Presented to
The Library
of the
University of Toronto
by

Miss Frances Nuttall

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/revuedumondemusu6miss

REVUE DU MONDE MUSULMAN

TOME SIXIÈME

HIST
R

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée par

LA MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

TOME SIXIÈME

1908

413352
2.7.43

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE

DS
36
R4
t.6

Revue du Monde Musulman

2e Année. SEPTEMBRE N° 9.

LE RAJKUMAR COLLEGE DE RAJKOT

Comment et dans quelle mesure les chefs indigènes peuvent-ils être, auprès des peuples musulmans et autres de l'Asie et de l'Afrique, les auxiliaires de la culture européenne, question débattue, et à laquelle les réponses les plus diverses ont été données. La France a eu au Soudan une École des fils de chefs ; l'Angleterre a institué à Khartoum le Gordon College. Le problème revêtait aux Indes un caractère particulièrement grave : il semble que la solution adoptée par l'administration britannique ait été fort heureuse : on sait, en effet, qu'elle est la haute tenue et le rôle social des diverses aristocraties indiennes.

*En ce qui concerne notamment l'aristocratie musulmane, c'est à tort que l'on a cru parfois à un échec de la politique anglaise; tout récemment encore, la presse quotidienne, interprétant d'une façon arbitraire un article de l'*Habl ul-Matin, *de Calcutta, signalait parmi les Musulmans des Indes un mouvement de désaffection : en réalité, le journal de Calcutta se faisait l'écho du mécontentement de personnalités persanes protestant contre la nouvelle politique de*

l'Angleterre, qui avait cessé, depuis l'entente avec la Russie, de soutenir en Perse le mouvement libéral.

D'autres documents nous renseignent sur le véritable état d'esprit des leaders de l'opinion musulmane : c'est ainsi qu'à la suite des récents événements le gouvernement britannique a reçu de nombreuses adresses loyalistes émanant de personnalités ou de groupements indigènes ; nous relevons dans les listes publiées les noms suivants (1) :

Le président de la Punjab Moslem League.

*Le secrétaire de l'*Hindoo Sabha, *Amritsar.*

Le secrétaire de la Provincial Moslem League, *Lahore.*

Le président de la Moslem League, *Mooltan.*

*Le secrétaire de l'*Anjuman Islamia, *Amritsar.*

Le Sirdar Muhamud Ali Khan Karilbash, Lahore.

Le secrétaire de la Moslem League, *Hoshiarpore.*

Godar Paisa Akbar Mian Muhammed Sufi, Lahore.

Le prêtre principal de la mosquée du Shah, Lahore.

Le secrétaire d'un groupe de résidents hindous à Mooltan.

Le Nawab Salemulla de Dacca.

*L'*Anjuman Islamia *de Comilla.*

*L'*Anjuman Islamia *de Kohat.*

Le prince Mahomed Buktyar Shah, président de la Mahomedan Literary Society.

Le président du meeting public mahométan, Madras.

*L'*Anjuman-i-Moyyedu Islam, *Delhi.*

*Le secrétaire de l'*All India Moslem League.

*L'*Anjuman Islamia, *Jubbulpore.*

*Le secrétaire de l'*Association des tenanciers mahométans, *Serajganj.*

L'adhésion de personnalités telles que le Nawab de Dakka,

(1) *The Homeward Mail*, 7 septembre 1908.

ou encore l'Agha Khan, chef des Khodjas, héritier des Fatimites par arrêt de la Cour de Bombay et successeur du Vieux de la Montagne, est significative. Elle démontre que les plus hautes autorités de l'aristocratie musulmane des Indes se considèrent comme les associées du régime britannique : qu'un tel fait soit possible, on le comprendra mieux après que l'on aura lu l'étude suivante. La création du Rajkumar College, qui fait le plus grand honneur à la politique anglaise, pourrait servir ailleurs aussi d'utile exemple.

M.

Le Rajkumar College de Rajkot.

Au moment de la révolte de 1857, le gouvernement de l'Inde couronnait le système d'éducation qu'il avait établi par la fondation des trois Universités de Calcutta, de Madras et de Bombay, d'après le modèle de celle de Londres (1).

Un grand administrateur, Canning, exprimait alors l'espoir que le temps était proche où la noblesse croirait n'avoir pas rempli son devoir si ses membres ne passaient pas par ces universités. C'était peut-être aller un peu vite, et l'excellent vice-roi augurait trop favorablement de la mentalité et des aspirations des classes privilégiées.

Dans l'Inde, le prestige d'une éducation soignée n'existait pas. Les cours des princes indigènes n'accordaient aucune protection au talent ou au mérite ; la plus brillante, celle du Gaekwar de Baroda, Khandi Rao, ne se recommandait que par l'éclat de ses chasses et de ses combats d'hommes et d'éléphants (2). Dans les dernières années de la puissance mogole, on aurait vainement cherché près des empereurs les traces d'une culture intellectuelle. Le temps était loin où les femmes étudiaient la philosophie du Coran

(1) Calcutta, Act II, 1857; Bombay, Act XXII, 1857 ; Madras, Act XXVII, 1857 ; une quatrième université fut fondée, à Lahore, en 1882 et une cinquième, à Allahabad, en 1887.

(2) Malabari, *Guzarat and the Guzaratis*, p. 10.

et cultivaient la poésie, telle la Begum Zeb-un-nisa, dont les *Ghazals* sont encore chantés dans les bazars de l'Inde du Nord (1). L'ignorance la plus complète était l'apanage des familles princières, qui méconnaissaient la valeur de l'instruction, et si, par exception, certaines l'avaient comprise, les chefs, ceux-là surtout redoutant la contamination sociale, ne se seraient pas souciés d'envoyer leurs enfants ou leurs jeunes parents dans des milieux mélangés : ils les élevaient chez eux. Pour éviter cette contamination sociale, le plus grand obstacle à l'avancement intellectuel du pays, il devenait nécessaire de créer des centres où les nobles, entourés d'égaux, recevraient une éducation conforme à leur rang.

Telle fut la pensée maîtresse qui présida à la fondation des collèges de princes (Rajkumar Colleges) que l'Inde possède actuellement (2). Le premier en date est le Rajkumar College de Rajkot, réservé d'abord aux seuls chefs du Kathiawar (1870) ; vint ensuite le Mayo College, à Ajmere, dont le projet, dû au colonel Walker (1869), ne fut mis à exécution qu'après la mort de Lord Mayo en 1872 ; il est destiné aux fils de chefs et aux nobles du Radjpoutana (3). Une institution analogue avait été fondée également en souvenir du vice-roi à Nowgong pour les chefs du Bundelkhand, et vers la même époque Sir H. Daly jetait les bases d'un autre collège à Indore pour les chefs de l'Inde Centrale ; or, comme il n'y avait pas de place pour deux maisons d'éducation de cette nature à une si faible distance l'une de l'autre,

(1) Cf. Krishnalal M. Jhaveri, *Zeb-un-nisa, princess and poetess. East and West*, february 1903.

(2) *Progress of Education in India*, 1897-98 to 1901-02, 1904, vol. I, chap. VI. *Education of Chiefs and nobles*, pp. 181-189

(3) Le collège d'Ajmere ou Mayo College a été inauguré par Lord Northbrook en 1875. L'édifice central est en marbre blanc ; tout autour, il y a des bâtiments qui ont été élevés par différents États comme « hostels » pour les jeunes princes. Cf. Sherring, *The Mayo College, a record of twenty years*, 1875-1895, 2 vol., et pour l'Aitchison College, le livre de G. C. Godley, intitulé: *A record of the Aitchison College at Lahore*, 1887-1901. *Civil and military Gazette Press*, Lahore, 1901.

le Nowgong College fut amalgamé avec le Daly College d'Indore en 1898 ; enfin, en 1886, l'Aitchison College de Lahore, établi par le distingué Lieutenant-Gouverneur Sir Charles Aitchison, ouvrit ses portes à l'aristocratie et à la petite noblesse du Penjab.

C'est le collège de Rajkot qui va nous occuper aujourd'hui ; mais on s'exposerait à en donner une idée peu exacte si l'on s'en tenait à un simple résumé de *reports*. Le lecteur a besoin d'être pour ainsi dire préparé, et c'est ce qui nous oblige à le renseigner sur la région où allait s'élever l'institution. Avant de parler du collège, nous jetterons donc un coup d'œil sur le Kathiawar, cette intéressante province où l'influence anglaise, qui s'y exerce depuis près d'un siècle, a obtenu de si heureux résultats au point de vue social et politique (1). Nous exposerons d'abord les données générales qu'on possède sur son histoire.

*
* *

Le Kathiawar est une péninsule sablonneuse, détachée de la côte orientale de l'Inde et enveloppée par les eaux troublées du petit Ran, le golfe de Cutch, la mer d'Arabie et le golfe de Cambaye. Situé entre les solitudes du Sindh, desséchées et stériles, et les régions du Konkan, humides et fertiles, il semble participer de leur nature et leur servir pour ainsi dire de transition. Il se distingue par la variété de ses aspects, qui vont des déserts d'Okhamandal et de Jhala-

(1) L'Agency a sous son contrôle 187 États séparés, dont 13 ne paient pas de tribut ; 105 sont tributaires des Anglais, 79 du Gaekwar de Baroda, 134 du Nawab de Junagadh. La population du Kathiawar était, en 1901, de 2.329.196 habitants ; il y avait 4.215 villes et villages. Le pays est partagé en 4 *prants* ou divisions administratives, à la tête desquelles il y a un *assistant* du *political agent*, celui-ci en résidence à Rajkot. La population se compose d'Hindous, de Musulmans, de Jainas, de Chrétiens, de Juifs et de Parsis. Chez les Hindous, les Brahmanes sont à peu près égaux en nombre aux Radjpoutes, c'est-à-dire 150.000, et ces derniers 130.000.

vad, couverts de cactus et envahis par la brousse, aux belles forêts et aux vallées ombreuses du Gir arrosées par de clairs ruisseaux. Au nord, les plages désolées du Ran rejoignent le littoral du sud occupé par des champs cultivés ; à l'est et à l'ouest, des plaines saturées de sel et privées d'eau pendant les chaleurs forment un nouveau contraste avec les riches campagnes avoisinantes, parsemées de villages qu'entourent des jardins et des plantations de cannes à sucre ; enfin, au fond du Sorath, tranchant sur les cimes dénudées des monts de Halar et de Jhalavad, les pics de granit du Girnar, couronnés de temples et enveloppés de verdure, dominent le vaste territoire de l'État musulman de Junagadh (1).

Les Grecs et les Romains connaissaient le Kathiawar ou Saurashtra (2). C'était pour eux le *Saurasthrene ;* plus tard, les Musulmans se servirent du nom prakritisé de Sorath. Au sud-ouest, un district de plus de cent milles de long l'a gardé, tandis qu'un autre à l'est, tout aussi vaste, allait être désigné sous celui de Kathiawar, dû aux Kathis qui s'y établirent. Lors de la venue des Mahrattes, le nom s'étendit à toute la province et fut adopté par les Européens ; mais pour les Brahmanes et les indigènes, le Kathiawar est toujours le Saurashtra.

Quoiqu'il semble séparé du reste de l'Inde, il n'en a pas moins participé à sa vie générale : aussi haut qu'on peut remonter dans les temps historiques, on le trouve gouverné par des satrapes sous Açoka (IIIe s.) et les rois Mauryas. La pierre fameuse, qui a conservé dans le Saurashtra les édits du « Constantin du Bouddhisme », reste près du Girnar un témoignage de l'étendue de la puissance de ce prince, de son zèle religieux et de ses préoccupations civilisatrices (3). D'autre part, des monnaies découvertes dans le

(1) Lat. nord, 20′ 41 et 23° 8′ ; long. est, 68° et 72° 2′.
(2) *Gaz. of the Bombay Presidency*, vol. VIII, pp. 7-8.
(3) Pour la découverte de la pierre d'Açoka, cf. Tod, *Travels in Western*

pays attestent pendant deux siècles la domination d'une dynastie, celle des *Sahs* ou *Sinhas* (60 av. J.-C.-225 ap. J.-C.) (1); à côté des édits d'Açoka, au sommet de la pierre, une inscription commémore précisément la réfection par Rudra Daman, prince sah, d'un immense lac, appelé Sudarsana, creusé au pied du Girnar, dans la petite vallée arrosée par le Sonarekh.

Les Guptas de Kanauj gouvernèrent ensuite le pays pendant cent cinquante ans, par l'intermédiaire de leurs *Senapatis* ou vice-rois établis à Wamanasthali, la moderne Wanthali. Un de ces *Senapatis*, ayant usurpé le pouvoir, prit le titre de roi du Saurashtra, et après avoir placé un gouverneur à Wamanasthali, fonda la ville de Valabhinagar (2). La dynastie des Guptas succomba sous les coups d'étrangers, probablement des Huns et des Tatars, venus du nord-ouest (3). Quant à l'empire de Valabhi, il dura de 480 à 722 et s'étendit sur un vaste territoire (4). La religion était alors le Bouddhisme, sans exclure le Brahmanisme; il paraît, du reste, que toutes ces sectes vivaient côte à côte en parfaite intelligence. C'est sous un des princes de Valabhi, Dhruvasena II (VIIe siècle), que le pèlerin chinois Hiouen Thsang a donné de si curieux détails sur le pays et son état religieux (5). On ignore ce que fut la fin de cette dynas-

India, p. 369 et suivantes; et pour les travaux postérieurs, BURGESS, *Archeological Survey of Western India, Report on the Antiquities of Kathiawad and Kachh*, London, 1876, pp. 94 et sq.

(1) Cf. dans BURGESS, *op. cit.*, le mémoire intitulé *Sah and Gupta coins*, par EDWARD THOMAS, pp. 18-45.

(2) Major WATSON, *Legends of Junagadh. Indian Antiquary*, novembre 1873, vol. II, p. 312, et vol. II, p. 372.

(3) La tradition est unanime à reconnaître que Siladitya IV fut renversé par des étrangers.

(4) On identifie Valabhi avec la ville de Wala, située à 16 milles de Songhad et à 22 milles au nord de Bhaunagar (5.000 h.). Les rois de Valabhi semblent avoir étendu leur pouvoir sur le Cutch, le *lat desa*, c'est-à-dire les districts de Surate, de Broach, de Kheda et une partie du territoire de Baroda et de Malwa.

(5) STANISLAS JULIEN, *Hist. de la Vie de Hiouen Thsang*, pp. 369-371, 358, 447.

tie attribuée, en général, à une nouvelle invasion, due cette fois à des Musulmans du Sindh (1).

Telles sont les grandes lignes de l'histoire du Kathiawar jusqu'à l'arrivée des clans Radjpoutes qui, désormais, allaient régner sur la péninsule (2). Ceux-ci se trouvèrent d'abord en présence des populations aborigènes, sans doute des Bhils et des Kolis dominés par les Ahirs, tribus pastorales appelées à disparaître devant eux (3). Ils apportaient leur organisation sociale, quasi féodale, avec leur système de partage des biens et de la propriété foncière, qui engendra la plupart des maux dont la contrée a souffert, plus certaines coutumes cruelles telles que la crémation des veuves sur le bûcher de l'époux et la destruction des nouveau-nés du sexe féminin (nous aurons l'occasion d'y revenir) ; ils apportaient aussi leur idéal de bravoure chevaleresque, leur courage indomptable et le point d'honneur caractéristique de leur race.

Ils venaient sans doute de régions lointaines ; certains, suivant en cela l'opinion de Tod, les associent aux Jats et leur donnent une origine commune scythique (4). Les premiers immigrants, les Chavdas, s'établirent à Dwarka, à Pattan, à Sommath et à Diu ; on en trouve encore quelques débris parmi les petits propriétaires ou *grasias*. Ils furent suivis par les Chudusamas et les Jethvas qui se partagèrent l'ouest de la péninsule (5). La première capitale des

(1) Cf. Burgess, *op. cit.*, pp. 85-86.

(2) Pour les Radjpoutes, cf. Tod, *Travels*, chap. VIII, pp. 144 et sq.; chap. XI, 222 et sq., et Campbell, *Ethnology of India*, dans le *J. R. A. S.*, of B. vol. XXXV, part. II, 1866, pp. 85 et sq. ; *les Radjpoutes dans le Kathiawar*, p. 90.

(3) La péninsule, à l'ouest, était nommée *Ahira* ou pays des Ahirs ; ceux-ci avaient été très puissants à un moment dans le Guzerate. Ils sont encore nombreux et s'adonnent à l'agriculture. Ils adorent Tulsi Sham, dans le Gir, et ont un certain nombre de divinités locales ; pour leurs cérémonies, ils suivent le rite hindou.

(4) Cf. Tod, *Rajasthana*, pp. 52, 483, 500, etc., vol I. Madras Reprint, 1873.

(5) Les plus précieux détails sur les clans radjpoutes du Kathiawar se trouvent dans le *Gazetteer of the Bombay Presidency*, vol. VIII, pp. 108-

Jethvas semble avoir été Srinagar, près de Porbander (1); mais, comme nous allons le voir, ils ne tardèrent pas à être éclipsés par les Chudasamas, et au même moment se formèrent à Dhank, à Deva Pattan, etc. (2), une foule de petits royaumes dont l'histoire est peu connue. Pour expliquer la substitution des Chudasamas aux rois de Valabhi, la tradition rapporte qu'à la chute de ceux-ci un gouverneur de Wamanasthali se rendit indépendant et que, par mariage, son royaume passa entre les mains d'un chef radjpoute venu de Thatha (Sindh), qui fonda dans le Saurashtra, à la fin du neuvième siècle ou au commencement du dixième, un royaume, resté prospère jusqu'au quinzième (3). L'histoire de ce clan n'est guère conservée que dans les chants populaires. On peut, toutefois, se rattacher à quelques rares documents d'un caractère plus sérieux, comme l'a fait, au siècle dernier, le diwan de Junagadh, Amarji Ranchoji, dans son *Tarik-i-Sorath*.

Deux ennemis guettaient les Chudasamas : d'abord leurs congénères, les Chavadas et les Solenkis d'Anhilvada Pattan (4). Dès la chute de Valabhi, les Chavadas paraissent avoir établi leur suzeraineté sur le Saurashtra ; quoi qu'il en soit, Mulraj, le fondateur de la dynastie des Solenkis, la

122. Leur nombre semble stationnaire; en 1881, il y avait 129.009 Radjpoutes dans le Kathiawar. L'article est dû au colonel K. C. Barton.

(1) Particularité curieuse: le fondateur du clan aurait été fils d'Hanuman et d'un alligator femelle. On disait, — on le croyait sans doute! — que les Jethvas, en souvenir de leur origine, naissaient avec une queue.

(2) Sur la rivière Sarasvati. Beaux restes d'architecture. Capitale des rois Radjpoutes, de 746 à 1194 de J.-C., ville moderne des Mahrattes.

(3) D'après la tradition, le gouverneur de Wamanasthali, Raja Rama, à la chute de Valabhi, devint indépendant; il n'avait pas de fils; mais sa sœur avait épousé le rajah de Nagar Thatha, dans le Sindh, de la tribu des Sammas. Le fils de cette sœur s'appelait Ra Gario, et Rama Raja légua le royaume de Junagadh-Vanthali à son neveu, qui fut le premier prince Chudasama de Junagadh. Ce Ra Gario aurait étendu son empire jusque sur l'Inde supérieure.

(4) Les légendes sont nombreuses, les inscriptions fort rares. A signaler celles qui se trouvent à l'entrée de l'enceinte sacrée des temples du Girnar et donnent une liste de rois à laquelle on peut se fier. Cf. Burgess, *op. cit.*, pp. 159 et sq.

réclama, l'exerça, et ses successeurs la gardèrent jusqu'à leur chute (1297). De là cette série de campagnes avec leurs alternatives de succès et de revers, — exploits de princes, agressions dans les palais, meurtres, enlèvements de ranis, — qui ont fourni autant de thèmes aux bardes locaux. Les malheurs de la veuve de Ra Khengar, la fameuse reine du Girnar, Ranik Devdi, qui se brûla pour ne pas épouser son vainqueur Sidhraj Jayasingh, font encore couler les larmes des femmes radjpoutes (1). Son *palyo* du stèle funéraire est conservé à Wadhwan. On se rend compte du chemin parcouru par les armées des rois d'Anhilvada Pattan en suivant la route militaire construite d'après les ordres de Sidhraj Jayasingh pour aller de sa capitale à Junagadh; elle était tracée au milieu des forêts, et les étapes étaient marquées par des postes, des étangs, des temples et des puits.

L'autre ennemi commun des Chudasamas et du Saurashtra apparut dès le onzième siècle : c'étaient les Musulmans; le raid de Mahmoud de Ghazna est resté célèbre ainsi que le pillage du temple de Somnath (1024). Ils revinrent à diverses reprises; après la prise d'Anhilvada par Ala-ud-din Khilji de Delhi, une partie du Sorath tomba au pouvoir des Musulmans, et les Chudasamas, restés indépendants, eurent à subir dans leur antique forteresse des assauts répétés (2), jusqu'au jour où leur royaume fut enfin conquis par Mahmoud Begara, sultan du Guzerate (1472-1473). Celui-ci s'établit à Junagadh, au pied du Girnar, cette région enchanteresse dont il aima le charme et la douceur. Il embellit sa nouvelle capitale, qu'il appela Mustafabad, et l'entoura de solides fortifications ; on lui doit la mosquée

(1) Forbes, *Ras Mala*, vol. I, chap. IX, pp. 154-170.

(2) La forteresse ou Uperkote a soutenu deux sièges contre les princes d'Anhilvada Pattan (leur date est incertaine) et cinq contre les Musulmans, en 1350, 1394, 1472, 1591-1592. Pour une description de l'Uperkote, voyez dans le *Tour du Monde*, n° 3, janvier 1906, pp. 25 et suivantes, mon voyage: *Aux monuments bouddhiques et jainas du Girnar.*

dont les ruines sont encore visibles dans l'Uperkote. La région était alors retirée et déserte; l'auteur du *Mirat-i-Sikandari* parle des forêts qui entouraient Junagadh et de ses sauvages habitants. Plein de zèle pour l'Islam, Mahmoud fit venir ses compagnons, Syeds et Mollahs, et nomma des *kazis* dans les grandes villes du Sorath. Les principaux *zemindars* se rallièrent facilement au nouveau souverain. Du reste, il ne se montra pas cruel à l'égard des Radjpoutes; pendant les huit années qu'il passa à Junagadh, il traita avec bonté les descendants de la race régnante et les associa même à son gouvernement (1). Le dernier des Chudasamas, Ra Mandlik III, obligé de faire sa soumission, abandonna la foi de ses pères. Il devint un saint musulman, et est enterré à Ahmedabad, dans Manek Chok.

Si l'histoire enregistre la chute de cette dynastie, la tradition l'explique; comme pour l'Espagne, la voix d'une femme outragée aurait appelé les Musulmans. La légende encore répandue dans le Kathiawar est celle que rapporte le diwan Amarji Ranchoji dans son *Tarikh-i-Sorath*. Épris de l'épouse du fils de Nagbai du clan des Charans, le roi Mandlik prit d'étranges libertés avec la jeune femme, lorsque, selon l'usage du clan, elle venait le saluer à l'entrée du village, et, dans un élan d'indignation, sa vaillante belle-mère aurait maudit l'insolent et prédit sa chute (2).

(1) Les princes de cette dynastie devinrent de simples *jaghirdars* tributaires du Sultan d'Ahmedabad, et à partir de 1580, ils furent remplacés par des *foujdars* impériaux subordonnés aux vice-rois d'Ahmedabad. Les descendants des Chudasamas, très peu nombreux, sont de simples Grasias; mais on recherche toujours leurs filles pour épouses dans les maisons princières.

(2) Voici le *duho* (distique) qui contient la malédiction de Nagbai: « L'empire du Rao passera, et votre souveraineté ne durera pas; comme un mendiant vous irez demander l'aumône, et vous vous souviendrez alors de moi, ô Mandlik! » Et cet autre: « Les portes de l'antique forteresse (Junagadh) tomberont; vous ne verrez plus le Damodar kund; vous, notre joyau, vous serez couché dans la poussière, et alors vous vous souviendrez de moi, oh! Mandlik! » Cette scène se passait au village de Datrana, à 12 milles de Junagadh; on y voit le *palyo* élevé à la mémoire de Nagbai.

Une autre légende veut que Ra Mandlik, ayant séduit la femme de son ministre, celle-ci poussa son mari à trahir son maître en faveur de Mahmoud.

Les Chudasamas laissaient derrière eux les témoignages de l'élégance de leur civilisation. Les temples du Girnar, maintenant entre les mains des Jainas, ont dû — quelques-uns tout au moins — leur servir de palais. Dans l'un d'eux, celui de Sangharam Soni, on s'accorde à reconnaître une résidence royale, que révèlent ses vastes proportions, les piliers qui soutiennent la salle hypostyle et les sièges placés le long des balcons. Les vestiges de l'art radjpoute se rencontrent dans la citadelle et aux alentours, près des salles souterraines habitées jadis par les moines bouddhistes ou jainas; tels ces puits admirables, bâtis par les filles-esclaves de la cour des Chudamasas, et ces réservoirs qui montrent, en même temps que la sollicitude des princes pour le bien-être de leurs sujets, le luxe qui présidait aux travaux d'utilité publique.

Les autres clans radjpoutes, éclipsés par la gloire de la dynastie du Girnar, avaient accompli leur évolution intérieure avec moins d'éclat; mais ils subirent les mêmes vicissitudes lorsque la péninsule entière fut soumise aux sultans d'Ahmedabad (1410-1583).

Les siècles ont passé et l'action du temps s'est fait sentir; certains clans, ceux des Solenkis et des Valas, ont presque disparu. Les Vajas et les Vadhels sont devenus de petits propriétaires, et les Parmars ne se trouvent plus que dans l'État de Muli (1) (district de Jhalavad). Les princes radjpoutes actuellement sur le *gadi* (trône) appartiennent à quatre classes seulement : les Jhalas fournissent des chefs aux maisons de Dhrangadra, de Vankanir, de Wadhwan, de Limbdi ; les Jadejas à celles de Navanagar, de Rajkot,

(1) Les clans radjpoutes sont scindés en une quantité de subdivisions. *Gaz. of the B. Pres.*, vol. VIII, p. 115.

de Gondal, de Morvi ; les Gohils occupent Bhaunagar, Lathi, Palitana. Les Jethvas, peu nombreux, se trouvent à Porbander, dont le *rana* est un des leurs. Ils avaient eu jadis un moment de grande prospérité : les ruines de Ghumli, leur capitale au neuvième siècle, en font foi (1).

Vers le quinzième siècle, les Kathis s'introduisirent dans le Saurashtra ; c'étaient des pasteurs venus sans doute d'une région plus lointaine encore que les Radjpoutes (2). Ils arrivaient directement du Cutch, d'où ils avaient été refoulés par le Jam Abda, qui les avait poursuivis jusqu'à Than (3) ; mais là, ils s'étaient repris, avaient défait le Jam en bataille rangée et s'étaient établis dans la localité même et à Chotila. Il est très difficile de connaître leur habitat primitif ; d'aucuns prétendent qu'après avoir colonisé dans le Penjab, ils s'étaient retirés devant la marée montante de l'Islam et que, pour eux, le Penjab n'aurait été qu'une étape. L'Asie centrale serait leur berceau et ils descendraient des Scythes ou peuples non Aryens fixés dans le nord de l'Inde. Leur établissement à Than fut marqué par l'érection d'un temple au Soleil, leur divinité. A 3 milles de Than, le village de Gugagliana possède encore les ruines des maisons et des sanctuaires qu'ils y avaient bâtis.

Les Kathis gardaient leurs troupeaux, mais pillaient les rajas voisins ; par le fait ils apportèrent dans le Kathiawar cet état de désordre et cet esprit de rapine qui se sont perpétués jusqu'à nos jours. Dans l'*Aïn-i-Akbari*, si on louait leurs qualités d'éleveurs, la race de leurs chevaux, admirables pur sang arabes, on signalait déjà leur immoralité et leur penchant au vol et à la maraude, bien qu'ils passassent

(1) Cf. Tod, *Travels in Western India*, pp. 404 et sq. et Legrand Jacob, *J. R. A. S.*, vol. V, pp. 73 et sq. Voyez aussi Burgess, *op. cit.*, pp. 178 et suivantes et les planches XL-XLIX.

(2) Pour les Kathis, cf. *Gaz. of the B. Pres.*, vol. VIII, pp. 122-132.

(3) Cf. *Indian Antiquary*, vol. IV, p. 193-94 (Major Watson).

pour être hospitaliers, d'un commerce facile et qu'ils acceptassent sans répugnance de la nourriture préparée par les étrangers.

A la fin du dix-septième siècle, un vice-roi mogol les délogea de Than, et leurs États furent partagés entre les chefs radjpoutes. Ils avaient ainsi perdu leur indépendance, mais ils n'avaient pas disparu pour cela (1).

Intrépides cavaliers, doués d'une force physique peu commune, habiles à manier les armes, ils étaient capables, — et le furent pendant longtemps, — d'infliger à leurs ennemis des défaites sérieuses. Rentrés dans leurs forts (2), ils se partageaient le butin; en temps de guerre ils y tenaient leurs conseils, et la paix conclue ils s'occupaient de l'administration de leurs *talukas* (districts). Pour charmer leurs loisirs, ils prenaient part à d'interminables festins, dont la longueur était charmée par les chants de leurs bardes ou les accords de la *sittar* (sorte d'instrument à cordes), dont le Kathi est aussi fier que l'Irlandais l'est de sa harpe.

Au dix-septième siècle, les premières incursions des Mahrattes les troublèrent profondément. L'affaiblissement du pouvoir mogol leur avait rendu certains avantages et leur avait permis de se fortifier dans des biens qu'ils s'étaient appropriés de vive force (3). C'est à ce moment-là

(1) Les Kathis n'ont plus de possessions importantes, sauf le grand État de Jetpur-Chital et celui de Jasdan. Les clans kathis qui ont encore conservé une ombre d'indépendance sont concentrés à Bagasra, Chotila, Babra et Paliad; les États sont divisés, d'après la loi d'héritage en vigueur chez les Kathis, loi qui observe le partage des terres le plus strict en un nombre infini de biens, ce qui amène peu à peu le morcellement complet de la propriété foncière. En 1807, le colonel Walker signalait ce système comme le plus grand obstacle à l'amélioration des individus et à la stabilité des maisons princières.

(2) On peut voir encore ceux de Jasdan, de Bhimora, de Bamantor et de Mewasa.

(3) Prenons pour exemple le clan le plus belliqueux, celui des Khumans. A la fin du dix-huitième siècle, ceux-ci s'emparèrent du riche et populeux district de Kundla, situé dans l'État de Bhaunagar, et le gardèrent pendant longtemps ; mais ils furent enfin forcés de le rendre. Il en est de même de beaucoup d'autres clans kathis.

que s'établit le brigandage qui engendra l'état troublé de la province, brigandage auquel le gouvernement anglais a eu tant de mal à mettre fin.

La période pendant laquelle les Mahrattes exercèrent le pouvoir suzerain dans le Kathiawar est assurément la moins heureuse. Ils succédaient au règne débonnaire des Musulmans, qui, à partir de Mahmoud, gouvernèrent le Sorath par des lieutenants des sultans du Guzerate ; la famille des Ghori avait réussi à se rendre presque indépendante à Junagadh ; mais, en 1583, Akbar incorpora le Kathiawar dans son immense empire, et les Ghori furent remplacés par des *foujdars*, simples subordonnés des vice-rois d'Ahmadabad, qui furent à leur tour délogés par les Mahrattes en 1759. La péninsule dut payer à ceux-ci le même tribut qu'aux Mogols. Il n'y eut pas d'exception pour l'État musulman de Junagadh, devenu indépendant depuis qu'un *Foujdar* émancipé avait pris le titre de *Nawab* et fondé la dynastie des Babis. Néanmoins, le *Thanadar* obtint le droit de recouvrer les impôts qu'il pourrait se faire payer après la perception de ceux dus aux Mahrattes (1). Par le fait, quoique les Musulmans aient régné plus de deux siècles dans le Kathiawar, ils y ont laissé peu de traces. Ils ne réussirent jamais à détruire l'importance des chefs locaux, et ils finirent par perdre tout prestige (2) ; un seul État, celui de Junagadh, représente encore avec grandeur et dignité les traditions de l'Islam. Les Syeds, Sheikhs, Pathans et Mogols, qui forment les quatre divisions des Musulmans, se réclament de descendre des étrangers venus dans le pays au moment des invasions

(1) Le droit de lever l'impôt, appelé *zortalabi*, fut abandonné vers 1802 aux Anglais, qui eurent la permission d'en prélever un quart pour couvrir leurs frais de perception.

(2) Les Musulmans ne possèdent plus que les États de Junagadh, de Jafarabad, de Bantwa, de Ranpur, de Mangrol, d'Amrapura (2 villages), de Bajana et de Dasara; plusieurs Syeds et autres propriétaires musulmans possèdent encore des biens en bonne partie situés sur le littoral sud.

et restés dans la province comme propriétaires ou soldats de fortune. Ils sont appauvris, et leurs biens sont très morcelés (1).

Les rentrées du Kathiawar furent d'abord partagées entre les Peichwahs et les Gaekwars ; puis l'affaiblissement de la puissance mahratte imposa en quelque sorte l'alliance anglaise. C'est alors qu'entre en scène le colonel Walker; en janvier 1802, il avait été envoyé à Baroda auprès du Gaekwar au sujet d'un règlement de comptes, et au mois de janvier suivant, il y avait été installé officiellement comme *résident*. De là l'opportunité de son intervention et le rôle important qu'il allait être appelé à jouer dans le Kathiawar.

*
* *

La perception de l'impôt des Mahrattes faisait pénétrer le colonel Walker au plus intime de la vie privée et sociale des chefs. Si nous avions le loisir de le suivre dans quelques petites cours du commencement du siècle, Junagadh, entre autres, nous pourrions recueillir des renseignements précieux sur les ancêtres des élèves du Collège de Rajkot et faire revivre, dans leur grandeur barbare et féodale, ces figures des princes du Kathiawar auxquels il a manqué, pour les mettre en relief, un historien de la vigueur de Tod.

L'œuvre du colonel Walker est encore enfouie dans les *Bombay Government selections!* Nous nous contenterons donc de signaler les difficultés qu'offrait la perception de l'impôt à cause du désordre qui régnait alors dans la province. Ce désordre revenait pour une large part à la division du pa-

(1) Les autres divisions, Memmons, Bohoras, Khodjas, etc., sont plus importantes. A noter, sous le terme *Sipahis*, une très forte population mélangée d'Arabes, de Makranis, de Beloutchs, de Sindhis, de Pathans, puis les Kasbaks et les Meleks, dont les ancêtres formaient les garnisons des villes conquises ; mais il faut nous arrêter. Les communautés musulmanes du Kathiawar mériteraient toute une étude.

trimoine chez les Radjpoutes, système qui accorde à chaque fils une part de biens ou *gras* (1). Or il arrivait que parfois le fils rebelle était moins bien traité que le fils soumis, et comme, d'un autre côté, chaque fils était obligé de diviser sa part entre ses propres fils, il s'ensuivait des querelles interminables et des morcellements d'États qui amenaient leur dissolution. De plus, bon nombre de chefs avaient profité de l'affaiblissement du pouvoir des Musulmans et des raids des Mahrattes pour agrandir leurs États aux dépens, non seulement de leurs vassaux et de leurs frères, mais encore de leurs voisins. Les faibles ou les timides se résignaient souvent à perdre leurs droits héréditaires pour obtenir la protection de l'usurpateur. Ces dépossédés volontaires étaient des *mul grasias*.

Le colonel Walker fixa l'impôt d'une manière stable, d'après les biens fonciers, et pour y arriver se borna à consacrer le *statu quo* ; c'est ce qu'on appela le *Permanent Settlement*, en vertu duquel aucun chef ne peut actuellement prétendre à des biens possédés par un autre, en se fondant sur leur possession antérieurement à la date du *Permanent Settlement* ; par contre, nul ne peut être privé de biens, dont la possession fut prouvée à cette époque. Cette base semble tout d'abord arbitraire ; toutefois, c'était la seule possible à un moment où des territoires entiers étaient en litige.

Les chefs consentirent à payer aux Gaekwars le tribut annuel fixé par le Gouvernement anglais et à respecter réciproquement leurs possessions ; par le fait, si cet arrangement ne satisfit personne, il eut au moins le mérite de faire cesser les expéditions *manu militari* devenues indispensables pour couvrir les exactions des Mahrattes.

Au milieu de cette confusion, les coutumes cruelles des

(1) *Gras* signifie « part » ; c'est pourquoi les petits propriétaires sont appelés *grasias*, c'est-à-dire possesseurs d'*une part*. Ceux qui appartiennent à la famille d'un chef constituent le lien désigné sous le nom de *Bhayad*, frérage.

Radjpoutes, auxquelles nous avons fait allusion, continuaient à être en vigueur. Le rite de la *sati* était toujours pratiqué (les stèles ou *palyas* aux bras de femmes cerclés de bracelets en sont les témoins éloquents), et le meurtre des nouveau-nés du sexe féminin était commis pour ainsi dire journellement. On explique cette dernière coutume par la difficulté qu'avaient les pères de famille à établir leurs filles. En effet, ce crime odieux et révoltant est en quelque sorte la conséquence des lois qui président au mariage chez les Radjpoutes; par exemple, un Radjpoute ne peut épouser une femme qui n'est pas d'extraction radjpoute, et en même temps il ne peut en épouser une de sa propre famille (*gotra*) (1). Le choix se trouve donc tellement limité qu'un père en quête d'un époux pour sa fille est souvent obligé, pour trouver un gendre, de débourser des sommes considérables. Ajoutez la difficulté de protéger des vierges dans des temps d'invasion ou de luttes féodales. Le sacrifice de l'être gênant s'imposait donc en quelque sorte ; chez les Jadejas il était rare qu'une fille échappât à ce sort affreux ; sa naissance passait inaperçue : les femmes de l'entourage se chargeaient de la triste besogne (2)! Le colonel Walker eut le courage de prendre l'initiative d'une mesure humanitaire et fit signer à 28 chefs jadejas l'engagement de mettre fin à la coutume dans leurs États (3).

(1) Nous avons connu au moyen âge des prohibitions semblables. Les mariages étaient interdits jusqu'au septième degré de parenté; les grands se trouvant presque tous parents ou alliés au degré prohibé ne savaient plus où prendre femme. Suivant Mezerai, la défense des mariages jusqu'au septième degré embarrassa extrêmement le onzième siècle et le douzième. C'est à cause de cela qu'on alla jusqu'en Russie chercher Anne Jaroslav.

(2) Un chef, interrogé sur la manière dont on se défaisait du petit être, répondit simplement qu'il n'était pas difficile « to crush a flower ».

(3) Cf. Aitchison, *Collection of treaties, engagements and Sunnuds*, vol. IV, p. 129. et p. 109. 2e éd., 1876. Les règlements du colonel Walker furent d'abord négligés, puis remis en vigueur par Sir J.-P. Willonghby. Cf. Wilson, *History of the suppression of infanticide in Western India under the Government of Bombay including notices of the Provinces and tribes in which the practice has prevailed* 1855. — L'*Infanticide Act* fut promulgué en 1871. — La condition des femmes s'est assurément améliorée;

Un autre élément de désordre provenait du manque de justice (1). La vieille institution des *Panchayets* était devenue impuissante et avait abouti à un laisser-faire complet. Les chefs donnaient l'exemple, et parmi les Kathis le brigandage avait pris des proportions alarmantes. Les lois d'héritage engendraient chez eux, aussi bien que chez les Radjputes, un état constant d'irritation et de révolte ; ils se volaient leurs biens, et, en cas d'insuccès, s'enfonçaient dans le Gir, comme les Corses gagnent le maquis. Un chef kathi, Bawa Vala Raning, est resté légendaire. Frustré de son patrimoine, il se fit chef de bande ; il détroussait les voyageurs et les torturait au besoin (2). Quand ses cavaliers traversaient les villages, ils abattaient avec leurs lances la tête des enfants qui jouaient dans les rues. Le monstre ne trouva la mort qu'en 1824 ; malgré ses crimes, il est resté le type accompli du brave, et les femmes chantent encore ses louanges dans une complainte où sont célébrés les mérites de Bawa Vala, le gardien du pays, l'honneur de son clan !

Chacun était libre d'embrasser ce genre de vie qui n'entraînait pas le déshonneur. La proscription volontaire ou *Baharvatia* s'élevait à la hauteur d'une institution, et l'outlaw était sûr de trouver partout aide et protection ; le droit d'asile était inviolable ! L'inefficacité des institutions régulières avait provoqué ce besoin de se faire justice soi-même ; c'est en effet ce qui arrive fatalement dans les pays où la répression est insuffisante.

mais elle reste encore très inférieure. Cf. à ce sujet : *An appeal to the Princes and people of Kathiawar on behalf of their suffering daughters. East and West*, n° de sept. 1908, p. 219, par M. D. P. Raval.

(1) Pour la justice dans le Kathiawar à cette époque, voyez *Gaz. of the Bombay Presidency*, vol. VIII, ch. IX, fourni par le colonel L.-C. Barton, *political agent*, 1879. Actuellement la loi est rendue par les tribunaux des *Durbars*, d'après la coutume de la province, c'est-à-dire la loi religieuse des Hindous et des Musulmans, modifiée selon les usages de la caste ou de la tribu ; dans les grands États, on suit le code de procédure pénale d'après la jurisprudence en vigueur dans l'Inde anglaise.

(2) Sur la capture du capitaine Grant par Bawa Vala Raning, cf. Low, *Indian Navy*, I, 281-283.

On ne s'étonnera pas si les règlements du *Permanent Settlement* ne furent pas observés ; aussi devint-il nécessaire d'établir une surveillance sur toute la péninsule, ce qui amena, en 1820, l'installation d'un *Political Agent* à Rajkot (1). Le colonel Barnewell vint d'abord se rendre compte de la condition des États tributaires de Baroda, et cette année-là même le Gaekwar consentit à ne faire de demandes aux chefs que par l'intermédiaire des Anglais. Le pouvoir suzerain fut ainsi transféré à ceux-ci, déjà investis par le traité de Pounah des droits du Peichwah (1818). Dès lors, le Kathiawar appartint aux Anglais (2) ; ils allaient ainsi recueillir la succession des dynasties radjpoutes et du pouvoir impérial et arrivaient à temps pour mettre une digue à la barbarie dans laquelle le pays était retombé. Si la tâche était difficile, elle n'était pas au-dessus de leurs forces. Avec eux la province s'ouvrit aux étrangers ; le premier qui la visita et s'éprit de son passé, le colonel Tod, premier Agent à Udaipur et pacificateur du Radjpoutana, était précisément l'admirable historien des Radjpoutes, dont il avait fortifié le pouvoir ébranlé par les Mahrattes et relevé les dynasties croulantes. Au moment de quitter l'Inde, il parcourut le Kathiawar et y découvrit ses fameuses antiquités, la Pierre d'Açoka, les temples du Girnar et de Palitana, les ruines de Ghumli, etc. Il allait être bientôt suivi par le général Sir Charles Colville, accompagné du colonel Hunter Blair et de Mrs. Hunter Blair, artiste éminente à qui on doit les belles illustrations du volume de Tod (3). Sa visite marque une date qu'on ne pouvait passer sous silence.

(1) Capitale de l'État du même nom ; la famille régnante descend du Jam de Navanagar ; son fondateur au dix-septième siècle est un Radjpoute jadeja, Kunvar Vibhaji.

(2) Les Mahrattes ne possèdent plus qu'une seule division ou *Prant* partagée en districts (*mahals*), dont les villes principales sont celles d'Amreli et de Dwarka.

(3) *Travels in Western India*, London, 1839.

*
* *

S'il n'y avait pas de justice dans le Kathiawar, que dire de l'instruction ? En 1842, un *Political Agent* constatait que peu de chefs savaient lire ou écrire et que les personnes chargées de l'expédition des affaires, *Diwanis* et *Karbharis*,

Communiqué par le Colonel Kennedy.
« Political Agent » à Rajkot.

Rajkot.

ne connaissaient presque rien en dehors de leur sphère d'action. Point de livres, et ceux qui se trouvaient en circulation n'étaient pas appréciés. Les fonds destinés à l'instruction étaient insuffisants ; il est vrai que le gouvernement entretenait à Rajkot deux pandits qui réunissaient de quarante à cinquante élèves ; mais les parents reprenaient leurs

enfants trop tôt, sans leur donner le temps de faire un travail profitable. Quelques missionnaires irlandais, également établis à Rajkot, n'avaient obtenu aucun résultat.

En 1846, M. Malet, *Political Agent*, décida la création d'une école anglo-vernaculaire à Rajkot, sous le contrôle de l'*Agency*, et fit promettre au Jam de Navanagar (1) de donner une somme annuelle de 1 p. 100, prélevée sur le tribut. Cet exemple fut suivi par plusieurs autres princes, le Nawab de Junagadh (2) et le chef des Dhrangadra (3) ; le Gouvernement et le Gaekwar s'engagèrent aussi à se joindre à ceux-ci, et ces souscriptions, augmentées d'un lakh de roupies pris sur les réserves de l'*Infanticide Fund*, devaient être destinées à élever l'École Centrale de Rajkot. Malheureusement, le Gouvernement et le Gaekwar se ravisèrent, et les chefs firent de même, ne voulant pas doter Rajkot d'une école au détriment de leurs propres États. Il serait trop long de raconter cette lutte terminée par l'intervention du *Board of Education* de Bombay (4), qui se mit d'accord avec les chefs. L'École Centrale fut fondée à Rajkot même, et l'on chargea le professeur placé à sa tête de la surveillance des écoles des différents États. Le système actuel commença ainsi à fonctionner en 1853. Des écoles de filles et de garçons ne tardèrent pas à s'élever, et bientôt une école normale leur fournit régulièrement des maîtres.

Quelque satisfaisants que fussent ces progrès, les Anglais comprirent qu'aucun système d'éducation ne serait com-

(1) Le Jam Ranmalji (1814-1852) était un grand chasseur et tuait les lions qui infestaient ses États ; il était bon, humain et nourrissait son peuple pendant les famines.

(2) Le Nawab de Junagadh, Hamid Khanji (1840-1851) était alors jeune et ardent, très épris de la chasse, mais fort soigneux en matière d'administration. C'est sous son règne que des bureaux furent créés pour l'expédition régulière des affaires de l'État.

(3) Ranmalsinghi (1843-1869), grand chasseur comme le Jam, mais en plus un lettré versé dans les littératures de l'Orient.

(4) Le *Board of Education* fut organisé en 1840 ; il était formé de six membres, dont trois nommés par la *School Society*. Sir Erskine Perry, Chief Justice de Bombay, en fut le président de 1843 à 1852.

plet tant que les chefs eux-mêmes ne seraient pas instruits.

Très difficiles à manier, ces chefs! Très enracinés dans leurs idées surannées! Certains, malgré le contrôle et la vigilance de l'autorité supérieure, avaient continué à donner l'exemple de la conduite la plus révoltante; ainsi, en 1835, celui de Rajkot, ayant violé la convention faite avec Walker et renouvelée avec Sir J. P. Willoughby, était gardé à vue comme complice du meurtre de sa fille!

Une mesure utile fut prise pour contenir cette aristocratie turbulente : jusqu'alors les propriétaires fonciers, depuis les chefs jusqu'aux petits *grasias*, étaient restés en possession d'un pouvoir illimité (*Bombay Govt. Sel. XXXIX*) (*new. series*, *50*, *51*, *52*). Investis du droit de vie et de mort, ils n'avaient pas à référer à l'autorité centrale pour punir un tenancier criminel ou un sujet rebelle.

Les chefs, en plus, pouvaient déclarer la guerre et conclure la paix, entretenir des troupes, élever des fortifications et jouissaient de toutes sortes de privilèges et de droits féodaux (1). Il va de soi que le *permanent settlement* ne convenait pas à ces indépendants.

L'administration anglaise, avec sa rigueur coutumière, les rappela à l'ordre. En 1863, le colonel Keatinge rangea les chefs en sept classes, définit leurs droits et limita leur juridiction. Ces sept classes furent divisées à leur tour en trois groupes d'États : 1° ceux dont la direction des affaires était placée entre les mains du chef; 2° ceux dont le chef la partageait avec le *Political Agent* ou son *assistant*; 3° ceux qui

(1) Le colonel Walker a donné l'explication des titres des chefs du Kathiawar: ce sont ceux de *Raja*, *Rana*, *Raval*, *Thakor*, *Bhumia*, *Ravat*. Le *Jam* de Navanagar a le pas sur tous les autres princes. *Raja* est applicable au chef de famille. *Rana* est égal à *Raja* ; *Raval* vient ensuite ; c'est un titre d'honneur, conféré par un *Raja* et héréditaire dans la famille du possesseur. Les fils de *rajas*, *ranas* et *ravals* portent celui de princes ou *Kumars*. *Thakor* vient après *raval*. Quant à *Bhumia*, il s'applique à tous les propriétaires fonciers qui, sans être *rajas* ou *thakors*, ne sont pas de grade inférieur. (*Bombay Govt. Selections*, new series, XXXIX, 50.)

étaient administrés directement par les fonctionnaires de l'*Agency* (1). Le colonel Keatinge, désormais bien assuré de tenir en mains ses feudataires, crut pouvoir attirer leur attention sur la nécessité de donner de l'instruction à leurs fils; l'inauguration des nouvelles méthodes administratives et la pénétration européenne dans les États leur en faisaient un devoir. Sir Alexander Grant, directeur de l'Instruction publique du gouvernement de Bombay, avait agité cette question dès 1864. Par le fait, la vraie origine du collège remonte à la lettre qu'il écrivit à cette époque pour démontrer qu'il était urgent de s'occuper de l'éducation de la jeune aristocratie indigène de toute la Présidence. Les autorités locales furent consultées, et le colonel Keatinge répondit à Sir Alexander Grant le 29 mai 1864. Il divisait les princes en deux catégories, les orphelins mineurs et ceux qui avaient encore leurs pères, et proposait pour les uns et les autres une institution analogue au Wards Institute (2). En même temps il sondait les chefs, mais il les trouvait toujours très opposés à l'idée de laisser leurs fils quitter la maison paternelle. Leur entourage, c'est-à-dire les *Durbaris* (fonctionnaires de la Cour), les poussait ouvertement à la résistance, et, de plus, un facteur social important, le personnel des *zenanas*, épouses, mères, filles, sœurs et tantes, constituait une opposition qui, pour être invisible, n'en était pas moins formidable. Chez les Radjpoutes, où les femmes sont soumises à la claustration la plus sévère et où la polygamie est admise, un chef a rarement moins de huit femmes qui, suivant le proverbe, sont mariées à l'État, non au chef. Elles

(1) Une cour criminelle fut créée en 1831 pour administrer la justice dans les petits États qui ne possédaient pas de juridiction, et en 1873 une autre cour appelée *Rajastanik* ou *Landlord's Court* fut constituée sous la présidence d'un fonctionnaire anglais pour régler les contestations au sujet des *Gras* ou biens héréditaires des chefs *Bhayads* et *Mulgrasias*.

(2) En 1856, avait été fondé à Calcutta le *Court of Wards Institute* pour les mineurs de l'aristocratie. Nous regrettons de ne pouvoir entrer dans de plus amples détails sur une institution qui, par sa nature, se trouve indirectement reliée à celle dont il est question ici.

sont gardées par des Arabes, et, dans les grands États, par des eunuques. Quant à leurs suivantes, élevées dans le *ʒenana*, elles sont établies par le chef et restent dans la famille qui les possède, même si leurs maris s'en détachent. Or, fait curieux à signaler, ces époux d'esclaves, esclaves eux-mêmes, sont devenus parfois de puissants favoris et ont gouverné des États !

Malgré leur ignorance, les Radjpoutes, ranis et sujettes, ont de rares qualités de fermeté et de dignité, et certaines princesses ont fait grande figure dans les annales du Radjpoutana. On les voit aussi bien monter d'un pied ferme sur le bûcher de leur époux que gouverner avec sagesse pendant la minorité de leurs fils; d'ailleurs, on peut se fier à une Radjpoute : jamais elle ne conseillera une mesure capable d'amoindrir le prestige de sa maison. Les Musulmanes prennent également une part active aux affaires. Au dix-huitième siècle, dans l'État de Junagadh, les intrigues de Bibi Sahiba Sultan, et au dix-neuvième celles de la mère du nawab Mohabat Khanji et de sa favorite Chailibu montrent l'importance de leur rôle. Chez les Kathis, peu ou point de polygamie; la vie familiale se distingue par l'absence du *ʒenana*, et les femmes sont traitées sur un pied de complète égalité.

Lors de son mariage, le chef radjpoute ne va pas chercher l'épousée; il envoie son épée pour le représenter; le fiancé kathi, au contraire, se rend lui-même chez son beau-père. Du reste, quelles que fussent les différences de coutumes sociales, toutes, Radjpoutes, Musulmanes, Kathis, d'accord avec les *durbaris*, étaient unanimes dans leur résolution de garder et d'élever près d'elles aussi bien l'enfant destiné au *gadi* que ses frères et les jeunes seigneurs de la famille.

Inlassable dans son zèle, le colonel Keatinge n'en continuait pas moins sa campagne, et il fut assez heureux pour amener certains chefs à fournir des fonds pour bâtir dans le

Camp, à Rajkot, un collège où leurs fils seraient élevés sous leur contrôle ; mais il ne resta pas assez longtemps pour mener son œuvre à bien.

L'éducation des princes, nous venons de le dire, était une question dont on se préoccupait en haut lieu ; elle se rattachait intimement au rôle du gouvernement suzerain en présence de chefs mineurs. Lord Mayo inaugurait alors une politique dont il espérait de sérieux résultats (1). Toutes les fois qu'un grand État tombait entre les mains d'un mineur, il considérait comme un devoir pour le gouvernement suzerain : 1° de nommer un conseil de régence, soit indigène, soit mixte pour assurer une bonne administration locale et convaincre à la fois les ministres et les populations que le pouvoir suzerain respectait leur indépendance et la leur conserverait ; 2° de diriger l'éducation du jeune prince de façon à lui inspirer le sentiment de sa responsabilité comme chef (au point de vue anglais !). Le système d'éducation des princes par des « tutors » et des précepteurs anglais avait déjà donné des fruits excellents ; aussi des grands États la pensée de Lord Mayo se porta-t-elle sur ceux d'une importance moindre. La fondation d'un collège pour les princes du Kathiawar rentrait naturellement dans son plan de gouvernement. Que pouvait-on attendre de chefs appelés à assumer les responsabilités écrasantes d'hommes faits, s'ils n'avaient pas été disciplinés dès leur enfance ? Jusqu'alors le rang de ces jeunes gens ne leur avait permis que de recevoir une instruction privée sous l'influence amollissante du zenana. Lord Mayo entendit les y soustraire et leur ouvrir un véritable « Eton Indien » dans lequel ils se trouveraient réunis et profiteraient des avantages d'une éducation qui les rendrait propres à remplir leurs devoirs.

(1) Cf. W. W. Hunter, *Rulers of India, Earl of Mayo*, Oxford, 1891. *Dealings with feudatory states*, pp. 199 et suivantes.

Il convient de rappeler ici que les princes de l'Inde ne forment pas une classe homogène (cette erreur est trop répandue !). L'isolement dans lequel ils vivent tend au contraire à développer en eux une puissante individualité, et par le fait la personnalité des chefs d'état indigène est si importante qu'il serait très difficile d'esquisser les différents types qu'ils offrent. Ceux du Kathiawar présentent une variété analogue à celle de notre noblesse d'Europe, depuis le prince russe à demi-tatar jusqu'au grand d'Espagne, indolent et hautain (1). A une époque surtout ces différences ont été très fortement accusées, quand elles se manifestaient chez les élèves et vétérans du Rajkumar, tels que les Thakors de Bhaunagar et de Gondal, le Nawab de Junagadh, qui introduisaient les réformes les plus avancées dans leurs États et formaient un contraste frappant avec le Chef de Jasdan, un Kathi, partisan des anciennes méthodes et rigide observateur de l'étiquette féodale, et le Thakor de Lakhtar, Hindou orthodoxe qui réclamait pour les élèves de Rajkot une instruction religieuse plus développée.

Dans cette grande province divisée entre 187 chefs feudataires, embrassant depuis le Jam de Navanagar qui règne sur 300.000 sujets jusqu'aux possesseurs de quelques villages, on comprend les difficultés de gouvernants étrangers qui avaient à lutter contre cinq siècles de mauvais gouvernement indigène et des populations mal disposées ! On se trouvait en présence, d'une part, d'individus invoquant des droits de propriété contestés à côté de représentants d'anciennes communautés investies de droits au pillage, ceux-ci incontestés ; de l'autre, du gros appoint des classes jadis dirigeantes, vieilles maisons dépossédées, cadets et *bhayads* (le fameux frérage radjpoute !), incapables de vivre avec leur maigre part d'héritage ; enfin il fallait toujours compter avec les tribus pillardes et les races aborigènes cantonnées dans

(1) Cf. W. W. Hunter, *op. cit.*, p. 105.

les régions montagneuses ou forestières : autant d'éléments d'anarchie intensifiés par les coutumes !

Nous verrons bientôt comment la pensée de Lord Mayo fut comprise et de quelle manière il fallut procéder pour initier les chefs aux méthodes d'administration intronisées par le Gouvernement anglais. Nous en trouvons précisément un exemple dans un État, dont le chef mineur allait être le premier élève de la nouvelle institution.

*
* *

La pierre de fondation du Collège, appelé au début le Keatinge Rajkumar College, fut posée par le colonel Anderson, digne successeur du colonel Keatinge. Trente mille roupies avaient été réunies pour faire face aux premiers frais de construction, et le 16 décembre 1870, l'édifice était inauguré par le gouverneur de Bombay, Sir Seymour Gerald Fitz Gerald. Les classes commencèrent dès le mois de janvier 1871.

Le premier élève fut un chef de première classe, le Thakor Saheb Takhtsingji, de Bhaunagar, radjpoute Gohil, alors mineur, et pendant qu'il étudiait à Rajkot, le gouverneur de Bombay, Sir Philipp Wodehouse, au lieu de mettre ses États entre les mains d'un *agent* anglais, les confia à un membre du Civil Service, M. Percival, et à un ministre indigène, le distingué brahmane Gaurishankar Udeshankar (1). Le prince avait alors treize ans ; il arriva avec trois de ses vassaux et contribua au succès du Collège par sa docilité et sa modestie, ne se faisant accompagner que d'une suite peu nombreuse et encourageant les autres chefs à l'imiter. A la

(1) Cf. W. W. Hunter. *Bombay, a Study in Indian administration*, Ch. IV. *Dealings with the native States*, pp. 105 et suivantes. L'État de Bhaunagar est un des plus florissants du Kathiawar.

rentrée, il voulut emmener avec lui son frère âgé de onze ans; mais sa mère s'y refusa et menaça de se briser la tête contre les murs si on lui enlevait son enfant. On eut beaucoup de peine à vaincre l'obstination de la princesse.

Feu le Thakor-saheb de Bhaunagar, Radjpoute, premier élève du Rajkumar.

En même temps que le Thakor de Bhaunagar arrivèrent douze élèves, les Thakors de Morvi, de Rajkot, de Limdi et de Wadhwan, le fils du Thakor de Palitana ainsi que deux thasildars de Bantwa, et au second semestre un Musulman, chef de première classe, le nawab de Junagadh, Bahadur

Khanji; celui-ci ne resta pas longtemps, s'étant marié en 1873 (1).

A cette époque, le collège était une grande bâtisse carrée, d'aspect lourd et massif, avec un *hall* au milieu; si bien que deux chefs de première classe tels que ceux de Bhaunagar et de Junagadh étaient obligés de se contenter d'appartements restreints; mais comme ils étaient jeunes et que ce genre de vie était nouveau pour eux, ils ne s'en plaignaient pas (2).

Les temps étaient encore très troublés. On raconte qu'un soir deux bandes d'hommes armés pénétrèrent dans l'enclos et vinrent se planter devant les chambres de leurs jeunes seigneurs de Junagadh et de Bhaunagar. L'aspect guerrier de ces gardes effraya d'abord le principal que le motif de leur venue rassura bientôt. Ces serviteurs fidèles étaient, en effet, accourus sur l'avis qu'un complot était formé pour enlever les princes!

Assouplir, diriger et élever, en les réunissant sous une discipline commune, les descendants des rudes aïeux dont nous avons décrit le genre de vie, thakors radjpoutes, nawabs musulmans, chefs kathis, n'était certes pas facile. Celui qui fut choisi pour inaugurer ce système d'éducation est le regretté Chester Macnaghten (3). De 1870 à 1896, époque de sa mort, sauf pendant deux congés, il résida au milieu de

(1) Le Nawab monta sur le trône en 1882 ; c'est à lui qu'on doit les embellissements modernes de Junagadh et la prospérité de l'État.

(2) Voyez sur les débuts du Rajkumar College, *Calcutta Review*, 1875, vol. LX, *The Keatinge Rajkumar College, Kathiawar*, pp. 59-69, par C. Wodehouse ; *Blackwood Magazine*, octobre 1876, et l'article de Ch. Macnaghten dans la *Calcutta Review*, 1879, vol. XLVIII, pp. 267-281.

(3) Chester Macnaghten était d'origine écossaise et sa famille était en rapport avec l'Inde depuis deux générations. Son grand-père avait été juge à la Cour de Calcutta et son père directeur de la Compagnie des Indes. Son oncle, Sir W. Macnaghten fut assassiné à Caboul au moment où il venait d'être nommé gouverneur de Bombay. Chester Macnaghten avait épousé en secondes noces la petite-fille du général Sir George Anson qui résida constamment à Rajkot et y exerça la plus heureuse influence.

ses *kumârs*. L'Inde lui convenait ; sa santé délicate s'accommodait du climat. Lorsqu'il étudait à Cambridge, il y avait fait un premier voyage, et à sa sortie de l'Université, il n'hésita pas à accepter le poste de précepteur du Maharaja de Dhurbhanga Bengale. C'est de là qu'il fut appelé à la direction du Rajkumar College de Rajkot, en qualité de *principal* (proviseur).

Il remplit ses fonctions avec une honnêteté absolue et un tact parfait, se montrant à la fois cordial et réservé, inspirant la confiance sans autoriser la familiarité. Il savait parler à ses « boys » (enfants), comme il les appelait, pendant qu'ils étaient ses élèves, ses « friends » (amis) lorsqu'ils l'avaient quitté, il savait leur parler, dis-je, et faire appel aux qualités dominantes des chefs de l'Inde, l'amour-propre et la générosité ; en même temps il trouvait moyen d'exciter leur émulation sans créer de jalousie, nuance bien délicate à observer entre ces rejetons de maisons princières, souvent rivales, ennemies dans bien des cas, qu'il fallait désormais classer d'après les points du professeur (1).

Cet excellent homme reconnaissait toutes sortes de mérites à ses élèves. « Ces jeunes chefs, disait-il, s'ils sont à moitié barbares, ont l'avantage d'être doués d'une simplicité barbare, unie à une large dose d'intelligence naturelle et à un jugement sain. » Il ajoutait : « C'est une vérité banale bien ancienne que celle qui nous enseigne que l'enfant (boy) a droit aux plus grands égards ; mais, dans le monde entier, il n'existe pas une classe d'enfants qui mérite d'être traitée avec plus de respect et de circonspection que ceux de l'aristocratie indienne, hindoue et mu-

(1) « The sons of Chiefs, who up to that time had always been suspicious and jealous of each other, now met for the first time under one roof, and, thanks to the admirable system and temper of the Principal M. Macnaghten, learned to grow up together on friendly terms ». W. Hunter, *Bombay, a Study in Indian Administration*, etc., p. 107.

sulmane, confiés aux mains éducatrices des Anglais (1). »

Macnaghten possédait, d'ailleurs, les vertus nécessaires pour imposer son autorité ; sa vie privée était impeccable (c'est un des grands secrets du prestige de l'Européen aux yeux des indigènes), et de plus il avait une connaissance approfondie du guzarati et des langues orientales.

Cqué par le Colonel Kennedy.
Le Rajkumar College.

Sa statue s'élève au milieu de la cour du collège ; il l'a bien méritée. Dans un discours adressé à Lord Harris en 1890, il a dévoilé la pensée qui l'a soutenu pendant sa longue carrière : « Nous avons essayé, disait-il, de faire de nos « boys » des hommes pratiques, à l'esprit ouvert, sains de corps et imbus du respect d'eux-mêmes. Il n'est jamais facile de mener à bien une éducation de cette sorte, surtout

(1) Cf. *Calcutta Review*, janv. 1879, vol. LXVIII, p. 281.

dans les circonstances où nous étions placés ; pourtant, quoique nous ne puissions pas espérer de jamais atteindre complètement l'idéal que nous nous sommes proposé pour modèle, il y a lieu de bien augurer de l'avenir (1). »

Quels étaient les « boys » du principal Macnaghten ? Le collège ouvrait ses portes au chef mineur, au *patvi kumar* ou héritier présomptif, au *fantaya kumar* ou cadet, et enfin au « *bhayad* », c'est-à-dire à tout membre des branches collatérales des familles princières. On devait s'occuper plus tard de la petite noblesse.

Parlons d'abord du chef. Au point de vue indien, que nous lisions *Manou* ou *Abul Fazl*, nous le voyons désigné par la Providence pour occuper le rang suprême. Ministre de Dieu à qui le ciel a confié ses sujets, il est investi d'un devoir sacré ; aussi désobéir au chef, c'est désobéir à Dieu ; d'autre part, si le chef manque à ce devoir, ses sujets sont en droit de croire qu'il sera sévèrement puni dans l'autre monde ; donc, jadis, pas de limites à sa liberté. Nous savons celles que le *political agent* lui avait imposées (voy. *supra*, p. 24).

Mineur, il est l'objet des flatteries des courtisans ou des gâteries des princesses, sous la surveillance d'un gouverneur débonnaire, le « Master Saheb », qui a l'ordre de ménager son élève et d'éviter le surmenage. Dans l'Inde il existe, en effet, un préjugé étrange : on est convaincu que la cervelle des princes n'est pas assez solide pour résister à un travail suivi ; aussi le malheureux « Master Saheb », s'il veut conserver sa place et rester *persona grata*, est-il toujours obligé de fermer les yeux sur les escapades de ses élèves ; — je dis élèves, en général, car le niveau intellectuel des autres membres de la noblesse est absolument le même que

(1) Cf. le livre de Macnaghten : *Commun thoughts on serious subjects*, with an introduction by Robert Whitelaw (New et revised Edition). London, Unit Library, 1898. On y trouve les pensées intimes de cet excellent éducateur.

celui des princes. L'idée de donner de l'instruction aux grands est loin d'être généralement acceptée : on admet tout au plus que le Banian tienne la plume (1) !

Le *patvi kumar*, ou héritier présomptif, est le centre d'intrigues sans cesse renaissantes; à tout âge, il est le jouet des ministres (*diwanis* et *karbharis*) qui, en prévision de son élévation au *gadi* (trône), cherchent à gagner sa confiance et, en attendant, l'éloignent du chef. Le *political agent* est parfois forcé d'intervenir. Le résultat de ces manœuvres est d'indisposer le père et de permettre au *fantaya kumar*, cadet, de s'insinuer dans ses bonnes grâces. Le rôle du cadet est du reste peu brillant. Il n'a pas de territoire et n'aura jamais qu'un *jaghir* (revenu d'un bien); pourtant il est traité avec respect dans l'État de son père; mais en dehors, à peine connu, il manque de prestige et semble destiné à passer sa vie dans l'oisiveté, entouré de flatteurs, en certains cas, ceux-là même qui circonviennent également son frère. Il est le plus souvent le favori du chef, qui subit l'influence du *zenana*, et, soit dit en passant, malheur à la cour où il y a plus de deux *ranis* ou *begums* et un grand nombre de *kumars* ! Jaloux de son aîné, le *fantaya* en appelle au *political agent*, obligé de réconcilier ces rivaux, dont les rancunes s'accumulent jusqu'au jour où le *patvi kumar* monte enfin sur le *gadi* et éclipse son cadet. Dès lors le *fantaya* n'a plus d'existence politique ; mais sa situation pécuniaire est encore assez bonne. Généralement bien pourvu, il pourrait être utile au pays ; en tout cas, sa position est supérieure à celle du *Bhayad* qui éprouve dans son modeste intérieur seigneurial les mêmes ennuis que le *fantaya* dans le palais paternel, sans en avoir les avantages. C'est dans cette atmosphère énervante que vivaient les futurs élèves du collège; aussi, à leur

(1) Cf. le petit volume si intéressant de NAWABZADAH NASRULLAH KHAN intitulé : *The ruling chiefs of Western India*. 1898. chap. XI-XIII.

début, ne furent-ils guère satisfaits : habitués à commander, ils allaient être obligés d'obéir.

Le principal établit un règlement dont toutes les grandes lignes n'ont pas changé (1). Dès 6 heures, équitation, exercice, gymnase, sous la surveillance d'un sergent instructeur, sous-officier dans l'armée indigène. A 7 heures, rentrées des jeunes gens dans leurs appartements ; à 10 heures, classes. Les matières enseignées comprenaient l'anglais, le guzarati, les mathématiques, l'algèbre, la géographie et l'histoire, la poésie et la prose, anglaise et guzaratie. A 2 heures, lunch ; à 3 heures, reprise des classes jusqu'à 5 heures ; à 5 heures et demie, récréation (criket, jeu de paume, foot ball ou tennis) ; vers 7 heures et demie, dîner et ensuite repos dans la bibliothèque en compagnie du *Musahib*, qui remplit à Rajkot un rôle à peu près analogue à celui de censeur des universités de Cambridge et d'Oxford ; à 10 heures, coucher, et, la nuit, ronde des Musahibs, voire même du principal pour s'assurer que les règlements sont observés.

Le repos du dimanche et de certains jours fériés a toujours été respecté. Malgré le système de la caste, Mr. et Mrs. Macnaghten avaient réussi à organiser des *tea-parties* et des comédies de société qui réunissaient les Radjpoutes, les Musulmans et les Kathis. Deux fois par an des vacances (trois mois et demi) permettaient aux élèves de rentrer dans leurs familles, de voyager ou de séjourner à la montagne. Tel fut le genre de vie auquel les jeunes princes étaient astreints et auquel le principal se soumit pendant plus de vingt-six ans ; quiconque connaît la mentalité de l'Indien se rend facilement compte de l'effet de la discipline, œuvre d'un Européen d'esprit méthodique, sur ces natures jusqu'alors rebelles à toute culture et livrées

(1) Sur l'éducation à cette époque, cf. *The Keatinge Rajkumar College*, etc., Cal. Rev., 1875, p. 66.

à leurs seuls instincts. A la surprise succédèrent bientôt l'obéissance et la soumission !

*
* *

Le principal Macnaghten avait eu raison de bien augurer de l'avenir. Le nombre des élèves augmenta rapidement. Dès 1872, il s'élevait à 17 ; en 1875, à 29 ; en 1886-87, il dépassa 40 (43 en 1886, 44 en 1887) ; cet accroissement était dû à un fort appoint venu des pays mahrattes ; mais en 1885-90, sous l'administration de Lord Reay, le chiffre s'abaissa à 28. A cette époque, les chefs, tels que ceux de Gondal et de Morvi, anciens élèves du collège, préférèrent envoyer leurs fils en Angleterre pour les mettre en contact avec des condisciples anglais (1). Le nombre des élèves ne tarda pas d'ailleurs à se relever.

L'instruction continuait à faire des progrès dans le Kathiawar et s'adressa bientôt aux membres de la petite noblesse, les *Grasias*, cette classe à laquelle nous avons fait allusion, classe nombreuse et jusque-là négligée. La plupart étaient absolument illettrés, et leur indolence les empêchant de s'occuper de leurs affaires, ils étaient indignement volés par leurs *Kamdars* (intendants) ; d'autre part, leur goût naturel pour le faste les entraînait à des dépenses exagérées au moment des naissances, des mariages et des décès, ce qui les obligeait à s'endetter. Le colonel Stace et quelques chefs fondèrent en 1880-81, dans le *Camp*, à Wadhwan (2), une école dont les prix de pension étaient moins élevés que ceux du Rajkumar ; tandis que, d'un côté, l'enseignement conduisait aux examens d'immatriculation à l'Université de

(1) W. W. Hunter, *Bombay, a Study in Indian Administration*, chap. VI, p. 183.

(2) Situé sur la rive sud de la Bogava ; le *camp*, à 3 milles de la ville, est relié à Admedabad et à Rajkot par une voie ferrée. Le chef est un radjpoute jhala.

Bombay, de l'autre, une large part était faite aux exercices physiques. Les jeunes gens avaient des chambres séparées et étaient servis par leurs domestiques; ils pouvaient même avoir des chevaux. L'école fut placée sous le contrôle direct des Anglais. Les succès furent d'abord médiocres : les élèves ne venaient pas; les pères comprirent à la longue la pensée des fondateurs et reconnurent l'utilité de former des propriétaires ruraux, sachant faire valoir leurs terres et administrer leurs biens.

L'obstacle le plus sérieux se trouvera toujours dans le *zenana*, qui s'oppose à ce que l'enfant quitte la maison paternelle pour recevoir une instruction donnée par des Occidentaux. Cette résistance est assez forte. Nous connaissons des *Grasias* qui, pour secouer le joug familial, sont venus en Europe élever leurs enfants dans des établissements tels que les lycées ou les gymnases. Nous allons voir qu'une des préoccupations de l'administration est d'amalgamer cette école avec celle du Rajkumar.

Le collège avait pris de grands développements. La capitale de l'*Agency* avait aussi singulièrement prospéré ; maintenant reliée à Ahmedabad par une voie ferrée, elle est devenue une ville de 38.000 âmes (1); entourée de fortifications, elle communique avec le *Camp* par une belle route. Du pont sur l'Aji, le *Kaiser i Hind*, elle a un aspect pittoresque. Si on la compare avec certaines localités du Kathiawar, elle est propre, et ses maisons de pierres paraissent assez solides pour soutenir un siège. Le *Camp*, le plus vaste de Kathiawar, est sillonné de larges voies bordées d'arbres ; de confortables bangalows émergent de la verdure des avenues. Tous les services sont bien installés, et les princes ont contribué à l'érection de divers monuments, écoles et hôpitaux. Le collège, devenu l'édifice le plus imposant du *Camp*,

(1) D'après le recensement de 1901, Rajkot compte 27.159 âmes, la station civile 8.339, et le cantonnement 653.

doit ses embellissements à ses anciens élèves ; ainsi le Thakor Saheb de Bhaunagar a donné plus de 100.000 Rs. pour élever une des ailes et l'habitation du principal (1879). On n'est plus en présence de la massive construction du début, mais d'un grand bâtiment carré de style gothique (?) avec deux ailes contenant les chambres des élèves et la résidence du principal et du vice-principal. Le drapeau anglais, signe de la suzeraineté de la Grande-Bretagne sur les États du Kathiawar, flotte au-dessus du pavillon central.

On a fait la remarque très judicieuse que l'aspect du collège tient à la fois du château, de l'école et de la caserne. Au rez-de-chaussée se trouve le *hall* dû à la générosité du Thakor Saheb de Bhaunagar ; il est éclairé par de hautes baies et décoré des portraits des chefs que dominent ceux de la feue reine-impératrice, du roi-empereur, du duc et de la duchesse de Connaught. Du *hall* on passe dans les classes ; des deux côtés s'étend une véranda, et à l'entrée s'élève une tour rectangulaire de 55 pieds de haut.

Les deux ailes (nord et sud) contiennent trente-deux appartements complets pour les jeunes princes, chambres à coucher, salons, salles de bain, etc. Près de l'aile nord, il y a un laboratoire de chimie, et du côté opposé un gymnase et un jeu de paume ; au nord du laboratoire, on a installé les écuries pour les chevaux des élèves. Le tout, constructions, jardins, dépendances, est entouré d'un mur de 6 pieds. N'oublions pas, en dehors de l'enceinte, un *cricket* de 19 acres.

Si nous voulons pénétrer maintenant dans le collège et prendre contact avec le personnel, la meilleure manière de le faire — quand on n'est pas sur les lieux et guidé par le *principal*, ainsi que nous en avons eu l'honneur — la meilleure manière, disons-nous, est de consulter les *reports*. Nous nous référerons à ceux des deux dernières années.

Les appendices A (*Rep.* 1906-07-1907-08) donnent la composition du personnel enseignant. M. Croydon Mayne, le

principal actuel, a continué les nobles traditions de ses devanciers ; il est assisté de M. Turner, vice-principal ; les professeurs sont indigènes (1). Le nombre des élèves figurant au tableau en 1906-07 s'élevait à 40 ; 6 étant partis et 5 autres étant rentrés, il en resta 39 : 26 des États et des *talukas* du Kathiawar, 3 du Rewa Kantha Agency, 1 du Palanpur Agency, 4 du Surate Agency, 5 du pays mahratte (2). Comme le nombre des élèves fournis par le Kathiawar s'était trouvé porté de 24 à 26, et qu'il s'était produit une légère décroissance dans les autres centres de recrutement, le principal (3), amené à en rechercher la cause, l'attribue au prix élevé de l'entretien des pensionnaires et à la condition sociale des jeunes gens, plus relevée que dans les autres centres, ce qui empêche d'établir une comparaison. Il faudrait au moins atteindre les chiffres de 60 à 70 ; l'émulation serait plus grande et les rentrées en bénéficieraient, sans qu'il fût besoin d'augmenter le personnel.

Le Rajkumar, ainsi placé sur un pied d'égalité vis-à-vis des autres collèges de chefs, pourrait concourir avec eux (4). Pour arriver à ce but, M. Mayne propose d'amalgamer Rajkot avec l'école des *Grasias* de Wadhwan, projet qui a déjà obtenu l'agrément de quelques chefs du Kathiawar; mais il faudrait agrandir les locaux, surtout les cours de récréation et abaisser les prix (5). Le recrutement des élèves

(1) *Report on the Rajkumar College, Rajkot*, 1906-07 *et* 1907-08, (*Printed at the Kathiawar Political Agency press*). Ces *reports* m'ont été communiqués par M. Croydon Mayne, le principal actuel, à qui j'offre ici tous mes remerciements, ainsi qu'au professeur T.-W. Arnold pour les renseignements qu'il a bien voulu me fournir.

Pour le personnel du collège, cf. *Report for* 1906-07. Appendice A., p. 14, et *Report for* 1907-08, Appendice A., p. 16.

(2). Voy. *Report for* 1906-07, pp. 2-3, et *Appendices B. C. D.*, pp. 14, 15, 16. Les élèves les plus âgés, d'après le tableau p. 16, ont dix-neuf ans et le plus jeune a sept ans.

(3) Voy. *Report for* 1906-07, p. 3.

(4) Pour les collèges des chefs, voy. *Progress of Education in India*, 1897-98 *to* 1901-02.

(5) Cette mesure serait-elle d'accord avec l'esprit de l'aristocratie

est, comme on le voit, assez difficile ; en 1904, à la conférence d'Ajmere, on avait pensé qu'il devait se faire surtout dans la Présidence de Bombay, y compris le Sindh ; or il paraîtrait que, depuis cette époque, des élèves de Khairpur seraient allés au collège de Lahore. Il est bon de noter que 6 Musulmans figurent au tableau en 1906-07 ; sur un total de 39, la proportion est assurément bonne, étant donné que quelques-uns des États musulmans les plus importants, Junagadh, Khairpur et Janjira ne sont pas représentés ; sur ces 6 élèves, 2 ont été constamment premiers et seconds, et les autres étaient de force à suivre la seconde classe.

En 1907-08, le nombre des *Kumars* a été de 41 : 26 des États et *talukas* du Kathiawar ; 4 du Rewa Khanta Agency ; 1 du Palanpur Agency ; 4 du pays mahratte ; 2 de Dharvar ; 1 de Sholapur ; cette fois, il n'y a plus que 5 Musulmans (1).

Quant à la moyenne des frais au Rajkumar, moyenne si coûteuse qu'elle paraît le principal obstacle à son recrutement, elle est incontestablement supérieure à celle des autres collèges d'Ajmere et d'Indore, par exemple ; ainsi, son maximum est de 2.400 roupies, et elle ne descend jamais au-dessous de 600 (2). A un moment, des concessions avaient été faites ; mais le Conseil les a rapportées. C'est ce Conseil qui a la haute main sur le collège ; il se compose : 1° du gouverneur de Bombay, qui en est le président, avec, comme vice-président, le *Political Agent* du Kathiawar ; 2° de 8 membres nommés par les chefs, — des chefs eux-mêmes pour la plupart ; 3° de 5 membres nommés par le gouvernement, parmi lesquels figure le *principal*.

indienne ? Cf. le discours de Lord Curzon (27 janvier 1902), dans lequel le vice-roi déclare qu'on ne peut espérer le nivellement des distinctions de classe sans porter atteinte au respect de la classe, trait caractéristique d'un pays comme l'Inde.

(1) *Rep. for* 1907-08, pp. 2, 3, 4. *Appendices B. C. D.*, pp. 17, 18, 19.

(2) Cf. *Progress of Education in India, etc.*, 1897-98, *to* 1901-02., pp. 188.

La question des rentrées domine, en effet, toutes les autres; les charges sont lourdes; elles montent annuellement à près de 77.479 roupies et les ressources sont limitées (1). A l'origine, les chefs avaient fourni les fonds pour la

Le Chef de Jasdan (Kathi).

construction des bâtiments; certains même avaient, par de riches dotations, constitué un *endowment fund*, et jusqu'en 1904, ils avaient comblé les déficits. Le Gouvernement de l'Inde, sur la motion de Lord Curzon, ayant alors alloué une subvention à tous les collèges de chefs, Rajkot

(1) *Rep.* de 1906-07, pp. 18, 19 et de 1907-08, pp. 20, 21.

bénéficia de cette mesure, et depuis lors il a reçu annuellement près de 2.000 livres (1). C'était urgent, car depuis 1891 l'*endowment fund* ne s'était pas accru ; pour l'augmenter, il y aurait lieu de remettre en vigueur la décision prise dans un meeting de *Karbharis* (25 août 1897) qui fut et qui obligeait les chefs ou les héritiers présomptifs, en quittant le collège, à verser au *fund* une certaine somme.

Les *reports* ne constatent d'autre changement dans les immeubles que la construction d'un hôpital dont les fonds ont été fournis par trois anciens élèves, le Nawab de Sachin, le Thakor Saheb de Rajkot et le Raja Saheb de Dharampur. La santé des princes, grâce à une vie réglée et à des exercices physiques biens dirigés (2), est généralement bonne; mais, en cas de maladie, il était utile d'avoir tous les secours médicaux à proximité.

Les *kumars* continuent à habiter les deux ailes du collège, où la nuit et à certaines heures de la journée, un surveillant est de garde et, pour maintenir l'ordre, a le droit de requérir les officiers attachés à chaque aile ; mais les cas d'insubordination sont rares : un seul s'est produit en 1907-08. On doit attribuer cette excellente tenue à l'influence des officiers de l'escadron des princes, admirable-

(1) *Rep. for* 1906-07, p. 5.
(2) *Rep.* 1907-08. *Appendice K*, p. 54.

JOURS	MATIN		SOIR	
	Anciens	Nouveaux	Anciens	Nouveaux
Lundi. . . .	Équitation pr tout le collège.		Polo et tennis.	Cricket.
Mardi. . . .	Foot-ball,	id.	Cricket.	Tennis.
Mercredi. . .	Tent pegging,	id.	Foot-ball pour	tout le monde.
Jeudi. . . .	Promenade à cheval.		Polo et tennis.	Cricket.
Vendredi. . .	Foot-ball.		Cricket.	Tennis.
Samedi. . .	Parade.		Foot-ball.	
Dimanche . .	Promenade.		Jeu de paume.	Tennis et « sports ».

Nous ne pouvons entrer ici dans les détails des jeux, tournois et concours des collèges. Les élèves princiers semblent avoir pris le goût le plus vif à ces exercices, dont ils avaient été d'abord très éloignés.

ment disciplinés par leur instructeur, Daffdar Rupsingh des lanciers du service impérial de Bhaunagar.

Jusqu'à l'année dernière il n'y avait eu que deux *mess*, un musulman et un kathi ; mais le principal pensait qu'avec l'assentiment des chefs radjpoutes, on pourrait aussi former un *mess* radjpoute ; c'est ce qui est arrivé (1). Le nouveau *mess* se compose de 10 *kumars*. Il n'est pas, d'ordinaire, facile d'amener ces jeunes gens à se réunir pour les repas. Les différences de castes et de religion s'y opposent (2) ; en fait, il n'y a de commun, entre ces hautains condisciples, que l'instruction.

Chaque élève est du reste accompagné d'un *musahib* qui apporte avec lui les influences du *home*, et s'interpose s'il le juge nécessaire, entre les condisciples, même entre son *kumar* et les professeurs. Il est d'abord choisi par le père ou le *political agent* ; mais au collège il tombe sous le contrôle du *principal*. Le plus souvent, c'est un parent, d'ordinaire un oncle maternel ou une personne attachée au *Durbar*. Il doit se tenir dans les appartements du prince toutes les fois que celui-ci n'est pas en classe ou à la récréation. C'est lui qui est responsable des dépenses du jeune homme. Quant à de véritables précepteurs, ils ne sont admis qu'avec la permission du conseil et à la recommandation du *principal*. La liberté des cultes est complète. Les *kumars* hindous font leurs dévotions dans leurs appartements, et le *shastri* du collège prêche à des heures réglées. Le *kazi* conduit les prières des Musulmans; à certain jours, le personnel du collège se rend soit aux temples, soit aux mosquées du voisinage.

On verra, d'après la note 1, p. 45, que les classes et les exer-

(1) *Rep.* 1906-07, p. 11 et *Rep.* 1907-08, p. 12

(2) Au collège des Grasias de Gondal, pour arriver à prendre les repas en commun, il a fallu conserver la coutume indigène des *patalas* (feuilles) au lieu de tables.

cices physiques ne laissent pas les jeunes gens inoccupés pendant une heure (1) ; nous insisterons encore sur le tact qu'il faut au professeur en présence d'écoliers qui, demain, seront sur le *gadi* (trône) et qui ont déjà les vagues aspirations du pouvoir. Les devoirs sont gradués d'après l'âge, depuis les leçons élémentaires de la sixième classe, composée d'enfants de sept à treize ans, jusqu'aux cours supérieurs où les élèves de dix-neuf ans préparent leurs examens pour l'obtention du diplôme (2).

La valeur de ce diplôme, accordé à la sortie du collège après un examen passé devant le Directeur de l'Éducation supérieure du Guzerate, est malheureusement nulle, en ce sens que le diplôme ne confère aucun droit d'entrée à l'Université de Bombay, qui persiste à ne pas lui reconnaître d'équivalence avec l'*immatriculation*. Quant à l'opportunité de continuer les études deux ou trois ans après son obtention (le *post diploma course*), M. Mayne (3) est d'avis qu'on ne peut établir de comparaison entre le Rajkumar de Rajkot et

(1) Réveil de 5 h. 30 à 6 h. 30 ; exercices du matin, 6 à 7 heures ou 7 h. 30, suivant la saison. De 8 heures à 10 heures, les *kumars* font leur toilette, prennent leurs repas et accomplissent leurs devoirs religieux ; ils préparent en outre les leçons de la journée. Les heures des études sont distribuées selon un programme arrêté par le *principal* (cf. *Report* 1906-97. *App. K.* p. 48). A la fin de chaque semaine les notes sont additionnées, et les élèves prennent leurs nouvelles places dans la classe tous les lundis matins. La journée du dimanche est consacrée aux jeux et aux exercices religieux.

(2) Cf. *Rep.* 1907-08, p. 26. Classe pour l'obtention du diplôme : *Anglais* ; prose, Stevenson ; poésie, Shakespeare (King John) ; examen oral, exploration de Nansen. *Traductions d'après les idiomes indigènes* et *composition* : idiome indigène : *a*) guzarati ; *b*) mahratti ; *c*) urdu ; *d*) sanscrit. ; latin. *Histoire et géographie* : histoire d'Angleterre de 1066 à 1714 ; histoire de l'Inde de Marsden ; géographie générale du monde. *Mathématiques* : arithmétique, Euclide, liv. Ier. *Sciences* : chimie, éléments de chimie de Roscoe ; physique, éléments de Stewart, sauf l'électricité ; droit, économie politique et mathématiques supérieures ; *a*) droit, cours de droit de Whitworth, dix leçons sur la jurisprudence d'après les notes ; *b*) économie politique, premières leçons de Walker ; *c*) mathématiques, mesurage (de Tukaram) ; algèbre (Hall et Knight) ; géométrie (les 3 livres d'Euclide). Quant aux examens, voy. les questions, appendice II, p. 35, et le résultat des examens p. 47 ; enfin pour les études des collèges des chefs en général, voy. *Progress of Education*, etc., pp. 186-87-88

(3) *Report de* 1905-07, pp. 9-10 et *Report de* 1907-08, pp. 10, 11.

les autres collèges. Au Mayo, ceux qui sont appelés à devenir des chefs forment la minorité ; les élèves sont presque tous des cadets ou des *jaghirdars*, qui ont à faire leur chemin dans le monde, tandis qu'à Rajkot, la plupart auront des États à administrer, et les autres sont dans une position qui ne les oblige pas à embrasser une carrière. A quoi donc servirait ce *post diploma course* ? Ceux qui auraient absolument besoin de le suivre — s'il s'en trouve, ils sont trop jeunes pour entrer en compte — devraient s'adresser aux Universités du Penjab ou d'Allahabad, puisque celle de Bombay ne reconnaît pas leur diplôme, et ils se heurteraient alors à bien des difficultés, n'y eût-il que la différence d'idiome !

N'insistons pas ; les chefs n'ayant pas besoin du *post diploma course*, il y aurait de l'inconvénient, leurs études terminées, à les garder dans les collèges ; devenus des hommes faits, ils s'accommoderaient mal de la surveillance, et les résultats ne seraient pas ceux qu'on est en droit d'attendre. En matière d'administration, « une once de pratique vaut mieux qu'une livre de théorie », et M. Mayne demande avec raison quelle occasion les jeunes chefs auraient de se familiariser avec la science gouvernementale en suivant le *post diploma course*. Or, puisque l'initiation à la vie publique ne rentre pas dans le domaine des collèges des Princes, il serait préférable d'attacher le chef, lorsqu'il quitte Rajkot, à la personne de son *political agent* (ou de son administrateur) et de l'obliger de faire avec lui des tournées dans les districts. Il serait ainsi amené à comprendre que le moment où on lui remettra le gouvernement de son État dépend des aptitudes dont il aura fait preuve et de sa connaissance des affaires. Cela donnerait naturellement un surcroît de besogne au *political agent* ; mais les jeunes gens ne se trouveraient plus livrés à eux-mêmes à la sortie du collège et acquerraient ainsi beaucoup d'expérience.

Quant au stage à l'*Imperial Cadet Corps*, M. Mayne estime

que, pour les chefs, c'est une perte de temps. Lorsqu'on les y envoie, ils n'ont le plus souvent d'autre envie que de s'en aller, car ils s'aperçoivent promptement que ce qu'ils y font n'accélère pas leur intronisation. En 1906-07, deux kumars rallièrent le *Corps* ; en 1907-08 on n'en compte pas un seul.

Du reste, si l'*Imperial Cadet Corps* n'est pas utile au chef, il peut l'être pour le *Fantaya kumar*. Le duc de Connaught avait désiré créer un « Sandhurst indien » à Rajkot (1) — [dès l'origine, on y avait formé un escadron (Mounted Cadet Corps)] — et incorporer les cadets des familles princières dans les régiments de l'armée indigène ; mais Sir F. Roberts et le successeur du duc de Connaught, Sir G. Greaves, s'opposèrent à cette innovation. Ils avaient entrevu, peut-être exagéré, la difficulté de mettre des officiers anglais sous les ordres d'indigènes, quelque capables que fussent ceux-ci, et ils redoutaient surtout l'influence dangereuse que la présence d'un prince riche peut avoir dans un « mess » de régiment. L'*Imperial Cadet Corps* ne fut créé que postérieurement par Lord Curzon en 1901.

Nous avons essayé de dégager l'idée maîtresse suivie par Macnaghten et ses dignes successeurs. Au commencement du vingtième siècle, après trente ans d'expérience, il ne semble pas que l'orientation ait dévié ; elle reste également la même dans les hautes sphères, comme l'atteste le discours prononcé en novembre 1900 par Lord Curzon dans le *hall* du collège en présence des élèves et des chefs du Kathiawar.

« Il ne faut pas croire, dit alors le vice-roi, que parce que

(1) Cf. *Report* 1906-07, p. 11.

(2) Cf. W. W. Hunter, *Bombay, a Study in Indian Administration*, etc., p. 184, et le magnifique discours prononcé par le duc de Connaught à la distribution des prix du Rajkumar College en 1891 : « In soldiering you will rub shoulders with English gentlemen, and that will be good for both. We are so bound together in the future of India that the more we know of each other the better, etc. »

les élèves des Collèges des chefs de l'Inde du Nord et de l'Inde Centrale reçoivent une éducation analogue à celle de nos écoles publiques d'Angleterre qu'on veuille en faire pour cela de jeunes Anglais. Si ces collèges devaient détruire chez eux des préjugés surannés, des superstitions grossières en leur faisant perdre leur nationalité, ce serait payer ce progrès trop chèrement. » L'Indien anglicisé, à ses yeux, n'est pas en effet un spectacle plus attrayant que l'Anglais indianisé. « L'un et l'autre, déclare-t-il, sont des hybrides d'un type contre nature. Il faut que les jeunes chefs soient élevés au collège pour y apprendre l'anglais et se familiariser autant qu'il est nécessaire avec les usages, la littérature et la mentalité des Anglais — sans négliger les sports — afin de faire figure dans le monde et de bien gouverner leurs sujets. Ils sont appelés à régner, après tout, non pas sur des Anglais, mais sur des Indiens et, en tant que princes, ils sont obligés d'avoir de l'influence et de justifier leur existence. Ils ne doivent faire qu'un avec leurs sujets ; aussi ne suffit-t-il pas de s'inspirer de modèles anglais ; c'est par une adaptation de l'idéal de l'Orient à nos méthodes occidentales que nous pouvons espérer réussir. » Et ici prennent place ces paroles judicieuses qui durent faire une impression profonde sur le féodal auditoire : « Les chefs ne sont pas, comme on l'imagine parfois, un corps privilégié. Dieu ne leur a pas concédé un *sunnad* (charte) pour ne rien faire à perpétuité. L'État n'est pas leur propriété personnelle, et ses revenus ne sont pas leur casette privée..... Ils existent pour le bien de leurs peuples, et les peuples n'existent pas pour le leur ; ils doivent, avant tout, servir de modèles. Un chef que ses sujets montreraient au doigt n'est pas digne d'être un chef. Si cette manière de voir est juste, il est évident qu'il incombe à ce collège une grande tâche, puisqu'il n'est pas destiné à être simplement une école pour des particuliers, mais une pépinière d'hommes d'État. La plus mauvaise façon de la remplir serait de priver ses élèves de

leurs droits légitimes à la confiance de leurs compatriotes.

« Il faut que, tout en étant instruits d'après un programme occidental, ils restent Indiens, fidèles à leurs croyances, à leurs traditions et à leurs sujets. C'est pourquoi, chefs et élèves du Rajkumar College, je vous le dis, — et c'est mon dernier mot, — soyez fidèles à ce collège ; faites connaître son nom et veillez à ce que, par vous, il soit justifié devant le public. N'oubliez pas en même temps que si vous êtes fiers d'acquérir les talents de gentlemen anglais, vous êtes des nobles et des princes indiens, que votre mère-patrie a sur vous un droit supérieur à celui de votre patrie d'adoption, et rappelez-vous qu'on se souviendra de vous dans l'histoire, — si vous passez à la postérité, — non parce que vous aurez copié les habitudes d'un pays étranger, mais parce que vous en aurez fait profiter les habitants du vôtre (1). »

*
* *

Les résultats du Rajkumar de Rajkot sont appréciables ; quiconque entreprend une tournée dans le Kathiawar est à même de les constater. Les chefs, pour la plupart des « old boys » du collège, devenus plus éclairés que leurs prédécesseurs, continuent dans leurs États la politique de pacification entreprise par l'*Agency*. La sécurité est maintenant assurée dans toute la péninsule ; les tours bâties à l'entrée des villages, d'où jadis le paysan guettait l'approche des maraudeurs, sont inutiles et s'effondrent. Les bandits ont disparu, toutefois avec lenteur. Il y en avait encore en 1880-90 dans l'État de Junagadh, et il fallut la fermeté du vizir M. Bahauddin pour en avoir raison ; l'un des plus dangereux, ayant été capturé, fut attaché à la bouche d'un canon ; les autres se le tinrent pour dit ! Les capitales

(1) Cf. pour l'opinion d'un journal indigène de Bombay, l'*Indian Spectator*, 11 nov. 1899.

ont également bénéficié de l'éducation des princes. Lorsque Tod visita Junagadh, il trouva le Nawab qui végétait au milieu des ruines; présentement on est frappé des beaux monuments modernes de la ville, — palais, écoles, prisons, etc.; mieux encore, de l'intérêt et du soin que le *Durbar* prend de la conservation de ses admirables antiquités. D'autre part, l'instruction est, en général, libéralement répandue, et les populations savent en profiter. A Gondal, le Thakor s'est même adressé aux classes supérieures et a fondé, pour les Grasias, une école rivale de celle de Wadhwan.

Les voyages dans l'Inde et en Europe ont d'ailleurs contribué à former le jugement des élèves princiers; en quittant le collège, ceux-ci, le plus souvent, sont confiés à des précepteurs anglais et viennent faire des études spéciales dans nos universités. Le Thakor de Gondal, qui a suivi avec éclat des cours de médecine en Angleterre, avait même amené avec lui sa femme, aimable princesse de la maison de Dharampur, et tout récemment le Nawab de Janjira, un des « old boys » du Rajkumar, a fait un séjour prolongé à Londres et à Paris, accompagné de son intelligente et distinguée Begum.

A côté du nouvel état de choses, le voyageur continue à coudoyer les débris des anciennes races qui, tour à tour, ont dominé dans la péninsule, — Radjpoutes, Kathis, Musulmans, — maintenant perdus dans la masse de la population et dépouillés de leurs traits caractéristiques. Le Radjpoute a bien conservé son turban et ses armes, mais il monte rarement à cheval; il prend le train! Il ne reste de son ardeur guerrière que le souvenir, perpétué par les stèles ou *palyas* qui marquent la place où un homme est tombé, frappé par un ennemi ou un rival. Devenu indolent, il fume son *hookah* avec ses amis, et s'il est riche, il livre ses biens à l'administration des subalternes. Le Musulman l'imite et se distingue, en outre, par son horreur pour l'instruction. Quant au Kathi, il aime ses

aises et est resté sociable. Rêve-t-il au passé, le regrette-t-il pendant qu'il écoute, en dégustant le *kusumba* (liqueur d'opium), sa boisson favorite, les chants populaires qui célèbrent les exploits de ses aïeux ? Ne sont-ce plus pour lui que de simples rhapsodies, dont le sens est perdu, et les cents années écoulées depuis l'arrivée du colonel Walker sont-elles parvenues à modifier à ce point la mentalité des enfants du sol ?

Pour les « boys » du Rajkumar, si l'on pose la même question, en la limitant à l'action des trente-huit années d'existence du collège, la réponse n'est pas douteuse. Lord Mayo avait estimé que l'éducation des jeunes feudataires du Kathiawar était une œuvre digne d'occuper des fonctionnaires anglais de bonne famille et de talent. Il ne s'est pas trompé. L'excellente administration des États du Kathiawar en est la preuve éclatante.

D. Menant.

LE NOUVEAU RÉGIME TURC ET TRIPOLI

Notre collaborateur, M. N. Slousch, attaché au « Corpus Inscriptionum Semiticarum », rentre de la Tripolitaine d'où il rapporte, outre d'importants documents épigraphiques, les éléments d'une information neuve sur l'histoire moderne et la situation sociale de ce pays : nous donnons ci-dessous les résultats de son enquête relative aux événements récents ; ces impressions d'actualité seront une naturelle préface aux études qui vont suivre.

On sait que la proclamation du nouveau régime, à Tripoli, suivie de près par le départ de cette ville du gouverneur général Redjeb Pacha, a donné lieu à des manifestations plus ou moins graves. Ces manifestations sont d'autant plus caractéristiques qu'elles éclairent les rapports réciproques véritables qui existent en Tripolitaine entre Turcs et Arabes, rapports que nous avons déjà étudiés dans la Revue (« Turcs et Indigènes en Tripolitaine », 1907). Nous ne saurions donc mieux faire que de préciser le caractère réel des événements dont la ville de Tripoli fut le théâtre.

Le 20 juillet dernier, nous quittions Tripoli pour la Cyrénaïque. A cette époque rien ne perçait encore des événe-

ments qui devaient amener le nouveau régime en Turquie. On était dans les milieux turcs sous l'impression pénible de l'entrevue de Revel. Le vali, dans le dernier entretien que nous eûmes avec lui, déplora surtout l'entente de l'Angleterre avec la Russie pour le compte de cette pauvre Turquie. Anglophile lui-même, le gouverneur ne se doutait pas encore des changements que cette entrevue devait entraîner pour l'avenir de la Turquie.

Nous poursuivîmes notre voyage, sans rien apprendre davantage. A Benghazi, les rumeurs sur une révolution militaire en Macédoine nous atteignirent, sans fixer trop notre attention. Ce fut à Derna que le directeur de la station de télégraphie sans fil nous communiqua la teneur d'une dépêche officielle d'après laquelle une charte était octroyée au peuple ottoman et la Constitution proclamée. La joie était grande dans la garnison turque de la ville. Le commandant Hamdi et le docteur militaire, tous les deux esprits éclairés et avancés, se montrèrent surtout enchantés. Ils nous assurèrent qu'ils profiteraient de leur congé pour aller voir la France et ce Paris que l'ancien régime leur interdisait de visiter. Le lendemain une autre dépêche annonça la permission pour tous les exilés politiques de rentrer à Constantinople. Nous songeâmes à tous ces officiers, médecins et employés, à tous ces braves gens et cœurs courageux qui, coupables de professer des opinions libérales, avaient été exilés et condamnés à végéter dans cette « Sibérie de Soleil » qu'est l'hinterland tripolitain.

Cependant plus de trois semaines durant, nous nous trouvâmes séparé du monde civilisé par cette barre infranchissable qui sépare la Cyrénaïque, aujourd'hui transformée en désert, du reste du monde. Les rares postes militaires turcs que nous rencontrâmes en route ne purent nous renseigner davantage.

Ce ne fut qu'après notre arrivée à Benghazi que nous apprîmes les nouvelles, le départ du maréchal Redjeb Pacha

pour Constantinople, et les conséquences d'une révolution locale qui aboutit à la disparition des Jeunes-Turcs de Tripoli. Toute surprenante que fût pareille nouvelle, nous ne fûmes pas trop surpris ; nous connaissions trop bien l'antagonisme entre Turcs et Arabes et l'état arriéré de ces derniers. D'autre part, à Benghazi même nous avions constaté parmi les Arabes des symptômes d'un mécontentement général, que le mutessarif Ghalib Pacha sut enrayer juste à temps.

Les insignes rouges de la Liberté que plusieurs officiers étalaient, ostensiblement ne firent qu'exciter davantage les Arabes arriérés de la ville.

Dès que nous fûmes de retour à Tripoli, nous nous renseignâmes sur les événements qui s'étaient déroulés dans cette ville.

Nous apprîmes que la nouvelle de l'octroi d'une Constitution avait été d'abord accueillie par les Arabes de la ville, avec une indifférence surprenante. Les Turcs, tant fonctionnaires qu'exilés, exultaient. Ils organisèrent des réunions populaires et de grandes fêtes nocturnes. Une de ces dernières au jardin militaire semble avoir particulièrement réussi. Des illuminations telles que Tripoli n'en avait jamais vu et des discours exaltés illustrèrent cette fête. Turcs et Arabes, juifs et chrétiens fraternisèrent ; toute la nuit des cortèges joyeux parcoururent la ville. L'accord ne devait pas durer longtemps. Plusieurs Jeunes-Turcs, enivrés par le succès imprévu, commencèrent à parler trop haut de la nécessité de représailles contre les éléments réactionnaires de la ville : ceux-ci appartiennent tous au clergé et à l'aristocratie arabes. On prétend que des animosités personnelles ne furent pas étrangères à cette attitude de plusieurs têtes exaltées. D'autre part, la population arabe, travaillée par plusieurs membres influents du clergé et de l'aristocratie locale, avait commencé à s'indigner de la perspective d'une domination jeune-turque.

Cependant telle était l'autorité que le muchir (maréchal) exerçait sur toutes les classes de la population que personne n'osa broncher. Tripoli garda l'aspect impassible qui lui est propre.

Tout d'un coup, le 1er août, la nouvelle se répandit que Redjeb Pacha allait quitter la ville pour occuper le poste de ministre de la guerre. Aussitôt l'esprit d'anarchie qui est propre aux Arabes d'Afrique ne manqua pas de se faire jour. Il trouva sa première expression dans une révolte qui ensanglanta la prison locale. Le bruit s'étant répandu que la loi d'amnistie réservée aux Jeunes-Turcs englobait tous les criminels, les pensionnaires de la prison de Tripoli exigèrent qu'on les relachât au même titre que les détenus politiques. Sur le refus des gardiens, ils se ruèrent sur ces derniers et en blessèrent deux. L'intervention de la troupe, qui coûta la vie à plusieurs prisonniers (nous n'avons pu établir le chiffre exact des victimes), finit par avoir raison de cette émeute.

Cependant l'agitation ne laissa pas d'atteindre les classes inférieures de la population arabe. C'est que les victimes de l'émeute comptent parmi cette dernière de nombreux parents et amis. Des agitateurs plus ou moins intéressés commencèrent à exciter le peuple en lui prêchant la résistance au règne des Jeunes-Turcs, ces hérétiques qui sont pires que les Roumis. L'Arabe ne comprenant pas au juste la distinction entre criminels politiques et criminels de droit commun, on ne laissa pas d'exploiter le fait que les criminels hérétiques avaient tous été relâchés, tandis que des Arabes voleurs mais croyants et pieux avaient été assassinés pour avoir osé aspirer à recouvrer leur liberté. On finit par se dire tout haut que la Hourriya (la Liberté) n'était faite que pour inaugurer le règne des hérétiques et des infidèles. Dans certains milieux on alla jusqu'à regretter que la Tripolitaine ne partage point le sort de l'Algérie et de l'Égypte. Les Roumis, eux, du moins, ne se mêlent pas à la vie reli-

gieuse et sociale des Arabes : les Jeunes-Turcs au contraire menacent de transformer toute la vie sociale de leurs coreligionnaires. L'exaspération atteignit son apogée la veille du départ du vali, lorsqu'on apprit que Redjeb Pacha désignait pour lui succéder temporairement l'ancien secrétaire général Bekir Bey. Ce dernier, Circassien d'origine, esprit des plus éminents, occupait à ce moment le poste de mutessarif du Djebel, et sa manière de penser tout occidentale n'était pas faite pour lui gagner les sympathies des fanatiques. Cet état d'esprit de la population arabe rencontra un écho par trop sensible dans le cœur du président de la Beladia qui n'est autre qu'Hassana Pacha Karamanli, le descendant direct de l'ancienne dynastie détrônée des Karamanli et le chef de l'aristocratie locale. C'est grâce à son concours que des meetings populaires furent organisés le soir même : des orateurs populaires haranguèrent la foule et l'exhortèrent à s'opposer à l'avènement du nouveau régime et au règne des Jeunes-Turcs.

La plus grande réunion fut tenue sous la présidence de Hassana Pacha dans la Djama Ahmed Bacha, grande mosquée fondée par Ahmed Karamanli, l'ancêtre de la famille. On y fit le procès de la liberté et des Jeunes-Turcs qui menacent la Foi et le peuple arabe. Un seul orateur, Hadj Mohammed ben Hamouda, inspecteur agricole, essaya en vain de défendre la cause de la liberté, mais la foule exaspérée se rua sur lui et l'aurait achevé sur place, si Hassana Pacha Karamanli ne l'avait pas pris sous sa protection en s'empressant d'étendre sur lui son manteau. D'ailleurs dans ce cas, comme dans celui de l'adoption des résolutions prises par l'assemblée, l'influence de Karamanli s'exerça plutôt dans un sens modérateur et c'est grâce à lui que des excès irréparables furent évités.

Finalement l'assemblée adopta les résolutions suivantes :

Les assistants se prononcent pour l'abolition de la Constitution et préconisent jusqu'à la résistance armée.

Ils exigent le renvoi de Tripoli de tous les Jeunes-Turcs.

Ils s'obligent sur la foi du serment à éviter tout excès et à ne point s'attaquer aux juifs et aux chrétiens.

Le lendemain, un navire turc spécialement affrété dans ce but attendait l'embarquement du maréchal. Ce dernier s'attarda au palais pour régler les affaires courantes du vilayet et pour prendre congé de ses subordonnés, lorsqu'on vint lui annoncer l'arrivée d'une foule de 800 Arabes qui assaillait le palais. Instruit de la cause de cette démarche, Redjeb Pacha manda auprès de lui plusieurs meneurs, lesquels, au nom de la foule, posèrent les conditions suivantes :

Suppression des libertés ; éloignement de Bekir Bey et, enfin, évacuation de Tripoli par tous les Jeunes-Turcs.

En tout autre temps, des exigences pareilles venant de la part d'une population surexcitée auraient provoqué des représailles énergiques. Mais Redjeb Pacha avait hâte de rejoindre son haut poste à Constantinople, il craignait surtout d'aggraver la situation de la Tripolitaine — et ceci au profit des convoitises italiennes. D'autre part la plupart des Jeunes-Turcs ne demandaient pas mieux que de s'en aller à Constantinople pour participer aux événements du jour. Le Vali céda sur tous les points. Il nomma son aide de camp Ibrahim Pacha, gouverneur intérimaire, et invita tous les Jeunes-Turcs, tant militaires que civils, à s'embarquer avec lui pour Constantinople.

C'est au son de la Marseillaise et de l'Hymne turc que le vieux général quitta, entouré de 198 Jeunes-Turcs, toute une jeunesse patriotique, la rade de Tripoli pour rejoindre Constantinople.

D'autres groupes d'exilés continuent à arriver, de tous les points du Sahara, pour suivre leurs camarades embarqués.

Tripoli, privée de sa société turque et abandonnée pour le moment à ses destinées, nous a paru plus triste, plus déserte que d'habitude. Décidément il y a quelque chose de changé. Mais est-ce pour le mieux ? N. Slousch.

LA TRIPOLITAINE SOUS LA DOMINATION DES KARAMANLI

I

Nous avons raconté à quels incidents a donné lieu la proclamation du nouveau régime à Tripoli. Ainsi se trouve confirmée l'opinion que nous avions avancée dans la Revue (1) que l'élément indigène, guidé par son aristocratie locale, subit fort peu l'ascendant de la langue et de la civilisation turques et qu'il entend rester maître chez soi.

D'ailleurs les événements qui avaient suivi le départ ou l'expulsion des Jeunes-Turcs de la Tripolitaine ont beaucoup trop d'analogie avec plusieurs précédents qu'on retrouve dans les annales de la province pour qu'on puisse se méprendre sur leur caractère national. Même ils permettent de juger toute l'importance que l'aristocratie locale arabe ou Kouloughli arabisée continue à jouer dans ces parages africains.

A ce titre une étude consacrée à l'histoire de la maison de Karamanli se présente comme une question d'actualité, d'autant plus que cette histoire est intimement liée à celle de la Tunisie, qu'elle explique ou complète très souvent.

Aussi sommes-nous heureux de pouvoir offrir aux lec-

(1) *Turcs et indigènes en Tripolitaine*, 1907.

teurs de la Revue un extrait analytique et critique complété par des renseignements puisés chez divers auteurs de mémoires qui ont trait à l'histoire de la domination des Karamanli et qui révèlent beaucoup de faits demeurés inconnus. Ces mémoires, rédigés au commencement du dix-neuvième siècle sous forme de chronique par le rabbin Abraham Chalfoun, qui fut lui-même, ainsi que plusieurs membres de sa famille, personnellement mêlé à maints épisodes, ont été conservés et complétés par le rabbin Mordecaï Cohen, auteur d'une histoire manuscrite de la Tripolitaine en hébreu et le seul chronographe de la province.

Mais avant de commencer l'exposé de l'histoire des Karamanli, quelques mots sur les destinées de la Tripolitaine depuis la conquête arabe ne seront point inutiles.

En 647 eut lieu la première conquête de Tripoli par les Musulmans, accomplie par le général Abd Allah au profit du calife Othman. En 680, Okba ben Nafi refoula les tribus berbères, qui, entre temps, s'emparèrent de la ville. Les vicissitudes qui agitèrent l'Afrique pendant les guerres illustrées par l'épopée de la Kahena semblent avoir mis le comble à la ruine de la ville, dont on n'entend plus parler jusqu'à l'avènement des Aghlabites. Ces derniers s'emparèrent de Tripoli et y entreprirent des constructions publiques dont plusieurs subsistent encore. En 1146, Tripoli devint la proie de Roger le Normand. Elle passa, treize ans plus tard, entre les mains de Abd-el-Moumen l'almohade. Pendant plusieurs siècles Tripoli demeura une dépendance obscure de Tunis.

Sous le règne d'Abou Fares, les Espagnols commandés par Pierre de Navarre prennent la ville et emmènent toute sa population en captivité. Les prisonniers juifs furent rachetés par leurs coreligionnaires italiens. Quant aux Musulmans, Charles-Quint leur permit de retourner à Tripoli et de rebâtir ses ruines, à condition de ne plus en relever les murs.

En 1530, Charles-Quint fit don de Tripoli à l'Ordre Maltais, mais trois ans plus tard le fameux Barberousse réussit à en expulser les Maltais et à s'emparer de la ville au nom du sultan. Une escadre envoyée par l'empereur dans ce but réussit à la débarrasser du pirate et à la restituer à l'Ordre.

Mais dès 1551, l'amiral turc Sinan Pacha assiège la ville, la prend et y installe définitivement la suzeraineté ottomane. Tripoli partagea depuis le sort de tous les centres importants de la Barbarie : les exploits des pirates qui écumaient la Méditerranée et les révoltes des populations de l'intérieur devaient l'entraîner dans une succession de luttes et de ravages incessants, et lui attirer de cruelles représailles de la part des puissances chrétiennes.

En 1560 un chérif lève l'étendard de la révolte contre le pacha turc. Mais la garnison turque finit par avoir raison de ces troubles. Il s'agissait pour les gouverneurs de la ville de rester surtout maîtres du commerce avec le Soudan et le Sahara. Ils encouragèrent en outre l'activité des pirates, qui firent de Tripoli et de plusieurs de ses dépendances un des centres les plus redoutables de l'activité des corsaires.

Désormais l'histoire de Tripoli ne sera qu'une succession incessante de prouesses maritimes, de sièges et de bombardements, lesquels souvent donneront lieu à de graves différends entre les puissances européennes et la Turquie, demeurée l'État souverain de la ville.

La France et l'Angleterre, qui dominaient le commerce de la Méditerranée, cherchaient à se défendre des exploits des corsaires de Tripoli par des traités avec la Porte elle-même : mais ces traités n'empêchèrent pas les corsaires de capturer (exceptionnellement, il est vrai) des vaisseaux français et anglais, cependant que ceux des autres peuples demeuraient systématiquement la proie non contestée des pirates. A bout de patience, la France et l'Angleterre se décidèrent à agir.

Cromwell fut le premier à envoyer, en 1675, une escadre

commandée par Blake, qui reçut l'ordre de bombarder Tripoli ; cependant vingt ans plus tard le roi d'Angleterre se vit dans la nécessité d'y envoyer sir John Narborough, qui se vengea durement sur la ville de la trahison des pirates.

Malgré les liens d'amitié qui la liaient avec le sultan, la France finit elle aussi par perdre patience. En 1683, l'amiral Duquesne détruisit, près du port de Tripoli, un grand nombre de vaisseaux des corsaires. Deux années plus tard, une escadre commandée par d'Estrées mit le siège devant la ville, bombarda les murs et occupa plusieurs forts. Elle ne se retira qu'après avoir obtenu un traité et une contribution de 500.000 francs.

La Turquie, que les prouesses des corsaires risquaient d'entraîner à la guerre, chercha vainement à parer à l'état qui régnait en Tripolitaine. La rivalité entre les fonctionnaires, les avantages qu'ils tiraient des exploits des pirates et l'esprit d'anarchie propre à la population indigène empêchèrent tout essai d'administration solide. Dans ces conditions Tripoli ne pouvait échapper au sort qui guettait tous les États barbaresques. Elle devint la proie d'aventuriers ambitieux et sans scrupules.

En 1711, eut lieu l'événement suivant (1) :

Le pacha turc Mohammed-Halil Abou Ammis avait fini par se rendre odieux aux yeux des troupes.

Hammed Karamanli, chef de la cavalerie (2), sut exploiter à son profit cet état d'esprit des militaires. Sa popularité grandissante ne laissait pas d'inquiéter le Pacha. Un jour une révolution éclata au Gharian, et Karamanli fut chargé de se rendre à la tête d'une armée sur les lieux pour y réprimer les excès.

Entre temps le Pacha fut mandé à Constantinople. Ayant acquis la certitude que l'affaire de Gharian allait retenir

(1) Rohlfs (Von Tripoli nach Alexandrien) donne la date de 1714.

(2) Rohlfs fait de lui un cheikh arabe. En réalité, ce personnage doit être considéré comme un Kouloughli.

pendant longtemps son rival, le gouverneur quitta son poste en toute sécurité.

Mais Hammed Karamanli s'empressa de revenir, à la tête de ses troupes, à Tripoli. Appuyé par l'armée, il n'eut pas de peine à ameuter les Arabes contre le pacha et se fit proclamer bey de Tripoli. Cependant cette usurpation ne semble pas avoir rencontré l'approbation unanime des officiers turcs de la place. Désireux de se débarrasser d'adversaires aussi gênants, Hammed imagina d'éloigner de la ville tous les gradés supérieurs. Quant aux officiers et aux fonctionnaires, le nouveau bey les invita à assister à un grand festin qu'il donna dans le château. Les invités, qui ne soupçonnaient rien, s'y rendirent au nombre de 300. A leur arrivée, les gardes les firent passer individuellement dans la cour intérieure, où ils furent assassinés par un groupe de serviteurs fidèles du tyran. On dit que pas un seul des invités n'échappa. Débarrassé de ses adversaires locaux, il s'agissait maintenant pour Hammed de s'assurer du côté de Constantinople.

Le tyran réunit tous les biens transportables de ses victimes qu'il avait confisqués à son profit, les chargea sur un navire, et les envoya au sultan Ahmed III. Ce dernier, séduit par les messagers et par les riches présents, eut la faiblesse de reconnaître à Hammed, par un firman spécial, le titre de pacha de Tripoli.

C'est ainsi que débuta le règne de la maison de Karamanli, qui devait se perpétuer jusqu'en 1835, et qui domine l'histoire et la vie sociale de la Tripolitaine moderne.

Hammed Karamanli se montra dès ses débuts un prince très actif. Il organisa une milice indigène et obtint avec son aide la soumission du Djebel. En 1790 il étendit sa domination sur toute la province de Barca, et nomma son frère Chaaban bey gouverneur de Benghazi. Si bien qu'il devint le maître presque indépendant de tout le Nord africain oriental.

En prévision de revers possibles, Hammed Bey apporta des soins particuliers aux fortifications de Tripoli. Il en releva les murs, détruits par Charles-Quint, et construisit le Bordj-el-Mandrek. Il érigea en outre la mosquée Djama Ahmed Pacha qui demeure le centre de la vie religieuse de la province. En même temps il se déclara le protecteur officiel des corsaires ; ceux-ci, qui profitaient de sa protection intéressée, purent se livrer à leurs exploits.

Ce fut pour punir le bey (ou l'émir comme on l'appelait alors) des actes des pirates qu'une escadre française commandée par Grandpré bombarda en 1728 Tripoli et aboutit à un traité de protection dont les effets furent prolongés jusqu'en 1766. D'ailleurs on verra par ce qui suit que la maison de Karamanli a toujours désiré ne pas s'aliéner la France.

Hammed mourut en 1744 et légua son pouvoir à son fils Mohammed. Ce dernier se distingua surtout par l'appui qu'il apporta au développement de la piraterie. Il mourut en 1754. Son frère Ali, faible de caractère et débile, lui succéda. C'est sous son règne que les corsaires et les bandits qui pullulaient dans la ville se relâchèrent: les crimes et les assassinats se multiplièrent. Tous ces méfaits finirent par exaspérer la population. Lorsque le vieux bey, dégoûté du pouvoir, se décida à le céder à son fils aîné Ahmed, les notables arabes se réunirent et décidèrent d'envoyer une délégation à Constantinople, pour demander au sultan de retirer le gouvernement à la maison de Karamanli et de nommer à Tripoli un pacha ordinaire soumis à l'administration centrale de la capitale.

En présence de ce péril qui menaçait l'avenir de la dynastie, Youssouf Karamanli, le fils cadet d'Ali, se décida à agir et à sauver à son propre profit le patrimoine. Il commença par gagner la confiance des classes inférieures des indigènes : il n'eut pas de peine à les persuader des inconvénients que présenterait, pour les pauvres surtout, un gouver-

nement soumis directement à Constantinople. En outre, il réussit à s'assurer du concours des indigènes du Djebel, qu'il savait réfractaires à la domination turque. Le cheikh Califa ben 'Aoun, de la tribu turbulente Mouhama, et le chef réel du Djebel Iffren — le père de Goma, le futur héros de l'indépendance du Djebel tripolitain — s'empressa de réunir un grand nombre de guerriers arabes et berbères du Djebel qu'il mit à la disposition de Youssouf. Fort d'un secours aussi efficace, Youssouf chercha à se débarrasser de ses frères aînés pour prendre la place. Il profita de la première occasion pour chercher querelle à Hassan, son autre frère, et, en présence de sa mère, il lui porta des blessures assez graves. Le malheureux prince s'évada dans une pièce voisine, où le nègre Abd-er-Rahman Bach Chater, serviteur fidèle de Youssouf, se jeta sur lui et l'assaillit; Youssouf accourut alors en personne et trancha la tête à son frère, malgré les protestations véhémentes de la mère. Loin de s'en émouvoir, le fratricide menaça la pauvre femme du même sort, saisit en sa présence la tête de son frère, et sortit dans la rue en criant : « Hommes de Tripoli, je suis votre serviteur, qu'on ose donc s'attaquer à moi!... »

Ce fait eut lieu en 1790. La foule, impressionnée par tant de sans-gêne, se laissa prendre et s'insurgea contre Ali Pacha.

Avec l'aide des troupes du cheikh d'Iffren, Youssouf s'empara de Ksar-el-Hani, d'Adbera, d'El-Menchia et des oasis voisines de la ville. Les troupes envoyées par le vieux bey contre le fils rebelle furent impuissantes à le combattre. En avril 1790, Youssouf campa devant les murs de Tripoli, et ses hommes, secondés par les gens de Califa, assiégèrent la ville. D'autre part les tribus de Tarhouna embrassèrent la cause d'Ali et la guerre fratricide s'étendit sur toute la Tripolitaine. La lutte demeura pendant longtemps indécise.

Cependant les habitants de Tripoli, exaspérés par les dé-

sastres d'un siège qui menaçait de se prolonger indéfiniment, déléguèrent un envoyé secret auprès du sultan Selim III pour lui demander d'envoyer des troupes capables de mettre fin aux troubles et d'établir un pacha nommé directement par le gouvernement.

La nouvelle de cette démarche eut pour effet de concilier les membres de la famille de Karamanli. Le vieil Ali s'empressa de pardonner au fils fratricide, et consentit à le charger du gouvernement par intérim. Mais il était trop tard. Ali Borghol, un aventurier turc, devait devenir l'arbitre des destinées de la Tripolitaine et y écrire un des chapitres les plus sanglants de son histoire.

Une lettre authentique, adressée par le bey de Tunis au sultan, et qui fut traduite par M. Le Roy et publiée dans *La Revue tunisienne* de 1906 (p. 283 et suiv.), nous permet de jeter une lumière nouvelle sur cet épisode.

II

Ali Agha ou Borghol Gourdji appartenait à cette catégorie d'aventuriers de race bâtarde qui profitaient des faiblesses du régime turc pour s'ériger en tyrans et opprimer durement la population indigène des États barbaresques.

Il débuta comme hardj ou intendant général de la marine d'Alger. Ce poste, intimement lié avec la surveillance des exploits des corsaires, lui valut une fortune colossale ; mais ses exactions eurent pour effet d'exaspérer la population d'Alger qui finit par se révolter et expulsa le cupide fonctionnaire de l'oudjak d'Alger.

Les dissensions intérieures qui déchiraient les membres de la famille des Karamanli et l'anarchie générale qui régnait à cette époque à Tripoli ne laissèrent pas d'attirer sur ce pauvre pays la cupidité et l'ambition du banni algérien. Ali Agha se rendit à Constantinople. Son frère, très

influent auprès de la personne du sultan, n'eut pas de peine à persuader le souverain que le seul moyen de mettre fin à l'état d'anarchie dans lequel se débattait alors la Tripolitaine et en même temps de satisfaire les réclamations des notables indigènes qui, on se le rappelle, avaient demandé la destitution des Karamanli, serait de nommer Ali Agha pacha de Tripoli.

Les richesses personnelles du candidat aplanirent les difficultés d'ordre secondaire, et un firman spécial investit l'ancien hardj d'Alger du titre de Pacha de la Tripolitaine. Le nouveau gouverneur se chargeait de mettre fin aux différends qui désolaient la province sans demander ni navires ni soldats au gouvernement central, et de garantir, en outre, les envois réguliers des contributions au Trésor.

Ali Agha ne tarda pas à affréter pour son propre compte neuf navires marchands. Il recruta en Morée, à Zante et à Céphalonie des mercenaires turcs, grecs et espagnols. Au mois de dhoul-hidjdja (juillet) 1207, la petite escadre, composée de 250 recrues turques et de 50 grecques mouilla dans la rade de Tripoli. Le nouveau gouverneur se garda bien de débarquer ; il préféra occuper avec une partie de ses forces le fort de « Bet-er-Raïs ». Ce n'est qu'après s'y être installé solidement qu'Ali Agha manda auprès de lui les fonctionnaires et les chefs de la ville auxquels il présenta le firman du sultan en vertu duquel Karamanli était destitué et lui-même nommé pacha. Il déclara rebelle contre le sultan quiconque oserait s'opposer à cette mesure. Les fonctionnaires, qui craignaient de s'attirer le courroux du sultan, et qui croyaient avoir affaire à des navires de guerre, se réunirent en une assemblée secrète à laquelle Youssouf Bey lui-même prit une part active. Finalement, on décida de livrer la ville au nouveau pacha. Quant au vieux bey, il préféra la fuite à une abdication volontaire. Il réunit ses femmes et les membres cadets de sa famille, et s'embarqua avec eux le soir même pour se mettre sous la protection de

son ami Hammouda Bey, prince de Tunis. Son vizir Moustafa Pacha le suivit dans cet exil volontaire.

La perte du gouvernement fut impuissante elle-même à mettre fin à la rivalité qui régnait entre les deux frères. Youssouf et Hammed s'installèrent chacun dans un jardin situé en dehors de l'enceinte de la ville, cependant que leurs partisans respectifs continuaient à s'entre-déchirer.

Quant au cheikh Califa de l'Iffren, ce dernier préféra se retirer avec ses gens dans l'oasis de Zaouïa, en attendant que la fortune tournât en faveur de son ami Youssouf.

Profitant de ces dissensions, Ali Borghol s'installa solidement à Tripoli ; mais il se garda bien de s'aliéner les fonctionnaires et les serviteurs. En revanche, il pressura horriblement la population civile et jeta la terreur et la consternation dans la ville.

Son avidité n'avait pas de bornes. « Il suça le sang de la population. » La communauté juive fut imposée, sous menace d'un massacre général, d'un impôt de 240.000 francs, et les pauvres victimes ne furent quittes qu'après s'être dépouillées de tous leurs biens. Quant aux musulmans, plusieurs parmi les plus aisés furent assassinés sous des prétextes futiles, et leurs biens furent confisqués au profit du tyran. Sachant que le bey de Tunis s'érigeait en protecteur de la maison de Karamanli, Ali Agha ne recula point devant des provocations à l'égard de son voisin. Dans la lettre que le bey de Tunis adressa au sultan, nous lisons le passage suivant : « Sans aucun souci des convenances et des égards dus au voisin, il excita contre nous quelques-uns de ces agents. » Mais il fit plus : il se livra à des exactions sur des sujets du bey.

Parmi les membres de la communauté juive de Tripoli il y avait de nombreux Tunisiens. C'est même en escomptant un concours venant du côté de la Tunisie que les juifs exaspérés osèrent entreprendre une action en faveur du rétablissement des Karamanli. Dès le mois d'août,

Rahamim Barḍa, un de leurs chefs, alla trouver Youssouf Bey et lui tint les propos suivants : « O sidi, nous sommes exaspérés à mort. A voir comment un tyran étranger détient le patrimoine de la maison de Karamanli, nous autres nous sommes consternés. Comment donc peux-tu méconnaître le péril réel !... Comment toi et ton frère, au lieu de chercher à recouvrer votre domaine, continuez-vous à vous livrer à des querelles fratricides qui ne font que profiter au tyran et porter la mort et la désolation chez nous tous ? Pour mettre fin à un état de choses aussi déplorable, et pour pouvoir attendre avec persévérance la revanche que la fortune nous réserve, il n'y a qu'un seul moyen, c'est que tu te réconcilies avec ton frère aîné. »

Youssouf fut convaincu par ces arguments : sans perdre un instant il tendit la main à son frère, et tous les deux levèrent l'étendard de la révolte contre le tyran. Les indigènes accoururent de tous les côtés au secours des princes ; on marcha contre Tripoli. Ali Borghol, se voyant menacé, s'enferma dans les murs de Tripoli. Alors commença un siège des plus horribles et dont les cruels épisodes continuent à faire la terreur des Tripolitains d'aujourd'hui.

La ville fut bloquée de tous les côtés. On ne pouvait pas même en faire sortir les morts ; il existe dans l'enceinte de la Hara un cimetière qui doit son origine à ces épisodes. Pendant la fête des Tabernacles la communauté juive manqua de tout. On raconte que les rares vivres qu'on pouvait clandestinement introduire par la petite porte de Fourndouk furent payés à prix d'or.

Les registres de la Hara mentionnent le fait qu'une branche de palmier et un cédrat furent payés à raison de 70 francs.

En présence de cette calamité, plusieurs juifs tunisiens cherchèrent à créer une diversion, jugeant probablement que le tyran n'oserait pas s'attaquer aux sujets du bey de Tunis. Le premier qui fut accusé de trahison fut le nommé

Haï Dodon, originaire de Tunis, et qui fabriquait des cartouches à l'arsenal. Un jour il sortit clandestinement par la porte de Foundouk afin de se procurer des provisions pour la fête des Tabernacles. Il ne manqua pas d'être accusé d'avoir quitté la ville pour vendre des cartouches aux assiégeants. Ali le fit étrangler et fit pendre son corps sur le mur en face de la grande synagogue.

Cependant le siège continuait. Le pacha força toute la population à se livrer aux travaux des fortifications. Les enfants des écoles eux-mêmes ne furent pas ménagés. Les juifs furent astreints à travailler le sabbat. Des musulmans honorables subirent un sort pareil. Pour comble de misère, tout un système d'espionnage pesait lourdement sur la ville.

C'est alors qu'un autre juif tunisien, nommé Joseph Cohen, se décida à agir pour son propre compte, répondant ainsi aux vœux unanimes de la population. Ce personnage avait pour ami le garde des portes Rachamti; il essaya de le débaucher pour qu'il ouvrît la porte de la ville pendant la nuit afin de permettre aux troupes des Karamanli de pénétrer dans la ville. Cependant le malicieux garde tenait beaucoup plus aux faveurs d'Ali Borghol qu'à son amitié pour le juif. Ce n'était pas en vain que le tyran cherchait par tous les moyens possibles à conserver le dévouement de ses serviteurs. Rachamti se laissa traiter, fit semblant d'accepter les offres du juif, et lui fixa un rendez-vous, tandis que lui-même il se précipitait vers le château pour aviser le tyran.

Ali Borghol ne voulut pas croire d'abord à la sincérité du récit, mais lorsque le fidèle serviteur lui offrit de lui apporter le soir du samedi suivant un billet signé par Cohen, d'après lequel ce dernier s'obligerait à payer à Rachamti une somme considérable, le pacha le laissa faire. En effet, le samedi soir, Rachamti, fidèle au rendez-vous, alla chez Joseph Cohen; il y trouva, outre le maître de

céans, le jeune Daniel Chalfoun, cousin de notre chroniqueur. On discuta longuement à trois les détails de l'affaire. Rachamti accepta toutes les conditions, mais il stipula que Joseph Cohen lui délivrerait un billet pour la somme promise, et qu'en outre ce billet serait garanti par la signature de Daniel Chalfoun qui occupait une situation en vue dans la ville. Le billet fut rédigé et signé par les deux juifs, mais le perfide garde se garda bien d'ouvrir les portes de la ville devant l'ennemi. Il préféra porter à son maître cette preuve flagrante de la trahison projetée.

Le dimanche matin, Joseph Cohen et Daniel Chalfoun furent amenés devant le tyran. Le premier fut immédiatement livré au bourreau Selim Agha, lequel reçut l'ordre de le fustiger en place publique, de lui faire revêtir une chemise enduite de goudron et de le brûler vif. Ainsi fut fait.

Quant à Chalfoun, il fut emprisonné, ses biens furent confisqués, et quelques jours plus tard il fut brûlé à son tour. Plusieurs musulmans, convaincus de trahison, furent condamnés à la pendaison. Mais ce furent les juifs qui payèrent le plus cher ces tentatives de libération.

Cependant les assiégés étaient sans munitions. Bloqué du côté de la terre, Ali Borghol se vit dans la nécessité d'expédier une frégate, montée par des Grecs, vers la côte tunisienne, afin de s'emparer de force des munitions que Hammouda Bey aurait refusées à l'ennemi de ses amis, les Karamanli.

Ce dernier exploit devait entraîner le tyran dans une lutte ouverte avec la Tunisie et déterminer sa perte.

Laissons la parole à Hammouda Bey en personne.

« Ali Agha nous envoya une frégate montée par des Grecs, alors que la marine de ce peuple n'a jamais eu accès jusqu'ici à nos rivages. Il osait nous faire demander par cette voie des munitions.

La frégate vint s'ancrer, de nuit, dans le port de La Gou-

lette, contrevenant ainsi aux règlements de notre glorieux oudjak. Elle les viola sur bien d'autres points.

Néanmoins, nous en détournâmes les yeux... et par condescendance pour le susdit, nous lui écrivîmes qu'il était à sa connaissance que jamais navire grec, contrevenant à nos usages, n'avait traversé nos eaux territoriales, qu'il eût été séant de n'y pas envoyer celui-ci pour quelque cause que ce fût, que s'il nous eût fait demander des munitions par un navire d'une puissance en paix avec nous, nous lui en aurions fourni, avec tous autres accessoires, autant que nous l'aurions pu.

A cette réponse, il manifesta ouvertement l'hostilité et la haine, qu'il avait jusque-là dissimulées. Par des promesses verbales ou écrites, qu'il fit répandre, il tenta d'abuser les populations de notre victorieux oudjak et de préparer une sédition contre nous. Il se servit à cet effet de marchands algériens, qui viennent commercer soit dans notre capitale, soit avec les Bédouins de notre vilayet. Et pour comble de malfaisance, alors qu'il se livrait à ces menées, il adressait contre nous des plaintes calomnieuses au sublime gouvernement ottoman... Mais, sûr du dévouement de notre maison de père en fils, nous ne doutions point que le gouvernement impérial repousserait les machinations de notre adversaire.

La saison favorable étant venue, nous avons promptement préparé la campagne d'hiver par l'armement de huit navires en course, sous le commandement en chef du captan Ali de Konieh. Les sept autres capitaines étaient : Aslam de Konieh, captan de *la Batorna* ; le captan Ali Begharcha, de *la Riala* ; le raïs Kochek Moustafa, de Crète; le raïs El Hadj Khebil, le raïs Ibrahim, de Kara-Hissar ; le raïs Aziz, le raïs Aouredj. (Suit le détail des exploits que ces navires accomplirent en capturant des vaisseaux maltais et napolitains.) De son côté, le raïs Ibrahim de Kara-Hissar fit, entre Malte et la Sicile, la ren-

contre d'un vaisseau napolitain chargé de blé. Après une attaque vigoureuse il s'en empara avec le secours du roi Tout-Puissant. Comme il le convoyait vers notre oudjak, Dieu voulut qu'une forte bourrasque le rejetât sain et sauf vers l'île de Chio. Il y vendit sa prise. Du produit, il acheta un bâtiment de course, *La Chahdia*, et enrôla cinquante volontaires pour le service de notre oudjak. Au retour, il captura un second vaisseau napolitain chargé de blé, mais son propre navire ayant souffert par un gros temps, il alla s'abriter dans le port de Tripoli d'Occident pour sauver son équipage.

L'émir (Ali) le fit mander à l'instant même. Lorsqu'un bateau corsaire relâche dans un port de l'Algérie, du Maroc ou d'une puissance chrétienne, il est de règle de lui fournir ce dont il a besoin, agrès, matériel, etc. Ibrahim Raïs, croyant que l'émir voulait l'en pourvoir, déféra sur-le-champ à l'invitation. Ce fut tout autre chose. Il fut arrêté. L'émir fit prendre possession de notre navire, en fit enlever les munitions et tout ce qu'il contenait, fit amener le pavillon de notre vilayet comme on fait d'un drapeau ennemi, et hisser à sa place le sien, de récente inauguration.

Il se fit ensuite amener les cent trente soldats et les soixante hommes d'équipage du bord, incorpora dans son armée ceux qui, par crainte, y consentirent et fit emprisonner les autres. Le lendemain, il fit violence au raïs et à ceux-ci pour les conduire à l'attaque d'El-Menchia, où ils perdirent plus de trente hommes et où le raïs fut blessé. Instruit de tout cela, nous n'en fîmes rien paraître, et nous lui écrivîmes pour lui demander amicalement en quel état était notre navire. Nous affrétâmes un bâtiment français pour lui porter notre lettre. Sa réponse ayant été insuffisante, nous lui écrivîmes cette fois que s'il ne nous renvoyait pas notre navire, contenant et contenu, et s'il ne mettait en liberté les soldats et l'équipage, nous serions contraint de saisir la Sublime-Porte d'une violation du droit

des gens sans précédent dans les relations réciproques des oudjaks... Nous lui donnions à entendre que la faveur du Créateur et le puissant appui que Sa Hautesse impériale daigne nous accorder nous mettaient en état de lutter sur terre et sur mer.

Lui ayant par là fait comprendre la nécessité de modifier sa conduite perverse, nous l'excusions en disant que, persuadé de ses bonnes intentions à notre égard, nous étions convaincus que, seul, l'extrême besoin qu'il avait eu d'hommes et de munitions l'avait conduit à prendre notre navire. Nous pensions ainsi le tirer d'erreur...

Cette lettre lui fut transmise par le même vaisseau qui lui avait porté la première...

Malheureusement notre courtoisie et notre modération ne firent qu'accroître ses illusions et sa convoitise. Il le prit de haut dans sa réponse, allégua que nos soldats restaient à son service de leur plein gré, et qu'en conséquence il nous renvoyait notre vaisseau « vide ».

Loin de s'en tenir là, il recruta aussitôt 500 hommes dans différentes tribus, mit à leur tête un des fauteurs de désordre les plus notoires, son lieutenant Kara-Mohammed (ancien trésorier de l'oudjak d'Alger, banni en même temps qu'Ali Borghol), avec, en sous-ordre, Khosrou-Khalil, de Crète, et Salah-el-Haïdoud (c'est-à-dire le voleur), et les dirigea sur l'île de Djerba, qui est une dépendance du vilayet tunisien. (A quoi notre texte ajoute qu'Ali alléguait, non sans raison d'ailleurs, que Djerba était une dépendance de Tripoli. Mais Hammouda, Bey se garde bien de faire mention de cette réclamation devant le sultan. Ils y débarquèrent à l'improviste, tuèrent, blessèrent ou firent prisonniers les officiers et les soldats de la garnison, pillèrent les marchés impériaux, les maisons particulières et les magasins des commerçants aisés, non sans tuer quelques-uns de ces marchands. Puis, ils chargèrent leur butin sur cinq vaisseaux qui l'emportèrent à Tripoli, et ils incitèrent par

lettre les citadins et les Arabes des tentes à se soulever contre nous et à faire cause commune avec eux. L'émir aspirait en effet à s'emparer de notre vilayet ; dans ce but, il préparait une expédition qui devait partir de Tripoli. Ces événements jetèrent la perturbation dans cette nation mahométane. La paix cessant, la sécurité du lendemain faisant défaut, les travaux agricoles et les affaires furent délaissés. D'autre part, l'honneur de notre oudjak, possession impériale, exigeait que nous agissions. (Le bey ne raconte pas que Youssouf Karamanli se trouvait parmi l'assemblée, et que c'était lui qui était la cause de l'assemblée.) Les dignitaires de notre oudjak, réunis en conseil, furent d'avis que notre flotte allât délivrer Djerba, en même temps qu'une armée irait par terre combattre le perturbateur.

En conséquence, nous augmentâmes, à titre gracieux, la solde des marins, des soldats et des aghas de sandjak (suivent les chiffres)... En premier lieu nous fîmes partir pour Gabès, sous le commandement du bach-hamba Ali-el-Louah, cinquante tentes formées de soldats zouaoua, des spahis du Kef avec leur kiahia, d'un corps de cavaliers des tribus qui touchent une allocation régulière du beylik. Ensuite nous mîmes en marche la mahalla impériale, tant cavaliers que fantassins et artillerie...

Ces troupes, réunies à Mellassine, en partirent à une heure propice, le 8 du second rabi 1209 (2 novembre 1794), sous le commandement d'El-Hadj Moustafa Khodja, nommé par nous serasker. Elles séjournèrent quelque temps à Sfax. Quant à la flotte, dès qu'elle eut mouillé devant Djerba, elle somma ce misérable Kara Mohammed de rendre l'île. Il s'y refusa et se mit en défense. Alors les officiers de la flotte tinrent conseil et l'attaque fut décidée. Les hommes descendirent dans des felouques, mirent leur confiance en Dieu et, bravant les canons et les fusils du misérable, d'un seul élan sautèrent sur la terre ferme. Tels des lions irrités, ils chargèrent avec tant d'impétuosité que Kara Mohammed,

avec ses compagnons Khosrou, Khelil de Crète et Salah-el-Haïdoud, n'eurent d'autre ressource que de se sauver à Tripoli. Les autres, ayant demandé et obtenu l'aman, déclarèrent qu'ils tenaient à bonne fortune de servir dans notre oudjak et qu'ils le désiraient de longue date. Ils furent enrôlés dans notre armée au nombre de plus de quatre cents.

(Ici le bey passe sous silence le fait que les troupes entreprirent le pillage de Djerba qui ne fut arrêté que sur son ordre formel.)

La nouvelle du succès fut dépêchée à l'armée de terre qui se porta en avant dans un ordre parfait. Par un effet de la bénédiction divine, elle parvint sans encombre à El-Menchia, dans la banlieue de Tripoli. Les nôtres occupèrent El-Menchia, enrôlèrent une centaine d'hommes, et coupèrent 150 têtes et oreilles (?) (16 de djoumadha 1209). »

Ici le bey passe sous silence le fait que les têtes coupées provenaient autant des partisans de Ali que de la population paisible des environs de Tripoli. Notre chroniqueur raconte en effet que les soldats tunisiens s'y livrèrent à des excès déplorables. Ils pillèrent les biens des habitants, violentèrent les femmes.

Mais ce qui est surtout caractéristique, c'est que le bey préfère ne pas expliquer à son souverain que l'armée de terre envoyée par lui contre Tripoli a été sinon commandée du moins dirigée par Youssouf Karamanli, lequel dirigeait en réalité les opérations de la campagne.

« Les troupes tunisiennes se mirent sur-le-champ à des travaux de protection et à construire des épaulements pour mettre leurs obusiers en batterie contre Tripoli. Témoin de ces préparatifs, et convaincu que l'assaut était imminent Ali se vit perdu, et préféra la fuite à un échec certain. »

Cependant il resta jusqu'au bout fidèle à sa férocité naturelle. Avant de quitter définitivement la ville, dit notre chroniqueur, il fit égorger tous les prisonniers détenus dans les

prisons. Cet acte de sauvagerie accompli, il vida le trésor et s'empara de tous les objets précieux.

A minuit le tyran s'embarqua sur une frégate avec ses principaux officiers. Dans la matinée, sa fuite fut connue de tous les habitants. La joie fut immense dans la communauté juive dont les rabbins instituèrent une fête locale légale, fête qui continue encore à être célébrée (1). Des odes et des hymnes composés par des poètes de l'époque à l'occasion de ces événements font partie du rituel local.

Les habitants ouvrirent les portes de la ville et demandèrent l'aman. Mais déjà la soldatesque avait commencé à se livrer à des actes de pillage, lorsque Youssouf Karamanli intervint et réussit à les en détourner moyennant vingt (2)... en or à chaque homme de l'armée. M. Le Roy dit que la contribution monta à 100.000 mahboub ou 450.000 piastres. Notre auteur parle d'environ 400.000 francs.

Les habitants ayant ensuite élu Ahmed Bey, « il fut, à leur sollicitation, intronisé par le sérasker, en remplacement de son père, Ali Pacha Karamanli ».

Sa proclamation fut saluée par l'artillerie de la place et par des salves de mousqueterie. C'est ainsi que Tripoli rentra sous la domination des Karamanli.

III

YOUSSOUF KARAMANLI

Cependant, dès que le péril qui menaçait la dynastie fut conjuré, l'ambitieux Youssouf ne tarda pas à chercher à enlever le pouvoir à son frère. Au commencement de l'an 1796, Youssouf, profitant d'une absence d'Ahmed, réussit à

(1) Le 29 Tébat du calendrier juif.
(2) Manque dans le texte.

ameuter la population contre le débile régime de son frère aîné. Le faible Ahmed, instruit par la fin tragique de son frère Hassan, n'osa pas relever le gant que Youssouf lui avait jeté d'une façon aussi ostensible ; il s'empressa de s'enfuir à Mselata pour passer à Malte. Youssouf se fit proclamer bey de Tripoli, et son fidèle ami Hammouda Bey n'eut pas de peine à obtenir du sultan un firman confirmant le nouveau bey dans ses fonctions.

C'est ainsi que débuta le long règne de Youssouf Karamanli, qui fut sans conteste le plus énergique et le plus actif des princes de sa maison. Loin de nous la pensée de chercher à atténuer la gravité des crimes commis par ce souverain, qui fut despotique entre tous, autoritaire à outrance, et se faisait volontiers le protecteur des pirates.

Seulement, si l'on tient compte de l'état misérable dans lequel s'était trouvé la Tripolitaine le lendemain de la fuite d'Ali Borghol, si l'on se rappelle que ce prince féroce et cruel sut parfois être juste, et que sous son règne Tripoli a connu un moment d'éclat qu'elle ne devait plus revoir, on sera d'accord avec nous pour juger ce tyran avec un peu plus d'indulgence.

Youssouf Karamanli avait trouvé Tripoli en pleine anarchie. Les actes de brigandage et de pillage se généralisaient. Il réussit à mettre fin à cet état de choses en décrétant la peine capitale pour le moindre acte de vol ou d'agression.

Il chargea la communauté juive d'exécuter les peines d'étranglement auxquelles il condamnait les voleurs.

D'ailleurs Youssouf Karamanli n'a jamais oublié les services que les juifs avaient rendu à sa maison et les périls qu'ils avaient affrontés à cette occasion. Aussi eut-il à cœur de les protéger ; c'est à lui que le judaïsme tripolitain doit en grande partie sa conservation.

En 1797 eut lieu dans l'oasis de Zaouïa l'incident suivant :

Les juifs de la place construisaient une synagogue sans

avoir préalablement demandé une permission du bey. Les fanatiques de Zaouïa dénoncèrent la communauté, et Youssouf profita de l'occasion pour imposer les juifs d'une amende de 4.000 francs tout en leur permettant de conserver la synagogue intacte. Cependant, fidèles à leur mentalité d'indigènes, les juifs crurent mieux faire en achetant les bonnes grâces de deux fonctionnaires qui leur promirent d'obtenir en leur faveur la suppression de l'amende moyennant un bakchich de 2.000 francs à leur profit personnel. Cette manière d'acquitter les impôts est d'ailleurs très répandue dans la province : Arabes et juifs sont constamment les dupes des fausses promesses et des avances des fonctionnaires ; généralement ils finissent par dépenser en bakchich le double ou le triple du montant de la somme qu'ils doivent, sans arriver pour cela à s'exonérer des sommes réclamées par le Trésor. Les juifs payèrent le bakchich, d'autres fonctionnaires, jaloux du profit échu à leurs collègues, ne laissèrent pas de raporter la chose au bey qui entra dans une colère atroce. Profitant de la mauvaise humeur du prince, on fit signe aux fanatiques qui n'ont jamais manqué dans l'oasis turbulente qu'est Zaouïa. La populace se rua sur la Hara, détruisit la synagogue, profana les rouleaux de la Loi, et terrorisa la communauté. Cette dernière eut beau se plaindre à Tripoli, présenter une fetva délivrée par le cadi en sa faveur, on ne l'écouta point.

De guerre lasse, les juifs de Zaouïa imaginèrent le stratagème suivant : un beau jour d'été, plusieurs centaines d'individus que comptait la Hara de Zaouïa se réunirent sur la place publique et se mirent en marche vers Tripoli.

La caravane campa près du palais du gouverneur lequel fut étonné de voir toute une communauté émigrer dans sa capitale.

Invités à regagner leurs demeures, les juifs répondirent qu'ils n'avaient nullement l'intention de retourner dans une ville où ils manquaient de synagogue. Ému de ce

mouvement énergique, le bey permit aux juifs de revenir chez eux et de rétablir leur maison de culte. Cependant cette dernière décision eut l'air de déplaire au mufti qui s'était engagé à fond dans le mouvement d'hostilité. Il s'empressa de se rendre en personne à Tripoli pour protester contre les faveurs dont le bey entourait les infidèles, et qui faisaient « qu'ils lèvent la tête tout haut ». Cependant le mouvement menaçait de s'étendre dans les oasis. Youssouf se décida à mettre fin à un état de choses qui portait préjudice au Trésor autant qu'aux juifs eux-mêmes.

Par un de ces stratagèmes qui caractérisaient ce prince, il fit semblant de céder aux instances des fanatiques. Il envoya à Zaouïa un de ses subordonnés qui reçut l'ordre de faire partir tous les juifs de la Hara de Zaouïa et de les ramener à Tripoli. Mais il prétendit que dans des conditions aussi pénibles il serait juste que les pauvres juifs qui avaient contracté des dettes envers leurs voisins musulmans fussent dispensés de s'acquitter de leurs obligations.

Le malicieux bey savait très bien que les exactions d'Ali Borghol et les guerres civiles avaient fini par dépouiller les juifs de leurs derniers biens, et qu'ils ne continuaient à vivoter que grâce aux capitaux que les zaouïas et le clergé mettaient à la disposition de leurs opérations de commerce dans des conditions fort avantageuses pour les musulmans.

Or, la décision du bey de dégager de leurs dettes les juifs mis dans la nécessité d'évacuer Zaouïa atteignait les membres du clergé autant que les juifs eux-mêmes. Cette mesure eut pour effet d'enrayer le mouvement antijuif.

Le clergé et les zaouïa intéressés devinrent les protecteurs des juifs. D'ailleurs, dès le printemps de 1799, le bey reçut une supplique signée par les notables de Zaouïa, dans laquelle on lui réclamait le retour des juifs sans lesquels le commerce et les affaires dépérissaient.

Si nous avons reproduit in extenso tout ce récit, qui d'ail-

leurs ne manque pas de piquant, et qui en même temps abonde en couleur locale, c'est qu'après plus d'un siècle écoulé, les choses ont très peu changé à Zaouïa (et ailleurs). Des épisodes pareils ont abouti il y a deux ans à l'assassinat du chef de la communauté de Zaouïa, avec cette seule différence que cette fois ce fut le mufti, personnellement intéressé aux affaires de la victime, et qui est en outre un esprit très tolérant, qui nous sollicita d'intervenir auprès de Redjeb Pacha en faveur des juifs (1).

Pareilles mesures énergiques ne contribuèrent pas peu à la consolidation du règne de Youssouf. Ce dernier s'entoura d'une cour princière avec un faste tout oriental ; en outre il entreprit des constructions dans la ville. Il organisa une milice indigène assez nombreuse. Mais ces mesures exigeaient de l'argent et même beaucoup d'argent.

Afin de s'en procurer, le bey imagina de canaliser à son profit les ressources que la piraterie apportait à Tripoli. De plus, il conçut l'idée de développer cette industrie en centralisant les efforts des corsaires, qui autrefois agissaient chacun pour le compte de sa compagnie.

Le moment était très favorable à cette organisation de la piraterie. L'Europe était aux prises avec les guerres déchaînées par les événements de la Révolution. Les hostilités ininterrompues entre la France et l'Angleterre mirent l'anarchie dans tout le bassin de la Méditerranée.

Les corsaires purent dans ces conditions donner libre cours à leur activité. Aussi Youssouf se mit-il hardiment à la tête des pirates.

Il centralisa les efforts des pirates de la Tripolitaine et organisa une flotille assez redoutable. Les capitaines (raïs) Faradj, Adansky, Maghrabi, Ez-Zarrig, Adjeim, Roumani s'illustrèrent par des exploits aussi nombreux que lucratifs. Tripoli devint un grand dépôt de biens pillés et de chrétiens

(1) V. *la Revue*, 1907, Turcs et Indigènes en Tripolitaine.

emmenés en captivité, sur lesquels le bey prélevait une part de lion.

Les puissances européennes, occupées ailleurs, laissèrent d'abord faire. Tout au plus, se contentèrent-elles de nommer à Tripoli des consuls, qui obtenaient de l'émir un laisser-passer pour leurs navires moyennant une redevance annuelle prélevée au profit de sa personne.

En 1796, le gouvernement suédois sollicita de Youssouf un traité de protection pour le passage de ses navires. Le bey exigea de la Suède le payement d'une annuité de 8.000 francs. Le chargé d'affaires de ce pays trouva la somme demandée excessive, et rompit les négociations. En guise de représailles, le prince corsaire fit signe à ses capitaines, qui ne tardèrent pas à capturer sept navires suédois, tous remplis de marchandises. Le bey confisqua les biens capturés à son profit, et ne prêta aucune attention aux réclamations du consul suédois.

Cependant l'expédition française conduite par Bonaparte s'empara de l'Égypte. Youssouf Karamanli, qui bravait les colères de toutes les autres puissances, faisait une exception pour le pavillon français, et même il accordait aux Français, alors aux prises avec l'Angleterre, un appui des plus efficaces : c'est ainsi qu'il expédia au général Vaubois, qui assiégeait Malte, des vivres et des munitions.

Le roi de Suède, dans l'impossibilité où il se trouvait de combattre le chef de Tripoli, rechercha les bonnes grâces de Napoléon, afin que ce dernier intervînt auprès de Youssouf pour obtenir la restitution des navires capturés. Napoléon accepta, et chargea le consul français de donner suite à l'affaire ; ce ne fut qu'en 1798 que les navires et leur contenu furent restitués au roi de Suède moyennant une rançon de 80.000 francs et l'obligation de payer au bey un tribut annuel de 8.000 francs.

Mais l'attitude amicale que Youssouf avait eue envers la France n'était pas faite pour plaire à l'Angleterre. Cette

dernière exerça une pression à Constantinople pour que le sultan obligeât son vassal tripolitain à déclarer la guerre aux Français. Ce dernier s'obstinait, mais l'apparition dans les eaux de Tripoli d'une escadre turque força Youssouf à céder à la raison du plus fort. Il ouvrit les hostilités par la mise en état d'arrestation du consul et des sujets français, et par la confiscation de leur drapeau national. L'intervention d'une flotte anglaise semble cependant avoir contribué au relâchement immédiat des prisonniers (1).

D'ailleurs cet acte d'hostilité envers la France n'était qu'une feinte. En réalité — et comme Rohlfs l'a bien signalé — Youssouf Karamanli demeurait l'ami et l'allié fidèle de Napoléon, le conquérant de l'Égypte. Il semble que Napoléon avait à un moment donné songé à faire sortir son armée d'Égypte par voie terrestre, en la dirigeant vers l'un des ports de la Tripolitaine. Du moins, on vit, le 18 juin 1801, Xavier Naudi (un Maltais d'origine) venir d'Égypte à Tripoli à la tête d'une escadre française.

Le bey le reçut en grande pompe. Le but de cette mission était de stipuler les conditions d'une alliance entre la Tripolitaine et l'Égypte permettant d'entretenir entre les deux pays des communications libres des personnes et des biens. L'évacuation de l'Égypte, survenue peu après, enlevait d'ailleurs tout effet à ce traité.

Dans cette même année, Youssouf se trouva engagé dans une nouvelle affaire. Le représentant des États-Unis d'Amérique lui ayant demandé un traité de laisser-passer au profit des navires marchands américains, le bey exigea un tribut annuel excessif, si bien que les pourparlers échouèrent.

Fidèle à sa tactique, Youssouf avertit ses capitaines afin qu'ils s'emparassent de plusieurs navires qui naviguaient sous le pavillon américain. En même temps il fit enlever

(1) Le texte est assez obscur ici. Il prétend que la libération des Français eut lieu sur la demande de l'amiral anglais.

le drapeau américain qui était hissé sur le consulat de cette puissance et le fit détruire publiquement.

Cet acte d'hostilité évidente ne laissa pas d'attirer contre le tyran des représailles énergiques.

Mais l'Amérique était loin, surtout à une époque où la navigation à vapeur ne fonctionnait pas encore. Ce ne fut que vers la fin de 1802 qu'une escadrille américaine, composée de quatre navires de guerre, entra dans la rade de Tripoli, et bombarda les bâtiments de la ville. Cependant les canons du fort répondirent aux Américains par un feu non moins violent, qui eut pour effet de détruire un navire américain et de mettre en fuite les autres.

Mais, dès le commencement de 1803, une flottille américaine revint dans les eaux de Tripoli. Le raïs Az-Zarrig réussit à entraîner à la suite de son petit navire le grand steamer *Philadelphia*. Ce dernier, arrivé à un endroit connu sous le nom de Boghaz Agraba, se heurta à un roc sous-marin et s'échoua : l'équipage se sauva, après quoi les pirates pillèrent les biens qu'ils trouvèrent à bord de la *Philadelphia*.

Le commandant de l'escadre américaine, instruit de ce forfait, se décida à agir d'une façon énergique et à atteindre Youssouf dans sa personne même. Il donna l'ordre à ses subordonnés d'aller chercher à Malte Ahmed Bey, le frère aîné de Youssouf.

N'osant pas s'attaquer à Tripoli, les Américains se rendirent à Derna, s'en emparèrent et y intronisèrent Ahmed, à la grande satisfaction de la population indigène. Ce voyant, les habitants de Benghazi se divisèrent en deux partis hostiles, qui se prononcèrent l'un pour Youssouf, l'autre pour son frère. L'insurrection embrasa toute la Cyrénaïque, et l'intervention du fils aîné de Youssouf mandé par son père à Benghazi fut impuissante à calmer les esprits agités.

Menacé par ces événements, Youssouf eut recours à l'intervention du consul anglais et d'Husseïn Pacha, le bey d'Al-

ger, lesquels réussirent à rétablir la paix entre Youssouf et les Américains aux conditions suivantes :

Les Américains consentaient à se retirer purement et simplement, à condition que Youssouf restituât les prisonniers et les biens capturés, et qu'il s'obligeât à ne plus toucher aux bateaux américains.

Fidèles à leur engagement, les Américains enlevèrent Ahmed Pacha de Derna (1) et l'emmenèrent en Égypte...

(*A suivre.*)

N. Slousch.

(1) On voit encore les canons laissés par les Américains à Derna.

NOTES ET DOCUMENTS

L'Islam dans l'Inde.

I

INDE BRITANNIQUE.

L'Islam fut introduit effectivement dans l'Inde par le conquérant Mahmoud Ghaznévi en 1001 ; il y date donc de 800 ans. La période la plus florissante de l'Islam dans l'Inde fut celle de 1658-1707, sous Aurangzeb.

Après la chute du pouvoir islamique et l'occupation britannique, l'Islam, loin de perdre, gagna au contraire au point de vue du nombre de ses adhérents ; de nos jours même, l'Islam fait des progrès considérables dans l'Inde. On a compté, en 1901, environ 63.000.000 musulmans, dont 97 p. 100 sont des sunnites ; d'après Jansen, il n'y a eu en 1897 que 61.610.000 musulmans. En prenant en considération ces dates et ces chiffres, le nombre des musulman peut s'élever en 1908 à 65.000 environ.

Deux tiers des musulmans, environ 40.000, se trouvent dans le nord, dans le nord-ouest et dans le nord-est, tandis que dans les autres parties il n'y a que 22.000.000 de musulmans sur une population totale de 232.000.000 âmes. Voici la liste des provinces de l'Inde Orientale Britannique, avec le nombre des musulmans qui y habitent :

Ajmere, Merwara	72.031	Musulmans
Assam	1.581.317	—
Béloutchistan	279.154	—
Bengale	25.265.342	—
Bérar	212.040	—

Bombay	1.280.105	Musulmans
Sindhe	2.446.489	—
Birmanie	339.446	—
Provinces Centrales	295.291	—
Madras (non compris les Laquedives 14.500)	2.467.351	—
Provinces Nord-Occidentaux	1.957.777	—
Pendjab	10.825.698	—
Agra	5.027.188	—
Oudh	1.703.846	—
Coorg	13.654	—
Andamanes et Nicobares	4.207	—
Total	53.770.936	Musulmans

Liste des États vassaux avec le nombre des Musulmans :

Haïderabad	1.155.750	Musulmans
Cachmire	2.154.695	—
Radjpoutana	924.655	—
Inde Centrale	528.833	—
Les autres États (1)	3.889.626	—
États vassaux. Total	8.653.560	Musulmans

Colonies anglaises :

Ceylan	240.000	Musulmans en 1907
Maldives	30.000	—
Colonies anglaises :	270.000	Musulmans

A ces chiffres il faut ajouter encore les contrées non soumises au recensement, comme les États Trans-Salween et West-Mang-Lôn-a en Birmanie, les contrées du Western Sinjrani (District Chagai), le Mekran et le Karan dans le Béloutchistan, qui comptent en tout environ 700.000 habitants dont environ 210.000 sont des musulmans. 190.000 se trouvent dans le Béloutchistan et 20.000 en Birmanie, ces derniers sont pour la plupart des Malais et des Chinois.

(1) *Bengale.*

Kuch-Bihar (566.974)	168.236	Musulmans

États Orissa.

Athgarh (43.784)	261	—

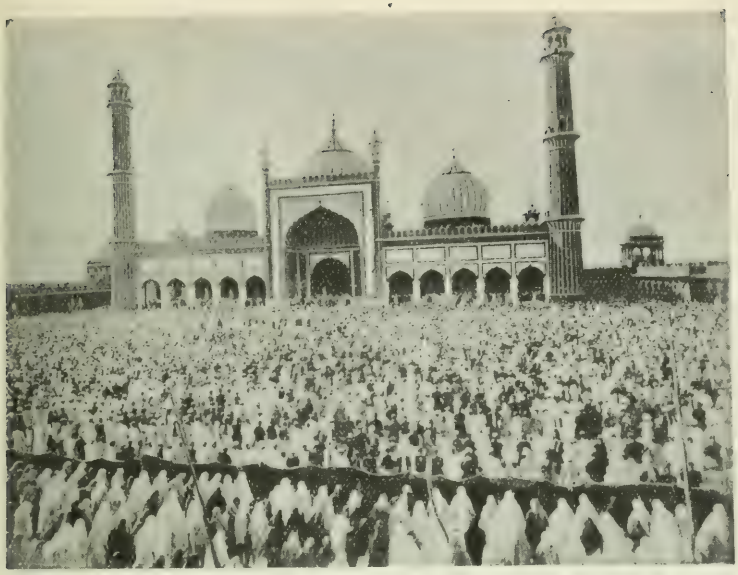

La Grande Mosquée de Delhi.

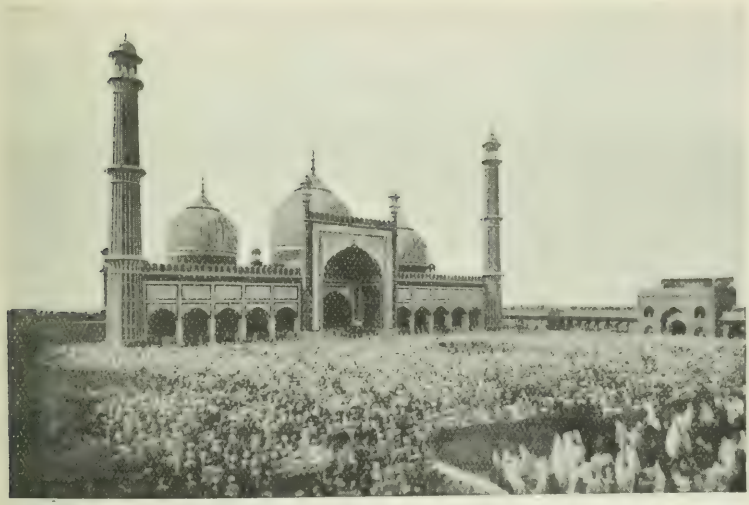

La Grande Mosquée de Delhi, construite sous le règne de Chah Djihan, en 1060 de l'Hégire. Photographie prise le vendredi 25 janvier 1907, au moment où l'émir Habib-Ullah y faisait la prière.

A l'est du Kafiristan, au Tchitral, Jassin, Kandchont, Nagar, Ponjal, Ghilghit, Tchilas et au Kohistan il y a les Dordou, qui sont tous des musulmans de race arienne. L'Islam y augmente mais faiblement, car son influence n'est pas assez forte.

A l'est du Dardistan, dans le Baltishan il y a une population mêlée de sang dardou et thibétain. 50 p. 100 de cette population professe la religion musulmane.

Donc voici le total général pour l'Inde Britannique tout entière :

Provinces britanniques	53.770.936	Musulmans
États vassaux	8.653.560	—
Ceylan et Maldives	270.000	—
Pays non soumis au recensement	210.000	—
Total	62.904.496	Musulmans

N.-B. — Dans la vallée du Haut-Oxus, tous les habitants sont actuellement des musulmans, principalement chiites avec quelques sunnites et maulais (Ismaélitens).

Les musulmans dans les États vassaux se répartissent ainsi :

Jalcher (60.432)	179	Musulmans
Mayurbhanj (610.383)	3.785	—
Nilgiri (66.460)	101	—
Kronjhar (285.758)	599	—
Pal Lahara (22.351)	41	—
Dhenkanal (273.662)	749	—
Athmalik (40.753)	81	—
Hindol (47.180)	196	—
Narsingpour (39.613)	155	—
Baramha (38.260)	116	—
Jigaria (22.625)	441	—
Khandpara (69.450)	21	—
Nayagarh (140.779)	585	—
Banpour (46.075)	313	—
Daspalla (51.987)	81	—
Band (88.250)	176	—
Total	7.880	Musulmans

(Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre total des habitants.)

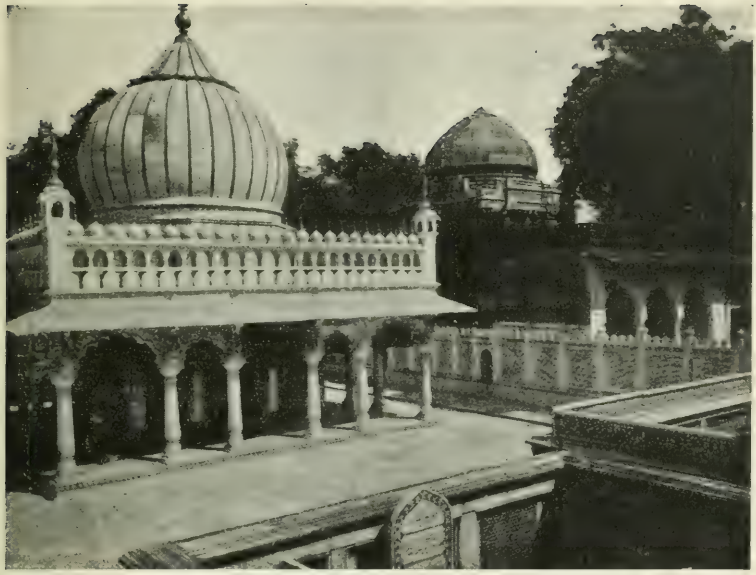

Tombeau du saint musulman Chah Nizameddin Evlia, à Delhi.

La Mosquée Darwaza-a-Seconders, entre Delhi et Agra.

États Chota-Nagpur.

Chang Bhakar (19.548) . .	31	Musulmans
Korra (35.113)	288	—
Sirguja (351.011)	3.999	—
Udaipur (45.391)	121	—
Jashur (132.114)	1.154	—
Gangpur (238.896) . . .	1.640	—
Bonai (38.277). . . .	69	—
Kharsawan (36.540). . .	399	—
Séraikela (104.539) . . .	913	—
Total. . .	8.614	Musulmans
Hill Tippera (173.325). .	45.323	—
Sikkim (59.014)	21	—
Total des États du Bengale.	230.074	Musulmans (chiffre approximatif)

Provinces Unies :

Rapur (533.212).	241.163	Musulmans
Jehri Garhwal (268.885) . . .	1.525	—
Total des états des Prov. Unies.	242.668	Musulmans (chiffre approx.).

Pendjab :

Loharr (15.229).	1.963	Musulmans
Duyana (24.174)	5.790	—
Patandi (21.933)	3.549	—
Kalsia (67.181)	21.921	—
Nahan (135.687)	6.414	—
Total. . .	39.637	Musulmans

États Simla :

Jubhal (22.242).	213	Musulmans
Bashahr (84.636)	504	—
Keonthal (42.192)	1.126	—
Baghal (25.720).	339	—
Belaspur (90.873). . . .	1.487	—
Nalagarh (52.551). . . .	6.574	—
Minor Hill States (71.135) .	1.292	—
États Simla. Total . .	11.535	Musulmans

Le Kutab-Minaré, près du tombeau de Kutab-eddin Bakhtyar, saint musulman, contemporain du sultan Chibab-eddin Ghouri, † 633 de l'Hégire, à Delhi.

Mandi (174.045)	3.187	Musulmans
Suket (54.676).	665	—
Kapurthala (314.351) . .	178.326	—
Maler Kotha (77.506) . .	227.229	—
Faridkot (124.912) . . .	35.996	—
Total. . .	445.203	Musulmans

États Phulkian :

Patiala (1.596.692) . . .	357.334	Musulmans
Nabha (297.949). . . .	58.550	—
Jhind (282.003)	38.717	—
États Phulkian. Total	454.601	Musulmans

Chamba (127.834) . . .	8.332	Musulmans
Bhawalpur (720.877) . .	598.139	—
États du Pendjab. Tot. gén.	1.557.447	Musulmans (chiffre approx.).

Bombay :
États du Gudjérate :

Cambay (75.225)	10.107	Musulmans
Cutch (488.022)	111.238	—
Kathawar (2.329.196)	324.341	—
Mahi Kantha (361.545) . . .	18.305	—
Palanpur (467.271).	45.397	—
Rewa Kantha (479.065) . . .	23.712	—
Agence de Sourate (161.342) .	5.436	—
États Gudjérate. Total . .	538.537	Musulmans

États du Konkan :

Janjira (85.414)	14.507	Musulmans
Jawhar (47.538)	471	—
Savantvadi (217.732)	5.634	—
États du Konkan. Total. .	20.612	Musulmans

États du Deccan :

Akalkot (82.047)	11.058	Musulmans
Bhore (137.268)	1.711	—

Palais de I'timâdud-Dovlah, grand-vizir, à Agra.

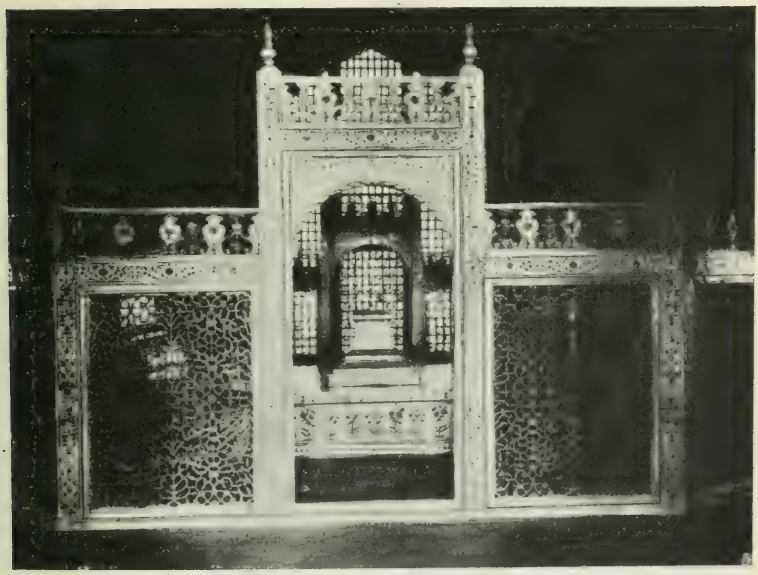

Intérieur du Taj-Mahal.
Tombeaux de Chah Djihan et de sa favorite Ayamand-Bam-Begum.

Agence de Khandesh (33.272).	800	Musulmans
Agence de Satara (109.660) .	4.118	—
Surgana (11.532)	274	—
États du Deccan. Total .	17.971	Musulmans

États de Karnatak :

Kolhapur (910.011)	38.553	Musulmans
S. M. Jaghirs (694.749). .	56.859	—
Savanur (18.446)	5.321	—
États de Karnatak. Total.	100.733	Musulmans
Khaipur (199.313) . . .	162.848	—
États de Bombay. Total gén. .	840.701	Musulmans (chiffre approx.).

Provinces Centrales :

Makrai (13.035).	803	Musul. (800 Sunnites, 3 Chiites)		
Bastur (306.501) . . .	1.337	Musulmans dont 28 Chiites		
Kankar (103.536)	423	—	— 30	—
Nandgaon (126.365) . . .	1.790	—	— 127	—
Khairagarh (137.554 . . .	2.111	—	— 64	—
Chuikhadan (26.368).	751	—	— 2	—
Kawardha (57.474)	1.213	—	— 25	—
Sakti (22.301)	229	—	— 24	—
Raigarh (174.929).	1.118	—	— 57	—
Sarangarh (79.900) . . .	272	—	— 2	—
Bamra (123.378)	347	—	— 39	—
Rairakol (26.888)	92	—	— 7	—
Sonpur (169.877).	509		— 27	—
Patna (277.748)	512	—	— 66	—
Kalahandi (350.529)	504	—	— 27	—
Total des États des Prov. Centr. :	12.011	Musulmans		

Madras :

Cochin (812.025)	54.492	Musulmans	
Travancore (2.952.157) .	190.566	—	dont 12.832 Chiites
Pudukkattai (380.440) . .	12.268	—	
Banganapalli (32.246) . .	6.232	—	
Sandur (11.200).	2.022	—	
États de Madras. Total.	265.580	Musulmans	

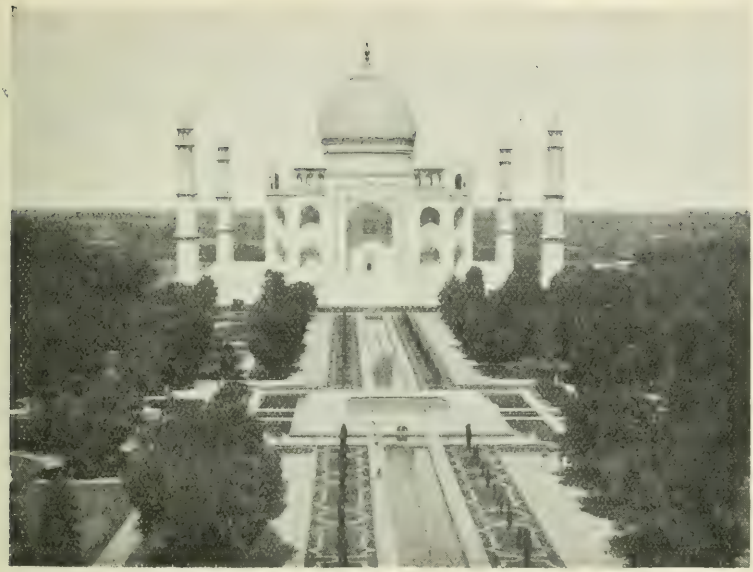

Le Taj-Mahal à Agra.
Ce monumen contient les tombeaux de l'empereur Chah-Djihan,
† 1040 de l'Hégire, et de sa favorite, † en 1076.

La Mosquée de la Mecque, à Haïderabad.

Béloutchistan :

Kalat (407.472).	393.667	Musulmans
Las Bela (56.108)	54.040	—
Total des États du Béloutchistan	447.707	Musulmans

Birmanie :

Northern Shan States (331.090).	1.112	Musulmans
Southern Shan States (816.354).	878	—
Chin Hills (87.187).	91	—
Pakokku Chin Hills (13.116). .	40	—
Total des États en Birmanie. .	2.131	Musulmans (chiffre approx.

État de Baroda (1.952.692)	165.014	Musulmans
État de Mysore (5.449.800)	268.131	—

II

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS

Pondichéry	compte	174.456	hab. dont	4.904	sont des Musulmans
Chandernagor	—	26.831	—	1.017	—
Karikal	—	56.595	—	8.030	—
Mahé	—	10.298	—	3.009	—
Yanaon	—	5.005	—	209	—
Total :		273.185	hab. dont	17.196	Musulmans.

III

COLONIES PORTUGAISES

Le nombre des mahométans s'élève à 8.431, dont 1.132 sont des Anglais (Indiens et Africains). Ils se répartissent ainsi :

A Goa	il y a	4.478	sur	474.513	habitants.
A Damão	—	2.870	—	41.671	—
A Diu	—	1.083	—	14.614	—
Total . . .		8.431	Musulmans.		

Le Consulat de Turquie à Madras.

Mosquée à Colombo.

IV

COLONIE OMANAISE

La ville et le territoire de Gwadar (côte de Béloutchistan) appartiennent aujourd'hui encore au Sultanat d'Oman. Le nombre des habitants est évalué à 10.000 personnes dont 9.500 sont des musulmans indiens, persans, arabes et africains.

V

ÉTATS INDÉPENDANTS

1. — *Népal.*

Le Népal a environ 3.000.000 d'habitants dont 3.500 seulement appartiennent à la religion musulmane, ce sont surtout des Indiens et des Afghans. Les différentes populations dans le Népal sont les Goorkha, Newar parmi lesquels on trouve quelques musulmans, les Magar, Gurung, Limbu, Leptcha, Kasswar, Denwar, Tharu et les Bhot.

2. — *Bhoutan.*

Le Bhoutan a environ 400.000 habitants dont 400 Indiens, Zéirbadis et Chinois appartiennent à l'Islam.

3. — *Afghanistan.*

La population de l'Afghanistan s'élève à 6.150.000 habitants dont 5.842.000 sont des musulmans. Les musulmans de l'Afghanistan sont des sunnites hanéfi à l'exception de :

a) 80.000 Kurdes-Kizilbach, qui ne sont ni chiites, ni sunnites, néanmoins on peut les classer parmi les chiites.
b) 290.000 Khazares, un peuple nomade qui est chiite.
c) 200.000 Kartaghanes chiites.
d) 7.000 Persans et Indiens chiites.

Total 577.000 Chiites.

Les sunnites se répartissent d'après leurs nationalités en Afghans, Indiens, Béloutches, Sartes et Turcs. Les Afghans sont très guer-

Mosquée à Colomb o.

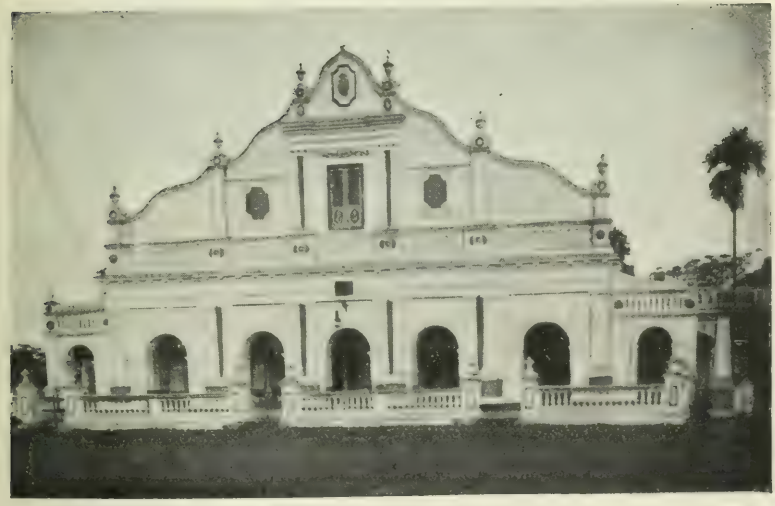

Mosquée à Colombo.

riers, surtout la tribu des Afridi qui compte 90.000 têtes ; aussi l'Afghanistan travaille à se perfectionner dans l'art militaire ; dernièrement l'émir Habib-Ullah a engagé vingt sous-officiers turcs déserteurs, qui ne pouvaient pas retourner en Turquie, comme instructeurs dans son armée.

Tableau indiquant le total général des musulmans dans l'Inde.

Inde Britannique	60.904.496	Sunnites	2.000.000	Chiites	en tout	62.904.496
Iles Laquedives	14.404	—	40	—	—	14.440
Etablissements franç.	17.100	—	69	—	—	17.169
Colonies portugaises	8.411	—	20	—	—	8.431
Colonies omanaises	9.200	—	300	—	—	9.500
États indépendants	5.268.900	—	577.000	—	—	5.845.900
	66 222.507	Sunnites	2.577.429	Chiites,	en tout	68.799.936

En prenant en considération l'augmentation probable de 2.000.000 de musulmans dans l'Inde britannique, le nombre total de l'Inde en général s'élèverait à 70.000.000 de musulmans.

CASTES ET CLASSES

Les classes et castes comptant plus de 10.000 adhérents sont :

Ahir	11.115	Marchands de lait.
Ajat	12.889	Descendants du roi de même nom.
Ajlat	455.201	ou Atrat, aussi Hazrat, des gentilshommes musulmans.
Arab	307.920	Arabes de sang pur.
Arain	1.023.863	Peuple primitif.
Awan	686.169	
Baghban	16.539	Vignerons-jardiniers.
Bahna	20.113	Fabricants de peignes.
Baluch	1.122.855	ou Biloch, musulmans originaires du Béloutchistan.
Banjara	54.814	ou Labana, aussi Lambadi, Waniyori et Vanijori, négociants originaires du Goudjérate.
Bashai	85.741	ou Badhai, aussi Badhoyi.
Barwala	64.162	ou Barwar, Batwal. Collecteurs.

Bat	23.857	Narrateurs de contes et de fables.
Bediya	33.723	ou Beriya. Changeurs.
Behna	362.498	Ouvriers fabricants de matelas.

Mosquée à Colombo.

Beldar	10.408	Maçons.
Besya	31.052	ou Kasbi, Kasban, aussi Jawait. Musiciens, filles légères, etc.
Bhangi	97.829	Balayeurs de rues. Ramasseurs de crottes.
Bharai	66.190	Charpentiers.
Bhar-Bhunja	16.345	Commerçants de pois verts et de pistaches frites.

Bhat	52.164	ou Rajbath, des Radjpoutes musulmans qui sont généralement des troubadours, des bardes, des prestidigitateurs et des mendiants.
Bhatiara	57.860	ou Bhathiyara, cuisiniers, hôteliers.
Bhil	12.385	Une ancienne peuplade païenne et non arienne qui habite les parties les plus sauvages des montagnes Windhya sur les fleuves Mahi, Narbada, Tapti et sur la partie septentrionale du Ghat Occidental. On en trouve aussi dans la présidence de Bombay et dans le Khandech, qui sont pour la plupart mahométans.
Bhisti	105.567	Porteurs d'eau.
Bishkar	26.583	
Bohra	146.255	ou Bora, aussi Vohora. Des négociants musulmans originaires du Goudjérate, ce sont des convertis ou des descendants de convertis hindous du Goudjérate.
Brahni	314.059	Des Béloutches d'origine persane habitant les parties montagneuses de Kalat. Ce sont en grande partie des nomades.
Behara	47.312	Descendants d'Indiens convertis à l'Islamisme, originaires de Béhar.
Chachar	17.290	Peuplade de l'Assam.
Chamar	16.992	ou Chambhar. Cordonniers.
Changar	39.378	Fabricants et marchands d'une boisson fermentée provenant du suc des cocotiers.
Cheikh	28.708.706	ou Shekh, aussi Shaikh. Descendants des immigrés arabes ou du prophète Mohammed.
Chhimba	79.860	ou Chhipa. Marchands d'étoffes de coton.
Choghatta	29.576	
Choulia	27.000	Descendants d'anciens matelots issus des mariages entre Arabes et Indiennes du Sud sur la côte de Coromandel.
Chuhra	349.334	ou Chora, aussi Chuhar et Kutana. Ce sont des commis.
Churihar	554.087	ou Churigar, ou Chudigar. Musulmans descendant de la caste des Churar de la côte de Coromandel.
Dafali	50.169	Adhérents de l'ordre du même nom. Cet

ordre fut fondé par le Séïd El-Koutb-Badi-eddine Zindah-Chah Madar ibn Séïd Ali Halébi. Les Indiens mahométans et même les Hindous fêtent l'anniversaire de la mort du fondateur de cet ordre; on traverse ce jour-là des brasiers allumés en

Ahmed Chah Bakhch Allah.
Notable musulman de Karachi et célèbre conférencier.

chantant les louanges du fondateur. Les Dafali dans l'Inde forment une classe à part.

Dai	21.830	ou Dhai. Marchands de lait caillé, bonnes d'enfants.
Dar	81.207	Marchands de bois.
Darji	397.818	ou Darzi, tailleurs.
Daudputra	20.384	Les descendants de Daoud Khan, fondateur de l'état Bahawalpour ou Daoutpoura. Il

		y a aussi un grand nombre de Daoudpoutra hindous.
Dhawa	18.343	Pêcheurs au Bengale.
Dhobi	301.363	ou Dhoba. Laveurs et blanchisseurs.
Dhund	46.842	
Dhunia	249.069	ou Nadof. Marchands de couvertures et de draps de lit.
Dohara	75.197	ou Dogar.
Dom	73.495	ou Doom, ou Dumna. Chanteurs, danseurs.
Dudekula	74.539	
Faquir	764.967	Derviches, mendiants.
Gaddi	81.850	ou Goddy. Propriétaires, rentiers ou locataires, et marchands de coussins.
Gakkhar	31.627	
Ganail	54.776	
Gara	54.019	ou Gariâ. Des musulmans non circoncis dans la province d'Assam. Ils observent superficiellement les lois du Coran.
Gholi	48.484	Laitiers, propriétaires ou marchands de vaches.
Ghulam	17.174	ou Golam. Esclaves. Il n'y a des esclaves que chez les Rajahs et Nawabs de l'Inde qui n'arborent pas le drapeau anglais.
Gujar	927.547	Nom des habitants : 1) du Goudjérate, province de la présidence de Bombay 2) du district Goudjérate dans le Pundjab.
Halwai	32.855	Confiseurs.
Jat	2.321.301	ou Jaute, ou Djate. Nom des descendants d'une peuplade arienne de l'Inde de nature guerrière. Aujourd'hui bons cultivateurs ils habitent principalement le Pendjab, le Radjpoutana, le Sindh et le Béloutchistan Oriental.
Jhabel	13.253	
Jhinwar	144.403	ou Jhiwar. Porteurs de chaise.
Jhojha	30.720	
Jogi	43.139	ou Jugi, ou Djõgi. Conjurateurs, exorcistes et saltimbanques.
Jolaha	2.817.666	ou Julaha. Tisserands.
Jonakan	100.276	ou Jonagan. Marins.

Kahut	10.770	Comptables au service des Rajahs et Nawabs
Kaimkhani	21.264	
Kalwar	62.423	Marchands de vin. On les nomme aussi. Kalal.

École musulmane de filles
fondée en 1899 par Mohammed Yousouf Ismaïl, à Rangoon.

Kamboh	76.556	ou Kambah. Musulmans chiites habitant le nord des frontières de l'Inde.
Kanjar	20.634	ou Kanchar, ou Kanji, Khanjar. Des Tsiganes.
Khadai	32.790	ou Kadwai. Tribu Indienne dans le territoire de Mysore.
Khasai	357.686	ou Kassab, ou Qussab. Bouchers.
Kashmiri	275.791	Habitants ou gens originaires du Cachemire.

Kashmiri-Minor	143.571	Marchands d'étoffes ambulants.
Khanzada	13.391	ou Khandzada. Enfants adoptés par une personne riche. Si par exemple un gentilhomme de Caboul se marie avec une fille de l'Inde qui n'est pas de noblesse son fils sera aussi appelé Khanzada.
Kharral	60.557	ou Kadral. Fabricants et marchands de mortiers.
Khatik	14.736	Fournisseurs de vivres ou nourrices. Laitiers.
Khatri	11.751	ou Kshtriya. Des Khatrias convertis à l'Islamisme.
Khattar	10.727	ou Khatu.
Khetsam	14.581	
Khoja	157.293	ou Ismaélitens. Descendants des Persans-Ismaélitens enfuis de Perse et immigrés dans le Sindh et à Haïderabad. Tous les Khodjas ne sont pas Ismaélitens. L'Agha Khan est le chef des Ismaélistens, mais tous les Ismaélitens ne relèvent pas de l'Agha Khan. Les Brahmans et les Khatrias convertis par les Khodjas à l'Islamisme ne reconnaissent pas l'Agha Khan. Il y a 155.293 Khodja-Ismaélitens qui se divisent en : 1) Khodjas-Sunnites, ce sont des Indiens et en : 2) Khodjas-Chiites qui sont des Persans. Il y aussi des Khodjas non musulmans, ceux-là ne sont pas compris dans le chiffre susmentionné. On trouve les Khodjas dans l'Inde tout entière, en Birmanie et au Béloutchistan.
Khokhar	117.221	Porteurs de chaises.
Kum	124.528	
Kumbar	416.280	ou Kumbhar, ou Kunbara et Kummar. Manufacturiers de faïences et de poteries.
Kunjra	283.036	ou Kabadia. Marchands de fruits.
Labbai	426.280	ou Labhâi, ou Lebbé. Ce sont les Musulmans : 1) issus des mariages entre Arabes et Indiennes de l'Inde Méridionale. 2) Les descendants des premiers Tamouls convertis à l'Islamisme. 3) Les descendants de tous les négociants musulmans étrangers.

Le Consulat de Turquie à Rangoon.

La Maison du Marin, près de l'Asile de Hadji Mohammed Yousouf Ismaïl.
Seuls, les marins européens y sont admis. — Rangoon.

Laheri	16.332	ou Laktri.
Lasi	37.158	Habitants des forêts qui ne vivent que de la chasse.
Litari	26.665	ou Nilari. Tatoueurs ambulants.
Lohar	368.350	Maréchaux ferrants.
Machhi	242.257	ou Mochi. Artistes peintres, cordonniers.
Magaj	13.639	Domestiques et servantes indiens sujets portugais.
Mahimal	36.567	Marchands de poissons.
Matham	15.056	ou Mathané. Fabricants de farine.
Mahur	32.426	ou Mohur. Porteurs d'eau.
Mali	33.841	ou Malakar. Jardiniers.
Muliar	159.903	Indiens de Malabar. On les nomme aussi Maliar.
Malik	67.652	ou Malek, ou Mallik. Descendants musulmans de convertis hindous.
Mullah	87.391	Prêtres musulmans.
Mandu	43.906	
Mangu	51.730	
Mamihar	88.833	ou Maniar. Fabricants de bracelets en verre.
Mappilla	925.178	ou Maplets. Les descendants musulmans issus des mariages entre Arabes et Indigènes convertis à l'Islamisme (Malayalam) sur la côte de Malabar.
Megh	55.435	ou Meghanal, ou Meghńal.
Memon	112.065	ou Momna. Descendants musulmans de convertis hindous de Kathiawar.
Meo	394.556	ou Mera, ou Mina, Mewati et Miana. Peuplade autrefois sauvage et guerrière, aujourd'hui bons cultivateurs, les Mera forment la plus grande partie de la population de l'état radjpoute Jaipour. Aussi porteurs de chaises.
Mettan	55.214	
Mia	129.617	ou Mirza. Descendants persans du Prophète ou Secrétaires.
Mirasi	265.248	Chanteurs ou chanteuses d'opéra. Musiciens.
Mochi	475.540	ou Muchi. Cordonniers.
Moghal	358.885	Les Musulmans d'origine mongole appartenant pour la plupart à la secte des chiites.

Mohana 113.079
Molvi 13.767 Professeurs de Médressé. Lettrés musulmans.

La Madrasa Mohammedia Randeria, à Rangoon.

Cette école fut créée par les anciens de la communauté qui fondèrent la Grande Mosquée de Rangoon. L'école est divisée en deux départements dont l'un est consacré à l'étude de l'arabe, du persan et de l'hindoustani: dans le second, les jeunes Musulmans qui désirent apprendre l'anglais y reçoivent l'enseignement élémentaire de cette langue.

Le superbe bâtiment actuel a 4 étages. Il a été terminé au mois de janvier grâce au don princier de 125.000 Rs (£ 8335) fait par Mme Mariam Bibi, fille de feu Mohammed Patail, riche marchand de Rangoon.

Le Conseil des Curateurs qui compte M. Ibrahim Mohammed Patail comme secrétaire honoraire, comprend : en outre Ibrahim Ali Mollah, Molla Abdul Rahim, Yousouf Hashim Duply, H. Mohammed Yousouf Ismaïl.

Momin 22.685 Tisserands et riches commerçants hindous de Goudjérate de la tribu des Méïmén convertis à l'Islamisme. Il y a deux sortes de Méïmén, l'une qui provient de Kathiawar, qui s'appelle Halaï-

		Méïmén et l'autre provenant du Sind qu'on nomme Katchi-Méïmén.
Nagarchi	20.214	ou Badyakar. Joueurs de tambour.
Napit	534.289	ou Nai, ou Hajjam. Barbiers.
Nat	45.049	ou Nach. Danseurs de corde, chanteurs et acrobates des rues.
Nau Muslim	256.455	Païens et chrétiens convertis à l'islamisme provenant des colonies françaises et portugaises.
Nikari	44.498	
Pachada	31.112	
Paracha	15.197	Corroyeurs, ouvriers en peau.
Pari	12.917	Portefaix dans les montagnes. On les nomme aussi Pahari.
Pathan	3.404.701	ou Afghans. Les musulmans d'origine afghane en général et ceux qui sont venus du Nord sans se mêler avec du sang indigène.
Penja	47.980	ou Pinjari, ou Pinjara. Négociants en coton.
Qureshi	67.515	Des Arabes Qoréichites et Arabes descendants du prophète ou plutôt d'une famille arabe qoréichites de l'Inde. Aussi vendeurs de lait.
Raj	20.445	ou Rajkulam. Fonctionnaires des Rajahs, aussi maçons.
Rajput	1.875.387	Habitants du Radjpoutana et esclaves des Radjputs.
Rangreg	76.340	Teinturiers.
Rath	17.692	Cochers, charretiers.
Rawat	17.864	ou Rawa, ou Rathi. Des Labbia cultivateurs.
Saïad	1.339.734	ou Syed, Séïd. Les descendants du prophète en ligne directe.
Sama	793.808	
Samra	124.123	
Satti	17.292	Gardiens et surveillants des Bazars et Marchés.
Sepai	30.458	ou Sipahi. Soldats et descendants d'anciens soldats.
Sindhi	697.499	Musulmans originaires de la province de Sind et vendeurs de vin de dattes.

Sonar 41.708 ou Soni, Saruakar, Sarnakar, Sonakar, et Sunar. Musulmans descendant des mariages entre Arabes et Tamoules.

L'Asile gratuit de Hadji Mohammed Yousouf Ismaïl, à Rangoon.

Cette institution publique a été fondée par Hadji Mohammed Yousouf Ismaïl, consul de Turquie à Rangoon, en mémoire du jubilé d'argent de Sa Majesté Impériale le Sultan. Il est ouvert gratuitement à tous les voyageurs à quelque nationalité et à quelque religion qu'ils appartiennent. Il est situé sur la rive droite du fleuve de Rangoon et on y jouit d'une très belle vue.

La construction qui a coûté environ 120.000 roupies (£ 8.000) a été terminée en 1901. Une somme de 30.000 Rs (£ 2.000) a été placée en propriétés waqf dont les revenus servent à l'entretien de l'asile.

Sufi 26.486 Les adhérents d'un ordre de même nom. Cet ordre fondé en 815 par Ebou Said-ibn-el-Khaïr dans le Khorassan ne dura pas, il disparut divisé en deux et absorbé par les ordres des Bestamia fondé en 875 et des Djénidia fondé en 909. Il y a un autre Ebou Saïd qui fut chef d'un ordre soufi et qui vécut de 892 à 901. Le Sou-

		fisme a été beaucoup influencé par les dogmes panthéistes et bouddhistes qui vinrent de l'Inde modifier l'ascétisme mahométan. Les Bostamia reconnaissent le panthéisme, tandis que les Djénidia ont réussi à conserver le dogme conforme au déisme. Dans l'Inde les Soufi forment plutôt une classe qu'un ordre. Les Théologiens sont aussi appelés Soufi.
Swati	33.433	ou Sawathi. Habitants originaires de Sawat en Afghanistan.
Taga	44.819	Tailleurs-Labbai.
Tanaoli	62.134	
Tarkhan	356.439	Menuisiers.
Teli	632.374	Marchands d'huile.
Toutary	11.525	
Tulukkar	52.206	Nom des musulmans de l'Inde du Sud.
Turk	45.152	Mahométans de race turque ; descendants des hordes de Timour-Leng.
Ulema	36.173	Professeurs supérieurs et savants musulmans.
Wain	47.747	
Zairbadi	20.423	Mahométans de Birmanie dont le père est Indien et la mère Birmane.

Remarques.

La Birmanie compte 10.050.000 habitants, dont 350.000 sont des Musulmans, presque tous Sunnites-Hanéfis, à l'exception de 2.000 qui sont Chiites. Sur ce total, Rangoon seul a 35.000 Musulmans. Les Chiites habitent la ville de Rangoon et quelques autres ports birmans.

La Birmanie est actuellement une province de l'Empire indien, elle est divisée en Haute et en Basse-Birmanie et sa superficie atteint 236.000 milles carrés dont la Haute-Birmanie en couvre environ les deux tiers.

Les Mahométans ne sont pas si nombreux en Birmanie que dans les autres provinces de l'Inde, car les Musulmans sont venus s'y établir en grand nombre seulement après l'annexion anglaise. Avant l'annexion anglaise, les Mahométans n'existaient que dans les territoires qui étaient proches de la frontière bengale. Cependant, un petit nombre de Musulmans venus de l'est ont pénétré avec leurs familles dans l'intérieur ; leurs descendants se trouvent encore à Mandalay, la dernière capi-

tale du royaume birman. Ces Mahométans sont nommés « Zéirbadis », mais ce nom est devenu un nom général pour indiquer tous les Mahométans qui sont nés de parents mixtes.

Mosquée Cholia, à Rangoon.

Cette mosquée est la seconde en importance, à Rangoon. Elle est assez grande pour contenir de 2 à 3.000 personnes, au moment de la prière.
La construction a coûté environ 200.000 Rs (£ 13.334).
Les Mutawallis actuels sont: 1° S. Sultan Maricar; 2° P. Kopotambi Rowtar; 3° Sina Fakir.

Les Mahométans de Birmanie montrent un grand intérêt pour tout ce qui concerne les affaires islamiques. Ils sont généralement très attachés, loyaux et dévots à la personne et au trône de Sa Majesté Impériale le Sultan et Khalife de Turquie.

Parmi les Musulmans de Birmanie, on rencontre beaucoup d'Indiens, de Madralais, de Chittagoniens, de Tamouls, de Chinois et d'indigènes.

Il y a 28 mosquées à Rangoon; la plupart sont solidement construites et sont belles. Il y a aussi un « Idguiah » (Lieu de prière) en un faubourg situé à 2 milles et demi de la ville, où 12 à 15.000 Musulmans

s'assemblent deux fois par an pour célébrer avec des prières les fêtes du Bairam.

Il y a 10 écoles mahométanes et médressés dans les différents quartiers de la ville, qui donnent une instruction élémentaire et une éducation religieuse aux jeunes gens mahométans.

Les Musulmans de Birmanie sont très entreprenants; ils ont eux-mêmes fait construire toutes les mosquées, écoles, etc.

L'île de Ceylan. — Le nombre total des habitants de l'île de Ceylan s'élève à 3.500.000, dont 240.000 sont des Musulmans. De ces Musulmans 228.000 sont des Maures et 12.000 des Malais. Les Maures sont les descendants des négociants arabes qui faisaient le commerce avec l'Inde et l'île de Ceylan avant l'arrivée des Portugais. Ils se sont mariés avec les femmes des Tamouls originaires de l'Inde du Sud qui ont envahi cette île et dont la langue est la même. Leur occupation est généralement le commerce. L'éducation, jusqu'ici assez négligée, a fait à présent des progrès grâce aux écoles répandues dans toute l'île.

Les Malais sont des descendants d'anciens soldats qui ont pris du service sous les Hollandais et plus tard sous les Anglais.

Les îles Maldives comptent 30.000 habitants qui sont tous Musulmans. Les Maures, les Malais et les Maldivéens sont tous des Sunnites.

Les îles Laquedives, qui dépendent de l'île Ceylan, comptent 14.440 Musulmans.

Au Ceylan il y a deux grandes écoles musulmanes : une à Kandy et l'autre à Colombo. La dernière s'appelle la « Hamedeia Maduressa ». On y enseigne en arabe.

Ces écoles sont très importantes, vu le grand nombre d'élèves qui y reçoivent une éducation et une instruction. Il y a, en outre, des écoles moins importantes dans toutes les parties de l'île. A la dernière distribution des prix, un Coran envoyé par le Ministère Impérial de l'Instruction publique de Turquie fut adjugé à un garçon de douze ans, et il est à remarquer que ce jeune élève pouvait réciter par cœur tout le Coran.

Comme institutions mahométanes, on peut compter : 1° The Moors Union; 2° The Mahomedan Association, et 3° The Mahomedan spiritual Society.

Il y a un assez grand nombre de livres imprimés et quelques journaux.

A Batticaloa, une région située au sud-est, la population est entièrement mahométane et s'occupe principalement d'agriculture. Le plus grand nombre de Musulmans se trouve à Colombo.

Un mouvement qui tend à se défaire de la domination anglaise et à islamiser les Hindous a fait son apparition, et il ne faut pas le perdre de vue. Surtout au moment où la Turquie vient de recevoir une

constitution qui donne mêmes droits à tous les sujets réunis sous le même sceptre, avantage que les indigènes réclament vainement aux

La grande Mosquée Sortee, à Rangoon, Birmanie.

Cette imposante et magnifique mosquée est située au centre de la ville. Elle a deux étages, est construite en maçonnerie et dallée en marbre blanc. Elle tient aisément 3 à 4.000 personnes.

Au sud-est de la mosquée, un grand bassin sert aux ablutions.

Quelques années après la prise de Rangoon par les Anglais, en 1852, on construisit à cet endroit une mosquée de bois qui fut bientôt trouvée insuffisante pour les besoins de la population musulmane.

La nouvelle mosquée commencée en 1869 fut terminée en 1871. Elle coûta environ 250.000 Rs. (£ 16.675).

De riches marchands musulmans ont donné de fortes sommes qui ont été converties en propriétés waqfs et dont les revenus servent à l'entretien de la mosquée.

Tous les vendredis, la mosquée est bondée, la « Khotba » est faite en faveur de Sa Majesté impériale le Khalife, pour sa vie et le succès de ses armes contre les infidèles.

Les curateurs actuels de la mosquée sont :

1° Ebrahim Ally Mollah ; 2° Molla Abdul Rahim ; 3° Yusoof Hashim Duply ; 4° Ahmed Hashim Ariff ; 5° H. Mohamed Yusoof Ismaïl.

Indes. Il est tout naturel que les Indiens musulmans cherchent un appui moral en Turquie où déjà, par des acclamations faites à l'ambassadeur britannique, les Turcs sympathisent avec l'Angleterre, parce que, disent-ils, c'est la puissance qui gouverne plus de 70.000.000 de Musul-

mans et vers laquelle il est nécessaire de porter toutes nos sympathies. Les Indiens se baseront donc sur l'amitié anglo-turque pour obtenir des concessions de la part des Anglais. Mais comme l'agitation actuelle aux Indes est contre les Anglais ou plutôt contre leur régime de gouvernement, que fera la Turquie si les Indiens demandent sa protection contre les griefs anglais? Il semble que l'Angleterre se pliera aux justes réclamations des Indiens pour éviter des troubles, car les Indiens, lorsqu'ils n'avaient rien à espérer, pas même un appui moral d'une puissance musulmane comme ils peuvent en recevoir maintenant, s'étaient déjà soulevés. On peut citer, comme exemple, la dernière révolte des Zakha Khels de la tribu des Afridi, qui habitent les montagnes au sud du défilé de Khaïbér. Les Zakha Khels s'étaient avancés même jusqu'à Péchawar Le Gouvernement anglais organisa une expédition de 7.000 hommes. sous le commandement du général Willcoks. Les Zakha Khels, bien organisés et bien armés, ont pu opposer une résistance acharnée. Ils se sont rendus sans être vaincus, après avoir été assurés qu'on leur pardonnerait. Aujourd'hui tout est tranquille, mais la moindre étincelle pourra rallumer la révolte.

A part ces révoltes, il y a à noter des incidents dans les villes: ainsi, le 13 février 1908, les Musulmans de Bombay se portèrent devant le bureau de police et exigèrent la mise en liberté des prisonniers enfermés injustement. La mise en liberté ne pouvant être obtenue, ils jetèrent des pierres aux agents qui aussitôt firent feu et tuèrent et blessèrent un assez grand nombre de manifestants. Les journaux européens écrivirent: « un silence de mort plane sur le quartier indigène et l'ordre est rétabli ».

Jusqu'à quand le silence et l'ordre? En Turquie aussi le silence avait plané et un ordre apparent avait régné pendant trente-deux ans; dans l'Inde, cela durera moins

D'autres émeutes avaient éclaté à Calcutta à l'occasion de la condamnation à plusieurs mois de prison d'un journaliste indigène. Son procès avait été l'occasion de démonstrations curieuses, telles que la remise d'une médaille à un étudiant qui avait été fouetté pour s'être permis d'attaquer un agent de police européen.

Tous ces mouvements ne sont pas pour les Anglais immédiatement dangereux; il faut songer à l'étendue du pays et à l'énorme masse humaine qu'intéressent ces mouvements et qui ne marche pas unie. L'indifférence des masses, les divisions des races et surtout des religions, sur lesquelles la domination anglaise a si bien su s'appuyer, n'empêchent pas qu'un problème nouveau et inquiétant pour le régime britannique se pose dans l'Inde, il le sera plus encore lorsque les Musulmans qui ne connaissent ni races ni classes marcheront unis, et d'ailleurs ce n'est

que lorsqu'ils seront unis, qu'ils seront forts et qu'ils parviendront à

Les Bureaux de la Sortee Barra Bazar Company Ltd. Rangoon.

L'histoire et la réussite de la « Sortee Barra Bazar Company, Ltd » témoignent de l'esprit d'entreprise des Musulmans de Rangoon. Lancée en 1856, avec un capital de 150.000 Rs. (£ 10.000) divisé en 6.000 actions, la Compagnie est maintenant une des plus riches et des plus prospères de celles qui ont été incorporées dans l'Indian Companies' Act.

Cette compagnie est à juste titre fière d'être la seule de ce genre en Birmanie, aussi bien que dans l'Inde, qui soit entre les mains de Musulmans seulement. Elle a un capital de 28.200.000 Rs. (£ 1.880.000) et la valeur de ses actions est de 4.700 Rs. (£ 315).

Les directeurs actuels sont:

Ebrahim Ali Mollah; Haji Yusoof Ismaïl; Molla Abdul Rahim; Yusoof Hashim Duply; Hashim Azum Moosajee; H. Mohammed Yusoof Ismaïl.

franchir toutes les difficultés. On a remarqué aussi, depuis quelque temps, un rapprochement vers la Turquie; de nombreux voyageurs et

tables Musulmans viennent en Turquie, beaucoup de Rajahs se rendent à La Mecque, tel que le Rajah de Bahaval pour, Mehmed Khan Bahadur, venu avec une grande suite l'année dernière à La Mecque. Le Gouvernement turc accueille tous ces étrangers avec empressement et leur fournit gratuitement des chameaux et des tentes.

Grâce à l'instruction publique qui fait des progrès rapides aux Indes, l'Islamisme se fortifie et se répand. Seule cette religion, dans laquelle l'instruction est de rigueur, est appelée à être un jour la religion des Indes. Les Anglais, en enseignant leur langue aux indigènes, leur ont donné en même temps des armes pour réclamer leurs droits d'hommes libres et exiger la même position sociale que les Anglais.

Il y a une grande différence entre l'indigène ne parlant que sa langue, respectueux de l'Anglais dominateur, et l'indigène comprenant la langue anglaise, se tenant au courant des organes divers de la presse anglaise; ce dernier tout d'abord s'étonne, se réjouit, puis critique, et enfin tout son intérieur se révolte. Si l'Angleterre veut être libérale, elle doit aller jusqu'au bout; elle pourra compter sur la reconnaissance des indigènes, si elle fait des concessions sans y être contrainte.

MOHAMMED DJINGUIZ.

N. B. — Nos lecteurs nous permettront de remercier tout particulièrement ici M. Mohamed Djinguiz, à qui ils doivent tant de documents intéressants, parmi lesquels encore les caricatures turques du présent numéro. Nous espérons bien pouvoir prochainement leur faire connaître la personnalité de notre éminent collaborateur.

Les « Wasm » (وسم) gravées par les nomades sur les murs ruinés de Nedjmi (نجمي).

Nedjmi est une enceinte massive et carrée, vestige d'un imâm dont le nom ancien n'a pas encore été identifié ; signalé par la carte de Trelawney Saunders, il s'élève très isolé, en plaine mésopotamienne, entre Ḥilleh et Bghêlah — sur le bord occidental du lit majeur du Tigre — un peu au Nord de l'ancien canal Nîliyeh. C'est un « amer » visible de loin, et les diverses fractions arabes immigrées entre les deux fleuves y campent fréquemment. Voici les « wasm » (1) (marques) qu'elles y ont gravées sur les murs intérieurs :

fraction Shebbîeh (شبيبة) : tribu Montefîq (منتفيق)

et — Zenâd (زناد) — Homeïd (هميد)

et — Hanniyyah (هنية) — Refîḥ (رفيح)

— Moughlaq (مغلق) — Dhoroû´ (رضوء)

— Fayi (فاي) — Souwayd (سويد)

— Irqâd (ارقاد) — Ma´âmirah (معامره)

— Qâsir (قاصر) — — —

tribu des Zobeïd (زبيد) établie à Abou Tîq (ابو طيق)

fraction Al ʿAzîz (العزيز) de la tribu Al Be ʿây (البعاي)

— Nît (نيط) — Al Be´ây (العزيز)

— Terîmesh (تريمش) — Al Bou Soulṭân (ل ابو سلطان)

— des Akhshîriyeh (اخشيريه) tribu Homeïd (هميد)

— des Al ʿAly (آل علي) — Montefiq (منتفيق)

(1) Il serait intéressant que le vilayet en fît un relevé méthodique, comme celui qui fut publié, il y a deux ans, par le gouvernement du Soudan anglo-égyptien.

1. — Nedjmi (face Ouest).

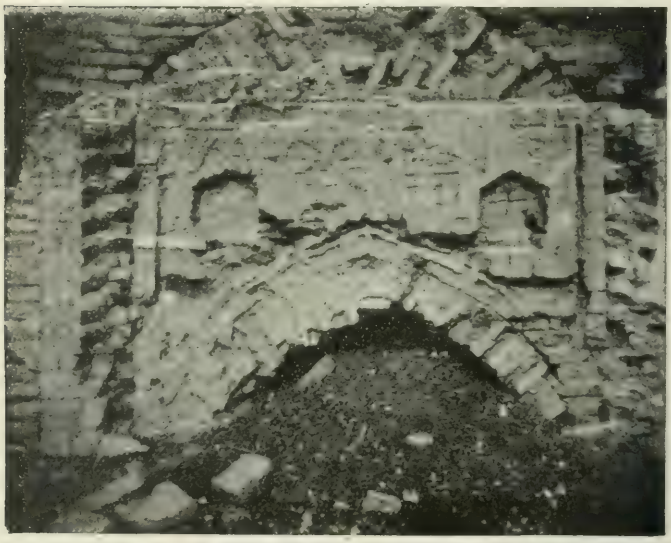

2. — Nedjmi (détail, face Ouest).

3. — Nedjmi (détail, coin N.-O.). En bas se voient quelques *wasm*.

4. — Nedjmi (face Nord).

Ce tableau suggère quelques observations. Entre autres il est assez intéressant de remarquer que Nedjmi, qui est *officiellement* dans les traces de *parcours* des *Al Bou Soultan* (آل ابو سلطان) (voir plus haut leur wasm) subit périodiquement les incursions de deux (au moins) des fractions du *liwâ* des *Montefiq*, les Shebibeh et les Al 'Aly. Cela donne une mesure de l'action effective de la réglementation turque dans cette région.

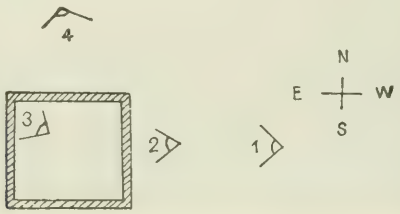

L. M.

Les Écoles tunisiennes de jeunes musulmanes.

En dépit des efforts immenses accomplis en Tunisie par la France depuis qu'elle y exerce son protectorat, et des résultats magnifiques qu'elle a obtenus déjà en si peu d'années, tant au point de vue de l'amélioration morale que matérielle du pays et de ses habitants, il reste un point sur lequel il y a encore beaucoup à faire, et à cause de cela, toute l'attention du Gouvernement s'y porte en ce moment : c'est l'instruction des indigènes. Ce n'est pas l'enseignement arabe proprement dit donné dans les mosquées, dans les *medersas*, les *zaouias* et les *kouttab* qui mettra une fin à l'ignorance profonde dans laquelle les Musulmans végètent depuis tant de siècles! Il existe déjà dans la Régence un certain nombre d'écoles franco-arabes. On va y introduire un enseignement professionnel à l'usage des indigènes qui sera un bienfait inestimable. Tunis compte un établissement, le collège Sadiki, où les élèves, au nombre de 150, reçoivent de maîtres français et indigènes un enseignement pratique. De jeunes Musulmans fréquentent également le lycée de Tunis, mais c'est là une élite, et pas encore assez nombreuse.

Les événements récents qui viennent, d'un coup de baguette magique, changer la face des choses dans l'Empire ottoman, montrent quel triomphant réveil attendait le peuple turc au sortir de sa longue et douloureuse léthargie. Le siècle de l'ignorance touche aussi à sa fin, et une aube nouvelle se lèvera partout aussi lumineuse, espérons-le.

Si peu qu'il ait été fait pour l'instruction des hommes dans les pays islamiques, on ne peut en dire autant de celle des femmes, dont il n'a jamais été question, sauf à Constantinople, et quelques grandes villes de Turquie. Pourtant, Mahomet n'a pas voulu faire de la femme une esclave ni une cloîtrée, tout en la plaçant sous la dépendance de l'homme. Certaines lois lui sont plus favorables que les nôtres. Les Musulmanes disposent à leur gré de leur dot, de l'argent gagné par elles ou reçu en héritage, etc. Le Prophète leur a ouvert les mosquées. L'état actuel, très ancien, hélas, n'est donc pas l'expression vraie du sort fait par l'Islam à la femme. C'est aux hommes seuls qu'elles sont redevables de leur abaissement. Ils ont élevé entre elles et le monde extérieur, en mâles tyranniques et jaloux, une barrière infranchissable. Aussi, sous l'impulsion généreuse des idées nouvelles qui s'apprêtent à balayer maints vieux préjugés, est-il à souhaiter que le sort de la femme soit intimement lié à celui de l'homme dans l'avenir, et qu'elle bénéficie, elle aussi, des bienfaits de l'instruction dans la mesure nécessaire et

proportionnée à ses besoins et conditions de vie. Si, par l'instruction à leur donner, on entendait seulement la lecture et l'écriture, et des notions, plus ou moins vagues, de littérature, autant vaudrait les laisser telles qu'elles sont, c'est-à-dire en proie à la superstition la plus grossière, à la croyance aux sorciers, aux bonnes femmes qui seules ont accès auprès d'elles, même pour les maladies les plus graves, dont elles meurent trop souvent, parce que les vieux préjugés et la jalousie des maris éloignent d'elles les soins d'un médecin. Mais dans l'instruction que l'on prévoit pour la Musulmane se placent au premier rang, précisément, les notions d'hygiène qui sauveraient des milliers d'entre elles de la mort et de la souffrance. Ces mêmes notions préserveraient les enfants en bas âge de cette effroyable mortalité qui sévit partout en Orient, où la variole, notamment, décime les petits parce que les mères ne reconnaissent pas l'efficacité de la vaccination, et n'attachent nulle importance à la contagion. J'ai vu en Anatolie des villages entiers où régnait l'épidémie, et où les femmes allaient les unes chez les autres, apportant les enfants non atteints aux contaminés. L'année dernière, en Tunisie, le même fait se reproduisait à Gabès, dans un village de l'oasis, et, là encore, la faute en revenait aux mères ignorantes et insouciantes qui refusent la vaccination, en dépit des petits aveugles, des borgnes, que cette maladie fait chaque année, sans parler de ceux qui en meurent.

Les maladies d'yeux, cet autre fléau des pays chauds, que les Musulmans ne soignent pas par ignorance de l'hygiène, pourraient aussi être enrayées, si on parvenait à faire entrer dans la cervelle des femmes l'utilité de certains soins. Sans parler des autres bienfaits moraux que des écoles de filles apporteraient dans les milieux indigènes, il est bien prouvé que leur création s'impose. Tous les doutes que l'on a pu, jusqu'ici, élever contre la réussite de ces écoles sont à présent tranchés, car la première expérience en a été faite, et semble avoir réussi. Tunis, la capitale de la Régence, devait donner ce noble exemple, et c'est à une Française, Mme René Millet, que revient l'honneur d'avoir la première apporté, à cette grave et vitale question de l'instruction de la femme mulsumane, une solution positive, par la création d'une école pour les jeunes filles. Elle fut aidée puissamment, il est vrai, par le dévoué secrétaire général du gouvernement tunisien, M. Roy, et par les Habous dont le Conseil pourvoit à toutes ses dépenses.

C'était la révolution apportée dans les vieux préjugés de race ; l'audace de cette femme de cœur causa une vive surprise et chez les indigènes et chez les Européens. Les débuts de l'école furent accueillis avec plus d'hostilité que de faveur. Et pourtant, plus d'un

père de famille souhaitait secrètement d'y envoyer ses filles. Étant donné la puissance des préjugés séculaires chez les Musulmans, et la crainte du qu'en-dira-t-on, le premier pas était dur à faire, et ceux qui se sentaient prêts attendaient pour suivre, sans oser commencer. Aussi faut-il féliciter les huit pères courageux qui franchirent, un beau jour, ce dangereux Rubicon, et amenèrent leurs filles à la première école créée dans l'Afrique du Nord. Elle a huit ans à peine et a parcouru, depuis, un très brillant chemin.

La distinguée directrice, Mme Eigenschenck, veuve du secrétaire adjoint du gouvernement tunisien, reçut de Mme Millet, au moment de son départ de Tunis, l'honorable et lourde tâche de faire vivre et prospérer cette œuvre qui venait d'être inaugurée. C'est ainsi que cette noble femme, sous le coup d'un deuil cruel que lui causait la mort de son mari survenue quelques mois auparavant, acceptait de rester à Tunis et, au milieu de son affliction, consacrait sa vie à l'école des jeunes Musulmanes. Elle dut multiplier les visites aux familles pour les persuader que leurs filles y trouveraient le respect de leurs habitudes religieuses, et des leçons destinées à former leur esprit et leur cœur. Ses démarches n'étaient pas toujours couronnées de succès, car elle se heurtait parfois à des réponses qui laissaient entrevoir une telle ignorance de ce qu'était une œuvre de ce genre, que l'on pouvait craindre un échec complet. « Une école ? Mais on y bat les enfants, n'est-ce pas ? » Cette idée-là existait chez la plupart des mères, et elle venait de ce que dans les *kouttab* ou écoles coraniques de petits garçons, on battait, en effet, les élèves. Cela a été défendu depuis peu, mais l'habitude est prise, et il paraît que quelques *moueddeb* (maîtres d'école) oublient encore cette défense. C'est à coups de latte de bois sous la plante des pieds que les écoliers sont punis pour les versets du Coran mal récités, ou récités d'une voix trop faible, etc. Il est arrivé que des enfants ainsi maltraités avaient leurs pieds tellement douloureux au sortir de la classe, qu'ils ne pouvaient se rendre chez leurs parents. Cette idée des punitions corporelles infligées aux écoliers exerçait une terreur telle, qu'envoyer les enfants à l'école devenait une menace équivalente à celle du loup-garou, nous dit Mme Eigenschenck. On comprend dans quel état d'esprit mères et filles accueillirent ses propositions. Les fillettes amenées à l'école de la rue Monastir poussaient généralement des hurlements significatifs. Elles cherchaient les issues par où elles pourraient s'enfuir, et demandaient à tout instant à leurs compagnes amusées : « A quelle heure bat-on ? » Aussi, lorsqu'à la place des coups attendus, elles reçurent des bonbons, leur terreur se changea-t-elle vite en joie. Pour mettre le comble à leur surprise, on leur distribua, aux heures de récréation, ballons,

cordes à sauter, et les petites filles ravies de ces jeux, nouveaux pour elles, y trouvèrent en même temps un excellent exercice physique. C'est ainsi que la confiance fit place à la crainte, et que l'œuvre étendit chaque jour sa conquête dans la ville arabe.

Ce fut une véritable bonne fortune pour moi que d'accompagner Mme Alapetite dans la visite qu'elle fit l'année dernière, dès son arrivée en Tunisie, à l'école des jeunes Musulmanes à laquelle elle porte le plus vif intérêt. Rien n'est plus charmant comme cadre à cette institution que la maison, située en pleine ville indigène, où nous pénétrons à la suite de notre gracieuse Résidente, et dont Mme Eigenschenck nous fait les honneurs. Spacieuses, claires, les pièces qui servent de classes, car cette maison n'a pas été bâtie à cette intention, sont revêtues de gaies faïences, de boiseries peintes, de couleurs vives, à la mode arabe, et de plâtres fouillés. Sur les bancs, quelles mignonnes petites filles, quels ravissants visages et quels beaux yeux intelligents accueillent notre entrée! Il faut bien croire que cette école répondait à un besoin réel, et que les familles l'ont compris, puisqu'elle compte aujourd'hui cent vingt élèves.

Le programme des études est à peu près celui de nos écoles primaires. Il comprend l'enseignement simultané de l'arabe et du français, et une part y est faite aux travaux manuels, aux leçons de choses, de calcul mental, d'hygiène et de morale. Deux vénérables professeurs indigènes sont chargés des leçons de Coran et de langue arabe, tandis que des institutrices françaises, parlant arabe, se partagent tous les autres cours des cinq classes actuelles.

Ce ne fut pas chose aisée que de trouver la meilleure manière de captiver ces jeunes intelligences pour lesquelles tout enseignement est si complètement nouveau. Il fallut procéder par tâtonnements, et éviter les programmes pédagogiques tout faits, afin de ne pas charger inutilement la mémoire des petites écolières, ni fatiguer leur attention. Ainsi le calcul mental, chose toute nouvelle pour ces femmes, demande, au début, un certain travail dont elles s'acquittent d'ailleurs fort bien par la suite.

Les élèves arrivent à l'école voilées et accompagnées. Elles y prennent leur repas de midi et apprennent à cette occasion à se servir des cuillères, des fourchettes, des couteaux. Les grandes, par groupes de quatre, ont la tâche de mettre le couvert correctement, et de surveiller avec les institutrices la bonne tenue de leurs jeunes compagnes au réfectoire.

Fines et intelligentes, les jeunes Tunisiennes acquièrent vite la connaissance du français. Leurs cahiers attestent, comme leurs réponses, que les problèmes, les analyses, les compositions de style, leur sont

aussi familiers et aisés à traiter qu'à nos petites compatriotes studieuses. Mais ce qui est le vrai bienfait de cette école, c'est que la jeune fille de quatorze ans, qui, après un séjour de plusieurs années (elles peuvent y entrer à partir de cinq ans), retourne dans sa famille, et se marie, apporte dans son ménage un bagage tout nouveau pour la femme musulmane. Elle a appris la prévoyance, l'ordre, le goût du racommodage, le prix du temps, l'économie, les règles de l'hygiène. Ainsi les maux d'yeux et de gorge, si fréquents parmi elles, sont soignés à l'école par les maîtresses qui leur apprennent l'usage des gargarismes et de l'eau boriquée.

La précocité des indigènes fait qu'une fille de quatorze ans est physiquement et intellectuellement plus développée qu'une Européenne du même âge. Il est aisé de s'en rendre compte en regardant la classe des grandes. Filles de caïds ou de marchands, de la petite ou moyenne bourgeoisie, leur visage sérieux et leurs manières distinguées n'ont rien d'enfantin. Elles répondent posément, sans trouble, aux questions qu'on leur adresse, et s'expriment très correctement. Je fus émerveillée, en les écoutant, du chemin parcouru de classe en classe, depuis les toutes petites qui gazouillent leurs premières phrases de français, non sans émotion ni effort de mémoire, ce qui les rend très comiques et amène vite des larmes dans leurs yeux, jusqu'à ces jeunes filles avec lesquelles la conversation roule sur toutes choses. Élégantes et sveltes dans leur large pantalon bouffant, la taille bien prise dans une veste brodée, coiffées d'une petite calotte de velours ornée de bijoux ou de fleurs, ou d'un foulard de couleur vive d'où s'échappent de belles boucles brunes et des tresses soyeuses, ces grandes enfants, à la veille d'être femmes, avec leurs yeux profonds et leur connaissance précoce de la vie, sont autant d'énigmes vivantes. Elles s'efforcent, dans tous les cas, de témoigner à leurs maîtresses des sentiments d'affection et de reconnaissance qui doivent être leur plus grande et plus flatteuse récompense.

Le bon grain a été semé dans ces jeunes intelligences, et sans rien toucher à leur croyance religieuse, ni même à leurs usages de vie intérieure, certains horizons se sont ouverts devant elles. La femme musulmane, l'invisible, recevant son instruction et des clartés de tout de la sollicitude de la France, n'est-ce pas là une œuvre grande et féconde, de celles, qui par les chemins secrets du cœur et de l'esprit, établissent les plus solides liens, et rendent les plus grands services ? Les Tunisiens l'ont compris puisqu'ils veulent bien envoyer leurs filles à l'école qui a su ménager leurs susceptibilités, triompher de leurs préjugés, et répondre à l'aspiration secrète de plus d'un père de famille. Cette aspiration est, d'ailleurs, hautement avouée par la majeure partie de la

jeune génération masculine musulmane, qui désire amener au foyer des femmes, sinon savantes, au moins capables de causer avec leur mari, capables de s'occuper avec fruit de l'éducation de leurs enfants.

On ne saurait trop louer la femme de cœur et de tact qui est l'âme de cette école, Mme Eigenschenck. C'est à elle et à ses collaboratrices qu'en revient le succès, car aucun intermédiaire ne peut prendre place entre les maîtresses, les enfants et les familles. Félicitons-la, ainsi que les créateurs de cette œuvre, M. Roy, et le Conseil des Habous. D'ailleurs, leurs efforts tendent actuellement à ouvrir des annexes, cette école n'ayant plus un local suffisant pour recevoir de nouvelles recrues, et dans ces annexes le principe de la gratuité sera maintenu. De cette première école de la rue Monastir, la bourgeoisie a été à peu près seule à bénéficier. A présent que le bienfait en a été apprécié par les indigènes, il est juste de l'étendre à la classe pauvre, Aussi, dès cette année 1908, une annexe a-t-elle été ouverte dans un quartier opposé et populeux de la ville, et il est certain qu'elle répondait à un besoin urgent, car dès les premiers jours elle a eu des élèves.

Les classes de cette annexe installée dans une maison arabe sont claires et gaies. Partout règne une minutieuse propreté. Un réfectoire, une cuisine et une cour complètent cette installation, modeste assurément. On apprendra ici à ces enfants du peuple, habituées à manger avec les doigts, l'usage des cuillères, des fourchettes, des couteaux. On leur enseignera l'art de mettre un couvert, d'éviter les taches. D'ailleurs, les jeunes filles acquièrent promptement ces connaissances, et y prennent goût.

Dans cette annexe, qui pourra recevoir une centaine d'élèves, le programme des études est le même que dans l'école précédente, et comprend l'enseignement simultané du français et de l'arabe. Et bien qu'elle ne date que de cette année, une exposition d'ouvrages de couture et de broderie nous a prouvé qu'il n'y a pas eu de temps perdu, et que les jeunes Tunisiennes ont des doigts de fées. Dans cette exposition figurent des ouvrages de filet, de dentelle Renaissance, de broderie anglaise ; le point de Venise y est très bien représenté, sans parler des broderies indigènes d'un goût charmant. Mais ce n'est pas tout de savoir broder. Il faut savoir coudre, tailler la lingerie et surtout raccommoder. C'est précisément le point faible des femmes indigènes qui ignorent, surtout dans le peuple, cet art de première nécessité, et portent leurs vêtements troués jusqu'à usure complète ; et c'est un des côtés de l'enseignement de ces jeunes filles qui a la sollicitude spéciale de l'éminente directrice.

A présent que l'on a reconnu l'utilité de ces écoles dont le succès

ira grandissant, la création de nouvelles annexes dans les divers quartiers de la ville, et non seulement à Tunis, mais encore dans les autres grands centres de la Régence, n'est plus qu'une question de temps et... d'argent. Une des difficultés qu'éprouvent ces écoles est le recrutement du personnel. Il faut absolument que les institutrices qu'on leur donne sachent l'arabe et soient familiarisées avec les usages du monde musulman. Les jeunes filles envoyées directement de France en Tunisie se trouveraient en présence d'enfants très différentes de manières de celles auxquelles elles sont habituées, et elles risqueraient de les effaroucher au lieu de les apprivoiser, en voulant apporter de trop promptes modifications dans leur éducation. Il est certain que l'accoutumance des maîtresses aux élèves importe plus que des brevets d'un ordre élevé, puisque l'instruction dans ces écoles populaires est élémentaire, mais il serait intéressant aussi que cet enseignement fût donné par des Françaises. C'est un problème que résoudra, nous n'en doutons pas, le nouveau directeur de l'enseignement en Tunisie, M. Charléty, à qui va échoir aussi la tâche d'organiser l'enseignement professionnel chez les indigènes.

Si Bechir Sfar, l'ancien président des Habous, Arabe lettré des plus distingués, est un fervent adepte des écoles de Mme Eigenschenck. Il a consacré ses heures de loisir à écrire pour ses élèves un traité de géographie élémentaire embrassant principalement les pays musulmans, avec traduction arabe. On comprend qu'avec de tels éléments de protection éclairée et de bonne volonté, et le désir absolu qui anime les créateurs de cette œuvre de respecter les croyances religieuses des enfants, et de leur donner l'instruction en dehors de toute préoccupation de prosélytisme, le succès soit assuré aux écoles de jeunes Musulmanes. Pour compléter l'œuvre de rapprochement des races que faciliteront énormément ces écoles, il est à souhaiter que les Françaises de la colonie s'intéressent, elles aussi, aux progrès des enfants qui les fréquentent. Par leur intermédiaire, elles pourraient entrer en rapport direct avec les familles, non pas dans un but de curiosité stupide qui les fait trop souvent mal juger par les indigènes, mais pour entamer des relations suivies qui seraient une distraction et un agrément de part et d'autre, et permettraient à ces deux mondes qui se côtoient de se connaître enfin et de se comprendre. Ce serait, il me semble, de la bonne pénétration, et elle mettrait fin à une quantité de malentendus, de froissements, qui rendent les rapports entre protecteurs et protégés parfois difficiles. Souhaitonss enfin, que cet exemple de la Tunisie soit imité bientôt par l'Algérie, afin que ces terres de l'Afrique du Nord, où la France exerce son influence et où flotte son pavillon, se sentent de plus en plus de cœur avec elle.

B. Chantre.

L'élevage de l'autruche et les indigènes algériens.

Le Sud de l'Algérie était autrefois renommé comme pays de chasse à l'autruche.

Cet oiseau géant, de la variété désignée par les naturalistes sous le nom de *Struthio Camelus*, était rencontré dans toute l'immense région s'étendant au sud des Hauts-Plateaux, et désignée sous le nom de Sahara.

En lisant l'ouvrage dans lequel le général Marguerite a écrit ses chasses, lorsqu'il administrait un cercle militaire, on peut se rendre compte de l'ardeur que l'on mettait à détruire un oiseau que l'on aurait dû, au contraire, s'efforcer de conserver. Une année, on tua plus de soixante-dix autruches dans le cercle de Laghouat. On lit dans les Souvenirs du général du Barail que l'archiduc Maximilien, frère de l'empereur d'Autriche, étant venu en Algérie en 1852, le général Yusuf organisa pour lui une fête arabe incomparable, aux portes de la ville de Médéah. Après avoir simulé la prise d'une caravane, ce fut, après d'autres divertissements, une chasse à l'autruche. On en avait amené cinq de Boghar dans ce but. Les indigènes du Sud, qui possédaient de très beaux chevaux, désignaient comme étant les meilleurs ceux qui parvenaient à forcer l'autruche. Il s'agissait, en effet, d'une chasse à courre très pénible qui, pour réussir, devait être pratiquée en été et au milieu de la journée. Parfois, on capturait aussi l'autruche au moyen de filets tendus au milieu de Dayas, vastes cuvettes, couvertes d'arbres de l'espèce dite *Betem*, variété de pistachier. Enfin, on la tuait aussi à l'affût, le soir, lorsqu'elle venait couver ses œufs. Tous ces moyens de destruction ont eu pour conséquence de faire disparaître, jusqu'à la dernière, toutes les autruches du Sud-Algérien. Les indigènes de l'Extrême-Sud de l'Algérie ont, de leur côté, continué l'œuvre de destruction pour se procurer des plumes et des œufs qu'ils venaient vendre dans les villes. Il faut aujourd'hui aller à plus de 500 kilomètres au sud d'Aïn-Salah pour découvrir quelques rares autruches vivant en liberté.

La colonie anglaise du Cap a été la première à comprendre l'intérêt qu'il y avait à pratiquer l'élevage de l'autruche. Ses premiers essais remontent à l'année 1867. Antérieurement à cette date, on ne se procurait des plumes, dans cette colonie, que par la chasse, soit par le moyen barbare qui était employé, autrefois, en Algérie. L'élevage au Cap a lieu aujourd'hui dans les conditions les plus rationnelles. Pour

obtenir une très belle race, on paie les géniteurs de choix à des prix variant de 2.000 à 4.000 francs. L'exportation des autruches, qui était rendue presque impossible, jusqu'à l'année dernière, par des droits prohibitifs très élevés, vient d'être interdite complètement, sous peine d'emprisonnement. Enfin, l'élevage de l'autruche qui prend, chaque année, une importance plus considérable dans la colonie du Cap, a donné lieu, en 1906, à une exportation de plumes dépassant 30 millions de francs.

On était en droit de se demander pourquoi il n'était rien fait de semblable dans la colonie algérienne, qui convient peut-être mieux que celle du Cap pour l'industrie dont il s'agit. Ce n'est que depuis quarante ans que les autruches ont été exterminées, jusqu'à la dernière, dans le Sud-Algérien. Des indigènes âgés racontent comment ils les chassaient. A la limite du Sahara et des Hauts-Plateaux, on trouve partout des coquilles d'œufs de ces oiseaux. Les indigènes désignent ces débris sous le nom de *Chegouf* ou *Guechour*, et, plus au sud, sous celui de *Tarh en Naam*. Comme ils étaient autrefois habitués à vivre à côté des autruches, ils connaissent mieux que nous ces oiseaux et leur ont ainsi donné des noms spéciaux. Les autruches, en général, sont désignées par eux sous le nom de *Naam*. Un mâle adulte se nomme *Delim*, une femelle *Ghemda*, une autruche âgée d'un an ou deux *Bouguelba*, un troupeau d'autruches de *Ref* et les poussins *Ral*.

Les familles indigènes qui exerçaient le pouvoir dans le Sud, les *Djouad*, avaient comme signe de distinction les palanquins, *Basours*, de leurs chameaux, ornés de plumes d'autruches. Ces basours étaient alors désignés sous le nom de *Basours Meriech*, ou mieux sous celui de *Adoui*. Des panaches de plumes étaient aussi placés sur les tentes de ces chefs. Les Oulad Sidi Cheikh du Sud-Oranais, ainsi que d'autres tribus des deux autres départements, ornaient autrefois leurs palanquins et leurs tentes de plumes d'autruches. Comme ils ne peuvent plus s'en procurer aujourd'hui, ils sont réduits à remplacer ces panaches, qu'ils désignent sous le nom de *Rob*, par des petits paquets de poils de chèvre.

Le mot *Naam*, servant à désigner les autruches en général, indique aussi, en arabe, tout ce qui est prospère et bienfaisant. Certaines mosquées, notamment celle de Sidi Ahmed ben Yousef à Miliana, sont ornées intérieurement d'œufs d'autruches. Il semble donc qu'il est possible d'engager les indigènes à ne pas détruire, plus qu'avant la conquête de l'Algérie, des oiseaux qui, en somme, leur sont utiles.

Les ressources du Sud-Algérien, pour l'élevage du bétail, ont été trop longtemps ignorées. Le mot « Désert », que l'on emploie pour désigner

de vastes étendues réputées, souvent à tort, comme étant improductives, devrait avoir une autre acception. Les indigènes nomades qui connaissent bien ces régions les répartissent, avec juste raison, en plusieurs catégories. Il convient de tenir compte de leurs appréciations entièrement justifiées. L'ensemble du vaste territoire du Sud que l'on est porté à considérer comme un pays inhabitable pour les Européens, malgré les nombreuses ruines romaines que l'on y découvre, est subdivisé comme il suit, d'après les diverses zones que l'on rencontre, en allant du nord vers le sud :

1° *Nebka* : dunes stables, sauf sur les sommets des monticules ;

2° *Bled Remel* : pays offrant divers aspects et recouvert de sable mouvant en plusieurs endroits ;

3° *Outa* : plaine non pierreuse ;

4° *Hamada* : pays pierreux le plus souvent en plaine ;

5° *Arg*. — Pays de monticules de sable mouvant (Siouf) où l'on ne trouve de la végétation que dans certains bas-fonds.

En Oranie, avant d'atteindre ces territoires dont les plus au nord sont déjà compris dans la région désignée sous le nom de Sahara, on trouve, en descendant des Hauts-Plateaux, dans la direction du Sud, les territoires connus sous le nom de Sefala ou terres de culture, basses, et où l'eau ne peut être obtenue, le plus souvent, qu'au moyen de puits très profonds.

La région voisine des grands lacs salés, connus sous le nom de Sebkha et où se jettent certains cours d'eau coulant vers le sud, prend le nom de Chott.

Enfin, dans d'autres parties de la zone intermédiaire, entre celle du nord où il pleut beaucoup et celle du sud formant le Sahara, on trouve des endroits où les eaux pluviales se réunissent dans des dépressions connues sous le nom de Dayas.

Certaines de ces Dayas comprennent des boisements considérables de pistachiers connus sous le nom de *Betem*. Ces arbres ont le plus souvent des dimensions colossales. Un seul d'entre eux peut parfois fournir l'ombre suffisante pour préserver contre un soleil brûlant un groupe de cinquante hommes. Ces immenses bouquets d'arbres séculaires, disséminés dans le Sud, ont la plus grande importance et on ne saurait ainsi trop les préserver contre les déprédations dont ils sont l'objet de la part des indigènes. Ils ne sont pas suffisamment connus. Leur valeur est cependant considérable, au point de vue forestier, attendu qu'il serait très difficile de faire pousser n'importe quelle autre essence dans une région où il ne pleut que rarement. On rencontre le même arbre dans le Tell, à des endroits pierreux, où la température est principalement élevée pendant l'été.

Une guerre acharnée lui est trop souvent faite, même en territoire de colonisation, où des Européens ont imaginé pour l'abattre, sans frais, de le miner en pratiquant dans le tronc, au moyen d'un vilebrequin, un trou qui est ensuite bourré de poudre. Le bois qui n'a pas de fil, et qui est très cassant, est ainsi brisé par morceaux, comme s'il s'agissait d'un rocher. Cet arbre, qui a dû mettre plusieurs siècles pour atteindre ses proportions colossales, ne fait pas que contribuer à la formation de l'humus au fond des dépressions dites « Daya », mais il embellit encore le pays en procurant de l'ombre aux voyageurs et aux troupeaux. Ses racines pénétrant considérablement dans le sol, il ne se ressent nullement des années de sécheresse. Ces arbres produisent une graisse oléagineuse dont se nourrissent les indigènes après l'avoir broyée et mélangée à de la farine, à des dattes ou à des figues. Cette graine est désignée, en arabe, sous le nom de *Godim*. Les mêmes arbres donnent lieu à la naissance, au milieu du feuillage, de galles que les indigènes désignent sous le nom de *Afes* et qu'ils emploient pour tanner les outres de peaux de chèvres.

Une remarque devait être faite ici, en ce qui concerne le pistachier *Betem*, car les graines qu'il produit constituaient, autrefois, la principale nourriture des autruches. C'est ainsi que, pour capturer et tuer ces dernières, on leur tendait des filets sous les arbres en question où elles venaient picorer des graines tombées à terre. Parfois, un indigène monté sur un pistachier les tuait à l'affût. Les indigènes racontent que pour faire rapprocher les autruches des pistachiers, un homme montait, pendant une nuit sombre, sur le sommet de l'un de ces arbres et au moyen d'un briquet et d'un silex faisait jaillir des étincelles. Selon eux, les autruches croyaient voir les éclairs vers lesquels elles se dirigent toujours, pour trouver de l'eau provenant d'un orage et boire. Ce genre de chasse au briquet était désigné par les indigènes sous le nom de *Seria*.

Les autruches broutent presque toutes les herbes et toutes les pousses tendres des plantes arbustives dont se nourrissent les moutons et les chameaux.

Il convient de remarquer que les pâturages du Sud diffèrent considérablement de ceux du Tell. Si on ne rencontre pas dans le Sud des prairies et de hautes herbes tendres qui sèchent en été, on y trouve, par contre des plantes arbustives qui fournissent des pousses tendres pendant toute l'année après chaque pluie. En conséquence, les herbages, poussant naturellement dans le Tell, ne peuvent suffire à l'élevage de l'autruche, tandis que les jeunes pousses, produites toute l'année par les plantes arbustives, lui conviennent parfaitement.

Il serait trop long de donner ici la nomenclature de toutes les plantes

pouvant servir, dans le Sud, à la nourriture des autruches. Nous citerons cependant, les principales en commençant par celles de la région dite « Nebka ». La plante arbustive connue sous le nom de « Tegoufet », sorte d'armoise, peut être considérée comme la base de l'alimentation des oiseaux en question. Elle donne des pousses tendres pendant le printemps et l'été.

Comme herbes, les principales sont celles dites « Lelma », « Guis » et « Nefel » ; cette dernière représentée par une variété de trèfle.

L'alimentation pourrait donc être assurée naturellement aux autruches rien que par la plante arbustive dite « Tegoufet », les herbes que nous venons de nommer, et les graines de pistachier.

La coloquinte, que les indigènes désignent sous le nom de « Hadedj », et que l'on trouve en quantité dans certaines régions du Sud, constitue également un aliment pour l'autruche.

En élevant l'autruche dans le Sud Algérien on ne serait pas obligé de la nourrir exclusivement de luzerne ou d'autres plantes obtenues par des cultures et des irrigations, comme cela a lieu dans la colonie du Cap.

Les autres plantes que l'on trouve jusque dans l'extrême-Sud, et qui conviennent à la nourrirure des oiseaux en question, sont celles connues sous le nom de « Demerana», « Nesia », « Endjem », « Rabia », « Hodane », « Mekra », « Tama ».

Il importait donc de tenter un essai à l'effet de faire revivre l'autruche dans les régions qui constituaient son habitat naturel, il n'y a qu'une quarantaine d'années. M. le gouverneur général de l'Algérie a décidé l'année dernière qu'un parc serait installé, au lieu dit « Cheddad », dans la commune mixte du Djebel-Nador, à 130 kilomètres au sud de Tiaret. L'endroit choisi est au milieu d'une dune dite « Nebka », où la plante arbustive « Tegoufet » et la plupart des herbes désignées plus haut existent en quantité. Cinq autruches achetées en Abyssinie ont été d'abord installées sur ce point. A la suite de la violente tourmente de neige qui a occasionné, l'hiver dernier, tant de désastres dans le Sud-Oranais, une des deux autruches femelles qui avait été chassée hors de son gourbi, pendant la nuit, par un mâle, mourut d'une congestion pulmonaire. Les quatre autres se trouvent en parfait état. Celles-ci se nourrissent presque exclusivement des plantes arbustives et herbages qui poussent au milieu d'elles. On leur donne aussi des graines de pistachier que l'on se procure, à profusion, aux arbres poussant dans la commune mixte, et aussi un peu d'orge et de maïs. La nourriture d'une autruche adulte ne donne lieu qu'à une dépense minime. La seule femelle qui se trouve pour le moment au parc de Cheddad a pondu, pour la première fois, sept œufs, mais a refusé de les couver.

Ce n'est qu'à la deuxième année de ponte que l'on peut espérer obtenir un nombre d'œufs beaucoup plus important et ensuite l'incubation naturelle par la mère. Ces jours derniers, deux jeunes autruches achetées dans l'extrême-Sud par ordre de M. le Gouverneur général ont encore été dirigées sur le parc de Cheddad.

L'essai tenté actuellement va sans doute servir d'expérience pour la création d'un nouvel élevage en Algérie et l'utilisation d'immenses territoires couverts de sable et réputés jusqu'à présent improductifs.

LÉON MONTIÈRE.

Quelques jeux au Maroc.

Les jeux de hasard sont interdits par la loi musulmane. Le Qoran [chapitre II « La Vache », verset 216], dit à leur sujet : « Ils t'interrogeront sur le vin et le jeu. Dis-leur : Dans l'un comme dans l'autre, il y a du mal et des avantages pour les hommes, mais le mal l'emporte sur les avantages ». Plus loin (chapitre V « La Table », il est plus explicite encore au verset 92, lorsqu'il dit : « O croyants ! le vin, les jeux de hasard, les statues et le sort des flèches (1) sont une abomination inventée par Satan. Abstenez-vous-en et vous serez heureux », et au verset 93 : « Satan désire exciter la haine et l'inimitié entre vous par le vin et le jeu, et vous éloigner du souvenir de Dieu et de la Justice. Ne vous en abstiendrez-vous donc pas ? »

Les mêmes indications se trouvent dans la *Moudaouana* de l'Imam Malik.

Du fait que le Prophète a cru nécessaire d'interdire les jeux de hasard, on peut déduire que ces jeux étaient pratiqués chez les Arabes anté-islamiques. Malgré ces défenses les musulmans ont continué à jouer et au Maroc les jeux d'argent, quoique n'étant pas considérés, sont cependant assez répandus, surtout dans les villes, chez les gens du peuple. On y trouve même de véritables tripots, tolérés par les autorités, moyennant paiement d'une petite redevance. Ces tripots se trouvent généralement dans une chambre, derrière un café, ou dans une pièce d'un fondaq. Il n'est pas rare que les joueurs malheureux, après avoir perdu tout leur argent, et quelques objets qu'ils portaient : sacoche, couteau, tabatière, montre, etc., en viennent à jouer jusqu'à leurs vêtements et que, complètement dépouillés, ils soient obligés d'attendre la nuit pour regagner leur domicile, couverts d'un sac que veut bien leur prêter le maître de l'établissement. Des querelles éclatent souvent dans ces tripots et peuvent amener sa fermeture et l'emprisonnement du tenancier, si des coups de couteau sont échangés, ce qui arrive quelquefois.

(1) Les Arabes idolâtres avaient coutume de consulter le sort au moyen de flèches déposées chez les gardiens du temple de La Mecque. Cette coutume, qui se rapproche de ce que l'on appelle chez nous tirer à la courte-paille, est encore très usitée au Maroc sous le nom de *Darb el Aoud* (tirer le bâton dans tel ou tel sanctuaire), avant de prendre une décision.

Cf. *Revue du Monde Musulman*, vol. II, n° 7. « Quelques aspects de l'Islam chez les Berbères Marocains », p. 247.

Les femmes de mauvaise vie jouent également aux cartes, pour charmer leurs loisirs ; elles jouent généralement entre elles, mais quelquefois aussi avec leurs visiteurs.

Au dix-huitième siècle, le capitaine anglais Braithwaite, qui voyageait au Maroc avec M. Jean Russel, consul général de S. M. Britannique en Barbarie (2), écrivait en parlant des Marocains : « Leur loi leur défend toute sorte de jeux; ils jouent cependant aux échecs, mais jamais de l'argent. » L'auteur ne parle que des échecs et non des dames, qui devaient cependant être connues au Maroc à cette époque. Il ne serait pas impossible que le capitaine Braithwaite ait confondu les échecs et les dames, attendu que les Marocains, pour le jeu de dames, ne se servent pas de pions ayant une forme plate, comme les nôtres, mais de pions semblables à ceux des échecs.

Dans le courant du siècle dernier, les cartes, qui étaient déjà connues dans les ports, ont fait leur apparition dans les villes de l'intérieur et elles sont actuellement très en faveur.

Au Maroc, on se sert du jeu de cartes qu'emploient les Espagnols et qui ne comprend que 40 cartes ; c'est le jeu d'hombre, l'un des jeux les plus connus, les autres étant le jeu de whist, le jeu de piquet et le jeu de reversis. Dans le jeu de cartes espagnol, les couleurs ne comprennent pas, comme dans les jeux dont nous nous servons, les quatre couleurs classiques, cœur, carreau, trèfle et pique ; elles y sont désignées sous les noms de « copas », « oros », « bastos » et « espada ». L'attribut de la couleur « copas » est une coupe de forme massive et mal dessinée; celui de l' « oro », un cercle peint de couleur jaunâtre et entouré de dentelures; sur les cartes de « bastos » se voient des bâtons gros et noueux, verts et rouges, et sur celles de la couleur « espada », des épées très courtes.

Les Espagnols et les Marocains ne se servent pas de toutes les cartes que nous employons en général et une figure même, la dame, n'existe pas et se trouve remplacée par une autre appelée « caballo » représentée par un valet monté sur un cheval qui se cabre.

Voici quelles sont les valeurs des cartes employées dans le jeu d' « hombre » : Roi (rey), Caballo, Valet (sota), As, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Six et Sept. Les Huit, Neuf et Dix n'existent donc pas.

Les Arabes du Maroc appellent le jeu de cartes « لعب دالكارطة ».

(2) « *Histoire des Révolutions de l'Empire du Maroc* », traduite du Journal anglais (1731) écrit par le capitaine Braithwaite, qui a accompagné M. Jean Russel, écuyer, Consul Général de S. M. Britannique en Barbarie. (Amsterdam, chez Pierre Mortier), p. 466.

Les quatre couleurs (رهط ; pl. : رهوط) se nomment en arabe comme en espagnol : كوپاس ، باسطوس او روس et سباده.

Les Marocains se servent, pour indiquer les différentes valeurs, des mots espagnols ; cependant, les cinq, six et sept sont désignés sous les noms arabes correspondants.

L'ordre absolu des cartes chez eux est le suivant :

سبعة ـ ستة ـ خمسة ـ كوطرو ـ سوطة ـ كبال ـ راى ـ اللص ـ دوس ـ طرس

Les six premières cartes s'appellent غلب (*r'allab*) (hautes cartes) ; les autres تشنك (*tchnouk*) mot qui signifie littéralement « vieilles babouches ».

Les huit, neuf et dix n'existent pas; cependant les Marocains leur donnent un nom, celui de ترنفسة (*tranfousat*).

Quand ils viennent à perdre une carte et qu'ils trouvent un huit, neuf, ou dix, d'un jeu de piquet, ils effacent la valeur de la carte qu'ils empruntent pour indiquer sur son verso la valeur de celle qu'ils ont perdue.

Les Arabes ne tiennent pas leurs cartes en éventail comme nous avons l'habitude de les tenir; ils les mettent en paquet, dans la main gauche, les unes élevées légèrement au-dessus des autres, après avoir préalablement plié chaque carte par le milieu, dans le sens de la hauteur. Lorsqu'ils battent, ils le font toujours par en haut et non par le côté, comme nous le faisons.

Les jeux de cartes que les Marocains jouent le plus fréquemment sont le « tresente », la « chkamba », la « ronda », et le « dohor » (ظهور) ; ce dernier jeu ne se joue guère qu'à Fez.

Le « tresente » (طر سينط) jeu d'origine italienne et qui fut en vogue au dix-septième siècle, se joue encore fréquemment en Espagne ; il est aussi très en faveur dans tout le Maroc. Le nombre de joueurs est toujours de quatre et les deux placés les uns en face des autres sont partenaires صاحب.

Tout d'abord, un joueur de chaque camp tire, pour savoir qui donnera. C'est ce que les Arabes appellent ارفدالغلب (*erfed el r'loub*). Après avoir battu les cartes خلط (*khallat*) ou ضمس (*dmes*) celui qui donne fait couper قنتر (*qantar*) ou شرع (*chra'*) par son adversaire placé a sa droite, puis distribue les cartes cinq par cinq, de droite à gauche ;

celui qui a coupé joue le premier. L'ordre de la valeur des cartes est dans ce jeu l'ordre absolu ; il n'y a pas d'atouts, et le but de chacun doit tendre à faire le plus de points possible مالة (*mâlat*). Lorsqu'ils ont fini de jouer, les partenaires des deux camps comptent les points qu'ils ont pu faire. C'est la réunion de plusieurs cartes de même valeur, ou se suivant dans la même couleur, qui les déterminent. On joue en 21 points et jamais dans une même partie le total n'en peut être supérieur à 11. Celui qui a dans son jeu l'as, le deux et le trois d'une même couleur doit le déclarer avant de jouer et a droit ainsi à des points supplémentaires ; cette réunion de cartes s'appelle بهية (*bahiat*). Quand on ne peut fournir la couleur demandée, les Arabes disent qu'il y a بالاة

La *chkamba* (شكانبة) se joue aussi dans toutes les contrées du Maroc ; en général, les parties sont intéressées. On peut jouer à quatre, à trois, et même à deux. A quatre, on joue par camp ; à deux et à trois, on joue chacun pour soi. Dans ce dernier cas, on enlève une carte. On tire pour savoir qui donnera, on bat et on distribue les cartes, cinq à chaque joueur, après avoir mis de côté la première carte du jeu, qui indique l'atout رميز (*remiz*). Tant que le talon existe, on n'est pas forcé de couper ni même de fournir de la couleur. Après la première levée, chacun prend une carte dans le talon, et il en est de même après chaque levée, jusqu'à ce qu'il soit épuisé. Le dernier qui a à prendre une carte, prend la tourne, à moins qu'elle ne soit déjà prise, car celui qui a un six peut l'échanger contre la carte qui a servi à marquer l'atout. La partie se joue en 101 points ; il s'agit, comme dans le « tresente » de faire le plus de points possibles. Chaque carte a une valeur : l'as vaut 11 ; le sept, 10. Ce sont les deux plus fortes cartes. Le roi vaut 4 ; le « caballo » 3 et la « sota » 2. La sota et le roi de même couleur, dans la même main, donnent 20 points et s'ils sont d'atout 40. Dans le même jeu, les couleurs bastos et espada sont appelées شرط (*chart*) et les couleurs copas et oros نقط (*naqt*). Les Arabes, en le jouant, suivent toujours cet axiome : قليل فر النقط كثير فر الشرط.

La « *ronda* » (رونضة), qui est connue en Espagne, se joue surtout en Algérie ; néanmoins, on la joue au Maroc dans les cafés maures, Les joueurs y prennent un très grand intérêt, et il n'est pas rare d'en voir jouer à la « ronda » pendant des journées et des nuits entières. Ce jeu se joue à quatre, au maximum : on donne à chacun trois cartes et le nombre de points nécessaires pour gagner est de 21. La « ronda »

rappelle le brelan ; ce qu'on nomme « ronda » est en effet une association de deux cartes de même valeur; celle de rois est la plus forte et celle d'as est la plus faible. Le « rondel » (رونضل) est la réunion de trois cartes de même valeur; c'est donc un véritable brelan.

Les Arabes connaissent un jeu de hasard qu'ils appellent سوطة كبال et qui ressemble au jeu de rouge et noir français. Ils y jouent de l'argent, comme au السفرة الحمرة (*sofrat hamrat*), qui n'est autre chose que le jeu de bonneteau. Souvent, les marchands de bœufs y jouent après les marchés et se trouvent les dupes de rusés compères. Les Juifs connaissent aussi ce jeu.

Ces quelques jeux de cartes sont ceux que l'on joue au Maroc.

Quelques autres jeux y sont également connus et les musulmans marocains jouent aujourd'hui aux échecs, aux dames, aux osselets, et un peu aux dominos dans les ports, mais très exceptionnellement. Comme jeux indigènes, ils ont le jeu de boules et un jeu ressemblant au jeu de dames, et qui s'appelle *tiddas*.

Les Marocains, dans les cafés, lorsqu'ils ne jouent pas d'argent, jouent la consommation qu'ils prennent, presque toujours du thé à la menthe.

Le jeu de dames s'appelle لعب الضامة; on y joue sur un damier ضامة et on se sert de pions بيدق (pl. : بيادق) qui ressemblent aux tours du jeu d'échecs. Le damier, comme partout ailleurs, est divisé en cases noires دار et en cases blanches بيت. Les Marocains jouent sur les cases noires comme en Allemagne, en Hollande et en Russie, et contrairement à l'usage établi en France, en Belgique et en Angleterre. Les règles du jeu sont les mêmes que celles suivies habituellement.

Le jeu d'échecs (لعب الشطرنج) (plus vulgairement سنطرج) est beaucoup moins joué que le jeu de dames, et ce n'est guère qu'à Fez qu'il se trouve très en honneur; c'est surtout un jeu de gens riches, de gens « makhzen » et dans les cafés, les amateurs ne sont guère nombreux.

L'échiquier s'appelle شطرنج.

Voici quels sont les noms des pièces du jeu d'échecs en arabe : Le roi الشاه. La reine الفرزان *el ferza* ou *el ferzan*. Le fou الفيل (*el fil*) : ce mot, persan d'origine, signifie éléphant. Il est possible que le mot français *fou* vienne du mot persan *fil* ; on aurait tout d'abord dit *fol* puis plus tard ont aurait adopté la forme *fou*. Le cavalier s'appelle الفرس (*el faras*), et la tour الرخ (*er roukh*) ; le pion se nomme

البيدق (el baidaq), comme dans le jeu de dames on l'appelle vulgairement الكلب. Les règles sont celles qui sont connues partout.

Les osselets وحيحد (ouahihed) sont surtout joués par les enfants.

Les musulmans ne jouent pas aux dés ; il n'y a que les Juifs qui s'en servent.

Le jeu de boules بولة. Il y a deux espèces de jeu de boules : celui qui est joué par les gens quelconques et qui consiste à lancer la boule en l'air avec un coup de pied en avant, comme chez nous, et un jeu spécial, réservé uniquement aux *tolba* et qui consiste à lancer la boule par un mouvement de côté du pied en avant. Le jeu de boules des tolba se joue toujours pieds nus et la plus grande émulation règne entre les joueurs. Ce jeu est dirigé par le moqaddem des tolba et on peut retrouver dans cet exercice comme une forme de pratique tenant à la religion, quoique cependant il ne soit pas, comme le tir, l'escrime et l'équitation, placé sous l'invocation d'un cheikh (1).

La boule dont se servent les joueurs, tolba ou autres, est faite de cuir et remplie de laine.

Il y a enfin un autre jeu qui est assez en faveur dans les campagnes marocaines et qui s'appelle تيداس *tiddas*. Il tient du jeu de marelle et du jeu de dames. Pour le jouer, on se sert d'une figure tracée en général grossièrement et à laquelle on donne la forme suivante :

(1) La croyance populaire donne comme origine au jeu de boules des tolba un incident de la légende anté-islamique des sept dormants : Lorsque les sept jeunes gens persécutés par le despote Deqious (l'empereur Décius) voulurent s'échapper d'Éphèse, dont les portes étaient surveillées, ils jouèrent entre eux avec une boule d'or fabriquée à cet effet, et se dirigèrent en jouant jusqu'aux portes de la ville. Les gardes s'intéressèrent à leur jeu et les jeunes gens, accompagnés de leur chien, purent s'échapper, abandonnant à la cupidité des gardiens la boule d'or qu'ils se disputèrent. Cet incident n'est relaté ni dans la version chrétienne ni dans la version musulmane de la légende des sept dormants qui est elle-même longuement citée dans le Qoran, dans la sourate XVIII « La Caverne ».

Comme on le voit, il y a donc treize cases ; les unes marquées d'une croix s'appellent وذن d'autres où se trouve un point, se nomment راس الواد. La case centrale porte le nom de قبة.

On joue ce jeu à deux, avec des pions; chaque adversaire en a onze. Le but de la partie consiste à prendre les pions de son adversaire, et celui qui reste le dernier avec un pion gagne. La marche des pions est soit verticale, soit horizontale, mais jamais transversale. On prend comme aux échecs, c'est-à-dire que le pion qui prend remplace celui qui est pris.

Ces quelques jeux sont ceux qui se jouent le plus communément au Maroc et qui sont en général connus de la majorité de la population des villes.

On remarquera qu'il n'y a pas à proprement parler de jeu national. Les passages des hadiths qui défendent les jeux ont jusqu'à présent été assez respectés et les Marocains se sont contentés de prendre à l'étranger quelques jeux qui leur plaisaient particulièrement. Le bridge et le tennis ont commencé à faire leur apparition dans quelques centres et chez les gens riches qui sont en relations avec les Européens et il est probable que bientôt au Maroc nous verrons encore d'autres jeux que la population marocaine aura empruntés à l'Europe.

Xavier Lecureul.

AUTOUR DU MONDE MUSULMAN

Congrès des Orientalistes.

Selon la décision prise à Alger il y a trois ans, le XVe Congrès des Orientalistes s'est tenu, cette année, du 14 au 20 août, à Copenhague, sous le haut patronage du souverain danois, Frédéric VIII. Dans cette réunion de professeurs et de savants amateurs, accourus des divers points du globe terrestre, de l'Amérique comme des Indes, de toutes les contrées de l'Europe comme de l'Asie, soit de la Russie, soit de l'Angleterre, soit de l'Allemagne, soit de l'Espagne, soit de l'Italie, soit de la Syrie, soit de la Grèce, soit de la Tunisie, chaque nation, grande ou petite, avait son représentant attitré aussi bien que les instituts ou établissements scientifiques, chargés d'affirmer par leur présence l'intérêt qu'ils portent au monde oriental. Ce qui le touche essentiellement, tantôt dans son histoire, tantôt dans sa littérature, tantôt dans son économie politique, a été tour à tour magistralement abordé, sinon toujours résolu, par les orateurs qui ont pris successivement la parole.

C'est en langue française, à titre de langue internationale, que, dès le début, toute l'organisation du Congrès a eu lieu. C'est en langue française qu'au nom de S. M. le roi de Danemark, le prince royal Christian a prononcé le discours d'ouverture, pour souhaiter la bienvenue aux arrivants, envisageant avant tout la portée politique ou pratique, à côté de la portée purement théorique ou scientifique, de ces sortes de réunions. Ainsi, ce discours a fait ressortir les étroites relations commerciales entretenues par le Danemark avec l'Orient, tout en revendiquant également la participation des linguistes danois qui ont contribué à propager le savoir oriental, tels que Thomsen pour les études sanscrites et Mehren pour les études sémitiques.

Notons avec intérêt que le représentant de la France, parlant ensuite, a insisté sur les conséquences vitales de l'évolution actuelle. Autrefois, a-t-il dit, on s'occupait plus du passé que du présent; ce n'est plus

désormais le cas. L'avenir envisage de graves problèmes politiques. Cette manière de voir est familière à nos lecteurs. — En présence de la décision regrettable, prise par le Comité, de ne pas publier les mémoires lus, résumons au moins ici quelques travaux qui sont afférents à notre domaine (1).

(1) Nous empruntons à notre excellent confrère *The Imperial Asiatic Quarterly Review* (octobre 1908) la liste des communications faites dans les sept sections du Congrès:

Section de linguistique : La structure morphologique des langues de l'Afrique centrale (marquis Giacoma de Gregorio, Palerme). — Diverses communications sur les relations entre les langues sémitiques et les langues du Caucase, de l'Inde et de l'Iran. — Collection de travaux présentés de la part du gouvernement des Indes par sir Charles Lyall. — L'influence de la Grèce sur l'art indien (Docteur Coomara-Swamy, Ceylan). — Progrès de la carte linguistique de l'Inde depuis le dernier Congrès (docteur Grierson). — Les grottes de Benarès (M. F. O. Oertel). — La philosophie bouddhiste (M. Rhys Davids). — Diverses communications sur la « Concordance védique », le « Développement des idées morales dans le Zoroastrianisme », etc.

Chine et Japon: Sculptures chinoises de l'époque pré-bouddhiste de la dynastie de Han dans la province de Shan-tung (professeur Fisher, Kiel). — Résumé par le professeur Hirth de sa théorie relative à l'identification de Fulin, pays problématique dont les ambassadeurs sont mentionnés dans l'histoire chinoise. — Progrès des traductions d'ouvrages scientifiques européens en Chine (M. Ouang-ki-Tseng, attaché à la Légation de Chine à Paris). — Points de contact entre le bouddhisme japonais et l'Occident.

Sciences sémitiques (A : sous-section islamique). Un comité a été désigné pour étudier la préparation d'un dictionnaire d'arabe classique. — Les éléments néo-platoniciens et gnostiques dans le Hadiṯh (professeur Goldziher). — Diverses communications relatives à des inscriptions arabes, des voyages et des légendes préislamiques.

(B : sous-section pour l'hébreu, l'araméen et l'assyrien). Le livre de Josué récemment découvert et publié par le docteur Gaster (Docteur Yahuda, Berlin). — Les frontières de la Palestine et la race des Galiléens (professeur Paul Haupt, Baltimore).

Egypte et Afrique : Le grand-prêtre Osorkou (professeur Erman, Berlin). — Transcription cunéiforme des voyelles égyptiennes (Docteur Ranke, Steglitz). — Les principes de l'ancienne chronologie orientale (professeur Mahler, Budapest). — L'œuvre de P. le Page Renouf (professeur Valdemar Schmidt, Copenhague).

Grèce et Orient : Les Juifs en Grèce au moyen âge (professeur Lambros, Athènes). — La collection *Patrologia Orientalis* (abbé Nau). — L'influence grecque dans les plus anciens manuscrits bibliques arméniens (professeur Merk, Hollande). — Les sources persanes et arabes dans les Chroniques byzantines (professeur Carolides, Athènes).

Ethnographie et Folklore de l'Orient : Les cérémonies de la magie blanche chez les Sinhalese (Docteur W. A. de Silva, Ceylan). — Le réveil du nationalisme en Asie (colonel Snessareff, Saint-Pétersbourg).

M.

Avant tout, indiquons que le roi Frédéric VIII a gracieusement honoré de sa présence la séance générale du lundi 17 août, pour entendre : M. Émile Guimet présenter un court rapport d'ensemble sur les publications de son Musée et sur les accroissements considérables de ses collections archéologiques venues de l'Orient, et MM. les professeurs R. Fischel, A. Grunwedel, F. W. K. Muller, Emile Sieg et A. Le Coq, raconter les résultats scientifiques de leur exploration du Turkestan chinois, laquelle a été aussi profitable à la connaissance de l'antiquité, ou des arts plastiques d'autrefois, qu'à celle de la géographie actuelle. Les nombreuses photographies rapportées de ce voyage en font foi, et les projections lumineuses qui ont accompagné l'exposé fait à l'assemblée ont émerveillé l'auditoire, durant plus d'une heure.

I

Le travail du colonel André Snessareff a été, pour notre point de vue spécial de sociologie en Orient, le plus intéressant de tous les mémoires présentés au Congrès. Cet officier avait pris pour sujet : la naissance de la conscience nationale en Asie.

Il est curieux de suivre l'apparition de ce sentiment dans les immenses régions, si mobiles et si capricieuses, où les plaines cultivées alternent avec les déserts, comme une population agraire voisine avec des nomades. On voit ce sentiment naître à la fois dans les Indes, en Perse, en Arabie, en Égypte, puis en dernier lieu dans la Turquie. Jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, un royaume asiatique succédait à tel autre par séries presque ininterrompues. L'influence de l'Europe, la pénétration des colons, a dû être sans conteste un facteur effectif du progrès, par suite de l'intronisation de nos formes extérieures de culture, ou de civilisation, telles que les tribunaux, les établissements d'instruction publique, les modes de circulation et de transmission, etc. Mais, quelle que soit cette influence extérieure, il faut tenir compte de ce que les Asiatiques, en raison de ce qu'ils sont sédentaires, sont assurés contre les révolutions d'État. Pourtant, à la longue, ils ont pu créer une histoire semblable à celle de la France ou de l'Italie, ou d'autres pays d'Europe, et ainsi est née la conscience nationale.

Celle-ci a pour base, ou point de départ, le sentiment de l'unité, de la conformité d'origine, puis de l'amour-propre national allant jusqu'à la fierté, qui mène bientôt à la recherche de l'autonomie, de l'indépendance. Certainement, l'exemple du Japon et de la dernière guerre qu'il

a soutenue, n'a pas manqué d'agir sur l'esprit du nationalisme dans l'Asie entière.

En Perse, le mouvement constitutionnel a franchi subitement un grand pas, pour passer du despotisme oriental au parlementarisme. A la tête du mouvement, on a pu remarquer le clergé et la population citadine. Les masses non éclairées, aussi bien que les gens instruits, éprouvent un sentiment d'antipathie contre la suprématie de l'influence étrangère. C'est ce qui explique avec quelle animosité les Persans voyaient trop souvent leur souverain se mettre à voyager en Europe, et que par exemple ils en voulaient aux constructeurs étrangers, malgré tout le bien qui en est résulté pour le pays.

De même, dans les Indes, on peut constater les germes de notables transformations, par suite du mouvement national, du concours des *Swadeshi*, du soulèvement des volontaires nationaux, du rapprochement populaire entre les Mahométans et les Hindous, faits dont la signification n'est plus douteuse. — Il y a là un ensemble de circonstances qui est digne d'attention.

II

Une autre étude, plutôt d'histoire que d'actualité, offre cet intérêt particulier de nous initier à la vie intime des Orientaux, de nous montrer comment ils se reposaient des soucis de la guerre. C'est sur la *Bâdia* que le R. P. Lemmens nous édifie amplement, et il dit ce que c'est : habitués à la vie libre, à l'air pur du désert, les conquérants arabes se firent difficilement au séjour des villes et dans des districts à culture intensive, où les décimaient les maladies épidémiques. Aussi, voyons-nous les Omaïyades, à l'exception de Mo'awia et de 'Abdalmalik, s'abstenir généralement de résider à Damas, leur capitale officielle. Après les fortes pluies de l'hiver, et aux approches du printemps, ces princes jetaient leur dévolu sur un coin du désert de Syrie ; c'est le moment où la solitude étale toutes ses séductions : cela s'appelait le *tabaddi*, et la mode exclusivement omaïyade de la *Bâdia* fut bientôt adoptée par l'aristocratie des conquérants, surtout en Syrie. Établis sous la tente, ils y reprenaient pour une saison l'existence des voisins arabes. D'autres fois, on utilisait pour la *Bâdia* un des fortins de l'ancien *limes* syrien ; ou bien le Khalife et ses principaux hommes d'État se faisaient construire une sorte de villa désertique, au moins un pied à terre, élégant chalet, ou rendez-vous de chasse, pourvu de tout le confort de l'époque, dans le genre du *Qsair 'Anna*. Chaque Omaïyade possédait sa *Bâdia* particulière. On peut identifier plusieurs de ces villégiatures

mentionnées dans l'*Agâni* par les poètes et les anciennes chroniques. Pour les autres, il nous manque une connaissance plus détaillée des déserts syriens, sauf à noter que ces mêmes résidences provisoires portent aussi parfois le nom de *Hira*.

III

M. Husseïn Husny Abdul Wahab, délégué du Résident général de France à Tunis, consacre à son pays un très minutieux travail, dont il étudie tour à tour l'ethnographie, l'archéologie, l'épigraphie, même la bibliographie. Introduire et guider le lecteur dans ce pays, lui détailler les différents éléments ethniques qui le peuplèrent jadis et qui l'habitent encore, le promener à travers les monuments et les ruines, lui indiquer en passant quelles matières méritent les soins d'un examen attentif, tel est le but du travail en question, dans lequel l'auteur a esquissé à grands traits, tout ce qui reste à dire en dehors des questions purement religieuses.

L'œuvre débute par une anecdote caractéristique, qu'il est bon de rappeler ici : Durant le moyen âge, peu importe en quelle année le fait eut lieu, un Bey de Tunis, désirant nouer de bonnes relations avec un monarque d'Europe, lui envoya, un beau jour, une somptueuse ambassade, qui devait présenter au roi chrétien des souhaits de longue vie et de prospérité. L'ambassade, arrivée dans la capitale du souverain européen, est introduite dès le lendemain devant le roi ; elle commence à débiter la harangue composée pour la circonstance, lorsque le roi la prie de s'interrompre. Se tournant vers son ministre, il lui demande à mi-voix où se trouve Tunis. Le ministre ne répond pas de suite et fait mine de chercher. Le roi ordonne alors d'apporter une mappemonde, où il ne parvient pas à découvrir l'assiette de la Tunisie. Heureusement le ministre intervient ; il indique la place occupée par la Tunisie, qu'une mouche impertinente, posée là, recouvrait entièrement : « Ah ! s'écrie le roi, ces gens viennent de la part du possesseur de ce coin de terre. » On ignore si l'ambassadeur entendit la réflexion du roi et la rapporta à son maître, qui en eût été froissé. Mais il est certain que, par son volume, par son étendue, ce pays est un petit « coin de terre » équivalant à une province d'un État européen. Toutefois, nul pays, si grand qu'il soit, n'occupe une place plus importante dans l'histoire de la civilisation. La fortune de Tunis a été mouvementée, comme on sait. De toutes les directions, de l'Orient et de l'Occident, du Nord par la Méditerranée, du Sud par les sables du désert, toutes les nationa-

lités sont venues là se heurter : les Berbères, les Phéniciens, les Romains, les Byzantins, les Musulmans, pour aboutir finalement au régime actuel, sous le protectorat de la France.

IV

Dans la même section où avait parlé M. Abdul Wahab, on a fort goûté une étude approfondie de géographie locale. M. Louis Massignon, membre de l'Institut français d'archéologie orientale au Caire, chargé de mission en Mésopotamie, a raconté « les migrations des morts, de cimetière à cimetière et de secte à secte, dans la ville de Bagdad ».

Après la topographie de Fez, et celle du Caire, dit-il, j'avais abordé, cette année, celle de Bagdad. L'ancienne ville des Khalifes a déposé ses morts sur le pourtour de son ancienne enceinte, et j'espérais, grâce aux pèlerinages visitant les tombes connues, — préciser le report sur le terrain des restitutions déjà tentées par MM. Le Strange, Streck et Salmon dans leurs études sur Bagdad.

Et, de fait, j'ai pu rapporter de là-bas de précieux renseignements. Mais, au cours de mes recherches, j'ai été frappé de l'instabilité toute spéciale des sépultures à Bagdad. Il semble que les morts aient émigré, suivi, avec plus de complaisance que partout ailleurs, les caprices du fleuve riverain, et les vicissitudes des sectes religieuses.

J'indiquerai plus particulièrement trois cas :

a) Celui de la tombe de l'historien Al-Khatib, enterré, comme tant d'autres, à la Nawbakhtiyah (rive ouest), et dont le monument existe actuellement sur la rive est, à l'ʿAzamiyah. Il s'agit ici d'un transfert exécuté sans scrupule, le fleuve ayant rongé la rive ouest près de l'emplacement primitif, nous ignorons à quelle époque.

Pareille aventure faillit arriver, il y a vingt ans, à l'imam Ibn Ḥanbal, enterré sur la rive ouest ; sa Qoubbeh avait été détruite par l'inondation; le Wali de Bagdad, Ḥadji Ḥasan pacha, proposa de la reconstruire à l'ʿAzamiyah ; il fallut, pour l'empêcher, que les cheïkhs lui rappellent l'aversion bien connue de Ibn Ḥanbal pour tout honneur posthume.

b) Le cas de la tombe du célèbre mystique El Ḥosaïn-ibn-Mansûr al Ḥallâdj, crucifié et brûlé en 309 (922 de notre ère) à Bagdad ; sur lui je prépare une thèse que j'espérais soutenir à l'école des Hautes-Études, devant mon regretté maître M. Hartwig Derenbourg qui s'en était fait le patron (cfr. *Annuaire des Hautes-Études*, 1908). Ce mystique, également revendiqué et exclu tour à tour par les Sunnites et les Shi'ites, ossède une tombe où rien ne peut subsister de lui, ses cendres ayant

été jetées dans le Tigre et sa tête expédiée en Khorassan. Sur les murs de cette tombe, des « graffitti » des plus variés — cursive maghrébine ou yéménite, persane ou hindoue — rappellent la visite des nombreux pèlerins qui y viennent de tous les pays islamiques.

c) La *Qoubbeh* tout récemment inaugurée auprès du mausolée du cheïkh ʿAbd-al-Qâdir al-Gîlânî, en l'honneur d'un seyyîd Moḥammed ar-Rawwâs, dont la personnalité, l'identité même, a été fortement discutée par les fidèles de son puissant voisin, en dépit du « diwân » imprimé sous son nom à Constantinople, et quoiqu'il soit mort il n'y a pas vingt ans.

V

Dans le monde musulman, la théologie, ou plutôt la philosophie religieuse joue un rôle trop important pour pouvoir être négligée. Aussi, à titre de matériaux pour l'histoire des doctrines dogmatiques dans l'Espagne musulmane, a-t-on remarqué le mémoire intitulé : « La Logique d'Ibn-Toumlous, d'Alcira », par M. Asin Palacios, professeur à la Faculté de Madrid, directeur de la revue trimestrielle *Culturá española*.

Le philosophe d'Alcira, qui fleurit en Espagne au douzième et au treizième siècles de notre ère, n'est guère connu que par un manuscrit arabe de l'Escurial. De son étude, M. Palacios tire les conclusions suivantes :

1° Ce manuscrit est un abrégé de toute la Logique d'Aristote, sans en être un simple commentaire.

2° Le prologue d'Ibn-Toumlous, véritable autobiographie, est un document précieux pour l'histoire de la philosophie en Espagne. Il retrace à grands traits le tableau des changements que subit, à travers les siècles, l'étroit criterium théologique des Foqaha, secte de réfractaires à toute innovation dogmatique, mais toutefois disposés à l'accepter comme orthodoxe, lorsqu'ils s'habituèrent, par la suite, à la considérer comme traditionnelle.

3° Bien qu'Ibn-Toumlous, selon ses biographes, fût le disciple personnel d'Ibn-Roschd (Averroès, en scolastique latine), il a scrupuleusement évité de citer son maître, soit lorsqu'il se lamente de la pénurie de livres propres à l'étude de la logique, soit en énumérant les persécutions auxquelles furent soumis les philosophes de l'Espagne. Or, on sait qu'Averroès fut victime du fanatisme des Almohades.

4° Pour expliquer Aristote, Ibn-Toumlous utilisa par prudence les livres d'Alfarâbi, plutôt que de recourir aux commentaires du contem-

porain Ibn-Badja ou de son maître Averroès, dont l'incrédulité était notoire.

5° Le même péripatéticien se dit le disciple d'Al-Gazâli, qu'il comble d'éloges littéraires et dont il signale, par toutes ses œuvres, l'orthodoxie foncière, mérite qu'il attribue au fondateur de la dynastie almohade.

VI

D'autre part, M. Clément Huart a lu un travail d'analyse littéraire sur les *Mâqâmât* (séances poétiques) d'Ibn-Nâqiyâ, né à Bagdad le 14 mars 1020 et mort dans cette ville le 15 février 1092. On considérait ses œuvres comme perdues; car, bien qu'elles soient citées dans l'*Histoire de la littérature arabe* par J. de Hammer, on n'en possède pas d'exemplaire en Europe. M. Huart en a heureusement pris une copie sur un manuscrit conservé dans une bibliothèque publique de Constantinople, et il communique au Congrès un spécimen, consistant dans le préambule de l'ouvrage et dans le texte traduit de la première « séance », dite du *Lézard* : c'est un tableau pittoresque de la vie des Bédouins, où l'on voit un chasseur à la poursuite du lézard *Dobb*, se régaler d'un mets auquel répugnait l'estomac délicat des citadins. L'intérêt de cette communication touchant le Folklore consiste surtout dans la comparaison que le texte rétabli permet de faire avec les ouvrages analogues par Hamadhâni ou par Hariri, dont l'un précède et l'autre suit notre poète.

Dans le domaine plus pratique des faits, il faut au moins, à défaut d'analyse, mentionner le travail de M. H. P. Stennsby, intitulé : « Adaptation extensive et intensive de la culture, dans la zone des steppes de l'Afrique et de l'Asie, particulièrement en Algérie ». De même, citons les « Remarques sur le commerce de transit indien » par le professeur Becker, et la communication de M. P. Carolidis, d'Athènes, sur le plus ancien lieu de prières musulman à Constantinople, avant la Mosquée.

Il suffira d'avoir consigné ces simples titres, pour que chacun, selon sa spécialité, puisse en dégager la portée et noter l'importance des diverses contributions dans un ensemble des plus féconds. Comme le disait dernièrement M. Henri Cordier à l'Assemblée générale des sociétés savantes, une nouvelle page de l'histoire d'Asie se prépare; des peuples que l'on croyait immobilisés dans leurs vieilles mœurs et coutumes se meuvent; leur placidité disparaît devant les assauts répétés

des novateurs. Une évolution considérable se fait dans cette masse de peuples, hier encore si calmes en apparence. L'avenir nous dira ce que réservent ces réveils.

MOÏSE SCHWAB.

EMPIRE OTTOMAN

Les Crétois en Cyrénaïque.

Les troubles survenus, il y a quelques années, dans l'île de Crète et qui aboutirent à l'octroi d'un self-gouvernement aux insulaires ne semblent pas avoir amené la pacification générale de l'île. Ceci tient à la constitution sociale et religieuse de ses populations. En effet, sur les 300.000 (ou peu s'en faut) Crétois, un tiers environ professe la religion musulmane. En réalité, les Crétois musulmans se distinguent fort peu de leurs compatriotes chrétiens : presque tous continuent à parler le grec et à partager la manière de vivre de ces derniers ; ce sont, pour la plupart, des descendants des anciens habitants des villes grecques qui profitèrent de l'occupation turque pour se convertir à l'Islam et bénéficier des avantages que leur conféraient une fusion avec les nouveaux maîtres du pays. Or, il se trouve que cette situation privilégiée des Crétois islamisés ne laissa pas de tourner contre eux depuis que l'élément chrétien a recouvré sa conscience propre et a entrepris une longue lutte pour son émancipation. C'est que l'élément chrétien, qui forme encore la grande majorité de la population crétoise, est essentiellement agricole et occupe la plus grande partie des terrains de l'île. Il a surtout su se maintenir dans les montagnes demeurées inaccessibles à l'Islam. Dès que le mouvement d'émancipation se fut déclaré parmi les chrétiens, il se manifesta surtout par une guerre sans merci contre leurs oppresseurs turcs, et dans la fureur de la lutte on ne distingua pas entre musulmans d'origine turque authentique et musulmans de langue et d'origine grecque certaines. Depuis le commencement de notre siècle, cette guerre d'extermination se poursuivait avec acharnement. Presque tous les musulmans résidant à la campagne furent forcés de se réfugier dans les villes ; et même dans ces dernières, les luttes fratricides continuèrent. Il y a quelques années, j'ai rencontré à Smyrne et dans ses environs de nombreux réfugiés crétois. L'intervention des puissances et l'octroi d'une constitution à la Crète n'ont

fait qu'aiguiser davantage l'antagonisme entre chrétiens et musulmans. Les premiers, se sentant tout d'un coup délivrés d'un joug séculaire et enivrés par un succès imprévu, firent de leur mieux pour venger sur leurs compatriotes musulmans les humiliations que tant de générations eurent à subir.

Quant aux musulmans, ils ne pouvaient pas se résigner à un état de déchéance qui les réduisait, de maîtres qu'ils étaient hier, à l'état de race subordonnée. Aussi, un grand nombre d'entre les musulmans crétois préférèrent-ils l'expatriation à un état d'infériorité sociale. Plusieurs groupes se dispersèrent dans les villes anatoliennes. D'autres jetèrent les yeux sur la Cyrénaïque, cette ancienne terre hellénisée, aujourd'hui déserte et qui se trouve à un jour de l'île.

Sur une démarche faite à Constantinople, un iradé impérial de 1906 autorisa l'établissement, sur plusieurs points de la Cyrénaïque, de 1.000 familles crétoises et ordonna aux autorités de Benghazi et de Derna de leur octroyer des terrains pour un délai de vingt ans.

Une première immigration de 130 familles ne tarda pas à avoir lieu. Seulement, les immigrés crétois ne tardèrent pas à être déçus par l'aspect aride que présente aujourd'hui la côte cyrénéenne, et par l'animosité que les Bédouins du pays manifestèrent à leur égard.

En effet, les indigènes très arriérés voient dans les nouveaux venus, habillés à l'européenne et parlant le grec, des « Roumis », et les traitent comme tels. Il semble aussi que l'accueil que leur ménagèrent les autorités n'était pas fait non plus pour enchanter les immigrants. D'autre part, une grande partie des Crétois, étant composée de citadins, ces derniers ne purent pas trouver à exercer leurs aptitudes commerciales ou industrielles dans un pays qui manque décidément de toute culture. Aussi, plusieurs dizaines de familles s'empressèrent-elles de rebrousser chemin. D'autre part, après la nomination du nouveau gouverneur général de Crète, une entente semble s'être établie entre les deux fractions de la population insulaire. Le mouvement d'émigration s'arrêta net.

Néanmoins, un certain nombre de Crétois s'installèrent solidement dans la Cyrénaïque et, dans ce pays le plus arriéré du monde, ils forment un élément de progrès certain. A Derna, à Benghazi et jusqu'à Meray, on en rencontre qui sont jardiniers et donnent aux Arabes un exemple de culture. D'autres sont artisans et même petits fonctionnaires. Dans les ruines de Cyrène, j'ai trouvé deux Crétois parmi les nomades vivant dans les cavernes qui servaient de tombes et formant, au nombre de 75 familles, le noyau d'une future cité.

Dans la ville maritime de Marsa-Soussa, l'ancien port de Cyrène, une colonie crétoise s'établit solidement. Les colons, qui y sont au

nombre de 52 familles, occupent presque toute l'étendue de l'ancienne cité Apollonia (180 hectares). Ils y cultivent la vigne, l'olivier et même le blé.

En outre, ils fournissent des vivres à la petite garnison turque. Ils fabriquent des tissus pour l'usage des Arabes et commencent à profiter des bateaux de passage.

En effet, outre les voiliers grecs (des pêcheurs d'éponge), les navires de la Compagnie italienne de navigation font escale à Marsa-Soussa une fois par mois.

Un petit café turc qui se trouve sur la place publique, la tenue des habitants, et l'aspect assez propre des maisonnettes construites par le Gouvernement donnent à Marsa-Soussa l'aspect d'une petite ville gréco-turque. La population continue, d'ailleurs, à parler le grec, malgré l'école ouverte par les autorités turques et qui tend à imposer le turc à tous les Crétois.

Cependant, les relations entre ces derniers et les fonctionnaires ne sont pas des plus cordiales. Plus marquant encore est l'antagonisme entre Arabes et Crétois. Ces derniers regrettent leur belle île, où ils vivaient en Européens.

En tout cas, il ne faudrait pas s'attendre à voir l'immigration des Crétois s'accentuer en Cyrénaïque.

N. S.

L'Enseignement de la langue turque à Tripoli.

Comme il fallait s'y attendre, les Jeunes-Turcs inaugurent leur activité sociale par toute une série de mesures qui tendent à imposer aux populations non turques de l'empire l'emploi de la langue turque. Ainsi, à Tripoli, où l'élément jeune-turc a toujours été actif, plusieurs officiers profitèrent de l'abolition des restrictions anciennes qui entravaient toute initiative privée pour organiser des cours populaires de langue turque. D'ailleurs, la population arabe de Tripoli répondit à leur appel avec empressement. Les cours, qui fonctionnent depuis le mois dernier, comptent déjà environ 300 auditeurs qui suivent avec une assiduité remarquable l'enseignement de leurs maîtres militaires. Parmi l'auditoire, on compte environ 20 israélites et plusieurs chrétiens (Maltais et Italiens).

En même temps, un Club de l'Union et du Progrès, auquel participent toutes les classes de la population, vient de se fonder dans la ville, et il tend à ouvrir des succursales dans la province.

N. S.

Redjeb Pacha.

La mort subite du maréchal Redjeb Pacha, qui survint peu après sa nomination au poste du premier ministre de la Guerre de la Turquie constitutionnelle, est également déplorée par les Ottomans et tous les amis du progrès. Nos lecteurs liront avec intérêt un aperçu de la car-

Redjeb Pacha.

rière de ce remarquable homme d'État, qui fut un des premiers amis de la Revue. Nous devons à l'amabilité de M. Tayar, le correspondant de l'agence Reuter, et au distingué drogman général Krieger les détails que les lecteurs trouveront ci-dessous.

Redjeb Pacha naquit à Mal, Sandjak de Debir, en Albanie, en 1263 (1847). Il fit d'excellentes études à l'école turque de sa ville, puis à

l'école militaire de Constantinople, où à cette époque, on n'enseignait pas encore les langues étrangères. Gradué Mulazim, il fut nommé capitaine dans la garnison de Bagdad. Le jeune officier ne tarda pas à attirer sur lui l'attention de ses chefs par sa hardiesse, son courage et sa vive intelligence. En 1284, on lui confia la mission de réprimer une révolte des Montifak, tribus turbulentes de Mouziffer dans le nord de l'Iraq. En 1285, un différend sanglant éclata entre les tribus de Bag-

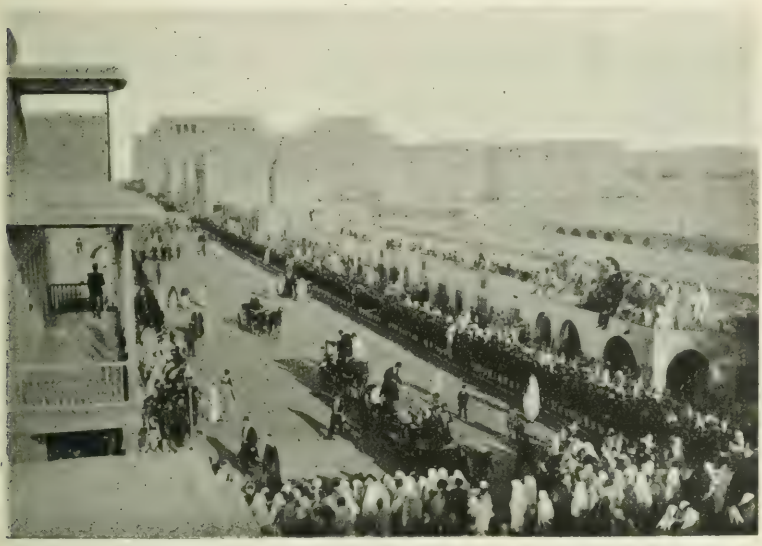

Revue de la garnison de Tripoli par Redjeb Pacha lors de la proclamation de la Constitution.

haria (Diamania) : le jeune Redjeb réussit à apaiser les partis divisés et à rétablir l'ordre dans la province sans coup férir.

Peu de temps après, Redjeb Pacha écrasa la révolte suscitée dans l'Iran par Emin Nadjib, et il fut promu colonel et porteur d'Osmanié (4e).

En 1288, Redjeb Pacha dirigea avec éclat la répression des Kurdes de la frontière persane.

En 1291, il écrasa le mouvement insurrectionnel des Halikiki (dépendance de Bagdad).

Ces exploits valurent au colonel une nomination dans le corps d'armée de la Thessalie et plusieurs distinctions. De retour en Europe, l'officier renoua ses relations avec ses compatriotes et devint bientôt

le chef adoré des troupes albanaises, qui devaient jouer un rôle capital dans les derniers événements.

On connaît le rôle prépondérant que Redjeb Pacha joua dans la campagne de Bosnie-Herzégovine. Il y conquit le grade de général de brigade. En 1876, lorsque les Balkans furent embrasés par une insurrection générale, Redjeb Pacha reçut la mission difficile de s'opposer à tout mouvement agressif venant du côté du Monténégro. Ce fut grâce à son admirable tactique et à son habileté diplomatique que le Monténégro fut immobilisé et tenu en échec pendant toute la durée de la campagne.

Ce succès valut à Redjeb Pacha une lettre autographe du Sultan. Sur ces entrefaites, la guerre russo-turque éclata (1877). Redjeb Pacha reçut le commandement des troupes d'Iskyaria et força une armée russe à battre en retraite. L'Osmanié de 2e classe le récompensa de cet exploit. Pendant la campagne de Chipka, il réussit à tenir en échec des troupes russes de beaucoup supérieures en nombre aux siennes ; il devint alors général de division.

Après la conclusion du traité de San-Stefano, Redjeb Pacha fut désigné pour s'opposer à une marche offensive des troupes grecques commandées par Satcho. Il refoula les Grecs et occupa la Thessalie. En 1302, il fut promu maréchal et commandant des troupes de la Roumélie. Cependant, l'autorité toujours croissante de Redjeb Pacha, son ascendant sur l'armée d'Europe et particulièrement l'admiration dont il était l'objet de la part de ses compatriotes albanais finirent par rendre le jeune maréchal suspect aux yeux du Sultan. Les idées libérales que le maréchal manifestait hautement firent le reste, Aboul-Hamid trouva nécessaire de le tenir à l'écart des troupes européennes.

Successivement commandant militaire et vali de Bagdad, de Damas, de Beyrouth, Redjeb Pacha fut désigné, en 1900, gouverneur militaire de la Tripolitaine. C'était là un exil plus ou moins honorable que plusieurs distinctions (entre autres : l'ordre de Nicham avec brillants) et le titre en même temps que chef militaire, de vali ou gouverneur civil venait à peine atténuer.

En revanche, dans cette province si peu turque et où cependant les exilés turcs devenaient de plus en plus nombreux, le vali pouvait donner libre essor à son activité et à ses convictions libérales.

C'est sous son gouvernement que la Tripolitaine devint un foyer de libéralisme turc, un coin où on pouvait respirer librement et exprimer tout haut des choses pour lesquelles on pendait à Stamboul.

C'est au « muchir » (maréchal) que Tripoli doit toutes les améliorations, nouvelles avenues, écoles, jardin public, service de sécurité et sanitaire, et finalement une banque agricole.

C'est sous son administration que le cadastre fut appliqué aux terrains des oasis et du Djebel et que la pacification du pays fut consommée.

Sa sagesse d'homme d'État fut démontrée surtout par la manière dont il sut paralyser les efforts des Italiens qui cherchèrent sans cesse à susciter des incidents dans la province.

Aussi, son départ pour Constantinople fut-il regretté par toutes les classes de la société. On verra ailleurs dans quelles conditions Redjeb Pacha quitta Tripoli pour s'embarquer à Constantinople où il allait occuper le poste de ministre de la Guerre.

Sa mort, survenue peu après, doit être considérée comme une perte énorme pour la cause du progrès. Personne en effet ne personnifiait davantage le libéralisme turc de la vieille école uni au patriotisme des Jeunes-Turcs. Personne surtout ne jouit d'une autorité comparable auprès de l'armée macédonienne, dont le rôle véritable vient d'être révélé d'une façon aussi éclatante.

N. S.

Une Banque agricole musulmane à Tripoli.

Le fonctionnement de la section de la Banco di Roma ouverte à Tripoli et dans ses dépendances a rencontré une résistance active de la part des autorités turques. Ces dernières cherchent surtout à empêcher les Italiens de mettre la main sur les propriétés de la campagne. A Tripoli comme à Benghazi, la Banque italienne n'a pas encore réussi à acquérir une seule propriété, sous prétexte que la Banco di Roma est une société anonyme et que la loi coranique interdit des cessions des terrains aux anonymes.

Mais ce n'est pas tout : afin de fournir au fellah et au petit propriétaire rural la possibilité de contracter des prêts sans être obligés pour cela de s'adresser à la Banque italienne, Redjeb Pacha fit appel au patriotisme des musulmans riches de la Tripolitaine. Ces derniers ne tardèrent pas à répondre à l'appel du gouverneur et une somme de 23.000 livres turques (environ 700.000 fr.) fut réunie dans le but de fonder une « Banque agricole de la Tripolitaine ».

La Beladia (municipalité) de Tripoli a mis à la disposition des fondateurs un terrain situé en face du château gouvernemental, et la construction de l'édifice de la nouvelle institution se poursuit avec une rapidité surprenante. En Tripolitaine, c'est la première institution financière due uniquement aux capitaux et à l'initiative des musulmans.

N. S.

Derna.

Le nom de Derna a figuré récemment dans toute la presse européenne, à l'occasion du meurtre du missionnaire Augustino qui avait donné naissance à un grave incident turco-italien. En outre, cette petite ville maritime présente un certain intérêt du point de vue des études musulmanes et des recherches sur le Senoussisme, dont elle est un des foyers des plus actifs.

Aussi, avons-nous profité de notre séjour à Derna pour réunir divers renseignements sur la situation économique et religieuse de cette ville, qui est avec Benghazi l'un des seuls centres de population fixes de la Cyrénaïque.

Par son aspect extérieur, Derna ne ressemble pas à Tripoli et aux autres villes mauresques. Par ses traditions et ses relations économiques elle penche plutôt du côté de la Crète et de l'Égypte. En tant que centre administratif, Derna est la résidence d'un commandant militaire, dont l'autorité s'étend sur toute la côte de Barca jusqu'à la frontière égyptienne. Le Kaimakamat de Derna a sous ses ordres les moudirs de Bomba, de Koubba, de Tabrouk-Selîm et de Cyrène (Aïn Chahat).

La population totale de la ville et de ses environs s'élève à 10.050 âmes qui se répartissent entre les éléments suivants :

Arabes (dont plusieurs Turcs, Égyptiens et Crétois) .	9.600
Israélites	250
Nègres	200
	10.050

En outre, on y compte environ 15 Européens dont 2 Italiens, plusieurs Grecs et Anglo-Maltais. Les gouvernements européens y sont représentés par un vice-consul italien et par un agent consulaire anglais (c'est un Maltais d'origine).

On compte dans la ville 870 maisons presque toutes d'architecture arabe. Cependant plusieurs édifices situés près de la mer ont un aspect européen. A relever, en outre, le cloître des sœurs franciscaines qui se trouve sous la protection italienne.

La ville compte en tout 450 boutiques et maisons de commerce. On y rencontre environ 300 jardins qui se trouvent dans un état de culture très primitif, et ceci est d'autant plus étonnant que deux wadi permanents se trouvent situés tout près de la ville et que l'eau y abonde.

La vie religieuse est très intense à Derna. On y compte en tout huit mosquées dont voici les noms : Djama-el-Atik ; Djama-el-Saghir ;

Djama-el-Dorgani : Djama-el-Ossasse ; Djama Ben-el-Hadj Bekir ; Djama-el-Djeraba ; Djama-el-Djibey; Djama Boumamoul.

En outre, on compte dans la ville sept zaouïa, dont quatre appartiennent à l'ordre de Sidi Abd-el-Selam et trois autres à celui de Sidi ben Aïssa. Les Aïssaouia sont très actifs dans la ville. Cependant, c'est la zaouïa des Senoussiya, située tout près de la ville, qui se trouve être la plus influente. Néanmoins, nous avons l'impression que la population de la ville est très pacifique et indolente et qu'elle ne mérite pas la réputation que certains publicistes italiens cherchent à lui faire.

La population israélite de la ville est très arriérée, faute d'écoles. Elle possède une synagogue, « célèbre » en Afrique parce qu'elle contient un ancien « rouleau de la Loi » auquel on attribue des miracles.

On y vénère, en outre, le tombeau d'un saint Cohen, d'origine jérusalémite. Une entente complète règne entre juifs et Arabes. Il y a deux ans, un Kaïmakam rapace a cherché à imposer la communauté juive, mais le rabbin Assvroussi eut l'idée d'envoyer un télégramme de protestation au Sultan. Ce dernier ordonna que justice fût faite aux réclamations des juifs et qu'on les traitât en bons citoyens.

Voici la répartition des impôts directs (la verga, etc.), dans le Kaïma-Kamat (1907):

Le mudiriat de Bomba	1.880	livres turques
Le mudiriat de Koubba	2.600	—
Tobrouk-Selum	1.000	—
Divers	650	—
Derna et ses environs	650	—
Impôts sur les jardins et les maisons. . . .	2.050	—
Impôt militaire (Askaria) payé par les Israélites	55	—
Patentes, etc	650	—
Impôt sur les bestiaux expédiés en Egypte. .	445	—
Total . . . . . L. T.	10.000	(230.000 fr.).

On sait que Derna possède une station de télégraphie sans fil. L'abondance de l'eau et la configuration du port promettent un excellent avenir à cette ville.

N. S.

La Caricature en Turquie.[1]

Délivrés de la censure, écrivains et artistes peuvent donner libre cours à leur verve satirique. De nombreux journaux humoristiques ont fait leur apparition dans la capitale ; l'image populaire montre elle aussi, beaucoup d'activité. Les uns et les autres ont, pour thème habituel, le châtiment subi par les hommes de l'ancien régime, et notamment par 'Izzet et Melhamè, le plus odieux de tous. Zekî et Fehîm Pacha, Riza Pacha, l'ancien ministre de la Guerre, figurent fréquemment, eux aussi, dans les journaux et les estampes , Monseigneur Ourmanian, l'ancien patriarche arménien, dont l'attitude a été maintes fois critiquée, a excité aussi la verve des caricaturistes. La presse n'a pas non plus été épargnée ; les aventures, vraies ou supposées, des rédacteurs des principaux organes ottomans défrayent parfois les humoristes. Au châtiment des traîtres les artistes se plaisent à opposer le bonheur des amis de la liberté et du droit, pour lesquels la persécution a fini ; enfin, et c'est par une estampe de cette sorte que nous ouvrons notre série de reproductions de dessins d'actualité, on représente volontiers, sous une forme allégorique, l'union et la félicité des Ottomans de toutes les races et de toutes les croyances sous le nouveau régime. Nous reproduisons ci-dessous un choix de dessins et caricatures qui donneront croyons-nous de tout un côté du mouvement turc contemporain une idée plus vivante que les plus copieux commentaires.

Le dessin ci-contre représente : « Les héros du Comité Ottoman d'Union et de Progrès, Niazi Bey et Enver Bey, bouleversant la politique européenne avec l'union de la Thrace, de la Macédonie, de l'Albanie et de l'Épire, la liberté et la Constitution. »

A droite, le pavillon ottoman avec le canon de la Constitution et le portrait de Niazi Bey encadré de lauriers, avec une torche et une trompette. Enver Bey, debout, dépose son épée sur la table ; dans sa main droite il tient la main de la Thrace, qui donne le bras à la Macédoine ; à côté de celles-ci se tiennent l'Albanie et l'Épire, qui envoie un baiser à un papillon représentant la Grèce.

Sur la table où Enver Bey dépose son épée, on remarque des chaînes brisées. Plusieurs puissances avides essayent de saisir, des mains et des dents, le tapis couvrant la table ; mais le lion des comités les met en fuite. On voit la Roumanie, représentée par un vieillard sortant d'un

(1) D'après les documents communiqués par M. Mohammed Djinguiz.

œuf brisé ; l'Autriche, la Russie, l'Italie, la Serbie, qui fait un geste de détresse, et enfin la Bulgarie qui s'éloigne, appuyée sur une béquille.

D'autres puissances observent la situation : la France, dissimulée derrière une montagne ; l'Allemagne, représentée par un personnage minuscule qui apparaît derrière une autre montagne, et enfin l'Angleterre sous la forme d'un oiseau bizarre.

La curieuse caricature qui suit est empruntée à un journal grec de fondation récente, le *Papagalos* « Perroquet », du 4 août 1908.

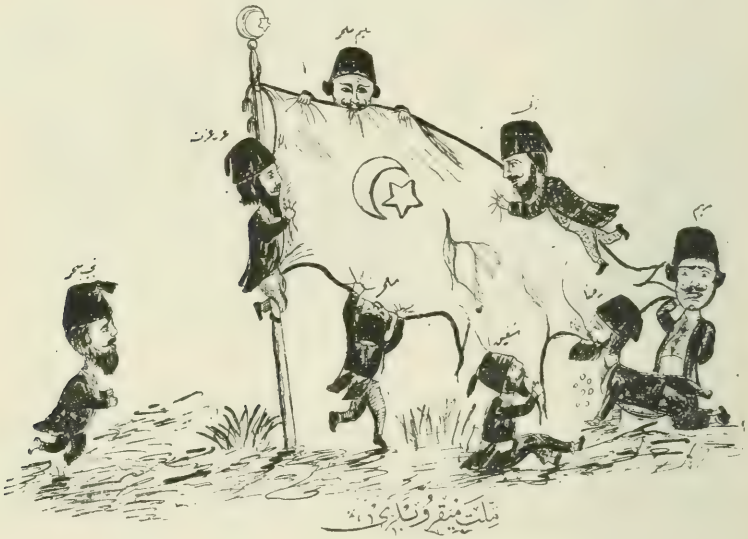

« Les microbes de la Nation », en train de déchirer le pavillon ottoman. Sur la hampe, 'Arab Izzet ; en haut, Selîm Melhamé, puis Zekî et Fehîm ; en bas, de droite à gauche, Rizâ, Chefîk, Sâmih ; au loin, à gauche, Nedjîb Melhamé qui accourt.

De droite à gauche :
En haut : Fehîm (mouton), Salâhî (id.,, Kaïsarli (chèvre ?) ;
En bas : Kaba Sakal « Barbe inculte » (chien ?), 'Izzet (serpent), Suroûrî (écrevisse).

« Dévorons le monde ! » Ainsi parle une troupe de traîtres qui vient l'attaquer.

« Avant la proclamation de la Constitution. Les êtres corrompus qui, pour remplir leurs tonneaux, laissent la nation affamée. »

Le grand récipient de la figure contient la richesse de la Turquie, les « êtres corrompus » sont, de droite à gauche ;

Rami Pacha, *ministre de la Marine.* — « J'ai mangé, j'ai mangé ; une fois repus, je me suis sauvé. »

Zeki Pacha. – « Je les ai persuadés, assurément ! »

Riza Pacha, *ancien ministre de la Guerre.* — « Peut-être resteront-ils pour nous ? »

'Izzet Pacha. — « Je peux me sauver en Europe. »

Kaba Sakal (Barbe Inculte) Mohammed Pacha. — « Tout pour moi ! »

Selim Melhamè. — « Vous mangez trop. »

« Voici des frères qui se sont fait des tonneaux. Cherchons-nous un remède : le résultat du mal sera que ceux qui verront notre situation en feront leur profit. » L'ex-ministre Rizâ tient enchaînés Râmi, Salâhi et Kaba Sakal.

Quelques traîtres sont amenés au Ministère de la Police.

'Izzet Pacha s'enfuit avec deux sacs contenant « des millions acquis par le brigandage ».

La fin du traître 'Izzet. Au-dessus de l'ours muselé : « Honte à 'Arab 'Izzet » ; le personnage assis devant l'ours, sous la fenêtre d'une prison, est Chefik.

Portrait du traître maudit Nedjîb Melhamè, cherchant son chemin.

Un traître à la patrie, Mohammed 'Alî Bey, le fléau du commerce, vient enterrer dans un cimetière l'argent que lui ont valu ses exactions : sur l'ordre de la Liberté et de la Justice, les morts sortent de leurs tombeaux pour l'attaquer.

Portrait de l'infâme Zekî, traître à la nation.

Une vision terrible : l'ex-ministre de la Guerre, Rizâ Pacha, avait dans sa galerie un tableau représentant le nègre que l'on voit ici, torturant Rizâ Pacha enchaîné. Ce nègre, par un prodige surprenant, s'est trouvé doué de vie. Rizâ Pacha implore grâce; mais on lui rappelle sa conduite dans la meurtrière campagne du Yémen, sa tyrannie à Constantinople ; il faut donc que « la rétribution soit en rapport avec l'œuvre ». Sur le drapeau que tient un officier, on lit la devise : Liberté, Égalité, Fraternité, Justice.

« Où pourrait-on bien les cacher ? » Ainsi parle l'ancien ministre de la Guerre, Rizâyi Chikemperver, (adorateur de son ventre), embarrassé avec ses 3 millions.

Rizâ, ancien ministre de la Guerre. « Il faut chercher dans ton foie l'argent que tu as mangé. »

'Izzet Pacha arrêté à Brousse.

Le premier secrétaire Tahsîn montre ce qui convient aux personnes bien intentionnées.

Ex-premier secrétaire Tahsîn, il faut qu'on te décrotte. — Bravo ! (jeu de mots sur Tahsîn).

« Arrestation du fugitif Ourmanian (l'ancien patriarche arménien) »

La sortie dee amnistiés de la prison Centrale de Constantinople, le 16/29 juillet 1908.

« Longue vie à mon souverain ! Liberté, Justice, Égalité, Fraternité. » Châtiments de policiers ; celui que l'on voit piétiné par ses victimes demande grâce, trouvant la punition suffisamment sévère ; le personnage à barbe inculte (Kaba Sakal ?) qui se tient à l'écart fait d'amères réflexions : avec l'absolutisme ses beaux jours ont disparu.

La figure reproduite ci-contre représente la presse de Constantinople poursuivant à coups de trique les *Ma'loûmât* « Informations », sous la forme d'un chien. Le géant qui domine tous ses confrères est le *Sabâh*; le nain qu'on a peine à distinguer, le *Boch Boghaz*. Les autres journaux représentés sont, de droite à gauche, le *Khânoumlara Makhsoûs Ghazeta* « Journal des Dames »; le *Mizân* « Balance »; l'*Ikdam*; la *Gazetta*; le *Tenen*; le *Servet-i-Funoûn* et le *Terdjumân*. Chacun excite son voisin : « Frère, abaisse ta trique... — Frappe à ton tour, ce n'est pas à moi qu'il en veut. — Ses yeux ne me reviennent pas... — Il a l'air d'attendre une occasion... — Que le sort de Fehîm Pacha soit un exemple pour ses pareils... »

Menaces des anciens journalistes s'adressant à la Direction de la Presse.

Les journaux représentés sont l'*Ikdam*, le *Sabâh*, le *Terdjumân*, le *Stamboul*, le *Takhydromos*, etc.

Voici enfin pour terminer cette rapide excursion à travers la caricature trois documents qui opposent à la vision fantaisiste et satirique des humoristes turcs une authentique impression de réalité.

L. B.

(La cérémonie du Sélamlik juillet 1324-1908.)

Manifestations de joie dans les rues de Constantinople, à l'occasion du rétablissement de la Constitution.

Manifestants criant « Vive la liberté, vive la patrie, vive l'armée, vivent la justice et la fraternité ! »

PERSE

Sattar Khan (1).

Vous me demandez des détails sur Sattar Khan; voici ceux que j'ai recueillis à votre intention :

Sattar Khan, avant les « temps constitutionnels » était connu sous le

Bagher Khan. Maçon Khiabani.

nom de Sattar le Karadjédaghi. C'était un homme du peuple, qui habitait le quartier d'Émir Khiz, à Tauris.

(1) Extraits d'une lettre de Tauris.

Dès le début du mouvement libéral il fut inscrit au nombre des Fédavis, et comme il se faisait remarquer par son intelligence, il jouit bientôt d'une sorte de prééminence dans son quartier.

A l'époque où, à Téhéran, Ala ed Dowlé et Salar Moazzem furent emprisonnés par le Chah, le peuple de Tauris, songeant à enlever la prison royale et à délivrer les prisonniers, se réunit à la caserne. On rassembla les sommes nécessaires pour envoyer des troupes à Téhéran; et ces troupes ainsi expédiées au secours de l'Assemblée nationale furent mises sous le commandement de Sattar Khan et de Bagher, maçon Khiabani, devenu depuis Salar Mechrouté.

Ces deux « généraux » se mirent en route pour la capitale, conduisant les soldats du peuple.

Ils étaient à peine arrivés à Hadji Agha — la deuxième station — que Agha Mir Hachem et Hadji Mirza Haçan Agha Moudjtèhèd, d'accord avec quelques autres prélats et un certain nombre de membres du club « Islamiyè », ouvrirent les hostilités, commençant ainsi la guerre civile. Les premiers coups de fusil furent tirés du quartier « Choutourban » (1) et le 19 djoumadi el oula 1326 la bataille faisait rage entre les quartiers Choutourban et Sourkhab, qui étaient pour le gouvernement, et le reste de la ville, libéral.

Le « club » de Tauris (2), qui avait mis sa confiance dans les deux hommes qu'il avait nommés « généraux », qui savait pouvoir compter sur eux, leur expédia à Hadji Agha l'ordre de revenir.

A leur retour en ville, éclata comme un coup de tonnerre le bruit de l'audacieux attentat de S. M. Mohammed Ali contre le Parlement national de la Perse.

Vingt jours passèrent dans un trouble sans cesse croissant, quand apparut dans la ville Rahim Khan Serdar Noussrèt (3) et ses cavaliers du Karadjédagh. Ce Serdar était — officiellement du moins — chargé de rétablir l'ordre dans la province.

En même temps vinrent se grouper autour de lui Choudja Nizam Merendi avec le contingent de Mérend, et S. E. Séhham ed Dowlé, venant de Téhéran avec quelques troupes.

Ils s'installèrent tout d'abord au jardin de Sahab Divan puis au Bagh-i-Chémal, où ils restèrent quelques jours.

La terreur fut à son comble à Tauris devant ce déploiement de forces

(1) En Turc *Dèvètchi*.

(2) L'endjouman.

(3) Réactionnaire. Auteur de massacres antérieurs : emprisonné par le Chah sur les instances de Tebrizi, puis relâché... pour aller piller l'Azerbaidjan.

et tous les quartiers se rendirent, chaque maison arborant un drapeau en signe de soumission.

Seul, Sattar Khan refusa énergiquement de se soumettre s'écriant : « Nous devons défendre la Constitution jusqu'à notre dernier souffle ! »

Ce fut sur ces entrefaites qu'un certain nombre de personnes se réfugièrent au consulat de France. Parmi elles : Mirza Hocéïn, l'orateur ; Agha Seyyèd Haçan Chérif Zadé (1), le Hakkak Bachi, Hadji Ali, le pharmacien, Mirza Riza Pervèrèch, le directeur de l'École Sèadèt.

Sattar Khan, avec quelques fidèles, parcourut les divers quartiers de la ville, abattant partout les drapeaux blancs qu'il rencontrait, les déchirant et les foulant aux pieds ; sa troupe grossissait sur son chemin, et il s'attacha à nouveau Bagher, le maçon, l'ex-chef des patriotes du Khiaban, qui s'était rendu, lui aussi, et avait obtenu du consulat général de Russie un sauf-conduit en échange de la livraison qu'il avait effectuée de tous ses canons et de tous ses fusils.

Les autres quartiers « soumis », abominablement martyrisés par les cavaliers de Rahim Khan et de Choudja Nizam, qui pillaient, violaient, égorgeaient, préférèrent les chances de la bataille à une tyrannie aussi insupportable. Tout le monde se réunit donc et l'on alla au Bagh-i-Chémal où l'on surprit Rahim Khan, Choudja Nizam et leurs cavaliers. Tous les impériaux s'enfuirent.

Le peuple alors délivra les prisonniers et massacra un certain nombre de ses ennemis. Ceux-ci, sous les ordres de Rahim Khan, prirent refuge au quartier de Choutourbân où ils s'enfermèrent.

L'Ark (2) était aux mains du peuple, et depuis ce moment ce sont, chaque jour, de nouvelles batailles, des coups de canons, des coups de fusils, les deux partis ayant élevé dans leurs quartiers respectifs et de tous côtés des barricades de pierres et de ciment.

Légendes : P. 182. — *Haut :* Les élèves de l'école de l'Andjouman Ettehadiyé. Chacun d'eux tient à la main un journal libéral. Parmi eux, on remarque : 1, Chérif Zadé ; 2, Hakkak Bachi ; 3, Hadji Ali, le pharmacien ; 4, le directeur de l'école Sèadèt.

Bas : Le peuple, maître de la citadelle et de l'arsenal. Les troupes ont un drapeau portant cette inscription : *Ya Aboul Fazl El-Abbas !* et *: Vive la Constitution !* Le numéro 1 indique le fameux Khalil.

P. 183. — 1, Bagher Khan ; 2, Mir Hachem.

Nos lecteurs seront comme nous frappés de l'entente de la mise en scène que révèlent ces groupes de révolutionnaires persans.

(1) Assassiné, comme on le verra plus loin.
(2) Citadelle qui domine la ville et renferme l'arsenal.

Le gouverneur des quartiers constitutionnels est Sattar Kan, secondé par Bagher Kan.

Le « Club National », qui, dans un tourbillon, avait été dispersé, a été reconstitué : Hadji Mehdi Kouzékènani et les autres chefs constitu-

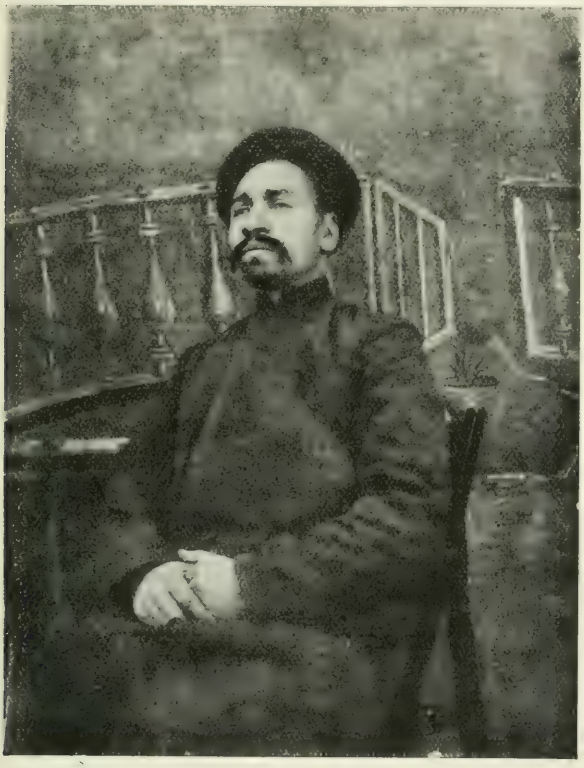

Agha Seyyed Hocéïn Chérif Zadé,
désigné par le peuple de Tauris pour discuter avec le prince Eïne ed Dowlé.

tionnalistes, qui s'étaient cachés durant la tourmente, sortirent de leur refuge et s'assemblèrent.

Sous les auspices de Sattar Khan et de Bagher Khan une « commission de secours » fut organisée : celle-ci distribue des reçus et prend, du plein gré du détenteur — ou autrement — soit 100, soit 500,

1.000 tomans, remboursables après la crise et dont le montant est dépensé pour les besoins urgents.

Eïne ed Dowlé est arrivé le 15 août au jardin de Sahab Divan : il avait avec lui peu de monde, mais les cavaliers et les soldats se groupèrent vite autour de lui et il peut disposer de 4 à 5.000 hommes : cependant, jusqu'à aujourd'hui 5 septembre, il n'a rien fait.

1, Abbas Ali, assassin de Chérif Zadé ; 2, Abbas Ali, fusillé lui aussi.

Une active correspondance s'échange entre lui et l'endjouman, mais jusqu'à présent sans résultat : le prince désire la paix, mais celle-ci semble difficile à établir, les constitutionnalistes exigeant la Constitution : ils savent trop bien que si le règne du bon plaisir revenait, ils pourriraient dans les prisons ; aussi est-on loin de s'entendre.

Chaque rue a sa barricade, chaque barricade sa porte, chaque porte son canon. Si vous reveniez, en vérité, vous ne reconnaîtriez pas la ville : elle est transformée en camp retranché.

Le malheureux Chérif Zadé avait été délégué par le peuple pour aller

discuter avec Eïne ed Dowlé au sujet de propositions de paix ; un jour qu'il revenait d'une audience il fut abattu à coups de fusil.

Sattar Khan fit arrêter les assassins et les fit fusiller à l'endroit même où Chérif Zadé était tombé.

D'après moi, si au moment même où tous les quartiers s'étaient rendus on avait loyalement appliqué l'amnistie générale; si les cavaliers de Rahim Khan ne s'étaient pas livrés au meurtre et au pillage, les choses se fussent arrangées d'elles-mêmes. Il eût fallu que l'on signifiât l'amnistie aux consuls étrangers qui en auraient fait part à la population.

Signé : Riza.

P.-S. — La nouvelle nous parvient à l'instant que les cavaliers et les soldats d'Ikbal ès Saltané s'approchent de Tauris par la voie de Khoï; Sattar Khan a envoyé 300 hommes à Sohian pour s'opposer à leur passage.

Pour traduction :

A.-L.-M. Nicolas.

Proclamation des martyrs de Tauris (1).

Et ne croyez point que ceux qui ont été tués dans la voie d'Allâh soient morts ; non, ils vivent et reçoivent ce qui leur est nécessaire auprès du bon Maître.

Aux personnes respectées des docteurs et des arguments de l'Islam, les seuils élevés, qu'Allâh allonge leurs ombres, nous donnons avis que :

En ce moment présent, nous qui appartenons à toutes les classes de la société, docteurs, ouvriers et négociants de Tauris, ayant tous fait le sacrifice de nos vies, de nos biens et de notre réputation, avec une union parfaite et une réelle fraternité, détournant nos regards d'une existence humiliante, nous nous tenons prêts à répandre notre sang. Nous avons, en outre, jugé nécessaire de réciter la profession de foi musulmane (*chehâdet*). Nous adressons, comme nos recommandations suprêmes, le court exposé suivant au siège sublime des défenseurs de l'Islam, qui feront parvenir nos nouvelles à vous, qui êtes les véritables maîtres de cette nation.

(1) Traduite du *Habl oul-Matîn*, 24. 8. 1908.

Croyez-vous qu'il y ait, à cette heure, un être plus malheureux que nous dans le monde habité ? Ou bien qu'une nation ait atteint un pareil degré d'affliction et d'humiliation ? Aujourd'hui notre situation, à nous malheureux, est arrivée au point le plus élevé de l'infortune et de la misère. Il est absolument impossible d'imaginer sur quel point que ce soit du globe, un peuple ou une nation aussi éprouvé que nous. Car nous savons de la façon la plus certaine que dans quelques jours, peut-être dans quelques heures, nous tous, les champions de l'Islam, nous aurons péri sous le glaive des oppresseurs, en d'autres termes, de l'armée des absolutistes ; nous allons pénétrer dans la vallée du néant. Et ensuite ces troupes de l'iniquité, avec la sauvagerie et la barbarie qui les caractérisent, s'acharneront à nous déshonorer et à piller nos biens. Elles anéantiront tout, feront de toute cette province un pays désolé et ruiné, allumeront de la sorte un feu ardent qui s'étendra à toutes les régions de notre pays. Les cris de détresse, de supplication, de soumission et de repentir des opprimés s'élèveront jusqu'au trône céleste.

Et nous, malheureux que nous sommes, quelle faute, quelle infraction avons-nous commise en ce monde pour que les oppresseurs osent ainsi venir nous assaillir, nous tuer, déshonorer nos femmes, piller nos biens, ruiner nos maisons, massacrer nos enfants ? Tout homme doué de sens, qui promènera son regard sur les divers aspects de ce désastre, affirmera sans doute que nous avons dû commettre quelque faute en ce monde. Cette faute, c'est d'avoir voulu, conformément aux ordres de la Loi sainte et aux prescriptions des textes authentiques de l'Islam, donner à la justice des bases solides, faire disparaître du sol de la patrie l'édifice impur de l'oppression. Nous avons voulu faire observer, à l'ombre de votre protection et avec les prescriptions de la loi religieuse, la parole d'Allâh qui, au dernier siècle, n'était plus, sur la terre de Perse, qu'un mot dont il n'était pas tenu compte. Nous avons, craignant que le germe de l'Islam ne fût en danger et la vie de la Perse en péril, prendre des mesures pour empêcher que les hérétiques ne pussent attenter à notre religion et à notre honneur, transformer nos mosquées en églises et remplacer les tombeaux vénérés par des chapelles et des croix.

Le Dieu très haut, l'auteur de la loi pure, les esprits sanctifiés de ceux qui sont les plus près de lui et transmettent ses recommandations sont tous témoins de la situation et peuvent attester que notre but le plus important, notre demande la plus essentielle, est de faire disparaître, par l'application des préceptes religieux, l'oppression et la tyrannie de notre pays. Nous n'avons pas la pensée d'introduire, dans la religion, des choses nouvelles. Nous n'avons pas le projet de répandre

dans le pays, la corruption, ou bien des innovations repréhensibles. Mais, hélas! un maître injuste ne nous permet pas d'atteindre ce but louable, ni de mettre à exécution ce saint projet.

Cependant, après un examen sérieux et approfondi, nous avons reconnu que, restant muets et sourds, nous ne renonçons pas à nos errements; il en résulterait non seulement que les agents de l'absolutisme viendraient, tôt ou tard, ruiner nos maisons, mais encore nous couperaient à tous la tête, comme à des moutons et nos cadavres, tels que ceux des martyrs de Kerbéla, seraient outragés par les oppresseurs.

De cette façon, demandant à l'esprit de la voie sainte de nous venir en aide, nous nous sommes préparés à défendre énergiquement notre honneur, notre religion, nos croyances, tant qu'il nous resterait une goutte de sang et nous avons revêtu, pleins d'ardeur, le vêtement de la bravoure.

Il est une chose surprenante : nous avons engagé nos jeunes enfants et nos femmes à descendre dans l'arène, leur en inspirant le désir et leur en donnant le courage. Jamais ils ne faiblissent à la pensée que nous périrons. On dirait qu'à cet instant plein de danger ils ont reçu une révélation divine, leur faisant savoir que par ces luttes ils obtiendront le bonheur dans une autre existence, une vie pleine de joies et la félicité éternelle. Dans cette situation remplie de tristesse, qui ne devrait laisser à l'homme ni sentiments ni sensations, nous avons le cœur et l'esprit débordants de force et de satisfaction ; c'est avec enthousiasme que nous nous engageons dans la voie du trépas. Dans cette lutte sanglante, nous prenons pour appui la majesté, les pensées sublimes et les excellentes paroles de versets de Dieu, d'après lesquels il faut au milieu des épreuves, saisir de votre main, le plus rapidement que vous pourrez, l'étendard du salut et vous hâter de délivrer ce peuple opprimé. Ne laissez pas cette succession d'épreuves, ce déluge de calamités, le faire souffrir plus longtemps et ouvrir le chemin qui le conduira à sa perte.

Par le Dieu unique, nous jurons que si vous perdez une minute du temps présent pour venir en aide à cette troupe infortunée, le moment viendra vite où tous, vous en aurez les plus grands remords, sans que, du reste, cela serve à rien. En d'autres termes nous vous disons, clairement et sans métaphores : Le germe de l'Islam sera anéanti, le temple de l'infidélité l'emportera, nos mosquées seront transformées en oratoires chrétiens, l'appel à la religion monothéiste sera remplacé par le son de la cloche et si vous voulez mettre en pratique les versets d'Allâh, conformément aux principes de l'Islam et aux règles de la loi religieuse, en ce temps où l'Islam est près de disparaître, venez en

aide aux Musulmans. Si une seule minute est perdue, ne comptez plus avoir le temps d'agir. Si vous voulez remplir les devoirs qu'impose le pays à l'égard de cette troupe d'hommes, les tirer du tourbillon de malheur qui a cerné la Perse, venez les délivrer, sans tarder ou temporiser en aucune façon. Car Dieu sait qu'effectivement le travail vient du travail. Et le couteau pénètre jusqu'aux os... A Dieu ne plaise ! Nous redoutons tout retard, en raison de l'importance et de la gravité de la cause : vous comprenez que le retard serait mortel ; jamais il n'aura d'utilité. A ce moment suprême nous vous adjurons de nouveau, si vous avez des égards pour Dieu, si vous désirez que l'Islam subsiste, de répondre au cri de détresse que poussent ceux des Persanes qui restent encore et de les préserver de ce désastre. *Je vous confie à Allâh ; nous nous retrouverons dans l'autre existence.*

Le Chah déclaré apostat. — Dans son numéro du 16 août, le *Habl oul-Matîn* insère une déclaration émanant d'un groupe de membres du clergé, d'hommes politiques et de journalistes, déclarant Mohammed 'Alî traître à l'Islam et faisant, de la déposition de ce « jeune homme sans intelligence et de peu d'éducation », un impérieux devoir.

Après avoir rappelé, en termes énergiques, les crimes dont le Chah s'est rendu coupable, ce document met hors la loi « le prince » Mohammed 'Alî. Ses biens ne lui appartiennent plus ; sa femme devient pour lui une étrangère, et celui qui le tuera sera un combattant pour la foi, *moudjâhid*. Si les Persans ne veulent pas tomber sous la domination russe, s'ils veulent être libres et empêchèr que leur pays cesse d'être un pays musulman, ils s'empresseront de mettre fin à un régime odieux. Si les choses continuent, bientôt Mohammed 'Alî « montera dans le train de l'émir de Boukhara » et tombera encore plus bas que celui-ci.

Une fois le Chah déposé, que fera-t-on ?

Il ne serait pas prudent de proclamer la république, la majorité des Persans n'étant pas républicains, et la déchéance de la dynastie kadjare pouvant amener de graves complications avec les puissances étrangères.

On proclamera donc l'avènement de l'héritier actuel du trône, Soltân Ahmed Mîrzâ. Mais, celui-ci étant un enfant de dix ans, incapable de gouverner, on nommera régent le prince Zell os-Soltân, homme mûr et capable, connaissant bien la Perse et les Persans, jouissant, grâce à son mérite et à ses richesses, d'une influence considérable. Assisté d'un conseil de régence composé de cinq membres, il remplacera le Chah dans les actes du ressort de celui-ci, et signera à sa place.

Les habitants d'Ispahan ont fait une longue réponse au télégramme

que Mohammed 'Alî Châh envoya dans les provinces lors du coup d'État contre l'Assemblée nationale. Ils énumèrent en détail tous les actes coupables de souverain, qui a agi « en traître, en tyran, en impie », veut faire intervenir les Russes dans les affaires intérieures de la Perse, s'est montré l'ennemi de la nation et de la justice. Tous, ils réprouvent ses actes et ont foi dans l'avenir : *car Allâh est avec les patients* (1).

Les Persans de Calcutta. — Apprenant le coup d'État du 23 de djoûmâdhâ II, les Persans de Calcutta se sont réunis et ont chargé quelques-uns des leurs de faire parvenir au consulat général une énergique protestation contre les agissements du Chah, agissements qui sont une honte pour la Perse, pour la civilisation, pour notre époque, et qui ne sauraient trouver d'excuse. Ils terminent en disant que, comme leurs frères de l'Azerbaïdjân, ils répudient la qualité de sujets du Chah, voulant rester bon Musulmans et réprouvant la politique du gouvernement actuel.

Le gérant du consulat général, Nasîr ol-Memâlek, leur a répondu en termes dilatoires. Après avoir commencé par les remercier de n'avoir pas eu recours à une intervention étrangère, de s'être adressé directement à lui et de lui avoir témoigné, en ce qui le concernait personnellement, beaucoup de considération, il les met en garde contre les fausses nouvelles et les bruits tendancieux. Les informations officielles qui lui étaient parvenues démentaient tout dissentiment entre le Chah et l'Assemblée nationale; les rapports du souverain et de la nation doivent être ceux d'un père avec ses enfants ; si des heurts se produisent, cela ne permet pas de renier celui dont on est à la fois le sujet et le fils (2).

Fuyant la persécution, deux des hommes les plus en vue de la presse persane viennent d'arriver à Calcutta, où leurs compatriotes les ont accueillis de la façon la plus amicale. Ce sont Mîrzâ 'Alî Aga, directeur du *Mozafferi* de Bender-Bouchir, et Mîrzâ Rizâ Khân Modabber ol-Memâlek, directeur du *Tamaddon* de Téhéran. Nos lecteurs savent que le premier, créateur du journalisme dans la Perse méridionale, a enduré, du temps de Mozaffer ed-Dîn, de nombreuses persécutions à cause de ses idées libérales. Victime, comme lui, du coup d'Etat du 22 juin, Modabber ol-Memâlek a été témoin des atrocités de Téhéran, auxquelles il a eu le bonheur d'échapper.

A Recht. — On annonçait, il y a quelque temps que des explosifs

(1) *Habl oul-Matîn*, 10. 8. 1908.
(2) *Habl oul-Matîn*, 10. 8. 1908.

avaient été découverts à Recht ; un Arménien avait été arrêté à la suite de cette affaire. Voulant effrayer la population, dit le *Tarakkî* du 10/23 août, le gouverneur de la ville a fait mettre à mort 43 Musulmans ; par un raffinement de barbarie, il les a fait pendre par les pieds.

A Tauris. — Voici la traduction d'une proclamation du parti constitutionnel de Tauris, distribuée dans la ville vers le milieu d'août :

« Nous devons imiter les Ottomans, et achever de nous rendre maîtres de ce que nous avons commencé à prendre ; car une nouvelle existence commence pour nous. Si ʿEïn od-Dooulè vient avec les troupes royales, et nous contraint d'en venir là, nous et tous nos partisans nous nous rassemblerons au consulat de Turquie, et nous nous ferons sujets ottomans, car le Gouvernement ottoman est un gouvernement à la fois musulman et constitutionnel.

En Birmanie. — Les Persans résidant à Rangoon et dans le reste de la Birmanie, apprenant le coup d'État de juin dernier, ont télégraphié à Mahmoûd Vâïs, consul général de Perse à Calcutta, de faire connaître à Téhéran leurs revendications : respect de la Constitution, réunion du Parlement, cessation de la guerre civile. Si on ne tient pas compte de ces revendications, ils déclareront en public ne plus être les sujets du Chah.

L. B.

Le Gérant : Drouard.

15-10-08. — Tours, Imp. E. Arrault et Cie

Revue du Monde Musulman

2e Année. OCTOBRE N° 10.

LES KURDES PERSANS ET L'INVASION OTTOMANE(1)

(*Suite.*)

V

L'année 1880 débuta, en Azerbaïdjan, par une famine terrible, qui désorganisa la province entière, occasionna de nombreux décès et augmenta les brigandages dans de grandes proportions. Les Kurdes, armés d'environ dix mille fusils Martini tombés entre leurs mains pendant la guerre turco-russe, se montrèrent d'une audace inouïe.

Au mois d'août, Cheikh Obeïd Oullah, ayant réuni des troupes autour de lui, semblait n'attendre qu'un moment favorable pour se jeter sur la Perse.

C'était un homme sanguinaire et cruel, mais réputé saint parmi tous les Kurdes. Il avait été autrefois en mésintelligence avec les Turcs, qui le traquaient alors comme une bête fauve et qui, craignant de le voir s'enfuir en Perse, avaient demandé au Chah de le leur livrer, le cas échéant. Le Chah ayant refusé, le Sultan changea de tac-

(1) V. *Revue du Monde Musulman*, mai 1908.

tique, fit sa paix avec le rebelle, dont il se servit pour le lancer sur la Perse.

En septembre, le gouverneur de Savoudj Boulaq, le prince Loutf Oullah Mirza, éprouvant des difficultés à faire rentrer l'arriéré des impôts dus par les Kurdes, fut obligé d'en emprisonner un certain nombre et, parmi eux, deux clients d'un chef puissant : Hamzé Agha. Celui-ci réclama naturellement leur mise en liberté immédiate, se portant garant du paiement des impôts de tout le district.

Le prince, étonné d'une telle générosité, crut devoir en référer à la capitale — et reçut, par retour du courrier, l'ordre de se saisir de la personne d'Hamzé Agha, soupçonné depuis longtemps de trahison.

Loutf Oullah Mirza l'invita donc à venir conférer avec lui au sujet de l'impôt, et, sans défiance, accompagné seulement de ses domestiques, le chef kurde se rendit auprès du prince.

A peine entré, on lui déclara qu'il était prisonnier : cela le fit rire tout d'abord, mais voyant qu'on se disposait à lui mettre une grosse chaîne autour du cou, il entra en fureur, tua, à coups de poignard, le porteur de la chaîne, blessa grièvement un des assistants, se lança à la poursuite du prince et de ses gens qui s'enfuirent et se barricadèrent dans une chambre écartée.

Il enfonça la porte du palais, et, rejoint par les siens, alla délivrer les deux prisonniers auxquels il s'intéressait, puis il s'enfuit. Dès lors, et pour se venger, il mit sur pied huit cents cavaliers aguerris et tint en échec Loutf Oullah Mirza, qui n'osa plus sortir de la ville. Cependant Hamzé Agha s'était entendu avec Obeïd Oullah, et avait envoyé toute sa famille en Turquie.

A ce moment les troupes persanes envoyées contre les tribus persanes Padjikis et Mamachis s'enfuyaient du champ de bataille, tandis que les Cheqqaqs continuaient leurs déprédations sous la conduite de leur chef Ali Khan.

Les Persans — uniquement par principe — soutenaient alors les Kurdes Ottomans, tandis que les Turcs excitaient à la révolte les tribus persanes. Il semble qu'en réalité les deux gouvernements eussent tort d'en agir ainsi... mais c'est surtout le gouvernement persan qui devait souffrir de cette étrange conception politique.

La rumeur publique précisait déjà les noms de certaines localités persanes visées par le cheikh Obeïd Oullah : —

Les Kurdes Begzadas à Maravah.

Ochnou, Dechtvil, Mergaver, Tergaver, Bradost, Somaï et Tchèhériq. Un cadi turc, qui venait de faire une visite au cheikh, montrait à qui la voulait voir, la copie d'une lettre que le Sultan *aurait* écrite à ce personnage et dans laquelle Sa Majesté le traitait presque d'égal à égal. Il se peut que cette lette ait été apocryphe — mais elle n'en produisit pas moins d'effet, d'autant qu'à ce moment même Cheikh Obeïd Oullah reçut — en sa qualité de

saint personnage — de riches présents de Sa Hautesse.

Toujours est-il que, continuant à se dire ami de la Perse, Cheikh Obeïd Oullah cherchait à attirer à lui les chefs kurdes de ce pays ; ceux-ci étaient hors d'état de lui résister, et n'étaient d'ailleurs pas soutenus par Téhéran. C'est ainsi qu'il parvint à réunir beaucoup de monde autour de lui, et, dès lors, il envoya son fils, Cheikh Abd El Qader, s'établir à Mergaver — sur le territoire persan.

Ce fut vers cette époque que Hamzé Agha vint le rejoindre, son ennemi, le prince de Loutf Oullah Mirza, ayant réussi à s'enfuir de Savoudj Boulaq.

La Perse émue, fit des préparatifs militaires, envoyant de toutes parts des régiments — au nombre de douze — dont trois armés de chassepots, — accompagnés d'artillerie.

Au mois d'octobre les troupes de Cheikh Obeïd Oullah s'emparèrent de la petite forteresse de Lahidjan, de Mergaver, Dechtvil, Ochnou, Soldouz et Savoudj Boulaq. Ce fut le fils aîné du Cheikh — Cheikh Abd El Qader — qui opéra ces conquêtes à la tête de quinze mille hommes.

Alors Cheikh Obeïd Oullah jeta le masque et écrivit au chef religieux d'Ourmiah : « Je n'ai rien contre votre ville, je ne lui ferai pas de mal ; mais les Kadjars ont suffisamment régné ; ces contrées doivent nous appartenir à nous descendants du Prophète ! »

Les Kurdes s'avancèrent jusqu'à Maragha, pillant, volant, massacrant tout sur leur passage.

Tauris fut fort émue, et durant tous les événements qui suivirent, la panique fut à son comble. On s'effraie assez facilement, en Perse.

Les troupes assiégeant Maragha se montèrent bientôt à vingt mille hommes : elles bloquaient aussi Binab, et le général persan E'témad-ès-Saltané, à la tête de cinq mille soldats, la défendait de son mieux : son collègue, le général Agha Khan, repoussa victorieusement une vigoureuse attaque tentée contre Binab.

Les Kurdes, apprenant que le prince Hamzé Mirza, à la tête de douze régiments, marchait sur Savoudj Boulaq, et dégoutés d'ailleurs de leur échec devant Binab, se retirèrent dans les environs, qu'ils parcoururent et pillèrent sous la conduite du Cheikh Obeïd Oullah et de ses deux fils. Timour Pacha Khan — persan — les surprit et leur tua plusieurs centaines d'hommes; aussi s'éloignèrent-ils encore, mais bientôt, les troupes persanes appuyées par les renforts

Les Chaldéens réfugiés au Consulat de Russie à Ourmiah.

envoyés de Tauris — trente mille hommes environ, — cernèrent les Kurdes de trois côtés.

Dès le mois de novembre le Cheikh, un moment battu, reprit l'offensive et s'en alla jusqu'à Hanard, village près d'Ourmiah. Timour Pacha Khan vint lui livrer une bataille de trois jours qui resta indécise : trois cent cinquante villages étaient déjà anéantis à ce moment.

Les Kurdes occupèrent Kal'eh Esmaïl, à trois farsakhs d'Ourmiah, et commencèrent à nouveau le siège de cette ville.

La guerre, guerre de rapines, d'un côté comme de l'autre, avait un peu changé d'aspect ; elle devenait une guerre de religion, les chiites massacrant les sunnites et ceux-ci leur rendant la pareille ; le général E'témad-ès-Saltané, persan, se distingua par ses exploits en pillant ses compatriotes ; ce fut au point que le général Agha Khan et le nouveau gouverneur de Savoudj Boulaq, Hadji Sadir ed Dooulèh, se séparèrent de lui.

Cependant l'astre de Cheikh Obeïd Oullah pâlit de nouveau. L'approche du Sepèh Salar le fit fuir jusqu'à Nowtcha — sa résidence habituelle — tandis que Cheikh Abd El Qader était resté à Mergaver avec douze mille hommes, le Sepèh Salar se tourna contre lui.

Dans cette campagne, tous les villages de Hamzé Agha furent détruits et leurs habitants passés au fil de l'épée — Ochnou fut repris par les Persans et, par eux, complètement anéanti. Les campagnes étaient au pillage, les villes brûlées, les récoltes incendiées, les bestiaux dérobés, les habitants massacrés, ce fut une désolation formidable. Quant à Hamzé Agha lui-même, il se réfugia, avec un millier d'hommes, dans une forêt située à quatre jours de marche de Savoudj Boulaq, nommée Serdecht.

Enfin la Perse et la Turquie éprouvèrent le besoin de s'entendre pour mettre fin à tous ces brigandages. Le Sepèh Salar — qui se rendit à Khoï — avait, dès avant son départ, envoyé d'Ourmiah le général Mirza Riza Khan et le baron Leitner à Van, auprès de Nazir Pacha, commissaire du gouvernement ottoman, afin de réclamer : 1° les Kurdes Persans réfugiés en Turquie — et, parmi eux, Hamzé Agha ; — 2° la punition de Cheikh Obéïd Oullah ; 3° une indemnité pour les dommages causés. Mais le commissaire ottoman se déclara démuni des pouvoirs nécessaires, et sur ce, le Sepèh Salar fut rappelé à Téhéran.

Durant ce temps, Cheikh Obéïd Oullah intriguait pour réunir encore autour de lui les derniers hésitants et recom-

mencer la guerre au printemps. Nous sommes en effet en janvier 1881.

Les nouvelles qui circulèrent durant tout cet hiver démontrent surabondamment que les attaques ou la paix

Mahmoud Khan, secrétaire du Consulat de Turquie à Savoudj Boulaq.

dépendaient uniquement du gouvernement ttoman, qui cherchait à prendre la meilleure attitude possible.

Au mois de février le Veliahd était rappelé à Téhéran, et l'on nommait gouverneur général de l'Azerbaïdjan Hassan Ali Khan Guerroussi — que Paris a connu sous le costume d'ambassadeur — porté à ce moment par Ala ed Dooulèh ;

il devint à cette occasion Emir Nizam. Il entra à Tauris, le 25 mars 1881.

Au mois d'avril Cheikh Abd El Qader retourna de Kerkouk à Nowtcha, auprès de son père, pour organiser les nouvelles bandes destinées à envahir le territoire persan.

Les Persans de leur côté établirent un camp à quelques lieues au sud d'Ourmiah, non loin de Mergaver où aboutit le défilé donnant accès dans la plaine. Emir Nizam rassemblait des troupes de tous les côtés, les soldats de Téhéran étaient attendus; la confiance commençait à renaître.

A ce moment un aide de camp général du Sultan, Soleïman Pacha, porteur d'une lettre autographe de son maître pour le Chah, arriva à Tauris, accompagné du prince Soultan Mourad Mirza. C'était la paix. On apprenait bientôt que la Turquie envoyait des troupes pour poursuivre Cheikh Obeïd Oullah. Trois colonnes ottomanes se dirigeaient vers Neri, Dizza et Djulamerez, et la Porte proclamait qu'elle enjoignait aux Kurdes de cesser leurs incursions sur le territoire persan.

Soleïman Pacha avait, en effet, à Téhéran arrangé les choses : 1° la Turquie devait éloigner le Cheikh et sa famille du voisinage de la Perse ; 2° elle rendrait Hamzé Agha et les autres chefs kurdes sujets persans, tandis que la Perse devait de son côté empêcher les Cheqqaqs d'aller piller le territoire ottoman.

Soleïman Pacha, cette affaire terminée, se rendit aussitôt à Van ; Nafez Pacha fut envoyé à Neri auprès du Cheikh Obeïd Oullah pour l'inviter à se rendre à Constantinople : le Cheikh obéit sans mot dire.

Hamzé Agha s'arrangea de façon à disparaître et, les Turcs partis, recommença à tenir la campagne, puis subitement indiqua l'intention très ferme de se soumettre au Chah et de demander son pardon. Il priait Hassan Ali Khan — alors à Savoudj Boulaq — de vouloir bien venir entendre les conditions qu'il mettrait à sa reddition.

Celui-ci accepta, envoya des hommes dresser deux tentes l'une en face de l'autre, et proposa à Hamzé Agha de s'y rendre en même temps que lui. Il avait eu préalablement le soin de faire creuser un trou dans le sol d'une des deux tentes.

Les deux ennemis s'avancèrent en même temps vers le lieu de la réunion, suivis par leurs troupes.

A une certaine distance, Emir Nizam fit signe à ses soldats de s'arrêter et se dirigea seul vers la tente préparée.

Hamzé Agha en fit autant, par déférence pour l'Emir, et pénétra sous sa tente avec son neveu et deux autres parents.

A ce moment un signal fut donné, l'Emir se précipita dans son trou, et une grêle de balles vint, du camp persan, hacher les deux tentes et tuer tout ce qu'il y avait dedans.

L'affaire finie, l'Emir Nizam sortit triomphant de son trou.

Au mois de mai 1882 la Porte renvoyait dans leurs

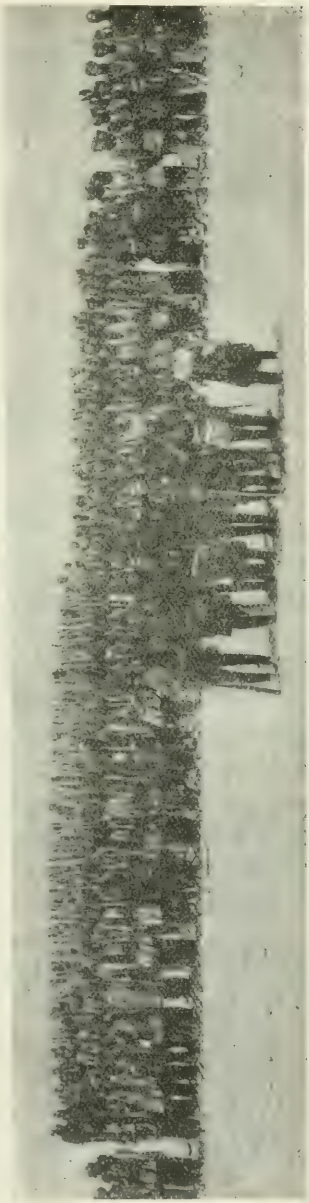

Troupes Kurdes sous le commandement d'officiers persans.

foyers les chefs kurdes arrêtés, et vers le mois d'août elle laissait échapper le Cheikh Obeïd Oullah lui-même, mais, sur les récriminations indignées de la Perse, elle l'arrêta de nouveau, l'envoya à Mossoul et de là à Médine, où il mourut.

VI

A

La plaine de Bradost — en partie propriété du Cheikh de Nowtcha — compte, parmi ses villages, ceux de Séro et de Sardik. Cette province — renommée surtout par ses tabacs — au S.-O. d'Ourmiah, est sur territoire turc, au delà des montagnes de Mergaver et du Décht. Le chef-lieu en est Néré, petite ville qui sert d'habitation au Cheikh.

Nous venons de voir que celui-ci s'appelait il y a vingt-sept ans Cheikh Obéïd Oullah ; son fils Cheikh Sadeq lui succéda. Cet homme, fort riche et extrêmement rusé, va jouer un rôle prépondérant dans l'invasion, par les Ottomans, des territoires du district d'Ourmiah.

Les deux villages dont nous nous occupons, Séro et Sardik, sont à huit farsakhs à l'ouest d'Ourmiah, à l'entrée de la vallée qui mène à la ville turque de Badjergha et de là à Dezza, chef-lieu de la plaine de Ghaver : ils ont toujours été considérés comme faisant partie intégrante du territoire persan.

Or, il y a environ sept ans, un Kurde ayant perpétré un crime sur le territoire turc fut recherché par les autorités policières ottomanes et s'enfuit à Séro. L'autorité locale de Badjergha demanda officiellement au gouvernement d'Ourmiah l'extradition du coupable. Le gouverneur répondit que cela ne le regardait pas — Séro étant territoire ottoman.

Cheikh Sadeq ne laissa pas échapper une si belle occasion : il fit bâtir, en 1903, en cet endroit même une forteresse, qui fut tout d'abord confiée à Mohammed Agha, père du trop fameux Djaafer Agha, puis remise à une petite garnison ottomane.

Par la suite ces faits furent fertiles en discussions passionnées, mais la garnison ottomane ne bougea pas de son poste, et dès lors le village fut considéré comme village turc.

Ce fut là le premier empiétement de la Turquie sur le sol de la Perse.

B

La tribu très puissante et à demi sauvage des Mengours habite les territoires qui s'étendent au sud-ouest et à l'ouest de Savoudj Boulaq. Quelques historiens veulent les faire descendre d'une antique famille arménienne, les « Mangoun ».

Ces territoires, vallées et montagnes, sont extrêmement fertiles et s'étendent jusqu'aux frontières du Lahidjan, jusqu'au pays des Govriks.

D'ordinaire, le gouvernement persan nomme gouverneur du district de Savoudj Boulaq le chef kurde qu'il considère comme le plus puissant. C'est alors lui qui donne des ordres, règle les affaires, recouvre les impôts. Devenu le plus respectable, il devient le plus respecté, car très probablement il était déjà le plus riche et le plus influent, appuyé qu'il était sur un plus grand nombre de clients, cause unique de sa nomination.

Leur chef, jusqu'en 1903, était un homme nommé Bayézid Agha — (Beïz Agha). — C'était un homme d'un grand courage et d'une fière origine ; mais il se vit préférer un jour, par Téhéran, un individu nommé Bapira Agha, qui devint son successeur.

Ce Bapira Agha était le fils de Hamzé Agha, qui commandait les troupes de Cheikh Obeïd Oullah lorsque celui-ci envahit la Perse et pilla les territoires d'Ourmiah, de Savoudj Boulaq et de Miandoâb. Nous avons vu comment il fut tué.

Beïz Agha, se voyant donc préférer celui qu'il appelait un « fils de traître », fut outré dans son amour-propre et abandonna la Perse ; il se rendit en Turquie avec tout son monde.

L'accueil qu'il reçut de l'autre côté de la frontière, était fait pour calmer les blessures de son âme : le gouvernement ottoman lui décerna le titre de pacha et lui accorda une pension mensuelle. Il n'hésita plus à marcher contre son pays, et, d'accord avec Mohammed Agha, il suggéra au Vali de Mossoul que... Lahidjan pourrait bien être possession turque, qu'il fallait avant tout s'en emparer, pour, ensuite, voir venir les événements.

Ce fut l'administration douanière belge qui fournit le motif — ou le prétexte — à une intervention : un fonctionnaire de cette nationalité ordonnait, à cette époque, la construction d'un bureau douanier sur la frontière du Lahidjan.

Ce district, célèbre par l'excellence de ses bestiaux et la qualité de ses fromages, a une longueur de sept farsakhs et une largeur de quatorze. Il est peuplé de Kurdes Piran et Mameks et a pour capitale Pasva, à huit farsakhs ouest de Savoudj Boulaq.

En avril 1905, le fonctionnaire belge en question, M. Leleu, visita Lahidjan dans une tournée d'inspection et donna l'ordre de bâtir les immeubles douaniers sur le versant du col de Kal'èh Tchinka, qui géographiquement sépare la Perse de la Turquie et dépend du village de Tannurtchian.

L'inspection terminée Raffi Khan, Directeur du bureau, et Mohammed Emine Agha, chef des Pirans, lui adressèrent, à son retour à Ourmiah, un rapport dans lequel

ils disaient que l'endroit avait été mal choisi, tant à cause du manque d'eau et de pierres qu'à cause de l'abondance des neiges qui tombaient en hiver.

L'ordre intervint de construire les bâtiments douaniers 3.000 mètres plus loin, c'est-à-dire plus près de Tamartchian.

Ce dernier village est incontestablement persan : dans ces

Medjd-ès-Saltaneh et sa suite.

contrées, la Turquie et la Perse sont séparées par de hautes montagnes qui forment la frontière naturelle des deux empires. — Tamartchian a toujours payé les impôts à la Perse, — Mohammed Emine Agha, garde-frontières et chef des Pirans, reconnaît lui-même la sujétion persane de Tamartchian et de ses alentours, et il est impossible de considérer que les bâtiments douaniers aient été élevés sur territoire turc. D'ailleurs tous les géographes admettent Lahidjan comme territoire persan, et ce village fait, sans aucun doute, partie de ce Lahidjan.

A trois farsakhs plus loin, de l'autre côté du col de Kal'èh Tchinka — donc en Turquie — se trouve le village de Zinné Maleiti habité par un Cheikh Kémal extrêmement vénéré des *Piran*. Chaque année ceux-ci doivent aller auprès de lui en pèlerinage, et le Gouvernement persan en profitait pour exiger des passeports des gens du Lahidjan, et par suite de Tamartchian. Cheikh Kémal, ne voulant pas obliger ses fidèles à payer cette coûteuse capitation, trouva beaucoup plus simple de se rendre lui-même en territoire persan et de se fixer avec ses tentes dans les environs immédiats de Tamartchian.

Rachid el Moulk lui-même, fort au courant de toutes ces questions de frontières et connaissant admirablement la région de Savoudj Boulaq dont il a été gouverneur, affirmait la sujétion persane de ce village.

Quoi qu'il en soit, les travaux des bâtiments douaniers commencèrent le 7 serétan 1905, mais bientôt le gouverneur ottoman de Revandouz — chez qui se trouvait Bayézid Agha — écrivait une lettre à Cheikh Kémal pour lui annoncer qu'il avait entendu parler de la résolution des Persans de construire une douane à Kal'èh Tchinka. « S'il en est réellement ainsi, disait-il, prévenez-moi dès le début des travaux et j'enverrai des soldats pour détruire ces constructions. » — Et, en effet, le 17 août 1905, le minebachi Abd our Rahman Khan, à la tête de 40 cavaliers ottomans et de 40 mangours, entrait sur le territoire persan, interrompait les travaux, et mettait en prison le directeur local des douanes.

Le gouverneur de Savoudj Boulaq écrivit alors à Mohammed Emine Agha de prévenir les Ottomans que si, dans les vingt-quatre heures, ils n'évacuaient pas le territoire, ils seraient considérés comme prisonniers de guerre.

Cela ne troubla en aucune façon Abd our Rahman: il avança avec les siens jusqu'au village de Ouchouzang, près de Pasva, où il se heurta à Karani Agha, fils de l'ancien

Emir El Achaïr, Mamech, qui lui intima l'ordre de rentrer en Turquie. Cette fois, il ne put faire autrement que d'obéir, et il se retira chez le Cheikh Kémal pour attendre les événements.

Il profita d'ailleurs de son séjour auprès de ce saint personnage pour entrer en relations avec Mohammed Emine Agha et d'autres chefs, puis il se hâta de rentrer de nou-

Troupes persanes sous le commandement de Médjd-ès-Saltaneh.

veau en Perse, à la fin de septembre, accompagné du colonel Ezzat Oullah Bey, du Qaïmaqam Abd Oullah Bey, de quelques régiments, d'un certain nombre de canons et de munitions. Tout tranquillement, comme s'ils étaient chez eux, ils s'installèrent à Pasva — qui depuis est resté aux Ottomans. Le 30 avril 1906, des zaptiés aidés par les gens du Cheikh, entraient à Mergaver, chassaient les employés de la douane et levaient les impôts.

Le 28 février, un certain Ebrahim Bek, avec trente soldats et trente hommes de Cheikh Sadeq, entrait à Djerni, foulant

aux pieds le drapeau persan et chassant les employés de la douane.

Le 27 avril, le directeur d'Erzine signalait l'arrivée de Kazem Bey avec quarante soldats arrivés de Séro : ils allèrent à Tergaver et parvinrent jusqu'à Kelhour, village à deux farsakhs d'Ourmiah. Les Ottomans viennent d'y installer leur douane. Le 1er juin Kazem Bey en avait chassé le Directeur et les employés.

Quant à ceux de Bradost, ils furent, à maintes reprises, chassés de Béhik. Ils furent, entre autres, expulsés le 17 septembre 1906. L'inspecteur Chiari, sujet italien, alla les rétablir à leur poste, mais ils furent définitivement chassés le 13 mai 1907.

Ce même inspecteur voyagea ensuite en voyage d'inspection dans le pays qui longe la rivière Kélas (1).

C

Le contre-coup de ces événements retentit dans la région d'Ourmiah et sur ces frontières où se trouvent les bureaux douaniers de Nerki, de Mergaver, de Djerni ou Decht, de Erziné ou Tergaver, et de Béhik, dans le Bradost.

Mergaver est à cinq farsakhs à l'est d'Ourmiah: c'est une plaine habitée par les Kurdes Harkis, dont le chef est Kévim Khan.

Decht, au sud-ouest, à quatre farsakhs d'Ourmiah, est habité par les Kurdes *Beïzadès* et les Chaldéens nestoriens.

Tergaver, à l'ouest, à six farsakhs, est habité par des Chaldéens désormais chassés de leurs foyers et errant dans la plaine.

(1) C'est à son rapport que nous empruntons cette fin de notre article.

Bradost, à l'ouest, à six farsakhs, est habité par les Kurdes Heniaras.

Déjà, dès le mois de septembre 1905, des bureaux frontières étaient souvent attaqués par les Kurdes, sujets ottomans. En février 1906, le directeur des douanes de Mergaver (résidant à Nerki) signalait la présence d'émissaires turcs et celle du Cheikh Sadeq parmi les Harkis se révoltant contre leur chef Kérim Khan, qu'ils trouvaient trop fidèle. (Ce pays est extrêmement riche en mines et en forêts : il est habité par les Kurdes Melkari et se nomme le Serdecht.) Il traversa, non sans dangers, le pays des Mengours, celui des Govriks, et arriva le 29 juin 1907 à Serdecht où il trouva Karani Agha, chef des Pouchdériens et sujet du Sultan.

Celui-ci intima à M. Chiari l'ordre de partir immédiatement, de bonne volonté ; sinon il y serait contraint par la force. M. Chiari partit sans attendre la réponse du Fériq Pacha de Lahidjan, avisé, lui était-il dit, de son passage par Karani Agha. A ce moment les soldats ottomans — dit ce rapport — étaient au nord-ouest, à deux heures de là (Serdecht), occupés à extraire du minerai d'or de la mine du village *Aghalan*.

Un mois plus tard, les troupes turques faisaient leur entrée à Serdecht.

D

Les Beïzadès de Dechtout ont, comme on le sait, été accusés d'avoir, en 1904, assassiné le missionnaire américain, dont la mort fit, à l'époque, tant de tapage.

Inquiétés, pour ce meurtre, par le gouvernement persan, ils se tournèrent tous contre lui et bientôt, ne connaissant plus de frein, se mirent à piller et à tuer tout ce qu'ils rencontraient ; ce fut une orgie de massacres.

La population d'Ourmiah se fatigua enfin de ces déprédations et envoya une armée sous les ordres de Mèdjd-ès-Saltaneh, afin de punir les Dechtis et de leur faire payer l'indemnité réclamée par le gouvernement américain.

L'arrivée des troupes persanes les fit reculer jusque sur les hauteurs des montagnes du Decht, où il était de toute impossibilité de les poursuivre. On commença par de nombreux « palabres », mais la conversation était déjà engagée par les Kurdes avec les Ottomans, qui n'hésitèrent pas à venir aux secours d'innocentes victimes (sunnites) martyrisées par leurs ennemis religieux (chiites).

Le 24 juillet, six canons et quatre tabours partirent de Badjergha : ils arrivèrent le 30 à Mergaver et le 1er août les troupes turques — venant de Mergaver — bombardèrent le camp persan qui se trouvait dans le village de Tulli, à Decht et prenaient possession de Decht, Tergaver et Bradost.

Les employés des douanes furent chassés; le 22 octobre 1907, le Directeur des douanes d'Ochnou quittait son poste envahi par les Turcs. Le dernier poste que ceux-ci aient établi est celui de Kolhour, à deux heures d'Ourmiah.

GHILAN.

LA TRIPOLITAINE SOUS LA DOMINATION DES KARAMANLI (1)

IV

YOUSSOUF KARAMANLI

(*Suite*)

On a vu comment Youssouf sut profiter des divisions qui se faisaient jour entre les puissances européennes pour s'ériger en protecteur officiel des corsaires.

Cependant, après la chute de Napoléon, l'attention de l'Europe se tourna du côté de la Méditerranée. On entreprit toute une série de représailles qui, dès l'an 1825, aboutirent au blocus par une escadre franco-anglaise du port d'Alger, dont le dey se vit dans l'obligation de renoncer aux pratiques de la piraterie. Tripoli ne pouvait plus échapper au même sort.

Déjà vers 1813 (la date est effacée), un navire américain avait mouillé dans les eaux de Tripoli. Son capitaine manda le consul américain auquel il remit une lettre cachetée, après quoi il s'empressa de rebrousser chemin Huit jours plus tard, une division américaine composée de quatre navires mouillait devant Tripoli. Le consul des États-Unis hissa 13 drapeaux, et Youssouf Pacha, lui-même,

(1) V. *Revue du Monde Musulman*, sept. 1908.

fit tirer des salves de canon en l'honneur des hôtes, sans que ces derniers répondissent à ces avances amicales.

Le silence des marins américains fut commenté par toute la population urbaine comme un signal d'ouverture des hostilités. Tout le monde s'émut et chercha à échapper au péril d'un bombardement. Warrington, le consul anglais, se décida à se rendre en personne à bord du bâtiment américain, afin de demander au capitaine des explications sur ses intentions réelles. Mais celui-ci déclara qu'il ne saurait rien dire avant l'arrivée de plusieurs autres bateaux américains.

Cette nouvelle bouleversa le bey. Il préféra se tenir lui-même dans sa maison de campagne, tandis qu'il confiait à ses fils la charge de garder la ville. Se sentant dans l'impossibilité de résister au choc d'une grande escadre, Youssouf eut recours à l'intervention du consul anglais pour stipuler avec le commandant des forces des États-Unis un accord tout au moins supportable.

Finalement on se mit d'accord sur les points suivants : Youssouf rendait la liberté à tous les prisonniers chrétiens emmenés en captivité par les pirates et promettait que ses sujets ne toucheraient plus aux navires et aux biens américains.

Peu de temps après, Youssouf eut à supporter les conséquences d'un incident survenu avec l'Angleterre. Vers la fin de l'an 1815, le raïs Ferradj eut l'idée malheureuse de s'emparer d'un navire marchand anglais chargé de marchandises.

Le consul Warrington, instruit de cet événement, entra dans une violente colère. Youssouf eut beau se retrancher derrière l'ignorance absolue dans laquelle il semble réellement avoir été, du moins dans ce cas, le consul n'en réclama pas moins des représailles énergiques. Le bey s'exécuta en rendant aux Anglais le navire et les biens pillés. En outre, l'affaire fut portée devant le tribunal anglais de Malte, qui condamna le capitaine corsaire à 500 francs d'amende.

Quelques jours plus tard, eut lieu l'incident suivant : un esclave chrétien au service personnel du bey, tira sur lui à l'aide d'un revolver anglais qui provenait du bateau pillé. Le coup ayant raté, Youssouf échappa à la mort. Il souffleta l'esclave et jeta l'alarme. Cependant l'assassin se rua sur le prince et essaya de l'étrangler; mais déjà les gens de la cour se précipitaient, délivraient le prince et arrêtaient le criminel. Ce dernier fut exécuté sans avoir jamais fait d'aveux ; mais on n'en parlait pas moins de la complicité du consul anglais. Cet épisode finit par exciter davantage le tyran contre la personne du consul.

Un nouvel incident vint d'ailleurs aggraver les relations déjà difficiles entre le prince et le consul. Quelques jours après l'exécution de l'esclave chrétien, auteur de l'attentat, le raïs El Maghrebi rencontra sur la route qui mène de Malte à Tripoli, un navire anglais qu'il ne laissa pas de capturer à son tour. Le bateau du corsaire arriva suivi de sa prise au port de Tripoli. Or, l'usage voulait qu'à chaque arrivée d'un bateau corsaire, de retour d'une expédition fructueuse, les canons du port fissent entendre des salves. Youssouf, qui se rendait parfaitement compte de la gravité de l'incident, ordonna cette fois de faire le silence, et s'empressa d'aller présenter l'expression de ses regrets au consul anglais et de dégager ainsi sa personnalité.

Cette fois cependant, Warrington se montra impitoyable. Il exigea, afin d'administrer aux pirates une leçon durable, que le raïs El Maghrebi fût pendu à la cime du mât du bateau anglais et à la vue de toute la population de la ville.

Le bey qui désirait lui-même mettre fin à tout prix à un état de choses qui le mettait en péril grave, accepta cette condition, et ordonna à ses serviteurs d'amener le capitaine corsaire à bord. Cependant, les musulmans, auxquels il répugnait que des chrétiens exécutassent un musulman d'une façon aussi ostensible, s'apprêtèrent à procéder eux-

mêmes à l'exécution de leur coreligionnaire. Warrington se montra intraitable : il déclara qu'un criminel qui avait attenté aux biens et à la liberté des chrétiens devait être exécuté par les mains mêmes de ces chrétiens. Le bey finit par céder sur ce point à contre-cœur, et le criminel fut hissé au mât par les marins du navire anglais capturé. Cependant les musulmans de Tripoli, témoins de cette exécution, ne pardonnèrent pas au bey d'avoir accepté une condition aussi humiliante pour leur amour-propre. Cet épisode doit être considéré comme le point de départ de tout le mouvement d'hostilité qui devait coûter le trône aux Karamanli.

D'autre part, les Anglais ne désarmaient plus : ils décidèrent d'en finir pour jamais avec les méfaits des pirates tripolitains qui continuaient de troubler la sécurité de la Méditerranée.

En 1819, une flotte de 9 navires anglais mouilla à Tripoli et imposa à Youssouf l'acceptation de conditions extrêmement dures.

Quelque temps après, Freemantle et Jurien de la Gravière apportèrent aux souverains de Tunis, d'Alger et de Tripoli les résolutions de la conférence internationale qui siégait alors à Aix-la-Chapelle, et qui stipulaient l'abolition totale de la piraterie et de l'esclavage. A cette occasion, Youssouf fut sommé d'affranchir tous les esclaves chrétiens et d'interdire à ses sujets l'exercice de la piraterie.

De guerre lasse, Youssouf accepta sans difficulté toutes ces conditions, tout en se réservant le droit de continuer à pratiquer la traite des noirs.

L'acceptation des clauses du traité d'Aix-la-Chapelle par les souverains des États barbaresques doit être considérée comme une étape importante dans l'histoire de la navigation de la Méditerranée. Jusqu'à cette date, seules les grandes puissances, telles la France, l'Angleterre et l'Autriche, avaient pu protéger leurs nationaux et leurs intérêts maritimes contre les exactions des pirates, moyennant des

traités ou des représailles plus ou moins efficaces. Or, le traité d'Aix-la-Chapelle eut pour conséquence d'imposer aux États barbaresques les mêmes conditions par rapport aux petits États, tels que la Toscane, les États du Pape, la Prusse, la Sardaigne, etc., dont les bâtiments pouvaient espérer circuler librement dans les eaux méditerranéennes.

Cependant en ce qui concerne ces derniers États, les protecteurs des corsaires ne rendirent pas encore les armes, et cherchèrent du moins à vendre le plus cher possible le droit de sécurité maritime.

Peu après la conclusion du traité (en 1821), Youssouf eut à réprimer une rébellion organisée contre lui par son fils Ali, gouverneur de Benghazi, rébellion dont il finit par avoir raison.

C'est pendant cet épisode que la Sardaigne, laquelle se retranchait derrière le traité d'Aix-la-Chapelle, se refusa à continuer à payer l'indemnité annuelle qui jusque-là lui assurait la sécurité des mers. Youssouf accepta en principe, mais il exigea qu'à l'occasion de chaque nouvelle nomination consulaire la Sardaigne lui envoyât une somme de 4.000 francs. La Sardaigne se montra réfractaire et même nomma un nouveau consul sans tenir compte de la réclamation du bey. Ce dernier, croyant avoir affaire à un adversaire de peu d'importance, ordonna à ses capitaines de confisquer plusieurs bateaux sardes, tandis qu'à Tripoli même il faisait enlever le drapeau de la Sardaigne.

En 1824, six navires de guerre sardes commandés par Sivoli se présentèrent devant Tripoli, et exigèrent la restitution des prises maritimes enlevées à leurs nationaux. Après avoir préalablement consulté le consul anglais, Youssouf se déclara prêt à céder aux exigences de l'amiral moyennant une rançon de 30.000 piastres. En guise de réponse, Sivoli fit répondre au bey qu' « il aurait 30.000 coups de canon au lieu de 30.000 piastres », et il se mit à bombarder les murs de la ville. Les canons du bey ripostèrent énergique-

ment au feu des Italiens. Cependant ces derniers réussirent une nuit à surprendre les navires tripolitains qu'ils brûlèrent dans la rade même, puis ils se mirent à escalader les murs du fort central qui défendait l'accès de la ville.

C'est alors que le patriotisme des Tripolitains se cabra. Avertis du danger qui menaçait la patrie, plusieurs milliers de citoyens accoururent en pleine nuit au secours des troupes et réussirent à refouler les assiégeants, lesquels se virent forcés de se réfugier sur leurs bateaux. Finalement un accord survint entre la Sardaigne et le bey en vertu duquel la Sardaigne achetait la sécurité des mers moyennant une somme unique de 7.000 francs.

Après la Sardaigne vint le tour des États du Pape. En 1826 les corsaires tripolitains captivèrent trois bâteaux marchands portant le drapeau du pape. Ce dernier, qui se trouvait dans l'impossibilité matérielle de protéger lui-même ses sujets contre les menées des pirates, s'adressa aux bonnes grâces de la France. Le gouvernement de Paris s'empressa de venir en aide au pape et envoya trois navires de guerre dont le commandement fut confié à Arnous de Saulsays pour procéder à la délivrance des trois bâteaux du pape.

Devant la menace de la France, Youssouf Bey s'exécuta ; il fit rendre les prises et même paya une amende « pour avoir attenté à l'honneur du pape ». Cette dernière mesure vexa particulièrement le souverain musulman, lequel était à son tour atteint dans son honneur de croyant; il ne chercha depuis qu'une occasion propice pour se venger. Nous allons voir que cette intervention de la France en faveur du Pape fut le point de départ d'une hostilité permanente contre cette puissance, aussi préjudiciable aux intérêts français que profitable à l'Angleterre.

Le tour des autres États italiens, qui tous cherchèrent à profiter des conséquences du traité d'Aix-la-Chapelle, ne laissa pas de venir. La Toscane acheta sans protester le droit

d'entretenir un consul à Tripoli. Mais le gouvernement de Naples, encouragé par la manière d'agir de la Sardaigne, se refusa, à partir de 1828, à payer l'indemnité annuelle d'usage. Youssouf Bey fit ouvrir des hostilités contre cette puissance, et ordonna à ses gens de s'emparer des navires napolitains.

Une escadre napolitaine vint mouiller dans les eaux de Tripoli ; cependant, peu instruite de la topographie des environs de la ville, elle dépensa vainement pendant trois jours de suite ses munitions sans atteindre les bâtiments de la ville. Les Napolitains perdirent courage, et finirent par s'arranger avec le bey moyennant une indemnité de 33.000 francs. Ce dernier épisode marque la fin de l'histoire des exploits des pirates de Tripoli.

Un nouvel incident, survenu entre temps, finit par porter le coup de grâce à celle des pirates de la Méditerranée en général. Débarrassée des corsaires musulmans, la Méditerranée orientale avait encore à subir les exactions des pirates grecs. Ces derniers, qui s'enhardirent particulièrement pendant la guerre pour l'indépendance grecque, cherchèrent à tirer profit de la position perdue par leurs camarades barbaresques. Les pirates grecs guettaient les eaux tripolitaines, surprenaient les bateaux pendant les bourrasques, et s'attaquaient aux biens et au besoin à la vie des voyageurs.

Entre autres un bateau anglais qui se rendait de Tripoli à Benghazi et à bord duquel se trouvaient de nombreux passagers, fut surpris par les corsaires grecs. Avant de se rendre, le capitaine conseilla aux passagers de lui confier leur argent en espèces, qu'il prit la précaution de cacher dans un lieu sûr. Cependant les Grecs, devenus maîtres du bateau, furent déconcertés de la disparition de l'argent et des objets de valeur. Fidèles à leurs habitudes, il torturèrent les passagers, afin qu'on leur découvrît l'endroit où l'argent était caché. Ils s'acharnèrent surtout contre un certain Moïse Zagraun Ader Bou Kadji, auquel ils cassèrent

les jambes, non sans menacer de l'achever sur place. La vue d'un couteau effraya le pauvre marchand, lequel leur livra le secret. Les Grecs s'emparèrent de l'argent et rendirent la liberté à l'équipage et aux passagers.

Ce forfait finit par exaspérer la patience de l'Angleterre. On organisa une chasse en règle contre les pirates de toute nationalité, et c'est ainsi qu'à l'époque même où survint la prise de l'Algérie par la France, la piraterie avait vécu.

V

La décadence de la piraterie enleva à Youssouf Karamanli la ressource principale qui lui permettait d'entretenir une armée régulière et de mener un train de prince prodigue. Moins les exploits maritimes rapportaient, plus le bey se voyait dans l'obligation de se rattraper sur les revenus que pouvaient lui fournir ses propres sujets. Les Juifs eurent surtout à supporter le fardeau du changement survenu dans l'état financier de la province. Quant aux musulmans, qui sont les plus réfractaires au payement d'impôts de tous les habitants du globe, la nouvelle politique financière du bey ne fit que les exaspérer davantage. Mais afin de mieux comprendre les événements qui aboutirent à la destitution des Karamanli et à toutes les conséquences entraînées par cet événement, il nous faut retourner en arrière pour étudier la vie intérieure de la Tripolitaine sous la domination de Youssouf Bey. A ce titre notre chronique contient des faits et des épisodes qui nous permettent de pénétrer l'état d'esprit réel des contemporains et d'en dégager plus d'une vérité. On a vu que Youssouf Karamanli, qui devait, partiellement du moins, aux juifs son avènement au pouvoir, avait d'abord commencé par s'ériger en protecteur de ses sujets juifs.

C'est à cette politique que la communauté de Tripoli doit une époque de prospérité et de bien-être inconnu jusqu'alors.

Maîtres du commerce du Soudan par les relations qu'ils entretenaient avec leurs coreligionnaires du Djebel et avec les tribus guerrières du sud, les juifs de Tripoli étaient encore les intermédiaires les plus actifs pour écouler les produits et les biens importés par les pirates : grâce aux relations qu'ils entretenaient avec les juifs italiens, ils furent surtout utiles chaque fois qu'il s'agissait d'un rachat de prisonniers européens. Aussi leur nombre s'accrut-il sans cesse sous la protection bienveillante de Youssouf Bey. Ainsi en 1802, des juifs, ayant échappé aux troubles qui eurent lieu à Tunis, trouvèrent un refuge à Tripoli. En 1805 des troubles graves éclatèrent à Alger. La chronique et les piutim (1) d'Abraham Khalfon contiennent des détails inédits à ce sujet :

Le 6 Tamouz du calendrier juif de l'an 1805 (c'était un vendredi) la soldatesque d'Alger, qui avait des raisons d'être montéè contre le dey, assaillit en pleine rue Naphtali Aboudjanah, chef de la communauté juive et agent du dey, et l'acheva sur place. Non contents de cet exploit, les soldats entourèrent le lendemain la synagogue, qui était alors remplie de fidèles en prière, y pénétrèrent, et massacrèrent un grand nombre d'assistants. La terreur ne cessa plus de régner pendant plusieurs mois dans le quartier juif d'Alger. A cette occasion de nombreux fugitifs algériens vinrent s'établir à Tripoli.

Mais même des juifs provenant des pays européens vinrent se fixer à Tripoli. Parmi ces derniers, il y avait des Italiens surtout, qui croyaient ainsi pouvoir se soustraire aux effets des troubles que les guerres napoléoniennes avaient attirés sur l'Italie.

(1) Poésie, faisant partie de la liturgie de la synagogue.

Plusieurs juifs européens, dont les femmes étaient stériles, vinrent s'établir à Tripoli dans le but d'y épouser une seconde femme, la polygamie étant admise dans ce pays. D'autres enfin furent amenés à Tripoli en tant que prisonniers des pirates. Rachetés par les juifs de la ville, plusieurs d'entre eux préférèrent se fixer en Tripolitaine.

Le bien-être croissant des juifs les rendait particulièrement audacieux et entreprenants. Ainsi Youssouf Karamanli aimait dire : « Si mes soldats étaient aussi téméraires que certains de mes sujets juifs, je serais devenu le plus heureux des souverains ! »

Mais ce bien-être des juifs, joint à la passion pour les objets de luxe qui caractérise certaines classes de cette société, eut pour conséquence de susciter contre eux la jalousie des musulmans. Déjà en 1800 un marabout illuminé venu du Wadaï avait inauguré à Tripoli une campagne violente contre les juifs.

Il s'acharna surtout contre le fait que des infidèles osassent porter des toilettes de luxe, dignes des seigneurs musulmans seuls, et des pierres précieuses en quantité qui ne conviennent qu'à de rares musulmans ; il exhorta la populace à se venger de cette arrogance qui portait atteinte au sentiment de la supériorité des musulmans et à abaisser leurs voisins israélites, au point de les reléguer au ban de la société comme il sied aux kafirs.

Le prédicateur fanatique se rendit auprès de Youssouf en personne, et le somma de décréter un ordre aux juifs de porter des vêtements particuliers qui permettraient de les distinguer des croyants. Autrement lui, le prince, courrait le risque de subir le châtiment du Djin.

Youssouf, fidèle à son esprit de tolérance, essaya d'abord de résister ; même il osa donner au saint homme la réponse suivante :

— « Tous les êtres humains ne sont-ils pas les créatures d'Allah ? Si les juifs s'habillent convenablement, ils ne le

doivent qu'à leur mérite, au travail et à leur sobriété exemplaire ; cependant les musulmans demeurent paresseux, oisifs et ne pensent qu'aux jouissances démesurées. »

Cependant devant les agissements du marabout du Wadaï, qui était soutenu par la populace, Youssouf se décida à adresser au chef de la communauté un ordre à faire proclamer dans la synagogue, et d'après lequel les juifs devraient désormais s'abstenir de porter des vêtements de luxe.

Une mort subite mit fin à la propagande haineuse du marabout ; cependant notre chroniqueur constate avec regret que la « semence haineuse qui fut jetée par le fanatique ne cessa plus de germer parmi les musulmans de Tripoli ».

Le besoin constant d'argent, qui s'accentua surtout depuis la diminution des prises des pirates, força Youssouf à imposer de plus en plus ses sujets.

Dès l'an 1807 il imposa chaque dattier d'une taxe annuelle, malgré l'exemption dont ce fruit jouissait depuis que Targoud Pacha, le promoteur de l'impôt sur les dattiers, en avait exempté les arbres nouvellement plantés. Cette mesure exaspéra le mécontentement des paysans.

Quant aux juifs, Youssouf leur imposa une nouvelle taxe arbitraire et spéciale.

Cependant, après l'abolition définitive de la piraterie, Youssouf se trouva à bout de ressources. C'est alors qu'il eut recours à un système qui est encore cher aux souverains marocains. Il fit fabriquer de la monnaie de basse qualité qu'il émettait au cours du prix des monnaies d'argent pur. De plus, à peine la nouvelle monnaie était-elle mise en circulation, que déjà il s'empressait de la mettre hors d'usage, dans le but de la remplacer par de nouvelles monnaies d'une qualité encore plus basse.

C'est ainsi que de février 1829 à juin 1832, la monnaie fut changée de la sorte onze fois.

Il va sans dire que les sujets des États étrangers se refu-

saient à accepter la monnaie au prix officiel. En revanche, les sujets du bey étaient astreints à l'accepter, sous peine de mort.

Un épisode très caractéristique, survenu à cette occasion, nous montre comment la pénurie d'argent peut faire du souverain oriental le plus tolérant un tyran cruel. En outre, il nous donne un tableau des douceurs de l'ancien régime des États barbaresques.

C'était un vendredi du mois de juillet 1831. Le nommé Juda Arbib, marchand de fruits, ayant appris qu'un ordre beylical proclamait hors d'usage les monnaies mises en circulation quelques semaines auparavant, se refusa à vendre sa marchandise jusqu'au dimanche suivant, jour de l'émission de la nouvelle monnaie. Des mauvaises langues ne tardèrent pas à rapporter l'affaire au vizir Soliman El Garber. Les autorités décidèrent d'administrer au marchand avisé une leçon qui serait exemplaire pour tous les autres sujets du bey.

Le samedi matin Juda Arbib fut arrêté dans sa maison et emmené sur la place publique. Les soldats le devêtirent, après quoi on le couvrit de miel pour attirer sur lui les mouches. C'est dans cet état que la pauvre victime fut hissée en face de la synagogue, la main clouée au mur. Ce spectacle jeta la terreur parmi les juifs, mais personne n'osa broncher. Cependant le nommé Mordecaï Angelo, originaire de Gibraltar et sujet anglais, s'enhardit et alla trouver Soliman pour lui demander de mettre fin aux supplices de la victime, sur quoi il lui fut répondu « que les étrangers n'ont pas à se mêler des affaires qui concernent les sujets du bey. » Fort de l'immunité que lui procurait sa qualité de sujet anglais, Angelo se décida à agir pour son propre compte. Après avoir pris une dose assez forte d'araqi afin de trouver le courage nécessaire à une action aussi énergique, Angelo s'arma de deux pistolets, s'empressa vers le supplicié, le détacha d'un coup de main, sans que les soldats osassent

s'attaquer à un sujet anglais. Aux cris de soulagement poussés par les centaines de juifs qui remplissaient en ce moment la synagogue, le sauveur emmena la victime chez lui.

Après avoir agi de la sorte, Angelo se rendit auprès de Youssouf Bey, à qui il réussit à faire comprendre à quel point une pareille manière d'agir était susceptible d'attirer sur lui l'indignation des nations européennes. Finalement la victime, qui se ressentit pendant toute sa vie des conséquences des supplices endurés, eut la vie sauve et put rejoindre les siens.

Cependant la mise en circulation de la fausse monnaie ne pouvait elle-même suffire aux multiples besoins du trésor du bey. Une fois engagé dans la voie de l'exploitation de ses sujets, ce dernier devint un tyran des plus arbitraires. Ainsi la communauté juive avait à payer la capitation légale ; en outre, elle fournissait 1.500 kilogrammes de graisse de mouton à la cour, de même que des parfums et des objets de toilette pour les harems, sans compter les cadeaux qu'elle avait à faire à chaque fonctionnaire à l'occasion des grandes fêtes musulmanes. Cependant depuis la décadence du trafic des corsaires, Youssouf inaugura un système d'imposition des plus iniques. De là un fort mouvement d'émigration des juifs de la Hara.

En 1830 Youssouf fit appeler les chefs de la communauté et exigea d'eux la somme de 35.000 francs ; en outre il ordonna que tous les terrains et propriétés qui se trouveraient ne pas posséder des titres écrits seraient considérés comme appartenant à l'État. Cette dernière mesure portait atteinte à l'institut rabbinique de la « Hazaka », selon lequel chaque individu qui habite une maison plus de trois ans, sans que son propriétaire fasse d'objection, se trouve en être propriétaire. On eut recours à l'intervention des femmes préférées du harem, tant pour la diminution de la somme exigée par le bey que pour l'abolition du décret concernant

le droit de propriété. Mais Youssouf se montra inébranlable parce qu'il était à court d'argent.

La terreur saisit la tara qui fut forcée de s'exécuter. Tout un cycle légendaire miraculeux, dont le rabbin Juda Labi est le héros, domine encore le folklore des juifs de la ville.

Cependant le moment était arrivé où les juifs, privés de leurs biens, ne pouvaient plus satisfaire aux besoins du bey. Accablé par des dettes qu'il avait contractées chez des banquiers et courtiers maltais et levantins, Youssouf imagina de partager ses biens entre ses fils, afin de rendre plus efficace le rendement des impôts. Mais en présence de la résistance unanime de la population rurale, le bey dut renoncer à ce projet. Pressuré par ses créanciers, qui étaient appuyés par les consuls, il ne trouva qu'un seul moyen de se tirer d'embarras, savoir : gagner du temps moyennant une diversion qui consisterait à brouiller les Français et les Anglais.

Un hasard semblait favoriser ses desseins. Vers 1830 (?) eut lieu l'assassinat, dans l'intérieur de la Tripolitaine, d'un voyageur anglais, le major Laing ; Youssouf Pacha n'hésita pas à dénoncer le consul français Rousseau comme complice de ce crime, dans le but d'empêcher l'explorateur anglais, d'étudier le pays, et même il profita du fait que les papiers laissés par l'assassiné furent apportés au consulat français pour donner une allure de vraisemblance à son accusation.

Entre temps, Rousseau, lequel ne pouvait obtenir satisfaction du pacha pour l'acquittement des sommes qu'il devait aux sujets français, quitta Tripoli, et rompit les relations avec son gouvernement.

Youssouf ne demandait pas mieux. Il profita de cette absence du consul pour exciter les soupçons des Anglais. Et cela occasionna un échange de notes assez vives entre les cours de Paris et de Londres. Cependant, comme il fallait s'y attendre, la bonne foi du consul français fut démontrée, et l'intrigue de Youssouf fut ainsi déjouée.

C'est alors que le gouvernement français se décida à user envers le bey de représailles énergiques. En 1831, un mois après la prise d'Alger, une escadre française commandée par le contre-amiral Rosamel mouilla dans les eaux de Tripoli, et envoya au bey un ultimatum exigeant le paiement de toutes les créances contractées envers les sujets français dans un délai de 48 heures. En outre, le gouvernement français imposait à Youssouf, au nom du droit international, les conditions suivantes : abolition définitive de l'esclavage, disparition des dernières traces de la piraterie, et, en dernier lieu, extension du droit de la libre navigation à tous les petits États chrétiens, qui n'auraient plus à acquitter sous aucun prétexte les droits payés au bey.

Effaré, Youssouf convoqua son medjlis ; pour ce qui concernait la question de dettes on finit par s'accorder avec l'amiral français aux conditions suivantes : La moitié des sommes que le bey devait aux sujets français fut remise sur place, le reste devait être réglé dans un délai de quatre mois.

En outre, le bey accepta toutes les conditions que lui imposait la France et, cette fois, pour de bon.

Avec cette dernière mesure c'était tout un régime qui sombrait : le trafic des esclaves et la piraterie, qui faisaient la raison d'être de l'existence des Karamanli, disparurent totalement. Toute l'histoire ultérieure des Karamanli n'est que celle de l'agonie d'un régime usé et mortellement atteint.

VI

L'AGONIE D'UN RÉGIME

L'énergique leçon donnée par la France à Youssouf Karamanli fut le signal d'un relâchement total du pouvoir.

La population de l'intérieur, toujours portée à la révolte, en profita la première pour secouer le joug du prince de Tripoli.

Dès 1831 le cheikh Abd El Djelil, caïd des Ouled Sliman, leva l'étendard de la révolte dans le Djebel. Il conduisit ses subordonnés contre le Fezzan dont il s'empara, et se proclama roi indépendant. Youssouf envoya contre le rebelle ses fils Ali et Ibrahim à la tête d'une armée, mais la révolte simultanée des tribus troglodytiques du Djebel Gharian et de celles d'Iffren leur coupa la route vers le sud, et ils durent rebrousser chemin.

Pour comble de misère, la situation empirait à Tripoli même.

Youssouf, qui en voulait au consul français de tant d'humiliations, obtint de la cour de Louis-Philippe la nomination d'un nouveau consul à Tripoli. Le nouveau consul se trouva être un homme très avisé ; il gagna de suite toute la confiance de Youssouf, dont il devint le conseiller écouté. Cette circonstance déplut fortement à Warrington, jaloux des succès de son collègue français. Jugeant que des mesures énergiques étaient seules capables d'influencer Youssouf, Warrington fit signe aux créanciers anglais du bey, lesquels réclamèrent à leur tour le paiement des sommes que le bey leur avait empruntées. Imitant le précédent français, une flotte anglaise quitta Malte pour mouiller à Tripoli et appuya la réclamation de la somme de 200.000 piastres espagnoles que le bey devait aux sujets anglais.

Cependant la pénurie d'argent était grande à Tripoli. Déjà les canons de bronze qui se trouvaient sur les murs du fort avaient été cédés aux marchands européens. Il ne restait plus rien à vendre ni personne susceptible d'être exploité. La détresse du bey ne toucha cependant pas le consul anglais, qui se rendit à bord d'un navire de guerre, et rompit toutes relations avec la cour beylicale.

Une réunion du medjlis, présidée par le bey, et à laquelle

assistèrent les notables Ben-el-Taïf et Bou-Ammis, se décida à imposer les musulmans de Tripoli de la somme de 10.000 francs et d'autant les juifs. C'était le maximum de ce qu'on pouvait trouver dans la ville même : mais que signifiait cette contribution, en comparaison de la somme exorbitante que réclamaient les Anglais ? On se décida à avoir recours à une mesure qui, dans un pays aussi anarchique que la Tripolitaine, équivalait à un signal de soulèvement.

On imposa les paysans de Mchia d'un tribut de guerre spécial. Cette mesure, accueillie avec indignation par les fellah, devait précipiter la chute des Karamanli et la fin du régime.

A la nouvelle de l'impôt, les paysans de Mchia s'assemblèrent, battirent le « tabèl » (tambour) en signe de cri de guerre, et se réunirent au nombre de plusieurs milliers : ils se rendirent auprès d'Ahmed Bey, un des petits-fils de Youssouf, déclarèrent ce dernier déchu, et proclamèrent Ahmed bey de la Tripolitaine. Le jeune prince se laissa faire, et même s'empressa de confirmer les insurgés dans leurs anciens privilèges, qui les exemptaient de tout paiement d'impôt.

Afin de mieux marquer que la fin du régime de Youssouf était arrivé, les usuriers se rendirent à la maison de campagne de Youssouf et la saccagèrent.

Ce dernier forfait avait été accompli par les meneurs afin d'enlever à Ahmed Bey la possibilité d'une réconciliation avec son grand-père.

Le vieux Youssouf envoya contre les rebelles une armée commandée par ses fils Ali et Ibrahim. Cependant le mouvement d'insurrection gagna le Sahel, et les habitants des oasis situées au sud-ouest de Tripoli se rallièrent à ceux de Mchia pour couper la retraite aux troupes du fils du bey, si bien que ces derniers se virent dans l'obligation de regagner Tripoli par la voie maritime.

Découragé, Youssouf eut beau chercher à gagner le peuple de Tripoli par de douces paroles, il eut beau déclarer que les populations des oasis seraient exemptes d'impôts (il fit même en juillet 1832 afficher des proclamations publiques qui confirmaient ces promesses), le peuple, entraîné par ses meneurs, ne se laissait plus apaiser.

Une nouvelle armée envoyée sous le commandement d'Ahsen Bey et Bel'ase, ayant à sa suite un contingent de cavalerie, ne put rien contre l'assaut furieux des paysans. A un moment elle se trouva menacée d'une extermination totale. Les paysans marchèrent au nombre de 5.000 contre Tripoli. Yousouf Bey, qui avait encore à sa disposition 1.200 soldats fidèles, s'enferma dans les murs de la ville. Il fit boucher les fenêtres et jusqu'aux portes de la forteresse, et interdit aux habitants de quitter la ville, même pour enlever les morts.

Un siège en règle, siège qui devait durer près de trois ans, commença.

Le bey, qui ne manquait pas encore de munitions, organisa un service d'artillerie que les deux chefs Redjiba et Djiduba surveillaient jour et nuit.

Mais les paysans parvinrent à s'emparer de la tour d'Ach Ché'ab située en face des murs de la ville : les marins européens leur vendirent des fusils et de la poudre en grande quantité, ce qui permit aux assiégeants de riposter au feu de la ville.

La guerre se poursuivait avec lenteur. Quand on était las des tirs continuels, on procédait à des combats d'éloquence. Chaque parti avait ses poètes et ses humoristes attitrés qui tour à tour chantaient les exploits des leurs, ridiculisaient les faiblesses des adversaires. Toute une littérature populaire courante doit son éclosion à ce siège mémorable.

Cependant les affaires tournaient mal pour le bey. C'est en vain qu'il sollicita l'intervention du bey de Tunis : ce dernier n'y put rien.

Désolé, le vieux bey se décida à se démettre au profit de son fils Ali, croyant pouvoir ainsi désarmer l'hostilité des paysans : mais ils demeurèrent fidèles à la cause d'Ahmed.

En revanche, l'abdication de Youssouf eut pour effet un revirement dans l'attitude des consuls européens; ces derniers reconnurent Ali bey de Tripoli, et entrèrent en relations avec lui.

Entre autres, Warrington lui-même, le mauvais génie des Karamanli, dès qu'il fut instruit de l'abdication de Youssouf, revint à Tripoli : il n'en demeura pas moins fidèle à sa politique peu sincère.

Au lieu de regagner sa maison de Tripoli, il préféra s'établir dans la maison de campagne qu'il possédait à Mchia. La présence du consul anglais parmi les rebelles fut commentée par ces derniers comme un encouragement; ils redoublèrent de courage. D'ailleurs, les Anglais prouvèrent par des moyens autrement efficaces qu'ils soutenaient la cause des insurgés : un jour Mohammed Bit el Mel, ancien vizir de Youssouf congédié, vint de Malte avec trois navires de munitions et d'argent destinés aux assiégeants.

Cependant, les régions de l'intérieur se montrèrent tout d'un coup disposées à embrasser la cause d'Ali, le successeur légal de Youssouf. Entre autres, Abd El Djelil, souverain du Fezzan, déclara reconnaître l'autorité du nouveau prince, et même il lui envoya des soldats et des vivres. Ghoma, un jeune cheikh tout-puissant du Iffren, celui même dont le père avait déjà rendu des services à Youssouf, et qui devait s'illustrer dans une épopée dont il sera question plus loin, déclara se soumettre à l'autorité d'Ali et venir à son aide contre les rebelles. Les habitants de Benghazi imitèrent cet exemple, et acceptèrent pour gouverneur le propre frère d'Ali.

Pour sceller son alliance avec Ghoma, Ali délégua son frère Ibrahim auprès du cheikh du Djebel, et tous les deux se dirigèrent contre Zaouïa, oasis où Ahmed Bey, le préten-

dant, se tenait alors. Celui-ci fut battu et mis en fuite. La Tripolitaine allait ainsi rentrer tout entière sous la domination d'un souverain légal de la maison des Karamanli ; l'absence d'accord entre les consuls européens devait tout gâter.

Ce fut l'Angleterre, dont la politique tendait à fortifier la Turquie, qui se décida à livrer la Tripolitaine à la Porte.

Il s'agissait, comme Rohlfs l'avait bien établi, d'empêcher la France qui venait d'occuper Alger de mettre la main sur Tripoli et de devenir prépondérante en Afrique.

L'état d'esprit de la population indigène favorisait d'ailleurs les desseins du consul anglais. Le long siège avait particulièrement aggravé la misère qui régnait dans la ville. Finalement les notables musulmans déléguèrent un messager auprès du sultan, pour lui demander de prendre possession de la Tripolitaine et de mettre fin aux calamités que des guerres intestines interminables attiraient sur la ville.

En même temps l'Angleterre intervint auprès du sultan pour donner suite à ce projet. En 1834, le sultan Mouhammed II se décida à envoyer Chekir Bey à Tripoli dans le but de faire une enquête sur la situation réelle de la place. Le délégué du sultan revint de Tripoli avec un rapport très favorable à Ali Karamanli et même il obtint du sultan un firman confirmant Ali bey de Tripoli et sommant les insurgés de se soumettre à l'autorité de leur gouverneur légal. Cependant les assiégeants n'en firent rien, et même, encouragés par la présence parmi eux du consul anglais, ils se remirent à bombarder la ville avec plus d'acharnement qu'auparavant.

En présence de tant d'intransigeance, le gouvernement turc fut convaincu par les représentants de l'Angleterre de la nécessité de procéder à une action décisive.

Une flotte turque, composée de vingt-deux navires de guerre ayant à bord 6.000 soldats, se rendit, sous le commandement de Nedjeb Pacha, à Tripoli. Il est curieux de constater que la première nouvelle de l'arrivée de cette esca-

dre fut apportée d'avance par un bateau anglais, dont le commandant recommanda aux deux partis adverses de se mettre d'accord avant que les Turcs ne les surprennent. L'affaire semble d'ailleurs avoir été arrangée entre l'Angleterre et la Turquie, et ceci dans le but de prévenir une occupation française.

Nedjeb Pacha débarqua à Tripoli sans laisser percer rien de ses desseins véritables. Il traita d'ailleurs Ali Karamanli avec les honneurs dus à un prince, si bien que ce dernier crut avoir affaire à une armée qui venait précisément mettre à exécution le firman du sultan en sa faveur. Aussi ne fit-il pas de difficultés pour permettre aux troupes turques de débarquer et d'occuper les forts de Tripoli.

Mais le général turc ne demandait pas mieux que de pouvoir ainsi agir sans verser de sang.

Une fois en possession de la ville, il jeta le masque. Le 26 mai 1836, lorsque Ali se rendit entouré de ses serviteurs à bord du vaiseau amiral pour rendre une visite à Nedjeb Pacha, ce dernier déroula un ordre impérial qui proclamait la destitution d'Ali Karamanli, sa mise en état d'arrestation et son transport à Constantinople. Un deuxième ordre mettait la Tripolitaine sous l'administration directe de Constantinople. Ali Bey fut enchaîné et laissé à bord, cependant que Nedjeb Pacha débarquait pour prendre possession du gouvernement.

Le nouveau gouverneur ordonna l'ouverture immédiate des portes de la ville. Comme par enchantement, la rébellion s'éteignit ; ceux de Mchia se soumirent et le prétendant Ahmed fut forcé de s'enfuir vers Mesarata, où il se suicida.

Quant à Ali Pacha, il fut transporté à Constantinople, où il mourut. Ahmed Bey, le neveu d'Ali, se réfugia à Malte. Les autres membres de la famille furent traqués avec une cruauté que seul l'Orient connaît. Mohammed Bey, après avoir cherché un refuge au désert, finit par se suicider à son tour. Amoura et Ibrahim, les jeunes frères d'Ali, se soumi-

rent et furent épargnés. Le vieux Youssouf, témoin de la chute de son trône, eut la vie sauve, à condition qu'il ne quitterait plus sa demeure de Tripoli.

Nedjeb Pacha quitta Tripoli au mois de septembre 1836, après avoir pacifié Tripoli et ses environs. Il ne réussit cependant pas à soumettre les régions de l'intérieur qui devaient pendant longtemps encore demeurer réfractaires à la domination turque. C'est à l'épopée de la lutte pour l'indépendance de l'intérieur que nous consacrerons notre prochaine étude.

N. Slousch.

AUTOUR DU MONDE MUSULMAN

EUROPE

Russie [1].

La Douma. — Un Musulman assistait au Congrès parlementaire de Berlin : c'était le député Sadr ed-Dîn Maksoûdoff, de Kazan, venu en Allemagne avec douze de ses collègues de la Douma : tous s'étaient donné rendez-vous à Varsovie pour faire le voyage ensemble.

Le directeur du *Kaspi*, 'Alî Merdân Bey Toptchibacheff, membre de la première Douma, a été emprisonné quelque temps pour avoir signé le manifeste de Viborg. Pendant sa captivité, il a lu un nombre considérable de livres et de traités sur le droit et la situation des Musulmans, pour préparer diverses réformes sur l'instruction et le progrès social.

La Vie religieuse. — Le gouverneur général d'Odessa a formé une commission, dans laquelle siègent des représentants du ministère de l'Intérieur et des Compagnies de navigation, pour préparer les règlements relatifs aux pèlerins des villes saintes.

Le député Sadr ed-Dîn Maksoûdoff, dont nous avons eu déjà plusieurs fois l'occasion de parler, et le mufti Mohammed Yâr Sultânoff travaillent ensemble à la révision des règlements du Conseil spirituel. Ils voudraient en faire un organisme puissant qui s'occuperait, non seulement des affaires religieuses, mais encore de tout ce qui concerne les écoles.

A Kieff on comptait une centaine de Musulmans, pauvres pour la

(1) Informations du *Terdjumân* et du *Tarakkî*.

plupart. Ils avaient dû se contenter, jusqu'ici, d'une maison particulière pour le culte : 50 ou 60 personnes seulement pouvaient assister à la prière du vendredi : faute de place, les autres étaient obligées de se tenir dehors. En outre, il n'y avait pas d'école. Grâce à la libéralité d'un de leurs coreligionnaires, le colonel Mîrzâ Toughan Baranovsky, les Musulmans de Kieff vont avoir leur mosquée; un vaste terrain a été acheté, et la construction sera poussée activement. Le service sera assuré par un imam auquel l'autorité militaire accorde un traitement de 600 roubles.

Un certain nombre de Musulmans ont adressé une requête au gouverneur général du Caucase, à Tiflis, pour demander une enquête sur l'administration des fondations pieuses, la Commission chargée de leur gestion ayant commis de graves irrégularités.

La Vie sociale. — Les employés de commerce musulmans de Bakou ont fondé une Union chargée de défendre leurs intérêts. Les membres de ce nouveau groupement, regrettant de voir leurs coreligionnaires fort en retard sur les non-Musulmans, invitent tous les employés musulmans à se faire inscrire à l'Union.

L'Enseignement. — Dans le dernier numéro de la *Revue*, nous annoncions que Sultân Medjîd Ghadîzâdè, directeur de la section de l'école normale ouverte à Ghouri, avait dû abandonner son poste. Le curateur scolaire du Caucase l'a nommé inspecteur des écoles primaires pour Bakou et le Daghestan.

Le 20 septembre/3 octobre, eurent lieu les exâmens d'admission à l'école supérieure religieuse d'Oufa; l'école fut ouverte à partir du 25, et les cours commencèrent le 1er octobre. De fondation récente, l'école comprend cinq classes, deux préparatoires et trois supérieures. Les sciences religieuses, la grammaire et la littérature arabe, l'histoire musulmane, la géographie, les mathématiques, sont les matières figurant au concours d'admission; selon la classe à laquelle on se prépare, ces matières doivent avoir été plus ou moins approfondies. Les élèves doivent produire des certificats attestant qu'ils jouissent d'une bonne santé et ont eu une conduite satisfaisante; ils doivent, de plus, acquitter un droit d'inscription de dix roubles.

En Crimée, les habitants d'Ayre Gueul ont demandé au zemstvo local la création d'une école russo-tartare.

Dans le nouveau progymnase d'Ak Mesdjîd, établissement comprenant trois classes et offrant les mêmes avantages que les progymnases officiels, une pension spéciale a été fondée pour recevoir les élèves musulmans.

Le 10/23 juillet, les Musulmans de Samarcande ont tenu, avec l'ap-

probation des autorités russes, une réunion en vue de fonder des bibliothèques et des salles de lecture. Une souscription, ouverte parmi les assistants, a produit 275 roubles.

En Crimée, c'est au mufti 'Adil Mîrzâ Karachaïski que l'enseignement, comme la vie religieuse, doit ses progrès. Recteur des écoles de la province, il s'occupe activement d'améliorer leurs conditions, au cours de ses tournées d'inspection.

Le gouvernement a autorisé la fondation, à Moscou, d'une société ayant pour but de venir en aide aux élèves musulmans. Nous voyons en outre, dans le *Tarakkî* du 14/27 août, la lettre d'un étudiant musulman exprimant sa gratitude à l'égard d'un généreux bienfaiteur, Hâdjî Isma'îl Aydémiroff, qui lui a permis de venir continuer ses études dans cette ville.

A Karjetovitch est mort, le 12/25 août dernier, un professeur géorgien nommé Tarkhanchougli, qui appartenait à l'enseignement depuis de longues années.

Bâghbânistân Khânoum, femme de 'Abdullâh Khalaf, a fondé à Orenbourg une école primaire où elle enseigne les éléments de la religion, la langue turque, la géographie, l'arithmétique, etc. La rentrée a dû se faire dans les premiers jours d'octobre.

D'après le *Yoldouz*, le ministre de l'Instruction publique aurait refusé d'approuver la nomination de Mîrzâ Ibrâhîm Trégoloff, diplômé de l'école normale de Kazan, comme inspecteur des écoles indigènes du district de Bélébi.

A Bakou, on a voulu, pour la rentrée de cette année, créer à l'École réale musulmane, une classe primaire, recevant les élèves dès l'âge de sept ou huit ans, et leur permettant, une fois le cours fini, de continuer leurs études dans les classes supérieures de l'École, ou bien d'entrer au Gymnase. La fondation de cette classe ne devait avoir lieu que dans le cas où trente inscriptions auraient été recueillies, le nombre des élèves ne pouvant, toutefois, dépasser ce chiffre.

Statistique du Caucase. — Voici, d'après le journal *Vakt*, le nombre des Musulmans du Caucase :

Province de Kouban.	103 000
— de Stavropol.	40 000
— de Tirski	500 000
— de Transcaucasie.	2.600 000
Total. . .	3.243 000

On trouve, au Caucase, des Turcs, des Tartares, des Azerbaïdjanis,

des Kurdes, des Turkmènes, des Nogaïs, des Kirmaks, des Tchirtchins, des Ossètes, des Lesguiens, des Tates, des Persans, des Talyches, des Kabardes, des Abkhazes, etc. Le turc azéri est la langue la plus répandue parmi eux ; presque tous le parlent ou le comprennent.

Roumanie.

Un groupe de voyageurs ottomans, parti récemment de Constantinople, a reçu, en Roumanie, l'accueil le plus empressé et le plus cordial. A Kustendjè, la municipalité de la ville a donné en leur honneur, à l'hôtel Carol, un banquet de 160 couverts, auquel assistait le consul de Turquie. Une musique militaire prêtait son concours, et dans plusieurs discours, prononcés en français et en roumain, les hôtes ont dit quelle sympathie et quelle estime ils avaient pour la Turquie (1).

Crète.

L'*Istikbâl*, organe musulman de la Canée, signale un nouveau conflit entre Musulmans et Chrétiens. La nuit de l'anniversaire de l'avènement du Sultan, les chrétiens de Resino s'étaient réunis dans l'église ; leurs coreligionnaires des villages voisins vinrent les rejoindre, et tous allèrent abattre les drapeaux ottomans arborés par les Musulmans. Ceux-ci voulurent signaler ces faits au Gouvernement; les télégraphistes ayant refusé d'expédier leurs dépêches, une délégation s'embarqua pour le Pirée à bord d'un vapeur autrichien, afin de réclamer justice (2).

(1) *I.*, 23. 9. 1908.
(2) *I.*, 8. 9. 1908.

EMPIRE OTTOMAN

La Révolution. — Nous occupant ici des faits et du mouvement des idées, au point de vue politique, nous n'avons pas voulu insister sur l'évolution qui s'est accomplie en Turquie depuis le mois de juillet, sur ses conséquences européennes et sur les dangers que l'effort du peuple turc pour la liberté pouvait faire courir à l'intégrité de son empire.

Nos lecteurs ne nous en voudront pas d'envoyer du moins un cordial salut d'admiration aux conseillers dirigeants de la Nation ottomane, quels qu'ils soient, qui, en présence des provocations bulgares et de l'agression autrichienne, ont su recommander efficacement le calme, sûr garant de la force. — La Turquie portait, sous l'ancien régime, le poids écrasant des responsabilités qui s'accumulaient dans le sang, comme les trésors des « Espions ». Elle était décriée, négligée. Le moindre incident lui valait des sommations brutales. Elle ne comptait pas.

Peut-être ne se rend-elle pas encore compte aujourd'hui à quel point elle vient de grandir en trois mois dans l'opinion européenne. Sa dignité, sa modération, son bon sens, en présence du boulangisme bulgare et de la réclame autrichienne pour la politique de chancellerie, la conduisent plus sûrement et plus solidement au rang des grandes puissances, que le bruit de la poudre brûlée.

Sans doute, les problèmes qui subsistent de tous côtés et se manifestent par les mauvais vouloirs de populations d'un développement intellectuel arriéré, comme les Maronites du Liban, les Kurdes et quelques Grecs, présagent bien des difficultés encore. Une des plus sérieuses sera peut-être l'adaptation du milieu arabe à une collaboration sans réserve avec le milieu turc, moins à cause d'antagonismes ethniques qui n'ont plus de raison d'être qu'à cause de compréhensions différentes. Il faudra beaucoup de souplesse, d'intelligence, de ténacité et de sagesse, chez les guides anonymes de la Révolution qui poursuit son œuvre, pour qu'elle reste jusqu'au bout égale à elle-même.

On doit pour le moment les féliciter particulièrement d'avoir évité si habilement le double péril d'une réaction : par des concessions opportunes aux sentiments populaires et par la fermeté des mesures préventives. La présence des bâtiments de la flotte à proximité des casernes d'Yildiz permet d'espérer que l'argument balkanique ne compromettra pas la révolution pacifique dont la sécurité est désormais

garantie à distance de tir. On ne pouvait moins faire en présence de l'aventure survenue à l'idylle des temps nouveaux, en Perse. La réponse du Châh aux témoignages de dévouement dynastique des andjouman comportait de la part des Comités turcs un peu de vigilance. S'ils en ont déjà fait preuve, c'est sans doute avec l'intention de ne pas s'en tenir aux gestes prémonitoires, en cas de nécessité.

La France républicaine doit s'en féliciter, avec le sentiment profond du service que la Révolution ottomane rend à la paix du monde et au progrès, en naturalisant les idées libérales et constitutionnelles dans le domaine des civilisations orientales.

A. L. C.

L'Activité du gouvernement. — Le journal turc *Yeñi Gazeta* a reproduit une interview du grand vizir sur les actes du gouvernement depuis que la Constitution a été promulguée. Plusieurs journaux nient que le ministère ait rien fait. Le grand vizir juge cette assertion prématurée. « Il n'est pas facile, dit-il, de démolir un édifice ancien et solide pour le reconstruire à nouveau sur de nouvelles bases. » La trop grande joie causée par l'annonce de la Constitution a provoqué des perturbations qu'on ne peut éviter qu'en prenant du temps. Le ministère s'est efforcé d'apaiser les esprits troublés par le bouleversement de toutes choses. D'autre part, en Anatolie et en Arabie, des Comités ont aggravé la crise actuelle en usurpant le nom du Comité d'Union et de Progrès, et en destituant de leur propre mouvement des agents du gouvernement, ainsi que certains membres des assemblées administratives et des tribunaux, sans en référer au pouvoir central ; de ce fait il a été causé aux provinces un préjudice tel, qu'il a fallu leur envoyer un demi-million de livres turques en un mois, pour satisfaire aux réclamations des troupes et parer aux dépenses indispensables. A l'heure qu'il est, on règle les traitements, on organise les services, et on met des fonctionnaires capables à la place de fonctionnaires nommés par le régime précédent. Des conseillers français et anglais ont été mandés pour réformer les finances ; on a fait également appel à des ingénieurs européens. Il faut notamment améliorer le régime de la presse nationale ; le gouvernement s'est préoccupé de réformer à cet égard la réglementation ancienne et en a confié le soin à l'Assemblée nationale lors de sa réunion. Il semble nécessaire au grand vizir de contracter un emprunt d'au moins 4 millions de livres pour faire face aux dettes du Trésor et, jugeant que les clauses stipulées avec la Banque ottomane ne sont pas satisfaisantes, il pense qu'il est sage pour la Turquie de se mettre en rap-

port avec plusieurs établissements financiers d'Europe, bien que ceux-ci, faute de confiance dans la stabilité des affaires, n'aient pas jusqu'à présent consenti des conditions plus légères que par le passé. Le gouvernement s'entendra au sujet de cet emprunt, puis il en publiera les conditions de réalisation et d'emploi.

L'Administration. — Toutes les branches de l'administration civile ont subi de profondes modifications. Le Conseil d'État, réorganisé, compte cinq sections : administration, finances, réformes, instruction publique et du commerce, dirigées chacune par un premier secrétaire au traitement de 3.500 piastres, ayant sous ses ordres un certain nombre de secrétaires de 1re et de 2e classe, dont le traitement varie de 300 à 2.500 piastres ; un Bureau de la Correspondance dont le directeur, Hasan Efendi, reçoit 3.500 piastres; les autres employés reçoivent de 500 à 2.000 piastres; un Bureau du Protocole, dirigé par Pertev Bey (traitement : 4.000 piastres), avec un certain nombre d'attachés de 1re, 2e et 3e classe; un Bureau du Répertoire et du Sceau, dont le directeur ne reçoit que 2.000 piastres, tandis que ses auxiliaires en touchent de 250 à 1.500. Le Conseil comprendra, désormais, des membres bulgares, de manière à ce que toutes les nationalités de l'Empire y soient représentées. La section des réformes aura à étudier les modifications à apporter à la législation actuelle ; sa tâche sera donc considérable. Partout, on veut supprimer les emplois inutiles.

La Commission des fonctionnaires civils n'avait plus de raison d'être, on l'a supprimée, et c'est maintenant le bureau du personnel, au Ministère de l'Intérieur, qui fait les nominations.

Dans chaque Ministère, les services administratifs proprement dits seront distincts des services techniques. Les Ministères de l'Instruction publique et du Commerce ont été réorganisés les premiers; celui de la Guerre est venu ensuite. Le haut personnel recevra de 2.500 à 1.500 piastres par mois; dans les Ministères, le traitement des agents peut s'élever jusqu'à 10.000 piastres. Le président du Conseil en reçoit désormais 40.000; le Cheikh ul-Islam, 30.000 et les autres ministres, 25.000.

Les commissions techniques seront réorganisées ; on a proposé, pour réorganiser les grands services, d'avoir recours à d'éminentes personnalités étrangères. Un représentant de la France, M. Laurent, est déjà à l'œuvre pour les questions financières.

La Municipalité de Constantinople. — La nouvelle municipalité de Constantinople se compose de sept membres, avec Mohammed 'Ali Bey, directeur du sixième arrondissement, pour président. Chacun de

ses membres reçoit 4.000 piastres de traitement; ce chiffre est porté à 6.000 pour le président. La municipalité compte s'assurer le concours de spécialistes pour chacun des services, afin d'avoir une administration aussi satisfaisante que celles des autres grandes villes européennes.

Elle vient de décider la construction de quatre hôpitaux destinés aux étrangers, sans distinction de nationalité ou de religion et affectera à ces établissements les recettes des abattoirs.

La Législation. — L'avocat Behâ ed-Dîn Bey, membre correspondant de la Société de Législation comparée de Bruxelles, a pris l'initiative de la fondation, à Constantinople, d'une Société semblable. On attache une grande importance à ce projet : le groupe en formation étudierait les lois ottomanes existantes et les comparerait à celles de l'étranger, en ferait traduire au besoin, signalant leurs défauts et leurs lacunes. Il serait un auxiliaire précieux pour les travaux de la future Chambre.

Armée. — Une des conséquences de l'amnistie générale a été l'annulation du jugement du conseil de guerre qui avait condamné le maréchal Fuad Pacha à perdre son grade, à être exclu de l'armée et envoyé en exil à Damas. Le voilà, maintenant, pourvu de nouveau de tous ses titres; les officiers qui, comme lui, avaient été condamnés pour des faits politiques, reprennent leurs grades, titres et décorations.

Quand la garnison d'Erzeroum a prêté serment, le 2/15 août, l'îmam des troupes, 'Abdul-Kâdir Efendi a prêté son concours ; le lieutenant d'artillerie Kemâl Efendi, ingénieur municipal, monté sur un affût de canon, a prononcé un discours remarqué. Tous, officiers et soldats, ont ensuite prononcé la formule de serment à la Constitution et au Sultan.

Le ministère de la guerre a ordonné d'exempter de toute peine disciplinaire les individus n'ayant pas encore rejoint leur corps, à condition que les retardataires se rendent eux-mêmes aux autorités dans un délai de six mois à dater de la publication de l'avis qui les concerne au lieu de leur domicile. Ceux qui reviendront dans le délai prescrit feront l'objet d'un examen pour vérifier s'ils étaient malades ; à défaut on acceptera une compensation pécuniaire. Les autres ne bénéficieront pas de cette exemption.

Union et Concorde. — Sur les points les plus divers de l'Empire, Turcs, Arabes, Arméniens, Kurdes, Grecs, Bulgares et Juifs, oubliant leurs anciennes dissensions, se sont donné des témoignages réciproques d'amitié et de confiance en manifestant leurs sentiments libéraux et

patriotiques. Voici quelques faits montrant les sentiments qui animent ainsi les populations de la Turquie.

L'œuvre patriotique du *Comité ottoman d'Union et de Progrès* a trouvé un précieux concours dans la *Ligue ottomane de la Fraternité Arabe*, qui, le 2 septembre dernier, convoquait en assemblée générale tous les Arabes de Constantinople. Plusieurs délégués du Comité d'Union et de Progrès y assistaient; l'un d'eux, officier distingué, a prononcé un discours dans lequel il approuvait sans réserves le programme de la Ligue. Celle-ci se propose de veiller au maintien de la Constitution et à son application intégrale dans tout l'Empire; de familiariser les Arabes d'abord, les autres nationalités ottomanes ensuite, avec l'idée de patrie; d'unir tous les sujets de l'Empire dans une étroite solidarité; de les exhorter à respecter le Sultan et à lui obéir tant qu'il observera la Constitution; de travailler au maintien de la langue et des coutumes arabes, tout en réclamant pour les Arabes de Turquie une égalité complète avec leurs concitoyens; de faire rentrer dans l'unité ottomane les provinces arabes qui en sont sorties et restent, de la sorte, privées des bienfaits de la civilisation et du progrès; de répandre par tous les moyens, écoles, journaux, livres, l'instruction chez les Arabes et les autres nationalités de l'Empire; de provoquer la création de sociétés agricoles, industrielles et commerciales où les uns et les autres seraient admis; de venir en aide à tous les Ottomans nécessiteux.

Un Comité directeur est placé à la tête de la Ligue, qui a décidé de ne pas nommer de président. C'est donc bien à tort qu'on a dit que ce titre avait été conféré au Chérif de la Mecque, qui ne fait pas partie du Comité, et dont le 2 septembre on n'a pas même prononcé le nom. « Les Arabes savent, en effet, que le Chérif a trempé dans presque tous les forfaits reprochés à Ahmed Ratib Pacha, gouverneur du Hedjaz, et qu'il a été le complice de ce dernier dans les graves irrégularités dont on l'accuse aujourd'hui. Il ne pouvait donc nullement être question de son admission dans le sein du Comité... Ont été également exclus de cette Ligue les Izzet, les Ebul-Huda et les Melhamé, ces traîtres à la patrie, ces vampires dont les Arabes ne veulent pas entendre parler. »

Trois journaux, l'un arabe, l'autre turc, le troisième français, répandront, dans toutes les provinces, les idées du Comité. Une souscription, ouverte dans ce but, a, dès la première séance, fourni les fonds nécessaires. C'est à l'organe français de la Ligue, *El Destour*, « La Constitution », journal quotidien de Salonique (1), que nous empruntons ces

(1) Numéro 1, 11. 10. 1908.

détails. Son directeur, Ahmed Pacha El-Zuheir, membre du Comité de la Ligue, avait, à lui seul, souscrit pour 150 L. T.

Un individu du nom de Hasan Kheïrî Efendi convoqua les Kurdes en résidence dans la capitale à une assemblée tenue près de la Porte d'Andrinople. L'assemblée organisée, Hasan Kheïrî se revêtit du costume kurde, et tint un discours enflammé pour échauffer le zèle religieux des assistants. Mais les Kurdes présents se précipitèrent sur lui, lui fermèrent la bouche, et le firent descendre de son siège présidentiel; le gouvernement, informé du fait, l'a fait mettre en prison.

Le 17 septembre dernier, a débarqué à Constantinople le grand patriote Minas Tcheraz, de retour après un long exil. Après plusieurs voyages en Europe, accomplis il y a une trentaine d'années, Minas Tcheraz remplit d'importantes fonctions dans la communauté arménienne; il était, en dernier lieu, directeur d'une école, quand il dut retourner en Europe. Pendant son exil, il devint une autorité pour les questions relatives à l'Orient, et son journal, l'*Arménie*, a exercé une action considérable. Musulmans, Arméniens et Grecs, tous ont tenu à aller saluer Minas Tcheraz, à son retour.

Parmi les victimes du grand incendie qui a désolé Constantinople, se trouvent les proches du célèbre major Niazi Bey : sa femme, ses six enfants, dont l'aîné n'a que neuf ans, son aïeule, et cinq autres parentes. La maison qu'habitait cette famille a été détruite par le sinistre. Aussi la presse convia-t-elle les Ottomans qui doivent à Niazi, plus qu'à tout autre, le rétablissement de leur liberté, à témoigner leur intérêt à une famille aussi digne d'égards.

Le *Puzantion*, grand organe arménien de Constantinople, a publié un article dont l'*Ikdam* (1) donne la traduction intégrale accompagnée de quelques lignes d'approbation. Voici le résumé de cet article :

Depuis le rétablissement de la Constitution, on n'a pas fait aux Arméniens la part qui leur était due dans les fonctions administratives d'un pays dont ils constituent l'un des éléments ethniques les plus importants. Aucun nouveau fonctionnaire arménien n'a été nommé dans les régions habitées par ses compatriotes. En voici un exemple récent : il fallait nommer un kaïmakam dans le caza de Kighi, dont la population est moitié kurde, moitié arménienne. Qui a-t-on nommé ? Un Grec, Yorgui Efendi, le seul représentant, ou peut s'en faut, de sa nationalité dans la région.

Les Arméniens, qui ont accueilli avec tant d'enthousiasme un régime proclamant l'égalité de tous et se soumettront avec empressement aux nouvelles charges que leur impose le service militaire, doivent

(1) 8. 9. 1908.

avoir, dans les services publics, un rôle en rapport avec l'importance de leur population. Mais, condition essentielle, ils devront étudier la langue turque et les lois de l'Empire. Si, jusqu'à présent, ils sont, de toutes les nationalités ottomanes, celle dans laquelle la connaissance du turc est la plus répandue, ils montrent, en revanche, peu d'empressement à étudier cette langue. Voilà une indifférence coupable, et contre laquelle il convient de réagir, maintenant plus que jamais.

Le *Puzantion* consacre encore un autre article aux prochaines élections. Constantinople envoyait dix députés à la Chambre de 1876; sa population ayant, depuis, considérablement augmenté, sa représentation devra se composer d'une quinzaine de membres, dont trois ou quatre, si l'on tient compte de l'importance des divers éléments de la population, seront Arméniens; la province enverrait à la Chambre une dizaine de députés de cette nationalité. Or les Arméniens sont, partout, extrêmement divisés; sans les efforts énergiques du Comité Dachnaksion, il faudrait mal augurer des élections. Que n'imitent-ils les Grecs, qui, eux, ne parlent guère, mais agissent activement. Ajoutons que le *Puzantion* se plaît à attester les excellents rapports de sa communauté avec les Turcs.

Dernièrement, les chefs du parti hantchakiste ont tenu une réunion dans laquelle Sabahgulian Efendi a prononcé un discours éloquent contre le nationalisme arménien, source de déceptions et de malheurs, et préconisé le loyalisme au Gouvernement. Un jeune Kurde, qui assistait à la réunion, a dit ensuite quels liens unissaient Kurdes et Arméniens, également hostiles au régime qui vient de finir.

Sur l'initiative du patriarcat arménien, le Gouvernement a pris les mesures nécessaires pour venir en aide aux Arméniens indigents qui rentrent dans leur patrie. Les malades seront hospitalisés à leur arrivée; aux Arméniens sachant travailler la terre, on fournira les moyens de gagner leur vie.

Une lettre adressée de Van au *Puzantion* le 12/25 août, annonce la formation, dans cette localité d'un Club ottoman d'Union et de Progrès sous la présidence du major Tayyâr Bey. Musulmans et Arméniens y sont admis sur le même pied, et y ont les rapports les plus cordiaux. La fondation de ce groupement a été l'occasion d'une grande fête montrant, une fois de plus, à quel point la population est unie.

Les Bulgares. — Les sociétés constitutionnelles bulgares de Turquie ont tenu un Congrès à Salonique. Ce Congrès a élaboré tout un programme d'action qui est sensiblement le même que celui de la Jeune-Turquie. Abolition de tout ce qui peut rappeler l'ancien esclavage,

réformes sociales et politiques assurant à tous une indépendance complète, voilà son but. Parmi les désiderata, nous relèverons une organisation élective avec le vote au scrutin secret, tant pour la Chambre que pour les assemblées locales, instruction gratuite et obligatoire dans la langue du pays, armée permanente avec une milice armée, et service militaire obligatoire pour tous, mais ne pouvant durer plus de deux ans. De révolutionnaire, l'action des groupes bulgares devient constitutionnelle. Le 13/25 septembre, le Congrès envoyait, au président du

Constantinople ; députation bulgare venue pour féliciter la nation ottomane de l'octroi de la Constitution.

conseil des ministres, un télégramme dans lequel il affirmait son loyalisme au Sultan et sa foi dans l'heureux avenir que prépare le nouveau régime.

Aucun Bulgare ne faisait partie du Conseil d'État. L'attention du gouvernement a été attirée sur cette lacune fâcheuse : désormais les Bulgares auront, comme les autres nationalités de l'Empire, leurs représentants dans cette assemblée.

Le Régime constitutionnel en province. — Conformément à l'ordre venu du ministère de l'Intérieur, le gouverneur de la province a décidé la formation d'une commission composée du cheikh Abd Er-Rezzâk Efendi El-Bitar; Abd Er-Rahmân Bey Yoûsouf, Koreïch Efendi, pro-

fesseur à l'école préparatoire; Mikhâïl Efendi Sandah, membre de l'assemblée administrative. Cette commission se dirigera vers le Hauran, puis Kerek, puis Hama, afin d'expliquer le sens de la liberté et de la constitution aux Arabes, de les ranger sous le drapeau ottoman, et de répandre parmi eux l'esprit de fraternité. Ils devront publier dans les feuilles locales leurs discours et leurs exhortations.

Les *Thamarât al-Founoûn* (1) publient un communiqué officiel du Comité d'Union et de Progrès qui donne acte aux Libanais de la publicité que leurs sentiments patriotiques ont donnée à la Constitution, et les en remercie. Il y a approximativement 200.000 individus du sexe masculin dans le Liban, et le mutesarrif a annoncé l'élection de quatre députés pour les représenter; il a promis de faire son possible pour presser l'élection. Le comité adjure les populations de témoigner de la même ardeur.

Le même organe compare les Libanais hostiles à la Constitution aux gens qui, ayant entendu un prêtre chrétien crier : « Apportez la clé ! » parce qu'il avait trouvé la porte de son église fermée, répétaient tous ce même cri de « Apportez la clé » sans savoir de quoi il s'agissait. « Les mêmes adversaires, dit-il plus loin, reprochent aux membres du parti libéral de se réserver les places et les dignités en évinçant leurs anciens titulaires; ils voudraient voir les promoteurs du mouvement actuel se borner à un rôle de surveillance. Cette façon d'envisager les choses ne se soutient pas, car autrement, il y aurait un État dans le cœur même de l'État.

On signale des troubles sur quelques points; en voici des exemples :

Dans le caza de Gulnar (vilayet d'Adana), une partie des habitants a envahi le palais du gouvernement et s'est emparée des registres de la comptabilité, ainsi que des autres papiers officiels, pour les emporter dans une autre localité, Anay Pazari. Averti par dépêche, le chef de la comptabilité a aussitôt donné les ordres nécessaires; les auteurs de l'attentat, arrêtés, seront poursuivis; ils sont passibles de peines sévères.

A Tripoli de Syrie les prisonniers se sont révoltés et ont voulu s'échapper. Les troupes ont été obligées de faire usage de leurs armes; quatre mutins ont été tués, un autre blessé.

Ibrahîm Pacha, le chef kurde tué depuis, avait ordonné aux troupes de Viran chéhir de se retirer. Sur leur refus, il marcha contre elles, et au cours de l'engagement qui eut lieu, 20 soldats turcs et 100 rebelles furent tués. Deux corps de troupe des insurgés furent délogés de leurs

(1) *Thamarât al-Founoûn*, 28. 9. 1908.

positions ; un seul tint bon aux côtés de son chef. Le manque d'eau nécessita cependant la retraite des troupes ottomanes jusqu'à l'endroit appelé : Aïn Ayyoub. La tribu de Kara Kouch continua seule la lutte par une charge de cavaliers. Les troupes de Diarbekir sous la conduite d'Émîn Pacha marchèrent alors sur Viran chéhir pour y faire jonction avec les autres contingents envoyés contre la place et en particulier ceux de Hamid Pacha. Enfin, trois colonnes se mirent en mouvement de Marach, Zeïtoun et Alep vers Orfa. On comprend que les insurgés n'aient pas pu tenir devant ce déploiement de forces.

La Vie religieuse. — C'est le vendredi 11 septembre, après la cérémonie du Sélamlik, qu'a eu lieu le départ du cortège chargé de porter à la Mecque les présents du Sultan ; Huseïn Ghâlib Bey, intendant du Trésor impérial, en a pris la direction. L'embarquement a eu lieu à Bechiktach, à bord du vapeur *Aïdin*, qui a fait escale à Scutari, où l'attendaient les agents du Trésor impérial et de l'administration des Wakfs, ainsi que les troupes d'infanterie et de cavalerie chargées de rendre les honneurs. Exceptionnellement brillante cette année, la cérémonie avait attiré une foule énorme.

Le ministre des Wakfs a dépensé 68.000 piastres pour la construction du tombeau du Sultan Mourad.

Les Aspirations des femmes musulmanes. — Une dame de Salonique, 'Ismet Hakkî, dit que l'on parle beaucoup, pour les hommes, d'instruction, d'éducation, de progrès ; on se préoccupe de modifier l'enseignement, de manière à le mettre en rapport avec les exigences de la vie moderne ; que fera-t-on pour les femmes ? Autant que les hommes, et même plus, parce que, jusqu'à présent, on la leur a refusée, elles ont besoin d'instruction. Sans partager absolument les idées des féministes d'Europe, 'Ismet Hakkî est pour l'égalité des sexes. Elle cite un exemple d'une autre Musulmane, Khâlidé Sâlih Khânoum, qui collabore au *Tenen*.

Khânoum 'Ismet Hakkî dit de donner aux femmes, dans les écoles qui leur sont réservées, des leçons d'arabe, de persan et de dessin ; il faut compléter l'éducation de ces « ignorantes diplômées », leur apprendre ce qu'apprennent les femmes en Europe, fonder pour elles des Universités et des écoles professionnelles, donner des conférences. D'autre part, elle demande à la Société féminine récemment fondée à qui seront remises les souscriptions recueillies par Enver et Niazi, au nom des croiseurs de la flotte, et confiées à cette Société ; elle demande, de plus, si la Société dont le *Servet-i Funoûn* annonce la formation existe en effet, ou

bien si les Jeunes-Turcs ont l'intention de fonder un autre groupement.

Abordant à son tour la question féminine, A. Ikbâl déclare qu'elle et ses sœurs sont « antiféministes » ; réclamant, pour la femme, plus de liberté et une instruction plus complète, elles ne veulent cependant pas l'enlever à son rôle familial.

Fâtimè ʿAliyè est d'avis que la situation de la femme musulmane a besoin d'être modifiée considérablement, l'esclavage dans lequel on l'a tenue a eu des résultats funestes ; mais il ne faut pas, pour cela, imiter servilement ce que font l'Europe et l'Amérique. Comme ceux qui l'ont précédé, son article désapprouve le féminisme : il faut bien se garder de l'importer en Turquie, où il n'existe pas.

Fâtimè ʿAliyè Khânoum, fille de feu Djevdet Pacha, le grand historien ottoman, s'est fait un nom dans la presse ; ses articles sur la vie et la condition des femmes, parus dans le *Terdjumân-i-Hakîket* et son livre *Nisvân-i-Islâm* « Les Femmes de l'Islam », ont été fort remarqués. Dernièrement elle a eu, avec un correspondant du journal russe *Retch*, une longue conversation, en langue française, sur la question du voile. S'appuyant sur des textes religieux, elle a démontré que la Musulmane ne saurait être tenue de le porter : le passage du Coran : « sauf ce qui paraît d'elle », devant s'entendre du visage (1).

Les femmes turques, on le sait, n'ont pas été étrangères au mouvement constitutionnel.

Après la proclamation de la constitution, les femmes ont parcouru les rues en agitant des rubans blancs et rouges, des bannières, et en criant : Iachasin Vatan ! Iachasin Hourriet ! Iachasin Millet ! etc., etc. Elle se faisaient photographier.

Un Comité révolutionnaire de femmes existait à Salonique ; ses membres ont beaucoup aidé les Jeunes-Turcs.

Sa présidente, Mme Eminé Sanié, est mariée à Rechid Pacha, mutessarif de Serres, actuellement gouverneur du vilayet d'Adrianople. Fille également de Djevdet Pacha, elle a publié entre autres un roman intitulé « Les Pauvrettes », qui a eu beaucoup de succès dans les harems. Le journaliste serbe M. Mouchitch a pu l'interviewer.

D'après Mme Eminé Sanié, toutes les femmes turques ont lutté pour la liberté. Souvent les femmes ont été chargées de cacher la correspondance de leurs maris et de leurs parents ; cela leur était facile, le harem étant inviolable et aucune perquisition ne pouvait y être faite. C'est ainsi que, depuis près de vingt ans, Mme Sichad Khanoum, belle-sœur de Maniassi Zadé Rafik Bey, a servi le Comité Jeune-Turc. Elle a porté plusieurs fois des documents à Constantinople et dans d'autres

(1) Article du *Yoldouz*, reproduit dans le *Tarakkî*, 17. 9. 1908.

villes. Sa fille, femme de Rafik Bey, lui a été d'un précieux concours.

Mme Djoulistan, dont le père est mort en exil, est une femme intelligente, instruite, qui a beaucoup lutté pour la liberté. Elle sait le français et l'anglais, et instruit elle-même ses fils. Pour travailler plus efficacement à la cause révolutionnaire, elle s'est privée de domestiques. Elle traduisait les publications du Comité et les envoyait aux journaux français et anglais.

Mme Nasmin Khanoum s'est, en signe de deuil, vêtue de noir jusqu'au jour de la proclamation de la Constitution.

Mme Eminé Sanié elle-même est devenue ardente propagatrice de la révolution grâce à une Française, Mme Vérand, femme du général Vérand, qui séjourna quelque temps à Serres comme délégué pour la réforme de la gendarmerie. Mme Vérand lui a montré qu'il était temps de s'éveiller et d'agir, qu'il fallait se sacrifier pour le pays.

La Question de l'esclavage. — Quelques riches Égyptiens étaient venus à Constantinople pour acheter des esclaves; on leur proposait des jeunes filles de six ans et au-dessus, et des femmes de trente ans, huit ou dix en tout. Mais la vente a été interdite, et on a fait observer à « ces messieurs » que ce commerce est défendu par la loi religieuse.

La Bienfaisance. — Représentations théâtrales, concerts, expositions, ventes de charité ayant un but patriotique ou philantropique, se sont

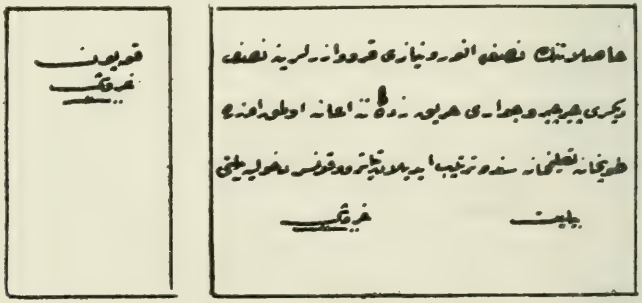

Billet d'entrée à la représentation théâtrale et au concert donnés, sur le champ de manœuvres de Constantinople, au profit de la construction des croiseurs *Enver* et *Niazi*, ainsi que des victimes de l'incendie.

multipliés d'une manière remarquable à Constantinople, depuis le mois de juillet. Tout dernièrement, le 9 octobre, on a inauguré, dans le jardin

des Petits-Champs, un bazar de charité organisé, sous le patronage du Sultan, par le commerce local au profit du Comité Ottoman d'Union et de Progrès. Les comités placés à la tête de cette œuvre comprenaient

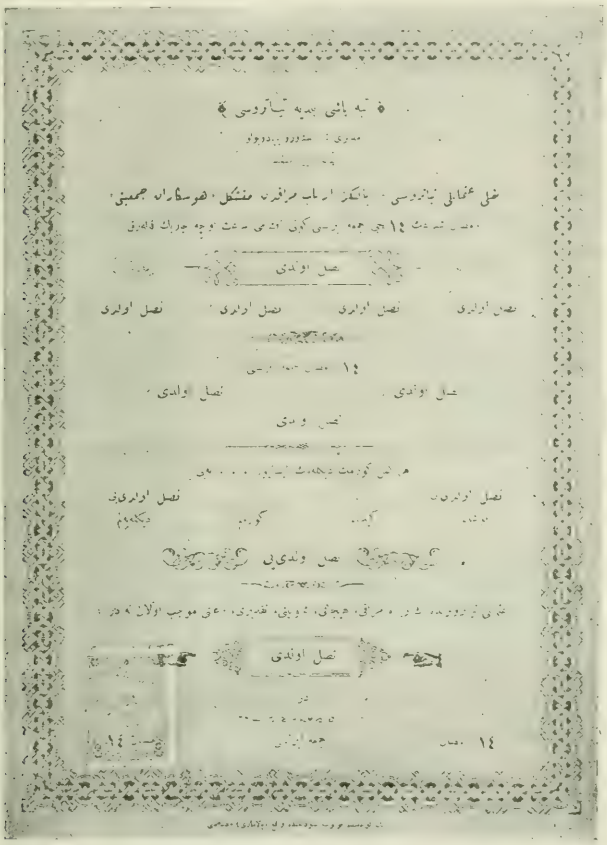

Théâtre national ottoman de Tepé Bachi
Annonce de la représentation donnée, le 14 ramadan, par la Société d'Amateurs, de *Comment cela s'est-il passé ?*

les personnalités les plus en vue de Constantinople; l'un d'eux se composait de dames. Quant aux fêtes organisées pendant ces derniers mois, leur produit a été affecté, soit à venir en aide aux sinistrés de Constantinople, soit à la construction de deux croiseurs dont le patriotisme

ottoman veut accroître la marine de guerre, et qui porteront les noms des héros de la Révolution, Niazi et Enver.

La Navigation. — Un organe grec, le *Constantinopolis*, annonce que les armateurs de Constantinople ont l'intention de se grouper en syndicat. Les adhérents réclament de nouvelles conventions au sujet des transports; en outre, ils désirent fonder une Compagnie d'assurances. Il existe, à Constantinople, 30 petits vaisseaux de commerce ayant une valeur de 150.000 L. O. (1).

Chemins de fer.—On a inauguré, au commencement de septembre, la ligne Yeñi-Chehir-Pirée-Athènes, qui mettra en communication directe cette dernière ville avec l'Europe occidentale, et réunira le réseau grec au réseau ottoman. A la fin de 1908, la partie de la ligne qui se trouve en territoire ottoman sera complètement achevée ; on estime qu'il faudra un an pour terminer les travaux en cours sur le territoire grec.

La question des billets de chemin de fer est en ce moment à l'étude au ministère des Travaux publics. Les directeurs des différentes lignes y ont été convoqués pour conférer avec le ministre et le chef de la direction des chemins de fer : on veut, pour les billets, une réglementation nouvelle, plus conforme à l'intérêt général.

A la suite des grèves d'Anatolie, le ministre de la Guerre a prescrit la formation de deux compagnies destinées à assurer en cas de besoin le service des chemins de fer, tant en Roumélie qu'en Anatolie. Pour assurer leur bon fonctionnement, les officiers seront pris parmi ceux qui ont coopéré à la construction du chemin de fer du Hedjaz et se trouvent, de la sorte, au courant des questions techniques.

Les Téléphones. — Plusieurs journaux ont annoncé que des sociétés et des syndicats divers avaient sollicité du ministère du Commerce un privilège pour la concession des téléphones en Turquie ; on ajoutait même que leurs demandes faisaient, en ce moment, l'objet d'un examen. Ces informations sont inexactes ; en Turquie comme ailleurs, les téléphones doivent être un service d'État, sous le contrôle du gouvernement (2).

Visiteurs étrangers. — La presse attache une grande importance à la visite que 1.400 Grecs appartenant à toutes les classes de la société : hommes politiques, députés, officiers de marine, banquiers, etc., ont

(1) *I.*, 28. 9. 1908.
(2) *I.*, 17. 9. 1908.

faite à Constantinople à la fin de septembre, et qui a donné lieu à d'imposantes manifestations. Turcs, Grecs, Arméniens et Juifs de la capitale ottomane étaient allés au-devant des visiteurs ; les délégués du Comité ottoman d'Union et de Progrès leur souhaitèrent la bienvenue ainsi que le personnel de la légation de Grèce et que le patriarche de leur Église. A travers les rues de Constantinople, l'enthousiasme fut grand. Et il ne le fut pas moins au banquet donné aux Grecs par le Comité ottoman d'Union et de Progrès, au Casino Tokatlian, où Turcs et Grecs fraternisèrent ; les uns et les autres étaient venus avec des drapeaux des deux nations portant ces mots : *Liberté, La Turquie et la Grèce sont sœurs.* Le major Ismaïl Hakkî Bey était le porte-parole du Comité ; il a exposé quels liens devaient unir les deux puissances, et son discours a produit une grande impression (1).

Resné qui était au temps de l'insurrection la capitale du mouvement libéral, a commencé à prendre une grande importance ; on y a bâti une caserne dont Niazi Bey, héros de la Liberté, a posé la première pierre ; on promet d'y édifier une école dont les fonds, que l'on attend d'une souscription, atteindront 6 à 700 (*sic*) livres turques (2).

Une Amulette.

La curieuse amulette dont nous reproduisons ci-joint un double fragment, est portée par certains hommes du peuple, comme préservatif des maladies des yeux, de l'urètre, etc. C'est une bande de papier pelure étroite et fort longue, lithographiée en plusieurs couleurs, et dont les légendes, en arabe et turc, sont parfois illisibles.

Dans les premières lignes, le lecteur est averti des précieuses vertus de ce talisman ; il ne bénéficiera de ces vertus qu'à la condition d'avoir « une noble foi et des intentions pures ». Suivent des invocations religieuses à peine lisibles, précédant des textes religieux en arabe, disposés dans des cartouches, et un carré magique.

Un cartouche carré contient une invocation contre les sortilèges, empruntée au Coran, après laquelle viennent les formules cabalistiques : les syllabes *djâ* et *thâ*, répétées plusieurs fois et le mot *hay* « vivant »,

(1) *I.*, 1 et 2. 10. 1908.
(2) *Thamarât al-Founoûn*, 28. 9. 1908.

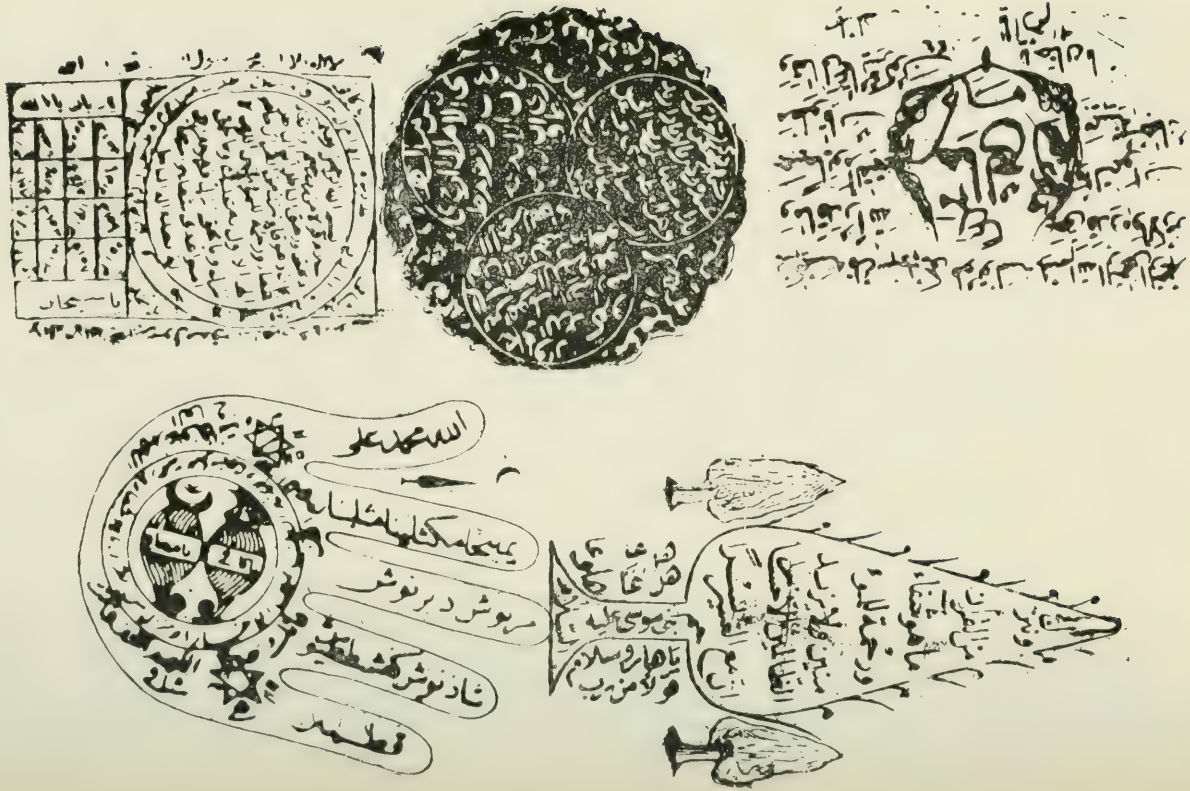

répété huit fois, et les lettres *alif* et *khâ*; au-dessus de chaque ligne d'écriture se trouve une ligne de chiffres.

Les citations du Coran reviennent disposées dans des cartouches de formes variées; on y remarque une invocation au prophète Aaron, d'autres à la divinité et au prophète Mohammed, le tout entremêlé de termes et de figures cabalistiques, le sceau de Salomon, par exemple. Une dernière invocation en arabe, demeurée inachevée, est à l'extrémité de l'amulette : en voici la traduction :

« O Rahmân : O Rahmân ! O Clément ! O Clément ! O Miséricordieux ! O Miséricordieux ! O Bienfaiteur ! O Bienfaiteur ! O Bienfaiteur ! O Rétributeur ! O Rétributeur ! O Rétributeur ! O Souverain ! O Souverain ! O Souverain ! Il n'est de force et de puissance qu'en Allâh le Haut, le Puissant. Certes de Salomon et certes... »

Un Tragédien turc.

On annonce la création probable à Constantinople d'un théâtre national turc et d'un conservatoire de déclamation par un tragédien

Burhaneddin Bey (rôle de Bajazet).

distingué, Burhaneddin Bey, fils de Neïr Bey, qui fonda le bureau du contentieux au ministère des Affaires étrangères. Burhaneddin Bey, bachelier ès-lettres et ès-sciences, a fait ses études en partie au lycée impérial ottoman de Galata-Séraï, en partie en France : secrétaire au ministère des Affaires étrangères, drogman du grand vizir Férid Pacha,

il quitta la carrière administrative pour le théâtre, joua en français avec une troupe française au Caire, se rendit enfin à Paris, où il fut l'élève de Silvain et de Mme Segond Weber. Burhaneddin Bey est sans doute le premier tragédien turc qui se soit fait applaudir en France aux côtés d'acteurs de la Comédie-Française.

L'Ancien régime.

Nous avons réuni, et tenons à placer sous les yeux de nos lecteurs les portraits de quelques-unes des personnalités turques dont il a été le plus souvent question au cours des derniers événements. La page ci-jointe groupe des représentants bien connus du régime hamidien; ce sont (de gauche à droite en commençant par le haut) :

Sélim Pacha Melhamé, Syrien catholique, ancien ministre de l'agriculture, des mines et forêts; accusé de détournements considérables, il prit la fuite lors de la proclamation de la Constitution, et vit désormais avec sa famille en Italie.

Samy Bey, ancien officier de marine: banni par le nouveau régime à Alexandrette, la population de cette ville ne le laissa pas débarquer; il tenta de se rendre à Alexandrie où le même accueil lui était réservé; il se réfugia alors au Pirée; sommé par des membres grecs du Comité Jeune-Turc de quitter le sol hellénique, il reprit le chemin de Constantinople; aussitôt arrivé, il fut emprisonné et dégradé.

Ismaïl Pacha, général de division, inspecteur des écoles militaires. Emprisonné et dégradé au lendemain de la proclamation de la Constitution pour avoir fait exiler en Asie et en Afrique de nombreux officiers et élèves-officiers; on prétendit même que certains de ces exilés furent, sur ses ordres, noyés avant d'arriver à destination. Il vit désormais dans l'île de Prinkipo, sous la surveillance de la police.

Féhim Pacha, général de division, aide de camp personnel du Sultan, lynché par la foule près d'Eski-Chéhir. Féhim Pacha s'étant, en 1907, attaqué à un sujet allemand, l'ambassadeur d'Allemagne avait, à cette époque, réussi à le faire exiler à Brousse.

Le maréchal *Riza Pacha*, ex-ministre de la guerre, destitué quelques jours avant la proclamation de la Constitution; il avait détourné des sommes importantes pendant son long passage au pouvoir. Emprisonné, il ne fut élargi qu'après restitution; banni dans l'île de Prinkipo.

Arab Izzet Pacha, ancien second secrétaire, et favori du Sultan; monté sur un bateau qu'il avait acheté, il put franchir les Dardanelles, en arborant le drapeau britannique, et se réfugia en Angleterre.

Nedjib Pacha Melhamé (frère de Sélim Pacha), Syrien catholique; emprisonné, il doit être traduit devant le Parlement; on sait qu'il fut un ennemi acharné des Arméniens et des Jeunes-Turcs.

Le Nouveau régime.

Voici maintenant les portraits de quelques-uns des hommes qui ont assumé la direction du nouveau régime (de gauche à droite, en commençant par le haut) :

S. A. Kiamil Pacha, grand vizir actuel.

Tevfik Pacha, président du Conseil d'État ; Tevfik Pacha était, sous l'ancien régime, adjoint du grand vizir Férid Pacha.

Ohannès Sakizlian Efendi (Arménien), ministre de la liste civile (ministre sans portefeuille).

Ahmed Tevfik Pacha, ministre des Affaires étrangères depuis treize ans, il a été maintenu à son poste par tous les grands vizirs qui se sont succédé depuis 1895.

Tevfik Pacha a célébré le 17 octobre 1908 le cinquantième anniversaire de son entrée au service de l'État.

Ekrem Bey, ministre de l'Instruction publique ; écrivain et poète célèbre, il fut sous l'ancien régime tenu éloigné des fonctions publiques ; il entra dans le cabinet actuel comme ministre des fondations pieuses (Evkaf), mais bientôt remplaça à l'Instruction publique Hakki Bey, devenu ministre de l'Intérieur.

Samy Pacha, général de division d'état-major, ministre de la police ; né à Bagdad, descendant de la famille des Farouki, il fit ses études à l'Académie militaire de Constantinople, puis fut, huit années, attaché militaire à Berlin. Chargé il y a trois ans de l'administration du Kassim (Arabie centrale), il s'y rendit à la tête de quatre bataillons et soumit toute la région ; mal soutenu par le gouvernement de Constantinople, il dut ensuite se retirer avec deux bataillons sur Médine ; un bataillon fut anéanti par le climat.

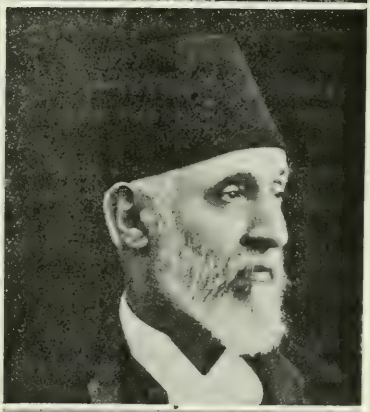

(*Suite*) De gauche à droite, en commençant par le haut.

Ibrahim Hakki Bey, ministre de l'Intérieur.

Le Cheikh-ul-Islam S. A. Djémaléddin Effendi.

Arif Pacha, ministre de la Marine. Politique correct, administrateur remarquable, il ne put jamais accéder sous l'ancien régime aux postes supérieurs, à cause de ses idées libérales.

Arif Pacha représenta la Turquie à l'ouverture du canal de Kiel.

Zia Pacha, ministre des Finances. Ministre des Finances avant la proclamation de la Constitution, il fut maintenu en fonction par Saïd Pacha, premier grand vizir du nouveau régime, démissionna quelques jours plus tard, et ne reprit son portefeuille que lorsque Kiamil Pacha succéda à Saïd Pacha.

Gabriel Noradounghian Efendi (Arménien), ministre des Travaux publics et du Commerce.

Le Chemin de fer du Hedjaz [1].

D'après des nouvelles envoyées de Constantinople, au *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, en avril et auxquelles les événements récents donnent tout leur intérêt, le grand chérif de la Mecque et le vali, ou gouverneur-général de la province de Hedjaz, s'étaient opposés à la construction du chemin de fer de Médine et de la ligne d'El Rabigh, sur la mer Rouge, à la Mecque.

Il n'était guère possible d'employer la force contre le grand chérif, surtout à l'époque du pèlerinage; il fallut donc que l'action du gouvernement se tournât surtout contre le vali. Cependant on désirait l'épargner, et tant qu'il se trouverait dans la région des villes saintes ou dans le voisinage du grand chérif, il ne fallait pas lui donner l'occasion de mettre à exécution la menace qu'il avait faite de soulever la population. Le vali, Ahmed Ratib Pacha, fut donc appelé à Constantinople, au commencement de mars, afin de donner des explications sur ses rapports alarmants au sujet de l'agitation de la population contre la construction du chemin de fer dans la région des villes saintes. Il comprit ce que voulait dire ce rappel, et répondit qu'il ne pouvait abandonner le pays qu'on lui avait confié avant que l'ordre y fût rétabli. Il envoyait donc à sa place son fils et adjudant, pour donner les éclaircissements demandés.

Le Sultan envoya alors au Hedjaz une commission impériale, chargée d'étudier sur place la situation, l'opinion de la population, des cheikhs et des chefs des tribus bédouines.

Telle était du moins la mission officielle de cette Commission dont la composition ne laissait du reste aucun doute sur son but véritable. Elle comprenait des officiers de l'état-major général, des ingénieurs, des officiers de marine, des fonctionnaires des Ministères des Travaux Publics et des Finances et quelques Oulémas, choisis parmi les plus érudits du Cheich-ul-Islamat, et était dirigée par le maréchal Arif Pacha, commissaire impérial. Arif Pacha avait été commandant du corps d'armée de Thrace, puis vali de la province d'Andrinople. On le savait homme d'action, énergique; il ne se laisserait pas payer en paroles.

Deux bataillons d'infanterie de Smyrne furent envoyés à Djeddah, ainsi qu'une batterie d'artillerie et plusieurs caisses de présents destinés aux notables et aux autorités.

Le véritable but de la Commission était de s'assurer du vali et

(1) D'après *De Indische Gids*.

d'étouffer toute tentative d'opposition à l'action du Commissaire impérial.

Ahmed Ratib Pacha, comprenant ce qui en était, envoya aussitôt au Palais un télégramme disant que les habitants de Djeddah et de la Mecque se montraient inquiets de la nouvelle de son remplacement possible et de celle de l'envoi d'une haute Commission, qu'il ne pouvait répondre, pas plus que le grand chérif, de la sécurité de cette Commission dans les villes saintes.

Malgré cette menace, la Commission débarqua à Djeddah et se rendit à la Mecque avec sa suite et les forces militaires qui l'accompagnaient ; elle y fut bien accueillie par le grand chérif.

Cependant, Ahmed Ratib Pacha avait quitté la ville : il s'était vu, disait-on, obligé d'aller régler un conflit administratif dans l'intérieur. En réalité il cherchait à soulever les tribus bédouines, et à les ramener avec lui à la Mecque pour obliger la Commission impériale à quitter la ville et, si possible, pour s'en emparer afin d'obliger le Sultan à traiter avec lui.

Arif Pacha ne lui laissa pas le temps d'agir. Par de nombreux présents, par son action énergique, il sut gagner le vieux chérif et les cheikhs qui se trouvaient dans la ville. Il décida quelques-uns de ces derniers à retourner dans leurs tribus pour s'emparer du vali et le lui livrer.

Les tribus bédouines vinrent en effet à la Mecque, non en ennemies mais emmenant le vali prisonnier. Il fut conduit à Djeddah et embarqué sur le bateau qui avait amené la Commission jusqu'à ce qu'on reçût les ordres du Sultan.

Une proclamation en avisa la population et fit part du but de la Commission : prendre les mesures nécessaires pour assurer la fin de la construction du chemin de fer à Médine et de là à la Mecque.

L'agitation, qui était artificielle, cessa bientôt.

A peine deux semaines après, le gouverneur général de Médine et Cheikh-ul-Harem, gardien du Tombeau Sacré, les maréchaux Arif Pacha et Kiazim Pacha (c'est à ces derniers qu'est confiée la surveillance de la construction et de tout ce qui en dépend) purent annoncer qu'on avait repris les travaux de la dernière section avant Médine et que rien n'empêchait l'ingénieur allemand, Meissner Pacha, d'en reprendre personnellement la direction.

La presse annonça officiellement cet heureux changement et publia un iradé impérial annonçant que l'inauguration de la ligne de Médine « la resplendissante » aurait lieu avec solennité et grandes fêtes du 19 août au 1er septembre, anniversaire de l'avènement au trône du Sultan.

On sait qu'en effet ces fêtes ont été célébrées avec un grand éclat : l'ouverture de la ligne fut proclamée par Djevad Pacha ; l'armée, principale collaboratrice des ingénieurs, fut associée aux réjouissances. Moukhtar Bey, constructeur de la dernière section de la ligne de El'Ala à Médine, et le maréchal Kiazim Pacha — ce dernier devenu gouverneur général du Hedjaz — jurèrent de prolonger la voie jusqu'à la Mecque. Le 1er septembre, les chefs des tribus arabes du voisinage de Médine vinrent jurer sur le Coran, devant Kiazim Pacha, de protéger le chemin de fer.

Les horaires et tarifs ont été publiés dans les feuilles locales.

On accepte les livres anglaises au cours de 109,25 piastres d'or et les pièces de 20 francs au cours de 86,50 piastres d'or.

Les enfants au-dessous de trois ans ne paient pas, ceux de trois à dix ans paient demi-place. Un billet donne droit à 30 kilogrammes de bagages, une demi-place à 20 kilogrammes.

En général les trains n'ont que des troisièmes. On met des wagons de première classe quand 10 places, aller et retour, au moins sont payées pour un minimum de 400 kilomètres. La demande doit être faite quarante-huit heures auparavant.

Des trains spéciaux peuvent être demandés quarante-huit heures à l'avance. Ils se paient 35 piastres d'or par kilomètre, en comptant toujours à partir de Damas, et d'avance.

Le voyage de Haïfa à Damas, via Derra, dure quatorze heures trois quarts, avec arrêt d'une demi-heure en hiver, d'une heure et demie en été, à Derra, vers midi. La station a un restaurant.

De Haïfa à Damas, le voyage coûte 66 piastres d'or, en troisième classe (De Beyrouth à Damas par la ligne française, le billet de troisième coûte 100 piastres d'or).

Le voyage de Damas à Médine peut désormais se faire en soixante-douze heures, avec arrêt de une à trois heures à Derra, Maân, Tebbouk et El-Oula; et en quatre-vingt-seize heures de Haïfa à la côte.

Avant le chemin de fer de Beyrouth à Damas et le long du « chemin des Pèlerins » à travers le désert, la sainte caravane d'Égypte mettait au moins huit semaines pour se rendre à Médine. De là elle avait encore douze à quatorze jours de voyage jusqu'à La Mecque, située à 380 kilomètres.

Cette dernière partie du trajet va-t-elle demeurer inacessible aux locomotives ? En dépit des serments de septembre, il se pourrait que Médine demeurât quelque temps point terminus. Malgré la présence des troupes, des Bédouins armés ne cessent de parcourir la région, bien résolus à mettre obstacle à l'entreprise. On annonçait récemment que devant la nécessité d'entretenir si loin de tout centre de ravitaille-

ment une cinquantaine de mille hommes, le gouvernement renonçait à l'achèvement de la ligne : ce serait l'anéantissement d'une grande idée politique, et la fin du grand plan d'extension de la domination ottomane dans la péninsule arabique.

Une ligne Djeddah-la Mecque remplacerait le tronçon manquant; cette ligne est à l'étude; elle sera utile aux pèlerins, mais ne présentera toutefois qu'un intérêt local.

A Benghazi.

Le voyage que nous venons d'accomplir à travers la Cyrénaïque nous permet d'apporter quelques renseignements complémentaires à la note

Benghazi. — Quartier européen.

si instructive que les lecteurs ont trouvée dans la *Revue* du mois d'août. La série de photographies inédites que nous reproduisons ici est faite pour fixer l'attention du public sur ce point si peu connu de l'Afrique du Nord.

Ecoles. — On sait déjà que Benghazi est le centre administratif de la province de Barca. Il n'est donc pas étonnant d'y rencontrer un nombre assez considérable de Turcs, venant d'Europe.

C'est à l'usage de ces derniers et de ceux des indigènes qui subissent l'influence turque que le gouvernement a fondé un collège ou une école secondaire où la langue turque est celle de l'enseignement, et où l'on enseigne entre autres les premiers éléments du français; une école spéciale avec une section professionnelle est réservée aux jeunes filles. Le gouvernement italien entretient à Benghazi deux écoles où l'italien domine. C'est cette même langue qui tend à supplanter le français

Benghazi. — Marché des forgerons.

dans l'école des Frères et des Sœurs depuis que le gouvernement français leur a retiré la subvention qu'il leur accordait. Le Talmud-Tora ou école communale juive compte environ 200 élèves. On y enseigne l'hébreu et le turc, cette dernière langue aux frais de l'État ottoman. Les chefs de la communauté qui reconnaissent les bienfaits que l'enseignement de la langue française aurait apportés à la ville espèrent que l'alliance israélite prendra sous sa tutelle cette école qui coûte à la communauté 6.000 francs par an.

Commerce. — Benghazi est un centre important de commerce entre le Ouadaï et l'Europe. Les importations qui se font par l'intermédiaire de ce port atteignent le chiffre de six millions de francs. Parmi les objets qui s'y importent, on rencontre des manufacturés et des cotonnades de Manchester, de riches soieries et tapisseries venant de Syrie et d'Anatolie, des laines et des draperies venant de Trieste, des articles

de quincaillerie et de confection de provenance allemande et autri-

Le jour de la Constitution à Benghazi.

chienne. L'Italie et la Crète fournissent des vins, des fruits, de l'huile, des bougies, des objets d'art, des allumettes, etc.

Benghazi. — Le marché de l'orge et de la laine.

Les commis-voyageurs allemands deviennent de plus en plus nombreux à Benghazi. Rarement une maison française se hasarde à s'inté-

resser au marché local, lequel demeure pourtant le fournisseur du Soudan oriental.

Seules, quelques maisons juives d'Algérie et de Tunisie maintiennent des relations suivies avec la Cyrénaïque.

Il en est de même pour le transit. Des bateaux italiens, turcs, allemands entretiennent des communications régulières avec Benghazi et Derna. Des bateaux anglais, grecs et même suédois y mouillent souvent. Seules les compagnies françaises délaissent entièrement une province où la présence de nombreux commerçants d'origine algérienne pourrait favoriser leur activité.

Le commerce d'exportation atteint le chiffre de 7.600.000 francs (en 1907). En premier lieu vient l'orge, qui est exporté surtout en Angleterre (pour plus de quatre millions de francs). En outre, on exporte de Benghazi des peaux, des phosphates, des éponges, du sel, de l'ivoire, des plumes d'autruche, etc.

L'industrie est, à Benghazi, dans un état embryonnaire. En premier lieu vient la tannerie, représentée par une dizaine de fabriques.

Benghazi. — Revue le jour de la fête du Sultan.

Les nattes d'alfa et les poteries de Benghazi se vendent jusqu'au Soudan.

L'exploitation des phosphates devient de plus en plus active. Toutes les mines se trouvent situées dans la Syrte, dont Benghazi est le seul débouché maritime.

L'industrie du sel. — Parmi les produits naturels, le sel occupe une place importante. On sait que le Sahara et le Soudan manquent géné-

ralement de sel; aussi les caravanes emportent-elles de Benghazi des charges de sel représentant environ sept millions de kilogrammes par an. Ce sel, d'une assez bonne qualité, provient d'une saline alimentée par les eaux de la mer et située à un quart d'heure de la ville. Il y a en outre plusieurs salines au nord de la ville dans la direction de Deriana. Ces lacs salés, que nous avons visités, pourraient fournir des quantités

Une vue de Benghazi.

de sel très supérieures. Ajoutons que l'exploitation du sel appartient à la Dette publique.

Plumes d'autruche. — Le commerce des caravanes a été moins atteint à Benghazi qu'à Tripoli. Cette ville demeure toujours un centre très actif de relations commerciales avec le Ouadaï. Il existe à Benghazi plusieurs maisons israélites, qui organisent pour leur propre compte des caravanes qui vont chercher dans le Soudan des plumes d'autruche et de l'ivoire.

Chaque maison possède, à Benghazi, une usine, où un certain nombre d'ouvriers israélites, tant jeunes gens que jeunes filles, se livrent au travail du nettoyage et de l'assortiment de ces plumes qui sont expédiées à Paris et à Londres.

Village nègre. — Une des curiosités de Benghazi est le village nègre des Ouadaïens situé à l'extrémité occidentale de la baie; on y voit des Soudanais presque nus dans des huttes coniques en branchages et en alfa qui rappellent le Soudan. D'ailleurs ces nègres, qui sont presque

tous musulmans, fournissent à la ville des ouvriers et des domestiques généralement moins paresseux que les Arabes.

De temps à autre, il arrive aux protégés français ou anglais ou aux agents du gouvernement des caravanes qui amènent en esclavage des jeunes nègres du Soudan. Ces victimes sont généralement affranchies et conduites chez les consuls. Nous en avons vu une chez notre consul, M. de Franqueville, et une autre chez le consul anglais.

Somme toute, Benghazi se ressent fortement d'une influence ouadaïenne. Les Senoussiya et les Mozabites entretiennent leurs relations avec le Ouadaï au moyen des nombreuses caravanes qui sillonnent les routes de ce coin peu connu de l'Afrique.

Le Fleuve du Léthé et le manque d'eau à Benghazi. — La ville de Benghazi manque d'eau. Elle a cependant de nombreuses sources qui ne demandent qu'à être utilisées. Mais elle a plus encore : le fameux fleuve du Léthé se trouve à deux heures de marche de la ville. Le nouveau gouverneur de Barca, Ghalib Pacha, lequel fait preuve d'une activité très grande, a conçu l'idée d'utiliser les eaux de ce fleuve.

Profitant du passage à Benghazi d'un ingénieur anglais, le gouverneur nous invita à nous rendre avec lui au fleuve du Léthé pour étudier la question de l'eau sur place. C'est ainsi que nous avons eu l'occasion de faire une visite au fameux fleuve de l'Oubli. Les eaux du Léthé, que les Arabes appellent aujourd'hui « El Djora Kebira », se trouvent à 8 kilomètres vers le sud-est de la ville, à proximité des fameux jardins des Hespérides. On voit qu'on se trouve en plein pays mythologique. Quant au fleuve lui-même, il s'ouvre sous la forme d'une excavation qui descend dans un roc incliné. On passe entre les rochers, en s'appuyant sur des lauriers, des rosiers et d'autres plantes qui grimpent parmi les murs pierreux. Finalement on arrive au fond de la cuvette. C'est une grotte très vaste et très humide, qui en hiver se remplit d'eau. Au fond même de la cuvette on rencontre une nappe d'eau fraîche et claire, très agréable comme goût. C'est le commencement du fleuve du Léthé qui s'égare on ne sait où, en des souterrains, et qui, selon les anciens, menait au royaume de Pluton. Le gouverneur ottoman a décidé de capter les eaux qui en hiver remplissent la grotte et de les amener dans un réservoir situé dans la ville même. Cette mesure, susceptible de priver le royaume de Pluton de ses eaux, fournira à Benghazi la quantité d'eau potable qui lui manque encore.

L'Incendie du Souq. — Notre correspondant de Benghazi nous communique des détails sur l'immense incendie qui vient de ravager le Souq de cette ville, le vendredi 18 septembre dernier. Toute la

partie du Souq qui porte le nom de Souqaland vient d'être éprouvée par cette catastrophe, qui occasionne la ruine d'un grand nombre de marchands locaux.

La population de la ville est d'autant plus affectée par cette calamité qu'elle ne s'est pas encore remise des effets de l'incendie qui ravagea le Souq, il y a deux ans, et dont il était question dans la *Revue* de décembre 1906.

Signe des temps : notre correspondant constate avec satisfaction le

Le Souqaland incendié.

fait que la soldatesque, laquelle il y a deux ans s'était livrée à des actes de pillage, a eu cette fois une attitude des plus correctes. C'est grâce au zèle des troupes qu'on réussit à localiser le feu. C'est à cette attitude des soldats, imbus du nouvel esprit qui règne en Turquie, qu'on doit attribuer le chiffre réduit des dégâts occasionnés par le feu : au lieu de deux millions de francs — tel est le chiffre des biens perdus et pillés par la soldatesque il y a deux ans, — on ne compte actuellement que 500.000 ou tout au plus 600.000 francs de pertes totales.

N. S.

A Tripoli.

Le Cercle militaire. — Le départ en masse des Jeunes-Turcs de Tripoli, qui peut être comparé à une fuite, a privé cette ville de 250 officiers et fonctionnaires Jeunes-Turcs. Arrachés à leur ville natale, ces exilés avaient cherché à créer dans la cité mauresque un coin de vie sociale un peu éclairée. C'est le *Kiraat Khané Askerié* ou cercle militaire, qui

Le club militaire de Tripoli.

était à la tête de ce mouvement. Situé dans le jardin militaire, un des coins les plus agréables de la ville, le bâtiment, élégant, a un café, une salle de billard et de jeux. Il y a en outre une salle de lecture et une bibliothèque de livres turcs et arabes (environ 600 volumes). C'est assis en face de la mer, au milieu des statues antiques décapitées qui proviennent des ruines de Zeptis, que ces rêveurs turcs appelaient la victoire de ce qu'ils appellent eux-mêmes la civilisation turque, destinée à déterminer la régénération de 300 millions de musulmans. Une partie de la révolution turque fut conçue dans ce coin de la Barbarie.

Bibliothèques de Tripoli. — En dehors de la bibliothèque du cercle militaire, Tripoli possède une bibliothèque italienne et une petite librairie.

En outre, l'Alliance Israélite possède une bibliothèque qui compte environ 800 volumes. M. Lévi, le sympathique directeur des Écoles de l'Alliance, met volontiers à la disposition du public les livres que cette bibliothèque contient. On remarque parmi ses clients de nombreux officiers et fonctionnaires turcs qui préfèrent le livre français à tout autre.

La Presse. — Pour le moment Tripoli ne possède aucun périodique, si on ne tient pas compte de la petite feuille réservée aux faits administratifs et intitulée *Taraboulous el Gharb.* Une seule imprimerie fonctionne pour toute la Tripolitaine.

Il y a deux ans un Italien a publié un *Guide de Tripoli* dont on annonce la deuxième édition. En outre un almanach arabe-turc, rédigé par un groupe de Jeunes-Turcs, est en préparation. Au moment où nous quittâmes Tripoli, on parlait de l'ouverture d'une imprimerie privée et de la fondation d'un journal populaire en langue arabe.

Le Fisc en Tripolitaine. — Les indigènes de la Tripolitaine se sont de tous temps montrés réfractaires aux prélèvements des impôts. A ce sujet les épisodes qui dominent l'histoire de cette province (Cf. notre étude « la Tripolitaine sous la domination des Karamanli ») sont très instructifs.

D'une façon générale, les taux et les impôts prélevés sont à peu près les mêmes que dans le reste de l'Empire turc, cependant leur encaissement ne s'exerce pas d'une façon aussi régulière, par suite du caractère particulier que présentent le pays et ses habitants.

L'impôt direct le plus général est la verga, que tout homme adulte doit payer à raison de 25 piastres par tête. Pour les animaux on paie : 35 piastres pour un chameau, 17 piastres et demie pour une vache ou un bœuf, et 3 piastres et demie par tête du même bétail. Les ânes, les mulets et les chevaux sont exempts de tout impôt. La verga est l'impôt le plus difficile à encaisser par suite de son caractère d'impôt direct : dans l'intérieur de la province, la plupart des tribus déclarent ne rien posséder en espèces, et ceci donne lieu à des conflits des plus compliqués.

Toute la Cyrénaïque ne fournit pas plus de 160.000 fr. de verga, et pourtant cet impôt est un des facteurs de troubles les plus actifs de la province. D'un côté, rien ne répugne davantage au bédouin que le fisc et, d'autre part, cet impôt en espèces dans un pays aussi à l'écart devient un moyen d'oppression et d'abus.

La Askeria, ou impôt qui tient lieu du service militaire pour les juifs, est prélevée à raison de 39 piastres par tête. Les juifs se plaignent avec raison que cet impôt est prélevé sur eux, même dans les régions où les

indigènes ne subissent pas le service militaire. D'autre part, ici encore la répartition de l'impôt ne se fait pas d'une façon précise, scrupuleuse, et partout il nous est arrivé d'entendre des plaintes souvent très justifiées.

Les palmiers sont imposés à raison de 1 piastre et demie par arbre; toutefois certaines régions, où les autorités croient devoir encourager le développement de la culture, sont dispensées de payer cet impôt. Par contre le lagbé, boisson fournie par le tronc du palmier, est imposé d'une façon excessive : les autorités croient pouvoir empêcher par ce moyen la disparition des palmiers pour lesquels l'incision faite dans l'arbre dans le but d'exploiter le lagbé devient mortelle, en même temps que préserver les soldats turcs de l'abus de cette boisson qui agit d'une façon enivrante sur les Musulmans, généralement peu habitués aux boissons fortes.

Dans tous les cas, c'est encore la dîme, cet impôt classique de l'Orient qui rapporte le plus au fisc. D'un côté, ce genre d'impôt est très familier aux indigènes de toute croyance, d'autre part il se paie en nature et son prélèvement ne rencontre pas autant de difficultés que les impôts directs.

Nous croyons savoir que la Tripolitaine a produit en 1906 plus de 800.000 hectolitres de blé et que les revenus du fisc y ont dépassé le chiffre de 20 millions de francs. D'ailleurs cette somme suffit à peine pour couvrir les frais de l'administration locale et des troupes que le gouvernement est obligé d'entretenir dans cette vaste province. Aussi la Porte en profite-t-elle fort peu.

Le Commerce de Tripoli avec le Sahara. — Le marché de Tripoli, autrefois un des premiers centres du commerce saharien, se trouve en baisse constante. Néanmoins, on ne pourrait guère se faire une idée exacte de ce qu'est le commerce de la ville sans avoir précisé le caractère du commerce qui se fait entre la capitale et ses dépendances, par voie de terre. Une étude substantielle sur ce sujet est d'autant plus intéressante qu'il est en état de nous initier aux causes de la décadence commerciale qui continue à s'accentuer dans le seul centre que les Turcs possèdent encore en Afrique.

En effet, ces derniers n'ont rien fait jusqu'ici pour l'amélioration des moyens de communication et pour le maintien du commerce à son ancien niveau. Tandis que le Sud tunisien et le Soudan égyptien s'enrichissent constamment de nouvelles routes et souvent même de chemins de fer, la Tripolitaine manque de tout. Sans doute, quelques cochers de Tripoli se hasardent de temps à autre à braver les sables du désert et à transporter un fonctionnaire ou un voyageur de marque à un

point du littoral ou même jusqu'à la lisière du Djebel, mais ce ne sont guère que des actes de bravoure qui ne peuvent aucunement être pratiqués pour le transport des marchandises. Le réseau télégraphique qui relie l'intérieur avec la capitale ne peut guère être d'une utilité économique pour un pays où le temps compte pour rien; par contre, on ne fait rien pour l'entretien des grandes routes des caravanes qui cheminent à travers sables et broussailles. Rarement cependant un pays présente des conditions aussi favorables à la création des routes qu'on pourrait ouvrir à travers les grandes plaines avec des dépenses et des efforts minimes.

Cela va encore pour les oasis de la côte : à défaut de routes, les marchands de Tripoli affrètent des barques qui font le service entre la capitale et Homs, Zlitin, Zaoufa, et jusqu'à la frontière tunisienne; plus rarement entre Messata et la Syrte. Mais les hasards du vent dont ces voiliers dépendent, empêchent un service régulier et entravent tout progrès dans cette voie. Nous-même en avons fait l'expérience à nos dépens : ayant formé le dessein d'aller de Tripoli à Homs, villes qu'aucun service de bateaux à vapeur ne relie, nous dûmes nous embarquer sur un bateau rempli de denrées coloniales ; cependant, après un voyage de trois jours, nous nous vîmes dans l'obligation de débarquer sur un cap isolé et de continuer par terre dans des circonstances assez difficiles.

Dans ces conditions, il est inutile d'ajouter que les échanges commerciaux avec l'intérieur se font presque exclusivement par l'intermédiaire du « navire du désert ». Deux ou trois fois par semaine, de petites caravanes, composées de marchands juifs et de chameliers arabes, partent de Tripoli à destination du Djebel pour en revenir quelques jours plus tard. Grâce à la sécurité absolue qui règne dans ces parages, il n'est pas rare de rencontrer un marchand circulant seul au désert et voyageant sur un âne ou un mulet.

Cependant il n'en est pas de même pour ce qui concerne le commerce avec l'Extrême-Sud et l'Afrique centrale : ici les distances sont énormes, les populations rares et souvent menaçantes, et les conditions de voyage effrayantes. Pour aller de Tripoli à Ghadamès, une caravane met au moins 150 heures; pour aller à Mourzoun, il n'en faut pas moins de 225 ; quant au Ouadaï et au Soudan, c'est par mois qu'il faut compter la durée du voyage. Et cependant Tripoli reste encore un des centres les plus importants du mouvement des caravanes vers l'extrême-Sud, et conserve encore ses relations commerciales avec Madaï, Bornou et même des régions plus lointaines. Des groupes de marchands de Tripoli, Mozabites ou Berbères, Juifs et, rarement, Maltais, affrètent de grandes caravanes qu'ils envoient vers le sud, chargées de perles, de

coton, d'articles de quincaillerie et souvent même d'objets de luxe destinés aux chefs des pays qu'ils traversent; ces caravanes rapportent au bout de quelques mois des dents d'ivoire, des articles de tissage, du bétail et plus discrètement des femmes et des esclaves. Une caravane pareille compte au moins 200 chameaux. Les organisateurs de la caravane en confient la direction à un conducteur en chef qui est toujours une personne de confiance, et qui devient responsable pour les biens qu'on lui confie.

Rarement un marchand juif se hasarde à accompagner une caravane pareille; jamais un chrétien n'oserait le faire. C'est que l'Afrique intérieure pullule de fanatiques et de brigands de toutes sortes. Et quoi de plus louable, de plus digne d'un brigand zélé que de s'emparer des biens ou même de la vie d'un « Roumi » ou d'un « Yehoudi » ? Pour le chrétien, l'intérieur de la Tripolitaine compte des ennemis des plus dangereux, à commencer par les Senoussiya, et à finir par les Touaregs. Quant au Juif indigène, il est vrai que sa qualité de judéo-africain reconnue par les indigènes les plus farouches, lui avait créé sur tous les points du pays des sympathies des plus précieuses; souvent même des traditions fort anciennes considèrent les Juifs comme des parents de race ou des alliés des luttes anciennes contre un ennemi commun.

Ce fait nous explique les causes du privilège qui permet aux marchands juifs de pousser seuls jusqu'au Fezzan et à Gyrza; d'être chez eux dans le Syrte et aux extrémités du Djebel Nefoussa. Cependant ce côté favorable de la médaille a aussi son revers : à côté des amitiés précieuses, l'ancienneté même de l'existence des Juifs dans le pays et le rôle qu'ils y ont joué leur ont souvent suscité des inimitiés, et des traditions hostiles se transmettent de génération en génération dans un pays où on n'apprend rien mais où on n'oublie rien.

Voici un exemple très curieux : les habitants de Ghat sont d'accord avec les Juifs pour se considérer comme les descendants des anciens Philistins qui se seraient enfuis en Afrique sous la conduite de leur roi Djalout battu par le roi David. Ce rôle d'ennemis séculaires d'Israël dont l'origine peut être attribuée aux luttes survenues anciennement entre tribus judéo-berbères et tribus berbères islamisées, les aborigènes de Ghat continuent à le prendre au sérieux. Jamais un Juif ne fut admis à pénétrer dans la ville de Ghat. Par contre, les marchands de cette ville qui ont des affaires à Tripoli confient leur bien et leurs intérêts aux commerçants juifs de la capitale, mais, chose curieuse, jamais un habitant de Ghat ne choisira comme agent un Juif du nom de David, qui est celui de leur prétendu ennemi séculaire.

A ce fait caractéristique, il est curieux d'en opposer un autre non moins intéressant : les Berbères de Sérous et de Nalout dans le Djebel

Nefoussa se considèrent, avec les Mozabites du Mzab d'ailleurs, comme étant les descendants authentiques des Ammonites et des Moabites de la Bible, et à ce titre ils traitent les Juifs amicalement, comme il sied entre parents de race et d'origine.

Quoi qu'il en soit, les caravanes de Tripoli continuent à sillonner les routes de l'Afrique centrale et forment encore une source considérable de revenus pour ses marchands, ses chameliers et même ses ouvriers. Mais leur nombre et leur importance tendent à diminuer d'année en année : les causes sont multiples : nous avons déjà mentionné les améliorations que l'Angleterre et la France avaient apportées dans le régime des moyens de communications qui détournent de Tripoli une partie considérable de son trafic. L'occupation de certaines oasis du Sahara n'a fait qu'accentuer ce mouvement, et les autorités turques ont beau faire surveiller les routes qui mènent de la frontière tripolitaine vers le Sud tunisien, la fuite n'en est pas moins grande : déjà l'ivoire n'arrive presque plus à Tripoli par suite de la concurrence que l'Afrique du sud anglaise fait aux marchands de cette ville dans l'Afrique centrale. D'autre part, la pacification du Soudan a presque mis fin au trafic d'esclaves qui s'y exerçait, clandestinement il est vrai. Quant aux plumes d'autruche, le fait que des centaines de jeunes ouvrières juives, qui s'adonnaient à la coloration et au nettoyage de cet article, manquent absolument de travail, nous dispense d'en dire davantage.

Il va sans dire que le développement de l'industrie de l'alfa et des cuirs est insuffisant pour enrayer les mouvements de baisse qui s'observent depuis un certain temps sur le marché de Tripoli. D'ailleurs les marchands de la place manquent absolument d'esprit d'initiative et ne font rien pour combattre la décadence commerciale de la ville. En ceci, Juifs et Mulsulmans, Grecs et Maltais subissent tous les effets de l'indolence qui caractérise cette cité africaine ; à moins que des changements imprévus ne surviennent, la ville de Tripoli tend de plus en plus à devenir exclusivement un chef-lieu administratif.

Ceci ne peut qu'accentuer l'importance économique de l'élément turc qui fait marcher le commerce local, et l'ascendant moral et social qu'il a sur la population de la ville, de même que sur son évolution ultérieure. Il ressort de là que, du point de vue économique du moins, les Turcs rencontrent beaucoup d'alliés parmi la population marchande de la ville.

L'Instruction publique à Tripoli. — L'organisation de l'instruction publique présente, dans cette cité musulmane et africaine, des variétés aussi nombreuses qu'intéressantes. En même temps elle témoigne des multiples exigences que la société turque, même transportée en un point éloigné de l'Europe, impose au Gouvernement en matière d'éducation.

Sans nous arrêter davantage au régime des écoles religieuses élémentaires qui se trouvent auprès des mosquées et où l'influence du Gouvernement ne s'exerce que pour ce qui concerne l'instruction de la langue turque, nous passerons à un exposé sommaire des établissements scolaires que nous rencontrons à Tripoli.

En premier lieu viennent trois ou quatre écoles primaires gouvernementales laïques dans lesquelles règne la langue turque.

Des écoles du même type viennent d'être fondées dans tous les chefs-lieux de Kaimakamats, et même dans les forts du désert, dans le but de familiariser les enfants des indigènes avec la langue turque et avec les notions élémentaires des sciences que l'on enseigne dans cette langue.

Nous avons eu l'occasion de visiter une de ces écoles ; elle nous a singulièrement rappelé les écoles franco-arabes, et plus encore les écoles russes destinées aux populations non-chrétiennes de l'empire du tsar. Évidemment la langue et le régime turcs y sont des plantes étrangères.

En outre il existe à Tripoli une école élémentaire de garçons qui est divisée en trois classes, et qui sert d'école préparatoire à l'école masculine secondaire divisée à son tour en quatre classes qui correspondent à nos collèges. Parallèlement, il existe à Tripoli un lycée ou une école secondaire de jeunes filles qui compte six classes. L'enseignement s'y donne en turc, mais on y enseigne l'arabe et les premières notions du français.

Une école normale gouvernementale a pour fonction de préparer des instituteurs pour les écoles primaires de la province.

Une école militaire, divisée en cinq classes, prépare les enfants des fonctionnaires civils et militaires à la carrière militaire. Toutefois les examens de sortie n'ont pas lieu sur place et les candidats se voient astreints à aller passer leur brevet de capacité à Constantinople. Cette dernière école compte environ 80 élèves.

Une « école d'arts et métiers » prépare les jeunes gens aux carrières d'inspecteur, industriel, dessinateur, etc. L'école compte plus de 80 élèves.

Parallèlement, Tripoli possède une école d'arts et métiers pour les jeunes filles. On y confectionne des tapis, des broderies d'une qualité remarquable.

En dehors des arts et métiers réservés aux femmes, les jeunes filles y reçoivent une instruction générale et musicale, notamment l'enseignement du piano.

L'accès à cette dernière école est réservé uniquement aux filles des fonctionnaires et son régime rappelle celui des « instituts des jeunes filles nobles » de Russie.

Dans toutes ces écoles, le personnel enseignant est composé presque exclusivement de professeurs diplômés de Constantinople. Presque tous ont une manière de voir fort peu religieuse, et exercent sur leurs élèves une influence plutôt dans le sens moderne.

Tripoli compte encore trois « medressé » ou écoles qui préparent à la carrière ecclésiastique. L'enseignement de la langue turque y est obligatoire, mais c'est au Caire et non pas à Constantinople que les élèves vont subir les examens qui leur confèrent le titre d'Ouléma.

Dans toutes ces écoles, réservées surtout aux Turcs, l'enseignement est gratuit, ce qui fait que les enfants des non-musulmans y sont rarement admis. A noter, cependant, l'exception que font à cette règle les enfants des fonctionnaires chrétiens ou juifs au service du Gouvernement.

D'ailleurs, le nombre restreint d'élèves non-musulmans que nous trouvons dans les établissements scolaires tient aussi à ce que ces derniers ne présentent pas de garanties suffisantes en ce qui concerne l'enseignement occidental, qui y est donné d'une façon assez défectueuse.

Ce dernier fait nous explique pourquoi les fonctionnaires turcs éclairés préfèrent souvent envoyer leurs enfants à l'école de l'Alliance israélite où l'enseignement se fait en français, et pourquoi les particuliers musulmans constituent une partie de la clientèle de l'école italienne qui répugne au turc en tant que foyer de « pénétration », et même des écoles des Frères français contre lesquelles les croyants professent des préventions d'ordre religieux.

De l'avis des Turcs éclairés, l'Alliance israélite ou une autre société laïque aurait fait une œuvre utile en ouvrant à Tripoli une école élémentaire secondaire, toutes les préférences des Musulmans étant pour la langue et la civilisation françaises.

N. S.

ÉGYPTE

El-Azhar et la vie religieuse en Égypte.

Le 7 mars dernier, le khédive a sanctionné une nouvelle loi réglementant la mosquée d'El-Azhar, ainsi que les écoles religieuses musulmanes. Cet important document se compose de trente-huit articles, dont voici l'analyse.

Le cheikh d'El-Azhar est déclaré « chef suprême de toutes les personnes qui se consacrent à la religion, ainsi que de l'enseignement religieux ». Il surveille, non seulement l'administration des établissements d'instruction religieuse, mais encore la conduite de ceux qui en dépendent, et son autorité s'étend aussi sur les personnes qui, en dehors de ces établissements, s'adonnent aux études religieuses. Il est investi du pouvoir exécutif général, et de tous les pouvoirs autres que ceux qui sont propres au Conseil administratif et au Conseil supérieur de la mosquée, assemblées dont il est le président de droit, et dont voici la composition :

Conseil supérieur : le Cheikh d'El-Azhar, président, le Grand Mufti d'Égypte, les Cheikhs des Malékites, des Hanbalites et des Chaféites, le chef du cabinet arabe du khédive (Ahmed Chéfik Pacha), et le directeur général des Wakfs (Husseïn Ruchdi Pacha).

Conseil administratif : le Cheikh ou son wékil, président, deux savants hanéfites, deux chaféites et deux hanbalites, choisis par les ulémas les plus distingués. Il existe, en outre, pour les Cheikhats d'Alexandrie et de Tantah, deux Conseils analogues, présidés par le Cheikh local et comptant chacun six membres recrutés de la même manière.

Voici maintenant en quoi consistent les attributions de ces assemblées. Le Conseil supérieur qui se réunit une fois par mois et peut être présidé par le khédive, établit le budget d'El-Azhar, budget que le Cheikh propose à la ratification du khédive ; il approuve, après examen, les règlements intérieurs des écoles religieuses, les questions relatives aux cours et examens, les décisions concernant le personnel, nominations, promotions, mutations, etc. ; crée de nouveaux établissements, et rattache, s'il y a lieu, ceux qui ont le moins d'importance à d'autres plus considérables ; statue sur les récompenses à attribuer, pelisses d'honneur et allocations ;

examine, enfin, toutes les questions législatives concernant l'enseignement religieux, fait les propositions de réformes qu'il juge utiles, et donne son avis sur les objets que peuvent lui soumettre les Conseils administratifs.

Ceux-ci ont pour mission d'élaborer les budgets, les règlements intérieurs et les mouvements du personnel, de répartir l'enseignement entre les professeurs, de fixer le nombre, les lieux et les heures des cours. Ils ont aussi la faculté de faire des propositions de réformes. Pour que leurs délibérations soient valables, elles doivent être prises à la majorité des voix, quatre membres au moins assistant à la séance, non compris le président qui, en cas de partage, a voix prépondérante. Celui-ci, qui a la direction générale dans sa sphère d'action, prend toutes les décisions concernant le personnel, sans déroger aux mesures adoptées par le Conseil ; il a le devoir de relever le niveau de l'instruction par tous les moyens qui lui paraissent convenables.

Voici maintenant sur quelles matières porte l'enseignement : sciences religieuses, philologie arabe, mathématiques « et autres études rationnelles qui ne portent pas atteinte à la foi, à spécifier par décision du Conseil supérieur » ; la loi, sur ce point important, ne s'est pas montrée plus explicite. Le règlement intérieur fixera la durée maxima des études ; celle-ci ne saurait être de moins de douze ans, dont quatre pour les cours primaires, autant pour les cours secondaires et les cours supérieurs. Pour passer de l'une des deux premières séries à la suivante, il faut avoir subi avec succès un examen conférant un certificat d'études ; un examen final, au bout de quatre années d'enseignement supérieur, confère le diplôme d'uléma, et les elèves sont proposés par le Cheikh, pour un brevet du khédive.

Il existe trois classes de diplômes : leurs titulaires peuvent également devenir imans, khatibs, professeurs dans les mosquées d'enseignement populaire ; ils peuvent aussi être nommés *maazouns* « notaires », dans les chefs-lieux et les villages, de préférence à ceux qui n'ont que le certificat d'études secondaires ; mais seuls les diplômés de 1re et de 2me classe peuvent devenir cadis ou muftis, à la condition de suivre le rite hanéfite et de remplir les conditions voulues pour entrer dans les tribunaux religieux. Les étudiants ayant obtenu le diplôme de 2me ou de 3me classe peuvent, au bout de deux ans, se présenter de nouveau à l'examen pour la classe supérieure. Ceux qui échoueraient après avoir passé, à la mosquée, le maximum de temps prévu pour leurs études, sont rayés des registres et perdent leurs allocations, à moins qu'elles ne proviennent d'une fondation pieuse ou ne leur aient été attribuées par ordre supérieur. Toutefois, ils restent libres de se représenter aux examens.

Les Conseils administratifs procéderont au classement des professeurs

et des allocations à leur attribuer, en faisant mention de leurs traitements antérieurs; le Conseil supérieur se prononcera sur ces propositions. On respectera les droits acquis ; les ulémas ne figurant pas sur les listes établies de la sorte conserveront leurs allocations, tant qu'ils seront aptes à enseigner ; leur absence, si elle est due à l'âge ou à la maladie, sera excusée.

En dehors des professeurs exclusivement voués à l'enseignement, les Conseils administratifs ont le droit de confier certain cours, à titre gratuit ou moyennant une rémunération, à des savants ayant d'autres occupations ; de charger des sommités scientifiques de faire des cours supérieurs sur les matières énumérées plus haut, afin de permettre aux nouveaux diplômés de se perfectionner dans les branches qu'ils veulent prendre comme spécialités ; d'appeler au professorat, en cas de besoin, des ulémas qui n'avaient pas été désignés pour ces fonctions : le Conseil supérieur déterminera alors la rétribution à leur accorder ; d'autoriser les savants étrangers jouissant d'une grande réputation à enseigner à El-Azhar ; de choisir éventuellement comme professeurs des personnes étrangères à El-Azhar, mais se trouvant dans les conditions requises pour l'enseignement religieux. C'est au Conseil supérieur qu'il appartient de déterminer, pour tous les établissements religieux, les règles à suivre pour le choix des professeurs rétribués.

Le Cheikh d'El-Azhar est pourvu d'un *wékil* ou suppléant ; chaque rite orthodoxe a son cheikh, et chaque établissement d'instruction pourvu d'un Conseil administratif doit avoir aussi un cheikh et un wékil. Les uns et les autres seront nommés par ordonnance supérieure. Voici, maintenant, les objets sur lesquels portera le règlement intérieur dont nous avons déjà plusieurs fois parlé : 1° matières de l'enseignement, et leur répartition dans les années d'études ; 2° choix des livres classiques ; 3° nombre des années supplémentaires imposées aux étudiants de chaque ordre devant redoubler le cours ; 4° durée maxima des études pour les trois degrés ; 5° *intisâb* ou examen d'admission ; 6° conditions requises pour passer d'un cours au cours supérieur ; 7° règles à suivre dans les examens de fin d'études dont l'organisation, toutefois, appartient au Cheikh d'El-Azhar ; 8° distribution des rations journalières et services des sections, *riwâks*, pour lesquelles on devra, cependant, observer les prescriptions des fondations pieuses ; 9° punitions et mesures disciplinaires ; 10° dispositions de toute sorte pouvant servir à relever le niveau des études.

C'est au Conseil supérieur qu'il appartient de déterminer le régime des *kouttabs*, « écoles primaires », dépendant d'El-Azhar, des autres écoles religieuses, en tenant compte des volontés des testateurs, des étudiants des sections, *riwâks*, des sous-sections, *hâras*, et des autres

étudiants auxquels il serait difficile d'appliquer les prescriptions de la nouvelle loi ; il examinera, à la fin de chaque année, les rapports sur les divers établissements, et présentera, à son tour, un rapport général au Khédive.

Des dispositions transitoires ont été prises. Les étudiants en cours d'études ont été répartis, par les soins du Conseil, dans les diverses années scolaires, et celui-ci a reçu la liberté de nommer à la classe supérieure les professeurs comptant six ans d'exercice ou jouissant d'un grand renom.

Les Confréries religieuses.

Les confréries religieuses égyptiennes sont actuellement régies par un règlement daté du 5 rabîʿ al-awwal 1321 (5 juin 1903), et dont voici les dispositions essentielles :

Un Conseil spécial, composé du grand cheikh des confréries, nommé par le khédive et président de droit, et de quatre membres nommés pour trois ans par le grand cheikh sur une liste de huit membres présentée par les cheikhs de confrérie réunis en assemblée générale et au nombre de 25 au moins, est chargé des nominations, révocations et suspensions des cheiks des confréries. Il se prononce en outre sur les différends qui peuvent survenir entre les confréries. Toutefois l'approbation du nazir est nécessaire, toutes les fois qu'il s'agit d'un tekié ou d'un mausolée ayant un nazir légal; pour les établissements recevant des allocations du Gouvernement ou de la Direction générale des Wakfs, on se conformera au règlement des Wakfs.

La procédure adoptée par les confréries religieuses est suivie par le Conseil, toutes les fois qu'elle n'est pas contraire au présent règlement ou aux lois. Les mêmes formes sont observées qu'au Conseil légal ; inscrites dans l'ordre de leur arrivée, les affaires ne peuvent être remises que dans le cas où les formalités n'auraient pas été toutes accomplies. C'est le Conseil qui tranche, lui-même, les demandes de récusation. Il se réunit tous les mois, et plus souvent s'il est nécessaire; le membre qui, sans excuse valable, n'a pas assisté à quatre séances dans l'année, est considéré comme démissionnaire et remplacé. Le président a droit de requérir l'intervention de l'autorité pour faire exécuter les jugements, auxquels nul Soufi ne peut se soustraire, c'est à lui qu'appartient la police des séances.

En matière religieuse, la justice est toujours rendue gratuitement ; les nominations, elles aussi, ne donnent lieu à aucun frais.

Les contestations entre membres d'une même confrérie sont tranchées par le cheikh, avec faculté d'appel devant le Conseil. Celles qui se produisent entre des membres de confréries différentes sont jugées, au Caire, par le Conseil; en province, par les wékils du Machyakhat, toujours avec faculté d'appel. C'est enfin le Conseil qui juge les procès intentés à un cheikh par les membres de sa confrérie.

Le Congrès musulman universel.

On se souvient des raisons pour lesquelles le Caire avait été choisi comme siège du Congrès musulman universel qui doit s'ouvrir en novembre. Le choix de Constantinople avait été écarté pour des raisons faciles à comprendre; mais ces raisons aujourd'hui n'existent plus, la Turquie étant devenue un état libre.

Faut-il donc transporter à Constantinople le siège de Congrès ? Non, a répondu le 14/27 septembre dernier, dans le *Terdjumân*, celui qui a pris l'initiative de cette réunion, Ismaïl Bey Gasprinsky; il est maintenant trop tard. Mais le second Congrès se tiendra nécessairement à Constantinople, et Téhéran devra être la ville choisie pour le troisième.

L. B.

AFRIQUE ITALIENNE

La partie la plus connue de la possession italienne du Benadir est celle qui est comprise entre la côte et le cours supérieur de l'Uebi Scebeli, de l'endroit où il prend une direction à peu près parallèle à la mer jusqu'à la région des Balli, inexplorée jusqu'ici, où il se perd dans le sol en formant des lagunes et des marais (1).

Au sud et au sud-ouest du pays des Balli, la zone s'élargit et longe le fleuve Giuba qui forme la limite entre les possessions italiennes et

(1) D'après le *Corriere della Sera*.

les possessions anglaises, et s'étend jusque vers le premier degré au Nord de l'équateur.

Il y a encore, sur le Giuba, les ports de Bardera et de Lugh, mais ce sont des points isolés.

Dès l'été dernier, l'autorité du gouvernement était reconnue, sinon exercée directement, partout dans la plus grande partie de ce territoire, c'est-à-dire sur tous les pays qui s'étendent au sud d'une ligne tracée sur la carte, de la mer à l'Uebi Scebeli, à environ 50 kilomètres au nord-est de Brava. Au nord de cette ligne se trouve le territoire des Biwal hostiles : l'autorité du gouvernement n'y est effective que dans les endroits où il a des troupes, à Merca, à Mogadiscio et à Gesira, Gilib et Danane.

L'influence des Bimal est combattue par les esclaves libérés qui habitent au sud de leur territoire, et voient un protecteur dans le gouvernement italien. Ils se trouvent à Havai, sur l'Uebi Scebeli, à environ 40 kilomètres de Brava.

De même la Goscia, c'est-à-dire une partie de la plaine arrosée par le Giuba où s'exerce l'autorité italienne, déserte au commencement du siècle dernier, a été peuplée d'esclaves libérés ou fugitifs, qui sont soumis à l'autorité italienne et prêts à lui obéir.

Le Spartacus nègre, Nassib Bunda, mort en 1906, qui y exerça son autorité pendant de longues années, ne permettait à aucun Comal sous peine de mort de traverser la brousse qui limite cette plaine parallèlement au Giuba.

Lorsque l'insurrection des Bimal sera terminée, le moyen le plus efficace d'empêcher toute résistance future sera de libérer tous leurs esclaves d'un seul coup et de transplanter chez eux quelques colonies de libérés.

On sait que les Italiens font des efforts pour reconnaître des pays avoisinant leurs possessions, avec lesquels ils désirent développer les relations commerciales. L'été dernier la mission d'Éthiopie, confiée au capitaine Tancredo par la Société de géographie italienne, est arrivée à Axum; elle a fait le tour du lac Tsana, visité la première cataracte du Nil Bleu, fait l'ascension du Mont Berail (le plus élevé du Siemen, 4.520 mètres) entre Gondar et Adua. De là elle a dû se rendre à Asmard.

D'un autre côté, le chevalier Rossetti a été envoyé au Soudan pour reconnaître les routes les plus importantes par lesquelles se fait le commerce par caravanes entre l'Érythrée, le Soudan et l'Éthiopie septentrionale, et visiter, au moment où le trafic est le plus intense, les principaux marchés aux confins des trois pays.

D'après le chevalier Rossetti, les résultats de son voyage sont le parcours des routes caravanières Agordat-Cassala, Barentù-Sittona, Eleghin-Noggara-Abù, Gulub-Gedharef-Gallaba-Dunkur-Roseires, où il a fait des observations très intéressantes.

MAROC

Nous recevons la lettre suivante de l'éminent chef de la Mission scientifique du Maroc à Tanger, M. Michaux-Bellaire.

Tanger, 25 *octobre* 1908.

Ainsi que je vous l'écrivais dernièrement, afin de mettre à profit mon repos forcé et de prendre utilement l'exercice qui m'est recommandé, j'ai entrepris avec M. Buchet des fouilles dans les terrains ou plutôt dans les sables appartenant à la Société Immobilière.

Le directeur de cette société, M. Gauthronet, et ses deux administrateurs M. Luret et M. Farth nous ont autorisés à déblayer une partie de ces sables où, ainsi que je vous l'avais écrit l'année dernière, on avait trouvé deux tombeaux, dont vous avez d'ailleurs les photographies.

Les travaux exécutés jusqu'ici par la Société Immobilière n'avaient pas permis de faire des fouilles. Au cours de ces travaux, d'autres tombeaux ont été découverts et détruits malheureusement, entre autres celui où se trouvait une stèle de grès portant l'inscription de Cosconius dont je vous envoie un estampage. La plus grande des deux tombes dont vous avez les photographies et qui était ornée de guirlandes de feuilles de laurier, dont je vous ai envoyé un dessin, a été détruite également. La plus petite de ces deux tombes était encore debout. Elle avait été violée anciennement mais, sur deux faces, avait encore des peintures très curieuses et remarquablement conservées. Sur la face Est, un oiseau rouge et vert entouré d'une guirlande droite formant cadre ; sur la face Nord, une double guirlande en volutes. Après avoir pris des calques et des photographies de ces ornements, nous sommes arrivés, avec beaucoup de difficultés, à enlever les deux murailles où se trouvent les peintures et à les transporter chez M. Buchet qui habite tout près du terrain des fouilles. A l'Est, et à 50 mètres environ

de ce tombeau, nous en avons trouvé un autre, sans monument. formé de six grandes tuiles enfoncées verticalement. L'urne contenue dans ce tombeau avait été enlevée. Nous l'avons retrouvée brisée complètement à côté du tombeau, côté Nord, avec des débris de vases plus petits. Cette violation est très ancienne, ainsi que cela apparaît par la nature de la terre sur laquelle étaient moulés les débris. Malgré cela nous avons retrouvé dans la terre, au fond du tombeau, un petit vase lacrymatoire en verre, en très bon état, un autre petit vase de terre rouge, trois boules d'ambre et une boucle d'oreille d'ambre et son crochet de cuivre, des débris de collier en verre noir et blanc.

En continuant les fouilles sur le Sud, nous avons trouvé divers morceaux de murailles, un tombeau complet dans la même forme que ceux dont vous avez la photographie, mais dont l'enduit extérieur et les peintures ont complètement disparu, deux autres petits tombeaux ou autels et enfin un tombeau renversé où se trouvent encore des peintures très curieuses. La face supérieure de ce tombeau ne laisse plus voir que les pattes et le bas du ventre d'un oiseau. La face Nord est ornée d'une sorte de léopard, la face Sud d'un paon. En soulevant avec un cric le bloc renversé, nous avons pu apercevoir un oiseau peint sur la face tournée vers le sol. Nous avons pris des calques du paon et du léopard ; nous tâcherons d'en prendre des photographies et de transporter les parties peintes, comme nous avons fait pour l'autre tombeau.

Ces peintures conservées dans le sable, comme celles de Pompéi ont été conservées dans les cendres, sont, je crois, d'un réel intérêt et peuvent jeter un jour tout à fait nouveau sur l'état de la civilisation romaine à Tanger. Il est certain que nous nous trouvons en face d'un véritable cimetière, que j'ai tout lieu de croire romain, étant donnée l'inscription de Cosconius qui se trouve sur une stèle qui était placée sur un de ces tombeaux.

Le tombeau de Cosconius était également orné de fresques, dont un fragment en mauvais état a seul été conservé par la Société Immobilière. Cette fresque représente un Romain tenant un fouet ou une cravache et placé entre deux chevaux.

Je ne vous donne encore qu'un aperçu très rapide de ces fouilles et je vous enverrai les photographies de tous les objets avec les plans et les notes explicatives, permettant une étude sérieuse. Tous ces objets sont destinés au petit musée de la Mission.

ABYSSINIE

Harrar.

La population du Harrar (1) est principalement composée de trois races : les Harrariens, les Gallas, les Abyssins. Fait curieux, qui se remarque dans toute l'Afrique, dans les murailles des villes, en dépit de la séculaire communauté de vie, les races ne se sont pas mélangées; ce qui fait que l'équilibre social ne correspond pas à des contrastes d'individus, mais à des contrastes de races.

Le Harrarien qui, depuis quatre siècles, vit en contact absolu avec le Galla, n'a encore rien de commun avec lui. Il a de nombreuses idées semblables, mais pas un sentiment pareil ; la religion est commune mais le culte n'est pas célébré en commun ; le siège de la vie et des intérêts est le même, mais la dignité est différente; l'œuvre est parfois convergente mais l'esprit est tout autre.

Distinct de lui physiquement, il tient de l'Arabe par le sang et la noblesse du maintien, la pureté et la régularité des lignes. Il est élancé, actif, inquiet, et méprise le Galla tranquille et paresseux, comme un animal inférieur; il ne l'aide jamais et le salue difficilement.

Telles sont ces deux races devant celle du conquérant : l'Abyssin dont ils subissent ensemble la domination depuis une vingtaine d'années.

Les Abyssins sont peu nombreux dans le Harrar : on n'y voit presque seulement que des soldats et leurs chefs. Le reste des 60.000 habitants est composé presque entièrement de Gallas. Il y a très peu de vrais Harrariens. Musulmans pour la plupart, comme les Gallas, bien que depuis la domination abyssinienne ils se convertissent peu à peu les uns et les autres au Christianisme.

Il est vrai que le Négus, avec une tolérance bien entendue, a donné aux Musulmans du Harrar un chef spécial pour leur culte, Hadji Abdoullah ben Sadek, mais ce chef, on ne sait si c'est par hasard ou par habileté de celui qui l'a choisi, est de descendance chrétienne et de pratiques très peu dévotes envers Allah.

Les quelques Harrariens du Harrar se considèrent encore comme les maîtres naturels de la terre qu'ils habitent, et nullement inférieurs aux

(1) D'après la *Tribuna*.

conquérants superbes dont ils se souviennent avoir été, jadis, plus d'une fois victorieux.

La lutte pour l'hégémonie entre les Abyssins et les Harrariens remonte au huitième siècle, quand les premiers Musulmans établis sur les côtes de la mer Rouge soumirent les populations éparses et peu nombreuses du pays et y fondèrent quelques petits États musulmans parmi lesquels celui des Afar-Danakils, devenu plus tard le royaume d'Adel, — dont la capitale était Zeïla, et ensuite Aussa — fut le plus important, au point d'avoir pour tributaire, plus d'une fois, l'État de Harrar, son voisin.

Ces petits États, profitant des luttes intestines qui alors affaiblissaient l'Abyssinie, réussirent à s'étendre notablement, poussant jusqu'aux pays de l'Ifat et, de là, à l'Hanax, tout en se reconnaissant toutefois sous une certaine dépendance des empereurs d'Abyssinie.

Jusqu'à la fin du quatorzième siècle, tous ces États devenus maintenant très nombreux — environ seize — et florissants, se réunirent, ayant à leur tête celui d'Adel, pour se révolter contre l'empereur abyssin et envahir son territoire. La lutte dura, acharnée, et avec des fortunes diverses, jusqu'au seizième siècle. Vers 1330 l'empereur abyssin Amda Sion réussit à battre la nombreuse armée ennemie et à vaincre en plusieurs rencontres les forces réunies des seize rois, qu'il repoussa, dit-on, jusqu'à Zeïla.

En 1434 l'empereur Zarea-Yacob, monté sur le trône d'Abyssinie, inaugura son règne par des persécutions religieuses contre les Musulmans, les Hébreux et les Païens. Il battit plusieurs fois les alliés du roi d'Adel, parmi lesquels l'État de Harrar. Mais les persécutions de cet empereur, exercées impitoyablement contre ses propres sujets eux-mêmes alors qu'ils n'étaient pas chrétiens, diminuèrent la valeur de ses succès guerriers, car ils déterminèrent de nombreuses émigrations de peuples abyssins qui allèrent accroître les États de Harrar et d'Adel. A ces émigrants appartiennent les Argobba; partis de leur pays, près d'Ankober, ils vinrent s'établir au Sud-Est du Harrar dans une vallée qui porte aujourd'hui leur nom et où se conservent encore une langue et des usages particuliers, outre la religion mahométane. Cependant, pour quelque temps encore, la fortune favorisa les Abyssins jusqu'à ce que, au commencement du seizième siècle, Mohammed Gragne, Emir de Harrar, et par la suite roi d'Adel, aidé par les Turcs, envahit l'Abyssinie à la tête de toutes les forces mulsumanes et battit, en 1528, l'empereur David V.

De victoire en victoire, Mohammed Gragne parcourut l'Abyssinie dans tous les sens, mettant tout à feu et à sang, et poussant jusqu'à Axoum, qu'il détruisit. David fugitif se tourna vers le pape et les Portu-

gais, qui, en 1542, envoyèrent Vasco de Gama, débarqué à Massaoua avec 500 hommes. L'aide européenne fit baisser la fortune de Gragne, qui, le 10 février 1544, fut vaincu et tué dans la bataille de Béta-Issac.

La mort de l'Emir Mohammed Gragne ne tarda pas à être vengée. En mars 1559, l'empereur Claude II, successeur de David V, était occupé à combattre les Gallas qui envahissaient ses territoires; il fut assailli par Nor, gouverneur de Zeïla, et tué. La veuve de Gragne dont la mort était ainsi vengée, épousa, reconnaissante, Nor, qui devint Emir de Harrar.

Harrar grandit. Le royaume d'Adel s'étant dissous, l'hégémonie de la côte vint naturellement à Harrar, et s'accrut de nouveaux éléments arabes du Yémen qui y émigrèrent. Nor et ses descendants réunirent tous les villages murés, — semblables à ceux qui se voient aujourd'hui dans la vallée d'Argobba — entre les murs de la ville actuelle, laquelle devint la cité Sainte, le Rocher Mahométan du pays.

L'histoire moderne est connue. En 1874, l'Emir du Harrar était Mohammed Ali Abd el Chakour; le général égyptien Raûl Pacha, avec un millier de soldats, s'empara de sa capitale et le fit étrangler. Ainsi commença la domination égyptienne qui dura jusqu'en 1885, quand, à la suite de la révolte madhiste du Soudan et de la révolte égyptienne conduite par Arabi pacha, l'Egypte retira ses troupes du Harrar. L'Angleterre, intervenue après le massacre des Européens à Alexandrie, et désireuse d'occuper l'Egypte d'une façon solide, demanda à l'Italie son aide, en lui faisant entrevoir, en compensation, le mirage d'une possession au Harrar. L'Italie refusa, et Harrar, grâce à elle et à l'Angleterre, retrouva son indépendance, et créa Emir Abdoullah, le fils de l'Emir étranglé. Harrar déclina et fut pendant quelque temps à la merci du premier occupant.

L'Italie envoya alors l'expédition Porro, qui fut détruite par trahison le 9 avril 1886, à Arto, près d'Harrar par l'Emir Abdoullah. Celui-ci, aussitôt après, se retira à Bellana, dans un de ses forts, attendant, épouvanté, qu'une expédition italienne vînt le châtier. Mais celle-ci ne vint pas.

A sa place vint Ménélik, qui, sur la fin de 1886, à la tête de 11.000 hommes, envahissait l'État, battait les troupes de l'Emir à Cialanco, et cinq jours après entrait à Harrar dont il faisait gouverneur le degiak-match, Makonnem, qui fut ensuite ras.

Les rusés Abyssins eurent une merveilleuse inspiration, ils firent grâce à l'Emir Abdoullah et le reléguèrent, avec un office sacré, dans la mosquée de la cité.

AFRIQUE CENTRALE BRITANNIQUE

La *Revue* a publié déjà quelques chiffres relatifs aux Musulmans dans l'Afrique centrale britannique (1). Nous sommes en mesure de compléter ces informations et de les mettre au point.

Les Asiatiques musulmans du Protectorat sont 325, dont 300 Indiens originaires de Kathiaward (Inde), immigrés pour la plupart il y a une quinzaine d'années ; vingt-cinq d'entre eux sont commerçants, et ont les autres à leur service.

Une mosquée a été construite à Blantyre en 1906.

Le nombre des indigènes fétichistes est de 900.000 (et non 950.000) individus ; on sait d'ailleurs que le mahométisme ne cesse de progresser, et gagne surtout de nombreux fidèles dans la région du lac Nyassa.

M. D.

ASIE

Perse.

L'ordre règne à Téhéran ! — Tel est le titre d'une information parue dans le *Tarakkî* de Bakou (1), et dont voici la traduction :

« Le 31 août (12 septembre), pendant les cérémonies célébrées à l'occasion de la fête de ce jour, les hommes appartenant à des tribus barbares qui se trouvaient dans le Jardin du Chah ont bu au point d'en perdre la raison, puis en sont venus aux mains. La mêlée est devenue si terrible, que le Chah en personne a été forcé de venir, avec Emîr Behâdour Djeng, mettre le holà.

« Suivant une ancienne coutume, on pavoisait et on illuminait, ce jour-là, le bazar et les rues ; cette fois, on ne voyait pas trace de décorations.

« Par crainte de voir ces excès s'accroître, on a mis en état les canons de la place de l'Arsenal, et on les a amenés au Jardin du Chah. »

Dans la suite, le *Tarakkî* a reparlé des Kurdes cantonnés ainsi au Jardin du Chah, les dépeignant comme des hommes brutaux et avides,

(1) 10. 9. 1908.

désireux de pillage, et que seul l'appât du gain faisait agir. Pour s'assurer leur concours, le Chah avait dû faire remettre à chacun d'eux une somme s'élevant à 60 roubles en monnaie russe.

Une opinion musulmane sur Mohammed Alî Châh. — Nous lisons dans le *Terdjumân*, à la date du 22 septembre/5 octobre :

« La Chambre persane a duré un an et demi. Pendant cette période, le Chah de Perse a trente fois juré sur le Coran et manqué à sa parole. Si la Chambre avait duré cinq ans, combien de fois Mohammed Alî Chah aurait-il juré et parjuré ?

« Avec le concours d'un Liakoff, on a fait périr 50.000 Persans. Pour faire périr tous les Persans, combien faut-il de Liakoff ? (La Perse a 10 millions d'habitants.) »

Où s'organise la résistance. — La colonie persane de Constantinople a montré beaucoup d'activité ces derniers temps, cherchant à venir en aide, moralement et matériellement, à ceux de ses compatriotes qui combattent pour la liberté. Pendant tout le mois de septembre, elle a échangé de nombreux télégrammes avec les ulémas de Nedjef, les étudiants de la même ville, demandant leur intervention en faveur des libéraux ; dans ces télégrammes publiés dans le *Habl oul-Matîn*, ils exaltent la conduite du sultan ʿAbdul-Hamîd, qui a rétabli en Turquie le régime aboli, par la violence et le parjure, en Perse. Sur leur intervention, l'ambassadeur de Perse à Constantinople a télégraphié au ministre des Affaires étrangères, ʿAlâ od-Dooulé, pour demander ce qui adviendrait du malheureux peuple persan, si durement éprouvé. La réponse a été dilatoire : le Gouvernement parle de ses bonnes intentions, de la fin prochaine des troubles, de la convocation à bref délai d'une nouvelle Chambre. Là-dessus, on a décidé d'envoyer, aux gouvernements européens, une adresse flétrissant la conduite du gouvernement actuel. A un moment où certaines actions semblent menacer leur indépendance, les Persans songent à l'appui de la Turquie, musulmane comme eux et, maintenant, libre.

Ils ont envoyé aussi une requête à leurs compatriotes de Smyrne, les priant de venir en aide à ceux de leurs frères qui ont souffert pour la liberté ou combattent pour elle. La moindre offrande sera reçue avec reconnaissance. Tous les vaillants combattants de Tauris, gardiens de la « Kaʿba de l'espérance des Persans », en sauront gré.

Tout dernièrement, une information sensationnelle a paru sur le rôle de la colonie persane de Constantinople. Nous la traduisons textuellement du *Tarakkî* de Bakou (1) :

« Les Persans habitant Constantinople ont fondé, sous le nom d'« Union

(1) 23. 9. 1908.

et Progrès », un Comité semblable à celui des Jeunes-Turcs. Ces jours-ci le Comité s'est réuni et a déclaré la guerre sainte contre le Chah. Le plus singulier de l'affaire est qu'un fonctionnaire du Chah, l'ambassadeur de Perse à Constantinople, a fait don au Comité d'une somme de 400 livres, qui, avec celles recueillies auparavant, sera envoyée à Sattâr Khân, à Tauris. S. E. l'ambassadeur, que ce don ne suffisait pas à satisfaire, a déclaré qu'il ne lui était pas possible de rester au service d'un hérétique ayant, comme le Chah l'a fait, trahi ses serments, et en a avisé par un télégramme officiel le Ministre des Affaires étrangères. » L. B

Souvenir du coup d'État de 1907. — La pièce reproduite ci-contre représente un talisman que l'on distribuait, lors du coup d'État avorté

de Mohammed 'Alî, en décembre 1907, aux défenseurs de la Chambre; c'est à l'un de ceux-ci que nous en devons la communication. Ce talis-

man porte en exergue des invocations en arabe et des citations du Coran. « O toi qui manies les cœurs et les regards, qui ordonnes la nuit et le jour, qui affermis la force et les conditions, affermis notre état... »

D'autres citations réprouvent l'impiété et les impies, et font appel au Dieu de lumière qui dissipe les ténèbres. Le grand cartouche rond du milieu porte : Le salut sur Moïse et Aaron ! »: les deux petits : « Le salut sur l'humanité ! » (en haut) et: « Le salut sur les envoyés ! (en bas). Aux quatre coins, des carrés magiques.

Indes.

Mariage musulman à Londres. — Nous avons annoncé, dans le numéro du mois d'août dernier, le mariage musulman célébré le 3 août à Londres. La position sociale des deux conjoints en faisait un véritable événement dans le monde de l'Islam. Nous donnons aujourd'hui les portraits des jeunes époux.

Le marié, M. Alma Latifi, et la mariée, Mlle Nasima B. Tyabji, appartiennent, l'un et l'autre, à des familles d'origine arabe, établies, il y a plusieurs siècles, à Cambay (Guzerate) et actuellement fixées à Bombay. Le père de M. A. Latifi, M. Kamareddin idn Amireddin Latifi, « Justice of the Peace » à Bombay; les services qu'il a rendus au sultan de Zanzibar lui ont valu la grande décoration de l'*Etoile de Zanzibar*. Ses occupations l'obligèrent à résider pendant longtemps en Angleterre; c'est là que son fils fut élevé; celui-ci entra en 1898 à Cambridge où il remporta de grands succès universitaires. Il s'est consacré à l'étude de la législation et de l'économie politique et a été reçu docteur de l'université de Dublin au mois de février 1908. Il prépare une monographie sur le droit international, et sa connaissance de huit langues étrangères lui a beaucoup facilité ce travail. Il fait partie du « Civil service », et occupe depuis 1903 un poste important dans la province du Pendjab.

Le père de Mlle Nasima Tyabji est le célèbre Badruddin Tyabji, grand Juge (*Chief Justice*) à la cour de Bombay, décédé en 1906. Lui et ses deux frères furent les trois premiers élèves musulmans de *l'Ephinstone Institution* ; plus tard, reçu avocat (*barrister at law*) à Londres en 1867, il fut le premier *barrister* indigène qui plaida à Bombay. Il ne tarda pas à se distinguer par ses capacités exceptionnelles dans la magistrature, et ne cessa de jouir d'une grande influence à la Haute Cour et au Congrès National qu'il présida en 1887. Au point de vue de la réforme sociale, il ne craignait pas de professer des opinions très libérales et de donner

à ses filles une éducation soignée. Nasima, la cinquième, a été envoyée en Europe pour achever ses études et se perfectionner dans les langues de l'Occident.

Le mariage a eu lieu au *Grand Central Hôtel* (Marglebone) suivant le rite musulman. M. Sayard Hosein Bilgrami, de Hyderabad (dans

M. Alma Latifi.

l'Inde le Nawab Isnad-ul-Mulk), membre du Conseil du secrétaire d'État de l'Inde, officiait en qualité de *Kazi*. (V. *Revue du Monde Musulman*, août.)

Passons sur les détails purement mondains, tels que l'élégance des appartements, la qualité des invités au nombre desquels figuraient Lord et Lady Cromer, Sir Curzon Wyllie, l'Amiral et Lady Fremantle, etc., pour arriver à la cérémonie même, dont la simplicité a dû étonner les personnes présentes. Elle commença à 2 heures et demie. Le *Nikah khwan* (Nawab Imad ul Mulk Sayad Hosein Bilgrami) demanda au marié s'il voulait épouser la mariée et, si oui, dans quelles

conditions se réglerait le « mahr » (douaire). Sur la réponse affirmative du marié et la mention du chiffre du douaire, le *Nikah khwan* lui demanda s'il l'autorisait à célébrer le *Nikah* et à procéder au mariage ? Sur une nouvelle réponse affirmative, le *Nikah khwan* se rendit auprès de la jeune fille et lui demanda, en présence des témoins, s'il lui convenait d'épouser le marié et en outre d'accepter M. Mohsin Tyabji,

Mme A. Latifi, née Tyabji.

son frère, en qualité de *Vakil* (représentant) dans la cérémonie du Nikah ?

La jeune fille ayant dit oui, le *Nikah khwan* retourna auprès du marié avec le *Vakil* de la mariée et les témoins. Il récita des versets du Coran et, s'adressant au *Vakil* de la mariée, lui dit trois fois en arabe : « J'offre de marier le docteur Alma Latifi, de l'*Indian Civil service*, fils de Camruddin Amirudin Abdul Latif, à Nasima Khatun, fille de feu M. Justice Badruddin Tyabji, avec le « mahr » mentionné ? et le *Vakil*

de la mariée répondit chaque fois en arabe : En lieu et place de Nasima Khatun, fille de feu M. Justice Badruddin Tyabji, j'accepte le mariage avec le docteur Alma Latifi de *l'Indian Civil service*, fils de Camruddin Amirudin Abdul Latif, avec le « mahr » mentionné.

Le *Nikah khwan* donna sa bénédiction au jeune couple; puis le *Nikah nama* (acte de mariage) fut signé par les parties contractantes et quelques assistants.

Le marié rejoignit alors la mariée, et l'amena dans le salon où se tenaient les invités. C'est la première fois qu'une épousée musulmane de haut rang s'est présentée en public après la cérémonie de son mariage; il est de règle qu'elle reste dans ses appartements avec ses parentes et ses amies. On voit d'autre part, qu'on s'est conformé à la coutume orientale du *purdah* (rideau) pour la cérémonie, en la célébrant dans deux pièces différentes.

Le mariage du docteur et Mme Alma Latifi a été inscrit au registre des mariages civils par le greffier du district, bien que, par le fait, le mariage religieux d'après le rite musulman est par lui-même un contrat reconnu par la loi civile.

L'État de Janjira, situé sur la côte du Konkau, à 40 milles au sud de Bombay, est rarement visité; il méritait pourtant de l'être. Sa population est de 77.000 âmes; son étendue de 325 milles carrés. La contrée, boisée et montagneuse, est couverte, dans les plaines, de plantations de palmiers. Les Konkanis forment la communauté la plus importante des Musulmans de Janjira; mais ceux-ci sont inférieurs en nombre aux Hindous. La capitale est défendue par un fort bâti au sommet d'un rocher qui commande la baie de Rajpouri.

La famille régnante est sunnite; comme race, elle se rattache aux Sidhis, qui vinrent d'Abyssinie au quinzième siècle, et jouèrent un rôle important dans l'histoire de l'Inde aux seizième et dix-septième siècles. Plusieurs de ces chefs furent investis de grands commandements par les sultans de Bijapur, et l'un d'eux, Sidhi Joreh, devint amiral de leur flotte; mais, ayant échoué dans une expédition contre Shivaji et accusé d'avoir trahi, il fut mis à mort; son successeur, pour se venger, s'empara de la flotte de Bijapur et l'offrit avec ses services à l'empereur Aureng Zeb, qui accepta et lui donna sur les revenus de Surate une forte pension. A partir de 1661, les Sidhis de Janjira jouirent en plus du titre d'amiral de la flotte mogole. C'est cette dignité qui les amena à prendre part aux mémorables démêlés qui précédèrent la capture du château de Surate par les Anglais (1759), démêlés dans lesquels intervinrent les représentants des nations européennes qui

avaient des comptoirs dans la localité. L'histoire des Sidhis de Janjira, dont nous ne citons que ce seul épisode, serait fort intéressante à étudier.

L'État de Jafarabad, au sud-est du Kathiawar, dépend de celui de

S. A. Sir Sidhi Ahmed Khan, Nawab de Janjira.

Janjira et donne au nawab le rang de chef de première classe, avec le droit à un salut de 12 à 14 coups de canon.

Sir Sidhi Ahmed Khan, nawab de Janjira, qui a passé l'été en Europe, a été élevé au Rajkumar College de Rajkot; quoiqu'il n'y soit entré qu'à un âge relativement avancé, il n'avait pas tardé à rejoindre ses condisciples. Comme prince, il a des qualités de premier ordre, et s'occupe avec beaucoup de zèle du bien de ses sujets. S. A. la Bégum de Janjira est une des rares princesses musulmanes qui, jusqu'ici, ont accompagné

leur mari en Europe; elle appartient à la famille Fyzee, d'origine arabe; à quinze ans, elle épousa Sir Sidhi Ahmed Khan. Elle s'est depuis lors associée à l'administration de l'État; c'est à elle qu'on doit les plans du joli palais qu'elle habite actuellement; chose assez remar-

S. A. la Begum de Janjira.

quable chez une femme, elle surveille l'exploitation des vastes forêts de ses domaines; mais c'est surtout l'instruction de ses coreligionnaires qui la préoccupe le plus. Elle veut les amener peu à peu à un degré d'éducation supérieure, sans les détourner des devoirs et de l'idéal de la ménagère indienne commun aux deux communautés musulmane et hindoue.

Famille de S. A. la Begum de Janjira.

Miss Atya Fyzee.

Sa sœur, Miss Atya Fyzee, partage ses préoccupations ; elle est même venue en Angleterre s'initier aux méthodes des écoles normales dans le Maria Grey Training College, où elle s'est soumise avec la meilleure grâce à la rude discipline et à la vie laborieuse des élèves. Il faut avoir vécu avec ces charmantes femmes des hautes classes de l'Inde pour comprendre le sacrifice accompli par Miss Atya Fyzee.

Chez les Parsis. — S. A. le Maharajah de Gwalior vient d'offrir à M. Malabari, pour sa grande fondation du *Seva Sadan*, 50.000 rs., soit plus de 80.000 francs, et a promis de nouveaux versements aussi importants. Des succursales du *Seva Sadan* vont être établies à Baroda, Ahmedabad, Hyderabad et à Gwalior.

Mlle Hamabai Petit, la petite-fille de Sir Dinsha Petit, vient de donner une somme équivalant à douze cent mille francs pour élever un orphelinat pour les jeunes filles de la communauté parsie de Bombay.

L'État de Junagadh. — L'héritier présomptif de Junagadh, le premier État musulman du Kathiawar, est mort dans sa vingt-huitième année, au mois d'août dernier. Il avait été élevé au Rajkumar College de Rajkot où il avait conquis toutes les sympathies de ses condisciples et de ses professeurs. Après avoir voyagé dans l'Inde, il avait l'intention de visiter l'Europe avec le major Carnegy, qui avait été attaché à sa personne, lorsque le major fut tué par un lion au cours d'une chasse organisée dans le Gir au moment de la visite de Lord Lamington en 1905. Le prince en éprouva un si profond chagrin qu'il changea tous ses projets.

Quoique marié, le Shahzada ne laisse pas d'enfants; le *gadi* (trône) revient donc au second fils de Son Altesse le Nawab Rasul Khauji, Mahbat Khan, âgé de neuf ans.

La dynastie des nawabs de Junagadh remonte à un *foujdar* des vice-rois d'Ahmedabad, Sherhkhan Babi, qui se rendit indépendant et prit le titre de Bahadur Khan (XVIIe siècle). La famille de ce chef était afghane; un de ses ancêtres était venu à la cour de Shah Jahan et s'y était distingué. Trois grandes maisons du Guzerate se rattachent à cette même origine : Radhanpur, Junagadh et Wadasinor.

D. M.

Shahzada Sherzaman Khan,
héritier présomptif du trône de Junagadh (Kathiawar),
décédé au mois d'août 1908.

Shahzada Mahbat Khan,
héritier présomptif de S. A. le Nawab de Junagadh.

Birmanie [1]

Une grande fête a eu lieu à Rangoon pour célébrer l'avènement de la Constitution turque. Les Comités musulmans, sans distinction de races ou de langues, en avaient pris l'initiative; les journaux lancèrent les convocations à cette cérémonie dans toutes les langues : anglais, urda, bengali, tamoul, etc. Le Victoria Hall, où se tenait la réunion, était pavoisé aux couleurs ottomanes ; les rues étaient décorées. Sur la grande porte du hall, une inscription écrite dans toutes les langues que nous avons énumérées disait : « Vive l'émir des croyants, le sultan Abd-ul-Hamid ; qu'il vive en protégeant la Constitution. » Le consul ottoman, El Hadj Mohammed Youssouf Ismaïl, qui réunit, dit le correspondant du *Mouayyad*, le titre de César de l'Inde et de promoteur des grands projets, fit son arrivée en somptueux équipage, revêtu de son costume officiel: son entrée fut saluée par les cris de « Vive notre maître l'émir des croyants », et la salle tout entière se tint debout en signe de respect. L'éloge du sultan fit l'objet de nombreux discours; parmi les plus applaudis fut celui du fameux commerçant El Hadj Ahmed Mela Dawoud. Il rappela qu'il y a trente ans, le sultan avait déjà donné une Constitution à son peuple, mais qu'il en avait suspendu la mise en vigueur par suite de son inopportunité dans les circonstances présentes; qu'il s'était dévoué au développement de l'instruction et au progrès du pays jusqu'à ce que le moment fût venu d'octroyer cette Constitution à son peuple. Furent également remarqués les discours de Mohammed Suleyman Qasim Mal, et d'Abd Es Selam Rafiqi, ce dernier critiqua le fait que l'on n'eût pas convoqué les juifs et les chrétiens qui seraient accourus avec empressement. On répondit à cela qu'il n'y avait là qu'une négligence qui n'aurait plus lieu à l'avenir. Quelqu'un proposa que le jour de l'intronisation du sultan fut un jour de fête pour tous les Musulmans; cette motion fut unanimement approuvée. La séance se termina par la lecture d'un télégramme envoyé au sultan, et un discours du consul qui remercia l'assistance de l'accueil qu'elle lui avait fait, et exhorta les Musulmans à l'union. Les mosquées et les écoles, le soir, ainsi que les maisons privées et les voies publiques étaient illuminées ; les sujets non-musulmans prenaient part à l'allégresse générale. Une cérémonie privée ayant le même objet avait été organisée dans la même ville par Abd Allah El Alawi El Attas.

(1) D'après le *Mouayyad*.

INDES NÉERLANDAISES

L'Enseignement en 1906.

L'administration hollandaise, dont les rapports ne paraissaient auparavant que tous les cinq ans, publie, depuis 1906, des rapports annuels sur le régime de l'enseignement. Le rapport de 1906 est particulièrement abondant en informations, dont nous tenons à donner ci-dessous un bref aperçu.

Il y a eu peu de changements à Java en ces dernières années ; le nombre des écoles publiques a été augmenté de 4 unités, une école de 1re et trois de 2e classe.

Dans les autres îles, dix nouvelles écoles de 2e classe ont été créées. La société des missions (Rijnsche Zendinggenootschap) a fondé des écoles particulières en diverses plantations de tabac de la côte orientale de Sumatra, dans les divisions Simeloengoen et Karolanden de la même résidence et dans les îles Batoe (Bas Padang).

A Kota-Radja, un instituteur religieux d'Amboina instruit les enfants des militaires.

Écoles primaires. — Java et Madoera possèdent 326 écoles publiques, dont 50 de 1re classe, et 445 écoles privées.

Autres îles : 374 écoles publiques, toutes de 2e classe, et 969 écoles privées, dont 303 neutres et 669 religieuses.

Les écoles de missions sont au nombre de 93 à Java et à Madoera, de 736 dans les autres îles (Les 72 écoles protestantes de la résidence d'Amboina ne sont pas comprises dans ces chiffres). Les écoles de missions sont nombreuses surtout à *Java*, dans la résidence de Semarang ; on en compte 21 ; hors de Java il y en a dans la résidence de Tapanoeli 328, dans celle de Menado 283.

Un nouveau règlement a été arrêté pour la construction des écoles indigènes de 2e classe ; six types d'école, pouvant contenir de 60 à 210 élèves, ont été adoptés. Un grand nombre d'écoles publiques sont encore dans des bâtiments divers ; on les changera peu à peu.

Élèves. — Le nombre total des élèves a augmenté dans la proportion de : 16,5 p. 100 à Java et Madoera; de 4 p. 100 dans les autres îles. On compte en tout : 2.404 filles à Java et Madoera; 11.642 dans les autres

îles, ce qui constitue une augmentation de 800 élèves pour Java et Madoera, sur une population de 30 millions d'âmes.

Au commencement de 1906, le nombre total des élèves était de 161.225, dont 72.481 pour Java et Madoera (30 millions d'hab.), 88.743 pour les autres îles (10 millions d'hab.), ce qui donne une proportion de 1 élève sur 400 habitants à Java et Madoera et de 1 sur 100 dans les autres îles.

Près de la moitié du nombre total des élèves ne paient rien; dans les îles, 80 p. 100 des élèves reçoivent l'instruction gratuite; à Java et Madoera, 8 p. 100 seulement.

Pour les écoles publiques, la différence est encore plus marquée : les chiffres correspondants sont 50 p. 100 et 4 p. 100 à Java et à Madoera.

Si l'on admet que les enfants de 6 à 15 ans forment 1/6 de la population, à peine 7 p. 100 des enfants des autres îles, et 2 p. 100 de ceux de Java et Madoera vont à l'école. Cependant, l'augmentation du nombre des écoles publiques de Java et Madoera, qui sera porté à 1.000 en 1907 et pendant les années suivantes, portera à 4 ou 5 p. 100 le nombre des élèves.

Classes et Inscriptions. — La statistique compte :

36.523 garçons 7.891 filles. .	dans les classes primaires.
2.641 garçons 21 filles. .	dans les classes supérieures.

24.832 élèves, dont 1.003 filles, se sont fait inscrire, en 1906, dans les écoles publiques de *Java et Madoera.*

4.082, dont 44 filles, en sont sortis avec un certificat de présence régulière.

Dans les écoles des autres îles il y a eu 15.986 inscriptions, dont 3.308 de filles. 2.114 seulement (dont 274 filles) ont reçu un certificat, ce qui prouverait que les enfants vont plus longtemps à l'école mais moins régulièrement, à moins que cela ne dépende d'une plus ou moins grande générosité dans la distribution des certificats.

Personnel enseignant. — On compte 2.697 instituteurs en tout : 625 d'entre eux ont été formés par les écoles des Indes Néerlandaises (305 à Java et Madoera, 320 dans les autres îles).

Certains indigènes qui se vouent à l'enseignement témoignent d'une rare énergie. Deux candidats instituteurs ayant fait leurs études dans les écoles du gouvernement, l'un en Haut-Padang, l'autre à Tapanoeli,

voulurent se rendre dans les Pays-Bas pour y apprendre le hollandais et pour y développer leur instruction générale. L'un d'eux fit le voyage comme domestique.

Résultats. — Les écoles primaires publiques répondent à ce qu'on attend d'elles. Cependant, dans les régions de culture et dans les centres industriels, les élèves quittent l'école après les 1re et 2e classes. Un grand nombre n'y viennent même pas pendant une année entière.

D'après le dernier rapport 1900-1904, tel fut le cas pour 45 760 enfants sur 156 614, c'est-à-dire 30 p. 100.

Écoles de fonctionnaires indigènes. — A la fin de 1906, les trois écoles de Bandoeng, Magelang et Probolinggo (Java) comptaient 218 élèves.

Ces écoles ont 22 maîtres, dont 3 professeurs, docteurs en droit, 5 professeurs indigènes de langues, 3 professeurs de dessin.

Les cours durent cinq ans, trois ans dans la 1re division, deux dans la seconde. L'enseignement comprend l'étude du droit et l'arpentage.

L'école de chefs de Tondan compte 40 élèves et 5 maîtres, dont un indigène pour le malais et un pour le dessin. Cette école n'a pas de deuxième division ; aucun docteur en droit n'y enseigne comme dans les écoles de Java. Bien que cette école de chefs soit aussi ouverte aux élèves des résidences de Ternate et d'Amboina, aucun candidat de ces pays ne s'est encore présenté. Tous les élèves sont donc de la résidence de Menado.

Cela vient sans doute de ce qu'il n'y a pas de charges officielles convenablement payées dans la résidence de Ternate, comme dans celle de Minahassa, et de ce que l'école d'Amboina donne un enseignement plus étendu et qu'on peut y apprendre le hollandais.

L'école de Fort-de-Cock, qui forme des instituteurs indigènes, compte 20 étudiants venant des gouvernements de Sumatra occidental, d'Atjeh et O. Le cours dure cinq ans, à la fin desquels l'étudiant reçoit un diplôme. Au commencement de l'année, 43 candidats se sont présentés pour une seule place.

Écoles normales primaires pour indigènes. — 5 écoles, dont 3 à Java, à Bandoeng, Djokjakarta et Probolinggo. — 2 dans les autres îles, à Fort-de-Cock et à Amboina avec, en tout, 300 étudiants et 31 professeurs.

Sur 53 élèves, 50 ont passé avec succès les examens : 7 avaient suivi les cours pendant cinq ans. (La durée normale des cours est de quatre ans). L'étude du hollandais a été rendue obligatoire dans les écoles normales en 1907.

En 1908, on doit créer une quatrième école normale à Java (à Semarang) et instituer des cours préparatoires d'une durée de deux ans pour chaque école normale ; le nombre des étudiants sera fixé à 120 par école.

On ne passe pas d'examen pour entrer à l'école de Fort-de-Cock, les places disponibles sont données sur une recommandation des fonctionnaires inspecteurs, aux jeunes gens des régions autres que la Côte occidentale de Sumatra. On procède ainsi parce qu'il n'y avait aucun candidat venant de ces régions et que c'était la Côte occidentale de Sumatra qui fournissait les instituteurs pour tout Sumatra. Les jeunes gens de ces régions sont plus en retard que ceux de la Côte Occidentale de Sumatra ; ils forment une classe spéciale.

Pendant l'année, 2 étudiants de l'école d'Amboina ont dû être renvoyés. 16 autres, mécontents des mesures d'ordre qui avaient été prises, se sont enfuis ; ils sont revenus peu après, mais 3 d'entre eux ont dû être renvoyés. On veille, tout particulièrement, à ce que les étudiants ne fassent pas de dettes. A Djokjakarta, les élèves qui ont terminé leurs études, avaient chacun 35 florins sur leurs livrets de caisse d'épargne.

Écoles religieuses privées. — *a) Séminaire de Depok* (Batavia) fondé et maintenu par un comité central d'Amsterdam: il instruit 47 élèves protestants de différentes parties de l'Archipel: ces élèves sont envoyés plus tard dans les écoles des missions.

Personnel enseignant : un missionnaire, un instituteur européen et un professeur de musique européen.

b) École chrétienne de Bandoeng dépendant de la Société Néerlandaise des Missions. On y compte 9 élèves, 1 instituteur européen, 1 instituteur indigène. L'école reçoit une subvention de 1.200 florins par an.

c) Ecole d'assistants indigènes à Djokjakarta fondée par la Société néerlandaise réformée des Missions ; cette école est dirigée par 5 missionnaires actifs. Personnel enseignant : 2 professeurs européens et des instituteurs indigènes. L'école a 31 élèves et reçoit une subvention de 2.000 florins.

d) Ecole catholique pour instituteurs assistants à Moentilan (*Kedoc*) : 56 élèves en 4 classes, dont 50 catholiques, 1 protestant, 5 musulmans.

Personnel enseignant : 2 prêtres catholiques ; 2 candidats indigènes, 2 assistants, 1 maître de dessin. Subvention : 5 florins par mois et par élève jusqu'à un maximum de 50 élèves.

e) Ecole missionnaire pour instituteurs indigènes à Margaredjo (*Semarang*) : 15 élèves chrétiens, 3 classes, 5 années d'études ; un

directeur européen, un maître assistant indigène. Subvention : 250 florins, et 5 florins par mois et par élève interne.

f) École de Modjowarno de la Société Néerlandaise des Missions : 19 élèves ; 1 maître européen ; 2 maîtres assistants indigènes ; subvention : 4.000 florins.

g) Séminaire de Si Poholon (Tapanoeli) dépendant de la Société des Missions du Rhin (Rijnsch Zendinggenootschap) : 125 élèves; 3 maîtres européens, dont 2 candidats en théologie ; 1 maître ayant le diplôme de l'instruction primaire d'Allemagne ; 1 maître indigène.

h) École de Na Roemonde (Tapanoeli) dépendant de la Société des Missions du Rhin : 28 élèves; 2 maîtres européens, dont 1 missionnaire ; 1 maître indigène.

i) École de Ombolata (île de Nia, résidence Tapanoeli) dépendant de la Société des Missions du Rhin : 23 élèves ; 1 maître missionnaire, candidat en théologie ; 1 maître indigène.

j) École subventionnée de Tomohan (Menado), fondée par la Société Néerlandaise des Missions : 37 élèves internes, chrétiens ; 1 maître, missionnaire directeur ; 2 assistants indigènes.

k) École subventionnée de Oelve sur Siave (îles Sangi) dépendant du Comité de la Mission des îles Sangi et Talaner et de la Société des Missions de Batavia. Cette école a été fermée en 1906 à cause du départ du directeur.

l) Ecole catholique de Woloan (Menado). — 15 internes catholiques, 1 maître, prêtre assistant; 1 maître, assistant indigène.

Ecoles spéciales du gouvernement. — Ecole de Depok (Batavia). — 166 élèves, dont 78 garçons et 79 filles de parents protestants; 4 Musulmans et 5 Chinois. Personnel enseignant : 1 maître européen, 3 maîtres assistants indigènes et institutrices, 2 élèves-instituteurs.

Ecole primaire supérieure d'Amboina. — 302 élèves, dont 60 filles. A la tête de l'école se trouve un directeur européen; il est assisté d'un personnel indigène.

Ecole de Menado. — 199 élèves dont 20 filles (même personnel qu'à Amboina).

Dans la résidence de la côte orientale de Sumatra, il y a 3 écoles indigènes : à Medan, Tandjoeng Balai et Tendjoeng Poera, avec 58, 32 et 28 élèves. Un professeur européen du gouvernement, de 3e classe, est à la tête de ces écoles. Il est aidé par des maîtres indigènes.

Ecoles spéciales particulières. — L'École *Srimenganti* à Djokjakarta a été fondée par le Sultan. L'enseignement y est semblable à celui des écoles d'indigènes de 1re classe du gouvernement : 204 élèves, en

5 classes ; 5 professeurs indigènes détachés par le gouvernement. Les élèves de cette école obtiennent généralement l'emploi de magang dans le *Kraton*, mais ils l'attendent longtemps.

Ecole Mangkoenegaran, à Soerakarta. — 100 élèves, 7 maîtres indigènes. Les 34 élèves inscrits cette année seront tous *magang* dans le territoire de Mangkoe Negara.

Ecole de Tomohon (Menado) pour filles de chefs et notables en Minahassa. — 111 élèves, dont 8 garçons de moins de 8 ans, 2 Européennes et 11 Chinoises ; 94 internes. A l'exception des Chinoises, toutes les élèves sont protestantes. Le cours dure six ans ; 1 directeur européen, 2 maîtres, 2 élèves-maîtres. Cette école a été fondée et est maintenue par une société privée, en rapport avec la Société Néerlandaise des Missions.

Cette institution reçoit une subvention de 7.500 florins Les recettes ont été de 13.022 florins, les dépenses de 24.436 florins. L'exercice 1906 présente un déficit de près de 4.000 florins.

Ecoles professionnelles et d'application. — L'essai de six écoles d'application fait par le régent de Ngawi, en 1904, n'a pas répondu à ce qu'on en attendait. Le personnel manquait d'adresse, de méthode. Les maîtres, allant d'une école à une autre, ne pouvaient être surveillés. La réorganisation de 1907 a cherché à éviter ces écueils, à améliorer le personnel enseignant, aussi bien que les élèves.

Le rapport mentionne encore l'École professionnelle de *Kediri* (11 élèves) et un cours professionnel subventionné de menuiserie et de ferblanterie à l'école de Kœwoe (Semarang) : 23 élèves ; une école professionnelle à *Modjawamo* (Soerakarta), 19 élèves ; une autre à *Swaroe*, en Pasoervean, 18 élèves, et une à *Na Roemonda* (Tapanoeli).

Ecoles musulmanes. — 4.808 écoles en Java central, avec 132.021 élèves. Pas d'informations sur les écoles de Java oriental. Les chiffres de la 1re division d'inspection laquelle comprend *Java Occidental*, et qui ont donné : 7.346 écoles, avec 121.529 élèves, comprennent aussi les possessions extérieures appartenant à cette division.

Parmi les écoles de la résidence de *Semarang*, on compte 32 écoles supérieures avec 534 élèves se préparant à être prêtres ; 130 pesantrens avec 1.646 élèves, et 62 autres écoles supérieures avec 911 élèves.

Une école supérieure religieuse a été fondée, en 1905, à Soerakarta, par la Soesvehoenar, et rattachée à la grande mosquée. L'enseignement du service religieux y est donné ainsi que celui des trois branches principales (la chronologie du système solaire, calcul des éclipses solaires et lunaires, algèbre et logique).

Dans chaque mennasal du gouvernement d'Atjeh, on donne un enseignement plus ou moins régulier aux garçons et aux filles; on leur apprend à lire et à réciter le Coran. Il n'y a qu'une école dans laquelle l'enseignement religieux soit plus sérieux.

Le rapport se termine par un aperçu des écoles pour Arabes, Chinois et autres Orientaux. On compte 485 écoles privées, avec 12.614 élèves chinois, 55 écoles avec 1.325 élèves arabes (1), 4 écoles avec 47 élèves orientaux.

Pour les écoles chinoises, l'enseignement se fait en chinois; la langue européenne qu'on y enseigne est l'anglais. Il n'y a pas de plan d'études uniforme. Les élèves qui ont traversé les six classes de l'école primaire, peuvent entrer dans les écoles moyennes de Chine.

C'est la société *Tiong Hwa Hwe Koan* de Batavia, laquelle a des branches en Java, qui a fondé la plupart de ces écoles.

Sumatra (côte occidentale).

La presse néerlandaise continue à fournir d'abondants renseignements sur les troubles de Sumatra. On voit, d'après le rapport de la résidence de Haut Padang (Padangsche Bovenlander) et d'après les divers télégrammes reçus au sujet de l'agitation, que, dans quelques districts de la subdivision Oud-Agam (dans laquelle se trouve Fort-de-Kock), sur l'initiative de chefs de famille, il y eut des assemblées dans lesquelles on faisait le serment de ne pas accepter l'impôt et de ne pas donner de renseignements pour l'estimation préalable (2). Il n'y avait pas de chefs d'adat à la réunion du 21 mars. Le lendemain, les chefs d'une assemblée projetée furent arrêtés; l'un deux put échapper et exciter la po-

(1) *De Indische Gids* signalait récemment, en même temps que l'ouverture de l'école chinoise du gouvernement à Soerabaja, l'ouverture, au camp arabe, d'une école arabe, dans une grande maison de Kertopaten. Elle s'appelle « Almadrosa lol islam igoh ». Depuis longtemps, la direction de la Société arabe avait l'intention de fonder cette école. Un certain Saïd Aloei bin Djen Alhobsie prit la question en mains, réunit les personnages influents de la société, leur prouva l'urgence de la création de cette école; on eut bientôt 1.300 fl. de contribution. D'après le *Soerabaja Courant*, les enfants arabes paient une petite somme tous les mois. Des maîtres indigènes leur apprennent à lire, à écrire, etc. On enseignera aussi le hollandais, le français, l'anglais, mais non obligatoirement, les leçons seront données par des professeurs diplômés qui sont déjà engagés. On a l'intention de créer, pour les femmes et les jeunes filles arabes, une institution dans laquelle on leur apprendra divers métiers.

(2) D'après *De Indische Gids*.

pulation qui se rendit en masse à Fort-de-Kock, dans l'espoir d'obtenir par la violence un changement du système d'imposition. L'attitude calme et prudente du contrôleur, P. C. Westenenk, appuyé par le résident, fit comprendre aux panghoeloes qu'il n'y avait rien à faire. Les chefs du peuple firent des excuses le 27 mars, lors de l'estimation à Kota Toea dans les laras. Onze des principaux chefs furent cependant envoyés à Padang.

La résistance qui éclata vers le 16 juin, en Oud-Agam, semble avoir été provoquée par l'action du contrôleur qui voulut, avec le concours d'un détachement, s'emparer de 13 meneurs. La population attaqua jusqu'à dix fois les soldats et perdit 90 morts ; 9 soldats furent tués et 13 furent blessés. Depuis, le calme semble s'être rétabli, l'impôt a été payé dans les laras Tilatang.

La résistance a de même été sérieuse dans la subdivision Batipoe et X. Kotta, où se trouve la voie du chemin de fer de Ankloof. Toute la région traversée par la ligne entre Padang Pandjang et le lac Singkarah était en effervescence et on voulait détruire la voie. La station Loebock Aloeng, entre Padang et Kajoe Tanan, fut pillée, les rails furent enlevés en plusieurs endroits, les fils télégraphiques coupés ; et on se battit dans les rues de Padang Pandjang. Un bataillon de Java, arrivé le 22 juin, maintint l'ordre.

Dans toute cette région, le clergé excitait la population ; les disciples de la secte musulmane Satarijal furent en danger.

Il y eut aussi de la résistance à Fort van der Cappellen, où le Résident Assistant, Raedt van Oldenbarneveldt, s'est vu menacé par une bande venue de Padang Loear, avec des panghoelve. Il fallut la force armée pour les repousser, ils perdirent 18 morts et eurent 25 blessés. Quatre chefs de Kampong furent arrêtés. La répression rapide de ce mouvement a fait une certaine impression sur la population.

Dans la subdivision Tanah Datar, le 25 mars, lors de l'estimation au pasar Simaboe, un panghoeloe ameuta les habitants. On ne put faire l'estimation que trois jours plus tard. Depuis, la première échéance de l'impôt a été payée.

Dans la subdivision Lintau et Boea, la population de Boea, après avoir payé l'impôt, voulut se faire rendre son argent et le contrôleur J. Bostiaans fut assassiné.

Le 24 juin, le contrôleur J. E. Edie Lzn., qui rentrait de Fort-de-Kock avec 75 hommes, fut attaqué à Palembang dans la subdivision Agam. Ses hommes repoussèrent cette attaque et tuèrent 57 hommes. Ils n'avaient eux-mêmes qu'un blessé.

L'agitation s'est étendue à d'autres endroits. Les Européens ont pu se croire en péril à Priaman, sur la côte. Il y eut des incendies à Tapan

et à Indrapoera, au sud de la résidence ; mais il se peut que ces incendies soient dus à des accidents.

Un escadron de cavalerie fut alors envoyé à Sumatra et toutes les administrations du Haut Padang (Padangsche Bovenlanden) furent gardées militairement.

D'un autre côté, M. Ch. Boissevain, directeur du *Alg. Handelsblad*, qui voyage dans les Indes, écrivait, le 30 juillet, à son journal :

« J'ai traversé le Haut Padang. L'ordre et la sécurité y règnent. Les troubles ont été causés par le fanatisme. Hier on a célébré une fête de pardon, la population y a pris part avec enthousiasme. La population ne s'était faite aucune idée du danger qu'il y avait à s'opposer aux troupes. »

Le *Nieuwe Rotterdamsche Courants* a donné, d'après *Padanger*, le récit d'un témoin qui arriva par le train à la station de Loebock Alang. Cette station avait été détruite; 50 soldats et un capitaine gardaient le train. Lorsqu'on s'arrêta à la station, des centaines d'individus, habillés de blanc, la tête couverte du turban blanc, apparurent. Leur chef marchait en avant, armé d'un revolver dans la main gauche et d'un sabre dans la main droite. Arrivés à une centaine de pas, le chef leur cria : Madjoe perang sabiroela. A la première salve quelques-uns tombèrent; à la seconde, ils s'enfuirent. On trouva une vingtaine de morts, tous pourvus de djimats qui leur avaient été donnés par les prêtres pour les rendre invulnérables. Il y eut sûrement une centaine de morts et blessés.

Le *Vaderland* a signalé une fête de pardon qui, d'après un télégramme officiel, n'a été célébrée que par un des laras de Oud-Agam, *Kapan*, un des plus petits et qui, pendant les troubles, ne s'est pas fait remarquer particulièrement. La population de ce laras a cependant cherché à se rapprocher ouvertement, et c'est sans doute pourquoi on a donné une importance officielle à cette fête, à laquelle des fonctionnaires et officiers ont assisté. Un grand nombre de femmes y prenaient part.

Dans le laras Kamang, de la même division, où on avait résisté énergiquement aux troupes, le calme est revenu, les soldats ont quitté le pays.

Le *Nieuwe Courant* a reproduit, d'après le *Java-Bode*, un article de M. Kroon, ancien contrôleur, sur l'influence de l'enseignement religieux. Il voit un rapport entre l'émeute qui eut lieu en mars 1885 et les mesures qui furent prises contre les maladies du bétail. Les meneurs se préparèrent alors à attaquer la capitale Solok, la population s'enfuit. M. Kroon pense que ce fut une faute d'exiger l'impôt sur les animaux sacrifiés dans les fêtes religieuses.

Règlement musulman de 1832 en Palembang.

Le *Tijdschrift v. h. Binn. Bestima* publie, dans son numéro de mai-juin, un intéressant document trouvé à Sekajoe, dans les archives, par le contrôleur, M. Damsté : il s'agit du règlement des églises musulmanes de la résidence Palembang, capitale et intérieur, fait le 15 mars 1832 par le résident Praetorius. Van Bossche lui a substitué, plus tard, les préceptes codifiés de l'adat : Oendang, Simboer Tjahaja.

Ce règlement a une certaine valeur historique par les renseignements qu'il fournit. Par exemple, il prouve que le « tachiq », ou statut du mariage, était connu déjà depuis longtemps dans cette région, et y avait été rendu obligatoire par le résident. La thèse de l'existence de cette institution avait été défendue par le professeur Snouck Hugronje dans son ouvrage sur Atjeh (I, p. 383).

Pèlerinage.

Le pèlerinage malais a été, cette année, marqué par un incident. Une bande d'Arabes nomades a attaqué, près de Djedda, une caravane de pèlerins venus de Java. Le consul de Hollande à Djedda en a aussitôt avisé sa légation, qui, à son tour, en a référé au Gouvernement ottoman. On ajoute que les consuls des autres puissances avaient, de leur côté, renseigné la légation (1).

De son côté, le *Terdjumân* annonçait, au commencement de septembre, qu'un riche Musulman de Java, nommé Ahmed, avait donné 600 roubles (*sic*) pour le chemin de fer du Hedjaz et 100 autres roubles pour les frais d'organisation du Congrès musulman du Caire.

(1) *I.* 15. 9. 1908.

AMÉRIQUE

L'Islam dans l'Amérique centrale et dans l'Amérique du Sud.

Les Musulmans, dans l'Amérique du Sud et du Centre, sont des immigrants venus des Indes britanniques et néerlandaises, de la Chine, de la Turquie et de l'Afrique. A l'exception du Brésil, pas une mosquée, pas une école musulmane n'existent dans l'Amérique centrale et méridionale. Les immigrants sus-mentionnés et les nègres musulmans, anciens esclaves, sont des gens pauvres et ignorants en majeure partie, ils n'ont pas les moyens de bâtir des mosquées et écoles, pour lesquelles il faudrait encore engager des professeurs et des muezzins.

Les Musulmans provenant de la Syrie sont en général actifs, intelligents et bons commerçants. Le nombre des Syriens et Arabes, sujets ottomans, dépasse 90.000 dans toute l'Amérique du Sud. Le gouvernement turc n'a jusqu'à présent installé que deux consulats, tous deux au Brésil, l'un à Rio de Janeiro, l'autre à São Paulo, ce qui est bien insuffisant, vu le grand nombre de ses sujets dispersés dans toute l'Amérique du Sud.

Voici la liste des pays qui ont une population plus ou moins grande de Musulmans :

Petites républiques de l'Amérique centrale (à l'exception du Costa-Rica, où il n'y a pas de Musulmans) :

50 Musulmans environ, presque tous Syriens et Arabes.

Argentine :

7.520 Musulmans, dont 7.020 sunnites et 500 chiites.

Ces Musulmans sont répandus dans tout le pays. Ce sont des Arabes et des Syriens, tous sujets ottomans, à l'exception de 20 Africains, sujets marocains et français. Environ 70 Syriens chrétiens et musulmans sont propriétaires de biens ruraux. Malgré le nombre assez considérable des Musulmans dans ce pays, il n'y a ni mosquées, ni écoles musulmanes.

Le directeur du journal *Azzaman* porte le nombre des mahométans à 19.000 personnes pour les pays suivants : République Argentine, Chili, Uruguay et Paraguay; ce nombre semble être très exagéré.

Il y a cinq journaux publiés en langue arabe, qui sont : *Azzaman*, *Assalam*, *Assudk*, *Arromouz*, *Al-Hakayet*.

Brésil :

100.600 Musulmans environ, dont 600 sujets ottomans (500 sunnites et 100 chiites). Les autres 100.000 sont des nègres brésiliens sunnites, descendants d'Africains. Ils habitent pour la plupart Bahia et Rio de Janeiro. [Voir ma note dans la *Revue du Monde musulman*, n° 8, vol. II, 1907, p. 522 : Note (1) et p. 524 (1).

Il y sept journaux qui paraissent en langue arabe, ce sont :

Aboûl-Haul, bi-mensuel;
Al-Munazer ;
Ad-Adl, hebdomadaire;
El-Afkar, hebdomadaire;
El-Manaret, hebdomadaire;
El-Menadhir, paraît trois fois par semaine;
Es-Saouab, hebdomadaire.

Chili :

150 Musulmans, dont 20 chiites.

140 personnes sont des sujets ottomans. La plupart habitent les provinces de Tarapaca, Valparaiso, Santiago et Magallanes.

Cuba :

2.500 Musulmans, en majeure partie Chinois et Indiens.

Equateur :

20 Musulmans, de nationalité chinoise.

Mexique :

1.050 Musulmans, dont 747 Chinois, 290 Arabes et Syriens, 6 Marocains, 5 Philippins, 1 Persan et 1 Africain.

Voici comment les Musulmans se répartissent en nationalités dans les différentes provinces. Seules les provinces sont prises en considération qui ont un nombre plus ou moins grand de Musulmans.

Puebla : Turcs (Syriens).

Oaxaca : Turcs, Arabes et autres.

(1) Hubert Jansen, dans sa statistique « Verbreitung des Islams », n'a pas pris en considération les nègres, qui, d'après un rapport du consul turc à Rio de Janeiro, appartiennent, au nombre de 100.000, à l'Islam. Il y a trois petites mosquées construites par les Syriens.

Sinaloa : Chinois, Turcs et autres.
Sonora : Chinois.
District fédéral : Chinois, Turcs.
Basse Californie, District du Nord : Chinois.
Coahuila, Chihuahua, Durango } Chinois.
Tabasco, Yucatan } Turcs (Syriens).
Tepic : Arabes.
Campêche, Veracruz } Arabes, Turcs, Chinois.
Nuevo-Leon : Arabes, Turcs.
Aguascalientes : Arabes, Chinois.

Panama :

20 Musulmans chinois, occupés aux travaux du Canal.

Paraguay :

300 Musulmans, sujets ottomans.

Pérou :

500 Musulmans, Chinois, Indiens et Syriens, dont 470 sunnites et 30 chiites.

Uruguay :

500 Musulmans, sujets ottomans, tous sunnites.

Total des Musulmans dans les pays indépendants : 113.210, dont 112.479 sunnites et 731 chiites.

Colonies anglaises.

Guyane britannique :

Environ 21.300 Musulmans indiens, dont 20.300 sunnites et 1.000 chiites.

Honduras britannique :

25 Musulmans, sujets ottomans, tous sunnites.

Iles du Vent :

Environ 100 Musulmans, Indiens.

Iles sous le Vent (Windward) :

205 Musulmans, dont 204 Indiens et 1 Arabe.

Jamaïque :

3.000 Musulmans de l'Inde, de la Chine et de la Turquie.

Tabago :

58 Musulmans, dont 50 Africains et 8 Indiens.

Trinité :

10.499 Musulmans, dont 9.333 Indiens, 645 Chinois, 500 Africains, 17 Arabes et 4 Turcs. 400 de ces Musulmans sont chiites. Les femmes musulmanes accompagnent leurs maris dans tous les pays ; elles atteignent à peu près le nombre des hommes. Il y a dans la Trinité annuellement environ 1.500 mariages musulmans.

Total des Musulmans dans les colonies anglaises : 35.187, dont 33.712 sunnites et 1.475 chiites.

Colonies danoises.

Antilles danoises :

10 Musulmans, dont 1 Arabe et 9 Indiens et Chinois. Tous sont sunnites.

Colonies françaises.

Guadeloupe et Dépendances :

Les statistiques officielles n'indiquent aucun Musulman ; il y a pourtant environ 3.000 Musulmans, des Indiens en majeure partie et des Chinois.

Martinique :

Ici aussi les statistiques officielles n'indiquent aucun Musulman. Il y en a pourtant au nombre d'environ 2.000 : Indiens pour la plus grande partie et Chinois.

Guyane française :

1.570 Musulmans. Ici les Musulmans sont tous sous la surveillance de l'administration pénitentiaire.

L'effectif de ces Musulmans au 31 décembre 1905 était :

998 transportés en cours de peine.
282 transportés libérés.
186 relégués.

1.466

Si à ce chiffre l'on ajoute le nombre du dernier convoi, 90 transportés et 14 relégués, le nombre des Musulmans s'élève à 1.570, dont 482 ne sont pas détenus dans les prisons.

Total des Musulmans dans les colonies françaises : 6.570, dont 6.470 sunnites et 100 chiites.

Colonies néerlandaises.

Curaçao et Dépendances :

500 Musulmans environ.

Guyane hollandaise :

3.000 Musulmans, 2.000 des Indes britanniques et 1.000 des Indes néerlandaises.

Total des Musulmans dans les colonies hollandaises : 3.500, dont 3.450 sunnites et 50 chiites.

Total général des Musulmans dans l'Amérique du Centre et du Sud.

158.477, dont 156.121 sunnites et 2.356 chiites.

Dans les États non énumérés il n'y a pas de Musulmans.

MOHAMMED DJINGUIZ.

LA PRESSE MUSULMANE

La Nouvelle presse ottomane [1].

Les feuilles de tout ordre se multiplient en Turquie, grâce à la liberté. Quotidiens, journaux politiques, littéraires et scientifiques, revue et organes techniques abondent à Constantinople ; moins intenses en province, l'essor pris par le journalisme y est, cependant, très appréciable encore. Les journaux satiriques sont, après les organes politiques, les plus nombreux. Un trait caractéristique commun à tous ces organes, c'est l'empressement avec lequel ils accueillent les collaborateurs de bonne volonté.

Ajoutons que le statut légal de la presse n'est pas encore fixé. Le parquet ayant intenté des poursuites à plusieurs journaux, les gérants incriminés ont pris pour avocat Selîm Husnî Bey, éminent juriste avec lequel le rédacteur en chef de l'*Ikdam* a eu un long entretien. L'un des premiers devoirs de la Chambre, a déclaré Sélim Husnî Bey, sera d'élaborer une loi fixant, d'une manière précise, les droits et les devoirs des journalistes, leur accordant la liberté, mais non la licence; pour le moment, « Prudence et justice » devrait être leur devise. D'un autre côté, on ne saurait trop combattre l'odieuse maxime : « En politique pas d'humanité » (2).

I. — *Les Quotidiens.*

Les trois ou quatre quotidiens que possédait Constantinople au mois de juillet ont, maintenant, de nombreux confrères d'importance variable,

(1) *I.*, 26. 9. 1906.
(2) La plupart des journaux que nous étudions ici nous ont été envoyés par notre éminent collaborateur, M. Mohammed Djinguiz.

mais tous animés d'un même zèle en faveur de la patrie. En voici l'énumération.

Ittifâk, « L'Accord », est un grand journal fondé par Sâmih, qui en est le propriétaire et le rédacteur en chef, avec Mahmoûd pour administrateur, et paraissant sur quatre pages in-folio. Organe politique et littéraire, l'*Ittifâk* aborde, toutefois, les questions les plus variées ; nous remarquons, dans ses numéros de la fin d'août, des études militaires signées Pertev, et dans lesquelles l'auteur, s'inspirant des enseignements du passé, de la guerre russo-japonaise entre autres, demande la réorganisation de l'armée ottomane. A mentionner aussi (27 août) une poésie de Djemîl Khâverî, *Feryâdnâmè-i Irâniyân*, « Le Cri de détresse des Persans », qui stigmatise le coup d'État de juin et, après avoir rappelé le sens primitif du mot Kadjar « déserteur », compare le Chah « qui favorise les bandits » à Zohhâk, et déclare que le khalife Yézid fut moins cruel que lui à Kerbéla (1).

Fondée par Mostafâ Muzahir et Mohammed Kiâzim au 15 août dernier, la *Hurriyet* « Liberté », est un organe du matin, qui se propose « de défendre les intérêts de l'Empire et du peuple, d'affermir les bases du gouvernement et de travailler à l'éducation nationale ». Son format est celui de nos grands journaux. Organe politique et social, le *Hurriyet*, tout en faisant une part aux nouvelles de l'extérieur, consacre plus de trois pages sur quatre aux affaires de Turquie. Directeur, Mohammed Kiâzim ; rédacteur en chef, Chihâb ud-Dîn (2).

On peut en dire autant d'une autre feuille, le *Yeñi Gazetta* « Nouveau Journal », de ʿAbdoullâh Zuhdî, dont une curieuse caricature figure en tête du n° 3. Bien que résumé en un mot : « ottoman », son programme en diffère peu. Le *Yeñi Gazetta*, qui est du 20 août-2 septembre dernier, passe en revue la presse européenne et donne quantité d'informations sur l'étranger (3).

Metîn, « Le Solide », est un grand quotidien politique, analogue à ceux de Paris, donnant de nombreuses nouvelles de la capitale, de la province et de l'extérieur. « Organe ottoman politique, scientifique, commercial, littéraire et militaire », il aborde les questions les plus diverses, et parle volontiers de politique extérieure. Directeur-gérant,

(1) Bureau : rue Eski-Zaptié. — Abonnements pour l'extérieur (on n'en reçoit pas, provisoirement, pour Constantinople), 150 piastres pour un an, 80 piastres pour six mois. — Le numéro : 10 paras.

(2) Adresse : n° 49, en face de la Sublime-Porte. — Abonnements pour l'extérieur : Un an, 180 piastres ; six mois, 95 piastres. — Le numéro : 10 paras.

(3) Adresse : n° 88, en face de la Sublime-Porte. — Abonnements : Un an, 180 piastres ; six mois, 95 piastres. — Le numéro : 10 paras.

Ak Yéguit Zâdè Mousa ; rédacteur en chef, Mohammed Fâïk. Le *Metîn* a des idées nettement libérales et progressistes (1).

Parmi les quotidiens de petit format figure le *Feïz-i Hurriyet*, « Progrès de la Liberté », organe politique, social et littéraire s'occupant à peu près exclusivement des questions ottomanes, intéressant et bien rédigé d'ailleurs. Son personnel comprend un directeur, Mohammed Rechâd, et deux rédacteurs, Vidjdânî et Sâdjir. Il a commencé à paraître dans la seconde quinzaine d'août (2).

Voici le programme de la *Sadâyi Hakk* « Voix de la Justice » : « Journal scientifique et politique consacré à la défense des intérêts musulmans et ottomans, paraissant chaque jour », autre organe de petit format, parlant volontiers des réformes et faisant, à l'occasion, quelques emprunts à la presse européenne, l'*Indépendance Belge*, par exemple. Fondé par Khâdim Sâmî et Hersekli Isma'îl, il a comme rédaction une réunion de savants (3).

Le *Chark* « Orient », donne, lui aussi, les nouvelles officielles, les principales informations reçues de l'étranger, et des articles sur divers sujets, les questions économiques et sociales, par exemple, sans négliger, pour cela, la politique. Il a commencé à paraître le 20 août, sous la direction de Herekli Ahmed Cherîf, avec Moustafâ Fakhrî pour rédacteur en chef. Les numéros, de format petit in-folio, ont quatre pages (4).

A Smyrne, enfin, paraît depuis peu un quotidien turc, le *11 Tamoûz* (11-24 juillet 1324-1908), auquel l'*Ikdam* souhaitait récemment la bienvenue.

II. — *Organes politiques non quotidiens.*

A côté de ces journaux qui, disposant de ressources suffisantes, peuvent, dès leur fondation, paraître tous les jours, il en existe un grand nombre d'autres, également intéressants, paraissant une, deux ou trois fois par semaine pour commencer, mais ayant l'espoir de devenir eux aussi, dans un avenir plus ou moins éloigné, des organes quotidiens.

(1) Administration (ouverte à toute heure du jour et de la nuit au public) : Vézir-Khan, à Tchemberli Tach. — Abonnements : Un an, 180 piastres; six mois, 95 piastres ; port en sus pour l'étranger. — Le numéro : 10 paras.

(2) Adresse : Ferroukh Bey Khane, 17, en face de la Nouvelle Poste. — Abonnement annuel, avec les frais de port : 120 piastres. — Le numéro : 10 paras. — On traite de gré à gré pour les annonces.

(3) Adresse : 29, avenue de la Sublime-Porte. — Abonnements : Un an, 150 piastres ; six mois 80 piastres.

(4) Adresse : Imprimerie Casbar, 38, avenue de la Sublime-Porte. — Abonnement annuel : 150 piastres. — Le numéro : 10 paras.

Ils traitent, avec la politique et les questions sociales et économiques, d'autres sujets de nature à intéresser leurs lecteurs : littérature, sciences, etc.

Le Comité Ottoman d'Union et de Progrès possède à Salonique, depuis la fin d'août, un journal dont nous avons reçu l'un des premiers numéros, ayant pour titre : *Ittihâd vè Terekki*, « Union et Progrès », avec cette devise : « L'Union fait la Force ». Cet organe officiel du Comité paraît trois fois par semaine ; il deviendra probablement quotidien dans la suite; il a adopté un des plus grands formats employés par les journaux. Le rôle du Comité dans la Révolution est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'indiquer les tendances de la feuille qu'il publie ; nous nous bornerons à en indiquer la composition : Un article de fond sur un sujet politique d'actualité ; Politique étrangère ; Dépêches de l'Intérieur ; Nouvelles du Comité ; Informations; Revue de la Presse ; Annonces (1).

Voici la traduction du programme du *Mechkât* :

« Le *Mechkât*, qui commence sa publication à cette époque qu'accompagne la félicité et à l'ombre du drapeau de la Liberté, de l'Égalité et de la Justice qui flotte sur la nation entière, travaillera à réaliser son unique désir : contribuer, dans la mesure de ses faibles moyens, à assurer le progrès et l'avenir de la patrie, la Liberté, l'Égalité et la Justice ; faire aimer la patrie par le souverain et le souverain par la patrie ; agir toujours d'une manière impartiale ; toujours défendre le droit ; ne jamais servir des haines ou des intérêts personnels ; ne jamais cesser d'être indépendant. Telles sont les plus vives aspirations du *Mechkât*.

« En vérité, l'assistance de Dieu est acquise à ces intentions pures. Et maintenant, comptant sur l'aide et la faveur divine, nous mettons aujourd'hui (31 août/12 septembre) le premier numéro du *Mechkât* sous les yeux du public. »

Cet organe hebdomadaire paraissant sous les auspices du Comité Ottoman d'Union et de Progrès, est surtout politique, mais publie volontiers des études rétrospectives et des biographies. Ses numéros ont huit pages in-folio. Il est dirigé par son fondateur, Ahmed Fâroûkî ; celui-ci espère, dans un avenir prochain, pouvoir augmenter le tirage (2).

Le programme du *Tuloû'* « Lever », se résume en un seul mot : « Ottoman ». C'est un organe libéral et patriote, qui inscrit, sur son

(1) Administration : place de la Liberté, à Salonique.— Abonnement d'un an et de six mois (on n'en reçoit pas pour Salonique) : Turquie, 140 et 180 piastres ; étranger, 40 et 22 francs. — Annonces : 1re page, 10 piastres la ligne ; 2e, 5 piastres ; 3e, 3 piastres ; 4e, 60 paras.

(2) Adresse : avenue de la Sublime-Porte, aux Produits industriels ottomans. — Abonnement annuel : 45 piastres. — Le numéro : 20 paras.

titre, la date mémorable du 11 (24) juillet 1324 (1908). Dans son numéro du 24 août/6 septembre, nous trouvons des articles sur des sujets politiques, militaires, administratifs, témoignant d'un grand zèle pour le relèvement de la Turquie, et deux amusantes caricatures : une botte

à éperon, qui est la Constitution, écrasant un absolutiste, et le pouvoir absolu représenté sous les traits d'une vieille femme. Gérant : Kemâl Emîn ; rédacteur en chef, Ghâlib Bakhtyâr. Pour commencer, le *Tuloû'* paraît deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche (1).

(1) Adresse : avenue de la Sublime-Porte, appartement de Ferroukh-Bey, 15-16. — Abonnement pour l'extérieur : 30 piastres. — Le numéro : 10 paras.

Politique, littéraire et scientifique à la fois, la *Seyyârè*, « Planète », publie, depuis le commencement de septembre, des articles variés et intéressants ; aussi a-t-elle reçu du public un accueil favorable, au point qu'il a fallu faire réimprimer le premier numéro, épuisé dès son apparition, pour donner satisfaction aux demandes. La *Seyyârè* en remercie ses lecteurs et lectrices en tête du second numéro (28 août-10 septembre), dans lequel nous remarquons une importante étude économique de Fâzil Ahmed, *Nos richesses*, article demandant aux écrivains leur concours pour éclairer la Turquie sur ses intérêts, qu'elle ignore. « Nous n'avons rien fait d'utile... »; il est temps de se mettre à l'œuvre. Paraissant trois fois par semaine, la *Seyyârè* est dirigée par Mahmoûd Nedîm (1).

Sébât « La Fermeté », ou bien encore : « La Persévérance » (rédacteur-propriétaire : Yoûsouf 'Alî Bey), remonte au 1er/14 septembre. « Ce journal, pour rendre service au Gouvernement ottoman et à la Patrie, écrira l'histoire pleine d'enseignements d'une période de quarante-deux ans, s'il plaît à Allâh. Écrit en langage clair et simple, il sera, pour les paysans, le journal du derviche. » Pour ses débuts, cet organe politique ne paraîtra qu'une fois par semaine ; il espère pouvoir, dans l'avenir, paraître plus souvent et avoir une édition en langue slave (bulgare ?) (2).

Comme beaucoup d'autres, *Muzaffer* « Le Victorieux », débute d'une façon modeste, ne paraissant que deux fois par semaine ; mais il espère acquérir plus d'importance et devenir, sous peu, un grand quotidien politique illustré. Ses collaborateurs abordent des sujets politiques, religieux et économiques ; la littérature a aussi sa place dans les colonnes du journal, qui insère des poésies et des morceaux en prose. Cet organe de défense des intérêts ottomans et musulmans, dirigé par 'Alî Muzaffer, a paru, pour la première fois, vers le mois de septembre (3).

Temâchâ « Le Spectacle », inscrivait, en tête de son premier numéro, daté du 21 août/3 septembre, la mention suivante : « Journal ottoman illustré paraissant une fois par semaine actuellement » ; son fondateur-propriétaire, Melîh Fikret, et son directeur-rédacteur en chef, Moham-

(1) Adresse: Imprimerie Ref'at Bey, à Mordjan, 8, Imâmèli Khan. — Le numéro : 10 paras.

(2) Librairie Chems, avenue de la Sublime-Porte. — Abonnements d'un an et de six mois : Turquie, 80 et 40 piastres ; Etranger, 20 et 10 francs. — Le numéro : 20 paras. — Pour la Bulgarie, le journal est envoyé sous enveloppe fermée.

(3) Adresse : rue Eboû's-Sou'oûd. — Abonnements pour la Turquie : Un an, 180 piastres ; six mois, 95 piastres. — Le numéro 10 paras.

med Râïf, espèrent le faire paraître plus fréquemment à l'avenir. C'est un organe politique d'opinions libérales, insérant volontiers des articles sur tous les sujets (1).

A l'école Nedjm-i Terekki « Étoile du Progrès », dont la presse annonçait la fondation, il y a peu de temps, paraît un journal, provisoirement hebdomadaire, ayant pour titre le nom même de l'École. La *Nedjm-i Terekki* est un organe politique et libéral ayant pour objet la défense des intérêts ottomans, et ne parle guère que de la Turquie. Elle publie parfois des dessins ; l'un d'eux, dans le troisième numéro, (21 août/3 septembre) représente la cérémonie de sélamlik. Gérant : Huseïn Hifzî (2).

Journal littéraire, social et scientifique, *Ferdâ* « Demain », date du 12 septembre. Khouloûsî Haverî en est le gérant, et A. Ruchdî le rédacteur en chef; ses principaux collaborateurs sont Mohammed Nizâmî, B. Chukrî et R. Djevâd. *Ferdâ* paraît le samedi, sur quatre pages de petit format, pour commencer (3).

Amasiali Mohammed Ref'at dirige la *Musavver Mevsim* « Époque illustrée », l'un des premiers journaux fondés à Constantinople après le rétablissement de la Constitution. C'est un organe politique, mais abordant des questions variées, les questions économiques, par exemple, et passant en revue la presse ottomane; quelques illustrations accompagnent le texte de cet organe hebdomadaire (4).

Chems el-Adaleh « le Soleil de la justice » vient de se fonder à Constantinople. Le détenteur du privilège pour ce journal est Rachid Efendi El-Hadjdj; le directeur l'émir Khabil (Saïd) Chihab; il s'est assuré le concours de Abou-Nasr Yahya Bey Es-Salawi et de Moustafa Bey Rachid. Ce journal se dévoue à l'idée patriotique et à l'unité ottomane. Il annonce entre autres nouvelles que le comité « la Fraternité arabe et ottomane » se donne pour but de s'attacher au Sultan et d'aider le comité « Union et Progrès ».

Le *Thamarât al-Founoûn* annonce la fondation, à Beyrouth, du journal *Al Ittihad Al Othmani* (l'Union ottomane), qui se donne

(1) Administration : Ferroukh Bey Khane, 22, en face de la Nouvelle Porte. — Abonnement annuel (50 numéros) : 30 piastres. — Le numéro : 10 paras.

(2) Administration : Ecole Nedjm-i Terekki, avenue de la Sublime-Porte. — Abonnements : Un an, 20 piastres; six mois, 10 piastres. — Le numéro : 10 paras.

(3) Administration : rue Eski-Zaptié, Kodjaman Oghlou Khane. — Abonnements : Un an, 108 piastres; six mois, 75 piastres. — Le numéro : 20 paras.

(4) Adresse : Mordjan, Imâméli Khan, Imprimerie de Raf'at Bey. — Abonnements pour la province : 25 piastres. — Le numéro : 10 paras. — Annonces : 10 piastres la ligne.

pour but de secouer la négligence des sujets ottomans pour ce qui touche à l'intérêt de leur pays et de rechercher les moyens pratiques d'assurer son progrès. Il fait appel à tous les Ottomans lettrés pour donner leur avis sur cette matière; il réclame d'eux, à titre de qualités dominantes, la concision et la clarté. Ce journal a commencé à paraître dans le courant de ce mois. Fondateur : le cheik Ahmed Hasan Tabarah, rédacteur du *Thamarât al-Founoûn* (1).

Le journal officiel du gouvernement ottoman, *Takvîm-i Vekaï'*, devient quotidien. Une circulaire du ministre de l'Intérieur prescrit aux services administratifs de faire parvenir chaque jour, aux bureaux du journal, les notes et informations devant être insérées (2).

III. — *Les Journaux satiriques.*

Cette catégorie comprend des organes fort curieux. Alors que la presse politique, littéraire ou technique est faite à l'imitation de l'Europe, les journaux satiriques vont chercher dans le passé et dans la littérature populaire, dans le théâtre de Karagueuz et les contes des *meddâh*, la plupart de leurs inspirations, et traitent des sujets d'actualité en faisant intervenir des personnages légendaires. Les feuilles humoristiques seraient, dans la presse ottomane, le trait d'union entre le passé et le présent. Nos lecteurs savent que pareille chose s'est vue en Perse et en Russie.

Kalem « La Plume » (3), paraît tous les jeudis depuis le 3 septembre, par numéros de huit pages; c'est un journal humoristique comprenant, avec un texte en deux langues, français et turc, des caricatures qui se recommandent par leur caractère artistique. Au début, les figures sont en noir; mais, aussitôt que le journal sera pourvu de l'outillage nécessaire, on les fera paraître en couleurs. Celle qui, dans le numéro du 10 septembre, occupe la première page, représente un fonctionnaire venant notifier sa grâce à un condamné : ce condamné est un squelette enchaîné au fond d'un cachot. A la dernière page une boîte à surprise, expédiée de Salonique à Constantinople, le 11/24 juillet, s'ouvre,

(1) Prix de l'abonnement pour ce journal quotidien, 4 réaux medjidiés pour Beyrouth, et ailleurs une livre turque. Le prix du numéro est de une piastre.

(2) *I.*, 24. 9. 1908.

(3) Administration : 13, rue Timoni, Péra, Constantinople. — Abonnement annuel : Constantinople, 152 piastres; Province, 65 piastres; Etranger, 14 francs.

montrant un officier — sans doute le major Niazi — brandissant un sabre gigantesque. Selah et Dj. Essad sont les fondateurs de cette feuille.

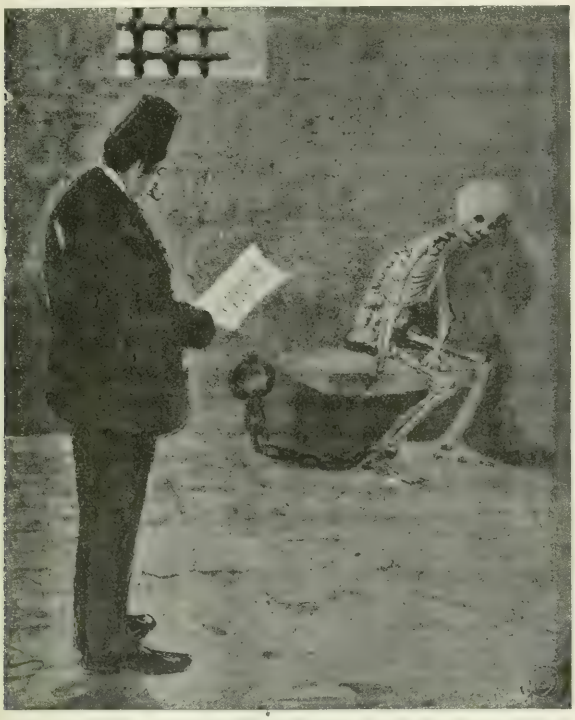

La *Revue* a parlé, l'année dernière, du *Diogène*, ce journal satirique qui paraissait à Constantinople il y a une quarantaine d'années, sous la direction de Théodore Kassab et de Mâhir Bey. *Ésope*, nouveau périodique illustré paraissant le mercredi et le samedi, a voulu le remplacer. « *Diogène* est l'héritage de la respectable famille de Théodore Kassab ; maintenant il est illustré. En d'autres termes, le *Diogène* d'alors est l'*Ésope* du temps présent, qui est le nôtre. » Et c'est un organe patriotique désireux de travailler, dans sa sphère, aux « réformes nécessaires à la nation ottomane », qui se réaliseront par l'action commune du Gouvernement et de la presse. Telle est la profession de foi de ce journal, « serviteur de l'Empire, de la Nation et du Gouvernement », rédigé

et illustré par Mohammed Sadâd, et qui a pour gérant Mihran. L'*Ésope*

paraît sur quatre pages in-4. Nous remarquons, dans son numéro du

2 septembre, une caricature représentant un moule pour donner la forme aux fez à la mode (1).

Karagueuz est trop connu pour qu'il soit nécessaire de parler de lui. Huseïn Djemâl ud-Dîn, ʿAlî Fu'âd et Mahmoud Nedîm ont fait de son nom le titre d'un journal dont ils sont respectivement directeur, gérant et rédacteur, et dans lequel Karagueuz intervient sans cesse, soit dans ces articles dialogués chers aux feuilles humoristiques, soit en donnant son avis sur les faits du jour. En voici un exemple :

« Notre honorable confrère, la *Gazetta*, annonce que Kanʿan, prenant la fuite, a été arrêté pendant qu'il se trouvait à Yalva.

Karagueuz. — « Hélas! Hélas! O mon âme, quelle épreuve pour toi! Qu'il parte, qu'il s'en aille, qu'il s'éloigne! Que chacun puisse aller aux eaux! Je suis éprouvé par le rhumatisme; mais ce malpropre a souillé le pays et enlevé aux eaux leurs vertus. Oui, il m'est absolument impossible d'y aller. Quel dommage pour moi! Le ministre de la Guerre est sorti de son ancienne prison; qu'on mette Fehîm à sa place! »

Pour commencer, le *Karagueuz* paraît deux fois par semaine, les lundis et jeudis, sur quatre pages in-4 (2).

(1) Adresse : Librairie Turkiyè, avenue de la Sublime-Porte. — Abonnement annuel : Turquie, 40 piastres; Extérieur, 55 piastres. — Le numéro : 20 paras.

(2) Adresse : 38, rue Eski-Zaptié. — Abonnement annuel : Constantinople,

Un grand nombre d'autres journaux satiriques se sont inspirés de Karagueuz et de son théâtre. Le *Hâdjîvâd* fait figurer Karagueuz dans son texte et ses illustrations : c'est ainsi que, dans son numéro du 12 septembre, l'article de tête, *Une conversation par téléphone*, est un dialogue; Hâdjîvâd, monté dans un dirigeable, observe Constantinople avec une longue-vue : au moyen du téléphone il fait parvenir à Karagueuz ses remarques facétieuses; Karagueuz lui répond de même. Le

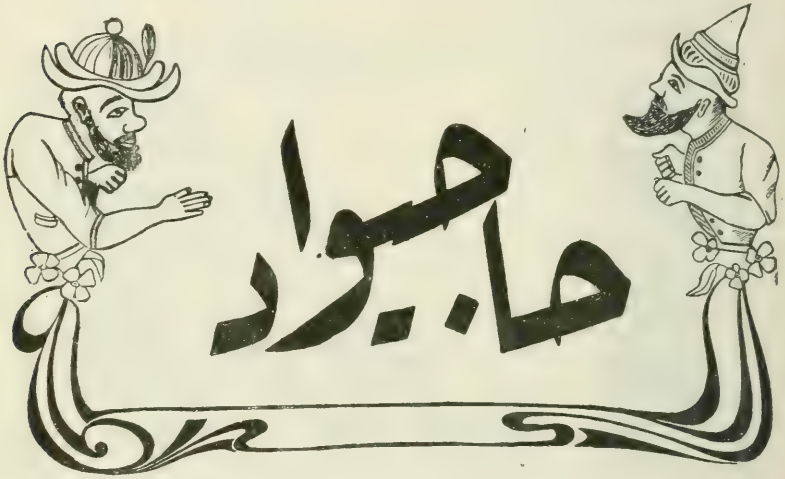

Hâdjîvâd est de fondation toute récente; provisoirement, il ne paraît que les mercredis et samedis, sur quatre pages. Son directeur est Hakkî (1).

Le *Dalkavouk Baba Bak* « Le Bouffon regarde-moi! » est une pièce de quatre pages, imprimée sur papier vert, où nous retrouvons le nom de Hâdjîvâd, auquel on attribue diverses facéties. Elle ne porte pas d'indications; nous ignorons si elle est un journal, le supplément d'un autre périodique ou une publication de circonstance.

Zouhoûrî a pris, pour titre, le nom d'un personnage de comédie populaire, et il est orné d'un en-tête représentant une scène de ces comédies; il a, enfin, donné la forme d'une scène semblable au prin-

45 piastres; Province, 65 piastres. — Le numéro : 20 paras. Nous citons, ici, celui du 17 août.

(1) Administration et rédaction : rue Eboû's-Sou'oûd, Imprimerie du *Khânoumlara Makhsous Ghazetase*, près de la Sublime-Porte. — Abonnements : Un an, 65 piastres; six mois, 35 piastres; pour l'étranger, 80 piastres par an.

cipal article de son deuxième numéro, en date du 18/31 août, qui a pour titre *Yazedje Ouyounou* « Le Jeu (La Comédie) de l'écrivain ». L'action se passe à l'ombre d'un platane, avec accompagnement de

musique, et on nous promet. dans les prochains numéros, la continuation de cette histoire, qui forme une longue suite de quolibets. A la fin du numéro paraît un conte de feu ʿAlî Bey, *Les Planètes*; il est orné d'une figure dans le goût mythologique. Hasan Ferîd est le gérant du journal; Suleïmân Sirrî, son administrateur.

Djin Gueuz est encore un personnage imaginaire; il a donné son nom à un journal politique et littéraire faisant une large part aux articles humoristiques et aux caricatures; il déclare, lui-même, qu'il a l'inten-

tion de parler de tout, et espère pouvoir se rendre utile. Les articles satiriques sont, d'ordinaire, en forme de dialogues. Il a commencé la publication, en feuilleton, d'un roman national de son directeur, Mohammed

Asef : *Châdiyè*. Son gérant est Seyyid Hasan, et il paraît deux fois par semaine, sur quatre pages in-4 (1).

Gulèndjli Sahnè-i Maddâh « La Plaisante scène du Conteur », est un autre journal humoristique illustré, imprimé sur papier jaune et paraissant (sur huit pages in-4) une ou deux fois par semaine. Il donne des articles en prose et en vers; avec son premier numéro a commencé la publication de l'histoire de Ahmed Agha, fabricant de tuyaux de pipes, nouvelle facétieuse dialoguée (1). Mohammed Hilmî est à la tête de cet organe (2).

Mirât-i 'Alem « Le Miroir du Monde », se distingue de la plupart des autres journaux satiriques par un caractère politique plus accentué.

Les figures de son troisième numéro (21 août/3 septembre) représentent : la consternation des absolutistes en apprenant que la Constitution a été rétablie; le cabinet russe le jour de cet événement mémorable : une tête barbue et hirsute, coiffée d'un bonnet de fourrure, fait une grimace épouvantable; le salut par la Constitution : une rivière coule

(1) Administration et rédaction : Imprimerie et librairie « Chems », Grand'-rue de la Sublime-Porte. — Abonnement annuel : Constantinople, 40; Province, 50, et Étranger, 60 piastres. — Le numéro : 20 paras.

(2) Adresse : Imprimerie Artin Asadorian, Constantinople; en dépôt à la librairie Tefayyouz. — Le numéro : 20 paras.

entre deux montagnes, un cavalier qui descendait l'une de celles-ci va tomber dans la rivière, sa monture ayant perdu pied. On était alors au temps de l'absolutisme. Le 24 juillet, un ange est venu sauver le cavalier, et il l'aide à gravir le versant de l'autre montagne. A la quatrième page, les absolutistes, jetés à la mer du pont d'un vapeur, prennent un bain forcé. Nous remarquons, dans le texte, un article consacré à une grande compagnie d'assurances qui va, sous peu, s'établir à Constantinople et ouvrira des succursales partout; elle assure contre tous les sinistres, tous les désagréments, tous les méfaits imaginables. Cette grande entreprise défraye, en ce moment, les conversations de tous les cercles politiques. Le *Mirât-i 'Alem* paraît le mercredi, sur quatre pages in-4 ; Mehmed Tevfîk le dirige (1).

Le premier numéro du *Zevzek* « Folâtre », est du 29 août. Ibn ur-Re'oûf Mahmoûd Nedîm dirige cette feuille bi-hebdomadaire, paraissant le lundi et le vendredi sur quatre pages in-4 et qui, malgré son

titre, n'est pas fermée aux choses sérieuses : les rédacteurs du *Zevzek*, qui sont des libéraux et des patriotes, profiteront de la liberté dont jouit maintenant la presse pour dire la vérité en plaisantant et se rendre utiles à leurs concitoyens. Ce sont des idées semblables que développent, dans une conversation que publie le premier numéro, Hâdjîvâd et Karagueuz (2).

(1) Administration : Grand'rue de la Sublime-Porte. — Abonnement annuel pour Constantinople et les provinces : 40 piastres. — Le numéro : 20 paras.

(2) Direction : Imprimerie de l'*Ikbâl-i Millet*, au Vezîr Khâne, près de Tchemberli Tach. — Abonnements : Un an, 60 piastres ; six mois, 40 piastres. — Le numéro : 20 paras.

Le *Guevezè* « Bavard » est un « journal consacré à la défense de la patrie et de la nation, paraissant chaque jour, politique, illustré et satirique »; il est, en même temps, une tribune libre où chacun peut faire entendre ses plaintes et ses réclamations. Il paraît sur quatre pages de format in-8; la première est consacrée aux illustrations. Le quatrième numéro (5/18 août) est occupé, presque en entier, par le compte rendu des funérailles du maréchal Redjeb Pacha, ancien ministre de la Guerre (1).

C'est encore un organe facétieux que le *Khayâl*, titre que l'on peut traduire par « Ombre », « Fantôme » ou « Illusion », journal bi-hebdomadaire paraissant le lundi et le samedi. Son second numéro (5 septembre) publie, en dernière page, une amusante caricature représentant un vol avec effraction : les deux malfaiteurs qui opèrent sont revêtus du costume des acteurs du théâtre de Karagueuz (2). Pour gérant, le *Khayâl* a Yanai Martoghlon ; pour rédacteur en chef, Bedestaaî Zâdè Mohammed Siddîk (3).

Ghagha Bouroun « Le Nez Aquilin », rédacteur en chef : Tchaylak (le Milan) ; directeur responsable, El-Koubour El-Bourounî (*sic*), feuille humoristique paraissant à l'heure providentielle, au prix de 10 paras, est une pièce de quatre pages in-4 publiée sans autre indication. Voici la traduction de deux de ses dépêches :

« Univers. — L'infâme 'Izzet a eu, le soir, une vision effrayante ; aussi n'a-t-il pas pu dormir tranquille.

« Beuyuk Ada. — Le Ministère de la Guerre ne pouvant s'accoutumer à l'air de la liberté, les prisonniers qui étaient venus ici dans la joie passent leur temps le cœur plein de soucis. »

Le premier numéro de la *Tchengherak* « Sonnette » a été aussi le dernier. Cette petite feuille satirique qui a paru vers le commencement de septembre, sur quatre pages in-4 sans illustrations, imprimée sur papier rose et mise en vente au prix de 20 paras, a été lancée par Eboû's-Sihr Zâdè Hasan. On y trouve des *Dépêches* et des dialogues dans lesquels intervient Karagueuz.

Zeper « L'Impertinent », dont nous avons sous les yeux le deuxième numéro, du 28 août/10 septembre, paraît comme supplément

(1) Administration : Imprimerie de l'*'Asr*, 4, avenue de la Sublime-Porte. — Abonnements d'un an et de six mois : Constantinople, 45 et 25 piastres (à la condition de s'abonner directement à l'administration) ; Province, 70 et 45 piastres. — Le numéro : 5 paras.

(2) Administration : Librairie Martoghlon, près de la Nouvelle Poste. — Abonnements : un an, 60 piastres ; six mois, 40 piastres. — Le numéro : 20 paras.

(3) Adresse : rue du Gouvernement, à Smyrne (Imprimerie Aheng). — Abonnement annuel : 30 piastres pour Smyrne, 40 pour l'extérieur.

du *Bâghtché*. « Serviteur de la Nation, il prend sa défense en toutes choses ; il n'a pas peur de parler pour la patrie. » Ses numéros, de petit format et du prix de 10 paras seulement, ont quatre pages.

Le *Kokorok* (imitation du chant du coq, cet oiseau est figuré sur le titre), est un journal satirique publié à Smyrne par Kâdî Zâdè Huseïn Rif'at, et paraissant depuis la fin d'août. Les caricatures, accompagnées de légendes en grec et en turc, mettent en scène les divers éléments de la population, Musulmans et Chrétiens; elles représentent des scènes de mœurs ou font allusion aux événements politiques. On remarque, dans son troisième numéro, un dialogue humoristique, concernant le *Kokorok*, entre un coq et un paon. Mais, à côté de ces facéties, nous trouvons l'indication de pensées plus sérieuses; le même numéro publie en effet, en première page, les portraits de deux grands patriotes, Kemâl Bey et Mostafâ Fâzil Pacha (1).

IV. — *Les Revues et les organes techniques.*

Cette catégorie est, jusqu'à présent, la moins nombreuse ; elle comprend, toutefois, des organes méritant d'attirer l'attention.

Envâr-i 'Uloûm « Les Lumières des Sciences », sont une revue scientifique, philosophique et sociale paraissant sous la direction de Sâté', par livraisons de 16 pages in-4 (sans la couverture), et dont le texte est accompagné de nombreuses illustrations. Par son aspect extérieur, cette revue rappelle tout à fait nos revues scientifiques françaises. Son programme est de répandre, dans la mesure la plus large possible, les connaissances indispensables à tous, à notre époque. Car ce sont les sciences qui « ont fait pénétrer la civilisation, et qui rendent l'homme maître de son existence. Tous, ouvriers, savants, hommes au pouvoir et simples particuliers, en ont besoin... » Le cadre de la revue est vaste : philosophie, morale, politique, histoire, sciences naturelles, etc. y sont admises, et une part est faite aussi aux informations. Un article, par l'esprit qui l'a inspiré, mérite d'être signalé : il a trait à la vie sociale et à l'assistance mutuelle chez les animaux qui, fait remarquer l'auteur, Sâté', peuvent donner bien des exemples à l'homme (2).

(1) Adresse : Imprimerie Aminé, Constantinople. — Abonnements d'un an et de six mois : Constantinople, 65 et 35 piastres ; extérieur, 90 et 50 piastres. — La revue insère des annonces.

(2) Adresse : Imprimerie du *Levant Herald*, Péra. — Abonnement annuel : Constantinople, 20 francs ; étranger, 25 francs ; province, 108 piastres.

Byzantia, hebdomadaire, politique, littéraire, mondaine et satirique, paraît par numéros de 16 pages, avec une couverture en couleur ; celle du numéro du 12 septembre montre le journal sortant d'un encrier cadenassé dont il a fait sauter le couvercle, et brandissant une gigantesque plume ; l'apparition du *Byzantia* a pour résultat de semer la panique parmi ses confrères de Constantinople, qui s'enfuient de toutes parts. M. Paul Sim est le directeur de cet organe, qui, à côté d'articles humoristiques sur les personnes et les choses de Constantinople, donne des études sérieuses telles que celle de 'Alî Nâmik Bey sur *Le Socialisme en Turquie*, dont la publication vient de commencer.

Achyân (1) « Le Nid », littéraire, scientifique et philosophique, hebdomadaire, paraît chaque semaine par fascicules de 34 pages. Fondé par Ibn us-Sirrî Moustafâ Nâmik, dirigé par Ibn us-Sirrî Ahmed Djevdet, il compte encore, parmi ses collaborateurs, Tevfîk Fikret, Huseïn Djâhid, Suleïmân Fehmî, etc., etc. C'est un organe surtout littéraire, dont le premier numéro contient de nombreuses poésies, et qui fait, à l'occasion, quelques emprunts aux littératures étrangères. Les noms de ses collaborateurs sont pour lui une garantie certaine de succès.

Serât-i Mustekîm (2), nouvelle revue hebdomadaire de Constantinople, est à la fois religieuse, philosophique, littéraire et juridique. Parmi ses collaborateurs figurent les savants turcs les plus éminents. Fondée le jour même du rétablissement de la Constitution, par Eboû'l-'Oulâ Zeïn ul-'Abidîn et H. Echref Edîb, elle paraît par fascicules de 16 pages, grand in-4.

Tidjâret vè Sanâï' Ghazetase « Journal de l'industrie et du commerce », que dirige Ismâ'îl Hakkî, paraît tous les jeudis, par fascicules de 8 pages in-4 ; il date du 14/27 août. Dans son second numéro, nous relevons d'importants articles sur le commerce extérieur de la Turquie, le rôle des Chambres de commerce et des agents commerciaux, les raisins de Turquie, etc. (3).

(1) Adresse : Avenue de la Sublime-Porte, Imprimerie de la *Cherket-i Murettebiyé*. — Abonnements d'un an et de six mois : Turquie, 65 et 35 piastres ; Etranger, 45 et 25 piastres. — Le numéro : 60 paras.

(2) Le droit chemin : c'est le nom d'un pont très difficile à traverser, qui est jeté sur l'enfer et mène au paradis. Voir la *Revue*, mars 1908, p. 544, note. Ce titre avait été déjà donné à un journal de Tauris (voir le numero de mars 1907, p. 64). — Adresse de la Revue : avenue de la Sublime-Porte. — Abonnements d'un an et de six mois : Constantinople, 65 et 35 piastres ; Province, 90 et 50 piastres ; Etranger, 100 et 55 piastres.— Le fascicule, 50 paras.

(3) Administration : Imprimerie de Mahmoûd Bey, 72, rue Eboû's-

Sous le titre de *'Asker* « Armée », une revue bimensuelle des questions militaires et maritimes s'est fondée à Constantinople, vers la fin du mois d'août. Elle a pour directeur un écrivain militaire très connu en Turquie, 'Osmân Senâï Bey. Le premier numéro, qui comprend 48 pages, a été signalé par l'*Ikdam* du 4 septembre, comme contenant des articles de beaucoup d'intérêt.

C'est encore l'*Ikdam* qui signale une nouvelle revue des questions domestiques, *'Aïlè* « La Famille », dont nous espérons avoir l'occasion de parler.

Un Journal féminin de Constantinople.

Khânoumlara Makhsoûs Ghazetase « Le Journal des dames », fondé en 1311, date donc de quinze ans. Il paraît sur 8 pages de format in-folio et a deux éditions, l'une ordinaire, l'autre sur papier de luxe (1). Il insère des articles d'intérêt général utiles soit à la religion musulmane, soit à l'Empire ottoman, et accueille volontiers les collaborateurs bénévoles. Tel est son programme; l'analyse d'un de ses numéros, celui du 27 septembre 1323, nous montrera comment il s'y conforme.

La cérémonie du Sélamlik. — Compte rendu assez bref de cette cérémonie bien connue, qui a lieu chaque vendredi.

La décoration du Chefekat. — Promotion à la première classe de la femme de Nâmik Bey, membre du Conseil d'hygiène. On sait que le Chefekat est exclusivement réservé aux femmes.

Conversation féminine. — Nous sommes au commencement du ramadan, le saint mois du jeûne. Fâzilè et Sâfiyè causent de cette prescription religieuse, fort sage et pleinement d'accord avec l'hygiène. Non seulement le corps profite du jeûne, mais aussi l'esprit, qui, rendu plus vif et plus clairvoyant, est plus apte à se livrer aux études abstraites, celle des mathématiques par exemple.

Qu'est-ce que le noble mois de ramadan? — C'est un temps de bénédiction et de bonheur pour tous, grands et petits, riches et pauvres,

Sou'oûd, près de la Sublime-Porte. — Abonnement annuel : Constantinople, 45 piastres ; Province, 65 piastres. — Le numéro, 1 piastre.

(1) L'administration est confiée à Ibn ul-Hakkî Mohammed Tâhir Bey : Fâtimè Châdiyè Khânoum étant chargée des rapports du journal avec les dames. — Abonnements d'un an et de six mois, payables d'avance : édition ordinaire, 60 et 35 piastres ; édition de luxe, 95 et 50 piastres. — Pour la Russie, l'abonnement annuel est de 10 roubles ; pour les autres pays étrangers, de 30 francs.

où tous deviennent meilleurs. Aussi peut-on dire : « Salut à toi, ô mois de ramadan ! »

Le Congrès des femmes. — Compte rendu du Congrès tenu récemment en Allemagne, où les questions relatives au mariage, à la famille, à la condition des femmes ont été discutées par des orateurs de talent.

La parure et la beauté chez les différents peuples. — L'idée de la beauté et de la parure varie considérablement avec les peuples, les individus, le degré de civilisation, l'éducation : voilà, en deux mots, le contenu de cet article.

Les eaux de senteur. — Sur la manière de préparer ces eaux, le choix des matières premières, le moyen de les recueillir.

Hasards (*Tesâdufât*). — Anecdotes relatives à des coïncidences curieuses.

Concours d'hommes gras. — Article relatif aux concours bizarres qui ont été donnés en Amérique et en Europe, pendant ces dernières années, et notamment à un championnat de course ayant eu lieu à Marienbad.

Un livre de cuisine. — Compte rendu d'un manuel culinaire, *Home Noticy*, paru en Angleterre ; des extraits en sont traduits.

L'Équitation et les dames. — A propos de l'équitation pratiquée en Angleterre par les femmes et de l'opinion des médecins sur les résultats que peut donner ce genre de sport.

Çà et là. — Informations diverses relatives à la vie des femmes à l'étranger, en Angleterre et aux États-Unis.

Réponse aux questions posées dans notre dernier numéro. — Deux questions avaient été posées : à la première, on répond qu'il existe, en Amérique, plusieurs villes du nom de Paris. A la seconde, il est répondu que ce sont les Phéniciens qui ont inventé le verre. Le journal pose deux nouvelles questions à ses lectrices : il s'agit d'identifier un pays dont on donne une description géographique sommaire et de rechercher les éléments constitutifs d'un nombre donné. Des récompenses sont données, par voie de tirage au sort, aux lectrices ayant envoyé des solutions justes.

La publicité vient ensuite. Elle est très importante, et occupe plus de trois pages. Les articles de toilette, le linge, les vêtements, les soieries, sont les objets les plus fréquemment annoncés. Plusieurs annonces concernent des produits pharmaceutiques ; d'autres, la Wiener Bank Verein, une maison de phonographes et de bijouterie, etc.

Tel est le contenu de ce numéro paru du temps de l'absolutisme et sous le régime de la censure. Le choix des nouvelles et des articles semble bien indiquer que les femmes ottomanes étaient surtout désireuses de connaître alors le monde européen.

Une Revue persane à Constantinople.

Le 22 août/4 septembre dernier paraissait à Constantinople le premier numéro d'une revue persane, le *Chems* « Soleil », ainsi nommée parce que son directeur-propriétaire, Seyyed Hasan, possède une librairie portant le même nom dans la capitale de la Turquie.

Il paraît du *Chems*, tous les vendredis, un numéro de 8 pages in-4, imprimé avec soin (1). Son programme est étendu ; les études littéraires, scientifiques et historiques y sont admises, ainsi que les articles politiques et, d'une manière générale, tous les travaux pouvant être utiles à la Perse, car Seyyed Hasan, qui veut contribuer à faire l'éducation de ses compatriotes, ne négligera rien de ce qui pourra servir leurs intérêts.

D'opinions franchement libérales, le *Chems* soutient avec énergie les patriotes persans combattant pour la liberté, à laquelle ils sont prêts à sacrifier leurs vies et leurs biens. En tête de son premier numéro figure le portrait de Aga Mîrzâ Nasrollâh, *Melek ol-Motekellemîn* (roi des orateurs), « martyr de la liberté et victime morte pour la Patrie », que le Chah, au mépris de toute justice et de toute humanité, a fait mettre à mort, à Téhéran, de la manière la plus cruelle. Nous voyons encore, dans ce numéro, que les Persans de Constantinople ont fondé une Société destinée à venir en aide aux victimes des événements actuels : une somme considérable a été réunie et adressée aux Andjoumans, à Tauris.

Le « Soûr Esrâfîl » à Paris.

Le distingué rédacteur du *Soûr Esrâfîl*, Djihânguîr Khân, a péri dans les massacres qui ont suivi la destruction de la Chambre; mais son second, 'Alî Ekber Khân, reste pour continuer son œuvre. Réfugié à Paris, il a entrepris d'y faire paraître de nouveau *Soûr Esrâfîl*; le *Tarakkî* du 15/28 septembre, qui publie une lettre de lui contenant ces détails et sollicitant le concours de ses frères du Caucase, exprime l'espoir que tous les Musulmans, tant par devoir religieux que par égard pour la mémoire de Djihânguîr Khân, répondront à son appel.

(1) Adresse : Librairie « Chems », Constantinople. — Abonnement annuel : Constantinople, 60 piastres; Turquie, 75 piastres ; Perse, 35 krans; Russie, 6 roubles ; Europe, 17 francs. — Le numéro, 1 piastre.

La Presse en Russie.

Un nouvel organe satirique, le *Yachan*, s'est fondé à Kazan, lisons-nous dans le *Terdjumân*. Son premier numéro est du 4/17 août.

Akalchini est un journal circassien, de fondation récente, dont le *Tarakkî*, en août dernier, annonçait l'apparition à Tiflis.

Nous traduisons du *Tarakkî*, de Bakou (1), les remarques suivantes:

« Dans le monde entier, il existe environ cent mille journaux, et les six millions de Musulmans du Caucase n'ont qu'un seul journal. Si — à Dieu ne plaise ! — le monde entier était comme le Caucase, à quel chiffre descendrait le nombre des journaux ? (Le monde entier compte un milliard et demi d'habitants). »

Le gouverneur général du Caucase a décidé que, tout le temps que la ville resterait soumise au régime militaire, le journal géorgien *Nechadouri*, de Tiflis, serait suspendu. La même mesure frappe, d'ailleurs, un de ses confrères russes, le *Tifliskaïa Novosti* (2).

Le *Terdjumân*, de Baktchi-Séraï, informe ses lecteurs de Turquie qu'il a pour dépôt officiel, à Constantinople, la librairie Nasrullâh Efendi. Très apprécié en Turquie, l'organe d'Ismaïl Bey Gasprinsky ne peut manquer de s'y répandre de plus en plus, grâce à la liberté de la Presse.

La Presse à Jérusalem.

Jérusalem ne compte qu'un seul journal officiel arabe intitulé *Qouds ech-Chérif*. En revanche on y rencontre plusieurs journaux hébreux. Voici la liste de périodiques qui se publient dans la ville sainte :

Habazelet (le lis), organe des orthodoxes; ce journal paraît trois fois par semaine.

Hazevi (le cerf), journal qui, à l'occasion de la Constitution, inaugure la presse quotidienne en Palestine. Son rédacteur est l'écrivain connu Ben-Jehouda.

Hashkafa (Revue), journal bi-hebdomadaire qui contient un supplément de mode et d'agriculture. Son rédacteur est Mme Ben-Jehouda.

Il existe à Jérusalem une revue hébraïque à tendance socialiste intitulée : *Hapoel Haza'ir* (le jeune ouvrier); une autre consacrée aux études rabbiniques intitulée : *Tora mi-zion* (La loi de Sion).

(1) 16. 9. 1908.
(2) *Tarakki*, 21. 9. 1908.

M. A. M. Luncz publie de longue date une revue archéologique et historique qui porte le titre de *Jérusalem*. En outre, un groupe de jeunes écrivains publie à Jaffa une revue littéraire pure intitulée : *Haomer* (la gerbe).

On annonce, à l'occasion de la proclamation de la liberté de la presse, plusieurs nouvelles publications périodiques tant à Jérusalem que dans les autres centres de la Palestine.

N. S.

Un Nouveau journal algérien.

Nous recevons le prospectus d'un nouvel organe arabe, scientifique, littéraire et d'éducation, *El-Djezâïr*, qu'un groupement musulman fonde à Alger. Paraissant deux fois par mois, cette feuille, qui a pour but essentiel de moraliser et d'instruire les Musulmans algériens, de faire leur éducation, semble devoir être avant tout un organe religieux. Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois, *El-Djezâïr* choisira, dans les informations de presse, celles qui présentent le plus d'intérêt pour les Algériens et les Musulmans venus en Algérie. Il compte sur le bon-vouloir de ses confrères musulmans des divers pays pour le faire connaître, et consentira volontiers à des échanges avec eux (1).

L' « Indicateur Marocain » (2).

Depuis quelques mois paraît à Tanger, sous ce titre, une revue mensuelle dirigée par M. Ch. René Leclerc, personnalité bien connue de la presse au Maroc, naguère à la tête de *la Dépêche Marocaine*. C'est un organe d'informations abordant, de préférence, les questions économiques : commerce, agriculture, douanes, statistiques. Il paraît par numéros de 8 pages grand in-4, non compris la couverture et les feuillets spéciaux consacrés à sa publicité, qui est importante. Pour

(1) Abonnement annuel : Algérie, Tunisie, Tripolitaine et Maroc, 7 francs; autres pays musulmans et Europe, 9 francs. — Adresser tout ce qui concerne l'administration et la rédaction à M. Omar Racim, rue Mogador, 2, Alger. Toute personne faisant contracter dix abonnements a droit à un onzième abonnement gratuit.

2) Direction et administration : Maison Nahon, Petit Socco, Tanger. — Abonnements : 3 mois, 1 fr. 50; 6 mois, 2 fr. 75; 1 an, 5 francs. — Le numéro, 50 centimes.

compléter nos données sur cette revue, nous reproduisons le sommaire de son numéro d'août.

Actes et documents. — Partie officielle : Accord du 7 mai 1902 intervenu entre les chefs des deux missions constituant la Commission franco-marocaine, chargée d'assurer les résultats visés dans le Protocole signé à Paris le 20 juillet 1901.

Commerce général. — Le commerce extérieur du Maroc en 1907.

Statistiques. — Les statistiques commerciales au Maroc (*suite*).

Douanes. — La douane de Casablanca.

Commerce. — Le mouvement commercial de Mazagan en 1906.

Agriculture. — L'agriculture dans le Fahç de Tanger.

Renseignements géographiques. — Azemmour.

Pages à relire. — Impressions de voyage d'Alexandre Dumas en 1846. L'arrivée à Tanger.

Propositions d'affaires. — Offres et demandes d'emplois. Propositions de voyage.

Comme supplément, l'*Indicateur* vient de publier un *Livret-Guide du voyageur au Maroc*, brochure de 32 pages, mise en vente au prix d'un franc, contenant les renseignements les plus détaillés sur les chemins de fer et les services de navigation.

La Presse arabe de Tunisie.

En donnant un rapide aperçu du développement de la presse arabe en Tunisie, nous avons des remerciements tout particuliers à adresser à l'éminent secrétaire général du Gouvernement tunisien, M. Roy. Nous devons, en effet, à M. Roy, outre les documents nécessaires à cette étude, un certain nombre de volumes qui seront utilisés de même ici avant d'aller prendre place dans les collections de la Mission scientifique du Maroc, à Tanger. C'est une bonne fortune pour la Tunisie de voir à la tête de sa politique indigène un érudit comme M. Roy; on sait que l'Algérie ne doit pas moins être félicitée de voir des fonctions analogues confiées à la science de M. Luciani. Une pareille constatation devait être faite ici; en la formulant, nous ne sommes que l'écho des sentiments de nos lecteurs musulmans, tunisiens et algériens.

De tous les pays du Maghreb, la Tunisie est celui où la presse musulmane a eu le développement le plus rapide et le plus intense. Ce développement, il est vrai, date de peu d'années. Pendant longtemps

la Régence dut se contenter d'un seul organe officiel, *Ar-Râïd At-Toûnisî*, fondé en 1862, et qui fut, sous le protectorat français, l'équivalent de son contemporain le *Mobacher*, après avoir été, sous la domination turque, un de ces journaux de vilayet dont nous avons plusieurs fois parlé. Vingt-cinq ans après cette feuille administrative, apparut un organe hebdomadaire qui eut beaucoup de succès, *El-Hadira*; *El-Basira* suivit; mais, jusqu'au commencement du vingtième siècle, les journaux arabes furent peu nombreux. Ils se sont, en revanche, multipliés d'une façon singulière pendant ces dernières années, et la Tunisie conservera peut-être longtemps encore l'avance considérable qu'elle a su prendre, à ce point de vue, sur l'Algérie, le Maroc et la Tripolitaine. Nous sommes loin, à l'heure actuelle, des trois journaux tunisiens qu'énumérait, en 1897, M. Washington-Serruys dans sa liste des périodiques arabes, ainsi qu'en témoignera la rapide énumération suivante :

El-Hadira « La Capitale » est un des doyens de la presse tunisienne, car il a été fondé vers 1887 ; il est en même temps, sous l'habile direction de M. A. Bouchoucha, un de ses organes les plus appréciés, non seulement des indigènes, mais encore des étrangers. Politique et littéraire à la fois, *El-Hadira* donne les nouvelles locales et les principales informations de l'extérieur, du monde musulman en particulier; aussitôt après l'article de fond viennent les *Hawâdith Khâridjiya* « Nouvelles de l'Étranger », faisant connaître au lecteur tout ce qui s'est passé de notable en Turquie, en Arabie, en Égypte, en Tripolitaine, etc. *El-Hadira* paraît une fois par semaine, le mardi, sur quatre pages in-folio; sa publicité est importante (1).

Ez-Zohra « L'Éclat », remonte à vingt ans; c'est donc un des plus anciens organes tunisiens. Il est politique et littéraire, et paraît tous les lundis, par numéros de quatre pages in-folio. Feuille nettement musulmane, *Ez-Zohra* défend, en toute occasion, les intérêts de ses coreligionnaires, et s'efforce de faire connaître aux Tunisiens ce que font et pensent les Musulmans des autres pays. M. A. Snadli est à la fois son directeur et son rédacteur en chef (2).

Le journal *Al-Basîra* a été fondé à Tunis, vers 1892, par M. F.-T.

(1) Adresse : A. Bouchoucha, Hossim Samaona, bureau 19, Tunis. — Abonnements d'un an et de six mois, payables d'avance : Tunisie, 10 et 6 fr.; Extérieur, 12 et 8 fr. — Annonces : 2 fr. la ligne en première page, 1 fr. en deuxième, 50 cent. en troisième, 40 cent. en quatrième.

(2) Adresse : 15, rue Sidi Bou-Ménédjel, Tunis. — Abonnements d'un an et de six mois : Tunisie, 8 et 5 fr.; Algérie, 10 et 6 fr.; autres pays, 12 fr. l'année. — Annonces : 1 fr. 50 en première page, 0 fr. 75 en deuxième, 0 fr. 50 en troisième, 0 fr. 40 en quatrième.

Nemour qui, l'année dernière, créait à Tanger un nouvel organe arabe, le *Lissan-ul-Maghreb* (1).

Arrochdiya « La Bien Dirigée », est une feuille quotidienne de petit format, paraissant sur quatre pages, lithographiée au lieu d'être imprimée. Elle remonte à cinq ans ; son directeur est M. Hassan ben Dihman. *Arrochdiya* aurait le plus fort tirage de tous les journaux de Tunisie; politique et économique, elle publie, avec les faits d'actualité, des articles sur les questions commerciales. Relativement coûteuse, la publicité de cet organe semble avoir pris une grande extension (2).

Sous le titre de *Et-Taraki*, M. René Bouyac publie depuis 1904 une édition arabe de son organe bien connu, *Le Progrès*, qui a pour but la défense des intérêts arabes, en même temps que celle des intérêts français. Ce périodique de grand format paraît chaque semaine, sur quatre pages; il a été désigné par l'administration pour insérer les annonces judiciaires (3).

Très apprécié est le journal *Essawab* « La Rectitude », fondé vers 1904, et dirigé par Mohammed Djaibi. Intéressant et bien informé, pour la Tunisie comme pour l'extérieur, il publie les nouvelles politiques, avec des articles littéraires et scientifiques. Il paraît chaque semaine, sur quatre pages de grand format (4).

Edhar-el-Hak « La Manifestation de la Justice », politique, littéraire et judiciaire, fait paraître, chaque dimanche, un numéro de quatre pages in-folio. Cet organe suit le mouvement musulman, en Tunisie comme à l'extérieur, et publie des informations nombreuses et variées. M. Ahmed El-Kebaïli le dirige. Fondé aussi en 1904 (5).

(1) Cf. la *Revue*, juin-juillet 1907, p. 587.

(2) Adresse : 2, boulevard Bab Benat, Tunis. — Abonnements d'un an et de six mois : Tunisie, 20 et 12 fr.; Extérieur, 25 et 13 fr. — Le numéro : 5 cent. en Tunisie, 10 cent. à l'extérieur. — Insertions : 5 fr. la ligne en première page, 3 fr. en deuxième, 1 fr. en troisième; annonces (4e page), 40 cent. la ligne.

(3) Adresse : 22, rue Essadikia. — Abonnement annuel : 10 fr. pour la Tunisie, 12 fr. pour l'étranger. — Le numéro : 10 cent. — Annonces : 1 fr. la ligne en deuxième page, 50 cent. en troisième, 40 cent. en quatrième.

(4) Adresse : 100, rue des Teinturiers. — Abonnements d'un an et de six mois : Algérie, 8 fr. et 4 fr. 50; Algérie et Tripolitaine, 10 fr. et 5 fr. 50; autres pays, 13 fr. l'année. — Le numéro : 10 cent. — Annonces: 1 fr. 25 la ligne en première page, 80 cent. en deuxième, 50 cent. en troisième, 40 cent. en quatrième.

(5) Administration : 9, rue Ed-Dheb. — Abonnements d'un an et de six mois : Tunisie, 10 fr. et 5 fr. 50; Algérie, 13 fr. et 8 fr.; autres pays, 14 fr. l'année. — Le numéro : 10 cent. — Annonces : 80 cent. la ligne en première page, 60 cent. en deuxième, 40 cent. en troisième, 30 cent. en quatrième.

Al-Mouz'idj « L'Effroyable », remonte à août 1906; la *Revue*, dans un de ses premiers numéros (1), signalait l'apparition de cet organe qui cherchait à réveiller les Tunisiens, et se livrait à de vives attaques contre l'enseignement donné dans la Régence, à la célèbre Zeïtoûna notamment. M. Mohammed ben Omran dirige cette « feuille hebdomadaire, politique, littéraire et judiciaire, paraissant chaque mercredi », qui, nettement religieuse, réprouve toutefois le fanatisme et appuie les idées de progrès (2).

M. Sliman El Djadori dirige *El Mourched* « Le Guide », fondé en 1907, journal hebdomadaire au programme varié : scientifique, politique, judiciaire et commercial. *El Mourched* paraît le vendredi, sur quatre pages in-folio ; il abonde en nouvelles de l'extérieur (3).

Nos lecteurs savent que le fondateur de *Ennasiha* « Le Bon Conseil », est un ouvrier typographe, M. Essadok ben Ibrahim, et que la feuille qu'il dirige a pour but principal l'amélioration du sort économique de l'ouvrier indigène. Cet organe date du commencement de 1907 (4) ; il paraît le vendredi, sur quatre pages in-folio, et fait, à côté de la politique, une place à la littérature et aux sciences. On y remarque une rubrique intitulée « Courrier de l'Islam » et des feuilletons variés (5).

C'est aussi un organe politique que *El Ma'aref* « L'Instruction » ou « Les Sciences » ; mais il a un caractère religieux et, en même temps, littéraire plus accentué, et chacun de ses numéros présente une grande variété dans ses articles, satisfaisant ainsi aux conditions de son programme : « islamique et universel ». Fondée au commencement de 1907, cette feuille hebdomadaire a paru d'abord en grand format ; ses numéros sont de quatre pages. Directeur : M. Mohammed Sadek El Mahmoudi (6).

(1) Décembre 1906, p. 285.

(2) Adresse : 6, boulevard Bab-Menara, Tunis. — Abonnement annuel : Tunisie, 10 fr.; Étranger, 12 fr. — Le numéro : 10 cent. — Annonces : première page, 1 fr. la ligne ; deuxième, 0 fr. 75 ; troisième, 0 fr. 50 ; quatrième, 0 fr. 25 : on traite à forfait pour les annonces répétées.

(3) Adresse : 48, boulevard Bab-Benat, Tunis. — Abonnement annuel : Tunisie et Algérie, 10 fr., et 8 seulement pour les étudiants ; Turquie, Égypte et Tripolitaine, 12 fr. ; Zanzibar et Oman, 15 fr. — Le numéro : 10 cent. — Annonces : 1 fr. la ligne en 1re page, 0 fr. 75 en 2e, 0 fr. 50 en 3e, 0 fr. 25 en 4e.

(4) Cf. la *Revue*, avril 1907, p. 243.

(5) Adresse : 20, rue des Libraires. — Abonnements d'un an et de six mois : Tunisie, 8 fr. et 4 fr. 50 ; Etranger, 10 fr. et 4 fr. 50. — Le numéro : 10 cent. — Pour la publicité, on traite de gré à gré.

(6) Adresse : 187, rue de la Kasbah. — Abonnements d'un an et de six mois : Tunis, Algérie, Tripolitaine, 8 fr. et 4 fr. 50 ; autres pays, 10 et 5 fr. — Le numéro : 10 cent. — Annonces : 60 cent. en 2e et 3e pages, 40 en 4e.

El Hakika « La Vérité », a été fondée, dans les premiers mois de 1907, par M. Si Othman ben Amor (1). C'est un organe quotidien, *akhbariya* « d'informations », politique, littéraire et judiciaire, tenant ses lecteurs au courant de ce qui se passe dans le monde entier et, plus particulièrement, dans le monde musulman. *El Hakika* paraît sur quatre pages petit in-folio et a une importante publicité (2).

El Adliya « La Justice », de M. El-Hadi Abasse, est une « feuille d'informations, littéraire, commerciale, paraissant le mercredi de chaque semaine (sur quatre pages in-folio) ». Son premier numéro est du 3 avril 1907. Son programme était le suivant : réclamer pour les Tunisiens plus d'instruction, de liberté et de justice, soutenir la cause de la civilisation et les intérêts communs à tous, sans jamais s'inféoder à des intérêts personnels. Organe musulman, *El Adliya* veut faire connaître, aux Tunisiens, ce qui se passe dans les autres pays musulmans, sans négliger, pour cela, ce qui se passe en Europe. Des extraits des journaux européens et arabes, des articles sur le commerce, l'industrie, l'hygiène, des variétés scientifiques et littéraires complètent ces données (3).

Al Mounir » Le Resplendissant », est un « organe universel islamique ». Journal, ou plutôt revue paraissant, chaque dimanche, sur 8 pages in-4, il publie des études politiques, sociales et littéraires, passe en revue la presse arabe, et donne des nouvelles des pays étrangers, musulmans ou non. En outre, il se livre à une publicité assez étendue. M. Chadly Moraly dirige cet organe, fondé le 12 mai 1907 (4).

Organe surtout économique, *El Koustass*, qui est de juillet 1907, fait, néanmoins, une large place à la politique et se distingue par ses idées libérales (5). « Scientifique, commercial, industriel et politique », il paraît à Tunis tous les jeudis, sous la direction de M. B. Karoui; ses numéros, de 4 pages, sont de format in-folio. Les nouvelles de Tunisie, les questions de politique étrangère, l'industrie, le com-

(1) Cf. la *Revue*, avril 1907, p. 243.

(2) Adresse : 9, rue Edheb, Tunis. — Abonnement annuel : Tunisie, 18 fr.; Algérie, 20 fr. ; autres pays, 25 fr. — Le numéro : 5 cent. — Annonces : 4 fr. la ligne en 1re page, 1 fr. 50 en 2e, 1 fr. en 3e, 0 fr. 75 en 4e.

(3) Adresse : 10, rue de Constantine, Tunis. — Abonnement d'un an et de six mois : Tunisie, 8 fr. et 4 fr. 50 ; Algérie et Tripolitaine, 10 fr. et 5 fr. 50 ; Turquie, Europe, etc., 13 fr. l'année. — Annonces : 1 fr. 25 en 1re page, 80 cent. en 2e, 50 en 3e, 40 en 4e.

(4) Adresse : Boulevard Bab Benat, en face le Palais de Justice, Tunis. — Abonnement annuel : Tunisie, Algérie, Tripolitaine, 10 fr. ; autres pays, 15 fr. Le numéro : 10 cent. — Pour les annonces, on traite de gré à gré.

(5) Cf. la *Revue*, octobre 1907, p. 363.

merce, l'hygiène, etc., y sont les sujets traités le plus fréquemment (1).

Le *Lisân al-Oumma* « Organe du Peuple », feuille hebdomadaire politique, sociale et scientifique, est aussi du mois de juillet 1907 ; nous avons précédemment analysé l'un de ses numéros (2).

La *Revue* (3) a déjà parlé de *Ettakaddom*, « Le Progrès », et par l'analyse de son premier numéro (30 juillet 1907), a fait connaître les tendances de ce grand quotidien, patriotique et musulman, progressiste et libéral.

L. Bouvat.

(1) Bureau : 196, rue de la Casbah. — Abonnements pour un an, six mois et trois mois : Tunisie, 10 fr., 5 fr. 50, 3 fr. ; étranger, 13, 7 et 4 fr. Annonces : 3 fr. en première page, 2 fr. en deuxième, 1 fr. en troisième, 0 fr. 25 en quatrième.

(2) Novembre-décembre 1907, p. 627.

(3) Octobre 1907, p. 363 ; novembre-décembre 1907, pp. 626-627.

LES LIVRES ET LES REVUES

Notes de bibliographie turque.

Un médecin célèbre de Constantinople, le professeur Mohammed Fakhrî Pacha, a fait paraître un traité de l'hygiène des vêtements, *Kafz-i Sehhat-i Melboûsât*, qui est en vente, au prix de 5 piastres, à la librairie Tefayyouz, avenue de la Sublime-Porte, et dans les autres librairies de Constantinople.

*
* *

'Akif Efendi, professeur de sciences mathématiques et physiques à l'École spirituelle de Guendjè, a fait paraître sous ce titre : *Tarîkh-i Djihân, Dunyâ nè olmouch nè oladjak* « Histoire de l'Univers, ce qu'a été et sera le monde », un traité de cosmologie dont l'*Irchâd* dit grand bien. Musulman convaincu, 'Akif Efendi ne sépare pas, comme le font quelques esprits arriérés, la religion de la science, et voit, dans les lois de l'évolution, la nécessité, pour l'homme, de chercher à s'élever moralement et intellectuellement. En vente à Guendjè, librairie de l'École spirituelle.

Dans l'*Irchâd* encore, No'mànzâdè a rendu compte de la traduction, en dialecte turc azéri, de la partie du *Châh Nâmè* contenant l'histoire de Roustem et de Sohrâb. Cette traduction, élégante et claire, est du poète 'Abbâs Aga Ghâïbof, secrétaire général de la Direction spirituelle du Caucase. Elle a paru sous le titre de *Musevver Rustem u Sohrâb*, et forme un beau volume de 130 pages, illustré d'après les dessins de l'artiste autrichien Rotter. Autant que nous pouvons en juger par les extraits donnés par l'*Irchâd*, la traduction de 'Abbâs Aga Ghâïboff rendrait l'original avec un rare bonheur.

En août dernier, le *Terdjumân* annonçait que la comédie en turc azéri de Sultân Medjîd Ghanizâdè, *Dorsoun Ali ballo badi*, représentée il y a longtemps déjà, était sous presse.

Le *Tarakkî* annonce l'apparition d'un livre de lectures dû à la collaboration de six professeurs de Bakou, *Ikindji Il* « La Deuxième année ». C'est un volume de 120 pages contenant 113 morceaux, en prose ou en vers, relatifs à l'Europe, 50 modèles d'écriture, vocabulaire donnant l'explication de 4 à 500 mots difficiles, des renseignements pédagogiques. Imprimé à Tiflis, ce manuel est en vente à la direction de *Mollâ Nasr ed-Dîn*, au prix de 45 kopeks. Une réduction est faite aux professeurs et aux libraires.

***

Au Caire, l'imprimerie de l'*Idjtihâd* a montré, pendant ces derniers mois, une grande activité. Sa *Bibliothèque* en est maintenant à son quatorzième volume : *Ma'loumou I'lâm* « La Proclamation de ce qu'on sait », ouvrage réclamant, pour la Turquie, le régime constitutionnel que le Coran approuve et même prescrit.

Les *Fétâvâyi-Chèrîfè* « Nobles Fetwas » sont un recueil de décisions théologiques et juridiques contenant, nous dit le compte rendu qu'en a fait la *Constitution ottomane*, ce que tout Musulman doit savoir du droit religieux. Une première édition, parue à l'Imprimerie de l'*Idjtihâd*, avait été rapidement épuisée; aussi le docteur 'Abdullâh Djevdet Bey a-t-il cru devoir faire réimprimer cet opuscule, dont le prix — 30 centimes — est des plus modiques. Parmi les fetwas qui y figurent, on remarque celle prescrivant la déposition du Khalife Zeïd, dont le règne était devenu un danger pour l'Islam.

C'est avec la même faveur, que la presse turque d'opposition a accueilli la brochure française de M. Aknouni, *le Criminel sur le trône*, énergique réquisitoire contre 'Abdul-Hamîd.

Toujours à la librairie de l'*Idjtihâd*, a paru *Zulm u 'Adl* « Oppression et Justice », ouvrage d'actualité dû à Mohammed Kadrî Nâsih Efendi, savant musulman connaissant à fond les langues turque, persane, arabe, française, anglaise et russe, et dont le premier ouvrage, *Istinsâf* « L'Action de demander la justice », avait consacré la réputa-

tion. *Zulm u 'Adl* forme un beau volume de 228 pages, imprimé avec luxe, du prix de 5 francs (port et recommandation, 1 franc en plus). L'*Istinsâf*, volume de 128 pages, coûte 1 fr. 50.

Notes de bibliographie persane.

Le prince Mîrzâ Malcome Khân, qui vient de mourir ministre de Perse à Rome, et Mîrzâ 'Abbâskouli Khân Kazvînî sont les auteurs d'un livre très estimé, *Osoûl-è Ademiyet* « Les Principes de l'Humanité ». La spéculation s'était emparée de cet ouvrage, et les exemplaires encore disponibles se vendaient dix tomans et plus, au grand mécontentement du prince Malcome Khân. Aussi Mîrzâ 'Abdollâh Gâvé a-t-il jugé à propos de publier une nouvelle édition des *Osoûl-è Ademiyet*. Cette édition, irréprochable à tous les points de vue, malgré son prix modique — trois francs le volume — est en vente dans toutes les librairies de Téhéran.

***

La direction du *Habl oul-Matîn*, 4, Medical College Street, à Calcutta, met en vente les ouvrages suivants :

	Roupies	Annas
Bihâr al-Anwâr « La Mer des Lumières », complet . .	400	»
Iskender Nâmé, en turc (manuscrit)	150	»
Histoire de Perse, de Sir John Malcolm, illustrée . . .	12	»
Sefer Nâmè « Relation de Voyage » de Nasr ed-Dîn Châh.	4	»
Sawânih Oumrî « Les Événements de ma vie », de feu l'émir 'Abdur-Rahmân, 2 volumes	8	4
Montakhab Tarîkh-é Sâsâniyân « Extrait de l'histoire des Sassanides ».	0	4
Yanâbî 'al-Mouwadda « Les Sources de l'affection », édition de Constantinople	5	»
Gharâyeb-é 'Avâyed-é Milel « Les Curiosités dans les revenus des nations ».	1	8
Asâr-é 'Adjem « Les Monuments de la Perse ». . . .	6	»
Ahvâlât-é Hazrat-é Zeïneb, selâmo'llâh 'aleïhâ ! « La Vie de la dame Zeïneb, le salut d'Allâh soit sur elle ! ».	8	8
Mikado Nâmè « Le Livre du Mikado », illustré. . . .	3	»
Mokalemèyé Seyyâh-é Irânî « L'Entretien d'un voyageur persan ».	2	»

	Roupies	Annas
Dâstân-é Chogoft « L'Histoire de Chogoft ».	1	»
Divan de Serkhoch	1	8
Divan de Hâfiz, édition photolithographiée. . . .	1	8
Roubâ'iyât « Les Quatrains » de Djelâl ed-Dîn Roûmî.	3	»
Divan de 'Andalîb, édition de luxe.	7	4
Kasâyed « Odes » de Kaânî	4	»
Mountakhab-é Kasâyed-é Kaânî « Extraits des Odes de Kaânî ».	7	4
Ibrâhîm Beg, tome II	4	»
Hadjî Baba d'Ispahan, illustré, 2 volumes	7	»
Guendjînèyé Bâkeri « Le Trésor de Bâkeri » (poésies).	0	8
Ikhwân as-Safâ « Les Frères de Pureté » (en ourdou).	0	8
Mountakhab-i Mesnaviyât-i Saoudâ « Extraits des *Mesnévis* de Saoudâ » (en ourdou).	0	4
Arâyich-i Mahfil « L'Ornement de l'Assemblée (en ourdou).	0	12
Nasr bê Nazîr « La Prose sans pareille » (en ourdou). .	0	4
Habl oul-Matîn, tomes VIII, IX, XI, XII, XIII, XIV. Chaque tome, contenant une année.	15	»

Les Juifs de Perse aux XVIIe et XVIIIe siècles [1].

Un Juif de Kachan, Babaï b. Loutf, est l'auteur d'une épopée judéo-persane du plus grand intérêt, au double point de vue historique et littéraire, sur les persécutions dont les Juifs de Perse furent l'objet, du règne de Schah Abbas Ier à celui de Schah Abbas II, soit pendant une période d'environ quarante ans, de 1617 à 1656 : à cette dernière date fut rendu l'édit qui contraignait les Juifs à embrasser l'Islam ; c'est aussi la date où le plan du poème fut conçu.

Le vol d'un poignard appartenant au Schah servit de prétexte à cet édit ; les véritables causes en furent la malveillance des renégats juifs et la tyrannie des agents du pouvoir. Le zèle religieux y fut complètement étranger ; le fait que de pieux mollas prirent la défense des Juifs persécutés le montre bien. De leur côté, les Juifs n'opposèrent guère de résistance ; une fois convertis, ils s'empressèrent de réclamer l'argent qu'on leur promettait pour leur apostasie, argent que, d'ailleurs, ils

(1) *D'après les chroniques poétiques de Babaï ben Loutf el Babaï ben Farhad*, par W. Bacher. Strassburg, Karl J. Trübner, 1907, in-8, 115 pages (Extrait de la *Revue des Études juives*, années 1906-1907).

durent restituer quand, quelques années plus tard, ils furent autorisés à revenir au culte qu'ils n'avaient jamais cessé de pratiquer en secret. En même temps, il leur fallut payer l'impôt dont leur conversion les avait dispensés un certain temps.

Rédigée en persan, mais écrite en caractères hébraïques, cette chronique versifiée rappelle singulièrement, comme plan, idées et images, les œuvres des poètes musulmans, dont Babaï b. Loutf faisait sa lecture favorite. M. Seligsohn en avait publié quelques chapitres ; M. W. Bacher, après avoir, à son tour, donné quelques extraits dans la *Revue des études juives*, a donné un abrégé du poème entier, ne pouvant, en raison de son étendue, publier intégralement celui-ci. Du moins, de nombreuses citations, données en notes, permettent de se faire une idée du style de Babaï b. Louft. M. Bacher a, de plus, résumé de la même manière un autre poème d'un descendant de l'auteur, Babaï b. Farhad, postérieur d'une soixantaine d'années et parlant de l'époque troublée où domina la dynastie afghane. Sans avoir l'importance de l'œuvre de son aïeul, la chronique rimée de Babaï b. Farhad méritait d'être connue, et nous devons signaler la publication de M. Bacher comme étant du plus grand intérêt, aussi bien pour l'histoire des Juifs que pour celle de la Perse.

Dans l'Inde (1).

Préoccupé de l'extrême importance du monde musulman dans le monde moderne, M. Wherry observe que la religion musulmane est professée par au moins 230 millions d'individus, c'est-à-dire le septième de la population du globe ; seule la religion musulmane peut rivaliser avec le christianisme : le présent livre, écrit en vue de préparer des missionnaires aptes à évangéliser les pays musulmans, résume d'une façon simple et claire les principales doctrines, les traditions diverses et l'histoire de l'Islam ; il peut, en raison de sa précision et de la grande expérience de l'auteur, être utile aussi aux lecteurs que ne guide aucune préoccupation confessionnelle.

C'est ainsi que M. Wherry donne d'intéressants renseignements sur la situation actuelle des musulmans des Indes ; il évalue leur nombre total à 62 millions, dont moins de 7 millions obéissent à des chefs de

(1) *Islam and Christianity in India and the Far East*, by Rev. E. M. Wherry, M. A., D. D. (*The Student Lectures on Mission at Princeton Theological Seminary for* 1906-07). — Fleming H. Revell. Cy., New-York, London, etc., in-18.

leur religion ; les principaux chefs musulmans sont le Nizam de Hyderabad, qui règne sur 11 millions d'individus, la Begum de Bhopal qui compte un million de sujets, les Nawabs de Bhawulpur, Maler Kotla, Lahore, etc. M. Wherry estime que les musulmans ne jouent pas aux Indes depuis l'occupation anglaise un rôle en rapport avec leur nombre et leur passé. Il attribue ce fait à l'enseignement fataliste et rétrograde des mullahs ; les mullahs déconseillèrent aux musulmans d'envoyer leurs enfants aux écoles des missionnaires ; quand le gouvernement anglais ouvrit des écoles non confessionnelles, un petit nombre seulement d'enfants musulmans s'y présentèrent ; elles furent fréquentées surtout par des Hindous et des chrétiens, qui furent ainsi presque seuls à avoir accès aux charges publiques, et accrurent leur influence. Il n'est que juste d'ajouter que les musulmans ont créé de nombreuses écoles sous la direction de la *Anjuman-i-Himayat-i-Islam* (Société de propagation de l'Islam) et que le collège d'Aligarh, créé par sir Sayyad Ahmad Khan, rend de grands services et est en voie de devenir une sorte d'université musulmane pour les Indes. Les musulmans toutefois n'ont pas encore conquis toute la part qui semble devoir être la leur dans la direction des affaires des Indes ; ils sont nombreux surtout dans les postes subalternes des administrations des finances, de la justice, des travaux publics, la police et l'armée : la masse de la population est très ignorante ; la condition des femmes ne s'est guère améliorée ; d'après le *Census* de 1902, 91.059 femmes musulmanes seulement étaient capables de lire et d'écrire.

M. Wherry résume les diverses tentatives faites aux Indes pour rendre à l'Islamisme une vigueur nouvelle, notamment le grand effort du rationaliste sir Sayyad Ahmad Khan d'Aligarh, auteur des *Essays on Islam* ; il signale la secte des Ahmadiyyah, fondée par Mirza Ghulam Ahmad, du village de Qadian (Pundjab), qui se proclame le messie du vingtième siècle ; Mirza Ghulam Ahmad publie une revue mensuelle en anglais et en ourdou ; beaucoup de ses adeptes sont des hommes instruits, gradués des universités anglaises ; il prétend ramener l'islamisme à la pureté des doctrines et triompher du christianisme ; il préconise une propagande de caractère exclusivement moral et spirituel et fait des miracles.

On trouvera enfin dans le livre de M. Wherry un historique des missions chrétiennes dans l'Inde musulmane.

Histoire d'Égypte de Makrîzî [1].

Étienne Quatremère, dans son *Histoire des Sultans Mamlouks*, n'avait traduit que la partie du *Soloûk* de Makrîzî contenant les règnes

(1) Traduite de l'arabe et accompagnée de notes historiques et géographiques, par E. Blochet. Paris, Ernest Leroux, 1908, in-8, 568 pages. Prix : 25 francs. — Nous donnons, à l'occasion de cette publication, la liste complète des travaux de M. Blochet :

Textes pehlvis inédits relatifs à la religion masdéenne. *Revue de l'Histoire des Religions*, 1895, 73 pages.

Textes religieux pehlvis, *Revue de l'Histoire des Religions*. 1896, 23 pages.

Textes pehlvis historiques et légendaires. *Revue Archéologique*, 1896, 25 pages.

Note sur quatre inscriptions arabes des Sultans Seldjoukides d'Asie Mineure et quatre inscriptions arabes du Sultan Kaïtbay. *Revue Sémitique*, 1897, 15 pages.

Les Miniatures des manuscrits musulmans. *Gazette des Beaux-Arts*, 1897, 29 pages.

L'Avesta de James Darmesteter et ses critiques. *Revue Archéologique*, 1897, 56 pages.

Le Livre intitulé l'Oulamaï-Islam, avec un résumé de l'histoire des controverses des Arabes et des Chrétiens. *Revue de l'Histoire des Religions*, 1898, 27 pages.

Les Inscriptions de Samarkande (inscriptions funéraires en arabe de Tamerlan et de ses fils). *Revue Archéologique*, 1898, 42 pages.

L'Histoire d'Alep de Kémal-ed-Din, traduite de l'arabe sur le manuscrit, inédit avec des notes historiques et géographiques. Paris, Leroux, 300 pages.

L'Ascension au Ciel du Prophète Mohammed. *Revue Archéologique*, 1899 59 pages.

Catalogue des manuscrits mazdéens de la Bibliothèque nationale. 1900, 132 pages.

Catalogue et description des miniatures des manuscrits orientaux de la Bibliothèque nationale, 1900, 278 pages.

Catalogue de la collection des manuscrits arabes, persans et turcs formée par Ch. Schefer et acquise par la Bibliothèque nationale, 1900, 231 pages.

Les Sources orientales de la Divine Comédie, 1901, 215 pages.

Le Culte d'Aphrodite-Anahita chez les Arabes du Paganisme, 1902, 55 pages.

Le Messianisme dans l'Hétérodoxie musulmane, 1903, 192 pages.

Études sur l'Ésotérisme musulman. *Journal Asiatique*, 1903, 101 pages. (Se continuent dans le *Muséon* de Louvain depuis 1905.)

Musulman manuscripts and miniatures at the Exhibition of Paris. *Burlington Magazine*, 1903, 22 pages.

Études de grammaire pehlvie, 1905, 172 pages.

Catalogue des manuscrits persans de la Bibliothèque nationale, 1905, 411 pages.

Les Écoles de Peinture en Perse. *Revue Archéologique*, 1905, 28 pages.

des onze premiers Mamlouks Bahrites. Il avait laissé de côté les 115 premiers folios de l'ouvrage, qui contiennent l'histoire de l'Égypte et de la Syrie sous les Ayyoubites, se proposant de donner plus tard, dans le *Recueil des historiens arabes des Croisades*, la traduction de cette partie du *Soloûk* ; publiée d'abord dans la *Revue de l'Orient latin*, cette traduction, qui devait être l'œuvre de M. Blochet, accompagnée de nombreuses notes, vient d'être éditée en volume.

Les nombreuses notes, historiques et géographiques, qui accompagnent cette traduction, attestent autant de savoir que de patience. On saura également gré à M. Blochet d'avoir donné, comme complément de son ouvrage, des extraits de l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* relatifs au siège de Damiette, sous le règne d'Al-Malik-al-Kamil, et, chose plus importante encore, la liste des ouvrages, autres que ceux dus à des Osmanlis, concernant l'Égypte sous les Fatimites, les Ayyoubites et les Mamlouks, utile bibliographie comprenant 134 titres d'ouvrages arabes.

Il est inutile d'insister sur l'importance des travaux de Makrîzî. Bien qu'ayant vécu longtemps après les événements qu'il raconte, ses ouvrages, pour lesquels il a utilisé quantité de livres aujourd'hui perdus, sont une mine précieuse de renseignements sur des périodes particulièrement intéressantes de l'histoire de l'Égypte musulmane. Comme le fait remarquer M. Blochet dans sa préface, cette histoire, « depuis le milieu du sixième siècle de l'hégire, est intimement liée à celle de l'Europe occidentale et ces relations se sont poursuivies sans interruption jusqu'au jour où la terre des Pharaons a virtuellement passé du joug des Osmanlis sous la domination britannique (1). » L'Égypte moderne doit son origine à deux révolutions provoquées par des expéditions purement françaises. En 1167, Amaury Ier, roi de Jérusalem, provoque la chute des Fatimites et l'avènement des Ayyoubites, événement dont les conséquences furent incalculables pour l'avenir de l'Islam; en 1250, saint Louis, avec l'expédition qui se termina par le

Les Origines de la Peinture en Perse. *Gazette des Beaux-Arts*, 1905, 15 pages.

Catalogue des manuscrits arabes de la Collection Decourdemanche, 1906, 21 pages.

Les Monnaies arabes des princes mongols de Perse de la Collection Decourdemanche, 1906, 26 pages.

Les Peintures des manuscrits arabes à types byzantins. *Revue Archéologique*, 1907, 31 pages.

Pour paraître dans *la Revue du Monde musulman*, Catalogue d'une collection de manuscrits arabes, persans et turcs provenant de Samarkande et traitant principalement de grammaire, de théologie et de jurisprudence.

(1) Page 2.

désastre de la Mansoûrah, amena, cette fois, la disparition des Ayyoubites au profit des Mamlouks turcs. Et ceux-ci, renversés par Sélim Ier, purent, un moment, avoir l'espérance de reprendre le pouvoir, lors de l'expédition de Bonaparte, en 1798.

Traités des Écrivains célèbres.

La renaissance de la langue arabe en ces dernières années est un fait que nous avons fréquemment signalé : en histoire notamment, l'influence européenne a produit d'heureux résultats; les méthodes critiques de l'érudition ont des adeptes : il suffira de rappeler ici les noms du P. Cheikho, doyen de la Faculté orientale de Beyrouth, de Georges Efendi Zaïdan, le distingué directeur du *Hilal* (voir *Revue du Monde musulman*, numéro d'avril, p. 837), de Mohammed Efendi Kurd-Ali, le fondateur du *Moktabas*.

Si l'esprit occidental a eu ici son influence — heureuse — celle qu'il a exercée sur les productions purement littéraires : romans, poésie, n'est pas moins apparente. Le *Diwân* de Khalil Efendi Choutran, récemment publié, en est encore une preuve éclatante. Ceux qui ont suivi d'un peu de près le mouvement intellectuel, constateront aisément que l'on n'écrit plus l'arabe de nos jours comme on l'écrivait autrefois. Tel article de journal, qui devait, pour plaire, être rédigé en prose rimée (*sadjé'*), nous le lisons aujourd'hui débarrassé de toute cette rhétorique et il nous plaît d'autant plus qu'il se distingue par la simplicité, la clarté et la précision. Certaines langues européennes, principalement la française et l'anglaise, exercent une véritable influence sur la tournure d'esprit des écrivains arabes d'aujourd'hui. Presque tous, en effet, parlent et écrivent l'une ou l'autre de ces deux langues ; nous en connaissons qui les écrivent toutes les deux.

La conséquence, c'est qu'à force de lire et d'écrire le français par exemple, on finit, grâce à la grande facilité d'assimilation des Orientaux, par écrire l'arabe... *à la française*. Et de fait, ils sont nombreux, les écrivains d'aujourd'hui dont la phrase trahit le génie occidental.

Il y a là un excès. Pour y remédier, M. Mohammed Kurd-Ali, dont le nom est déjà familier à nos lecteurs, entreprend la publication de douze traités inédits, appartenant aux écrivains arabes les plus célèbres : il s'agit de Abdallah ibn El-Moqaffa' et Abd El-Hamid ibn Yahia Al-Kâtib. Le premier est surtout célèbre par sa traduction du pehlvi en arabe des fables de *Kalila et Dimna*, qui ne sont autre chose qu'une adaptation des contes indiens du *Pantchatantra*, originaire-

ment rapportés de l'Inde, sous Chosroès Ier Nouchirwan, par le médecin Barzouyèh (1).

Les traités de Ibn El-Moqaffa' publiés par Mohammed Efendi Kurd-Ali sont les suivants : *Al-Adab As-Saghir*, *Ad-Dorra al-Yatîma* (ce traité a déjà été imprimé au Caire. Cf. Cl. Huart, *op. cit.*, p. 211) sur l'obéissance due aux rois; un autre *Yahima*; *Sentences*; *Tahmîd*; petits traités sur les *condoléances*, *remerciements*, *demandes*, etc. *Al-Mouakhât*. Ces différents traités ont été publiés d'après les manuscrits conservés dans la Bibliothèque Khédiviale du Caire ou d'autres trouvés dans des bibliothèques privées (*El-Adab Es-Saghir* a été publié d'après un manuscrit appartenant à un notable de Baalbek en Syrie).

Les traités de Abd El-Hamid El-Kâtib qui trouvent place dans la même brochure après ceux de Ibn El-Moqaffa' sont les suivants : *Conseils à l'Héritier présomptif*; *le jeu des Echecs*; *Tahmidât*; *Aux Ecrivains*.

Ces différents traités ont été d'abord publiés successivement dans la Revue arabe *Al-Moktabas* et tirés ensuite à part en une brochure de 100 pages, d'une impression fort agréable (1). Mohammed Efendi Kurd-Ali rend, par cette publication, un très grand service aux études orientales ; il ressuscite des pages un peu oubliées des deux écrivains arabes les plus remarquables qu'ait vus le deuxième siècle de l'Hégire.

C. D.

Sahara algérien (3).

MM. E.-F. Gautier et Chedeau, qui, de 1902 à 1905, ont fait ensemble ou séparément toute une série de voyages au Sahara, ont étudié, le premier le Sahara algérien, le second le Sahara soudanais : l'important ouvrage de M. E.-F. Gautier consacré au Sahara septentrional sera suivi d'un second, où son compagnon de voyage traitera du Sahara méridional. M. E.-F. Gautier ne se borne pas à publier un compte rendu de ses itinéraires ; il utilise toute la bibliographie de son sujet ; c'est donc au total une véritable synthèse des connaissances acquises jusqu'à ce jour qu'il propose au lecteur.

La géologie et la géographie physique occupent naturellement en une pareille synthèse une place considérable : M. E.-F. Gautier fait précéder

(1) 1 fr., franco 1 fr. 25. Direction de la Revue, *Al-Moktabas* Le Caire.
(2) Cf. Huart, *Littérature arabe*, p. 211.
(3) *Missions au Sahara*, par E.-F. Gautier et R. Chedeau : t. I, Sahara algérien par E.-F. Gautier, chargé de cours à l'École supérieure des Lettres d'Alger (Paris, A. Colin, in-8, x-371 p.).

son volume d'un intéressant chapitre d'onomastique, où il s'efforce de définir avec précision les termes géographiques indigènes intraduisibles en Français, *hammada*, *erg*, *reg*, *sif*, *feidj ou gassi*, *sebka*, etc. et dont la compréhension est si nécessaire à qui veut se faire une idée juste d'un pays aussi exceptionnel. Le chapitre relatif à l'ethnographie saharienne présente aussi le plus vif intérêt; on y trouvera une description complète des ruines et des objets trouvés dans les régions parcourues par M. E.-F. Gautier. M. E.-F. Gautier confirme d'une façon générale les conclusions de Foureau au sujet de l'âge néolithique ; il demeure évident que toutes les formes néolithiques algériennes, sahariennes et soudanaises ont des affinités communes avec le néolithique égyptien : l'Égypte fut pour les régions nord-africaines le centre le plus ancien de diffusion des civilisations ; un fait nouveau toutefois est mis en lumière par M. E.-F. Gautier, c'est que le néolithique saharien tout entier a plus d'affinité avec le Soudan qu'avec l'Algérie. Enfin M. E.-F. Gautier constate que « tout ce qui est actuel ou moderne en fait d'humanité ou de vestiges humains, tout ce qui se rattache à l'âge du fer est concentré dans les montagnes ; tout le néolithique dans les plaines en contre-bas... Cette répartition en sens inverse des deux populations successives atteste évidemment qu'il s'est produit entre les deux un changement profond dans les conditions d'habitabilité, j'évite à dessein de dire un changement de climat ».

M. E.-F. Gautier consacre une étude particulière à chacune des régions traversées, la Zousfana, la région de la Saoura, le Gourara et le Touat, le Tidikelt et Mouidir-Ahnet ; ici encore la description géographique joue un grand rôle ; une abondante moisson d'informations se rapporte néanmoins à l'histoire et à la sociologie.

La Zousfana est, on le sait, le pays que traverse la voie ferrée récemment construite de Beni-Ounif à Colomb-Béchar et la route d'étapes entre Beni-Ounif et Igli ; trois postes militaires y sont établis, à Colomb-Béchar, Ben Zireg et Tar'it (Taghit) ; de puissantes masses montagneuses y surgissent, le Mezarif, le Béchar, le Moumen, l'Antar, le Djebel Orred, le Gouz (ce dernier dépassant, de même que l'Antar, 1.900 m. d'altitude). Les principaux groupements humains, outre Figuig, sont les palmeraies de Béchar et celles de Tar'it : Béchar a une soixantaine de maisons et peut armer 80 fantassins et 7 à 8 cavaliers ; Ouakda, dont les palmeraies ne forment avec celles de Béchar qu'une seule oasis, possède 8.000 palmiers et peut fournir une quarantaine de fantassins. Ces minuscules bourgades se vantent d'un passé fort ancien ; Béchar garde le souvenir d'un siège que le ksar soutint au cinquième siècle de l'hégire contre le sultan Moulay Ahmed Dehbi, surnommé le Sultan noir. Comme partout au Sahara les nomades exercent la prééminence

sociale ; ce sont ici les Ouled Djerir, qui serviraient au nombre de 5.000, posséderaient 600 tentes, et pourraient mettre en ligne 1.100 fantassins et 80 cavaliers ; ils sont pauvres en dépit de leur suzeraineté, et complètent par des entreprises de banditisme leurs insuffisantes ressources. Ils partagent l'autorité avec une puissance religieuse, la zaouïa (monastère) de Kenatsa, à 24 kilomètres de Béchar : la zaouïa a un aspect d'ancienne prospérité ; un gracieux minaret de briques la domine ; l'approche en est interdite ; l'architecture semble de loin rappeler celle des grossières mosquées en péré blanchi des oasis sahariennes. La zaouïa possède certainement une bibliothèque et des manuscrits anciennement enluminés sur papier de luxe, d'ailleurs abandonnés aux rats. L'ordre religieux des Kenatsa (les Ziania) a été fondé au dix-septième siècle par un chérif marocain originaire de l'O. Draa.

On englobe généralement sous le nom de Tar'it les cinq Ksars, la Zaouïa Fokania, Tar'it, Barrebi, Bakhti et Zaouïa Tahtania. Les indigènes de ces Ksour sont désignés sous le nom d'ensemble de Beni Goumi, qui est fort ancien et se trouve déjà dans Ibn Khaldoun. La population totale s'élève à 1.754 habitants : les deux tiers des Beni Goumi sont des « haratin ». La palmeraie renferme 77.951 pieds de palmiers ; les animaux domestiques sont peu nombreux, sauf les ânes, les moutons et les chèvres. Les suzerains du pays sont les Doui Menia, nomades de l'Oued Guir. Les petites zaouïas des Beni Goumi, celle d'amont et d'aval, sont fort loin d'égaler en richesse et en influence celle de Kenatsa : Z. Fokania a été fondée, au commencement du seizième siècle, par un Maure de Seguiet el Hamra ; Z. Tahtania, il y a environ 250 ans, en même temps que Igli, par un saint du Gourara.

D'une façon générale, la plus grande partie des ksouriens ne sont ni libres ni propriétaires ; ils constituent le prolétariat des *khammès* (métayers, serfs de la glèbe) qui, leur nom l'indique, doivent se contenter du cinquième des récoltes. Les véritables suzerains sont les Doui Menia ; les Ouled Djerir, petite tribu besogneuse, appauvrie par ses luttes contre les Beni Guil, ont dû accepter le patronage des Doui Menia : ceux-ci ont au Sahara la réputation de bourgeois aisés, de gros commerçants, entrepreneurs de caravanes, plus estimables par exemple que les Beni Guil, qui sont des chacals.

La région de la Saoura s'étend entre l'erg d'Iguidi et la Saoura, ou plutôt le grand erg qui borde l'Oued Saoura à l'est : dont une péniplaine dont les plis modérés courent sud-est-nord-sud, et qui dans son ensemble est affectée d'une pente régulière nord-sud. On trouve dans cette région des tombeaux préislamiques (redjems), tout à fait semblables aux redjems actuels à mobilier de fer et de cuivre. La Saoura a été dominée jusqu'à l'occupation française par les R'nanema, qui sont

nomades et non pas Ksouriens; en dépit de leur organisation en tribus, ils sont d'origines fort diverses; les familles qui ont conservé le souvenir de leur origine se réclament de Kairouan et même de Tripolitaine, du Dj. Amour, beaucoup du Maroc, etc., etc. Les R'nanema expulsés de la Zousfana par les Doui Menia, et progressivement refoulés par une poussée venue de l'ouest, accueillirent les Français comme des protecteurs : Caïd Allah nous a en particulier été jusqu'à sa mort très dévoué. La suzeraineté brutale des nomades est contrebalancée par l'influence des zaouïas : il faut citer celle de Kerzaz, Guerzim, El Maja, Beni Ikhlef et Igli ; les deux premières sont les plus importantes. En face des nomades et des marabouts les ksars autonomes jouissent d'une indépendance variable selon leur force et leur situation : on possède des renseignements abondants sur les ksars septentrionaux, Igli, Beni Abbès ; Beni Ikhlef est bien connue ; par contre, les informations sont pas précises sur les ksars de la basse Saoura, en aval de Kerzaz, et moins encore sur les ksars situés à l'ouest de la Saoura, Ougarta, Zeramra, Tabelbalet. La plupart des ksars de la Saoura étaient liés avant l'occupation française aux tribus voisines par deux sortes de conventions :

Le *tata*, pacte par lequel les parties contractantes s'engageaient mutuellement à réparer les dommages causés par un quelconque des membres de leurs groupes.

La *khaoua*, pacte par lequel un individu ou un groupe influent accordait sa protection à une fraction plus faible, moyennant une redevance appelée *mezrag*.

M. E.-F. Gautier signale des différences notables dans la condition des Ksouriens ; ceux d'Agdal, résignés à de constants pillages, semblent au plus bas degré de l'échelle ; ceux de Beni-Ikhlef appuyés sur deux zaouïas respectées et puissantes (Guerzim et Kerzag) ont atteint un degré exceptionnel de prospérité matérielle et d'indépendance. D'une façon générale, il n'en est pas moins vrai que la caractéristique du Ksourien semble ici comme ailleurs sa pauvreté : « il est propriétaire sans doute, il possède sa maison et quelques palmiers; mais il lui manque les bêtes, les troupeaux de chameaux et les chevaux, c'est-à-dire les moyens de transports. On n'accepte d'être ksourien que parce qu'on n'a pas de quoi être nomade. Dans le centre de Géryville, depuis que l'occupation française, en apportant la sécurité, a déterminé l'enrichissement progressif de la population, on a vu les ksars se vider et tomber en ruines. »

Le Touat, le Gourara et le Tidikelt constituent une incontestable unité géographique, encore que les trois provinces aient un nom et une individualité distincts : leurs oasis se distinguent de tous les autres groupes d'oasis sahariennes par l'extrême développement des *foggaras*. Le Gou-

rara est des trois groupes touatiens le plus riche en soie, il est le plus peuplé, encore que la culture y soit moins intensive qu'au Touat : cette population très primitive est presque tout entière berbère ; l'originalité du Gourara est précisément d'être un bloc berbère arriéré où l'Islam et la langue arabe ont pu pénétrer ; le Gourara passe jusqu'en Algérie pour un pays de sorciers et de sorcières, parce que s'y sont perpétuées plus qu'ailleurs les croyances du vieux paganisme préislamique. Le Touat est mieux connu, et M. E.-F. Gautier peut donner de son histoire un résumé précis : actuellement on y compte douze oasis renfermant un nombre variable de villages; l'oasis de Timmi en a 26, celle de Sbaa 2 ; chaque village abrite de 25 à 500 habitants; les zaouïas les plus influentes sont celles de Zaouiet Kounta et Zaouiet Reggan. La datte, richesse principale des oasis, est ici de qualité inférieure ; le blé est beau et devrait suffire à l'alimentation des habitants et de la garnison et même à une faible exportation; jusqu'ici toutefois la misère et la famine ont été de pair et après la perturbation causée dans le régime économique du pays par l'occupation, la création de ressources nouvelles progresse lentement.

Le Tidikelt renferme moitié moins d'habitants et de palmiers que le Gourara et le Touat : son passé est assez bien connu, grâce aux travaux de M. le lieutenant Voinot, que résume M. E.-F. Gautier. Le souvenir s'y est partout conservé d'une époque où le pays entier était un pâturage, parcouru par les troupeaux touaregs ; des dates sont données pour la fondation de chaque oasis. Situé à la frontière des langues et des cultures arabe et berbère, le Tidikelt est une marche où l'influence arabe est encore mal établie : sa population comprendrait 5.200 blancs, 3.631 haratin; total : 8.831 âmes. La prédominance politique appartient à des familles arabes guerrières : dans l'est, Ouled Ba Hammou, Ouled Baba Aïssa et Ouled Mokhtar; dans l'ouest, Ouled Zenana, venus de Tlemcen en 1690. Ces familles exercent une influence très supérieure à celle des zaouïas, fondées comme celles des autres oasis au dix-septième et au dix-huitième siècles. D'ailleurs les Berbères n'ont pas ici une situation humiliée comme les Zenati du Touat et du Gourara : le groupe berbère le plus important est celui des Ahl Azzi, qui se disent issus du Tafilalet ; *m'rabtin* (marabouts), ils constituent une noblesse religieuse ; bilingues, ils servent d'interprètes, fournissent des secrétaires aux Touaregs, et jouent au total un rôle important.

M.

Projet de Codification du droit musulman [1].

S'il est une loi à laquelle tout obéit dans ce monde, c'est, à coup sûr, la loi de l'évolution. On a longtemps admis, comme un postulat, que « l'Islâm était condamné », de par ses origines, à rester en marge du grand mouvement qui porte les peuples vers le progrès. Cette exception à la loi générale de l'évolution serait étrange, si elle était vraie. Mais l'Islâm, comme tout le reste de l'humanité, évolue. Seulement, ce colosse se meut très lentement, si lentement qu'on le croirait immobile.

Certes, si l'on n'étudiait l'Islâm que dans les textes, dans ce livre à la fois incohérent et admirable qui s'appelle le Coran, on serait tenté de croire que l'Islâm est voué à une déchéance irrémédiable, et l'on pourrait répéter, avec Ernest Renan, que « l'Islâm, c'est l'union indiscernable du spirituel et du temporel, c'est le règne d'un dogme, c'est la chaîne la plus lourde que l'humanité ait jamais portée » (2). Mais l'Islâm avancé, — tel qu'on peut le voir en Égypte, en Turquie, en Syrie, et même en Russie et dans l'Inde, — répond-il au tableau qu'un observateur superficiel s'en ferait, en s'en tenant aux idées surannées qui ont eu, pendant trop longtemps, cours en Europe, sur l'Islâm? On peut répondre, sans hésiter: non. La Turquie constitutionnelle, le chemin de fer du Hedjaz, reliant les deux villes saintes de l'Islâm avec le reste

(1) (*Gouvernement général de l'Algérie : Direction des Affaires indigènes.*)

I. — Rapports relatifs a la codification. — *Avis des présidents des tribunaux, procureurs de la République, juges de paix et cadis.* — Alger, imprimerie P. Fontana, 1905, in-8, 195 pp.

Id. II. — Résumé des avis exprimés au sujet de la codification. — *Procès-verbaux des séances de la Commission. — Rapport-programme de M. Morand, directeur de l'École de droit d'Alger. — Texte de l'avant-projet du Code concernant le mariage.* — Alger, imprimerie P. Fontana, 1906, in-8, 179 pp.

Id. III. — Procès-verbaux des séances de la Commission de codification. — *Note concernant les règles fondamentales de la loi musulmane en matière de nantissement. — Rapport présenté par M. Luciani au sujet des observations formulées par les magistrats français et indigènes sur l'avant-projet relatif au mariage. — Discussion de cet avant-projet. — Texte de l'avant-projet concernant l'interdiction et l'absence.* — Alger, imprimerie P. Fontana, 1907, in-8, 241 pp.

(2) E. Renan, *l'Islamisme et la Science* (conférence faite, à la Sorbonne, le 29 mars 1883), p. 21.

du monde, enfin les codes musulmans *laïques*, promulgués en Turquie, en Égypte et en Tunisie, — pour ne citer que des faits connus de tous, — constituent une preuve irrécusable des progrès de l'Islâm dans la voie de la civilisation.

Dans cette marche des peuples musulmans vers l'affranchissement intellectuel, la France se devait à elle-même d'aider ses sujets musulmans de l'Algérie à se mettre, au moins, au niveau de leurs coreligionnaires des autres pays. C'est dans cette pensée que le Gouvernement général de l'Algérie entreprit, en 1905, à la suite d'un vœu adopté par la délégation financière des colons, le projet « de codifier les dispositions du droit musulman applicables aux Mulsumans de l'Algérie » (1). Car, — il ne faudrait pas s'y tromper, — c'est surtout l'intérêt des indigènes que le Gouvernement a eu en vue en décidant cette codification. Quels que soient les avantages que les éléments européens, notamment les magistrats, puissent trouver dans une coordination méthodique des règles si éparpillées du droit musulman, ces avantages ne sont que peu de chose en comparaison de ceux dont bénéficieraient les indigènes algériens eux-mêmes. Justiciable d'une loi que le juge est libre de trouver partout, mais dont le texte officiel ne se rencontre nulle part, l'indigène est bien souvent exposé à l'arbitraire, aux fantaisies des interprétations contradictoires, qui laissent au cadi le champ libre de décider, à vrai dire, selon son bon plaisir. Et, d'ailleurs, quelle sécurité peuvent offrir les transactions, quand on est dans l'impossibilité de connaître d'avance le texte de loi applicable en cas de contestation ?

Ceux qui connaissent le droit musulman savent combien il est relativement facile de trouver, dans l'immense fouillis des commentaires d'un même texte, un appui juridique suffisant pour la plus mauvaise cause. Pour toutes ces raisons, il semble que le projet de codification eut dû rencontrer un accueil favorable et unanime de toute la population de l'Algérie. Il s'en faut, pourtant, de beaucoup que les choses se soient ainsi passées, et, sur 224 avis exprimés, 132 sont favorables à la codification, et 92 défavorables. Encore faut-il remarquer que, sur les 16 présidents de tribunaux civils consultés, 9 se sont déclarés contre le projet de codification et sur les 87 cadis qui ont exprimé leurs suffrages il ne s'en est trouvé que 42 qui se soient prononcés en faveur du projet, rejeté, comme inutile ou nuisible, par 45. La balance n'a penché du côté favorable à la codification que grâce au fort contingent des juges de paix, qui, par 73 voix contre 32, se sont prononcés pour la réforme.

Il serait trop long d'entrer dans le détail des raisons invoquées pour

(1) Vol. I, p. 5 (Arrêté du Gouvernement général).

ou contre la codification. Il suffit de remarquer que, parmi les magistrats français, beaucoup se sont bornés à rééditer contre le projet les raisons que l'on invoque généralement contre la codification des lois, à savoir qu'elle immobilise le droit, en le fixant, et devient ainsi un obstacle à sa transformation parallèlement au progrès de la civilisation. Ces raisons, vieilles de plus d'un siècle, puisqu'elles ont été, dans le temps, invoquées contre le Code Napoléon, n'ont même plus besoin d'être combattues. L'exemple de toute l'Europe (1) et des pays musulmans les plus civilisés montre combien ces raisons sont mal fondées. Comme on l'a souvent dit, ce n'est pas la législation qui modifie les mœurs ; c'est elle, au contraire, qui doit s'adapter à l'état social. Quand cette harmonie est rompue, quand l'écart devient considérable, un conflit s'élève entre les mœurs et la loi, et c'est cette dernière qui doit changer. Les dispositions du Code Napoléon relatives aux enfants naturels, au droit de l'époux en matière de succession, enfin au divorce, n'ont pas empêché les idées d'évoluer sur ces divers points et notre Code a dû suivre le mouvement des idées.

Il serait donc exagéré de croire que la codification du droit musulman entravera la marche des indigènes algériens dans la voie du progrès. Il est, au contraire, sage et utile de consacrer les résultats acquis, de rendre officielles et connues de tous les modifications que le droit musulman a subies et qui ont été tacitement acceptées jusqu'ici. Ces modifications, — il faut le reconnaître, — sont dues, en grande partie, à l'œuvre de la jurisprudence des tribunaux français jugeant en matière musulmane. Mais, outre que son travail est très lent, la jurisprudence ne peut aspirer à introduire des réformes radicales dans le droit musulman. Elle se borne à arrondir les angles, sans pouvoir entamer directement l'institution qu'elle voudrait combattre. Seul, un texte législatif officiel peut s'imposer au magistrat indigène, qui, la plupart du temps, ignore la jurisprudence des tribunaux français. C'est ce caractère de publicité plus grande qui fera surtout la valeur des réformes réalisées par le Code musulman.

Et puisque nous parlons de réformes, nous devons rappeler que des magistrats français, peut-être un peu timorés, ont manifesté la crainte que ces réformes ne soient pas acceptées par la population musulmane.

Certes, si toutes les dispositions du droit musulman étaient d'origine divine, disons coranique ou seulement traditionnelle (Sounna), si, d'autre part, ces dispositions répondaient parfaitement à l'état social actuel des Musulmans de l'Algérie, il est évident que ni la jurisprudence, ni la codification n'auraient assez de force pour les battre en

(1) Seule l'Angleterre, pour des raisons spéciales, n'a pas codifié ses lois.

brèche. Mais, heureusement, beaucoup de ces dispositions inhumaines ou injustes ne reposent que sur des interprétations fantaisistes ou sur des usages, dont la légalité, en s'en tenant aux vrais principes de la religion musulmane, est fort contestable. Leur omission dans un code amènera promptement leur tombée en désuétude. Il est, d'ailleurs, entendu que ces omissions et ces corrections ne doivent porter que sur les parties du droit musulman qui sont en contradiction formelle avec les idées de justice et d'humanité, et qui ne reposent sur aucun des principes de la religion musulmane proprement dite. Dans cette mesure, on peut entrer hardiment dans la voie des réformes, sans craindre de soulever les tempêtes et les révolutions, qu'appréhendent certains magistrats. C'est une question de tact et de doigté. Ces qualités, les membres de la Commission de codification ont montré qu'ils les possèdent à un haut degré. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire surtout le rapport-programme et les avant-projets si consciencieusement préparés par M. Morand, le distingué directeur de l'École de droit d'Alger, ainsi que les observations toujours très justes de M. Luciani, conseiller du Gouvernement, dont on peut dire qu'il est l'âme de la Commission. Et d'ailleurs, si le travail de codification devait se borner à classer plus méthodiquement toutes les règles, bonnes ou mauvaises, du droit musulman, il serait au moins inutile, pour ne pas dire nuisible. Est-il possible, — comme on l'a si souvent répété, — de maintenir, dans un code promulgué au vingtième siècle par le Gouvernement de la République française, des institutions comme le droit de contrainte (*al-djebr*), qui confère au père de la jeune fille le droit de la marier contre son gré; les mariages des impubères, qui, selon l'expression d'un magistrat français, « aboutissent à de véritables viols »; enfin, cette énormité de « l'enfant endormi dans le sein de sa mère », qui fait admettre par les cadis des délais de gestation d'une longueur irraisonnée? De pareilles institutions ne peuvent être tolérées, encore moins consacrées officiellement par un code. Leur suppression, du reste, ne touche en aucune façon le fond de la religion musulmane, que l'on est décidé à respecter entièrement.

Ces quelques corrections indispensables sont, à vrai dire, tout à fait anodines, quand on songe aux réformes radicales adoptées par les pays musulmans eux-mêmes, et qui, elles, ont abrogé des dispositions coraniques. Dans cet ordre d'idées, il suffit de citer l'abrogation du régime pénal, dont aucun pays d'Islâm n'a pu s'accommoder. La loi du talion est cependant proclamée par le Coran, et Sidi Khalil, que l'on se plaît à invoquer comme un code en vigueur, la règlemente. Personne ne songe pourtant à défendre cette barbare institution, ni à en demander l'application. Et parmi les modifications que le droit musulman a

subies par le fait du législateur français, M. Luciani en a cité, avec raison, un certain nombre qui sont autrement graves que les quelques retouches que l'on doit apporter au statut personnel des Musulmans, pour le mettre en harmonie avec l'état des mœurs et de la civilisation actuel. « Nous avons, d'ailleurs, déjà montré, dit-il, par des actes législatifs d'une grande importance, comment nous avons toujours compris les engagements qu'on nous oppose. C'est ainsi, notamment, que l'ordonnance du 1er octobre 1844 (art. 3) et le décret du 30 octobre 1898 ont déclaré aliénables les biens-habous, que la loi musulmane frappe d'inaliénabilité ; que la loi du 26 juillet 1873 (art. 1er) a aboli tous droits réels, servitudes ou causes de résolution quelconque fondés sur le droit musulman, mais contraires à la loi française ; que les décrets du 10 septembre 1886 et 17 avril 1889 ont soumis les indigènes à la loi française pour toutes leurs contestations en matière personnelle et mobilière. Il n'apparaît pas que ces mesures aient rencontré, dans leur application, la moindre résistance de la population indigène. Et si nous n'avons éprouvé aucune difficulté quand il s'est agi de modifier la loi musulmane, pourquoi en redouterions-nous dans une matière où, répétons-le encore, nous avons la ferme volonté de ne pas nous écarter de la loi musulmane (1). »

De pareilles déclarations sont propres à calmer toutes les inquiétudes et à encourager la commission de codification à persévérer dans l'œuvre de rajeunissement du droit musulman qu'elle a assumée.

Il serait puéril de prendre au sérieux les objections formulées par certains magistrats indigènes, cadis et bach-adels, contre le principe même de la codification. Par un conservatisme on ne peut plus fâcheux, certains d'entre eux n'ont voulu voir dans le projet qu'on leur soumettait que le bouleversement d'un état de choses plusieurs fois séculaire et qu'ils considèrent comme la perfection même. Ne voit-on pas l'un d'eux affirmer que « rien ne peut exister de meilleur que ce qui existe (2) », et cet autre prétendre « qu'il n'est pas possible de faire du droit musulman une codification meilleure que celle qui existe actuellement (3) » ? De telles affirmations n'ont pas besoin d'être combattues. Mais elles montrent, malheureusement, que le niveau intellectuel des indigènes de l'Algérie est encore assez bas. Aussi, est-ce avec un véritable plaisir que l'on enregistre les honorables exceptions, tel que le cadi de N'Gaous, qui, avec une largeur de vues vraiment admirable, a écrit les

(1) Rapport présenté par M. Luciani au sujet des observations formulées par les magistrats français et indigènes sur l'avant-projet relatif au mariage. Vol. III, p. 32.

(2) Le cadi de Télessa, vol. III, p. 41.

(3) Le cadi de Constantine, vol. I, p. 161.

lignes suivantes : « L'avantage que peut présenter une telle œuvre (la codification) a été, du reste, reconnu en Orient par des gouvernements musulmans, qui, comme l'Égypte et la Turquie, ont depuis longtemps doté leurs sujets de codes complets. *Il serait à l'honneur de la France de les imiter en dotant ses sujets musulmans de codes analogues.*

« Je déclare donc être partisan de la codification du droit musulman dans les colonies françaises, et je m'associe au vœu émis par les délégations financières tendant à l'obtenir (1). »

Le cadi de N'Gaous n'est d'ailleurs pas seul de cet avis ; beaucoup d'autres de ses collègues, — parfois sous certaines réserves, il est vrai, — ont abondé dans le même sens. Cela prouve que la partie la plus éclairée de la population indigène apprécie à sa juste valeur la réforme entreprise et en saisit exactement la portée. Et cela suffit pour qu'on ne s'arrête point aux objections que des esprits rétrogrades soulèvent contre le principe même de la codification et contre l'avant-projet élaboré par la Commission. On ne peut que sourire, lorsqu'on voit tel magistrat indigène s'élever avec indignation contre l'article 87 de l'avant-projet, fixant à dix mois la durée la plus longue de la gestation, et déclarer qu' « il y aurait beaucoup à dire sur cet article, et qu'en résumé, il n'est pas possible de limiter la durée de la gestation à dix mois, même en s'appuyant sur les données de l'histoire naturelle, quand il y a doute ; la gestation, en effet, peut se prolonger sous l'influence de diverses maladies ; les médecins ont formulé à cet égard des observations nombreuses ; l'une de ces observations constate *qu'on a trouvé un enfant qui avait séjourné vingt-huit ans dans le ventre de sa mère* (2) ».

***

Il nous reste à dire quelques mots sur la méthode de travail adoptée par la Commission de codification.

Dès le début, un point sur lequel tout le monde était d'accord, c'est que le travail devait être confié à une commission. Mais, tandis que les indigènes consultés, à quelques rares exceptions près, ne prévoyaient qu'une commission composée uniquement d'indigènes, d'après tous les autres avis exprimés, la commission devait être mixte. C'est le système que préconisaient MM. Houdas, Estoublon et tous les magistrats français. C'est celui qui a été adopté. Cette collaboration des deux éléments ne pouvait être que féconde, les indigènes apportant leur connaissance pratique de leur droit, les Français, l'esprit moderne et la méthode

(1) Vol. I, p. 108.
(2) Vol. III, p. 74.

scientifique de travail. Il est à peine besoin de rappeler combien cette participation des indigènes est nécessaire pour donner à l'œuvre de la commission un caractère islamique aux yeux de leurs coreligionnaires.

Quant au travail de codification proprement dit, deux systèmes extrêmes ont été proposés, l'un tendant à l'islamisation (1) de notre droit français, l'autre au classement méthodique des dispositions du droit musulman purement et simplement, sans modification aucune. La vérité, — comme cela arrive souvent, — s'est trouvée entre les deux, et c'est en définitive le système préconisé par M. Houdas, mais un peu modifié, qui a été adopté par la commission, à la suite d'un remarquable rapport de M. Morand (2). Il s'agit, tout en ne s'écartant point des principes du droit musulman, d'en classer méthodiquement les dispositions, après les avoir mises en harmonie « avec les besoins et les conceptions actuels ».

Quant au contenu même du code, différentes opinions ont été émises. Pour les uns (3), la codification devait se borner aux matières du statut réel, parce que, dit-on, « c'est la seule matière que l'on puisse codifier sans soulever les protestations des indigènes ». Il est vrai que d'autres ont affirmé que « les dispositions du statut réel immobilier, selon le droit musulman, n'ont été maintenues qu'à titre transitoire, et que la sécurité des transactions immobilières, le développement de la colonisation, l'intérêt même des indigènes, dont le régime foncier est de nature à frapper la terre de dépréciation, commandent qu'il n'y ait bientôt plus en Algérie qu'une seule loi foncière, la loi française » (4). Et les partisans de cette dernière opinion étaient d'avis que la partie du droit musulman à codifier, c'était, au contraire, le statut personnel, seule matière demeurée, dans toute son étendue, sous l'empire de la loi musulmane. La Commission a été bien inspirée, selon nous, en accueillant l'une et l'autre opinion. L'avant-projet du code prévoit, en effet, à côté du statut successoral et des règles sur les preuves, la réglementation complète du *statut personnel* et du *statut réel immobilier*.

Nous ne mentionnons que pour mémoire une troisième opinion, d'après laquelle la codification aurait dû s'étendre à l'ensemble du droit musulman proprement dit, c'est-à-dire au statut personnel et aux biens (5).

(1) C'était le système de Sawas Pacha, repris par M. Alexandre Isaac, dans son rapport, présenté au nom de la commission sénatoriale, chargée d'examiner les modifications à introduire dans la législation et dans l'organisation des divers services de l'Algérie (session 1895). Cf. vol. I, p. 9 et sq.

(2) Vol. II, p. 32 et sq. Cf. la lettre du syndic des avoués de Tlemcen, vol. I, p. 54.

(3) Président du tribunal civil de Blida. Vol. I, p. 122 et vol. II, p. 28.

(4) M. Morand, vol. I, p. 31.

(5) M. Estoublon, vol. I, p. 25. — M. Houdas, tout en reconnaissant que « à la rigueur, la codification pourrait se borner aux seules matières dont la

Il est, cependant, à remarquer que, en ce qui concerne l'Algérie, le décret du 17 avril 1889 a soumis les indigènes à la loi française pour toutes leurs contestations en matière personnelle et mobilière, ce qui retire presque toute utilité pratique à cette partie du droit musulman. Et quant à la Tunisie, que l'on aurait espéré voir adopter le code rédigé en Algérie, elle en possède déjà un, promulgué par décret beylical du 15 décembre 1906, sous le titre de *Code tunisien des obligations et des contrats*, qui est loin d'être parfait, mais qui suffit actuellement aux besoins de la Régence.

D'ailleurs, si après promulgation du Code algérien, rédigé dans la mesure adoptée par la Commission, le besoin se faisait sentir de codifier le reste du droit musulman, rien n'empêcherait de réunir de nouveau la Commission pour accomplir ce travail. On y trouverait même l'avantage, instruits par le passé, de faire mieux dans l'avenir, et l'on pourrait saisir cette occasion pour faire disparaître du code déjà promulgué les défauts que la pratique y aura révélés. Mais nous ne pensons pas que l'Algérie puisse avoir un jour besoin de revenir aux règles du droit musulman sur la matière des contrats. On peut croire, au contraire, que le droit musulman, en Algérie comme partout, perdra du terrain peu à peu, et plus d'une partie de ce vieil édifice ne peut attendre du temps que la ruine. Le jour où le droit musulman se dégagera entièrement de l'idée religieuse, seules de ses institutions resteront debout, celles qui ont leur point d'appui dans l'équité et la raison, c'est-à-dire qui sont conformes au droit des peuples européens (1).

ÉMILE AMAR.

juridiction a été conservée aux cadis algériens », estimait « qu'il vaudrait mieux qu'elle s'appliquât à toute la partie que Sidi Khelil a consacrée au droit civil ». Cf. *op. cit.*, p. 22.

(1) A l'heure où nous imprimons ces lignes, la Commission de codification a discuté et adopté le titre premier du Code, relatif au mariage. L'avant-projet du titre II, concernant l'interdiction et l'absence, a été préparé par M. Morand, mais il n'est pas encore venu en discussion. D'après les renseignements que nous devons à l'obligeance de M. Morand, il est probable qu'une fois le titre II discuté et adopté, le Gouvernement promulguera le livre premier du Code (Titre I et II), qui forme l'ensemble du statut personnel. Le livre II, consacré aux successions ab intestat, viendra, à l'état d'avant-projet, devant la Commission, dans la seconde quinzaine d'octobre. Il sera aussitôt imprimé et distribué aux magistrats français et indigènes, pour provoquer leurs observations.

En Algérie.

M. A. Joly, dont les lecteurs des *Archives marocaines* ont pu apprécier la rare compétence sur les questions relatives au Maghreb, a publié depuis deux ans une série d'études sur les populations et les croyances de l'Algérie, qui, nous n'en doutons pas, seront accueillies avec la même faveur que ses autres travaux. Nous consacrerons ici quelques mots à chacune d'elles.

***

Nous parlerons d'abord de son *Étude sur les Chadouliyas* (1), qui est un travail entièrement différent de ceux qui avaient paru, jusqu'ici, sur les confréries musulmanes. Chargé d'une mission par le gouvernement général de l'Algérie, M. A. Joly est allé s'installer, pendant plusieurs mois, au village de Boghari, résidence de Sid Ahmed Mokhtar, fils du Cheikh Elmiçoum et chef d'un groupe important des Chadouliyas. Pour se conformer aux instructions qu'il avait reçues, il a voulu établir quels étaient les moyens d'action de Sid Ahmed Mokhtar, leur répercussion sur le monde indigène et leurs conséquences politiques. Deux personnages qui avaient vécu dans l'intimité du Cheikh Elmiçoum ont fourni les renseignements les plus circonstanciés, sur ce chef religieux, à M. Joly, qui, de plus, a longuement interrogé tous ceux qui, à Boghari, se trouvaient à même de lui donner des informations précises.

L'ordre des Chadouliyas ne s'implanta définitivement à Boghari et dans le Titteri qu'avec le Cheikh Elmiçoum. On peut toutefois regarder comme ses précurseurs, Si Moussa ben Hassan, un Égyptien affilié à l'ordre des Madaniyas, qu'il vint propager en Algérie vers 1830; il fut l'adversaire malheureux de l'émir Abd-El-Kader et des Français, et fut tué à la prise de Zaatcha, en 1849, et Sidi Adda ben Roulem Allah, de l'ordre des Derquaouas, qui, tout en se tenant à l'écart des événements politiques, n'en exerça pas moins une influence considérable. Madaniyas et Derqaouas ne sont que des ramifications des Chadouliyas; Sid Moussa ben Hassan et Sidi Adda ben Roulam Allah ne firent donc que préparer les voies au Cheikh Elmiçoum. Celui-ci, né vers 1820, se distingua de bonne heure par son savoir, son éloquence, son austérité et l'ardeur de sa foi religieuse. Après avoir hésité entre les différents

(1) Alger, typographie Adolphe Jourdan, 1907, in-8, 78 pages (Extrait de la *Revue africaine*).

ordres religieux, il se décida pour les Chadouliyas, dont, en 1866, il devint le chef. L'influence qu'il exerça sur eux fut excellente : il leur fit abandonner leurs manières débraillées et grossières, leur affectation, leurs pratiques superstitieuses. Il les dissuadait de rechercher les honneurs ; donnant lui-même l'exemple, il refusa les propositions flatteuses que lui firent les Français, avec lesquels, du reste, il vécut toujours en bons termes et qui gardèrent de lui le meilleur souvenir.

Le Cheikh Elmiçoum mourut en 1883, universellement regretté. Son œuvre périclita après lui ; partagée entre ses fils, qui occupaient les zaouiyas de Boghari et du Camp Morand, son autorité s'affaiblit, et l'enthousiasme des adeptes fit place à l'indifférence. L'unité primitive a disparu ; groupés autour de l'une ou de l'autre des deux zaouiyas principales dont nous venons de parler, les Chadouliyas forment deux camps, semblent-ils, et les relations sont parfois tendues entre les zaouiyas faisant partie d'un même groupe.

En définitive, les confréries religieuses de l'Algérie n'auraient ni la rigidité ni l'influence qu'on leur attribue si facilement. Là, comme partout ailleurs, l'évolution fait son œuvre ; tout, en elles, se transforme. Si, à un moment donné, elles peuvent se grouper contre notre domination, elles sont trop rivales et trop disposées à se morceler pour pouvoir s'unir d'une manière durable ; leur rôle dans une action panislamique est une pure fiction. Leur œuvre, il faut le reconnaître, a été utile ; elles ont contribué à former la Société barbaresque, à l'instruire et à la policer ; à ce point de vue, on peut les comparer justement aux monastères du moyen âge. « Mais, conclut M. Joly, l'instrument a fait son temps ; il est usé, son jeu normal s'altère ; les résultats qu'il donnait sont inférieurs à ceux que donnent les instruments nouveaux plus perfectionnés. L'intérêt personnel est devenu, en face du danger, le seul mobile des chefs ; leur souci de leurs ouailles est à peu près nul. Les confréries sont appelées à disparaître d'elles-mêmes, — à moins qu'elles ne se transforment en se sécularisant, — puisque tout organisme vieilli doit céder la place à un plus jeune (1). »

***

L'*Etude sur le Titteri* (2) a d'autant plus d'intérêt qu'elle est consacrée à un pays fort peu connu. Région montagneuse à mi-chemin

(1) Page 78.

(2) Alger, Impr. typographique et lithographique. S. Léon. 1906, in-8, 88 p., avec carte en couleurs. (Extrait du *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord.*

des provinces d'Oran et de Constantine, à la lisière du Tell et des steppes, le Titteri formait, autrefois, la partie méridionale de la province turque du même nom, dont le chef-lieu était Médéa. Assez fertile, abondamment pourvu d'eau, le Titteri promet un certain avenir à la culture et à l'élevage. Toutefois, le déboisement y a fait de grands ravages : une modification très défavorable du régime hydrographique, la disparition, sur de grandes étendues, de la terre végétale, enfin la rareté toujours croissante du combustible, en sont la conséquence.

La population du Titteri est formée d'un mélange de Berbères et d'Arabes ; selon les localités, l'un ou l'autre des éléments domine : au centre, ce sont les Berbères qui l'emportent, mais nulle part on ne trouve l'une ou l'autre race non mélangée. On remarque, à certains endroits, un appoint de sang nègre, provenant d'anciens esclaves affranchis qui s'y sont fixés.

En grande partie nomade, il y a peu de temps encore, cette population est, aujourd'hdi, entièrement sédentaire, et vit de l'agriculture : le régime de la propriété individuelle domine dans le Titteri. Peu de commerce ; quant à l'industrie, elle est à peu près nulle. Très frustes, très ignorants, les habitants ne sont cependant pas hostiles à l'étranger qui vient chez eux. Les essais récents de colonisation faits par des éléments divers, Musulmans, Européens et Juifs, ont donné de bons résultats, bien que n'ayant reçu aucun encouragement officiel. Alors que certains villages fondés à grands frais par l'administration ne peuvent vivre, nous voyons une ancienne ville romaine, Chellala, renaître de ses cendres uniquement par l'initiative privée. Le jour où on aura assuré la sécurité du Titteri, où on y aura construit quelques routes, cette région prendra un grand essor. Elle est, du reste, en pleine transformation ; on a observé, en territoire civil, une diminution, du moins apparente, de la fortune indigène ; le régime judiciaire et le goût des habitants pour les procès en sont peut-être une cause appréciable, mais il n'en est pas moins vrai que les conditions de la vie ont changé. La population a augmenté, l'indigène a de nouveaux besoins, de nouveaux goûts ; une partie de ses terres est passée en des mains étrangères, et il commence à se livrer à d'autres occupations que l'agriculture.

Très complète, l'étude de M. Joly s'adresse aux géologues comme aux économistes. La structure du sol a été étudiée de la façon la plus consciencieuse; des détails intéressants sont donnés, en outre, sur la faune et la flore, si mal connues, de ce pays. Au point de vue social, il faut signaler bien des observations aussi intéressantes que judicieuses. Nous retiendrons la suivante ; le contact des indigènes instruits et policés vaut beaucoup mieux, pour transformer ces populations primitives, que celui des Européens, trop éloignés de la mentalité indigène.

C'est ainsi que les gens du Titteri ont beaucoup gagné grâce à leurs rapports avec les habitants de Médéa.

***

La Légende de Sidi Ali ben Malek, sa postérité (1) nous ramène au Titteri. Sidi Ali ben Malek est le fils d'un marabout célèbre qui fonda, dans le Djebel Amour, le Qçar de Sidi Bou Zide. Il étudia sous le fameux El Hadj bou Jemlive, qui voua ses descendants à servir, à perpétuité, d'auxiliaires à la postérité de son élève. Sidi Ali a laissé la réputation d'un grand chasseur et d'un saint homme. Il ne quitta jamais le Titteri, où il pouvait satisfaire pleinement sa passion pour la chasse, et la légende lui attribue plusieurs miracles. On cite, dans sa descendance, un certain nombre d'hommes remarquables à divers titres. Son petit-fils Sidi M'hammed fonda le village célèbre nommé, comme son fondateur, Elbokhari ; il eut un fils qui laissa la réputation d'un grand thaumaturge. Plus près de nous, Si Qouider fut le lieutenant de l'agitateur Bou Hmar, de l'ordre des Chadouliyas (1830-1850). Mais maintenant cette illustre famille ne compte plus que des représentants obscurs, et les tombeaux de ses ancêtres menacent ruine.

Dans la région de Tlemcen (2).

On sait que le droit coutumier semble contraire aux principes de l'Islam : il n'en est pas moins vrai que, sous l'empire de la nécessité, l'habitude s'est répandue en maintes régions d'obéir aux coutumes : les légistes musulmans ont rendu obligatoires, en l'absence de prescriptions écrites, les usages (*orf*) existants : c'est ainsi qu'en dépit de la loi musulmane qui veut que le prix, dans les baux, dans tous les contrats soit nettement fixé sans aucune part d'aléa, le bail à colonnage partiaire, le bail à cheptel, etc., sont très pratiqués par les musulmans d'Algérie. Il faut donc savoir gré à l'auteur du présent travail d'avoir élucidé l'ensemble des usages en vigueur dans une région déterminée ; il donne un exposé précis des usages agricoles classés sous les titres suivants :

1° L'association du *fellah* et du *khammès* ;

(1) Alger, typographie Adolphe Jourdan, 1908, in-8, 12 pages (Extrait de la *Revue africaine*, n° 268, 1er trimestre 1908).

(2) *Usages du droit coutumier dans la région de Tlemcen*, par Aboubekr Abdesselam ben Choaïb, professeur à la médersa de Tlemcen (1 vol. 116 p., in-8, impr. du journal *Le Petit Tlemcénien* ; Tlemcen, 1906).

2° L'association du propriétaire d'un jardin avec le fermier partiaire (*khaddam* ou *cherik*) ; (*chourka*);

3° L'association du propriétaire d'un terrain avec le *behar* (*behira*) ;

4° Le bail à comptant (mogharassa);

5° Le cheptel (*cherka fi el maouach*) ;

6° L'association du propriétaire des ruches d'abeilles et du surveillant (*cherka fi nahl*);

7° Le berger (*raay*) ;

8° Le gardien de silos (*tammâr*).

Les usages agricoles sont naturellement les plus importants; il n'en est pas moins nécessaire de posséder une définition exacte des usages commerciaux du café maure (*qahoua*) ; du bain maure (*hammâm*); du four arabe (*ferrân*); du fondouk, et des usages industriels: du moulin à l'huile (*maâsra*) ; du moulin à grains (*reha*); des pileurs de café (*doguaguine el qahoua*). Un chapitre relatif à l'école coranique (*meeide*), un autre qui traite de la naissance (*ziada*), de la circoncision (*tchâra*), du mariage (*ors*), du décès (*El-mout*) complètent utilement ce petit volume, qui résume quelques-uns des aspects les plus intéressants de la vie des musulmans algériens.

« Marruecos » [1].

Tel est le titre d'une nouvelle revue publiée à Tanger, et dont nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître les principaux articles.

(1) *Marruecos* (revue bimensuelle), Tanger, Imprimerie A.-J. Lugaro.
(La revue paraît le 1er et le 16 de chaque mois). Prix de l'abonnement : Tanger : 4 pes. (3 mois); 8 pes. (6 mois); 15 pes. (1 an). Espagne et Maroc: 10 pes. (6 mois), 18 pes. (1 an). Étranger : 20 francs (1 an); 0 fr. 75 le numéro.
Toute la correspondance doit être adressée à M. Ricardo Ruiz, directeur de la revue, Villa Calpe, Tanger.

Sommaire du numéro 1 :

Deux mots, par la Rédaction.
Pour la revue *Marruecos*, par M. José Nogalès.
Le conquérir, non.. , par M. Luis Morrote.
Erreurs géographiques, par M. Servando Marenco.
Chronique marocaine, par « Brak ».
La politique de la guerre, par M. J. Alvares Cabrera.
Mon Tanger..., par M. Dario Perez.
Période de transition, par M. Francisco Triviño Valdivia.

Erreurs géographiques (par M. Servando Marenco). — M. Servando Marenco regrette que tant d'auteurs écrivent sur le Maroc sans l'avoir parcouru et sans le connaître, si ce n'est par des ouvrages qu'ils ont pu lire... Ils répandent de regrettables erreurs.

La Politique de la guerre (par M. Alvares Cabrera). — L'Espagne est en contact avec le Maroc par quelques points importants, des places essentiellement militaires, dans lesquelles toute la politique suivie avec les tribus voisines, même pendant la paix, doit être celle de la guerre... Cette politique doit être constituée par un plan de soumission et de domination qui exclut, autant que possible, la lutte et l'effusion du sang qui toujours entraînent des représailles, et empêche la rancune et la haine inassouvie des Marocains contre quiconque pénètre chez eux par la terreur... Toute la question est une question de procédés et de patience; et il s'agit de faire jouer habilement les ressorts de la supériorité morale et matérielle, et d'employer, méthodiquement et avec opportunité, sans abus ni humiliation pour les indigènes, la politique de la guerre : inspirée par l'immense prestige de l'intelligence, de la richesse et de la force.

Période de transition (par M. Triviño Valdivia). — Abd-el Hafid ou Abd-el Aziz!... C'est en vain que les Marocains s'agitent pour le triomphe de l'un ou de l'autre des fils de Moulay Hassan car tous deux incarnent la même idée : la possession du pouvoir; et c'est inutilement que se remuent ceux qui aident la fortune de ces deux sultans, qui ne font pas entrer dans leurs plans le bien du peuple, qu'ils ne s'efforceront jamais de développer et qu'ils ignoreront toujours... La période de transition sera très longue, et c'est à la France et à l'Espagne qu'est dévolue la tâche difficile de faire avancer le Maroc dans la voie de la civilisation.

L'Adduction des eaux à Tanger (par M. Eugenio Rendos). — L'auteur commence par faire une étude du sous-sol de Tanger : il estime que ce sont les eaux du Souani et de Boubana qui pourraient être amenées le plus facilement dans la ville... Il indique quel devrait être à son avis le plan suivi pour la construction des conduites d'eau, et termine par une analyse physico-chimique des eaux dont il parle.

Le conquérir, non... (par M. Luis Morrote). — L'auteur prétend

Sommaire du numéro 2 :

Le mariage et le divorce chez les Maures, par M. Ricardo Ruiz.
L'exploration au Maroc, par M. Maximo Aza.
L'adduction des eaux à Tanger, par M. Eugenio Rendos.
Choses du Maroc, par Sid M. Ben I.
Le Ramadan, par M. Ricardo Ruiz.
Chronique marocaine, par « Brak ».
Nouvelles.

qu'il sera difficile et peut-être impossible de conquérir le Maroc. Même si l'entreprise pouvait être menée à bonne fin, elle serait injuste; la conquête d'un pays ne saurait en effet se justifier sous un prétexte de civilisation, car conquérir n'est pas civiliser... Il ajoute que le Maroc a en lui des germes suffisants de civilisation et que petit petit il deviendra seul, ou aidé par les puissances, par la force même des choses, ce que sont devenus le Japon et la Turquie. L'auteur termine ainsi : « Je répète une fois de plus en finissant que je n'ai ni prévention, ni animosité contre la France, tout au contraire. J'aime en effet ce pays, car je vénère en lui le champion de la liberté, du droit, de la science et de la civilisation mondiale. J'ai l'âme remplie d'amertume en voyant qu'il a dénaturé, avec ses malheureuses tentatives de conquête, son véritable destin éducateur et sauveur. La France et l'Espagne ne sont pas au Maroc pour se déshonorer avec cette idée absurde, malsaine et même périlleuse de coloniser en tuant. On ne rend pas meilleur celui qu'on soumet : on le supprime. L'humanité n'est pas assez riche de peuples, de races et d'énergies pour détruire ici-bas des germes futurs de vie. »

MARTIN.

La Sagesse de l'Orient.

Peu de chose a été fait chez nous, jusqu'ici, pour répandre la connaissance et le goût des choses orientales. Sur ce point, la France a été devancée par d'autres nations, l'Angleterre en particulier, où il ne se passe guère de mois sans qu'apparaisse un nouveau volume, destiné au grand public, ayant pour objet de faire connaître la littérature, la philosophie ou l'histoire d'un peuple de l'Orient.

Parmi ces nombreuses publications, une mention spéciale est due à la *Wisdom of the East Series*, éditée par MM. L. Cranmer-Byng et le docteur S.-A. Kapadio, à la librairie John Muray. Ce sont de jolis volumes, de format in-16 carré, imprimés sur de beau papier, et recouverts d'un élégant cartonnage; ils peuvent donc plaire autant aux bibliophiles qu'aux amis des études orientales. Leur prix extrêmement modique — 1 ou 2 shellings — les met à la portée de tous.

Tous les pays de l'Orient, toutes ses littératures, arabe, persane, hébraïque, sanscrite, chinoise, égyptienne, etc., sont représentées dans la *Wisdom of the East Series*, mais nous ne parlerons, ici, que des études musulmanes.

Dès 1905, M. Arthur N. Wollaston a fait paraître, dans cette collection, un résumé du dogme et des pratiques de l'Islam, *The Religion*

of the Koran; la même année, M. Cranmer-Byng a donné un choix de passages, traduits en prose et en vers, du Gulistan, *The Rose-Garden of Sa'di*. M. Paul Bronnle a traduit, ensuite, un ouvrage célèbre d'Ibn Tofaïl, *The Awakening of the Soul*, et M. John Wortabed a réuni, sous le titre d'*Arabian Wisdom*, un recueil de textes empruntés aux philosophes et aux moralistes arabes. M. F. Hadlond-Davis, enfin, s'est occupé des mystiques persans ; après un premier volume consacré au fondateur de l'ordre des Mevlévis, *Jalâlu'd-Dîn Rûmî*, il vient de publier tout récemment un nouveau recueil, *Jâmî*, contenant les passages les plus remarquables du grand poète soufi.

Un Livre de lecture pour les jeunes filles musulmanes.

Après l'intéressante étude de Mme B. Chantre sur les écoles musulmanes de filles en Tunisie, parue le mois dernier, une nouvelle occasion se présente, pour nous, de parler du même sujet. Elle nous est fournie par Mlle Jeanne Desrayaux, la distinguée rédactrice de la revue arabe *El-Ihia*, disparue trop tôt, et dont nos lecteurs connaissent la vaste érudition dans le domaine arabe.

Cette fois, Mlle Desrayaux publie la première partie d'un livre de lecture arabe destiné aux jeunes filles musulmanes, et portant ce titre : *Hilyat al-Adhhân fî ta'lîm al-kirâ'at al-'arabiya w'al-lisân li-banât al-Islâm* « L'Ornement des esprits, sur l'enseignement de la lecture arabe et de la langue aux filles de l'Islam » (1). Cinquante leçons, accompagnées d'autant de figures, composent cette première partie : le choix des sujets nous semble des plus heureux; ils ont été empruntés, en partie à la vie arabe, en partie à la vie occidentale.

En dehors du public spécial auquel il s'adresse, ce petit livre sera utilement consulté pour l'étude des mœurs et coutumes du Maghreb.

La Religion musulmane et la Civilisation (2).

M. Aboubekr Abdesselam ben Choaïb, conseiller municipal de Tlemcen, a voulu, dans l'article portant ce titre, et qui vient d'être tiré à

(1) Imprimerie Tunisienne, Saadli frères et Cie, 57, rue Souk-el-Belat, Tunis, et Alger, chez l'auteur, 5, rue de l'Alma, in-8, 102 pages. Prix : 1 fr. 50.

(2) Paris, aux bureaux de la *Revue indigène*, et Tlemcen, chez l'auteur, in-8, 16 pages. Prix : 1 franc.

part, démontrer que l'Islam est parfaitement compatible avec la civilisation moderne. Écrite avec indépendance, basée sur des textes formels, cette étude mérite de retenir l'attention de ceux qui, pour une raison quelconque, s'occupent des questions musulmanes. L'Islam, dit M. Aboubekr Abdesselam ben Choaïb, recommande d'obéir à la loi et aux autorités, de répandre l'instruction, de respecter les croyances d'autrui, de considérer tous les hommes comme des égaux et des frères, de montrer de l'activité dans la vie sociale et d'observer scrupuleusement sa parole. Et ce ne sont point là de simples affirmations : chacun de ces préceptes est accompagné de passages du Coran ou des Hadîths qui ne peuvent laisser, à cet égard, aucun doute.

Deux Manuscrits du « Châh Nâmè ».

La librairie Rudolf Haupt, de Leipzig, publie une élégante plaquette de sept pages (1), imprimée en rouge et noir, contenant la description de deux manuscrits du *Châh Nâmè* actuellement en sa possession. Daté de 1079 (1668), le premier, œuvre de Mohammed Hâchim, est de format in-8; il compte 1204 feuillets, d'une remarquable calligraphie *ta'lîk*, avec 53 miniatures et 2 en-tête. Précédé d'une biographie de Firdoûsî, de la fameuse satire qu'il composa contre le sultan Mahmoûd, d'une notice historique et de tableaux généalogiques, ce beau manuscrit, qui renferme 54.000 distiques, serait un des plus complets connus; les autres n'en contiennent guère que 40 à 50.000. Sa reliure, en cuir rouge historié, est, elle aussi, une œuvre d'art. Le prix demandé, pour cet exemplaire, est de 12.000 marks.

Moins important est l'autre manuscrit, achevé par le copiste Mohammed Kâsim ibn Ghiyâth ad-Dîn en 1067 (1657), et dont on ne demande que 800 marks; il constitue, cependant, une œuvre d'art remarquable, avec ses 49 miniatures et ses 4 en-tête. Il est, comme le premier, écrit en *ta'lîk*; les pages, encadrées en or et en couleurs, ont quatre colonnes de 25 lignes. Une introduction assez longue lui a été ajoutée après coup en 1088 (1677).

(1) *Firdûsî, Schâhnâme. Zwei persischen Handschriften mit Miniaturen aus den Jahren 1067 und 1079 d. H.*, in-8, s. d.

BIBLIOGRAPHIE

Livres.

Aegypten Wie man es besten bereist, ill. von A. Lamplough. Hannover, Sponholtz, Verl. 1908, in-8, 208 S. Prix : 2,80.

Africa (British), Ceylon, and the federated Malay States. Report on the Surveys of... London, Wyman, 1908. Prix : 1 sh. 5 d.

Antomarchi (P.), *Notes de route. Le nationalisme égyptien ; quelques opinions*. Narbonne, Laffont, 1908, in-8, 35 p.

Bacher (Dr), *Aus e. anonymen arabischen Hiob-Kommentar*. Strassburg, K.-J. Trübner, 1908, in-8, 19 S. Prix : 0,50.

Baghdad. Trade of, 1907. London, Wyman, 1908. Prix : 1 sh.

Bengal Local Self-Government Handbook. London, Collier's, 1908. Prix : 15 sh. net.

Benhazera (M.), *Six mois chez les Touareg du Ahaggar*. Alger, Jourdan, in-8, 233 pages, fig., pl., carte.

Bibliothek (Turkische), hrsg. V. Prof. Geo Jacob, VIII Bd. Xodscha Nedim, *Der übereifrige eine Meddah-Burleske türkish u. deutsch m. Erläuterungen zum ersten Mal hrsg. v. Privat-Doz. Dr Frdr. Giese*. Leipzig, Hinrich's Verl., 1907, in-8, x-33 u. 25 S. Prix : 3,60.

Blyden, *African life and customs*. London, Phillips, 1908, in-8, Prix : 2 sh. 6 d.

Campo Angulo (G.), *Geografia de Marruecos*. Madrid, Seccion de Hidrografia, 1908, in-4, viii-263 S. Prix : 6 francs.

Emery, *Vocabulaire français-arabe*. Alger, Jourdan, 1908, in-16, viii-164 pages.

Falke (Rob.), *Buddha, Mohammed, Christus*. Gütersloh, E. Westermann, 1908, in-8, viii-246 S. Prix : 3,40.

Fekar (Ben Ali), *L'Usure en droit musulman et ses conséquences*

pratiques (Univers. de Lyon. Fac. de droit. Thèse de doct.). Lyon, Rey, 1908, in-8, x-222 pages. Prix : 5 francs.

Fisher (Theob.), *Die Seehäfen von Marokko*, ill. Berlin, Mittler et Sohn, 1908, in-8, 43 S. Prix : 0,50.

Gouvernement général de l'Algérie. Délégations financières. Session de mars 1908. (Délég. françaises et délég. indigènes, sections arabe et kabyle). Alger, Heintz, 1908, in-8.

Grandesso Silvestre Olinto, *Lettere dalla Bosnia a parenti ed amici*. Vicenza, Giuseppe, 1908, in-8. Prix : 25 p.

Homar (J.), *La chronique du turf d'Algérie et Tunisie* (1907). Alger, Fontana, 1908, in-16, 248 pages. Prix : 5 francs.

Houtsma (Th.), *Encyclopédie de l'Islam*, 2e fasc. de 'Abd Al Razzak à 'Adala. Paris, Picard, 1908, in-8 de la page 65 à la page 128.

Hyam, *The illustrated guide to Algiers*, 6 th. edit. Algiers, V. Miaux, 1908, in-8, xii-224 pages, plans et cartes.

Ibn Qutaibas, *'Ujun al thar, nach den Handschriften zu Constantinopel u. Saint-Petersburg hrsg. von C. Brockelmann*. Strassburg, Trübner, 1908, in-8, 104 u. 4 S. Prix : 9 m.

Joanne (P.), *Alger et ses environs* (Guide). Paris, Hachette, 1908, in-16, 59 p., 3 pl., 1 carte, 18 grav. Prix : 1 franc.

Joanne (P.), *Tunis et ses environs* (Guide). Paris, Hachette, 1908, in-16, 50 p., 12 grav., 1 carte, 12 plans. Prix : 1 franc.

Kidwai (Shaikh Mushir Hosain), *Pan-Islamism*. London, Luzac, 1908, in-8, 76 pages. Prix : 1 sh. 6 d.

Kiepert, *Karte von Kleinasien in 24 Blatt. 1.400.000*. Berlin, Reimer. Prix : 5 m.

Lozé (M.), *La question des détroits : étude juridique sur la situation internationale du Bosphore et des Dardanelles*. Paris, Larose, 1908, in-8, 131 pages.

Makrizi, *Histoire d'Égypte*, traduite de l'arabe par E. Blochet. Paris, Leroux, 1908, in-8, 568 pages. Prix : 25 fr.

Malouf (P.-L.), *Classical arabic dictionary*, ill. London, Luzac, 1908, in-8, 737 pages. Prix : 6 sh. 6 d.

Martin y Peinador (L.), *Estudios geograficos : Marruecos y plazas españolas, Argelia, Tonez y Tripoli, Sahara, y Sahara español, Guinea continental é insular española*. Madrid, B. Rodriguez, 1908, in-4, xxiii-460 p. et 13 pl. Prix : 15 francs.

Medizinal Berichte über die deutschen Schutzgebiete Kamerun, Togo. Berlin, Mittler et Sohn, 1907, in-8, iii-440 S, Prix : 2,50.

Meyer's Reisebücher Turkei Rumänien, Serbien, Bulgarien, ill., 13 karten, 36 Planen, 1 Panorama. Leipzig, Bibl. Institut, 1908, in-8, xii-392 S. Prix : 7,50.

MILTOUN (F.), *In the Land of mosques and minarets*, ill. London, Pitman, 1908, in-4, 452 pages. Prix : 7 sh. 6 d.

ODRICH (O.), *Meine Orienfahrt*. Berlin, Reisebureau der Hamburg. Amerika-Linie, 1908, in-4, 60 S. Prix : 1m.

OLMER (L.-J.), *Rapport sur une mission scientifique en Perse*, ill. Paris, Impr. Nat., 1908, in-8, 110 pages.

OTTOLENGHI (R.), *Voce d'Oriente : studi de storia religiosa*. Genova, 1908, in-8, 1218 pages. Prix : 6 m.

PADFIED (J.-E.), *The Hindu at home, being sketches of Hindu daily life*, 2nd. édit. London, Simpkin, 1908, in-8, 306 p. Prix : 3 sh. 6 d.

PALGRAVE (W.-G.), *Personal narrative of a year's journey through Central and Eastern Arabia, 1862-63. Re-issue*. London, Macmillan, 1908, in-8, 436 pages. Prix : 3 sh. 6 d.

PATSCH (Dr C.), *Zur Kunde Balkanhalbinsel*. Sarajevo, Kajon, 1908, in-4.

Projet de codification du droit musulman. Procès-verbaux des séances de la commission de codification. Notes concernant les règles fondamentales de la loi musulmane en matière de nantissement, etc. Avant-projet relatif au mariage, etc. Alger, Fontana, Gouvernement général de l'Algérie. Affaires indigènes, in-8, 242 pages.

ROUFFAER (G.-P.), MULLER (C.), *Catalogus der Koloniale Biblioteck van het kon. Instituut voor de Taal-Land-en Volkenkunde van Ned. Indië*. -s-Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1908, in-8, 1052 pages.

SADEK (M.), *La Constitution de l'Égypte* (Thèse). Paris. Giard et Brière, 1908, in-8, 224 pages.

SEMPER (Dr), *Reisen im Archipel der Philippinen*, sechster Theil. Wiesbaden, Kreidels' Verlag, 1908, in-4, 2 livraisons, 50 pages environ.

SPRAGUE, *A Year with the Bahais in India and Burma*, 2nd. édit. London, Priory Press, 1908, in-8, 64 pages. Prix : 1 sh.

Statistics of British India for 1905-07 and preceeding years.

Part. I : Industrial, 86 p.

Part. VI : Judicial, 81 p.

Part. VII : Educational, 124 p.

Part. VIII : Local Funds, 49 p.

Part. IX : Miscellaneous, 97 p.

Calcutta, Superintendent Government Printing India, 1908, in-fo. Prix de chaque partie : R. 1 sh. 6 d.

STERNBERG (Graf.), *The Barbarians of Morocco*. Transl. by Eth. Peck, ill. London, Chatto, 1908, in-8, 190 pages. Prix : 6 sh.

Truppen (unsere) in Bosnien, u. der Herzegowina von Alois Veltze, IIIe Bd. WOINOVICH (E. von), *In der Herzegowina Skizzen Zusammengestellt*, ill. Wien, W. Stern, 1908, in-4, 96 S. Prix : 1,50.

WADLER (Dr), *Die Verbrechensbewegung im östlicher Europa*, Ier Bd. *Die Kriminalität der Balkanländer*, ill. München, Hans. Sach Verlag., 1908, in-8, VIII-263 S. Prix : 10 m.

WEBER (O.), *Studien zur südarabischen Altertumskunde*, ill. Berlin, W. Peiser, 1908, in-8, 102 S. Prix : 5 m.

Revues.

Al-Machriq, *août* 1908 : M. D. SLIWA : Les accents voyelles et leur origine dans l'écriture arabe. — Docteur P. GUIGUES : Nouveaux extraits de l'ouvrage sur les institutions de police chez les Arabes, avec notes. — M. J. R. GHANIMÉ : L'agriculture dans l'Irac. — P. L. CHEIKHO : L'histoire de Damas d'Ibn Zalânisi. — Bibliographie orientale.

American (The) historical Review, *juillet* 1908 : R. REAZLEY : The Russian expansion towards Asia... in the Middle Ages (to 1500).

Anthropologie, *mars, avril, mai, juin* 1908 : PALLARY : Recherches palethnologiques sur le littoral du Maroc. — F. DE ZELTNER : Notes sur la sociologie soudanaise. — Docteur MACLAUD : Note sur un instrument de musique employé au Fouta-Djalon.

Archiv für Anthropologie, Bd. VII, n° 1, 1908 : KARUTZ (R.) : Tatauiermuster aus Tunis.

Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient, *juillet, décembre* 1907 : E. M. DURAND : Notes sur les Chams (*suite*).

Boletin de la Real Academia de la Historia, *juin* 1908 : F. CODERA : Mélanges de la Faculté orientale de Beyrouth.

Bosporus, 4 heft 1907 : O. KEIL : Constantinopel.

Contemporary (The) Review, *septembre* 1908 : PEARS : The turkish Revolution.

Deutsche Literaturzeitung, n° 32, 1908,*** Enzyklopädie des Islam, n° 34, 1908 : HOLSCHER : Landes und Volkskunde Palästinas.

Documents du progrès, *juin* 1908 : E. DAVID : L'Allemagne et la question marocaine. — P. SHARMA : Le réveil de l'Inde.

France judiciaire, 30 *mai* 1908,*** Avocats en Tunisie.

Historische Zeitschrift, Ve Bd., Heft 2, 1908 : STEVENSON : The crusaders in the East.

Historische Zeitschrift, heft. 1, 1908 : A. CARTELIÈRE : Richard Cœur de Lion en Terre Sainte.

Kaiserl. Akademie der Wissenschaften Zu Wien, VII Bd., 1908 : RHODOKANAKIS : Der vulgarabische Dialekt im Dofâr.

Literarisches Zentralblatt, n° 33, 1908 : GUTHE : Palästina. — N° 33, 1908. — GŒJE : Selections from Arabic geographical literature.

Mélanges de la Faculté Orientale de Beyrouth, fasc. 1, 1908. — P. M. BOUYGES: Kitâb an Na'am. — P. H. LAMMENS : Étude sur le règne du calife Omayade Mo'âwia (3e série. La jeunesse du calife Yazid Ier). — Docteur B. MORITZ : Ausflüge in der Arabia Petræa.

Missions catholiques, 5 *juin* 1908 : R. P. GIANNANTONIO : Ibrahim Pacha.

National Review, *août* 1908 : INQUIREP : L'Autriche agira-t-elle dans les Balkans ?

Nineteenth Century, *août* 1908 : M. MITRA : The Press in India.

Nuova Antologia, *août* 1908 : XXX : La Nuova Turchia.

Philologus, n° 4, 1907 : V. GARDTHAUSEN : Un vice-roi d'Égypte.

Preussische Akademie der Wissenschaften, n° 32, 1908 : E. MEYER : L'intérêt de la découverte de l'ancien Orient pour la méthode historique.

Quaterly Review, *août* 1908 :*** La situation troublée de l'Inde. — ***La Renaissance de l'Égypte.

Revue critique d'histoire et de littérature, 27 *août* 1908 : HALL : Égypte et Soudan. — Général DONOP : Lettres sur l'Algérie,

Revue critique des idées et des livres, 25 *juin* 1908 : H. DE BRUCHARD : L'action antifrançaise en Algérie.

Revue d'histoire rédigée à l'Etat-major de l'armée, *juillet* 1908 :*** Une mission militaire prussienne au Maroc en 1860 (Impressions du colonel von Goeben).

Revue de Paris, 1er *septembre* 1908 : V. BÉRARD : Réforme ottomane.

Revue des Deux-Mondes, 1er *septembre* 1908 : A. PINON : La Turquie nouvelle.

Revue des études juives, 1er *juillet* 1908 : H. GROSS : La famille juive des Hamon. Contribution à l'histoire des juifs en Turquie. — G. KRAUSS : Divisions territoriales de la Palestine.

Revue française de l'Etranger et des colonies et exploration, *juin* 1908 : E. CHANEL : Où en est le chemin de fer de Bagdad ? — C. DEMANCHE : Délimitation Kameroun-Congo.

Revue politique et parlementaire, 10 *août* 1908 : DE PEYERIMHOF : Les forces nouvelles en formation dans l'Afrique du Nord.

Rivista degli studi orientali, fasc., IV, 1908 : D. GRIFFINI : Una nuova qasîda attribuita ad Imru 'l-Qais (Tav. III). *Ibid* : Annotazioni all'articolo : Intorno alle stazioni Lunari nell'astronomia degli Arabi.

(p. 423-428 di questa Rivista). — BOLETTINO : Turco, ottomano, Turco, orientale, Asia centrale.

Schriften des Wissenschaftlichen Gesellschaft in Strassburg, 1908 : LITTMANN : Arabische Beduinerzählungen : I. Arabischer Text ; II. Ubersetzung.

Ymer, 1, 1908 : A. M. T. G. WESTER : En etnografisk samlarefärd i Marokko. — AUG. HEIMER : Genom Bosnien, Herzegovina och Kaukasien. I. of. G. A.

Le Gérant : DROUARD.

12-11-08. — Tours, Imp. E. ARRAULT et Cie

Revue du Monde Musulman

2e Année. NOVEMBRE N° 11.

MOḤAMMERAH

I

Moḥammerah est le port persan du Shaṭṭ al ʿArab, rive

Fig. 1. — La frontière turco-persane sur la rive gauche du Shaṭṭ.

gauche : en aval de Baṣrah, le port turc, rive droite ; les

vaisseaux de haute mer peuvent y accéder en toute saison (1).

Seulement, en arrivant au fond du golfe Persique, il est prudent de ralentir la vitesse du navire, car le fond n'est que de 10 fathoms, et cela 20 milles avant la barre du Shaṭṭ.

Puis, quand la barre est atteinte, avec sa longue frange d'écume avancée sur le vert plus sablonneux de l'eau, — et que la vague devient limoneuse et saumâtre, — il s'agit de repérer la première des cinq bouées du chenal, qui sont espacées de 3 en 3 milles; parfois les navires perdent, la marée aidant, des demi-journées à ce travail. La première bouée, Outer Buoy, trouvée, les autres s'alignent : la Black and White Buoy (anc. Lawrence B.) sur des fonds de vase, — les nos 1 et 2, — enfin l'Inner Buoy qui est devant Fâo, à l'entrée même du Shaṭṭ, à 15 milles de l'Outer Buoy.

On laisse alors, sur la rive gauche, Fâo, son télégraphe anglais et son poste turc, et 30 milles plus haut au nord, sur la rive droite (persane) du Shaṭṭ, c'est Moḥammerah.

A Moḥammerah, on se trouve au milieu du delta du Shaṭṭ al 'Arab. Mais ce delta, comparé à celui du Nil, du Gange ou des fleuves chinois, apparaît de suite comme dissymétrique, et d'une dissymétrie toute spéciale.

Il occupe, après l'avoir remblayé, le fond d'une fosse d'effondrement, le golfe Persique, dont le bord sud-occidental est formé par le plateau arabique avec ses allures de pénéplaine indo-africaine, tandis que le bord nord-oriental l'est par les plissements persans plus récents.

En somme, le delta a, à sa gauche, le désert qui se relève à peine, et Baṣrah, derrière ses canaux, est la première oasis ; à droite il est arrêté par ce système de cassures et effondrements, qui, avec ses gisements alignés de pétrole, prolonge

1) Les vaisseaux exceptionnellement surchargés sont allégés à la hauteur de la barre par des vaisseaux spéciaux.

le golfe Persique en deçà des grands arcs bleuâtres et pâles, des plis parallèles des monts de l'Arabistan et du Fârs.

A sa droite, le delta déjà si riche en eaux s'annexe maintenant le Karoûn et son bassin. De plus des travaux récents ont montré que sous le Shaṭṭ, à 30 ou 40 mètres dans le sol, coule un Shaṭṭ souterrain, produit par les infiltrations du premier et à qui l'on doit ces sources d'eau douce si pures

que l'on utilise en plein golfe Persique, comme près de Lingah.

Le ruissellement d'eau dans le delta est très mal réglé actuellement, et la crue annuelle (fin mars-fin mai), au lieu de s'y ralentir et d'y déposer son limon grâce à des canaux latéraux bien entretenus, en emporte inutilement la plus grande quantité à la mer.

Tandis que tout le réseau de canaux anastomosés autrefois à l'est du Shaṭṭ, entre 'Abbadân et Souq al Aḥwâz, s'enlize de plus en plus, faute de circulation d'eau.

Les deux voies d'eau principales, le Shaṭṭ et le Karoûn, commandent tout un réseau de voies naturelles d'échanges économiques, dont le centre est actuellement entre Moḥammerah à l'est et Baṣrah la neuve, à l'ouest, comme dix siècles plutôt entre Baṣrah l'ancienne (Zobéir) et Obollah.

Ces voies, mi-fluviales, mi-terrestres, servent au transit entre Inde et Perse, Inde et Bagdâd, Perse et Arabie. Elles servent en outre à l'exportation des produits récoltés et manufacturés dans le pays, comme le sucre de Soûs autrefois et les étoffes de soie de Toster. Ce sont :

1° Fâo-Moḥammerah-Aḥwâz-Isfahân.

2° Fâo-Moḥammerah (contrebande contourne Aboul Ḥaṣib et la douane)-Koût-Bagdâd.

3° Isfahân-Khorremabad ou Shîrâz-Aḥwâz-Moḥammerah-Koweit (par terre viâ Baṣrah-Zobéir, ou par mer)-Al Aḥsâ (Qatif)-sandjaq Nedjed.

Pourquoi ces trois grandes routes commerciales se sont-elles unies depuis près d'un siècle à Moḥammerah. Une première raison : c'est qu'à Moḥammerah les marchandises apportées par les vaisseaux de haute mer viâ le Shaṭṭ doivent être transbordées sur les bateaux plus légers du Karoûn. La seconde, c'est que les canaux orientaux amenant directement les marchandises de l'Inde à Ramhormoz ou Aḥwâz par 'Abbadân et Dawraq (Fellâḥiyeh) ne sont plus entretenus, et que la seule route de pénétration pour la navigation fluviale est le Shaṭṭ à Fâo.

La troisième, c'est que Moḥammerah est une région moins malsaine et plus riche en ressources que le Delta oriental, profitant de son voisinage du Shaṭṭ et bénéficiant la première du limon de la crue.

Au point de vue religieux, la route n° 3 est très ancienne; c'est celle que les pèlerins de la Mekke préféraient au moyen âge à la circumnavigation de l'Arabie; c'est celle qui a alors permis la création du chi'isme spécial au golfe Persique, des « Akhbâriyîn » de l'Aḥwâz, Baṣrah et Al Aḥsâ, qui s'en

tiennent rigoureusement au Qorân et à de courts recueils de traditions, sans admettre, comme les « Oûṣoûliyîn » de Kerbéla et de toute la Perse, la légitimité des déductions logiques ou prétendues telles par les adeptes du « qiyâs ». Ce fut par cette route que se propagea d'Isfahân à Al Aḥsa le mouvement des qarmaṭs de Baḥreïn au troisième-quatrième siècle de l'hégire.

La ville de Moḥammerah jalonne assez exactement le point de contact du bas Karoûn avec le Shaṭṭ. C'est sur une rive basse d'alluvions, plantée de dattiers, entrecoupée de mille canaux, quelques maisons espacées et de grands jardins où des essais heureux, comme ceux de M. Stas, de l'administration des douanes, ont acclimaté différentes espèces européennes.

Moḥammerah n'a pas d'unité réelle; c'est une juxtaposition de parcelles de très riches terres alluviales, scindées et rescindées par des canaux traversés par d'étroits ponts en troncs de dattiers.

C'est surtout, comme nous l'avons indiqué plus haut, un carrefour, un point forcé de transbordement à l'avant-pays persan comme Baṣrah à l'avant-pays arabe, avec cette différence qu'il ne commande qu'une partie limitée du Sud de la Perse, tandis qu'il serait légitime d'y voir passer tout le transit pour Isfahân, n'était que Baṣrah l'attire encore, par suite du long rôle de Bagdâd à l'époque khalifale, vers la route du Tigre et de Bagdâd-Khanîqîn.

A l'est et au nord-est de Moḥammerah s'étend la principauté actuelle, qui est limitée au bas Karoûn jusqu'à Aḥwâz sous le haut contrôle du gouverneur général persan de l'Arabistan à Shoster (Toster).

Les conditions permanentes du peuplement de cette région découlent de l'existence des trois routes économiques énumérées plus haut ; entre les centres de l'Elam Soûs ou Suse), de la basse Chaldée et la mer avec ses trafiquants, — elle fut une marche peuplée de réfugiés et de rebelles, disputée entre

l'Elam et la Chaldée ; elle fournit deux dynasties, celle « des rois du pays de la mer » et celle des Kaldi (dix-huitième siècle et huitième siècle av.) à la Chaldée.

Après les grands empires, ce fut la Characène des rois de Mésène et Characène (premier-troisième siècle ap.) avec la capitale de Spasini-Charax. Le même mouvement qui y avait poussé des réfugiés à l'époque chaldéenne y concentra les paysans mandaïtes (Ḥawîzah et Soûs) au troisième siècle, — les musulmans khâridjites (Aḥwâz) au huitième siècle, — les Jâts ou Zoot hindous au neuvième siècle. Le pays souffrit beaucoup alors de la révolte des esclaves zendj, puis au neuvième siècle du mouvement local des Beni'l Berîdî.

C'est alors que la population industrieuse et commerçante se dispersa, comme à Baṣrah (onzième-seizième siècle) et la suprématie locale revint aux tribus d'Arabes nomades, surtout quand y arrivèrent des fractions chi'ites d'Arabes du Nedjed appelées par les premiers Séfévides pour couvrir la Perse contre les Ottomans. La liste de ces fractions, donnée par Lugard en 1841 (JRGS) a été fournie avec des compléments et corrections par Robertson, l'ancien consul anglais de Busreh (Baṣrah), à Lord Curzon (cf. *Persia*, t. II, p. 321).

La répartition actuelle des terres dans la principauté de Moḥammerah, — l'état politique intérieur date du seizième siècle et de l'arrivée de ces clans.

L'état social également ; encore aujourd'hui le shaîkh se considère, à l'exemple de tout bon chef bédouin, comme le mandataire de la « oummah » (communauté) de la tribu ; et comme tel il perçoit un tant pour cent, non seulement comme autrefois sur les pirateries de ses sujets qu'un accord avec l'Angleterre l'oblige à réprimer (comme en 1900-1902) en apparence, — mais sur toute négociation commerciale et même sur tout salaire de main-d'œuvre employée à Moḥammerah (1). Il est possesseur par délégation de l'auto-

(1) Par l'intermédiaire de son Kâtib, le marchand Ḥâdj Reïs, qui perçoit les taxes.

rité civile (Mo'izz aṣ Ṣalṭânah) et de l'autorité militaire (Sirdâr); seules les douanes lui échappent nominalement depuis 1902.

II

Les tribus arabes que le Gouvernement persan avait attirées sur le terrain de la future principauté de Moḥammerah, y furent gardées dans un état de fractionnement utile à la domination persane, tant que le pouvoir séfévide resta fort. Aussitôt après, on vit une hégémonie locale s'y dessiner (1690 environ). Et la tribu des Ka'b (prononcez : Tcha'b, à la bédouine), anciens « gardeurs de buffles sur les fleuves », établit solidement sa prééminence sur le reste, avec la suprématie de ses chefs, les cheïkhs héréditaires des Al Bou Nâṣir.

Comme de nos jours encore, à 'Aneîzah et Baṣrah, ils vécurent en purs chefs de bande. De 1690 à 1828, onze sur dix-sept périrent assassinés, trois exilés; les tribus étaient à peine fixées au sol; les villages étaient très pauvres et très peu nombreux; c'était l'époque où Bagdâd dépérissait sous des pashas turcs avant les mamelucks, tandis que Baṣrah échappait aux mains des Afrâsiyâb.

Lord Curzon a tracé le « pedigree » de ces premiers chefs Ka'b d'après Miz'al Khân. En voici la liste : Nâṣir ibn Moḥammed et ses frères 'Abd Allah, Sarhan, Mîr Raḥmah, 1690-1722 ; puis Faradj Allah, 1722 ; Tahmaz Khanfar, 1734; Bander, 1735; Salmân, 1737-1766, avec 'Osmân, 1737-1764; Ghanîm, 1766; Barakat, 1770; Ghadbân, 1782; Moubârek, 1792; Fâris, 1794; 'Alwân, 1795; Barakat II, 1801; Gheïth, 1812; Mobadir, 1828; 'Abd Allah II, 1831; Thamr, 1837; Fâris II, 1840; Lutf Allah Moḥammed Khân, avec Raḥmah et Mîr 'Abd Allah; Dja'far Khan, 1881, déposé en 1888, rétabli en 1889.

Durant tout le dix-huitième siècle, leur politique, qui se

maintint identique, malgré des « ouvertures de succession » sanglantes, consista à conserver l'alliance turque toujours prête contre la révocation possible par le gouvernement persan. Un épisode intéressant fut le règne de Salmân (1737-66), qui s'équipa une flotte de piraterie et terrorisa les marchands du golfe Persique ; entre autres exploits que Niebuhr a contés, il expulsa les Hollandais de l'île de Karak devant Boushir. Après sa mort, les Ka'b n'eurent plus de flotte.

A la fin du dix-huitième siècle, les campagnes de Kérim Khan contre Baṣrah aboutirent, sans en conserver la possession à la Perse, à ramener les tribus arabes du bas Karoûn à une obéissance plus exacte. Et sous la dynastie Kadjar, les Ka'b paraissant tout à fait pacifiés et domestiqués, leur chef Gheïth (1812-1828) reçut du gouvernement persan le titre de cheïkh des cheïkhs Ka'b.

Mais il n'en avait déjà plus l'autorité.

A l'extrême avant-garde de la tribu des Ka'b sur le Shaṭṭ s'était installé le clan des Mouhaîsin. Son premier chef connu, Ḥâdj Yousef ibn Mardou, bâtit en 1812 le village de Moḥammerah. Vingt-cinq ans plus tard, le cheïkh des cheïkhs Ka'b, Thamr, confirmait, en s'installant au pouvoir, le titre de gouverneur de Moḥammerah à Ḥâdj Djâbir Khân, le fils de Hadj Yousef (1837).

Le clan des Mouhaîsin était à l'extrême front de la tribu, sur le fleuve. Double avantage : il gardait le contact avec les nomades du désert qui poussaient jusqu'à l'autre rive, — et en isolait le reste des Ka'b, cantonné à l'Est autour de Fellâḥiyeh ; puis il était l'intermédiaire indispensable, et s'enrichissait, tant par la piraterie que par les taxes consenties. Le clan augmenta vite, graduellement les Mouhaîsin devinrent pour la commodité du voyage et des rapports commerciaux le clan Ka'b par excellence, la tribu elle-même.

Et sa position frontière, avec les multiples incidents

qu'elle comportait, lui valait de conserver l'activité et la mobilité que les autres clans avaient perdues, — et lui rallia bien des éléments, — qui désertèrent la cause du « shaîkh al mshaîkh » Dja'far de Fellâḥiyeh.

Cinquante années de suite, Ḥâdj Djâbir Khân dirigea avec sagesse et succès le lent avènement de son clan au rang de tribu, — et de Moḥammerah, sa résidence, du

Fig. 2. — Le débarcadère de la douane de Moḥammerah.

rang de chef-lieu de clan au rang de capitale de principauté. Enfin il sut faire sanctionner par le gouvernement persan son émancipation vis-à-vis du shaîkh al mshaîkh de Fellâḥiyeh, — en obtenant l'investiture directe de la cour de Téhéran pour la ville de Moḥammerah.

Von Oppenheim a connu le fils aîné et successeur de Ḥâdj Djâbir, Miz'al Khân (1881-1897). Il continua la politique paternelle vis-à-vis de la cour de Perse, dont il obtint en 1889, en échange d'une promesse de tribut annuel,

le titre assez envié de « Mo'izz aṣ Ṣalṭânah ». Il se fit bâtir le premier palais de Feiliyeh, sur un canal latéral, perpendiculaire au Shaṭṭ.

C'est là que se passa, en 1897, le drame annoncé en une ligne de note par Von Oppenheim. Miz'al Khân avait trois frères vivants, Moḥammed Khân son aîné, Khaz'al et Salmân ses cadets. Miz'al Khân, assez doux, dit la chronique orale, était devenu depuis quelque temps soupçonneux et ne montrait plus une entière confiance dans ses deux conseillers, le Kâtib Persan Mollah Ḥasan, et l'émir de sa garde Shaîkh 'Abd Allah ; on contait qu'un jour, pris de peur à la pensée d'une embuscade, il avait fait élaguer ou abattre les plus grands arbres de son palais.

Plusieurs fois son frère cadet Khaz'al, fils d'une Persane, lui avait été dénoncé ; il l'avait fait arrêter, puis relâcher, puis garder en surveillance au palais, moitié par manque de preuves, moitié par manque d'énergie.

Enfin la crise arriva. Ce jour-là, le vapeur anglais *Malamir*, du service fluvial du Karoûn, avait précisément quitté Moḥammerah. Miz'al était dans le grand diwân du palais, quand Khaz'al et shaîkh 'Abd Allah y entrèrent. De suite, sans cérémonie, Khaz'al tira un premier coup de feu sur Miz'al mais trop bas, sans le blesser. Et shaîkh 'Abd Allah, meilleur tireur, se hâta de l'abattre d'un second coup de feu. Car les esclaves de Miz'al arrivaient en masse à la rescousse, et les conjurés durent en tuer dans le tas une quinzaine sur le corps du Khân avant d'être définitivement maîtres de la situation.

Dans la bagarre, la ceinture royale, en or avec une plaque incrustée de diamants, disparut ; Miz'al l'aimait beaucoup et c'était pour le peuple l'insigne de son principat. Khaz'al s'emporta et, de dépit de ne pas la retrouver, fit couper la tête du cadavre. A ce moment firent irruption les femmes du mort ; enfin prévenues, en tumulte, elles se jetèrent à travers les conjurés et couvrirent si bien le corps de Miz'al

que Khaz'al le leur laissa prendre avec elles pour l'aller enterrer décemment.

Avant la nuit, en même temps que la nouvelle chuchotée de l'attentat, le premier édit de Khaz'al Khân se répandit dans Moḥammerah : il portait défense, sous peine d'es-

Fig. 3. — Shaîkh Khaz'al Khân.

sorillage, que l'on fît aucun deuil pour la mort de Miz'al. Il y eut un petit mouvement de pitié dans la ville, — pendant quelques jours; surtout quand on apprit que le harem de Miz'al se refusait en bloc à devenir le harem de son meurtrier. Puis le bruit mené s'éteignit, — la vie quotidienne reprit, — avec les intrigues de politique féminine ; et l'incident fut tout à fait clos quand la ceinture d'or,

retrouvée comme par hasard et rendue à Khaz'al par les soins du harem de Miz'al, scella par ce témoignage tangible sa réconciliation avec le nouveau shaîkh.

Depuis onze ans, c'est, selon le protocole officiel, le « Mo'izz aṣ Ṣalṭânah wa Sirdâr arfa' » ash shaîkh *Khaz'al Khân*, qui est maître absolu dans Moḥammerah.

Il commença par mettre la main sur l'héritier présomptif de Miz'al, 'Abboûd, qui était investi de Soûq al Aḥwâz ; il lui fit crever les yeux avec une baguette de fusil chauffée au rouge, — puis le fit renfermer en prison.

Le terrain successoral ainsi déblayé au profit de son fils al Qâsim, né en 1890, — Shaîkh Khaz'al put reprendre la vie de ses prédécesseurs : longues journées passées à sommeiller de jour dans son diwânkhâneh, écoutant à peine les rapports de ses secrétaires et agents ; la nuit est réservée au harem. Vie d'indolence coupée de temps en temps par des chevauchées faites avec hâte contre des rebelles ; minutes où il retrouve l'adresse et l'énergie d'antan.

Prenons l'année 1906-1907. Elle fut remplie pour Shaîkh Khaz'al par des fêtes et des expéditions. Les fêtes d'abord ; ce fut pour le mariage de son fils, l'héritier présomptif al Qâsim, — avec une fille de son Kâtib, Ḥâdj Reïs. Ce dernier, rusé marchand, enrichi par des spéculations sur les grains, est devenu le Kâtib de Shaîkh Khaz'al ; il lui inspire tant de confiance que le sceau lui est remis pour l'expédition des affaires courantes à Moḥammerah. Ce fut Ḥâdj Reïs qui organisa les fêtes, où, mêlant l'utile politique aux divertissements, — Shaîkh Khaz'al eut la satisfaction de conclure une sorte de ligue offensive et défensive avec Shaîkh Mobârek de Koweit, autre fratricide ; tandis que dansaient devant eux quatre ou cinq juives célèbres au Caire, et amenées jusque-là à grand renfort de « baqshîsh » prélevés tant par les courtiers que par la « maison-mère » du Caire.

De son côté, l'organisateur des fêtes, Ḥâdj Reïs, s'offrait, entre autres récompenses, la commande d'une Circassienne, qu'il paya après livraison 370 livres sterling.

Le héros de la fête, al Qâsim, était (comme le montre sa photographie qui fut prise alors) et est encore un garçon frêle, mal portant, sans l'intelligence et sans la fougue de son père.

Le reste de l'année passa à organiser une expédition de répression, à lever par force l'impôt sur les Beni Terâf et Ahwâzis récalcitrants. La chronique orale dit que Shaîkh Khaz'al mobilisa jusqu'à 25.000 hommes ; et l'affaire, par une ruse classique, fut réglée, en quelques jours ; la plus grosse fraction des troupes (20.000 hommes dit-on) reçut de Khaz'al l'ordre de céder et parut faire retraite le long du Karoûn ; et lorsque les rebelles enhardis traversèrent la rivière, — ce fut pour tomber sur une embuscade, où ils furent chargés, décimés, et finalement rejetés en désordre jusqu'à la rive ; il leur fallut retraverser le fleuve ; six cents

Fig. 4. — Seyyid al Qâsim-ibn-Khaz'al.

s'y noyèrent. Depuis cette rude correction, le pays est redevenu calme.

A l'intérieur, Khaz'al a donc maintenu la tradition dynastique avec plus de fermeté que Miz'al. Sa politique extérieure semble également avoir été plus soucieuse et plus ferme. Miz'al était tout gagné à l'Angleterre et très fier d'entendre les salves d'artillerie que les vaisseaux anglais avaient ordre de tirer en son honneur. Khaz'al semble avoir mieux ménagé son jeu entre la Turquie, l'Angleterre et la Perse, dont il reste le vassal loyal mais exigeant. Il fallut deux ans (1900-1902) pour lui faire admettre l'organisation des douanes persanes à Moḥammerah.

Quant au jeu de bascule qui se présentait tout naturellement à lui entre le wali turc de Basrah et le résident anglais de Boushir, — il l'a entrepris avec une telle dextérité qu'il y a gagné la coopération du shaîkh de Koweit Mobârek ; les deux partenaires ont évité depuis quatre ans de se compromettre d'un côté ou de l'autre.

Shaîkh Khaz'al a pour toutes ces négociation à Basrah un agent qui l'a admirablement secondé : son wakîl actuel pour ses propriétés de Baṣrah, — depuis la disparition de l'immigré arménien Argounly qui avait déplu au naqîb des Rifâ'yîn, lequel convoitait une de ses propriétés. Khaz'al reconnut alors la nécessité d'avoir un agent plus important et moins vulnérable; il fit choix du persan Mirza Ḥamzah, — et lui concéda son sceau pour toutes ses transaction de Baṣrah.

Maintenant Mirza Ḥamzah a étendu le cercle de ses opérations et de celles de son maître ; il est un des magnats de Baṣrah, vient de se faire bâtir sur le Shaṭṭ, au sommet du Khandaq, une somptueuse maison persane qui n'a qu'un défaut, c'est de reposer sur des assises qui cèdent déjà et l'inclinent tout de guingois.

Pour être en rapports directs avec son maître, Mirza

Ḥamzah communique avec Moḥammerah au moyen de deux steamlaunchs, quand il lui plaît.

A Baṣrah, Khaz'al se trouve avoir ainsi des porte-parole autorisés tant auprès des autorités turques que des chefs bédouins.

III

La question de Moḥammerah est liée, on le voit, à celle de Koweit, que la construction du chemin de fer de Bagdâd a

Fig. 5. — Le nouveau palais de Feilìyeh sur le Shaṭṭ.

si brusquement posée. A elles deux elles renferment la solution dernière, la clef de la domination sur le golfe Persique. Nul ne peut utilement dominer sur le golfe Persique, s'il n'a la possession des bouches du Shaṭṭ al 'Arab, avec des deux côtés de Fâo, Moḥammerah et Koweit.

C'est le problème actuellement posé devant la politique anglaise, qui a travaillé depuis de longues années à l'accaparement économique du golfe Persique.

On peut diviser l'historique de son œuvre en deux parties : sous le régime de la Compagnie des Indes, — et depuis le rattachement de l'Inde à la métropole, — sous les vice-rois.

Fig. 6. — Le nouveau palais de Feiliyeh.

Comme les Portugais, les Anglais ont été attirés dans le golfe Persique après avoir occupé le côté occidental de l'Inde ; à la suite des « dhows » et « baghalas » ventrus qui font voile depuis des siècles entre les deux rives de la mer d'Oman. Mais ils n'ont pas su s'assimiler de suite la méthode et le large coup d'œil des vice-rois Portugais, quand ils se saisirent d'Ormuz, centre stratégique du golfe (1509-1622). Les Anglais y vinrent d'abord sans appui officiel formel, et tant que dura la Compagnie des Indes, l'ac-

tion anglaise s'inspira plutôt du mercantilisme étroit et haineux des Hollandais qui durant deux siècles exploitèrent tant bien que mal leurs factoreries du golfe après la chute d'Ormuz, sans gagner le respect de personne.

L'action anglaise dans le golfe s'inspira des mêmes méthodes qui, dans l'Inde elle-même, firent arriver le règne de la Compagnie à la catastrophe de 1857 : action très poussée sur le terrain économique, soutenue au point de vue scientifique par des missions hydrographiques, archéologiques et sociologiques (Jones, vers 1846-48, etc.), mais complètement dépourvue d'appui sérieux, diplomatique ou militaire, sans négociations poursuivies parallèlement à Téhéran, sans nul déploiement de troupes qui consacrât, par l'affirmation visible et tangible de la force nationale, l'activité commerciale et les intrigues menées çà et là.

Il y avait simplement des agents semi-politiques à demeure auprès des souverains locaux, destinés à se transformer sur place, si possible, en résidents. C'était la méthode indoue, et, certes, ce qui avait réussi avec le nizâm d'Haïderabad et les radjahs Radjpouts semblait viable vis-à-vis de l'imâm de Mascate ou des États pirates de la côte en face de Bahreïn. Seulement c'était négliger, erreur fréquente en politique anglaise, la différence foncière des caractères ; et les Bédouins de la côte Sud du golfe ne se soumettent pas, après la défaite, avec la veulerie si curieuse de l'Hindou, après Panipat ou Plassaye ; les résidents ne leur en imposaient pas.

Et puis que faisaient ces « résidents » dans le Sud de la Perse, et jusqu'à Bagdâd (où le consul général conserve, malgré les protestations périodiques du Wali, le titre et l'escorte d'un « résident » hindou), en territoire turc ? Il était chimérique d'espérer faire revivre sans coup de force une dynastie locale en Fârs, après la centralisation nationale de la Perse liée en un seul faisceau par la politique des Séfévides, et mobilisée tout entière, comme malgré elle, par

le militarisme napoléonien de Nadir ou des Kadjars. Il était également vain de supposer que le « résident de Bagdâd » pourrait y réorganiser par ses seules intrigues la principauté des mamelouks, née là comme en Égypte de la dégénérescence du gouvernement central et n'ayant jamais été qu'une oligarchie indisciplinée de fonctionnaires mécontents, vivant pour leur compte, sans plus penser à la petite patrie locale où ils s'enrichissaient qu'à la grande qu'ils reniaient.

Aussi tout ce grand mouvement d'intrigues anglaises, qui inquiétait, dès avant 1808, le consul français Rousseau, n'aboutit à aucun résultat pratique.

L'activité trop individuelle des résidents anglais locaux avait travaillé à exciter les petits chefs les uns contre les autres, à émanciper les gouverneurs persans de leur gouvernement.

Il y eut à peine quelques succès de parade, comme l'« Union Jack » hissé par tel prétendant 'omânien sur la rive persane du golfe; mais rien n'appuyait ces manifestations; ni le Kirmân, ni le Fârs ne jouèrent le rôle d'un Bêloutchistan, et vers 1860-62, un peu après la liquidation de la compagnie, c'est l'effondrement et la disparition momentanée des visées anglaises.

Lorsque le gouvernement central eut repris directement en mains les affaires indiennes, la pénétration dans le golfe Persique fut remise en train avec méthode, en s'appuyant sur deux principes solides :

1° Établir définitivement l'hégémonie maritime de la flotte anglaise, en réglant chaque année des croisières et en choisissant des points d'appui;

2° Maintenir le lien entre ces points par la construction du télégraphe, fil sur la côte, câble au large, dont le gouvernement anglais se réserverait le monopole, le contrôle et la garde.

L'établissement de la prééminence maritime s'obtint

assez vite par le stationnement d'une flotte de guerre, sous couleur de réprimer, suivant le temps, la course, l'esclavagisme ou la contrebande d'armes.

Puis ses points d'ouvrage fixe solidement occupés reliés par deux fils : le télégraphe terrestre indo-européen, et le câble immergé de Fâo à Boushir, Djask et Karatchi. Et la ligne terrestre, récente, a plutôt pour rôle de doubler le câble, qui reste la véritable « épine dorsale » de cette singulière « province maritime » anglaise du golfe Persique, qui est proprement une surface marine encerclée par une ligne de postes stratégiques, avec garnison de cipayes.

Le centre tomba naturellement à Boushir, ce qui est au surplus un paradoxe de droit international, car Boushir, centre d'un résident général anglais, est un chef-lieu de district persan.

De Boushir, pensait-on, l'influence anglaise ralliait facilement Bahreïn, intimidait Koweit et isolait le moutessarif turc d'al Aḥsâ dans une enclave si pompeusement nommée « sandjaq Nedjed ».

Pour que la circumvallation protectrice de feudataires anglo-indiens se complétât du golfe Persique, il suffisait : 1° de faire expulser les bataillons turcs d'al Aḥsâ par un wahhâbite quelconque ; 2° d'imposer aux cheïkhs de Koweit et de Moḥammerah des traités formels; 3° de susciter des dominations locales sur la côte du Fârs et du Kirmân, à Boushir, Lingah, Bender 'Abbâs, comme cela s'essayait à Bender Rig.

Le reste était gagné : Bahreïn, la côte des pirates et l'imâmat d'Omân au sud, le Béloutchistan et peut-être le Makrân (1) au nord. L'Omân, longtemps sous un condominium franco-anglais (1860), était détaché de plus en plus de la France qui abandonnait Soûr dont les boutres avaient

(1) Noter que le « directeur des Télégraphes du golfe » est en même temps « l'agent politique » sur la côte du Makràn; les deux fonctions sont liées; et Djask est le point vital de la domination anglaise dans le golfe.

arboré pavillon français (affaires des boutres, 1902), et négligeait complètement de s'occuper de l'hérésie 'ibâdite qui a son centre à Mascate et est si importante pour les Musulmans des Comores et de Madagascar.

Lord Curzon, qui avait remarquablement examiné la question de la pénétration dans le golfe Persique avant d'être vice-roi, ne put arriver à la mener à bien.

La première partie du plan précité, plusieurs fois tentée, a toujours échoué. La seconde également ; toutes deux moins à cause de l'intrigue allemande qu'à cause de l'extrême mobilité politique des Bédouins.

Quant à la troisième, le réveil national persan l'a rendue tout à fait impossible ; bien plus, il menace, dans des positions depuis longtemps acquises, ces mêmes Anglais qui ont salarié depuis si longtemps des espions, parmi les constitutionnels persans, au *Habl al-Matîn* et ailleurs, avec la même imprévoyance qu'ils salariaient les Brissot de Warville et autres journalistes avant la Révolution française, où ils se retournèrent contre eux.

C'est vers 1900-1902 que le recul de la politique anglaise se dessine dans le golfe Persique. Et, à côté des incidents de Koweit qui ont été beaucoup plus bruyants que décisifs, il faut noter en première ligne l'affaire des douanes persanes.

Après le 21 mars 1900, les douanes rentrant sous l'administration directe du gouvernement, M. Naus, sujet belge, ayant été créé ministre des douanes, ses subordonnés, belges pour la plupart, poussèrent fort activement, d'abord dans un but exclusivement fiscal, la reprise des différents postes de douane par l'État. M. Simais, entre autres, le directeur général des douanes du Fârs à Boushir, les installa la première année à Boushir, Lingah et Bender 'Abbâs (1900), et, malgré des luttes locales, arriva à augmenter les revenus fiscaux de 2.400.000 krans à 3.947.000. Il réprimait en même temps la contrebande des armes avec succès. La seconde année il reprit à des fermiers anglo-indiens les douanes de

Chahbar, Guettar et Dilam. L'opinion anglo-indienne s'émut alors, et cessa d'être bienveillante pour l'administration belge ; ce fut alors l'incident suggéré à Ḥaydar Khân à Bender Rig. Et Khaz'al Khân de Moḥammerah, pour ménager sa situation, entama une conversation avec Téhéran, pour céder le plus cher possible les anciennes taxes de Moḥammerah, à l'administration des douanes.

Fig. 7. — L'*Azerbaïdjân*.

L'administration des douanes accentua de 1903 à 1907 la reprise effective de la côte persane. Il y eut même une flottille persane qui comprit jusqu'à quatre navires (1) ; elle exaspérait les résidents anglais ; mais, malgré toutes leurs menées, les malfaçons et les « baqshîsh », ces bateaux

(1) On en prévoyait 7 ; mais il y eut de telles malversations que quatre seulement furent achetés ou remis en état : le *Persépolis* (vieux de vingt ans), le *Modhafferi* à Boushir, le *Téhéran* et le *Mazanderan* à Bender 'Abbâs. Ajoutons le navire (fig. 7) de la douane à Moḥammerah *Azerbaïdjân*.

seraient encore en service, si l'antimilitarisme naturel du parti constitutionnel persan arrivé au Madjlis ne les avait systématiquement ruinés, pour le plus grand profit de la politique anglaise.

L'activité des douanes persanes fut encouragée par les Russes ; à la suite du voyage du prince Dabija, le poste de Boushir devint un consulat général, et Bender 'Abbâs reçut un consulat ; leurs titulaires préparaient les voies à la compagnie de navigation russe, qui concurrença bientôt les navires anglais pour les pèlerins de la Mekke.

La querelle anglo-persane faillit amener un conflit à propos de l'île d'Ḥendjâm.

Ḥendjâm est une île admirablement située à la sortie ouest du détroit d'Ormuz ; la population est persane. Les douanes s'y étaient installées ; mais, sous prétexte que le câble anglais y touchait, un petit poste anglais y fut débarqué, qui réussit à en expulser l'agent belge, après une lutte épique.

Le gouvernement anglais fit ensuite échec à l'activité russe du consul Ovseenko de Bender 'Abbâs en affectuant là diverses manœuvres de parade et un débarquement de cipayes.

Néanmoins, il sentit qu'il y avait là une résistance ; et très sagement il décida de faire consacrer par un instrument diplomatique la situation de fait, encore nettement prépondérante, qu'il conservait dans le golfe, soucieux sans doute de laisser sommeiller la côte persane dans le *statu quo* et de reporter toute son attention « protectrice » sur le mouvement révolutionnaire central ; telle est l'impression, du moins, pour les gens de Boushir, que rend l'étrange traité anglo-russe de 1907 pour le « partage commercial de la Perse ».

Il était fort intéressant de visiter la côte sud de la Perse à ce moment-là. Par une coïncidence admirablement réussie, l'arrivée de la nouvelle du traité dans le golfe déter-

mina immédiatement une espèce de branlebas sensationnel des forces anglaises détachées là.

Comme par hasard, les Qash Qayîs, montagnards turbulents de la route de Shîrâz, chez qui le résident général anglais de Boushir, Z. P. Cox, venait de chasser quinze jours avant, s'agitèrent, pillèrent quelques caravanes et

Fig. 8. — Le Shaṭṭ devant le nouveau palais de Feilîyeh (au moment où le shaîkh débarque).

maltraitèrent le fil télégraphique. En même temps des bruits tendancieux signalaient une rébellion menaçante entre Bender 'Abbâs et Kirmân. En réalité, c'était le résident Cox, qui, en fidèle et zélé agent britannique, mettait en tension tous les ressorts de son action sur le pays, — au reçu des dépêches de la métropole, — afin que l'on sût bien, là-bas et ailleurs, — que, si l'ordre en avait été donné, — tout était prêt pour légitimer et exécuter un débarquement.

Du côté persan, on se désolait sans agir; le consul russe

Ovseenko morigénait le gouverneur persan de Bender 'Abbâs, qui se décidait à équiper quelques miliciens pour parer aux troubles annoncés, qui, à force d'être imaginaires, risquaient d'éclater réellement; cependant qu'à bord des navires anglais embossés, le bluff continuait, avec l'exercice en grande tenue des cipayes du corps de débarquement.

Et tout se passa ainsi.

En fait, la Perse est une personne morale trop accentuée, surtout depuis les dernières transformations qu'elle subit, pour que les puissances limitrophes, Russie, Turquie, Angleterre, puissent la partager comme une simple Pologne.

Au surplus, une question de droit international commence à se poser pour cette grande voie d'échanges maritimes qui s'appelle le golfe Persique. Il faudra bien pourtant en arriver là; des passages resserrés comme Gibraltar, Tanger, Malte et la mer Rouge de Suez à Périm, tendent de plus en plus à échapper au contrôle exclusif de l'Angleterre, à s'internationaliser. Ainsi, de Suez à Périm, la mer Rouge est redevenue « turque » depuis que l'administration des Phares a fait réoccuper les îles de Zobéir, Abou 'Alî, Djebel Zukur, etc. ; il n'est plus question de dépôt allemand aux Farsan, ni français à Cheïkh Sa'îd. Et qui dit « turque », dit « soumise au contrôle international », malgré la constitution nouvelle.

Il est possible que l'internationalisation graduelle du golfe Persique se fasse, suivant deux voies parallèles :

1° Par la cessation du monopole anglais des communications télégraphiques, fil et câble, dont le globe était autrefois enserré, et dont petit à petit les nations s'émancipent en rachetant ou créant pour leur propre compte des réseaux locaux;

2° Par l'organisation internationale de la défense sanitaire contre les épidémies et de la prophylaxie de la peste. Et ici, comme pour les douanes, il faudra bien que la question d'Ḥendjâm revienne sur le tapis diplomatique ; car cette

île, plus que toute autre, permettrait d'ériger un lazaret central, international, dans le golfe Persique, à bonne distance de Bahreïn, Lingah et Baṣrah, ces foyers permanents d'épidémie (1).

L. Massignon.

(1) Cf. le *Rapport* du docteur Paul Faivre *sur la défense sanitaire dans le golfe Persique*. Melun, Impr. administrative, 1906. Ḥendjâm lui paraît nettement préférable à Ormuz pour ériger le sanatorium prévu dans la convention du 3 décembre 1903.

DÉCOUVERTE D'UNE NÉCROPOLE ROMAINE A TANGER

M. Michaux-Bellaire, chef de la Mission scientifique du Maroc, et M. Buchet, chargé de mission du Ministère de l'Instruction publique, viennent de faire à la porte de Tanger, au lieu dit Bou Khachkhach, d'importantes découvertes, dont on lira plus loin la relation sommaire, en attendant l'apparition du rapport détaillé que les auteurs de ces trouvailles se réservent de publier après l'achèvement de leur campagne de fouilles. Les premiers résultats des recherches dont ils ont pris l'initiative présentent un très grand intérêt et apportent une utile contribution à l'étude archéologique de la capitale de la Maurétanie Tingitane.

L'histoire et la topographie de Tanger dans l'antiquité sont encore assez mal connues (1).

Les géographes et les historiens grecs et latins nous apprennent que *Tingis*, qu'on appelait aussi *Tenga* (2) ou *Tinge* (3), et dont le nom semble d'origine berbère, passait, d'après la

(1) L. Muller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, III, Copenhague, 1862, pp. 144-153 ; Ch. Tissot, *Recherches sur la géographie comparée de la Maurétanie Tingitane*, dans les *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, 1re série, IX, Paris, 1878, pp. 44-51 du tirage à part (daté de 1877); *Corp. inscr. latin.*, VIII, p. 854 et *Suppl.*, p. 2070; M. Besnier, *Géographie ancienne du Maroc*, dans les *Archives marocaines*, I, 1904, p. 332.

(2) C'est ce qu'on lit sur les monnaies indigènes, ainsi que *Tinga* et *Titga* ; cette dernière forme serait, d'après L. Muller, la plus ancienne.

(3) Hécatée de Milet, dans les *Fragm. hist. graec.* de C. Muller, I, Paris, 1841, p. 24 ; Pomponius Méla, I, 5 ; Pline (*Hist. nat.*, V, 2, 4 et 40), l'Itinéraire d'Antonin, le Géographe de Ravenne, écrivent *Tingi*.

légende, pour avoir été fondée par le géant africain Antée (1) ou par Sophax, fils d'Hercule et de Tingis, veuve d'Antée (2). Par suite de sa position avantageuse au débouché des Colonnes d'Hercule, en face des côtes d'Espagne, et par suite aussi de la valeur de son mouillage, elle devait être déjà, au temps de la colonisation phénicienne et des royaumes indigènes, l'une des principales villes de commerce et l'une des capitales politiques de la Maurétanie occidentale. En 81 avant Jésus-Christ, Sertorius vint d'Espagne y assiéger le prince maure Ascalis, qui dut capituler (3). En 38 les habitants se soulevèrent contre leur roi Bogud, qui avait embrassé le parti d'Antoine ; pour les récompenser, Octavien leur donna le droit de cité romaine (4). Un peu plus tard, des habitants de *Tingis* furent transportés en Espagne, où ils fondèrent la ville de *Joza* ou *Traducta* (5). L'empereur Claude érigea *Tingis* en colonie romaine (6).

Quand, en 42 après Jésus-Christ, les Romains annexèrent les États de Ptolémée, fils de Juba II, les pays situés à l'Ouest de la *Mulucha* (Moulouia) formèrent une province particulière, la Maurétanie Tingitane, distincte de la Maurétanie Césarienne et administrée comme elle par un procurateur de rang équestre (7). *Tingis* en fut la capitale. C'est là que résidait le procurateur et que se trouvait le centre du

(1) Pomponius Méla, *loc. cit.*; Pline, *Hist. nat.*, V, 2. D'après Pomponius Méla, on montrait aux environs de Tanger, près du cap Spartel, le tombeau d'Antée, formé d'une petite colline qui rappelait par son aspect l'image d'un homme couché.

(2) Plutarque, *Vie de Sertorius*, 9.

(3) *Ibid.*

(4) Dion Cassius, XLVIII, 45.

(5) Strabon, III, p. 140. Pline, *loc. cit.*, donne à *Tingis* même le nom de *colonia Julia Traducta ;* il fait peut-être une confusion entre la ville africaine et la *Traducta* espagnole. Tissot, *loc. cit.*, p. 50 du tirage à part, a voulu, sans raison suffisante, lire le nom de *colonia victrix Julia Traducta*, en abrégé, sur une inscription de Tanger (*Corp. inscr. latin.*, VIII, 10.985).

(6) Pline, *loc. cit.*

(7) Dion Cassius, LX, 9 ; Pline, *Hist. nat.*, V, 11 ; Aurélius Victor, *Des Césars*, 4.

commandement militaire (1) et de l'administration civile (2). Sous le Bas-Empire, la Tingitane était rattachée au diocèse d'Espagne ; les troupes du corps d'occupation relevaient d'un *comes* et les affaires civiles d'un *praeses*, fixés l'un et l'autre à Tanger (3). Les *Actes* des deux saints Marcel et Cassien, le premier centurion, le second greffier, martyrisés à Tanger pendant la persécution de Dioclétien, sont les plus anciens textes relatifs à l'introduction du christianisme en Tingitane (4). *Tingis* devint ensuite le siège d'un évêché, plusieurs fois mentionné dans les listes épiscopales qui accompagnent les *Actes* des Conciles tenus en Afrique (5).

Nous ne possédions jusqu'ici qu'un petit nombre de monuments épigraphiques ou figurés découverts à Tanger. D'après El-Bekri, on voyait encore dans la ville, de son temps, au XIe siècle de notre ère, « des châteaux, des voûtes, des cryptes, un bain, un aqueduc, des marbres en grande quantité et des pierres de taille ; lorsqu'on creusait dans ces ruines, on y trouvait diverses espèces de bijoux, surtout dans les anciens tombeaux » (6). La ville moderne occupe l'emplacement même de la ville ancienne, et elle s'est édifiée aux dépens de celle-ci : « il est certain qu'elle a absorbé la plupart des documents dont nous pourrions attendre quelque lumière » (7).

(1) Cf. R. Cagnat, *l'Armée romaine d'Afrique*, Paris, 1892, p. 548.

(2) A. C. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines sous la domination romaine*, I, 2, Paris, 1897, pp. 531-542.

(3) *Notitia dignitatum*, éd. O. Seeck, Berlin, 1876 ; *Occid.*, I, 33 et 104 ; III, 12 ; V, 129 ; VII, 135 et 206 ; XXI, 14 ; XXVI, 1 et suiv. Cf. A. C. Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, 2, Paris, 1901, pp. 365-369.

(4) *Acta sanctorum mensis octobris*, XIII, pp. 274-284. Cf. A. C. Pallu de Lessert, *op. cit.*, II, 2, pp. 365-367 ; P. Monceaux, dans le *Bulletin de la Soc. des antiq. de France*, 1903, pp. 321-323 ; Dom H. Leclercq, *les Martyrs*, II, Paris, 1903, pp. 156-160, et *l'Afrique chrétienne* (2e édition), Paris, 1904, I, p. 314.

(5) Cf. L. de Mas-Latrie, *les Anciens Évêchés de l'Afrique septentr.*, dans le *Bulletin de corresp. africaine*, 1886, p. 96.

(6) El-Bekri, *Description géographique de l'Espagne et de l'Afrique* p. 248.

(7) R. Cagnat, *loc. cit.*

Avant les fouilles de MM. Michaux-Bellaire et Buchet on ne connaissait que douze inscriptions latines de Tanger, à savoir : deux dédicaces religieuses, une dédicace impériale, deux dédicaces honorifiques, quatre épitaphes païennes, deux épitaphes chrétiennes, une estampille de tuiles et de briques retrouvée en plusieurs exemplaires (1).

En dehors des inscriptions, Charles Tissot, dans l'excellent mémoire qu'il a communiqué en 1878 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et qui est encore aujourd'hui le travail le plus complet qui ait paru sur la Tingitane, ne signale, à l'intérieur de la ville, que trois objets ou groupes d'objets antiques : 1° une stèle grossière de l'époque liby-phénicienne, taillée dans une pierre meulière provenant des carrières du cap Spartel et trouvée en creusant les fondations d'une maison voisine de la Légation de France ; 2° quelques chapiteaux d'ordre corinthien ou composite qui ornent l'un des vestibules de la Qaçba ; 3° deux colonnes de granit abandonnées dans une rue voisine de la grande mosquée. Il ajoute que « le sous-sol est plus riche ; les fouilles pratiquées pour creuser des puits ou établir des fondations ont toujours traversé des substructions romaines ». Aux environs immédiats de la ville, Tissot considère comme une œuvre romaine l'aqueduc qui amenait à Tanger les eaux du Djebel en franchissant la coupure de l'Oued el-Ihoud (2), et il attribue à l'époque liby-phénicienne quatre groupes de tombes, comprenant encore chacun, en 1878, une vingtaine de sépultures creusées dans le roc, sur le plateau dont Tanger occupe le versant oriental ; ces tombes n'étaient que de simples auges de petites dimensions ; les indigènes en avaient détruit beaucoup pour utiliser les

(1) Elles sont réunies, d'après le tome VIII du *Corp. inscr. latin.* et son *Supplément*, dans notre article des *Archives marocaines*, I, 1904, pp. 372-379, n°s 2-13.

(2) Ce pont était regardé généralement comme un travail des Portugais.

pierres du plateau comme matériaux de construction (1).

Postérieurement au mémoire de Tissot, la bibliographie archéologique de *Tingis* ne comporte que trois numéros.

En 1881, description, par M. de Laurière, d'une mosaïque romaine trouvée au mois de septembre précédent en creusant les fondations d'une église construite par le gouvernement espagnol ; cette mosaïque n'a pas été conservée; M. de Laurière ne la connaissait que par le témoignage de l'architecte et de quelques autres personnes et par un dessin très imparfait ; « elle représentait Orphée jouant de la lyre et entouré d'animaux, un cheval, un ours, etc.; ces animaux n'étaient pas groupés, formant un sujet de tableau, autour du dieu, mais disposés isolément dans des compartiments encadrés ; le reste de la mosaïque représentait des figures géométriques et, je crois, aussi quelques rinceaux » (2).

En 1902, observations de M. Pallary sur les antiquités préhistoriques dans le Nord du Maroc : « Sous le phare à marée basse, on trouve parfois encore des monnaies romaines et l'on peut voir dans la briqueterie de la Souani un très beau chapiteau de marbre ; il doit y avoir d'autres ruines, mais cette partie du terrain est envahie par les dunes, de sorte qu'à part un pont écroulé qui traverse la Souani on ne peut plus rien voir (3). »

En 1904, article du regretté G. Salmon sur la Qaçba de Tanger. Salmon fait remarquer qu'une gravure anglaise, contemporaine de l'occupation et reproduite par Budgett-Meakin (4), donne une vue perspective du port : « Elle nous montre assez bien conservé l'amphithéâtre romain de l'ancienne Tanger, que les bâtiments de la douane ont

(1) Ch. Tissot, *Recherches, loc. cit.*, pp. 44-47 du tirage à part.

(2) *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, 1881, pp. 97-98.

(3) *Assoc. franç. pour l'avanc. des sciences*, 31e session, Montauban, 1902, *Notes et mém.*, p. 195. Voir le complément de cet article, par le même auteur, dans l'*Anthropologie*, 1907, pp. 301-314 (abris préhistoriques de l'Oued el-Ihoud, p. 305), et 1908, p. 167-181.

(4) *The moorish Empire*, p. 141.

dû recouvrir ; la présence de l'amphithéâtre à cet endroit est justement la raison qui a fait donner à cette partie du mur sa forme curviligne (1). » D'autre part, John Buffa en 1805 (2) dit « avoir vu un passage souterrain partant de la Qaçba, débouchant à plusieurs milles hors des portes et contenant de curieux vestiges de l'antiquité ; sur les côtés étaient pratiquées des chambres mortuaires, où Buffa trouva des fragments d'urnes funéraires portant des caractères puniques » (3). Dès l'époque romaine d'importantes constructions s'élevaient sur l'emplacement de la Qaçba.

Les découvertes de MM. Michaux-Bellaire et Buchet enrichissent singulièrement notre connaissance de la topographie, de l'épigraphie et de l'archéologie figurée de *Tingis*.

Au point de vue topographique, il est prouvé désormais qu'une vaste nécropole de l'époque romaine s'étendait à l'Est de la ville, dans la région sablonneuse où M. Pallary soupçonnait très justement, en 1902, l'existence de ruines encore cachées. Tissot, de son côté, avait raison de dire que « le périmètre de l'antique *Tingis* ne dépassait pas les limites dans lesquelles s'est renfermée depuis la ville berbère » (4), puisque la nécropole, extérieure à la cité, commence immédiatement au delà des murs actuels. C'est des parages mêmes où se font maintenant les fouilles que doivent provenir la plupart des épitaphes latines païennes — et peut-être aussi l'une des deux épitaphes chrétiennes (5) — jusqu'ici connues. Pour l'un de ces textes au moins la chose est indiscutable : l'inscription funéraire de M. Sali-

(1) G. Salmon, dans les *Archives marocaines*, II, 1904, pp. 104-105.
(2) *Travels through the Empire of Morocco*, p. 24.
(3) G. Salmon, *loc. cit.*, p. 124.
(4) Ch. Tissot, *op. cit.*, p. 45 du tirage à part.
(5) *Corp. inscr. latin.*, VIII, 21.816 : trouvée « dans des jardins, près de Tanger ». L'autre, *ibid.*, 21.817, a été trouvée à Mers Sal Ensa, à 12 kilomètres au sud de Tanger.

nator Quadratus a été trouvée, d'après Tissot, « aux environs de Tanger, sur la route de Fès » (1).

Les récentes découvertes ne nous ont donné encore que quatre textes épigraphiques et deux fragments. L'inscription de Cosconius appelle quelques observations : sur l'orthographe *Calus* pour *Calvus* et sur la forme de l'E, représenté, comme en cursive, par deux barres verticales : II. Il en est de même pour l'épitaphe du petit L. Antonius : forme particulière des A et de l'R, emploi du mot *Duplicarius* comme nom propre. L'épitaphe de Dexter concerne un soldat de l'armée de la province ; il faut l'ajouter aux sept inscriptions militaires de Tingitane que l'on avait déjà relevées (2) et peut-être l'*ala Primi* ou *Firmi*, corps de cavalerie, à la liste des troupes d'occupation (toutes composées d'auxiliaires), à côté de l'*ala Flavia* (3), de *l'ala Hamiorum* (4), de la *cohors* (corps d'infanterie) *I Asturum et Gallaecorum* (5), de la *cohors I In...* (6). Enfin les tuiles estampillées d'El Mahadi, portant la marque des ateliers impériaux : *ex figulinis Caesaris*, doivent être rapprochées des marques de tuiles et de briques au nom de l'*imperator Augustus* recueillies, en 1891, aux alentours de Tanger (7) ; elles confirment l'existence à *Tingis* de poteries d'origine romaine, sorties d'une manufacture appartenant aux princes.

Ce qui donne aux trouvailles de MM. Michaux-Bellaire

(1) *Ibid.*, p. 47. Cette inscription est reproduite au *Corp. inscr. latin.*, VIII, 10.986. M. Michaux-Bellaire (lettre du 25 octobre 1908) a fait savoir que M. Buchet l'a retrouvée, il y a quelques années, à 3 m. 50 de profondeur, au milieu de matériaux antiques, quand on a démoli l'ancienne Légation de France à Tanger ; une photographie du texte était jointe à la lettre de M. Michaux-Bellaire.

(2) *Corp. inscr. latin.*, VIII, 9.990, 11.176, 21.814, 21.814 *a*, 21.820, 21.835; *Bulletin archéol. du Com. des trav. histor.*, 1906, p. 127.

(3) *Corp. inscr. latin.*, VIII, 21.814.

(4) *Ibid.*, 21.814*a* et *Bulletin archéol. du Com.*, *loc. cit.*

(5) *Corp. inscr. latin.*, VIII, 21.820.

(6) *Ibid.*, 11.176.

(7) *Ibid.*, 21.813.

et Buchet leur principal attrait et ce qui fait leur originalité aux yeux des archéologues, c'est la décoration picturale de quelques-unes des tombes que ces deux explorateurs ont fouillées. Les sépultures de la nécropole romaine de Tanger affectaient différents aspects: parfois on s'était contenté de placer les restes des défunts incinérés à l'abri de tuiles ou de récipients de terre cuite cachés dans le sol; parfois au contraire un monument de pierre s'élevait au-dessus du sol; les plus remarquables étaient composées d'un fût demi-cylindrique de pierre, couché sur un socle et adossé à un dé massif de maçonnerie. Presque toutes ont été dépouillées, à une époque ancienne, de leur mobilier funéraire, dont il ne reste plus que des débris épars; cette violation ne doit pas nous surprendre: El-Bekri n'avoue-t-il pas que ses contemporains exploraient volontiers les sépultures des environs de Tanger, pour en retirer des bijoux de toutes sortes? Mais les peintures qui revêtaient assez fréquemment les surfaces extérieures des tombes de pierre ont, en partie, échappé à la ruine; sans doute, en plus d'un endroit MM. Michaux-Bellaire et Buchet n'ont pu relever que de faibles traces de figures coloriées; mais ailleurs le motif ornemental existe encore, très bien conservé. Comme en Égypte, les sables des dunes ont sauvé les surfaces peintes en les recouvrant; elles les ont protégées de l'humidité, et par suite de la destruction, jouant ici le même rôle que les cendres volcaniques à Pompéï. On pourra juger, par les photographies de M. Buchet annexées à la relation de M. Michaux-Bellaire et par les reconstitutions dues à celui-ci, de la facture élégante des encadrements, de la souplesse des représentations végétales, de la vérité d'attitude des animaux, saisis dans la vivacité de leurs attitudes familières. Ces fragments sont d'autant plus précieux que l'on n'a retrouvé jusqu'ici que très peu de vestiges de peintures dans l'ancienne Afrique romaine et toujours, comme ici, sur des tombeaux ou dans des cham-

bres sépulcrales ; ainsi, par exemple : à Constantine, dans la sépulture du banquier (*argentarius*) Praecilius (1); à Sousse (*Hadrumetum*), en deux hypogées, une scène de cabaret et des hommes chargeant des vases sur un chariot (2); à Carthage, sur une tombe de pierre, un génie funéraire tenant à la main une tête de coq (3) ; à Guigariche (Tripolitaine), les parois peintes de deux hypogées dans lesquels reposaient des sectateurs de Mithra (4).

Nous avons tout lieu d'attendre beaucoup de l'exploration de cette nécropole romaine si heureusement découverte à Tanger. MM. Michaux-Bellaire et Buchet continuent avec activité leurs travaux de recherche et de déblaiement. Le riche butin qu'ils ont recueilli en si peu de temps nous permet d'espérer, à bref délai, de nouvelles surprises.

MAURICE BESNIER.

(1) *Annuaire de la Soc. archéol. de Constantine*, 1854-1855, pl. 8 et 9 ; 1856-1857, pl. 1-4 ; 1863, pl. 13-17.

(2) S. REINACH, dans le *Bulletin archéol. du Com. des trav. histor.*, 1892, pp. 456-460 et pl. 29, 30, 31.

(3) Le P. DELATTRE, dans la *Revue archéologique*, 1888, II, p. 156.

(4) CLERMONT-GANNEAU, dans les *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1903, pp. 357-363.

Fouilles dans la nécropole romaine de Tanger (1)

La Société Immobilière a commencé récemment la construction d'un quartier nouveau à l'Est de Tanger, dans les terrains sablonneux qui s'étendent entre la ville et l'Oued Badia, le bord de la mer et El Mahadi (sur la route de Fès, entre Tanger et la Souani). Ces travaux ont été l'occasion de découvertes fortuites, qui m'ont décidé à entreprendre des fouilles, de concert avec M. Buchet, au lieu dit Bou Khachkhach. Le directeur de la Société Immobilière, M. Gauthron, et les deux administrateurs, M. Luret et M. Farth, nous ont autorisés à déblayer une partie des sables. Nous avons pu constater l'existence, à cet endroit, d'une vaste nécropole antique, dont la plupart des sépultures, malheureusement, avaient déjà été violées et vidées de leur contenu. Il y avait là autrefois, au niveau des sables et à une hauteur variant de 3 à 5 mètres au-dessus de l'ancien niveau des tombes, des plantations de vignes qui appartenaient à des habitants de Tanger et des villages des Beni Mekada et des Aouama dans le Fahç. Bou Khachkhach était considéré comme un endroit dangereux, où l'on n'osait passer seul.

Dès le mois de janvier dernier, en perçant un boulevard, on avait trouvé et dégagé deux tombes ayant chacune la forme d'un fût de maçonnerie demi-cylindrique, couché horizontalement sur un soubassement de pierre et adossé à un cube de pierre. La plus grande était ornée de guirlandes de laurier ; elle n'a pas été conservée. La seconde, plus petite, existait encore en place au mois d'octobre (fig. 1). Elle portait sur ses faces des peintures très curieuses : sur la face Est, un oiseau rouge et vert entouré d'une guirlande droite formant cadre ; sur la face

(1) Cette notice est extraite des lettres et rapports adressés, en octobre et en novembre 1908, par M. E. Michaux-Bellaire, chef de la Mission scientifique du Maroc, à M. Le Chatelier, délégué général de la Mission. Les photographies qui l'accompagnent sont dues à M. Buchet, chargé de mission du Ministère de l'Instruction publique, et les restaurations en couleur à M. Michaux-Bellaire. Tous ces documents ont été communiqués à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en novembre 1908.

Fig. 1. — Tombeau décoré de peintures; découvert en janvier 1908.

Nord, une double guirlande en volutes. Après avoir pris des calques et des photographies de ces ornements, nous sommes arrivés, avec beaucoup de difficultés, à enlever les deux murailles revêtues de peintures, ainsi que le fût demi-cylindrique (peint en imitation de marbre), et à les transporter chez M. Buchet, qui habite tout près du terrain des fouilles. Nous donnons ci-dessous : 1° une reproduction photographique de la

Fig. 2. — Double guirlande en volutes, sur la face Nord du tombeau précédent.

double guirlande en volutes de la face Nord (fig. 2), et une reproduction en couleur (planche hors texte, A) du motif de cette guirlande reconstitué; 2° une reproduction en noir d'une reconstitution en couleur de l'oiseau de la face Est, avec son encadrement (fig. 3), et une reproduction en couleur du motif de cet encadrement reconstitué (planche hors texte, B); 3° la reproduction en noir d'une rosace de la face Nord, d'après une reconstitution en couleur (fig. 4).

En continuant leur travail, les ouvriers de la Société Immobilière découvrirent plusieurs autres tombeaux, qui sont maintenant détruits. Le plus remarquable avait la forme d'un fût de colonne coupé dans sa longueur et posé horizontalement sur un socle (à la différence des deux tombeaux précédents, il ne s'adossait pas à un dé de pierre). Une guir-

lande de feuilles de laurier courait le long du socle ; d'autres guirlandes en volutes ornaient la partie arrondie de la sépulture ; à l'une des extrémités était une fresque, dont il reste un fragment, représentant un homme tenant un fouet ou une cravache et placé entre deux chevaux. Une stèle, maçonnée au milieu du sommet arrondi, émergeait primitive-

Fig. 3. — Reconstitution de la face Est du tombeau découvert en janvier 1908.

ment à la surface du sol antique ; elle portait une inscription, dont nous avons pris l'estampage (1).

COSCONI
VSCALVS
H·S·HST
S T T L

(1) Hauteur du texte estampé : 0 m. 16 : largeur, 0 m. 13 ; hauteur de

Le fragment de fresque et la stèle sont la propriété de la Société Immobilière, ainsi que des fragments de vases lacrymatoires et de petits pots de terre rouge retirés des tombeaux détruits.

Fig. 4. — Détail d'une rosace de la face Nord.

Pendant les derniers jours d'octobre et la première quinzaine de no-

lettres, 0 m. 002 et demi. Transcription : *Cosconius Calus* (sans doute pour : *Cal r us*) *h ic s itus e(st). S it t ibi t erra l eris* . On remarquera la graphie de l'E, II (forme de l'écriture cursive . — Note de M. Besnier.

vembre, nous avons procédé à des fouilles méthodiques, qui ont amené de nouvelles trouvailles. Trois figures ci-jointes donnent des vues partielles du champ de fouilles, prises la première de l'Ouest (fig. 5), la deuxième du Nord (fig. 6), la troisième du Nord-Est (fig. 7). Les sépultures, de différents types, étaient construites les unes en pierre, les autres en terre cuite (1); dans le premier cas elles consistent tantôt en un fût demi-cylindrique accompagné d'un cube de maçonnerie, tantôt en un simple caisson placé sous le cube massif, sans adjonction de fût; dans le second

Fig. 5. — Vue des fouilles de Bou Khachkhach, prise de l'Ouest.

cas, elles sont faites, soit de tronçons de jarres justaposés, soit de grandes tuiles plates (sans estampille), accotées en forme de toit, soit de six tuiles, deux de chaque côté et une à chacune des extrémités.

Au centre de nos trois vues apparaît un tombeau du premier type, analogue à ceux du mois de janvier. L'enduit et les peintures qui le recouvraient ont entièrement disparu ; le mortier, décalcifié par les infiltrations de l'eau à travers les sables, maintient à peine les pierres.

(1) Ce mélange de sépultures de différents types établies les unes auprès des autres au même niveau, et par conséquent contemporaines, est extrêmement fréquent dans l'Afrique du Nord. Voir, par exemple, les articles du Dr Vercoutre sur la nécropole romaine de Sfax, dans les *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1887, pp. 50-53, et dans la *Revue archéol.*, 1887, II, pp. 28-34 et pp. 180-184. — Note de M. Besnier.

Fig. 6. — Vue des fouilles de Bou Khachkhach, prise du Nord.

Fig. 7. — Vue des fouilles de Bou Khachkhach, prise du Nord-Est.

Devant la sépulture était un petit autel, qui servait à faire des sacrifices. Un autre petit autel, isolé, a permis de retrouver quelques restes de tuiles provenant d'un second tombeau, complètement détruit. Ces deux tombeaux et leurs deux autels étaient entourés d'une muraille basse encore en partie debout, droite du côté de l'intérieur de l'enceinte qu'elle délimite, en plan incliné vers l'extérieur ; là où elle n'existe plus, on distingue nettement ses fondations dans la terre. Une autre muraille, de très grandes dimensions, devait englober les enceintes par-

Fig. 8. — Paon, peint en rouge et en jaune sur un tombeau.

ticulières enfermant un ou deux tombeaux ; elle a été renversée, mais il en subsiste quelques débris.

Près de là, un autre tombeau du même genre, renversé sur le côté, était orné de peintures : à la face Nord, un paon, en rouge et jaune (fig. 8) ; à la face Sud, un quadrupède, probablement un léopard, en rouge ; la face supérieure ne laisse plus voir que les pattes et le bas du ventre d'un oiseau ; sur la face Ouest, qui était tournée du côté du sol, un oiseau, en rouge, est à peine visible. Ce petit monument a pu être transporté au siège de la Mission.

Nous avons mis à jour encore deux sépultures de pierre, qu'il n'a pas été possible jusqu'ici de photographier, à cause de l'encombrement

Fig. 9. — Tombeau formé de demi-jarres en terre cuite : avant l'ouverture.

Fig. 10. — Tombeau formé de demi-jarres en terre cuite : après l'ouverture.

des sables; l'une d'elles présente des vestiges de peintures, mais en très mauvais état; j'ai pu cependant en prendre une copie, qui me permettra d'en essayer une reconstitution.

Les figures 9 et 10 représentent une tombe formée de demi-jarres en terre cuite, avant (fig. 9) et après (fig. 10) son ouverture; la terre dans laquelle elle était placée porte des traces de feu (1). Dans une sépulture en forme de toit, qui n'avait pas été violée, on a recueilli des cendres et des débris de poteries. Une autre, faite de six larges tuiles plates, dont quatre enfoncées verticalement dans le sol, une au fond et une sur le dessus, avait été dépouillée de son urne cinéraire, qu'on a pu retrouver en morceaux tout auprès, avec des fragments d'autres vases ; cette violation est très ancienne, ainsi que l'atteste la terre sur laquelle s'étaient moulés les morceaux. Au fond du tombeau il y avait encore un petit vase lacrymatoire en verre en très bon état, un autre petit vase de terre rouge, trois boules d'ambre, une boucle d'oreille d'ambre et son crochet de cuivre, des débris de collier en verre noir et blanc.

Tout dernièrement les opérations de nivellement et de terrassement effectuées entre le lieu de nos fouilles et les murs de Tanger ont dégagé des cercueils de basse époque, en plomb ; je m'occupe de m'en procurer un entier, pour le faire entrer dans le petit musée de la Mission.

Outre l'inscription de Cosconius, citée plus haut, on a retrouvé à Bou Khachkhach un autre texte épigraphique, incomplet, qui vient certainement d'un tombeau, mais qui n'était plus à sa place originelle. Voici ce document, d'après notre estampage (2) :

NIVS · DEX
SESQVAE ·
ARIVS · ALA ·
MI · NATIONE ·
VTENVS · AN · L ·
E · S · T · T · L ·
SIVS · MARTIA
F · C ·

(1) Le Docteur Vercoutre a rencontré précisément à Sfax des « sépultures en jarre » identiques à celles de Tanger. Voir les articles cités à la note précédente et le *Corp. inscr. latin.*, VIII, p. 1154, n° 11.076 (avec figure). — Note de M. Besnier.

(2) Hauteur du texte estampé : 0 m. 17; largeur : 0 m. 13; hauteur des lettres : première ligne, 0 m. 02; deuxième et troisième lignes, 0 m. 01 et demi ; cinq dernières lignes, environ 0 m. 01. Je proposerais la lecture suivante, certaine pour les lignes 2, 3, 6, 8, *purement hypothétique* pour les lignes 1, 4 et 7, d'autres mots que *Antonius* et *Volusius*, mais du même

Un dernier fragment, en marbre, porte quelques caractères sur chacune de ses faces. D'un côté :

L · LVCF
NVS ˜

De l'autre :

IIL
∧Q
COI

Aux trouvailles de Bou Khachkhach il faut joindre enfin celles d'El Mahadi, à l'extrémité de la région occupée jadis par la nécropole romaine. En creusant les fondations d'une maison européenne qui appartient aujourd'hui à sa fille Mme Mathews, M. Colaço a déterré naguère une plaque de marbre blanc mesurant 0 m. 24 sur 0 m. 13

type et du même nombre de lettres, pouvant faire aussi bien l'affaire, et *ala...., mi* étant peut-être un ablatif de lieu (comme me le suggère M. René Cagnat) :

anto NIVS · DEX
ter SESQVAE ·
plic ARIVS · ALA ·
pri MI · NATIONE ·
.... VTENVS · AN · L ·
h. s. E·S·T·T·L·
volu SIVS · MARTIA
lis F · C ·

[*Anto*]*nius Dex*[*ter*], *sesquae*[*plic*]*arius ala*(*e*) [*Pri*]*mi, natione .... utenus, an nis*) *L. h ic*) *s itus* (*e st*). *s it t ibi*) *t erra*) *l evis*), [*Volu*]*sius Martia lis*] *f*(*aciendum*) *c*(*uravit*). On remarquera deux fautes de latin : *sesquaeplicarius* pour *sesquiplicarius*, soldat qui touche une haute paie égale à une fois et demie la solde normale; *ala* pour *alae* (si toutefois l'on acceptait notre restitution ; il s'agirait, dans cette hypothèse, d'un cavalier de l'aile commandée par un certain *Primus* ou *Firmus*). Il ne reste que les dernières lettres de l'ethnique, formé sur le modèle de *Carnutenus* (Pline, *Hist. nat.*, IV, 107); il s'agissait d'ailleurs, selon toute vraisemblance, d'un Oriental, comme le Valerius Abdas de l'inscription d'El-Qçar, *imaginifer* de l'*ala Hamiorum* (voir notre article du *Bulletin archéol. du Com. des trav. histor.*, 1906, pp. 125-134) ou d'un soldat venu soit du *limes* germanique, soit des provinces danubiennes (hypothèse de M. René Cagnat), plutôt que d'un Gaulois de Chartres. — Note de M. Besnier.

dans le haut et 0 m. 15 et demi dans le bas, épaisse de 0 m. 02 et demi. On y lit (fig. 11) (1) :

D · M·
L · ANToN
· PVER ·
DVPLIÇARI F
VIX · N · VIII
MEN · VIIII
DIEB · XXIII
S · T · T · L

Plus récemment on a recueilli aux alentours un morceau de marbre avec quatre lettres :

CI
GE

et plusieurs grandes tuiles sur chacune desquelles on déchiffre l'estampille suivante (fig. 12) (2) :

EX FIGVL CAES N

Nous nous proposons, M. Buchet et moi, de consacrer à la nécro-

(1) *D(is) M(anibus). L(ucius) Anton(ius) puer. Duplicari(i) f(filius), vix(it) an(nis) VIII, men(sibus) VIIII, dieb(us) XXIII. S(it) t(ibi) t(erra) l(evis).* Le mot *duplicarius* veut dire proprement : soldat qui jouit d'une haute paie égale à deux fois la solde normale ; il paraît employé ici comme nom propre. Noter la graphie des A, sans barre transversale, la ligature *an(nis)* qui semble n'être, au premier abord, qu'une simple N, et la forme particulière de l'R. —Note de M. Besnier.

(2) *Ex figul(inis) Caes(aris) n(ostri)*, « sorti des ateliers impériaux de poterie ». M. Héron de Villefosse (*Bulletin de la Soc. des antiq. de France*, 1891, p. 152) et M. R. Cagnat (*Corp. inscr. latin.*, VIII, 22.632, 1) ont fait connaître naguère la marque suivante que portaient plusieurs tuiles et briques retrouvées en 1887, par M. de la Martinière, « aux environs de Tanger » :

IMP AVG

Imp(erator) Aug(ustus) ou *Imp(eratoris) Aug(usti)*. — Il faut comparer ces deux estampilles impériales de Tanger à celles qu'on lit sur d'autres objets en terre cuite recueillis également en Afrique (*Opus doliare ex figlin. Caes. n., ibid.*, 22.632, 7, 8, et 10) ou à Rome (*de figul. Caes. n., ibid.*, XV, 710). Toutes ces poteries ont dû être fabriquées en Italie ; celles qu'on rencontre en Afrique, à Carthage ou à Tanger, y auront été importées. — Note de M. Besnier.

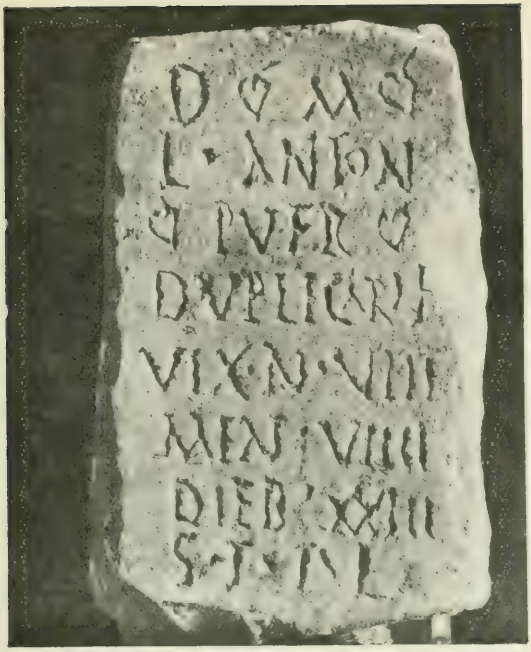

Fig. 11. — Inscription trouvée à El Mahadi.

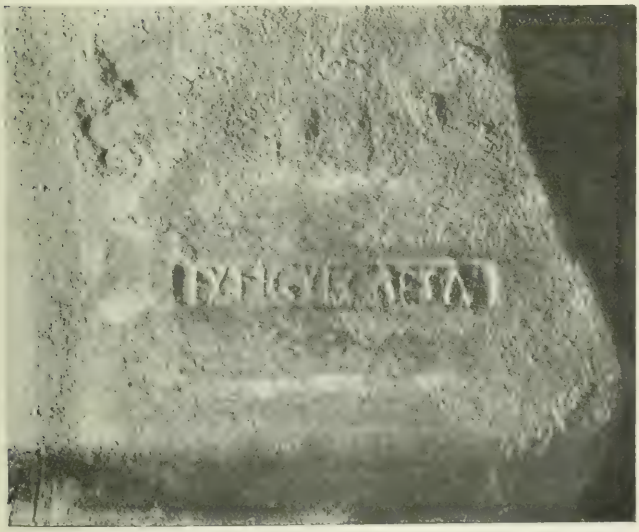

Fig. 12. — Estampille de tuile trouvée à El Mahadi.

pole de Tanger, après l'achèvement de notre campagne, un travail plus complet, avec des plans détaillés et de nombreuses illustrations. Les indications sommaires que nous venons de donner n'ont d'autre but que de faire connaître sans retard les premiers résultats des fouilles.

E. Michaux-Bellaire.

LA TRIPOLITAINE SOUS LA DOMINATION DES KARAMANLI [1]

VII

LES INSURRECTIONS DU DJEBEL

(*Fin*)

L'occupation du port de Tripoli ne signifiait pas encore pour les Turcs la soumission des régions de l'intérieur. Là, dans les provinces montagneuses du Djebel et dans les oasis du Sud une population composée en grande partie de Berbères purs ou de Berbères arabisés ne s'était en réalité jamais soumise aux ordres venant de Tripoli. On a vu comment ces populations guidées par des chefs habiles, tels, dans l'Est et au Fezzan, Abd-el-Djelil et Khalifa ben A'oun, et son fils Ghoma dans le Djebel, ont su défendre leur indépendance contre les Karamanli. A plus forte raison se refusaient-elles à reconnaître l'autorité du Gouvernement ottoman. Après avoir échoué dans leur dessein de sauver Ali Karamanli, les cheikhs de l'intérieur se décidèrent à s'opposer de toutes leurs forces à une occupation par les Turcs de leurs régions respectives : c'est ainsi que s'ouvrit la longue lutte des indigènes pour leur indépendance, toute une épopée dont

1 V. *Revue du Monde Musulman*, sept.-oct. 1908.

les péripéties rappellent singulièrement celles de la lutte franco-arabe en Algérie.

A ce titre les faits et les témoignages inédits que nous apportons ici, et que nous devons en grande partie à Rabbi M. Cohen, méritent une attention tout à fait particulière.

Nedjeb Pacha avait trouvé la province en plein état d'anarchie. A Benghazi, Othman Karamanli gouvernait encore sans tenir compte de l'occupation de Tripoli par les Turcs. Ce ne fut que sous Raïf Pacha, qui succéda à Nedjeb Pacha, que le dernier gouverneur des Karamanli se vit dans l'obligation de quitter Benghazi pour se réfugier à Malte.

Mais il était plus difficile aux Turcs de s'attaquer à la personne du cheikh, rebelle Abd-el-Djelil, qui détenait le Fezzan et toute la Syrte jusqu'à Mesrata.

Avant d'entreprendre des opérations sérieuses contre ce dernier, Nedjeb Pacha chercha à soumettre le Djebel qui domine les routes marchandes de Tripoli.

Les trois régions montagneuses du Gharian, de l'Iffren et du Nefoussa possèdent une population de souche berbère souvent arabisée ou pénétrée de familles arabes qui demeuraient réfractaires à toute domination imposée du dehors, et dont les fractions continuaient à se faire la guerre entre elles. Depuis quelques générations la tribu arabe des Beni Mohammed, très guerrière et très fière de son origine aristocratique, avait réussi à profiter des dissensions qui caractérisaient la vie des Berbères et à imposer sa tutelle aux tribus indigènes. A l'époque où nous sommes, les Beni Mohammed s'étaient eux-mêmes divisés en deux branches : celle qui attribuait son origine à Qasm Pacha et qu'on appelait vulgairement « Oulad-es-Soultan », et celle à laquelle appartenait Khalifa ben A'oun le cheikh, ami de Youssouf Karamanli, et qui portait le nom de « Oulad el-Marniori ».

Ces deux clans s'accordaient pour prélever des impôts sur les tribus berbères. Les cheikhs des Beni Mohammed se

faisaient, moyennant des cadeaux qu'ils envoyaient aux beys Karamanli, reconnaître la suzeraineté sur le Djebel. On a vu en 1793 Khalifa ben A'oun, le cheikh des Marniori, accourir au secours de Youssouf Karamanli dans un moment de péril. Le jeune fils de Khalifa, le cheikh Ghoma, demeurait fidèle à la politique de son père : après la destitution d'Ali Karamanli, il refusa de reconnaître l'autorité turque.

D'ailleurs Nedjeb Pacha traita l'Iffren en pays conquis; dès 1835 il soumit à l'impôt le Djebel, sans excepter les Beni Mohammed. Au premier abord les populations de l'Iffren eurent l'air de se soumettre à cette exigence.

L'ambitieux cheikh Ghoma lui-même, lequel escomptait une fonction bien rémunérée pour avoir amené cette soumission, s'était rendu en toute confiance à Tripoli.

Le gouverneur turc qui connaissait les périls de l'ascendant que le jeune cheikh était en train de prendre sur ses congénères, l'attira dans un guet-apens et le fit emprisonner.

Entre temps, Nedjeb Pacha fut dénoncé à Constantinople et révoqué de ses fonctions. Furieux d'une disgrâce aussi prompte, il fit relâcher Ghoma, afin de ménager à son successeur une surprise désagréable. En effet, Ghoma rejoignit les siens plein de ressentiment contre la manière d'agir des Turcs à son égard. Non seulement il réussit à fomenter une insurrection dans le Djebel, mais il noua des intelligences avec les jeunes fils d'Ahmed Karamanli, celui même qui se suicida à Mesrata après avoir laissé les siens à Tadjoura, oasis qui se trouve à quatre milles de Tripoli (V. chap. VI).

Raïf Pacha, le successeur de Nedjeb Pacha, se trouvait ainsi avoir à faire face à une succession de troubles : d'un côté Ghoma détenait le Djebel, de l'autre il promettait son secours aux partisans des Karamanli qui déjà commençaient à s'agiter à Tadjoura. Ignorant lui-même l'état réel des

esprits indigènes, le nouveau gouverneur eut recours aux conseils d'Ahmed et-Toudjar, qui en sa qualité de chef du tribunal religieux connaissait à fond les affaires de la régence. Ce dernier engagea le Pacha à commencer par mettre fin à l'état de trouble des esprits qui déjà se manifestait à Tripoli même, en s'emparant des fils d'Ahmed Karamanli afin de couper court aux agissements du prétendant. Tous les membres de la famille Karamanli furent ainsi exilés.

Instruit de cette manœuvre, Ghoma se tourna du côté de l'Est, et conclut un pacte avec Abd-el-Djelil ; les deux cheikhs s'obligeaient à s'entr'aider pour empêcher les Turcs de s'emparer des régions de l'intérieur. La lutte s'annonçait longue et difficile pour les Turcs qui ne semblaient pas avoir envie d'inquiéter les cheikhs dans leurs domaines. L'oasis maritime de Mesrata se trouvait elle-même en ce moment entre les mains d'Abd-el-Djelil.

Une de ces diversions, causées par les dissensions éternelles qui surgissent chez les populations indigènes, devait fournir aux Turcs l'occasion propice pour porter leur action dans le Djebel. Voici l'épisode : Il existe un usage au Iffren qui veut qu'un mariage soit célébré par des jeux de courses de vitesse. A cette occasion, les jeunes gens montés à cheval entreprennent une course folle et tirent des coups de fusil en pleine course ; celui qui réussit à dépasser ses émules en vitesse et à tirer le plus grand nombre de coups est proclamé vainqueur ; les femmes l'acclament aux cris de Rou ! Rou ! Rou ! Pendant une de ces courses Ghoma eut pour rival son cousin le cheikh Biri, lequel appartenait à la branche des Oulad-es-Soultan.

Les deux cavaliers se heurtèrent à un fossé. Par un mouvement d'audace irréfléchi Cheikh Biri força son cheval à franchir l'obstacle. Le mouvement coûta la vie à la bête, mais valut à son cavalier la victoire, à la grande déception de Ghoma dont l'amour-propre fut profondément vexé. Sa

déception se tourna en haine lorsqu'il vit le vieux Khalifa, son propre père, proclamer Biri vainqueur. Blessé dans sa vanité, Ghoma se décida à se débarrasser d'un rival qui devait forcément l'éclipser aux yeux des montagnards. Il se rendit le soir même à la maison de Biri, où il surprit le jeune homme en présence de ses deux frères Qasm et El-Ouicha dans l'obscurité de la nuit.

Ghoma tira sur le petit groupe, mais la balle, au lieu d'atteindre Biri, frappa El-Ouicha, qui s'affaissa et expira sur place.

Cet événement fut le signal d'une lutte farouche entre les deux branches des Beni Mohammed. Ne pouvant pas atteindre Ghoma par leurs moyens propres, le jeune Qasm et ses amis se rendirent à Tripoli et s'engagèrent à soumettre le Djebel Iffren à l'autorité turque pourvu que cette dernière leur envoyât des troupes, pour les aider à se débarrasser de la personne de Ghoma.

Raïf Pacha profita de cette occasion pour envoyer un détachement au Kasr Iffren. C'est alors que le Djebel Iffren tout entier se divisa en deux camps ennemis : d'un côté on voyait le cheikh Qasm, appuyé par les soldats turcs, détenant la majorité de la population arabe ou arabisée. De l'autre, Ghoma demeurait toujours le chef aimé des Berbères de Mesrata, de Dissir, de Tadjma et des Arabes d'Oulad Attia ; en outre, il avait pour lui quelques familles de la tribu de Beni Mohammed. Ces derniers se groupèrent autour du cheikh et jurèrent solennellement de ne pas se soumettre au joug étranger. C'est ainsi que des luttes intestines ravageaient le Djebel sans que la fortune des armes se prononçât pour l'un ou l'autre.

Cependant la Turquie révoqua Raïf Pacha et désigna Taher Pacha comme gouverneur de Tripoli (1836).

Le nouveau Pacha arriva à Tripoli appuyé par des navires de guerre, avec le dessein d'achever l'œuvre de la soumission des régions de l'intérieur. Il n'eut pas de peine à

pacifier les oasis de la côte, mais il ne réussit pas à paralyser les agissements de Ghoma et d'Abd-el-Djelil. Finalement Taher Pacha se décida à porter la guerre dans les régions occupées par les chefs des indigènes.

En premier lieu il se rendit à Mesrata, où les Turcs infligèrent une cruelle défaite aux insurgés. Leurs chefs furent, sur l'ordre du Pacha, pendus par les Juifs du pays qui fut soumis à l'autorité de Tripoli. Taher Pacha ne réussit cependant pas à porter la guerre jusque dans la Syrte, où Abd-el-Djelil demeurait à l'abri de toute agression.

D'ailleurs, des préoccupations d'ordre politique retenaient le Pacha à Tripoli, où ses agissements finirent par exaspérer contre lui la patience des Européens. Entre autres, Taher Pacha nouait des intrigues avec le bey de Tunis auquel il avait promis le concours turc contre les exigences de la France.

En effet, une flotte turque commandée par le Kapoudan Pacha Ahmed devait appuyer secrètement un traité de soumission que le bey de Tunis avait promis aux Turcs et apporter en outre du secours au bey de Constantine dans ses luttes contre la France.

Ce plan devait cependant échouer en présence de l'énergique attitude prise à cette occasion par l'escadre française commandée par Lalande. En même temps, le prince de Joinville remit au bey de Tunis une note française qui réclamait le maintien absolu du *statu quo*. Ainsi furent déjouées les intrigues du Pacha de Tripoli, dont la situation politique devenait intenable.

D'ailleurs, les complications venant de l'intérieur devaient précipiter la fin du gouvernement de Taher Pacha.

En 1837, le Djebel Gharian, pays des troglodytes, se laissa séduire par les promesses de Ghoma et se déclara indépendant.

Taher Pacha dirigea vers le Gharian des troupes qui devaient inaugurer les cruels combats connus sous le nom de

guerre du Captan. Cependant que les Turcs assiégeaient le Kasr Gharian, Ghoma réunit un grand nombre de montagnards et se porta au secours des troglodytes. Il réussit à battre les Turcs, à en débarrasser le Gharian ; il osa même se porter vers le Nord maritime. Il envahit les oasis de Zaouïa et de Zouara et revint au Kasr Iffren chargé de biens pillés et acclamé en triomphateur et sauveur de la patrie : ses succès réussirent à rallier tous les montagnards à la cause de la liberté incarnée par le jeune cheikh.

En 1838, Hassan Pacha succéda à Taher dans le gouvernement de Tripoli.

Le nouveau gouverneur inaugura une politique de conciliation à l'égard des chefs indigènes. Il offrit de reconnaître à Abd-el-Djelil le gouvernement du Fezzan moyennant une redevance annuelle de 25.000 piastres espagnoles, et à Ghoma celui de l'Iffren moyennant une taxe de 5.000 piastres par an.

Cependant les pourparlers échouèrent lorsque le Pacha exigea des deux chefs que cet accord eût un effet rétrospectif. Les deux cheikhs se concertèrent pour résister aux Turcs.

En 1839, Ali Asker Pacha succéda à Hassan Pacha. Ce gouverneur se montra encore plus conciliant que son prédécesseur.

Il céda sur le point des impôts ayant un caractère rétrospectif, et n'exigea que les taxes annuelles précitées.

Un traité en règle fut conclu et confirmé sur la foi du serment entre le gouverneur et les deux cheikhs, sans que ces derniers d'ailleurs songeassent à l'exécuter. Ils ne cherchaient qu'une occasion pour se révolter contre les Turcs. Cette perfidie des cheikhs a suggéré à Rohlfs la réflexion suivante : « Si en Algérie les chefs arabes justifiaient les transgressions des traités qui les liaient envers les Français par le motif que rien ne pouvait les engager par rapport aux infidèles, quelle raison pourraient-ils invoquer

pour justifier la perfidie traîtresse dont ils faisaient preuve par rapport aux traités conclus avec les Turcs musulmans ? »

VIII

SOUMISSION DE L'INTÉRIEUR

Cependant le Gharian demeurait en état d'insurrection. Ali Asker Pacha y envoya le général Bekir Bey pour mettre fin aux troubles.

Mais déjà Ghoma s'empressait d'accourir avec ses troupes au secours de ses alliés, sans tenir compte du pacte conclu ; il réussit à tenir les Turcs en échec.

Le gouverneur de Tripoli, dont le patriotisme souffrait à la pensée qu'un seul cheikh arabe avait réussi à infliger tant de défaites aux Turcs, se décida à procéder à une action décisive.

Lorsqu'en 1841 Abd-el-Djelil et Ghoma se mirent d'accord pour ne plus tenir leurs engagements concernant l'impôt à payer à la Turquie, Ali Asker Pacha décida d'entreprendre une action décisive contre les rebelles.

Il commença par diriger contre le Gharian le vaillant général Ahmed Pacha à la tête d'une armée composée d'un nombre de combattants au moins deux fois supérieur à celles que formaient les expéditions précédentes. L'armée fut bien pourvue d'armes et d'artillerie.

Les deux cheikhs rebelles ne se méprirent pas sur le caractère grave de l'expédition. Ils accoururent avec des forces imposantes pour porter secours au Gharian. La supériorité des armes et surtout l'effet de l'artillerie eurent vite raison de la résistance des cavaliers arabes. Abd-el-Djelil s'em-

pressa de se retirer vers les parages inaccessibles du désert. Seul Ghoma tenait encore. Mais les gens du Gharian, convaincus de l'inutilité de la lutte, décidèrent de se soumettre et même de livrer Ghoma aux Turcs.

Le chef du Iffren eut vent de la trahison projetée et s'empressa de rebrousser chemin pour se retirer dans l'Iffren, laissant le champ de bataille libre aux Turcs. Ces derniers consommèrent l'œuvre de la pacification des troglodytes, non sans avoir préalablement tranché la tête à leurs chefs.

Anéantis et humiliés eux-mêmes, les troglodytes, qui sont considérés comme les plus lâches des Arabes, cherchèrent à créer une diversion afin de rejeter du moins une partie de leurs fautes sur la tête de leurs concitoyens juifs. Ils dénoncèrent ces derniers à Ahmed Pacha comme ayant été les véritables complices de Ghoma et les auteurs de l'insurrection. Ils invoquèrent comme preuve que Ghoma après sa victoire avait fait proclamer la peine de mort contre quiconque oserait s'attaquer à la personne d'un Juif.

Ils ajoutèrent en outre que les forgerons juifs fabriquaient des armes pour les soldats de Ghoma et que le cheikh juif Komani Hadjadj soignait en sa qualité de médecin les blessés dans le camp des insurgés.

Les Juifs n'eurent pas de peine à se disculper de ces accusations : le général turc comprit que les Juifs, formant une minorité, devaient forcément être à la merci des vainqueurs. Il nomma Komani Hadjadj Hham Bachi des Juifs troglodytes et médecin des blessés turcs. Actuellement son petit-fils Khalifa Hadjadj exerce encore ces deux fonctions dans le Gharian.

En guise de représailles, le général turc imposa aux Juifs une amende de 40 okia en safran, ce produit que les Juifs expédient en quantité à Tripoli, étant d'une très bonne qualité dans le Gharian.

Le Djebel Gharian une fois soumis, il s'agissait désor-

mais de s'emparer des deux chefs rebelles qui détenaient le pouvoir dans les autres régions du Sud.

Or, il se trouva que le consul d'Angleterre fournit au gouverneur de Tripoli une occasion de s'emparer de la personne du redoutable cheikh Abd-el-Djelil, lequel était demeuré jusqu'ici inattaquable. En effet, en 1842, le consul général d'Angleterre fit demander à Abd-el-Djelil, qui se tenait dans les parages alors inaccessibles de la Syrte, un rendez-vous. Jugeant que l'Angleterre cherchait à lui apporter un nouvel appui comme lors de son insurrection contre Youssouf Karamanli, le cheikh accepta avec empressement la proposition du consul. Mais, au lieu de lui parler politique, ce dernier somma le cheikh de mettre fin à la traite noire qui se poursuivait dans le Fezzan. Il est vrai que le consul promit à Abd-el-Djelil l'appui de l'Angleterre, mais seulement dans le cas où il réussirait à abolir l'esclavage au Fezzan ; cependant il ne pouvait pas ignorer que l'abolition de la traite noire ne dépendait nullement du pouvoir du cheikh lui-même.

Mais ce qui est plus surprenant, c'est qu'à peine le consul était-il parti, un détachement turc surprit le cheikh et s'empara de sa personne après avoir dispersé ses gens. C'est ainsi que le souverain du Fezzan fut pris et décapité : son crâne orna pendant quelques jours les murs de Tripoli, cependant que les Turcs commençaient l'œuvre de l'organisation de l'Est. Le Fezzan et Ghadamès se soumirent peu après et le commerce des caravanes put ainsi reprendre le chemin de Tripoli.

Au mois de juillet 1842, Ali Asker Pacha fut remplacé par Mohammed Emin Pacha, à qui incomba la tâche difficile de soumettre l'Iffren, où Ghoma continuait à régner en souverain absolu.

Par un de ces subterfuges qui réussirent si souvent aux Turcs, le héros de l'Iffren se laissa prendre à son tour. Le gouverneur de Tripoli commença par faire faire des avan-

ces à Ghoma et l'invita, sur la foi d'une promesse formelle, à se rendre au palais de la capitale.

Ghoma arriva à Tripoli accompagné de plusieurs de ses capitaines. Aussitôt il fut arrêté et jeté en prison. On ne tarda pas à l'expédier à Constantinople, où on lui réserva une cellule dans une prison d'État.

Au lieu de précipiter la soumission de l'Iffren, cet acte de perfidie ne fit que stimuler davantage la résistance.

Parmi les capitaines qui se rendirent à Tripoli avec Ghoma se trouvait Ali el-Ouzeif. Ce dernier réussit à convaincre le gouverneur de son dévouement à la cause des Turcs, et même il promit de contribuer à la pacification du Djebel. Après avoir juré sur le livre du saint Abou-Djomera de la sincérité de ses intentions pacifiques, Ali el-Ouzeif fut libéré et autorisé à regagner l'Iffren.

Au lieu de prêcher la soumission à la Turquie, le fidèle capitaine de Ghoma profita de son passage dans le Gharian pour exciter la population à peine soumise contre les Turcs. Une fois arrivé au Iffren, il dénonça à ses compatriotes la perfidie des Turcs. Il les exhorta à venger cet acte de trahison et en même temps à se libérer d'un joug intolérable.

Les gens de l'Iffren ne demandaient pas mieux que de suivre un conseil aussi conforme à leur mentalité. Mohammed Emin Pacha envoya au Iffren Ahmed Pacha, le vainqueur du Gharian, avec des troupes et de l'artillerie. Le premier choc entre les Turcs et les montagnards eut lieu à Rikla, village qui se trouve à quatre heures du Kasr Iffren. L'artillerie n'eut pas de peine à l'emporter sur les balles des insurgés. Rikla se soumit et les gens d'Iffren s'empressèrent de demander l'aman. Le général turc exigea que soixante chefs arabes et berbères se rendissent auprès de lui pour stipuler les conditions de la soumission ; dès que les chefs furent arrivés au camp, on les fit décapiter et on envoya leurs crânes à Tripoli. Dans cette dernière ville on

ordonna aux Juifs de mettre les têtes en rang et on les brûla sur la place publique.

Des représailles aussi cruelles eurent pour effet de terrifier toute la population du Djebel Iffren. Dès le mois de mai 1843 la montagne était réduite. Il ne restait guère que Ali el-Ouzeif, le véritable instigateur du dernier mouvement. Ahmed Pacha lui ayant envoyé dire qu'il pouvait compter sur sa magnanimité, le capitaine de Ghoma se rendit au camp turc. La légèreté des chefs indigènes, pourtant instruits par tant de précédents et se laissant prendre aux avances turques, est caractéristique. On a conservé les détails de l'entretien qui eut lieu entre les deux capitaines ; Ahmed Pacha reprocha vivement au cheikh d'avoir profané le serment qu'il avait prêté à Tripoli de soutenir la cause des Turcs et de s'être fait l'instigateur d'un mouvement de révolte. Sur quoi el-Ouzeif lui répondit : « Certes, j'ai quitté Tripoli animé des meilleures intentions. Seulement mes parents et compatriotes se refusèrent à m'écouter et même ils m'entraînèrent dans le mouvement de révolte. »

Le général turc répondit non sans malice : « Moi aussi j'étais animé des meilleures intentions à ton égard lorsque je t'envoyai chercher, seulement mes capitaines se refusent à m'écouter et exigent ton exécution. »

Ahmed Pacha ordonna à ses gens d'écorcher le cheikh, puis on l'accrocha à une épée fichée en terre. Accablé, le héros d'Iffren ne cessait d'insulter la Turquie et la perfidie de ses généraux et gouvernants. Il se plaignait également de ses compatriotes berbères : Comment, alors que lui, il payait de sa vie pour avoir cherché à délivrer les siens du joug turc, personne de ses compatriotes présents n'oserait l'achever d'une balle afin de mettre fin à un martyre aussi cruel ?

Cet appel désespéré fut écouté : un cavalier berbère s'approcha du camp, tira sur le cheikh martyrisé, l'acheva et réussit à se sauver.

C'est ainsi que l'Iffren fut pacifié. Afin de prévenir des troubles possibles, les Turcs y construisirent plusieurs forts où ils laissèrent des petites garnisons et de l'artillerie. Ahmed revint à Tripoli en triomphateur. Mais on comptait sans le penchant à la révolte qui caractérise les gens du Djebel. En 1845, on voit Miloud, un autre capitaine de Ghoma, fomenter une révolution dans le Djebel. Les troupes turques commandées par Ismaïl Bey eurent vite raison de ce mouvement. C'est à cette occasion qu'Ahmed Effendi fut nommé le premier sous-gouverneur de l'Iffren.

Cette dernière mesure acheva la soumission de la Tripolitaine. Désormais la Sublime Porte pouvait songer à une organisation administrative régulière de la province. Elle commença par régler la situation des gouverneurs généraux. Au lieu des gouverneurs intérimaires, lesquels d'une façon générale changeaient tous les ans, on institua un vali ou gouverneur général permanent, qui devait passer à Tripoli une durée de quatre ans. En 1846, Rayout Pacha fut nommé vali et obtint la permission de s'installer au château et de transporter à Tripoli les membres de sa famille et son harem.

Cependant la fermentation des esprits reprenait au Djebel. Dès 1847, on rapportait à Ahmed Effendi, sous-gouverneur de l'Iffren, qu'un soulèvement menaçait l'autorité turque. Afin de prévenir ce mouvement, Ahmed entreprit une tournée à travers les villages pour calmer les esprits agités. Cependant les gens de Rikla, qui haïssent les Turcs à cause de leurs représailles, surprirent le fonctionnaire et l'assassinèrent dans leur village.

Rayout Pacha s'empressa d'envoyer le commandant Bekir Bey à Rikla pour venger l'assassinat de son subalterne. Les gens de Rikla furent vaincus, leur village fut ruiné de fond en comble. Bekir Bey, instruit par l'épisode de l'assassinat d'Ahmed Effendi, renonça à l'idée de le faire remplacer par un autre fonctionnaire turc. Il fit convoquer les cheikhs

indigènes et nomma Qasm Pacha el-Mahoudi, dont il a été question plus haut, sous-gouverneur du Djebel.

IX

LA FIN DE GHOMA

On a vu que Ghoma demeurait emprisonné à Constantinople. Cependant, en 1855, le cheikh réussit à s'évader; il se rendit auprès du bey de Tunis. Arrivé dans cette ville, Ghoma adressa une lettre à Moustafa Nouri, le gouverneur de Tripoli, pour lui demander un emploi quelconque dans les services du vilayet : le gouverneur lui fit répondre « qu'un homme qui avait tellement troublé les esprits dans la province ne saurait être bon à rien ». Ce refus, loin de décourager le cheikh, ne fit que stimuler davantage son audace. Il quitta la Tunisie pour se rendre par la voie du Sud par terre au Djebel Iffren. Sur tout son parcours, au Djebel Nefoussa, au Zintan et au Iffren, le cheikh fut acclamé par les Berbères comme un héros national et comme un libérateur. Les montagnards et les nomades accouraient de toutes parts pour se mettre sous les ordres du chef aimé. Fort de ces preuves de dévouement, Ghoma fit frapper sur la tabela (le tambour) et allumer des feux sur les cimes des montagnes afin de porter partout le signal de l'insurrection. Tout le Djebel répondit avec empressement à l'appel du chef.

Les insurgés commencèrent par mettre le siège autour du Kasr Iffren, où Qasm Pacha et les soldats turcs durent endurer de rudes privations. Moustafa Pacha envoya une armée, commandée par Mohammed Nedicha, porter

secours aux assiégés. Une rencontre eut lieu entre les Turcs et les gens de Ghoma sur la lisière du désert. Déjà les montagnards fléchissaient et cherchaient à se disperser, lorsque Ghoma réussit à ranimer leur courage, en leur démontrant qu'une mort vaillante valait mieux que l'esclavage ; les indigènes jurèrent solennellement de ne point se soumettre au joug turc jusqu'à leur dernier souffle.

Ayant appris que l'armée turque était composée d'un détachement de réguliers turcs et d'une compagnie d'Arabes indigènes natifs de Tripoli et de ses environs, Ghoma chercha à débaucher ces derniers. Escomptant le sentiment d'animosité qui caractérise les indigènes dans leurs relations avec les Turcs, le cheikh de l'Iffren fit tenir devant les troupes arabes les propos suivants : « Quel profit auriez-vous, vous autres Arabes, natifs de la Tripolitaine, à tirer d'une guerre fratricide ? Ne sommes-nous pas bons musulmans et compatriotes ? Il est vrai que les Turcs sont eux aussi musulmans, mais ne sont-ils pas hanéfites cependant que vous tous êtes avec nous malékites. Et comment oseriez-vous massacrer vos frères et coreligionnaires ? Ne vaudrait-il pas mieux que nous nous arrangions de sorte que vos fusils soient chargés de poudre mais non de balles ? Moi, pour ma part, je vous assure que mes gens ne feront pas usage de balles à votre égard et ne tireront que sur les soldats turcs. »

Le stratagème ne déplut pas aux Arabes qui ne tenaient nullement à risquer leur vie pour une cause si peu intéressante. Ils acceptèrent l'offre de Ghoma. Assuré de ce côté, Ghoma ordonna aux siens de faire un assaut contre le camp turc. Cependant que les montagnards montaient à l'assaut au cri de : « *Mig ! Mig ! Mig !* », les Arabes de Tripoli ripostèrent à blanc. Déroutés par cet événement imprévu, les Turcs prirent la fuite après avoir laissé entre les mains des insurgés beaucoup de butin et de prisonniers, entre autres, Qasm Pacha en personne ; Ghoma n'eut plus de

peine à s'emparer du Kasr Iffren, où il trouva des armes et même des pièces d'artillerie. Il s'y installa et se fit proclamer cheikh du Djebel. L'indépendance de l'Iffren fut ainsi proclamée.

Il faut rendre justice au héros de l'Iffren, qui savait être magnanime et tolérant. Aussi les traditions du Djebel ne se lassent-elles pas de chanter la gloire de leur héros et de son court règne.

Sous beaucoup de rapports la personnalité de Ghoma rappelle celle d'Abd-el-Kader. Le cheikh inaugura son règne par des mesures de clémence à l'égard de ses compatriotes qui combattaient son influence. Quant aux Juifs, ces derniers ont gardé les meilleurs souvenirs de son passage au pouvoir. Il commença par ordonner que personne ne cherchât à attenter aux biens et aux personnes de ses sujets juifs. Lorsque plusieurs chefs berbères insinuèrent qu'il faudrait obliger les Juifs à porter un turban noir afin de mieux les distinguer des fidèles, Ghoma leur répondit :

— Comment ! le gouvernement turc lui-même, tyrannique entre tous, permettait aux Juifs de porter des vêtements à leur gré, et vous qui êtes à peine libérés vous-mêmes, vous allez devenir persécuteurs à votre tour.

De plus Ghoma aimait à s'entourer de Juifs. Ainsi Attia, le chef des communautés de l'Iffren, fut nommé médecin de ses troupes ; Khalifa Ammar fut nommé son intendant. Quant aux forgerons juifs, il en fit des armuriers.

Cependant les Juifs, tout en faisant preuve de fidélité envers le cheikh, ne semblent pas avoir eu beaucoup de confiance dans la durée de son règne : en guise de précaution, ils continuaient à envoyer en secret à Tripoli le montant de l'impôt de l'Askaria qu'ils devaient au gouvernement central. D'ailleurs les événements qui suivent justifièrent largement cette mesure de prudence.

Les troubles qui empêchèrent toute culture et le manque de pluie furent la cause d'une longue famine qui sévit dans

le Djebel : les indigènes assaillirent leur cheikh pour lui réclamer des vivres sous menace de déserter sa cause. Les défections et les dissensions se multipliaient. A bout de ressources, Ghoma chercha à calmer les siens ; il leur assura que le consul français favorisait sa cause et lui promettait d'envoyer des cargaisons d'orge.

Toutefois l'arrivée de l'orge tardait et le mécontentement augmentait dans le Djebel.

Dans un moment de découragement Ghoma envoya offrir à Moustafa Pacha sa reddition moyennant un emploi dans l'administration de la province ; le gouverneur resta sourd à cette réclamation. Acculé à un acte de désespoir, et afin de créer une diversion susceptible de lui rendre la confiance de ses gens, Ghoma réunit des troupes et marcha sur le Gharian dont il s'empara sans coup férir, puis il s'approcha de la côte, envahit les oasis de l'Ouest et campa à Zunzour. Il n'était plus qu'à 12 milles de la capitale.

Ghoma résolut de prendre Tripoli d'assaut; il escomptait le secours des indigènes et des partisans des Karamanli. Mais à Gargarech, oasis maritime qui se trouve à quatre heures de Tripoli, une forte armée turque commandée par Ahmed Pacha attendait le cheikh de l'Iffren. Les montagnards, affamés et démoralisés, ne résistèrent pas à l'assaut des troupes régulières ; ils se dispersèrent de tous côtés. Quant à Ghoma, il réussit à regagner le Kasr Iffren.

En 1856 Othman Pacha succéda à Moustafa Pacha comme gouverneur de Tripoli. Le nouveau gouverneur envoya des messagers auprès de Ghoma pour lui réclamer la libération immédiate de Qasm Pacha, demeuré le prisonnier des montagnards.

Ghoma céda sur ce point ; les messagers profitèrent de leur entrevue avec Ghoma pour lui exposer les périls qeu, comportait sa situation. Comment osait-il braver le Sultan, lui, simple petit cheikh, cependant que la puissante Russie

était tenue en échec par les troupes du gouvernement turc ?

Les messagers n'eurent pas de peine à constater que la dernière défaite de Ghoma et la famine qui sévissait dans la montagne avaient complètement démoralisé les indigènes. Dès qu'ils furent de retour à Tripoli, ils exhortèrent le gouverneur à profiter d'un moment aussi propice pour mener à bien la soumission du Djebel. Les Turcs se décidèrent à agir. Le général Ahmed Pacha mandé, vers le Iffren, eut facilement raison des troupes de Ghoma, lesquelles se dispersèrent après une résistance assez faible. Le cheikh lui-même prit la fuite, et se réfugia chez les Berbères de Fonata, à un jour de marche du Kasr Iffren.

Ahmed Pacha fit prendre les chefs de l'insurrection, qu'il ne manqua pas de décapiter. Cependant les soldats turcs furent déçus de ne pas trouver quelques biens à piller en un pays désolé par une longue famine. Jugeant que les Juifs savaient toujours cacher leurs biens dans un endroit sûr, les officiers turcs avides de butin eurent recours à la ruse. Ils firent proclamer que tous les Juifs qui voulaient avoir la vie sauve et leurs biens épargnés devaient se réunir, avec leur bien, en un seul endroit. Ils n'auraient qu'à hisser le drapeau turc en signe de soumission pour jouir de la protection du Sultan.

Tous les Juifs obéirent : ils se réunirent avec leurs biens et campèrent à Dissir près de la maison de Khalifa Ammar, l'intendant de Ghoma. C'est là que les soldats turcs les surprirent ; ils pillèrent tous les biens amassés et jusqu'aux vêtements qu'ils trouvèrent sur les hommes, après quoi on proclama une amnistie générale en faveur de tous les Juifs. Cependant le hasard voulut qu'un message secret, adressé par Ghoma, fût découvert dans le manteau de Khalifa Ammar. L'intendant de Ghoma fut accusé de continuer à entretenir des intelligences avec le chef rebelle et condamné à mort.

Cette condamnation émut fortement les coreligionnaires

du condamné. Nissim Fallis, l'intendant des troupes turques, originaire lui-même de Tripoli, intervint énergiquement en faveur de la victime. Le général turc céda aux instances des Juifs, non sans avoir ajouté ironiquement :

« N'est-ce pas nous qui avons affranchi les Juifs de l'état de servage attaché à la glèbe ? Or, en guise de reconnaissance, ils pactisent avec nos ennemis !... »

Il restait encore à se débarrasser de la personne gênante de Ghoma. Soit désir d'éviter un effort, soit admiration pour le génie et le caractère du chef de l'Iffren, Ahmed Pacha ne chercha pas à attenter à sa personne. Il lui adressa un burnous richement brodé et une lettre dans laquelle Ghoma fut sommé de quitter le territoire de la Tripolitaine. Le cheikh profita de cette offre pour se rendre en Tunisie par voie terrestre. Plusieurs de ses capitaines le suivirent dans cet exil. Cependant les récits des exploits accomplis par Ghoma se répandirent partout. Dès qu'il fut arrivé à Tunis, le cheikh se présenta chez le consul français qui lui ménagea un accueil très cordial, et même s'offrit à intercéder en sa faveur auprès du bey de Tunis. « Un chef aussi vaillant, disait le consul, ne mériterait nullement d'être repoussé par son gouvernement. La Turquie devrait lui confier le poste de chef de troupes dans une province difficile à soumettre ! »

Le bey de Tunis fit des représentations auprès du sultan dans ce sens. Mais le gouvernement de Constantinople répondit qu'il ne pouvait guère avoir confiance dans un homme ayant un esprit aussi rebelle et un passé aussi agité.

Cependant l'inactivité pesait au tempérament bouillant de Ghoma. Il profita de son séjour en Tunisie pour recruter une troupe de cavaliers ; sa popularité s'accroissant toujours ne fut pas sans effrayer le bey, au point que ce dernier finit par inviter le cheikh à quitter son pays.

C'est alors que Ghoma, muni de nombreuses armes, se mit à la tête de sa petite troupe et regagna son pays natal de l'Iffren, où il fit proclamer qu'il arrivait délivrer le

Djebel avec le concours de la France. Les Berbères le crurent et déclarèrent la guerre aux Turcs.

Le gouverneur, Othman Pacha, s'empressa de mettre fin à la révolution pendant qu'il était encore temps. Les rebelles furent dispersés ; Ghoma lui-même s'enfuit vers les régions du Sud.

Les éclaireurs turcs furent impuissants à retrouver les traces du cheikh. C'est que les nomades du désert se solidarisaient avec la cause de Ghoma et refusaient de révéler aux Turcs l'endroit où il se tenait caché. Moustafa Pacha, le chef des troupes turques, se décida à employer la violence pour venir à bout du rebelle. On s'empara de deux chasseurs indigènes ; l'un d'eux se laissa trancher la tête sans avoir révélé le lieu de refuge du cheikh, l'autre ne résista pas et conduisit les Turcs vers l'endroit où Ghoma campait avec sa famille, à proximité du Ouadi Wan dans le Sud. A la vue des cavaliers turcs, Ghoma s'empressa de monter à cheval pour se sauver. Mais sa propre fille devait occasionner sa perte : au lieu de permettre à son père de prendre la fuite, la jeune fille sortit en plein camp et se mit à exhorter les hommes à résister aux agresseurs. Or, l'usage veut que pareil cri venant de la part d'une femme oblige les guerriers à lutter jusqu'à leur dernier souffle.

Aux cris de sa fille, le héros du Djebel s'arrêta net et marcha contre les cavaliers turcs. Ces derniers tirèrent sur le cheikh et le tuèrent sur place. Son cadavre fut décapité et le crâne envoyé à Tripoli. Ceci se passa en 1856. Cette date est celle de la ruine définitive de l'indépendance du Djebel tripolitain. Le souvenir des exploits de Ghoma, qui personnifie les luttes pour l'indépendance du Djebel, est demeuré intact. Tout un folklore se trame sur le canevas de l'épopée de l'indépendance du Djebel, si bien que dans peu de temps il sera trop tard pour dégager la vérité historique des fables de la légende populaire.

N. Slousch.

LISTE DES GOUVERNEURS TURCS DE TRIPOLI :

1.	Nedjeb Pacha	1835
2.	Mohammed Raïf Pacha . . .	1835
3.	Taher Pacha	1837
4.	Hassan Pacha.	1837
5.	Ali Asker Pacha	1839
6.	Mohammed Emin Pacha . . .	1841
7.	Mohammed Rayout Pacha. . .	1845
8.	Ali Hadj Ahmed Izzet Pacha. .	1848
9.	Moustafa Nouri Pacha	1852
10.	Othman Pacha	1855
11.	Izzet Pacha (pour la 2e fois) . .	1857
12.	Mohammed Nedim Pacha. . .	1860
13.	Ali Riza Pacha	1866
14.	Mohammed Hillah Pacha . . .	1870
15.	Mohammed Rechid Pacha. . .	1871
16.	Ali Riza Pacha (pour la 3e fois) . .	1872
17.	Samich Pacha	1874
18.	Moustafa Azim Pacha	1875
19.	Moustafa Pacha	1876
20.	Ali Ramali Pacha	1878
21.	Mohammed Sabri Pacha . . .	1878
22.	Mohammed Djelal-ed-Din Pacha.	1878
23.	Izzet Pacha (pour la 3e fois). . .	1879
24.	Mohammed Latif Pacha . . .	1880
25.	Ahmed Rasim Pacha	1882
26.	Namek Pacha.	1885
27.	Hachem Pacha	1889
28.	Hafiz Pacha	1900
29.	Ahsan Hassani Pacha	1903
30.	Redjeb Pacha.	1904

NOTES ET DOCUMENTS

La Dernière querelle entre Rifâ'yîn et Qâdiryîn

I

La Basse-Mésopotamie ('Irâq) est demeurée comme le foyer des deux congrégations musulmanes qui y naquirent à l'aube du treizième siècle, les Qâdiryîn et les Rifâ'yîn.

Le seyyîd Moḥyî ad Dîn 'Abd al Qâdir al Kîlânî, mort en 561 (1166), — éponyme du premier de ces ordres, — passe pour avoir été l'oncle et le maître du seyyîd Aḥmed-ibn-'Alî ar Rifâ'yî, mort en 576 (1182), — éponyme du second.

Tandis que le cheïkh qâdirî, après toute une vie d'enseignement à Bagdâd, y était enterré à Bab Azâdj, sur la rive gauche du Tigre, — le cheïkh rifâ'yî, amoureux de la solitude, devait se retirer pour mourir à Oumm 'Abîdah, à l'Est de Wâsiṭ, dans la steppe mésopotamienne.

L'ordre des Qâdiryîn se forma tout naturellement à Bagdâd, sous l'influence des fils d''Abd al Qâdir qui réunissaient ses sermons pour les publier (al Fatḥ ar Rabbânî prêchés en 545/1150) et ses sentences pour les coordonner (Fotoûḥ al ghaîb) en manuel d'ascèse ; sous l'influence aussi des « râwis » qui colportaient ses « manâqib » (gestes miraculeux) comme Ibn al Bazzâz († 592/1194) ; dans un milieu très lettré, exclusivement bagdâdien, où l'on note de nombreux fils de professeurs et un fils de vizir.

Le parti exalté d'entre les disciples d''Abd al Qâdir, ceux qui avaient admiré la retraite d'Aḥmed ar Rifâ'yî dans la solitude, se concentrèrent à Wasiṭ et surtout à Basrah.

Et le qâdirisme devint bagdâdien au même titre que le rifâ'isme devenait basrien.

Dans ces deux villes, Bagdâd et Basrah, l'évolution des deux ordres se poursuivit parallèlement; et le cheïkh des Qâdiryîn de Bagdâd obtint l'investiture de la *nouqâbah* (charge municipale) dans cette ville (tenue du registre des chérifs authentiques du lieu, — centralisation et distribution des aumônes), — de la même façon que la nouqâbah de Basrah tomba aux mains des cheïkhs des rifâ'yîn.

Et dans les dissemblances des deux ordres se reflétèrent, pour se perpétuer jusqu'à nos jours, les singularités locales, psychologiques et sociales, qui ont différencié de façon si nette au moyen âge les gens de Basrah et ceux de Bagdâd, même entre sunnites.

Basrah, ville des anti-alides, — des philo-'omayades, — de Hasan al Basrî, — patrie des mo'tazilites, puis des kirâmiyah (256/869) et des Sâlimiyah (de Tosteri, † 283/896, à Mekkî, † 386/996), — curieuse de modernisme tant en dogme qu'en mystique, — clarifiant en belle prose arabe les idées colportées de Perse en Inde, donnant asile à toutes les sectes, — là où les Ḥallâdjiyah d'al Hashimî, puis les Ikhwân as Safâ tinrent leurs cénacles.

Bagdâd, — la capitale de la renaissance sunnite, — patrie des restaurateurs du droit coranique et traditionnel, — là où sont morts Abou Hanîfah, Ibn Hanbal et Dâoud az Zâhirî; — lieu de l'inquisition d'État (miḥnah), où la majorité des fouqahâ resta toujours aux « ahl-al-djamâ'ah », — soucieux de maintenir par leurs fétwas le respect littéral du texte coranique, — l'intégrité de la sunnah, — tant que le khalifat dura.

La jalousie séparait déjà ces deux villes au second siècle de l'hégire,— avec leurs écoles rivales de grammairiens, Bagdâd ayant hérité de Koûfah. La discussion se perpétua sous forme religieuse, et prit une acuité nouvelle dans le développement parallèle des deux ordres qui s'y formèrent.

Le qâdirisme a été dirigé dès le début par une aristocratie de citadins lettrés, très correcte et polie, d'un fanatisme tout doctrinal; — et elle est restée toujours très zâhirite en droit comme en théologie; malgré la tendance actuelle des jeunes Qâdiryîn à l'hindouisme en métaphysique.

Le rifâ'ysme a bientôt mis l'activité spirituelle, les prières et les pèlerinages de ses adeptes au service d'une aristocratie bédouine, à Basrah; ses chefs sont de purs Arabes, fiers de la noblesse de leur sang; l'ancienne culture intellectuelle s'est évanouie; ils sont sans préjugés ni remords, et pratiquent avec passion l'intrigue si mobile et la lutte si âpre des clans, laissant leurs sous-ordres se livrer à toute la licence d'un mysticisme indiscipliné et superstitieux, dont la grossièreté déborde dans leurs « dhikr ».

II

Qâdirisme et rifâ'ysme résistèrent aux catastrophes politiques qui se succédèrent du quatorzième siècle au dix-septième siècle, — et les sultans ottomans devenus khalifes eurent à compter avec eux.

Au début, tout se borna à des reconnaissances ou adjonctions de waqf (biens de mainmorte), — principalement concédées aux Qâdiryîn.

Le rôle des deux congrégations allait pourtant se dessiner à Constantinople même. Ce fut grâce au lent mouvement qui contraignit depuis un siècle les sultans ottomans, — menacés par l'invasion des modes et mœurs de l'Europe chrétienne, — à se rapprocher, comme l'avait essayé Soliman le législateur, — de la stricte observance de la loi islamique ; à se concentrer en arrière, en laissant petit à petit de côté l'affiliation aux ordres contemplatifs qui les avaient aidés d'abord, — et dont le mysticisme individuel semi-panthéiste n'était plus d'un soutien suffisant ; tels les Mawlawiyîn et les Beqtâshiyîn.

Afin de regagner l'appui plus efficace et plus pratique d'ordres agissant, prêchant et intriguant, — tels que les Qâdiryîn et les Rifâ'yîn.

Pressentis à plusieurs reprises, — les Qâdiryîn ont toutefois conservé dans leurs démarches à la cour une réserve, — un souci méfiant de la dignité historique de leur maison, — que les Rifâ'yîn n'ont pas montré. Et certains avantages acquis ainsi par eux aux dépens de leurs adversaires Qâdiryîn ont précipité une veritable crise entre ces deux ordres qui se surveillaient depuis longtemps.

Snouck Hurgronje a narré, en son temps, un épisode de ces compétitions. Celui-ci, que le présent article a pour objet, est tout récent et, je crois, inédit.

Il se rattache tout particulièrement à la manière dont les nouqabâ rifâ'yîn de Basrah ont été mis en relations continues avec la Porte, sous le sultan actuel.

Le seyyîd Abou'l Houdâ Moḥammed-ibn-al-Ḥasan Ouâdî as Ṣayyâdî naquit en 1851 (1266 hégire) en Syrie et fut élevé dans une tribu arabe des environs d'Alep. Pour ne retenir de sa biographie (qui est très « extensive ») que ce qui intéresse les Rifâ'yîn de Basrah, — notons que Abou'l Houdâ ne trouva pas de suite sa voie en Syrie, quoique son père passât pour être affilié et même cheïkh d'une filiale des Rifâ'yîn. Il vint, comme un pauvre étudiant, vivre dans les mosquées de Basrah et Bagdâd. Peu de gens s'y occupaient de science ; éconduit de Basrah, il le fut également de Bagdâd, où, malgré les efforts de No'mân

al Aloûsî, l'enseignement théologique agonisait. Il semble cependant qu'à Bagdâd, Abou'l Houdâ ait été encouragé par une personne dont l'identité est très discutée et que nous retrouverons plus loin.

Quelques années après, — les Rifâ'yîn de Basrah ne pensaient plus à l'étudiant qu'ils avaient éconduit, — quand l'effort persévérant de son intrigue fit parvenir Abou'l Houdâ auprès du sultan, comme un de ses Imâms, en attendant d'en être le seul. Il se trouva alors qu'un membre de la « beït-an-nouqabâ » de Basrah fut impliqué en haut lieu dans un procès en « reddition de comptes » plutôt gênant; c'était un mosarrif d'al Aḥsâ dont la gestion laissait à désirer.

Des négociations se nouèrent pour le sauver, et le naqîb Rifâ'yî de Basrah se résigna à prodiguer diplômes et papiers à Abou'l Houdâ, son très aimé « cousin » (ibn-'ammî). C'est ainsi qu'Abou'l Houdâ devint le représentant officiel des Rifâ'yîn à Constantinople.

Il les engagea immédiatement dans une voie politique nouvelle qu'il avait longuement méditée. Il s'agissait de se constituer en Mésopotamie un centre d'action solide, avec mosquées et medresehs, et de là, étendre petit à petit l'influence de l'ordre sur le matériel gouvernemental turc ; lui-même était mieux placé que tout autre, à Constantinople, pour modifier les choix de fonctionnaires dans un sens utile à l'ordre.

III

La première partie du plan, action en Mésopotamie, mobilisait les Rifâ'yîn contre les Qâdiryîn restés jusque-là maîtres à Bagdâd.

La campagne fut menée par Abou'l Houdâ par la publication de textes imprimés et l'érection ou transformation d'édifices religieux, les deux moyens de propagande en Islâm, l'apostolat populaire étant mal vu.

Les livres publiés peuvent se grouper en deux séries: d'abord les œuvres dogmatiques et biographiques qu'Abou'l Houdâ a signées, telles que la « Qilâdat al djawhar », la « Noûr al insaf », la « Tanwîr al absar », la « Dhâkirat al ma'âd », la « Mawlid an Nabî », — la « Djârah al ilâhiyah », — pour la propagation officielle de son ordre (Brockelmann, *Geschichte...*, II, 506).

Puis des éditions de textes anciens pourvues de compléments tendancieux. Je puis signaler à ce sujet un livre bien curieux, imprimé à Boûlâq en 1310/1892, certainement sous l'influence d'Abou'l Houdâ. C'est une plaquette de moyen format qui contient d'abord un « Mokh-

tasar Akhbâr al Khoulafâ' » attribué à « l'imâm le feqîh d'entre les 'ulémas 'Alî ibn Andjâb connu sous le nom d'Ibn as Sâ'î al Bagdâdhî ». Cet auteur est un historien célèbre du treizième siècle, dont les manuscrits sont rarissimes. Il se peut que ce « Mokhtasar » soit de lui. Mais le plus curieux, c'est que ce texte du treizième siècle est immédiatement suivi d'une seconde partie, la « Ghayat el Ikhtisâr fî'l Bouyoutât al 'Alawîyat », pamphlet passionné visiblement dirigé contre 'Abd al Qâdir al Kîlanî.

La campagne se poursuivit, avec le bienveillant appui du Gouvernement, — par la reconnaissance de la mosquée Soulṭan 'Alî comme lieu de réunion des Rifâ'yîn et la construction de la qoubbah du Rawwâs ; toutes deux à Bagdâd.

Cette seconde question nous ramène d'abord au rôle religieux que le seyyîd Abou'l Houdâ prétend jouer actuellement dans l'Islam. Il se dit le « qothb ». Le Qothb, littéralement le « pôle », c'est le plus haut degré de la hiérarchie mystique des vivants ; il est l'axe du monde, la « colonne de prières » qui le soutient, — c'est grâce à lui que la miséricorde divine comble les hommes de ses dons, chaque jour. L'idée du « qothb » apparaît au dixième siècle de notre ère chez les sunnites, — adaptée de l'idée chi'ite de l' « imâm ». Le « qothb » et le Khalife gouvernent le monde islamique comme le gibelin Dante voyait, dans son *De Monarchiâ* le Pape et l'Empereur régenter les corps et les âmes. Quoique Moḥammed ait voulu confondre les deux pouvoirs, spirituel et temporel, en un seul, — l'Islam mystique a réintroduit cette notion par l'élaboration de l'idée du « qothb ».

Historiquement, on a déclaré successivement « qothb » Abou Yézid de Bisṭâm, al Ḥallâdj, Yoûsef al Hamadhânî, 'Abd al Qâdir al Kîlânî, Moḥyî ad Dîn ibn al 'Arabî, du neuvième au treizième siècle. Et la théorie soûfie des hiérarchies spirituelles des vivants a organisé la transmission du titre de « qothb » selon des règles que M. Blochet a commentées, d'après des auteurs persans (quatorzième-dix-septième siècle). Tandis qu'en pratique chaque congrégation islamique revendiquait pour chacun de ses chefs successifs ce rang suprême.

Le seyyîd Abou'l Houdâ s'était fait reconnaître comme Rifâ'yte ; mais d'où lui venait son titre de « qothb » ; de qui le tenait-il ? Telles étaient les questions de bien des musulmans indignés. Il déclara que son prédécesseur dans la « silsileh » (chaîne de succession) des « qothb » était le seyyîd Moḥammed ar Rawwâs. Selon lui, ce seyyîd peu connu avait vécu dans la retraite, à Bagdâd, — et ç'avait été le seul des cheïkhs de Bagdâd qui eût consenti à l'accueillir quand il était passé là, il y a trente ans. Et à sa mort, Abou'l Houdâ s'était trouvé investi de sa dignité spirituelle.

IV

Selon les ennemis d'Abou'l Houdâ, ce Moḥammed ar Rawwâs, simple berger comme l'indique le sobriquet « rawwâs », fut enterré un soir, sans bruit, sous une dalle, là où Abou'l Houdâ affirme que son « pîr » repose. L'enquête menée sur place à Bagdâd, par des cheïkhs impartiaux, pour faire cesser le différend, n'y a pas abouti ; et l'on cite la réponse politique du « mokhtâr » (maire) du quartier, qui déclara, lorsqu'il fut consulté, qu'il avait en effet vu enterrer là le corps d'un « rawwâs » dont il ne savait rien.

Il ne faut pas oublier que ce quartier est contigu au tombeau du chef des Qâdiryîn et que le pauvre « mokhtâr » ne pouvait peut-être pas se compromettre,

De toutes façons, il semble bien que ce Moḥammed ar Rawwâs a eu une existence réelle. Déjà il y a vingt ans, Abou'l Houdâ faisait circuler sans commentaires dans les milieux religieux de Constantinople des copies de « mounâdjât » et de « dhikr » assez énigmatiques qu'il disait être de ce seyyîd. Et il paraîtrait que le « diwân » du Rawwâs serait actuellement imprimé par ses soins. On peut proposer une explication qui reconnaisse à la fois l'existence réelle du Rawwâs et la non-authenticité de ses œuvres : ce serait là un nouveau cas de cet intéressant phénomène littéraire des « soûfis », le « dédoublement » poétique, et le diwân du Rawwâs serait en réalité d'Abou'l Houda, — comme, au talent près l'admirable « diwan » de Shems Tabrîzî fut écrit par Djelâl ad Dîn ar Roûmî au treizième siècle sous l'inspiration de son ami qui l'avait quitté, en se substituant mystiquement à lui.

En tout cas, Abou'l Houdâ fit toujours remonter à son maître défunt tout le mérite de l'influence spirituelle qu'il acquérait.

Il finit par décider le sultan à faire bâtir à ses frais un somptueux « torbeh » à ce qothb défunt.

Mais l'endroit était à 100 mètres du quartier des Qâdiryîn, à proximité de la tombe de leur éponyme. La signification politique de cet acte devenait claire ; c'était la concurrence spirituelle qui venait s'installer juste en face du vieux protecteur de Bagdâd.

Et les sunnites se divisèrent en deux camps. Fort de l'appui constant du sultan, Abou'l Houdâ triompha des accusations de « possession » et de « magie » qui étaient présentées contre lui, et 'Abd al Djabbâr efendi, le reïs des awkâf de Bagdâd, commença en 1907 les travaux du « torbeh », qui seront bientôt terminés.

V

En attendant, le centre des Rifâ'yîn de Bagdâd reste la mosquée du Soulṭan 'Alî, également sur la rive gauche en aval, mais plus près du fleuve. Les Rifâ'yîn supposent que ce Soulṭan 'Alî fut le père de leur éponyme le seyyîd Aḥmed. Rien ne le prouve ; la tombe est citée par 'Isâal Bendenîdjî au dix-septième siècle (Djâmi 'al anwâr, ms.), qui avoue son ignorance de la biographie de ce saint énigmatique. Sa tombe a été agrandie en mosquée, — et deux fois par semaine, lundi et vendredi, on voit s'acheminer là, pour les « dhikr » de la congrégation, les fonctionnaires du vilayet qui tiennent à être bien notés par la police. L'imâm et métwallî (desservant) de la mosquée de Soulṭan 'Alî, — le seyyîd Ibrahîm ar Rawî, est un homme très actif, tout à fait préparé à ce rôle de propagandiste.

Aussi, dans un décret de la Sublime Porte qui parut en fin mai 1908 dans le journal officiel du vilayet, « Az Zawrâ », — on put lire la promotion du seyyîd Ibrahîm au titre de naqîb, — ce qui le plaçait sur le même rang que le chef des Qâdiryîn, — naqîb depuis des siècles. Sera-t-elle maintenue ? On ajouta dans le public qu'un traitement de cinq mille piastres par mois était accordé au nouveau naqîb pour activer la propagande.

Quoi qu'il en soit de ces bruits, — il était visible à Bagdâd que les Rifâ'yîn progressaient, entamaient la clientèle séculaire de leurs adversaires. Et bien des fonctionnaires voyaient déjà la possibilité de « medresehs » organisés par les Rifâ'yîn.

VI

Sur ces entrefaites, la révolution, longuement préparée entre bannis, du fond des provinces lointaines comme l''Irâq et le Fezzân, éclata en Macédoine ; brusquée, semble-t-il, et non sans que bien des éléments s'y fussent déjà glissés pour en assurer l'avortement. On discerne encore mal les positions sûrement différentes qu'y ont occupés les dirigeants Rifâ'yîn et Qâdiryîn.

Il est d'ores et déjà certain que les Qâdiryîn virent avec une sympathie tempérée de prudence que le mouvement mis en branle pourrait

les débarrasser du seyyîd Abou'l Houdâ. Il est d'autre part acquis que le coup fut paré avec une extrême adresse et que les Rifâ'yîn, en moins d'un mois, — sous les indications d'Abou'l Houdâ, — ont su garder la défensive, puis dévier vers leurs fins l'émotion des sunnites.

Rien de plus démonstratif à cet égard que la façon dont ils ont su compromettre à Bagdâd l'enthousiasme éclectique du début. Et, marquant leur premier succès depuis le 24 juillet, — les Rifâ'yîn de Bagdâd ont eu l'habileté de provoquer (au moyen du qâdhî) le naqîb des Qâdiryîn, le seyyîd 'Abd-er-Raḥmân, qui craint de se voir dépasser par eux en zèle religieux, — à diriger le « pogrom » des 16-19 octobre 1908, — où, avec une méthode inattendue, le ghetto fut terrorisé et pillé.

Telle est la maladresse par où ils ont compromis les Qâdiryîn de Bagdâd, ceux-là mêmes dont la tolérance admettait depuis des siècles les femmes juives à faire des « ziârât » (pèlerinages) au tombeau de leur éponyme.

A l'heure actuelle, les Rifâ'yîn sont donc nettement en progrès. Mais il ne faut pas oublier la solidité du vieil édifice Qâdiryen et la piété généreuse des Qâdiryîn hindous. Quand le seyyîd Abou'l Houdâ disparaîtra, — la congrégation des Rifâ'yîn aura une grosse crise à surmonter, par manque d'hommes et par manque d'argent.

L. Massignon.

L'Hôpital des enfants Hamidié de Constantinople.

Nous avons eu déjà, à plusieurs reprises, l'occasion de parler de l'Hôpital des enfants Hamidié de Constantinople. Chaque année, son personnel publie un volume de mémoires et de documents d'un réel intérêt. Ce volume, dont le titre complet est : *Annales médicales et Bulletin de statistique de l'Hôpital des enfants Hamidié, publié pour le jour anniversaire de l'avènement au trône de Sa S. M. I. le Sultan, sous la direction du médecin en chef avec la collaboration des médecins de l'Hôpital* (1), compte, en moyenne, 700 pages grand in-8, avec de nombreux tableaux, graphiques et photographies hors texte. Il forme deux parties : l'une en turc, l'autre en majeure partie française, contient aussi quelques études scientifiques en anglais et en allemand. Un aperçu des derniers volumes parus nous permettra de compléter ce que nous avions dit, jusqu'à présent, de la médecine en Turquie.

***

Voici à quelle occasion fut construit l'Hôpital Hamidié. En 1898, le Sultan perdit sa fille, la princesse Khadidjé. « Sa pensée se porta vers l'enfance privée de secours. Il résolut de lui consacrer un hôpital qui devait réaliser le dernier mot du confort et de l'hygiène (2). » Et, pour atteindre ce but, aucune dépense ne fut épargnée. On prit pour modèle l'Hôpital de l'Empereur et de l'Impératrice Frédéric, de Berlin; le docteur Ibrahim Pacha, qui l'avait visité, fut chargé d'en faire connaître l'organisation et de s'en procurer les plans. Activement menés, les travaux, qui commencèrent en mai 1898, se trouvaient terminés le 5 juin suivant, et l'inauguration de l'établissement eut lieu en grande pompe.

Par son organisation, l'Hôpital Hamidié rappelle ce qu'étaient les anciens hôpitaux dans l'Islam, tels que les décrit, dans une intéressante étude, le directeur même de l'Hôpital Hamidié, Ibrahim Pacha. « Dans l'esprit de son fondateur, un *Bimarestan* devait être une maison confortable où l'hôte recevait avec faste tous ceux qui venaient frapper

(1) Constantinople, imprimerie Osmanié.
(2) *Annales*, t. VII, 1906, p. 3.

à sa porte (1). » On cite surtout, comme modèle, l'Hôpital de Mahomet II, pourvu d'un hammam et de piscines, doté d'un orchestre de musiciens chargé de distraire les malades, et dans lequel, suivant la volonté formelle du fondateur, on devait donner, à ceux qui en demandaient, de la chair de rossignol ou, à défaut, de la chair de pigeon, la plus délicate des viandes.

Mais revenons à l'Hôpital Hamidié. Cet établissement modèle n'a cessé, depuis dix ans, d'être amélioré et agrandi. En 1902, quatre nouveaux pavillons, pouvant contenir 50 lits, furent construits; le matériel s'enrichit, entre autres choses, d'un appareil de radiographie des plus perfectionnés; à la suite de l'introduction en Turquie, par la mission du docteur Suleïman Noury Bey, du sérum antiscarlatineux, un service complet de sérothérapie fut créé; une canalisation spéciale alimenta l'établissement avec les eaux de la source de Kiat-Khané, remarquablement salubres. Le Sultan a cédé à l'Hôpital Hamidié, en toute propriété, l'exploitation des sources minérales de Kara-Hissar (2).

En 1905, un vaste pavillon de briques, à coins de pierres blanches, fut construit. Il avait pour but d'hospitaliser gratuitement les femmes. Depuis longtemps déjà l'hôpital n'était pas exclusivement destiné aux enfants. Un service réservé, créé par ordre du Sultan, recevait des adultes de tout âge, et un autre service, les officiers et soldats blessés dans les rencontres avec les bandes bulgares. Une polyclinique, où les femmes, comme les enfants, sont admises, fonctionne aussi; elle reçoit, chaque année, un nombre considérable de malades; la chaussée qui y donne accès, difficilement praticable, a été mise en état il y a trois ans. Au même moment était construit, à titre d'essai, un sanatorium antituberculeux, vaste construction en bois, d'un seul corps, mesurant 307 mètres carrés. Les établissements de ce genre se sont, depuis cette époque, multipliés en Turquie; mais, grâce à sa situation favorable, celui-ci est un des plus appréciés. En 1906, une tour à horloge monumentale, construite en briques rouges et en marbre blanc, fut inaugurée, ainsi qu'une petite mosquée d'un caractère artistique.

Largement pourvu d'appareils et d'instruments médicaux et scientifiques de toute nature, l'établissement possède aussi une bibliothèque confiée à l'un de nos compatriotes, M. Bareilles, qui cumule les fonctions de secrétaire pour la langue française et de bibliothécaire, et rece-

(1) *Annales*, t. VII, 1906, p. 4.

(2) *Ibidem*, t. IV, 1903, p. 4. Cf. *ibidem*, pp. 105-112, les rapports officiels sur cette eau, de nature alcaline, se conservant indéfiniment et efficace contre les maladies du tube digestif, des voies urinaires, de la peau et des organes thoraciques, qui permet à la Turquie de ne plus être, au moins dans une large mesure, tributaire de l'étranger.

vant quantité de revues européennes, allemandes et, surtout, françaises.

***

Quelques mots maintenant des *Annales*, dont nous avons donné le titre et qui sont une publication à la fois officielle et administrative, comprenant deux sections : l'une française, l'autre turque.

La section française comprend huit parties. Après l'introduction et les *Hommages* adressés au Sultan, vient la chronique de l'hôpital pour l'année écoulée, complétée par le tableau du personnel, et formant la première partie. Nous relevons, dans le dernier volume paru (VIII, 1907), une notice sur le sanatorium de Kutahia et les succès remportés par l'Hôpital Hamidié à l'Exposition de Tourcoing : trois grands prix pour l'œuvre d'assistance et d'hygiène sociale de l'établissement, ses ateliers photographiques et l'eau minérale de Kara-Hissar; de plus, le directeur, Ibrahim Pacha, a reçu une médaille d'or et une lettre de félicitations.

Les seconde, troisième et quatrième parties contiennent des études médicales rédigées, soit en français, soit en allemand ou en anglais, par des savants ottomans ou étrangers : les docteurs Cambouroglou Pacha, Raïf Bey, Chukri Mehmed Effendi, etc., pour les premiers; L. de Lacombe, T. Escherich, professeur à l'Université de Vienne, A. Baginsky, professeur extraordinaire à l'Université de Berlin, Moser, de Vienne, etc., pour les seconds. On y trouve, aussi, des rapports sur les épidémies qui se sont produites dans l'Empire ottoman, et des notices sur les cas intéressants observés à l'Hôpital. Plusieurs de ces études concernent l'histoire de la médecine musulmane; il faut citer, entre autres, les *Medizinische Verdienste der Mohammedaner und insbesondere der Türken*, du docteur Ibrahim Pacha (1), et l'intéressant mémoire sur : *Les sciences médicales dans l'Islam et chez les Turcs*, de M. Bareilles. Dans ce dernier travail l'auteur, après avoir montré ce qu'était la médecine chez les Arabes d'Orient et d'Occident, au moyen âge, ajoute : « Il est incontestable que la rénovation des études médicales au sein de la société islamique est due à l'influence des prescriptions religieuses. » Ces prescriptions, prohibitives ou rituelles, on les connaît : ablutions, interdiction des boissons alcooliques et de la viande de porc. Et la science moderne a reconnu leur bien fondé.

En Turquie, ce fut le sultan Suleïman qui organisa les études médicales. Il fonda, en 957 de l'hégire, une medressé dans le quartier des

(1) *Annales*, t. VII, 1906, pp. 29-37.

Tériakis, medressé dont le plus célèbre professeur fut Omer Effendi, qui vivait au commencement du douzième siècle de l'hégire, et remplissait, au Palais impérial, les hautes fonctions de Hékim Bachi, ou chef des médecins. Les nombreuses guerres soutenues par la Turquie, au cours des derniers siècles, permirent à ses chirurgiens d'acquérir une grande expérience; l'habileté avec laquelle ils réduisaient les fractures faisait l'étonnement des étrangers.

La cinquième partie, *Notre Bulletin et les Universités*, donne des extraits de la correspondance de l'établissement avec les corps scientifiques et les administrations de l'étranger, contenant des appréciations flatteuses pour l'hôpital Hamidié venues de tous les points de l'Europe ainsi que de l'Amérique. Une lettre du fameux amiral Togo, accusant réception des *Annales*, est reproduite en fac-simile dans le volume de 1907. Quelques extraits de journaux européens s'y joignent. La sixième partie, *Livre d'Or de l'Hôpital*, fait connaître les opinions émises par les visiteurs de marque de l'année écoulée, et inscrites par eux sur un registre spécial : on remarque, pour l'année 1906, les noms du professeur Phocas, d'Athènes, et du docteur Dartigues, de Paris. La septième, dans le volume de 1907, ne comprend qu'une notice nécrologique sur le professeur Bergmann.

Toutes les statistiques ont été réunies dans la huitième partie ; elles sont fort étendues et minutieuses, et nous ne pourrons leur emprunter que quelques chiffres.

De la fondation à la fin de février 1322 (1906-1907, vieux style), 12.575 malades ont été traités à l'hôpital. Le nombre des décès a été de 324, soit 3 p. 100 seulement. Pendant le même laps de temps, 7.833 garçons y ont été circoncis, et 109.741 femmes ou enfants ont été soignés à la polyclinique.

La partie turque, dans laquelle on retrouve ces diverses matières, contient, en outre, un nombre considérable de travaux originaux dus au personnel de l'hôpital. « Les travaux d'observation, lit-on dans la préface du dernier volume (1), se sont multipliés d'une manière inespérée. Malheureusement cette partie de l'ouvrage, rédigée en langue turque, est fermée au commun des lecteurs européens. Nous nous bornerons à dire qu'elle comprend de nombreux articles d'observation, quelques études théoriques et pratiques de médecine, des biographies et des pages de vulgarisation médicale et d'hygiène mises à la portée du grand public. »

Malgré tout l'intérêt qu'ils présentent, nous ne pouvons nous étendre sur ces travaux, qui, d'ordre purement technique, sortent de

(1) Page 1.

notre cadre. Bornons-nous à donner de cette seconde section du livre un aperçu montrant en quoi elle diffère de la section rédigée en français.

Après les compliments et vœux d'usage au Sultan, nous trouvons onze parties, au lieu de huit. En voici l'énumération :

1° Chronique de l'hôpital pendant l'année écoulée ; 2° travaux originaux des médecins de l'hôpital. Ces travaux, au nombre de 19 pour 1907, portent sur les sujets les plus variés : cryoscopie, falsification des aliments, gynécologie, maladies des voies urinaires, orthopédie, etc. ; 3° recherches et observations des mêmes praticiens ; 4° articles d'hygiène et de médecine domestique, par les mêmes ; 5° traductions d'articles parus dans les revues médicales de l'étranger ; 6° travaux de savants européens ; 7° travaux de savants ottomans ; 8° comptes rendus de la presse médicale européenne ; 9° statistique de l'hôpital, pour la septième année de son existence, ses progrès, articles de journaux, nationaux ou étrangers, le concernant ; 10° Livre d'Or de l'établissement ; 11° statistiques générales.

***

Les pages qui précèdent donnent un aperçu de l'histoire de l'hôpital Hamidié et de ses publications ; nous emprunterons encore, au dernier volume paru des *Annales*, quelques détails sur son organisation actuelle.

Voici la composition du personnel pour l'année 1907 :

Un médecin en chef, Ibrahîm Pacha, vice-amiral et médecin particulier de la marine ; un médecin en second, Suleïman Noury Pacha, contre-amiral, bactériologue.

20 médecins titulaires qui se répartissent, au point de vue du grade, de la manière suivante : 1 général de division, 1 général de brigade, 1 contre-amiral, 3 lieutenants-colonels, 3 majors, 1 capitaine de corvette, 2 adjudants-majors de 1re classe, 4 de 2e classe, 4 capitaines. Au point de vue des fonctions, on trouve 1 spécialiste pour les maladies du nez, 1 bactériologue, 2 accoucheurs-gynécologues, 1 chimiste en chef, 1 opérateur-professeur, 1 opérateur-radiographe, 2 opérateurs, 3 internes, 1 chimiste, 1 oculiste, 1 spécialiste pour les maladies internes, 4 médecins militaires sans attributions spéciales.

9 médecins honoraires : 2 maréchaux, 1 beylerbey de Roumélie, 1 général de brigade, 1 lieutenant-colonel, 1 major, 1 adjudant-major de 1re classe, et enfin un médecin français récemment attaché à l'hôpital, le docteur de Lacombe, dont on a déjà parlé. Ils ont les affectations suivantes : 1 sous-administrateur, 3 opérateurs, 2 internes, 1 ocu-

liste, 1 spécialiste pour la psychiâtrie et la neurologie, 1 autre spécialiste pour les maladies des oreilles, du nez et du larynx.

1 pharmacien en chef de l'armée, 1 adjoint au pharmacien en chef, 1 pharmacien de la marine, 1 pharmacien militaire du grade de capitaine.

2 panseurs, tous les deux attachés à la marine.

1 administrateur (colonel) ; 1 premier secrétaire (adjudant-major) ; 1 secrétaire de langue française, bibliothécaire ; 1 expéditionnaire, 1 imam (muderris) ; 1 calligraphe, 1 économe, 1 chef de la lingerie et 1 archiviste, composant le personnel administratif.

5 techniciens : 1 orthopédiste, réparateur des instruments (adjudant-major de 1re classe) ; 1 mécanicien (adjudant-major de 2e classe) ; 1 adjoint-mécanicien (capitaine) ; 1 chef des infirmiers ; 1 aide-panseur.

Le personnel médical est réparti entre les divers services de la polyclinique, qui reçoit les malades quatre fois par semaine, les lundis, mardis, jeudis et samedis. Il y a 15 pavillons avec 300 lits, dont 208 pour les enfants, 40 pour les femmes et 52 pour les hommes.

Il reste à parler du régime alimentaire, qui comprend sept degrés. Les malades désignés pour le premier sont à la diète absolue ; ceux du deuxième ne reçoivent que de la soupe au bouillon ; à partir du troisième, on reçoit des aliments solides en quantité variable. Les médecins peuvent, lorsqu'ils le jugent utile, modifier les régimes ordinaires ; c'est mettre les malades aux régimes *extra*. Seuls les adultes convalescents peuvent être mis au septième degré. En principe, on ne donne que de la viande bouillie ; tous ceux qui prennent des aliments solides reçoivent quotidiennement des légumes. Les autres aliments sont le hochaf (fruits crus, cuits ou secs), les plats de douceurs (mahallebi, riz au lait, sagou), les compotes, les fruits, le lait, le yoghourt, les œufs, le tapioca, l'arrow-root, les biscuits, le chocolat, le cacao, la viande de poule, le macaroni, le café (pour les adultes, trois tasses au plus par jour), le citron, le poisson et la cervelle (en remplacement de la viande), les œufs, la soupe de tarhana et de pâtes.

L. Bouvat.

L'Organisation de l'enseignement en Égypte.

Le Ministère de l'Instruction publique d'Égypte a fait réunir en un volume, sous le titre général de *Règlements et programmes*, 1908, les documents officiels relatifs à l'enseignement. Ces documents, dont nous donnons ci-après l'analyse, sont au nombre de 21, ainsi groupés : Code d'organisation et de discipline des Écoles, Circulaires et arrêtés ministériels cités dans le Code d'organisation, Écoles supérieures (de Droit, de Médecine, Training School for Nurses and Midwives, École Polytechnique, règlement sur l'envoi à l'étranger d'élèves destinés aux chemins de fer de l'État, École Normale Nasrieh), Écoles spéciales (d'Agriculture, d'Arts et Métiers, d'Apprentissage de Mansourah), Écoles secondaires (programmes d'enseignement, examens du certificat d'études, bourses), Écoles primaires (programme d'enseignement et examens), Kouttabs (Écoles normales et subventions), Employés (règlement sur l'examen de langue arabe), Bibliothèque khédiviale (règlement) et Archives (règlement).

***

Les prescriptions essentielles du Code d'organisation et de discipline sont les suivantes :

Tout directeur d'école se doit entièrement à ses fonctions ; il ne peut sortir de son établissement avant la fin de la journée scolaire, et il lui est interdit d'affecter à d'autres usages que ceux de son service les bâtiments de l'École, sans excepter son logement particulier. Tout en laissant aux professeurs, qu'il doit traiter avec considération, une initiative suffisante, il visite souvent leurs classes et s'assure des progrès de leurs élèves. Toute réclamation au ministre doit être transmise par lui, accompagnée de son avis motivé. Après avertissement, il signale au Ministère les professeurs et employés dont le service laisse à désirer ; il doit, du reste, faire chaque mois un rapport sur leur conduite. Il veille à la discipline et à l'assiduité des élèves, règle l'emploi de leur temps et le programme de leur enseignement, leur fait connaître le résultat des examens trimestriels.

Les fournitures de tout ordre, livres, instruments, matériel, etc., sont faites au moins un mois avant la rentrée ; le directeur doit faire ses propositions avant le 15 décembre ; elles sont, à l'exception de celles concer-

nant les livres arabes, rédigées en arabe et dans une langue européenne, français ou anglais. Les rapports annuels, projets de budgets, propositions d'admission, sont aussi rédigés en deux langues.

Sauf dans les établissements pourvus d'un agent comptable, le directeur est responsable de toutes les avances d'argent qui lui sont faites et doit fournir un cautionnement. Il est également responsable de la tenue de la comptabilité ; lourde besogne, car chaque établissement est pourvu d'une trentaine de registres et d'un certain nombre de dossiers; il fait faire tous les ans, au mois de janvier, l'inventaire du matériel, nomme et révoque les gens de service, et peut leur infliger des retenues de traitement pour une période qui n'excédera jamais dix jours. Enfin, il a seul qualité pour autoriser les visites.

Les professeurs devront veiller à l'éducation morale de leurs élèves, tout autant qu'à leur instruction ; le règlement leur recommande de se mêler, autant que possible, aux exercices physiques de leurs élèves, ils maintiendront, chez ceux-ci, le bon ordre et la discipline, veilleront à leur assiduité et ne feront intervenir le directeur qu'en désespoir de cause. L'enseignement sera donné, aussitôt que les élèves seront assez instruits pour cela, dans la langue adoptée pour moyen d'instruction. Chaque professeur ne doit pas, en principe, faire plus de 24 leçons par semaine.

A signaler le fait que nul fonctionnaire appartenant à l'enseignement public ne peut, ou donner des leçons particulières, ou enseigner dans une école privée, ou se charger d'un travail quelconque étranger à son service, sans en avoir obtenu l'autorisation du Ministère. Cette autorisation, dont le règlement fait une faveur qui peut toujours être retirée, n'est accordée que pour un an, et seulement aux professeurs remplissant certaines conditions ; elle est rigoureusement refusée au personnel administratif.

On entend par « officiers » les employés des écoles. Toutes n'en ont pas ; leurs fonctions sont alors réparties entre les professeurs. Les officiers ne relèvent que du directeur. Ils veillent à la sécurité et à la bonne tenue des bâtiments, du mobilier et du matériel, font les signaux nécessaires toutes les fois que les élèves doivent être assemblés, surveillent leur conduite, sans avoir, toutefois, le droit de leur infliger des punitions. Ils surveillent également la cuisine, contrôlent les distributions faites aux élèves.

Les écoles officielles sont ouvertes à tous les jeunes gens, sans distinction de nationalité ou de religion, mais à la condition d'avoir sept ans au moins et dix ans au plus, s'ils demandent à entrer dans la première année des études primaires ; onze ans au moins pour la première année des études secondaires. Nul ne peut rester dans les pre-

mières de ces écoles après quinze ans; dans les autres après dix-huit ans. L'enseignement religieux n'est donné aux élèves qu'autant que leur père ou tuteur en a fait la demande écrite. Pour les écoles de filles, les conditions d'âges varient avec les établissements. Si le père ou tuteur n'habite pas la ville où se trouve l'école, il désigne un correspondant.

Pour être admis dans une école primaire, il faut passer un examen d'admission. Il en est de même pour les écoles secondaires, où l'on exige, de plus, le certificat d'études primaires : ce certificat est exigé aussi pour l'École Normale Sanieh et les écoles spéciales autres que l'École d'apprentissage de Mansourah, établissements où les places sont données au concours. Il faut également passer un concours pour entrer dans les écoles supérieures, qui ne sont ouvertes, l'École Normale Nasrieh exceptée, qu'aux candidats pourvus du certificat d'études secondaires. Une visite médicale et la vaccination sont obligatoires partout.

Le Ministère se prononce, après avis des directeurs compétents, sur les demandes de changement d'écoles. La rétribution scolaire varie selon les établissements ; selon que les élèves sont internes ou demi-pensionnaires, ils payent de 5 à 30 L. E. par an dans les écoles primaires ; 15 ou 30 L. E. dans les écoles secondaires; de 8 à 50 L. E. dans les écoles spéciales. Pour les établissements d'enseignement supérieur, les frais d'études sont uniformément de 15 L. E. ; les élèves des Écoles normales prenant l'engagement de se consacrer à l'enseignement en sont dispensés. Ils sont payables en trois termes et ne peuvent jamais être remboursés ; les élèves appartenant à des familles pauvres sont admis gratuitement, moyennant certaines conditions; mais leurs exemptions doivent être renouvelées chaque année.

Tout châtiment corporel est rigoureusement interdit. Les punitions sont au nombre de treize : réprimandes, retenues, privations de congé, pain sec et eau pour le repas, prison, etc.; elles sont infligées par le directeur ; le renvoi de l'internat, la perte de la gratuité, l'interdiction de se présenter aux examens et le renvoi définitif de l'école ne peuvent être prononcées que par le Ministère.

Dans les écoles supérieures, les trois dernières de ces peines peuvent être infligées, ainsi que la réprimande en public ou en particulier, le renvoi temporaire et la suppression des bourses. En cas de faute exceptionnellement grave, le Ministère peut interdire à l'étudiant exclu l'accès des autres écoles et des examens publics.

Il est interdit aux élèves, sous peine d'exclusion de toutes les écoles, de fournir des renseignements aux journaux, d'y faire insérer leurs observations personnelles ou de devenir leurs agents ou correspondants.

Les vacances suivent les examens de fin d'année. En outre, les élèves ont congé le vendredi, le jeudi soir, le jeudi après-midi dans la plupart des écoles, les jours où les administrations publiques sont fermées, et aux fêtes de l'Iftar-Baïram et du Courbane Baïram. En outre, les directeurs peuvent accorder des congés supplémentaires en cas de maladie ou pour d'autres raisons sérieuses.

En plaçant leurs enfants ou pupilles dans les écoles officielles, les parents ou tuteurs acceptent les règlements qui les régissent et s'interdisent, par là, tout recours contre la juridiction disciplinaire du Ministère de l'Instruction publique.

Dans les écoles de tout ordre, les élèves passent, chaque année, trois examens trimestriels, dont le dernier est un examen de passage ; les notes qu'ils y obtiennent servent à établir leur classement. Il est tenu le plus grand compte, dans ces examens, de l'assiduité et de la conduite des élèves. A moins de circonstances exceptionnelles, nul ne peut passer plus de deux ans dans la même classe.

Le Ministère a, sur ses agents, des pouvoirs très étendus. Il ne leur donne aucune garantie relative à l'augmentation de leur traitement ; une clause spéciale porte que les fonctionnaires européens ne pourront bénéficier d'aucune augmentation tant qu'ils n'auront pas subi avec succès l'examen de langue arabe. Le Ministre a le droit d'employer le personnel des écoles, soit aux examens, soit à tout autre service se rapportant à l'instruction; il est seul juge de leurs demandes de congé ou de passage dans une autre administration. Le corps enseignant a deux mois de vacances ; il en est de même pour les directeurs d'écoles, mais ceux-ci ne peuvent s'absenter sans une autorisation spéciale. Tout fonctionnaire qui rejoint tardivement son poste encourt une suppression de traitement, sans préjudice d'autres mesures disciplinaires; si le retard atteint quinze jours et n'est pas justifié, le délinquant perd son emploi. Les démissions doivent être adressées trois mois à l'avance. Enfin, il est interdit au personnel des écoles : 1° de fournir aucune information aux journaux, à moins d'autorisation ministérielle ; 2° de prendre part à aucune pétition ou manifestation collective ; 3° de prêter ou d'emprunter de l'argent à leurs subordonnés ou à leurs élèves.

***

Voici maintenant, dans ses grandes lignes, l'organisation des établissements d'enseignement supérieur.

Sur l'École de droit, le ministre fixe chaque année, sur la proposition du directeur, le nombre des places d'élèves à donner au concours. En dehors de leur demande, les candidats doivent remettre leur acte

de naissance, leur certificat d'études secondaires, mention *Lettres*, et un certificat attestant leur bonne conduite dans la dernière école qu'ils ont fréquentée. Les épreuves écrites, comprennent une composition en arabe, une composition et un thème en anglais ou en français ; l'oral comprend une explication de textes et un exercice de conversation en langue européenne. Les étudiants ne peuvent passer d'une section à une autre; en plus de la rétribution scolaire, ils payent, une fois pour toutes, une livre égyptienne pour frais de bibliothèque. La durée des études de licence est de quatre ans, et l'enseignement porte sur les matières suivantes : droit musulman ; organisation des pouvoirs civils, administratifs et judiciaires ; introduction à l'étude générale du droit; droit romain exposé dans son développement historique ; économie politique et histoire économique ; droit administratif et législation financière ; droit civil : commentaire du Code civil indigène et comparaison avec le Code civil mixte ou les principaux Codes européens ; procédure civile et commerciale ; commentaire du Code indigène comparé avec le Code mixte, et les décrets relatifs aux Mehkémés; droit criminel : commentaire des Codes égyptiens comparés à la législation européenne ; droit commercial (Code indigène et Code mixte, avec des notions de droit maritime) ; droit international privé et notions générales de droit international public ; conférences — obligatoires — de revision et d'application. Quand leur instruction est assez avancée, les étudiants peuvent être envoyés aux audiences des tribunaux, pour en faire des comptes rendus.

L'étude du français est obligatoire dans la section anglaise, et celle de l'anglais, dans la section française.

Chaque année il y a un examen semestriel, en janvier, et un examen final, en juin ; il faut, pour être admis, avoir comme moyenne le chiffre 12, sur un maximum de 20, sans qu'aucune note soit inférieure à 5. Le dernier examen confère le diplôme de licencié.

L'École de droit possède un Conseil, composé du directeur, président ; du sous-directeur et de six professeurs nommés pour un an par le ministre. Il se réunit au moins une fois par mois, pour examiner les questions administratives, disciplinaires et pédagogiques ; le directeur le consulte toutes les fois qu'il le juge utile.

A l'École de médecine, les études durent quatre ans et trois mois ; un examen fixe, si le directeur le juge à propos, le classement des nouveaux étudiants. Les objets de l'enseignement sont : la matière médicale, les travaux pratiques de pharmacie, chimie et physique, anatomie, physiologie et biologie, chirurgie (avec développement de l'ophtalmologie), médecine opératoire, obstétrique et gynécologie, patho-

logie interne (y compris les maladies de la peau et la syphilis), médecine légale, hygiène et pathologie générale (avec développement des maladies parasitaires). Il y a, en outre, des cours et cliniques obligatoires sur la pathologie interne (y compris les maladies infectieuses), l'aliénation mentale, la chirurgie et l'ophtalmologie. L'étude des langues étrangères est facultative. Les examens ont lieu chaque année en décembre ; les trois cinquièmes du maximum des points sont exigés pour l'admission, mais les ajournés peuvent se représenter en mars. Après le second examen, les étudiants sont répartis en six groupes pour l'instruction pratique à l'hôpital ; il leur est accordé, alors, un mois de congé en été.

Pour être admise à l'École d'infirmières et de sages-femmes, *Training School for Women Nurses and Midwives*, il faut être pourvue du certificat d'études primaires ou d'un titre équivalent; les candidates non diplômées passent un examen d'admission. Les études durent trois ans ; théoriques et pratiques au début, elles deviennent exclusivement pratiques en troisième année et se font à l'hôpital, sous la direction d'une matrone. Les langues étrangères font partie de l'enseignement. C'est au mois de juin qu'ont lieu les examens annuels (avec une seconde session en septembre pour les élèves ajournées); ceux de fin d'études ont lieu en octobre et en avril.

L'École polytechnique de Guizeh a pour but de former des ingénieurs civils. Les élèves, qui sont tous demi-pensionnaires, sont nommés par le ministre, sur la proposition du directeur, sans qu'il y ait de concours; mais une visite médicale obligatoire doit avoir constaté qu'ils sont de vigoureuse constitution. Il y a quatre années d'études portant sur les mathématiques, le dessin, la langue anglaise et, d'une manière générale, tout ce qui est de la compétence de l'ingénieur, travaux d'art, construction, navigation, routes, chemins de fer, etc. Il est tenu compte, dans les leçons, de la situation particulière de l'Égypte : l'utilisation du Nil, ses barrages, ses canaux, sa navigation, les irrigations auxquelles on l'emploie, figurent au programme. Les travaux pratiques tiennent une large part dans l'enseignement; les élèves sont tenus d'avoir des cahiers de notes que leurs professeurs examinent fréquemment. Trois examens ont lieu, chaque année, à la fin des trois trimestres scolaires; pendant les vacances, les élèves sont attachés temporairement au Ministère des Travaux publics, dans le but de compléter leur instruction pratique. L'examen final de quatrième année, qui confère le diplôme, se passe devant un jury pris en dehors de l'école; il en est de même pour l'examen final de troisième année.

L'École Normale El-Nasrieh forme des instituteurs chargés d'enseigner la langue arabe dans les écoles publiques; elle est classée comme établissement d'enseignement supérieur. Les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins, de 24 ans au plus, subir une visite médicale et passer un examen d'admission portant sur la langue, la littérature et la calligraphie arabes, l'arithmétique, le Coran, la théologie, la logique et le droit canonique; il y a des épreuves écrites et orales. Admis à l'École, où ils restent quatre ans, l'année préparatoire non comprise, ils y continuent leurs études et reçoivent en outre des leçons de langue et de calligraphie anglaises, de pédagogie, de cosmographie, d'histoire, de physique et de dessin; les « leçons de choses » figurent aussi au programme. L'enseignement est gratuit; des bourses peuvent être données aux plus méritants. Sauf pour l'année préparatoire, les examens annuels sont passés devant un jury pris en dehors de l'École; le dernier confère le certificat d'aptitude, mais le diplôme n'est accordé qu'aux instituteurs ayant fait, d'une manière satisfaisante, un stage de deux ans dans l'enseignement. Indépendamment des examens de fin d'année, il existe un examen spécial de gymnastique.

***

Les écoles dites « spéciales » sont au nombre de trois : d'Agriculture, des Arts et Métiers, d'Apprentissage de Mansourah.

Théorique et pratique, l'École d'Agriculture de Guizeh est ouverte également à ceux qui se destinent à l'agriculture et aux candidats à des emplois pour lesquels on exige des connaissances agricoles. Les places sont données au concours; les candidats doivent subir une visite médicale; ceux qui ne peuvent produire le certificat d'études primaires ne sont admis qu'à titre exceptionnel, et leurs frais d'études sont majorés dans une forte proportion. La durée des études est de quatre ans; mais le diplôme d'agronome n'est délivré qu'à ceux qui, ayant passé avec succès tous leurs examens (il y en a trois par an), consacrent ensuite une année à des travaux pratiques agricoles. Une ferme est annexée à l'École pour les démonstrations; en outre, chaque élève dispose d'un terrain, de la superficie d'un quart de *feddan*, pour ses exercices pratiques. Figurent au programme : les sciences mathématiques, physiques et naturelles, les langues arabe et anglaise, le dessin, l'arpentage, les travaux pratiques d'agriculture, l'agronomie, le génie rural, l'art vétérinaire, la chimie agricole et la tenue des livres.

Pendant cinq ans l'École Khédiviale d'Arts et Métiers du Caire pré-

pare aux professions d'ajusteur-tourneur-mécanicien, de fondeur-mécanicien, de forgeron-mécanicien, de chaudronnier-mécanicien, de menuisier-modeleur-ébéniste, de peintre-dessinateur-décorateur et de graveur sur bois et sur cuivre. Elle ne reçoit que des jeunes gens de 14 à 16 ans, pourvus du certificat d'études primaires, de complexion robuste et justifiant d'une instruction suffisante; ils sont indifféremment internes ou externes. Le dessin, les mathématiques, la physique, la chimie, la topographie, les constructions, les irrigations, les langues française et anglaise sont compris dans le programme d'enseignement théorique et pratique à la fois; la matinée est réservée aux travaux manuels. En plus des élèves, quelques jeunes gens peuvent être admis à travailler dans les ateliers, en qualité d'externes payants. Les frais d'études sont de 16 L. E. par an pour les internes, de 8 L. E. pour les externes; les élèves méritants peuvent en être dispensés. Un examen a lieu à la fin de chaque trimestre; le dernier donne droit au diplôme, mais à la condition de faire un an de stage dans un service public ou dans l'industrie privée. A défaut du diplôme, les élèves peuvent recevoir un certificat d'apprentissage.

Les conditions sont moins rigoureuses à l'École d'Apprentissage de Mansourah, qui a pour but de former de bons menuisiers en bâtiments et en meubles. Les études n'y durent que trois ans, et comportent seulement des travaux manuels, le dessin, l'arithmétique et la géométrie pratiques. Aucun certificat n'est exigé à l'entrée; on est admis à l'école dès que l'on a 13 ans, et la limite d'âge est reculée à 17. Il y a un examen à la fin de chaque semestre ; un certificat est délivré à la fin des études. La rétribution scolaire annuelle est de 12 L. E. pour les internes, de 5 L. E. pour les externes.

***

Nous arrivons à l'enseignement secondaire, qui comprend les matières suivantes : langue arabe; langues étrangères (français et anglais : l'une de ces langues doit être choisie comme langue principale, l'autre comme langue accessoire); traduction; mathématiques; géographie ; histoire ; sciences; dessin; gymnastique et mouvements d'ensemble. Les études durent quatre ans. Celles de langue arabe sont organisées de la manière suivante, pour chaque année :

Lecture de 100 à 150 pages de textes dont la difficulté va toujours en croissant; récitation de 50 à 100 vers et de 5 à 8 morceaux de prose ayant chacun de 40 à 60 lignes; 15 à 20 compositions ; grammaire

(*sarf* et *nahw*); rhétorique (*bayân* et *badî'*); histoire littéraire depuis les origines jusqu'à nos jours; biographie littéraire ; lecture et explication de textes empruntés aux meilleurs auteurs.

Pour les langues française et anglaise, le programme comprend des exercices de lecture courante *pour accoutumer les élèves à bien prononcer* et à *lire comme on parle ;* des exercices de récitation ; des dictées ; l'étude de la grammaire et des compositions dans la langue choisie comme langue principale. Des revisions fréquentes, des comptes rendus oraux des lectures faites en classe sont prescrits ; on attachera une importance particulière à l'orthographe en tenant compte, pour le français, des réformes décidées par l'Académie et rendues exécutoires par le Ministère en 1901. Les morceaux de récitation sont choisis, au début, pour notre langue, dans les *Fables* de La Fontaine, Florian et Fénelon, ainsi que dans les principaux auteurs du dix-neuvième siècle. Des notions des divers genres littéraires, de rhétorique, d'histoire de la littérature, sont données ; les exposés oraux sont recommandés. En dehors des *Morceaux choisis* de Vidal Pacha, on lira et expliquera de préférence Corneille, Racine, les *Moralistes français* de Prévost-Paradol, Montesquieu, de Tocqueville, Guizot, et la traduction française du *Discours pour Milon* de Cicéron.

Pendant leurs quatre années d'études, les élèves seront souvent exercés à traduire de l'arabe en français et du français en arabe ; la rubrique « traduction » tient, dans l'enseignement secondaire, une place importante.

Dans les deux sections, lettres et sciences, des écoles secondaires, on étudie l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie ; la trigonométrie n'est enseignée que dans la section des sciences. Tous les élèves doivent connaître les poids, mesures et monnaies égyptiens, français et anglais usités en Égypte, ainsi que les calendriers arabe et grégorien.

Le programme de géographie porte que les professeurs devront insister sur l'Europe, et faire la description détaillée des États-Unis et de l'Hindoustan. Une large place est faite à la géographie physique, à l'histoire des découvertes et aux relations commerciales de l'Égypte avec l'étranger.

L'influence réciproque de l'Orient et de l'Occident l'un sur l'autre forme la base de l'enseignement de l'histoire, qui s'attache aux idées générales et a surtout pour but de faire connaître aux élèves les faits ayant, directement ou non, influé sur les destinées de leur pays. Les questions traitées : l'histoire ancienne des peuples méditerranéens ; celle des Arabes, des Turcs et des Égyptiens au moyen âge et dans les temps modernes ; et pour les deux dernières années, dans la section des lettres seulement, l'histoire de l'Europe depuis la Renaissance ; l'histoire

romaine dans ses rapports avec les institutions ; des éléments de science politique et d'histoire des constitutions.

La physique et la chimie sont enseignées pendant les quatre années de scolarité : pour les deux premières, le programme est le même dans les deux sections ; mais, en troisième et quatrième années, il est beaucoup plus chargé pour la section des sciences. Autant que possible, les élèves doivent faire eux-mêmes les expériences.

Une place importante est faite au dessin, aux dessins d'ornementation et géométrique surtout. Les élèves sont exercés à se servir, d'abord du crayon et de la plume, ensuite des couleurs ; ils doivent pouvoir dessiner de mémoire.

Pour la gymnastique, des classes spéciales sont formées ; les meilleurs gymnastes reçoivent une instruction spéciale. Il est recommandé de diviser les élèves, pour les exercices d'ensemble, en compagnies et en sections ; ils choisiront eux-mêmes, pour commander ces dernières, des moniteurs ou hékimdars.

Les examens du certificat d'études secondaires donnant accès à l'enseignement supérieur sont divisés en deux séries, lettres et sciences, pour les élèves des deux sections des écoles secondaires ; mais il n'y a, chaque année, qu'une seule session d'examens. C'est le Ministère qui fixe la composition du jury. Le programme est celui des classes de troisième et de quatrième années, sans qu'aucune condition de scolarité soit exigée des candidats. Il y a huit épreuves écrites, réparties à raison de deux par jour ; on accorde, pour chacune d'elles, de une heure et demie à trois heures. Il est tenu compte de l'écriture, tant pour l'arabe que pour les langues européennes. L'emploi de livres et de notes est rigoureusement interdit ; les candidats reçoivent les articles dont ils ont besoin, et qu'il ne leur est pas permis d'apporter. Les épreuves orales ont lieu dans la langue même qui a fait l'objet de l'examen ou qui a servi à l'enseigner. Comme chez nous, les candidats doivent rédiger une demande (en arabe et dans une langue européenne à la fois) sur papier timbré et consigner d'avance les droits d'examen : ceux-ci, qui s'élèvent à 200 P. E., ne sont jamais remboursés.

Chaque année des bourses d'internes et de demi-pensionnaires dans les écoles secondaires sont mises au concours. Leur montant est celui de la rétribution exigée des élèves ; elles sont accordées pour toute la durée des études secondaires, mais peuvent être retirées si la conduite ou le travail du titulaire laissent à désirer. Le concours, qui comprend des épreuves écrites et orales, porte sur les langues arabe et anglaise et l'arithmétique. Les candidats doivent remplir les conditions sui-

vantes : être de nationalité égyptienne, âgés de moins de quinze ans au 1er septembre précédant le concours, pourvus du certificat d'études primaires, appartenir à une famille hors d'état de payer les frais d'études, avoir fait constater, par une visite médicale, qu'ils sont sains et bien constitués, n'avoir pas encore été admis dans une école secondaire publique.

***

L'instruction primaire comprend l'enseignement religieux, la langue et l'écriture arabes, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, la géométrie, le dessin, les exercices de traduction, les langues et les écritures européennes (français ou anglais) ; au total, 30 heures de leçons par semaine, dont 5 pour l'enseignement religieux, 8 ou 9 pour l'arabe et autant pour les langues européennes (écritures non comprises), pendant quatre ans. La langue turque, facultative, ne figure pas dans ce programme, non plus que la gymnastique (2 leçons d'une demi-heure au plus par semaine), qu'on n'enseigne que là où il est possible de le faire d'une manière satisfaisante. Toutes les matières autres que les langues européennes sont enseignées en arabe ; des règlements spéciaux fixent les conditions dans lesquelles doit se donner l'enseignement religieux non musulman.

On doit avoir, dans l'enseignement de la religion musulmane, un double but en faisant lire et apprendre par cœur le Coran : pénétrer les élèves des vérités de la religion, en leur expliquant les versets qu'ils peuvent comprendre à première lecture, et les exercer à s'exprimer correctement grâce aux exercices de récitation, en insistant sur les lettres difficiles à prononcer. En dehors de la récitation, le maître s'attachera à montrer l'influence salutaire de la religion sur les individus et les sociétés, et à les accoutumer à mettre en pratique, d'eux-mêmes, les prescriptions religieuses, tant dans l'accomplissement des rites que dans les actes ordinaires de la vie. Les diverses branches de cet enseignement sont : le Coran, la prière, la biographie du Prophète, les devoirs religieux, l'exposé de la doctrine musulmane, la morale religieuse, les croyances basées sur la tradition, les commandements et interdictions.

Rien n'est négligé pour que les élèves apprennent à écrire, lire et parler correctement l'arabe. Quelle que soit la matière enseignée, les professeurs doivent veiller à la pureté du langage de leurs élèves et les reprendre toutes les fois qu'ils commettent une faute ; ils leur font connaître les synonymes littéraires des termes vulgaires ; des exercices fréquents de récitation et de lecture, des dictées, complètent les leçons de grammaire.

Trois écritures arabes sont enseignées dans les écoles primaires : le *naskh* et le *rikaa* dès la première année, le *soulous* à partir de la seconde.

Les leçons d'histoire portent principalement sur l'Égypte ancienne et moderne dans les trois premières années : dans la quatrième, on insiste davantage sur l'histoire musulmane. Au début, il faudra « faire ressortir que l'Égypte a été civilisée avant toutes les autres contrées ».

Le programme de géographie fait beaucoup de place à la géographie physique des cinq parties du monde et à la cartographie ; toutefois, les professeurs devront insister sur l'Égypte et ses productions ; de même pour le Soudan.

En enseignant l'arithmétique, on exercera le plus possible les élèves à calculer mentalement, et on leur fera apprendre par cœur le tableau des monnaies et mesures employées en Égypte. L'addition, la soustraction et la multiplication sont enseignées en première année ; en deuxième on aborde, avec les divisions, l'étude des fractions.

Ce n'est qu'en troisième et quatrième années qu'on apprend la géométrie. « Le but du cours est de familiariser les élèves avec les propriétés élémentaires des figures géométriques, et cela par l'emploi des méthodes expérimentales. » De nombreux exercices sont donnés; l'emploi par tous les élèves: du compas, du rapporteur, de l'équerre et de la règle graduée, est prescrit.

Pour le dessin, le travail de chaque année est divisé en deux parties : dessin d'ornement à main levée et dessin, toujours à main levée, d'objets familiers, de mémoire ou d'après des modèles dessinés. L'emploi de tout moyen mécanique est interdit ; en deuxième année, on peut se servir de crayons de couleur. Les maîtres ne permettront pas de prendre des mesures; ils s'efforceront de développer, chez leurs élèves, l'esprit d'invention et d'initiative.

Les exercices de traduction, en deuxième, troisième et quatrième années, sont écrits et oraux ; le thème et la version sont successivement employés pour l'arabe et les langues européennes.

Les langues française et anglaise sont enseignées d'une manière pratique, en commençant par la conversation ; les leçons ont pour but de mettre les élèves à même de s'exprimer correctement et facilement dans ces langues, de pouvoir les écrire de même et les lire sans difficulté. Autant que possible, on évite, dans les leçons, de se servir de l'arabe. Les exercices sont nombreux et variés : conversation, lecture, récitation, dictées, copies, compositions, lettres, exercices de grammaire et d'orthographe. C'est la langue anglaise qui, dans l'instruction primaire, tient le plus de place. Une importance toute particulière est attachée à la prononciation et à l'écriture.

Là où il est possible de les donner, les élèves reçoivent des leçons de gymnastique et apprennent à faire des mouvements d'ensemble. Le cours dure quatre ans.

A la fin de chaque année scolaire a lieu l'examen pour l'obtention du certificat d'études primaires. Il dure trois jours. Les épreuves écrites, au nombre de huit, portent sur l'ensemble des matières enseignées dans les écoles primaires ; les épreuves orales, sur l'arabe, le français et l'anglais. On sait que le certificat est exigé dans les écoles secondaires et spéciales.

***

Les instituteurs des *kouttabs* ou écoles élémentaires indigènes, donnant l'enseignement exclusivement en arabe, se recrutent dans des écoles normales spéciales. Pour y entrer, il faut être âgé de 17 ans au moins et de 25 au plus, avoir l'aptitude physique requise, savoir réciter par cœur le Coran tout entier, et passer un examen d'admission portant sur le programme des kouttabs, programme ainsi compris : enseignement religieux, langue arabe, arithmétique, écriture, géographie, histoire et pédagogie. L'enseignement est gratuit et dure deux ans; tous les élèves sont externes, et les plus méritants peuvent obtenir des bourses mensuelles n'excédant pas 50 piastres turques. Il y a un examen chaque trimestre. Les élèves ayant terminé leurs études sont, après un an de stage dans une école, titularisés comme instituteurs.

Le Ministère, qui désire voir les *kouttabs* se transformer en écoles adaptées aux besoins de la population, accorde des subventions annuelles à ceux de ces établissements qui donnent de bons résultats et remplissent les conditions suivantes : 1° avoir vingt-cinq élèves au moins; être ouvert en tout temps aux inspecteurs et agents du Ministère ; 3° posséder un registre d'admission et un registre de présence conformes aux modèles officiels et régulièrement tenus; 4° enseigner quotidiennement, en plus de la religion, la langue arabe, l'écriture arabe et l'arithmétique élémentaire.

Les subventions sont attribuées sur les rapports des inspecteurs. Ces rapports doivent faire connaître en détail la situation de l'école, son rôle, ses résultats, la valeur du personnel et de l'enseignement, la discipline, l'assiduité des élèves, l'état des locaux au point de vue de l'hygiène, etc. Le classement des kouttabs dans la première et deuxième classe se fait chaque année d'après la fréquentation scolaire moyenne constatée lors des visites des inspecteurs; pour les garçons, elle est de 10 et 15 piastres par élève ; pour les filles, de 20 et 30 piastres par élève : en général ces établissements reçoivent des élèves des deux sexes. Aucune subvention n'est accordée aux kouttabs dépendant des administrations publiques.

***

Les examens de langue arabe ont été institués pour les fonctionnaires européens du Ministère de l'Instruction publique. Ils sont au nombre de trois : 1° examen élémentaire (arabe moderne) ; 2° examen avancé (arabe moderne) ; 3° examen supérieur (arabe classique) : le premier seul est obligatoire, et nul Européen ne pourra être nommé à titre définitif dans un poste de la première classe (deuxième division) (1) du personnel civil enseignant, ou d'une classe équivalente ou supérieure, s'il n'en est pourvu ; le même titre est une condition exigée pour l'avancement. Pour les classes supérieures, le ministre se prononce sur les cas qui se présentent.

L'examen élémentaire comprend des thèmes et des versions faits d'après des textes imprimés et manuscrits, des explications orales de textes des deux sortes, et une épreuve de conversation. La connaissance de l'écriture *rikaa* est exigée.

A l'écrit, l'examen avancé comprend un thème, une version, une dictée et une composition ; à l'oral, des épreuves de lecture et de conversation, et des questions de grammaire.

Beaucoup plus difficile, l'examen supérieur comprend des versions du Coran, d'un poète et de prosateurs classiques, une composition en arabe, un thème et des questions de grammaire ; à l'oral, des exercices de lecture, de grammaire et de conversation. Une gratification de 50 L. E. est accordée à ceux qui passent avec succès l'examen avancé ; pour l'examen supérieur, la gratification est portée à 100 L. E.

***

Quelques mots maintenant de la Bibliothèque Khédiviale. Cet établissement est ouvert tous les jours, vendredis et fêtes musulmanes exceptés, de 8 heures du matin à 1 heure avant le coucher du soleil, du 1er octobre au 30 juin ; de 8 heures à 1 heure, le reste de l'année. Toutefois, pendant le ramadan elle n'est ouverte que de 10 à 2 heures.

Les cartes d'admission, exigées à l'entrée, sont de deux sortes : de lecture et de prêt, ces dernières donnant, en plus de l'accès aux salles de travail, la faculté d'emprunter des livres à domicile. Aucun livre n'est communiqué sans bulletin. Des tables spéciales, où l'emploi de

(1) Font partie de cette classe et de cette division les fonctionnaires gagnant de 24 à 32 L. E. par mois.

l'encre est interdit, sont réservées pour la lecture des manuscrits et des livres illustrés.

On ne peut garder à domicile les ouvrages prêtés plus d'un mois ; on ne peut non plus avoir plus de trois volumes à la fois, ni en emprunter plus de vingt dans le même mois, à moins d'une autorisation spéciale. Certains ouvrages précieux ou peu maniables sont exceptés du prêt au dehors ; pour les autres, un cautionnement peut être exigé, et le prêt est toujours rigoureusement personnel.

***

Il nous reste à parler des archives du Ministère de l'Instruction publique. Elles sont classées en trois séries : une série A, destinée à être conservée indéfiniment, une série B, à conserver pendant un temps déterminé, une série C, comprenant les documents dont la conservation est inutile.

Les registres sont de deux sortes : annuels et permanents. Chaque année a lieu un classement général, qui doit être terminé le 31 janvier au plus tard, de toutes les pièces, dont les bordereaux sont dressés ; l'archiviste qui prend possession des registres et documents doit en donner reçu, et ne peut ensuite les communiquer sans ordre officiel du bachkateb, signé par le chef de l'administration. Au bout de deux ans le Ministère livre aux Archives générales du Gouvernement toutes les pièces à conserver indéfiniment. Tout déplacement ne peut être effectué que moyennant un reçu, et un chef de bureau, qui a sous ses ordres l'archiviste, est chargé de veiller à la stricte application du règlement.

L. Bouvat.

Les Deunmeh. Une secte judéo-musulmane de Salonique.

I

On connaît le rôle de la ville de Salonique dans les événements qui se déroulent actuellement en Turquie. On sait que la grande cité macédonienne est le siège du comité central *Union et Progrès*, qui trouve dans le dévouement à la cause de la liberté des différents éléments de la population urbaine le point d'appui nécessaire à son activité et à son influence. Mais on connaît encore fort peu les dessous de la révolution, les facteurs et les promoteurs qui ont, dans l'obscurité, préparé l'œuvre d'affranchissement. A ce titre, une étude du caractère et de l'évolution de la secte judéo-musulmane des Deunmeh ou Maâmin, comme elle s'intitule elle-même, est très instructive, puisque les adhérents de cette secte ont été amenés par leur constitution religieuse et par leur situation sociale exceptionnelle à devenir des intermédiaires importants de la révolution turque. Cette étude apparaît donc comme une question d'actualité ; elle nous initie à l'un des côtés ignorés de la vie turque (1).

Les cruelles persécutions dont les Juifs eurent à souffrir en Espagne et en Portugal ont jeté sur la Turquie à peine conquise par les Ottomans de grandes masses d'exilés. Au seizième siècle, les grandes cités turques deviennent pour les Juifs espagnols une nouvelle patrie. Ils y transplantent leur langue espagnole, leur organisation communale, leurs études rabbiniques et leur activité commerciale. Certains d'entre ces fugitifs atteignent une situation hors ligne. Ainsi, don Nassi est nommé, par le Sultan, duc de l'île de Naxos, et à un moment donné il rêve de reconstituer un État juif pour créer un refuge aux Marranes qui demeuraient la proie de l'inquisition ; vers cette même époque, les médecins Hamon, Chohremzi et plusieurs autres ont assez d'influence pour devenir les arbitres de la paix et de la guerre entre la Turquie et les puissances chrétiennes.

Malheureusement tant de persécutions, tant de misères subies, tant de martyres endurés ont fini par obscurcir la mentalité des réfugiés juifs. Au lieu de se grouper autour d'un esprit positif comme le duc de Naxos pour fonder une Jérusalem nouvelle sous l'égide du Sultan, les

(1) Bibliographie : *Sabbataï-Zeni et les Sabbatéens de Salonique.* Revue des Écoles de l'All. Isr., 1902 ; M. A. Danon (*Revue des Études juives*, 1897, et *Sefer Hachana*, t. I) ; Graetz, *Gesch. der Juden*, t. X.

évadés de l'inquisition suivirent l'enseignement des cabalistes et des mystiques, lesquels leur prêchaient que la délivrance messianique ne saurait être faite par les mains d'un homme, que seule la lecture des livres cabalistiques, notamment le *Zohar*, et les préoccupations d'ordre ésotérique et mystique pourraient amener l'arrivée miraculeuse du Messie.

Cette propagande du mysticisme, singulièrement favorisée par les tristes événements qui ne cessent pas de se produire pendant plusieurs siècles, pénétra toutes les couches de la société juive : à Amsterdam, où une communauté éclairée se laissait pénétrer par les survivances du mysticisme catholique conservées par ses fondateurs néo-chrétiens ; en Allemagne où la guerre de Trente Ans ravageait les ghettos ; enfin, en Pologne, où déjà les cosaques préparaient les grands massacres qui aboutirent aux horreurs de 1648.

Mais elle trouva son point d'appui dans les pays musulmans où l'influence du soufisme avait contribué à cette mentalité. Dans ces derniers pays, où les Juifs jouissaient des bienfaits de la tolérance turque, ils éprouvaient un désir ardent de venir en aide aux coreligionnaires qui souffraient dans les cachots de l'inquisition espagnole et portugaise. Là, les aspirations prenaient une forme plus ou moins active.

Un jour c'est David Reubeni, Juif originaire de l'Arabie, qui parcourt l'Europe, promet au Pape et au roi de Portugal le concours armé des Juifs indépendants de Khaïbar et de l'Éthiopie pourvu qu'ils rendent la liberté aux Marranes. Nous consacrerons une étude spéciale à cet épisode, qui constitue un problème de l'histoire de l'Arabie. Un autre jour deux cabalistes illuminés, Louria et Vidal, cherchent à amener le Messie moyennant des conjurations et des formules magiques. Les faux messies et les pseudo-prophètes abonderont depuis ; leur influence sur l'imagination populaire, leur propagande en faveur de la délivrance prochaine, trouveront un aboutissant dans la personnalité de Sabbataï-Zeni, le faux messie du dix-septième siècle.

Sabbataï-Zeni naquit à Smyrne, en 1626, dans un humble milieu. Son père, Mordecaï, originaire de la Morée, vendait de la volaille. Mais les capacités commerciales du marchand lui attirèrent la confiance d'un négociant anglais, dont il devint le courtier et l'agent bien rémunéré. Cette aisance relative permit à Mordecaï de donner à son fils une excellente instruction rabbinique. Le jeune homme fit de brillantes études talmudiques. Mais, initié de bonne heure aux mystères de la Cabale, Zabbataï-Zeni s'éprit de ces dernières. Lorsqu'à l'âge de quinze ans son père le maria, le jeune homme se refusait, par excès de puritanisme, à toucher à sa femme. Il s'adonna à la lecture du *Zohar* et aux pratiques mystiques et ascétiques. Tout d'un coup il se révéla auteur d'apocalypses et de rêves messianiques, à la risée de ses camarades.

Or, une interpolation du *Zohar* annonçait l'apparition du Messie pour 1698. D'autre part, les patrons anglais de Mordecaï croyaient, avec tous les bons chrétiens de l'époque, que le règne de mille ans dont il est question dans l'Apocalypse devait se terminer en 1666. Ces croyances impressionnèrent l'imagination aventureuse du jeune homme, qui finit par se suggérer qu'il pouvait bien être le Messie en personne. La beauté physique surprenante et la voix exceptionnellement douce de Sabbataï-Zeni, jointe à sa manière de vivre austère, finirent par lui attirer le respect des habitants du quartier juif. Il devient maître d'une petite école de jeunes gens avides d'étudier la Cabale. Les disciples du jeune maître commencèrent par proclamer ses vertus et ses pouvoirs magiques. Dès l'année 1648, Sabbataï-Zeni se déclare le Messie en personne, il inaugure son nouveau rôle par la prononciation en pleine synagogue du tétragramme de Jéhovah, au grand scandale des rabbins.

Le conseil rabbinique de Smyrne s'émut de cette profanation du nom divin. Le jeune mystique fut excommunié et déclaré hors la Loi. Sur l'intervention des notables, Sabbataï fut contraint par le pacha à quitter la ville. Il connut ainsi les douceurs du martyre qui en même temps et dans des circonstances analogues amenèrent dans le ghetto d'Amsterdam Ourcel Akasta à se suicider et Spinoza à se dégager des chaînes de la religion pour devenir le philosophe qu'on connaît. Sabbataï partit pour Constantinople, où, par une réserve assez prudente et par sa manière irréprochable de vivre, il sut gagner la confiance des rabbins. Cependant, une prophétie écrite à laquelle il se heurta par hasard le confirma dans sa haute mission. N'osant pas agir dans la capitale, le jeune homme se rendit à Salonique, où il réussit à gagner de nombreux adeptes. Ici encore, le conseil rabbinique s'émut des procédés du jeune homme et l'excommunia à son tour. Sabbattaï passa en Égypte, où il réussit à gagner la faveur du tout-puissant sarraf-bachi Raphaël Joseph Tchelebi ; soutenu par ce dernier, le jeune homme se rendit (en 1663) à Jérusalem afin de proclamer la mission du haut du Mont Sacré. A peine remise d'une persécution cruelle de la part des Turcs, dont les lecteurs trouveront le détail dans l'almanach « Jérusalem » de Lunz, la communauté de Jérusalem fit un bon accueil au jeune homme. La protection du tout-puissant Tchelebi et sa vie ascétique lui firent gagner la sympathie des masses. Comme autrefois Jésus, les enfants de Jérusalem suivaient le beau jeune mystique et l'appelaient « rabbi ! rabbi ! »

Cependant Sabbataï retournait au Caire, en délégué de la communauté de Jérusalem. Là, il s'éprit de la beauté d'une certaine Sara, jeune Juive polonaise, élevée dans un couvent, et qui avait réussi à échapper à l'épée des cosaques. L'éducation conventuelle avait fait de Sara une

mystique érotique, elle prétendait qu'elle devait épouser le Messie, mais elle se livrait à la débauche. Sabbataï fut le premier à croire en elle et même il profita des propos de la jeune fille pour faire confirmer sa mission. En revanche, la jeune érotomane initia le jeune ascète à la débauche.

Il retourna à Jérusalem, par terre, encouragé par la protection de Tchelebi et par un mariage aussi providentiel. Il s'arrêta à Gaza, où il réussit à gagner à sa cause le jeune rabbin Nathan, lequel se fit, à partir de 1665, le prophète et l'apôtre du nouveau messie.

Nathan écrivit en hébreu classique à toutes les communautés juives pour leur annoncer la bonne nouvelle. Le moment se trouvait très propice à une propagande pareille. Dès l'année 1648 les cosaques exterminèrent plus de trois cent mille Juifs en Pologne et jetèrent sur l'Europe et la Turquie des dizaines de milliers de fugitifs.

Un souffle de mysticisme messianique s'empara de tous les esprits. Aussi la proclamation de Nathan sur l'apparition du Sauveur fut-elle accueillie partout avec enthousiasme. Seules plusieurs autorités rabbiniques de Jérusalem protestèrent et inaugurèrent une campagne contre le prétendu Messie. Furieux, Nathan proclama la déchéance de Jérusalem de son rôle de Cité Sacrée : c'est la répétition de l'œuvre de Jésus...

En présence de l'hostilité du collège de Jérusalem, Sabbataï se décida à quitter la Ville Sainte.

Tel était déjà à cette époque l'ascendant du Messie qu'il n'hésita pas à se rendre (en 1665) à Smyrne et à braver en face le collège rabbinique, lequel naguère l'avait excommunié. La foule de sa ville natale ménagea au Messie un accueil des plus exaltés. On l'acclamait aux cris de :

— Vive le roi, notre Messie !

L'indulgence des autorités fut facilement achetée ; le collège rabbinique se laissa lui-même entraîner par le mouvement, et les quelques rabbins réfractaires à la cause de Sabbataï furent en butte aux persécutions de ses partisans.

C'est à Smyrne que Sabbataï proclama officiellement son avènement; à ce titre, il envoyait des ordres et des messages messianiques à tous les Juifs de la Diaspora. A Amsterdam, à Hambourg, à Avignon, en Pologne, en Perse, on proclamait Sabbataï-Zeni « le roi d'Israël, le Messie du dieu d'Israël ». On vendait ses biens pour se préparer à l'Exode en Palestine. Une fièvre de démence et d'exaltation mystique embrasa le judaïsme. Les chrétiens eux-mêmes se laissaient gagner par le courant. On allait jusqu'à proclamer Sabbataï Dieu en personne. Le rabbin Binio, devenu le secrétaire du Messie, osait même

entreprendre toute une série de réformes religieuses contraires aux principes du judaïsme. En présence de ce dernier péril, qui menaçait la Foi, certains rabbins de Smyrne s'émurent et insistèrent auprès du Cadi de cette ville pour mettre fin à un mouvement aussi préjudiciable à la Turquie qu'au rabbinisme. Le Cadi eut peur et fit citer le Messie devant les autorités de la capitale. Au mois de février 1666, Sabbataï arrivait à Constantinople. Il fut arrêté en chemin et conduit les menottes aux poignets devant le préfet Moustafa-Pacha. Là un haut fonctionnaire le reçut en lui donnant un soufflet, sur quoi l'émule de Jésus tendit l'autre joue. Devant les autorités turques le roi des rois se déclarait un simple Messie de la Terre Sainte, mais il n'en fut pas moins jeté en prison.

Le martyre enduré par le Messie ne fit qu'accroître sa popularité. Les musulmans eux-mêmes commençaient à croire à sa mission divine. Si bien que devant une popularité aussi grande le Vizir Keupruli Ahmed Pacha n'osait plus réagir énergiquement. Il se contenta de l'éloigner de la capitale et lui désigna le château d'Abydos comme prison d'honneur.

Bientôt le château devint un lieu de pèlerinage pour tous les croyants. C'est là que Sabbataï-Zeni décrétait ses ordres et ses règlements. Entre autres il abolit le grand jeûne du 9 Ab, où on pleure la destruction du temple, jour qui coïncide avec la date de sa naissance.

Dans sa crise de mégalomanie le roi des rois distribuait à ses fidèles des royaumes et des provinces. On se partageait le monde.

Politiquement et religieusement le judaïsme mondial courait un grand péril. Cependant un rabbin polonais, Néhémie Cohen, venait pour se persuader de la sainteté du Messie. Mais loin d'être convaincu, le visiteur tira de son entrevue avec le roi des rois une conclusion défavorable à ce dernier.

Il prévoyait que cette démence mystique finirait par ouvrir les yeux des gouvernements sur les ambitions dangereuses des Juifs; il décida de prévenir une catastrophe universelle. Afin de donner plus de poids à sa dénonciation, le rabbin polonais prit le turban, se proclama musulman, et se rendit à Andrinople pour accuser le Messie, devant le gouverneur, de chercher à supplanter le Sultan. Mehmet IV, sans en être trop ému, chargea le mufti d'amener le faux Messie dans son château d'Andrinople.

A en croire les sources juives, le Messie eut devant le Sultan une attitude des plus humiliées et, afin d'avoir la vie sauve, il abjura le judaïsme pour se convertir à l'Islam (14 septembre 1666). Malheureusement nous manquons à peu près de témoignages impartiaux concernant cet événement capital dans l'histoire de Sabbataï.

A ce titre, il est très curieux de citer quelques lignes, tirées des archives officielles ! écrites par Rechid Effendi, Kazi-Askier d'Anatolie et secrétaire de la Cour (1) :

« Il y a peude temps se révéla à Smyrne un Juif qui porte le titre de rabbin et il gagna les masses juives qui se groupèrent autour de sa nouvelle foi et firent preuve de velléités d'insurrection. Il fut arrêté et emprisonné dans le château de Dardanelles, mais même là il continua à semer la révolte parmi les Juifs. C'est alors qu'il fut consigné le 16 du mois de Rebi el-Akher (de l'an 1077 de l'hégire) devant le trône de Sa Majesté le Sultan. Il fut conduit devant le Padichah en présence du Cheikh-el-Islam Effendi, du Mufti Wani Effendi et du Kaïmakam Effendi. On l'interrogea sur tout ce qui lui était arrivé et il chercha à démentir les fables qui couraient sur sa personne. Ayant vu qu'on allait le condamner à mort, l'homme exprima son désir de se convertir à l'Islam. »

La brièveté du récit officiel n'explique pas les difficultés dans lesquelles le grand vizir se débattait alors à l'occasion de la guerre de Crète.

Toutefois l'humanité doit beaucoup de gré à la sagesse de la Turquie. En laissant la vie sauve au Messie, elle lui enlevait l'auréole de martyr, la plus dangereuse de toutes : en l'amenant à se convertir, elle le discréditait définitivement aux yeux du judaïsme.

II

La facile conversion de Sabbataï prévint un grand péril qui menaçait les Juifs et peut-être l'humanité tout entière. De plus elle permit aux rabbins de reprendre l'ascendant qu'ils avaient sur les foules, et que le faux Messie avait failli ébranler.

Comme il arrive toujours dans un cas pareil, il y eut cependant parmi les partisans du Messie des esprits naïfs qui ne virent pas la gravité du fait accompli ; d'autres se trouvaient trop engagés dans la propagande et craignaient les représailles des rabbins. Les uns et les autres furent surpris par la conversion imprévue de leur chef ; les uns et les autres ne rencontrèrent que la répression et la honte du côté des Juifs. Poussés par ces motifs, plus de deux mille Israélites de Salonique, de Constantinople et d'Andrinople se décidèrent à imiter l'exemple du chef et à abjurer le judaïsme. Leurs prophètes profitèrent de cet état d'esprit pour entretenir chez ces bannis du Ghetto la foi dans le Messie, la conversion

(1) Publié par le *Taarih*, Constantinople, 282, I, p. 133, et reproduit par M. Danon, *Sefer Hachana*, I, pp. 177-178.

étant déterminée par les conditions de l'avènement du Messie. Sur les débris du messianisme sabbatéen une nouvelle secte, juive par ses aspirations messianiques et musulmane par ses déclarations extérieures, allait éclore.

La propagande reprenait de plus belle.

Sabbataï, devenu Mehmet Effendi, continuait à séjourner à Abydos ; il ne tarda pas à répondre aux sollicitations des siens. Sous prétexte d'amener les Juifs à l'Islam, il obtint la permission de prêcher dans les synagogues d'Andrinople. Sa conduite était ambiguë et contradictoire ; le collège rabbinique obtint du grand vizir un décret exilant le faux Messie à Dulcigno (Monténégro). Il y mourut obscurément en 1676. Une Qoubba, également vénérée par Juifs, musulmans et chrétiens, est érigée sur la tombe du Messie.

Privés de leur chef, les disciples et les parents de Sabbataï cherchèrent à exploiter, chacun pour son propre compte, l'état d'esprit confus qu'il avait laissé. Les faux messies pullulèrent en Israël jusqu'au dix-huitième siècle ; les faiseurs de miracles et les cabalistes continuèrent jusqu'à nos jours à exercer une influence sur le judaïsme oriental. Imitant l'exemple de leurs précurseurs, on verra des faux messies entraînant leurs fidèles à se convertir en masse au christianisme ou à l'Islam (1).

Mais ce fut dans la ville de Salonique, la plus grande communauté juive de la Turquie, que le néo-sabbataïsme put prendre des racines durables. Si bien que les rabbins continuèrent pendant longtemps à désigner la grande cité macédonienne sous le nom de *Erez Kechef* (terre de Magie).

Ce fut à Salonique que les derniers cadres des fidèles se groupèrent et se trouvèrent assez nombreux pour oser se reconstituer en communauté distincte. C'est là que se révéla parmi eux Jacob Korido, le beau-frère de Sabbataï, que ses fidèles considéraient comme étant Sabbataï ressuscité.

Un grand nombre de Juifs, d'anciens croyants suivait le nouveau messie, dont l'enseignement consistait à pratiquer la débauche et les excès sexuels.

Le collège rabbinique s'empressa d'excommunier les adhérents de Korido et les dénonça aux autorités turques. Effrayés, Korido et 400 de ses partisans embrassèrent publiquement l'Islam (1688), tout en demeurant fidèles à leur Messie. Les anciens sabbatéens néo-musulmans ayant refusé de reconnaître Korido comme le Messie, ils prirent depuis le

(1) Tel est le cas de Jacob Frank, qui se convertit avec tous ses partisans au catholicisme.

nom de Izmirli (ceux de Smyrne), cependant que les nouveaux sectateurs s'appelaient Yacoubis. Telle est l'origine des deux sectes de sabbatéens qui prirent toutes les deux le nom de Maâminim (les croyants), alors que les Juifs les appellent Minim hérétiques et que les Turcs leur donnent le nom de Deunmeh ou renégats.

En réalité ces néo-musulmans demeurent confinés dans leur culte sabbatéen propre et n'attendent que le retour du Messie pour revenir au judaïsme.

Les rabbins ne demandaient pas mieux que d'être débarrassés de gens aussi gênants. Quant aux Turcs, leur tolérance innée leur dictait de laisser en paix ces illuminés. La tradition locale raconte qu'une seule fois (en 1722) un vali voulut exterminer les Deunmeh, mais il mourut avant d'avoir accompli son dessein.

Vers la fin du dix-huitième siècle un certain Barouch Kunio s'érigea en prophète et proclama Osman Baba, épicier de profession, Messie ; il gagna de nombreux adeptes parmi les Izmirlis. A la mort d'Osman Baba, ses partisans se séparèrent du reste des Izmirlis et prirent le nom de Kuniosos, formant ainsi une troisième secte dans le sein des Deunmeh.

Les Kuniosos continuent à vénérer la Qoubbah d'Osman Baba.

Quelques années plus tard, Dervich Effendi, grand rabbin des Izmirli, voulut légitimer et même prescrire le communisme matrimonial en s'appuyant sur certains passages ambigus du *Zohar*. Il ne parvint cependant pas à faire école.

Les Deunmeh demeuraient ainsi isolés des Juifs et des Turcs. Des légendes stupides couraient à leur égard. En 1859, le vali Husny Pacha fit une enquête minutieuse sur les allures des Deunmeh ; il acquit la conviction qu'il n'y avait dans leurs doctrines aucun élément capable de troubler le repos public. Il se contenta de faire fermer la Hebrot ou les écoles où on enseignait la Loi juive et le *Zohar*. Ces mesures obligèrent les chefs des trois sectes, réunis en congrès, à se séparer définitivement des rabbins juifs qui leur avaient jusque-là enseigné le Talmud.

En 1875 Midhat Pacha, alors vali de Salonique, fit sur la moralité et la soumission aux lois du pays une enquête qui se termina en leur faveur. On ne trouva parmi eux ni mendiants, ni malfaiteurs, mais des marchands et des travailleurs honnêtes et paisibles.

***

Les Deunmeh cachent généralement leur origine judéo-espagnole. Dans les relations intimes ils conservent encore leurs noms de familles originaires, mais ils portent officiellement des noms civils turcs. Leur

langue usuelle est le turc, mais ils conservent encore dans la vie religieuse le judéo-espagnol, et l'hébreu dans les pratiques mystiques et dans l'enseignement. Ainsi, ils cachent soigneusement le *Traité des principes et des ordonnances* qu'ils attribuent à Sabbataï en personne et qui leur sert de guide religieux.

Cet opuscule, dont nous devons la publication à M. A. Danon, est le credo des Maâmin. Il contient 18 ordonnances. En voici la traduction.

« Au nom de Sabbataï-Zeni. Ce sont les dix-huit ordonnances de notre Seigneur, de notre Roi, de notre Messie Sabbataï-Zeni, que Sa Majesté s'élève.

I. La première consiste à croire dans le Créateur lequel est unique, et il n'y a point de Dieu hors Lui, ni surveillant, ni chef, ni juge, hormis Lui.

II. La seconde consiste à croire en son *Messie* qui est le véritable sauveur, et il n'y a point de sauveur hormis lui. C'est notre seigneur, notre roi, Sabbataï-Zeni, et sa descendance de la maison de David, puisse Sa Majesté s'élever !

III. La troisième consiste à ne pas jurer faussement au nom de l'Éternel, béni soit-Il ! ni au nom de son Messie, qui porte le nom de son Seigneur en Lui et il ne doit pas être profané.

IV. La quatrième consiste à honorer le nom de l'Éternel, béni soit-Il, et le nom de son Messie chaque fois qu'on le mentionne, de même qu'il faut honorer tous ceux qui sont supérieurs aux autres dans la Science.

V. La cinquième consiste à assister à toute réunion organisée pour proclamer et prêcher les mystères du Messie.

VI. La sixième consiste à ne point avoir dans son milieu des assassins même lorsqu'il s'agit des peuples qui nous haïssent.

VII. La septième consiste à se réunir le 16 du mois de Kislev dans une maison, et à s'entretenir du mystère de la foi dans le Messie.

VIII. La huitième consiste à ne pas tolérer l'adultère ; bien qu'il y ait un commandement de Procréation, il vaudrait mieux se garder des brigands (1).

IX. La neuvième consiste à ne point faire de faux témoignage et à ne point mentir ; il ne doit pas y avoir de délateur même par rapport aux croyants.

X. La dixième consiste à ne pas avoir le droit de convertir un individu à la « religion du Turban (2) » surtout lorsque ce dernier y a été amené par violence. Puisque quiconque est des gens de la guerre y entrerait de son plein gré et sans violence.

(1) Texte très obscur.
(2) A l'Islam.

XI. La onzième consiste à ne pas avoir d'envies et à ne convoiter rien (du bien, etc.).

XII. La douzième consiste à fêter la fête du 16 Kislev avec une grande allégresse.

XIII. La treizième consiste à faire du bien au prochain et à tâcher de considérer la volonté de son prochain comme la sienne propre.

XIV. La quatorzième consiste à lire chaque jour en cachette les Psaumes.

XV. La quinzième consiste à observer chaque mois la naissance de la nouvelle Lune et à prier que la Lune tourne sa face vers le Soleil.

XVI. La seizième consiste à être prudent pour ce qui concerne les usages des Turcs, par quoi on les désarme. Qu'on ne se reproche point l'obligation d'observer le Ramazan. Quant au Qourban que les Turcs sacrifient aux Diables, il n'y a point de mal si on ne le fait pas ; seulement tout ce qui se voit (extérieurement), qu'ils le fassent.

XVII. La dix-septième consiste à ne pas se marier avec eux ni de son vivant ni après, car ils sont impurs et leurs femmes sont impures.

XVIII. La dix-huitième consiste à faire circoncire ses enfants. Il faut ainsi laver l'opprobre du peuple saint. »

***

Fidèles à ces prescriptions, les Deunmeh accomplissent tous les devoirs extérieurs de « la foi du turban ». Ils fréquentent les mosquées s'abstiennent de toute boisson alcoolique. Ce qui n'empêche que les Turcs les considèrent comme de faux Juifs et les Juifs comme de faux musulmans. Les trois sectes comptent aujourd'hui environ 10.000 âmes (Izmirlis 2.500, Kuniosos 3.500, Yacoubis 4.000). Entourés de méfiance et de mépris, les Deunmeh cachent les discussions qui les séparent entre eux. En effet, des trois sectes seule celle des Ismirlis reste fidèle au sabbatianisme pur, tandis que les deux autres professent un messianisme confus. Les Izmirlis et les Kuniosos occupent le même quartier au N.-E. de la ville. Les Izmirlis sont pour la plupart bonnetiers, merciers et quincailliers. L'instruction turque pénètre parmi eux et déjà on compte pas mal de professeurs, médecins, ingénieurs et vétérinaires. Les Yacoubis occupent un quartier à part, au N.-O. de la ville, à proximité des Turcs, et ce sont les plus assimilés aux Turcs, lesquels les appelent Tarbouchlou (ceux du turban). Ils s'acquittent avec une grande conscience des devoirs de l'Islam et sont les plus versés dans

la littérature turque. Ils conservent l'épée et les manuscrits autographes de Sabbataï. Les Yacoubis sont en grande partie fonctionnaires, et ce rôle les a prédestinés à participer aux événements d'aujourd'hui.

D'ailleurs, il faut rendre justice à la législation turque, laquelle n'a jamais cherché à attenter à ce particularisme des Deunmeh. La loi les reconnaît comme Musulmans et leur accorde les mêmes droits qu'aux Turcs. Aussi sont-ils admis à toutes les fonctions administratives et occupent des postes élevés au Konak.

Les Maïmin ont conservé la constitution communale des Juifs. Chaque secte a un chef religieux ou un Ab-bet-din, qui est rabbin et juge, assisté d'un bet-din ou tribunal composé des dayanim (juges). Dans leurs bibliothèques on trouve étalés les livres du Koran et du rituel musulman, mais plus nombreux sont les livres hébreux et judéo-espagnols ; le *Zohar* surtout occupe une place importante.

Les Deunmeh ont un service d'écoles exemplaire. Tandis que les Hodja y enseignent le Koran, les rabbins enseignent l'hébreu. On a vu des professeurs de l'Alliance Israélite enseigner l'hébreu à ces anciens Juifs.

En outre, un mouvement émancipateur a placé à la tête de leurs écoles des gens éclairés qui cherchent à faire disparaître les superstitions et à rapprocher leurs élèves des Turcs. Des professeurs venus d'Europe y enseignent le français qui est très répandu parmi les membres de la secte.

La solidarité, la bienfaisance et la prévoyance sociale sont très perfectionnées chez les Deunmeh. On ne rencontre parmi eux ni mendiants ni criminels. Les mœurs déréglées dont on accuse les Deunmeh ont disparu. La vie de famille est assez bonne.

Entre les gens de la même secte les hommes et les femmes sont libres. Les femmes participent à la vie communale et d'une façon active.

L'endogamie est de rigueur chez les Maâmin et la polygamie leur est interdite. La cérémonie nuptiale est double : la première, de jour, est officielle et se fait pour tout le monde ; l'autre, de nuit, est religieuse, purement juive, et ne se fait qu'en présence des coreligionnaires. La circoncision se fait à l'âge de trois ans.

Les morts de chaque secte sont enterrés à part. La mort est considérée comme un événement heureux. Les usages qui s'y rattachent sont d'origine juive certaine.

Les membres de la secte n'observent plus la Pâque juive, mais ils reconnaissent au sabbat un caractère sacré.

Les Izmirli attendent toujours le retour de Sabbataï qui, après ses dix-huit incarnations successives en Adam, reviendra pour délivrer les

siens. Seuls les Mâamin et les Juifs iront au Paradis et seront délivrés.

Les Yacoubis attendent le retour de Yacoub Korido.

Tous les samedis les femmes et les enfants vont voir au bord de la mer si le navire, qui doit l'amener de son pèlerinage à la Mecque, est revenu.

Quelques maisons *wakf*, appartenant à la secte, leur servent de lieu de réunion, pour les services du culte comme pour les affaires publiques. Un muezzin officiant et des païtanim (chantres) y font entendre des prières, auxquelles les hommes et les femmes mariées sont admis.

Chacune de ces maisons comprend la *hoçara*, l'oratoire, le réfectoire et une petite salle réservée aux femmes.

Les Deunmeh observent treize fêtes spéciales, soit d'origine juive, soit en mémoire de leur Messie Parmi ces dernières, citons celle du 9 Ab (Hag Hasimhot), jour de la naissance de Sabbataï (à en croire les adorateurs respectifs de Kunio et de Korido), où ils se livrent à la joie, et le 10 Kislev, jour de méditations mystiques.

Jusqu'à l'âge de treize ans l'enfant est tenu dans l'ignorance des détails du culte. La cérémonie d'initiation ou la Bar Mizraa a lieu en présence du chef religieux.

Depuis une trentaine d'années, le contact avec la civilisation moderne et le souffle de rationalisme qui pénètre dans la société turque et juive ont ébranlé les principes par trop mystiques de la foi des Deunmeh.

Les bienfaits de l'instruction qui se répand parmi eux et le bien-être croissant des Deunmeh ont déjà fait des brèches profondes dans leur mentalité religieuse qui se dégage des brumes du mysticisme.

L'ignorance en matière hébraïque, qui caractérise les adhérents de la secte, les éloigne de plus en plus du judaïsme : d'ailleurs l'hébreu moderne lui-même, à peine accessible à quelques rares lettrés, ne contribue qu'à favoriser l'éclosion du positivisme.

La jeunesse éclairée, qui a pris aux Juifs la faculté d'assimilation qui caractérise ce peuple, étouffe dans les *wakf* : sa situation ambiguë pèse sur les consciences.

Elle préfère se grouper dans les clubs où les jeunes Deunmeh s'adonnent à la lecture, aux entretiens littéraires et politiques.

C'est dans ces clubs que s'est accompli un chapitre de la révolution turque. En effet, plus que tous les autres, les Deunmeh éclairés sentent leur isolement.

« Rejetés par les Musulmans, ne pouvant revenir au judaïsme, dont ils sont d'ailleurs éloignés par leur langue, les Deunmeh forment de plus en plus une association de libres-penseurs. De leur expérience de trois siècles ils ne retiennent que la pratique de la solidarité étroite et fraternelle. Le travail de désagrégation se poursuit sans relâche dans tous les

sens... La jeunesse est frondeuse et gouailleuse, elle veut jeter à bas sans retard le monument sabbataïde, fait de superstitions grotesques et de pratiques dénuées de signification... Elle tend la main aux Turcs libéraux. Dejà quelques mariages ont été conclus en dehors de la secte. Déjà la nouvelle génération semble s'être résignée à la disparition de la secte... Les Minim qui survivront au naufrage complet et irrémédiable de leurs croyances et de leurs institutions se confondront avec les Musulmans. La faculté d'assimilation qu'ils tiennent de leurs ancêtres les Juifs leur permettra de subir rapidement une double rénovation physique et morale. Régénérés, affranchis des anciens préjugés, pleins d'ardeur pour l'action, ils prendront rang à l'avant-garde de l'armée de la civilisation qui propagera en Turquie les idées de justice et de progrès. »

M. N., le distingué auteur qui appartient au personnel de l'Alliance israélite et à qui nous empruntons une partie de nos informations, écrivait ces lignes il y a sept années. Aujourd'hui ces prévisions sont amplement justifiées. Et même les renseignements que nous fournissent nos amis turcs et juifs originaires de Salonique font ressortir le rôle important que les Deunmeh jouent actuellement. Cette population, qui compte dans son sein de nombreux fonctionnaires intellectuels et qui possède la souplesse du Juif et l'arrogance du Turc, éprouvée par la pensée moderne dans ce qui fait la raison d'être même de son existence religieuse, est nécessairement un facteur de révolution et de progrès.

N. S.

Le Pèlerinage de Sidi-Boumédiène, le deuxième jour d'el-Aïd-es-Saghir.

Le village d'*el-Eubad*, connu aussi sous le nom de *Sidi-Boumédiène* à cause du grand saint qui y est enterré, a été, comme d'habitude, le rendez-vous de presque tous les Musulmans de Tlemcen, le deuxième jour de la fête de la rupture du jeûne (*Aïd-es-Saghir*), fête qui clôture le *Ramadan*. On peut estimer à plus de dix mille personnes le nombre de ceux qui ont pris part à ce pèlerinage (1).

Favorisés par un ciel azuré et une clémente température, vêtus de leurs plus beaux costumes, les Tlemceniens, grands et petits, se dirigèrent de très bonne heure, par petits groupes, vers ce village, dont la blancheur et le caractère pittoresque attirent comme un aimant le regard de tous les étrangers qui passent en chemin de fer. La route verdoyante et ombragée qui conduit à ce site très coquet, habité exclusivement jusqu'ici par les indigènes, présentait ce jour-là une grande animation.

Tout au long du chemin, on voyait, disséminés çà et là, des marchands de gâteaux, des cafetiers maures ambulants, des débitants de boissons rafraîchissantes, etc., qui faisaient la grande joie de tous les enfants.

Arrivés sur les lieux, tous les pèlerins sont entrés dans le sanctuaire de *Sidi Boumédiène*. Et en signe de vénération, les uns embrassèrent les boiseries du tombeau, les autres les rideaux et les drapeaux, d'autres encore burent une ou plusieurs gorgées de l'eau du puits qui se trouve dans la cour du sanctuaire et qui est considérée par les croyants comme possédant la même *baraka* que l'eau du puits de *Zem-Zem* (2). Pendant ce temps, les *tolba* récitèrent en chœur ou séparément à haute voix quelques versets coraniques. Certains d'entre eux donnèrent au *mokaddem* une somme d'argent (0 fr. 05 à 0 fr. 20) ou une ou plusieurs bougies pour éclairer dans le courant de l'année la chambre qui renferme le corps du Saint.

Mais dès 9 heures du matin les *khouan* des confréries religieuses de Tlemcen, *qadria*, *taïbia*, *Adjamia*, les *nègres*, etc., ont quitté leurs

(1) Quarante pèlerinages pendant quarante vendredis consécutifs valent, d'après la légende, un pèlerinage à la Mecque.

(2) Le puits de *Sidi-Boumédiène* communique, d'après la légende, par ses eaux avec le puits de *Zem-Zem*.

zaouïa pour se rendre successivement et séparément, en processions, étendards en tête, à *el-Eubad*.

Chaque confrérie est suivie par un grand nombre de spectateurs. Les *khouan* se livrent sur tout le trajet à des danses et psalmodient des chants rituels.

Les gens qui les accompagnent répètent en chœur le refrain de ces cantiques monotones.

Les faits et gestes de ces personnages religieux impressionnent fortement la foule déconcertée des curieux.

Pour rehausser l'éclat de ces cérémonies, certaines confréries se firent accompagner dans leurs danses par des joueurs de *tebel*, *bardaïr*, *ghaïta*, etc. Marchant très lentement et s'arrêtant en plusieurs endroits, chaque confrérie avait mis une heure et demie, voire deux heures, pour atteindre *el-Eubad*. Aussitôt arrivées, chacune d'elles donna une séance, qui dura environ une demi-heure, dans une espèce de cour enclavée entre la mosquée et la *Kobba* (tombeau) de *Sidi Boumédiène*; puis tous les *khouan* entrèrent dans le Saint Lieu pour y accomplir leur pèlerinage. Après cela, ils se sont rendus chez les représentants de leurs confréries dans le village d'*el-Eubad*, où on leur a servi à manger le couscous traditionnel, après avoir exécuté en commun plusieurs danses et chanté le *diker* du fondateur de leur confrérie. Pendant ce temps, un grand mouvement régnait dans le village. Tout le monde se donnait mutuellement des accolades en signe de réjouissances, et les femmes sur les terrasses poussèrent leurs *you-you* stridents pour exprimer leur joie.

On remarquait également sur les lieux nombre de touristes européens, presque tous armés d'un *Kodak*, et suivant les mouvements de la foule avec une vive curiosité.

A partir de 4 heures de l'après-midi, les *khouan* et les pèlerins se mettent en marche pour regagner Tlemcen (1). Durant tout le parcours qui sépare *el-Eubad* de Tlemcen, les *khouan* et beaucoup de pèlerins s'adonnèrent, sans trève, à leurs danses et chants, absolument comme en se rendant à *Sidi-Boumédiène*. De retour à Tlemcen, les affiliés de chaque confrérie, toujours suivis par la foule tapageuse, se rendirent dans leurs *zaouïa* respectives, où a eu lieu la dislocation, en se donnant rendez-vous pour *el-Aïd-el-Kebir* (fête du mouton), qui

(1) La route de *Sidi-Boumédiène* à Tlemcen est bordée en partie par le cimetière musulman et par de nombreux tombeaux de très grands Saints, notamment *Sidi Es-Senoussi*. Sur le même parcours, il y a aussi des sources ou des arbres sacrés (*aïn ouanzanta*). Devant ces divers endroits vénérés par les fidèles, les confréries ne manquent pas de s'arrêter.

aura lieu dans la première semaine de l'année prochaine (1909), non sans avoir fait des vœux pour la communauté musulmane. Puis tout rentra dans le calme habituel.

En allant, comme en revenant, plusieurs pèlerins consacrèrent un souvenir ému à leurs morts qui dorment leur sommeil éternel dans le cimetière qui se trouve sur le chemin.

Les fameux *aîssaoua* jadis attiraient à cette fête beaucouq de spectateurs par leurs danses sauvages, accusées par les Musulmans orthodoxes de présenter un caractère anti-religieux. Ils ne prennent plus part à ces cérémonies depuis plus de trois ans, par suite d'une décision de M. le gouverneur général de l'Algérie, qui a été approuvée par tous les sages musulmans.

Aucun incident n'a eu lieu durant toute la journée, et le service de police chargé de veiller au bon ordre n'a pas eu à intervenir.

Tlemcen, le 3 *novembre* 1908.

Aboubekr Abdesselam ben Choaïb,
Professeur à la Médersa de Tlemcen.

La Famille impériale de Turquie.

L'ouvrage excellent, bien que fort ancien, de Mouradjea d'Ohsson (1) nous conserve l'exposé de l'ancienne conception ottomane de la souveraineté.

Le Sultan devait remplir les conditions suivantes : professer la reli-

S. A. I. Selâh-ed-Dîn Efendi, fils du Sultan Murâd.

gion musulmane et suivre le rite sunnite ; être libre et majeur — l'âge légal de la majorité, pour les Musulmans, étant de quinze ans, et de sexe masculin ; jouir de la plénitude de sa raison ; appartenir à la

(1) *Tableau de l'Empire ottoman*, éd. in-8, t. V, pp. 5-14.

famille de Koreïch, dont est issu le Prophète ; exercer toutes les vertus ; avoir la légitimité qui s'acquiert par la victoire militaire et l'exercice du pouvoir. Il doit enfin, et cette prescription est dirigée contre les Chiites attendant la venue de l'Imam caché, être visible.

Sa personne était inviolable ; son pouvoir et son empire ne pou-

S. A. I. le prince Mohammed Réchâd Efendi, héritier présomptif.

vaient être divisés, et il ne pouvait y avoir en même temps deux Khalifes. Souverain absolu, premier dépositaire du Code sacré et exécuteur suprême de la loi, il avait seul les droits de *khotba* et de *sikkè*, c'est-à-dire de faire mentionner son nom dans les prières publiques et de le faire graver sur les monnaies. Il avait l'obligation d'exercer le sacerdoce suprême, d'officier notamment aux deux Baïram, de rendre la justice, de commander les armées, d'administrer les finances et de nommer juges et fonctionnaires. Au-dessus des peines de droit divin,

S. A. I. le prince Yoûssouf 'Izz-ed-Dîn Efendi
Second prince héritier dans l'ordre légal des successions.

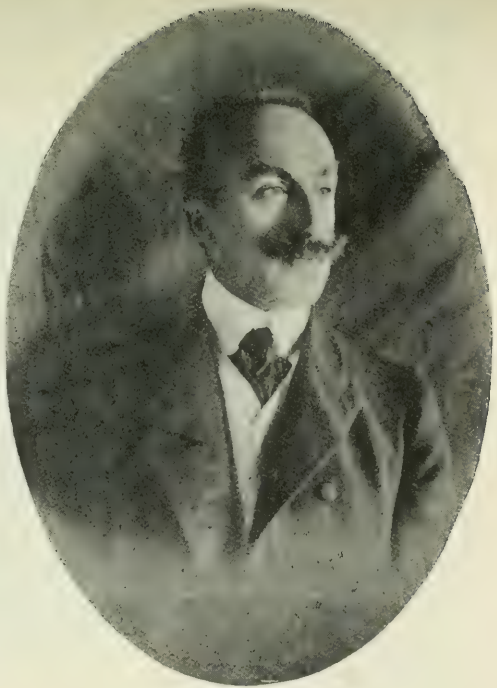

S. A. I. 'Abdul-Medjîd Efendi, fils du Sultan 'Abdul-'Azîz.

hakk ullâh, il ne pouvait être soumis qu'au droit civil, *hakk 'abd*, dans ses rapports avec les particuliers. Toutefois, il lui était interdit d'introduire aucune innovation en matière religieuse et de prendre aucune mesure pouvant léser ses sujets. Ce n'était qu'en cas d'impiété manifeste ou de violation de la loi religieuse que son autorité

S. A. I. Ibrâhîm Tevfîk Efendi, premier fils de Burhân ed-Dîn Efendi (Sixième fils d''Abdul-Medjîd).

pouvait être méconnue : quelles que fussent ses mœurs et ses manières d'agir, eût-il usurpé l'empire, la tradition n'admettait pas qu'on pût lui désobéir.

Si précises sur tant de points de la vie civile et politique, les anciennes lois religieuses de l'Islam sont muettes sur un point capital : la succession au trône. On sait que, dans les divers pays musulmans, l'autorité souveraine restait dans la même famille, mais qu'un ordre de

succession régulier fut rarement observé. Souvent les Khalifes désignèrent de leur vivant leurs successeurs, auxquels on prêtait parfois serment ; mais leurs intentions furent bien des fois méconnues. Pendant plusieurs siècles les Sultans de Turquie, pour éviter de pareilles difficultés, tinrent prisonniers ou mirent à mort les fils de leurs prédéces-

S. A. I. 'Eumer Fâroûk, fils du prince 'Abdul-Medjîd.

seurs; il en résulta que les quatorze premiers d'entre eux régnèrent de père en fils. De nos jours, il est de règle que le membre le plus âgé de la famille impériale, à la mort d'un Sultan, prenne le pouvoir.

Nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux un tableau généalogique de la famille actuellement régnante et d'y joindre les portraits de quelques-uns des membres de cette famille, dont il a été fréquemment fait mention au cours des récents événements.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE

† Sultan **Mahmoûd II**, né en

† Sultan **'Abdul-Azîz**, né en 1830, règne de 1861 à 1876.

- **Yoûsouf 'Izz-ed-Dîn Efendi**, né en 1857.
- Princesse **Sâliha Sultân**, née en 1862.
- Princesse **Nâzimè Sultân**, née en 1868, mariée à Khâlid Pacha.
- **'Abdul-Medjîd Efendi**, né en 1869.
  - **'Eumer Fâroûk Efendi**.

† Sultan **'Abdul-Medjîd**, né en

- † Sultan **Murâd V**, né en 1840, mort en 1904, règne en 1876.
  - **Selâh ed-Dîn Efendi**, né en 1866.
  - Princesse **Khadidjè Sultân**, née en 1873, mariée à Vâsif Pacha.
  - Princesse **Fehîmè Sultân**, née en 1875, mariée à Ghâlib Pacha.
  - Princesse **Fâtimè Sultân**, mariée à Refik Bey.
- Sultan **'Abdul-Hamîd II**, né en 1842, règne depuis 1876.
- Princesse **Djemîlè-Sultân**, née en 1843, veuve de Damad Mahmoûd Djelâl ed-Dîn Pacha.
- **Mohammed Rechâd Efendi**, héritier du trône.
  - **Ziyâ ed-Dîn Efendi**, né en 1877.
  - **Nedjm ed-Dîn Efendi**, né en 1881.
- † **Ahmed Kemâl ed-Dîn Efendi** 1847-1905).
  - Princesse **Muninè Sultân**, née en 1877, mariée à Sâlih Pacha.

Sultan **'Abdul-Hamîd II**, né en

- **Mehmed Selîm Efendi**, né en 1870.
- Princesse **Zekiyè-Sultân**, née en 1871, mariée à Noûr ed-Dîn Pacha Damad.
- Princesse **Na'îmè-Sultân**, née en 1876, mariée à Kemâl ed-Dîn Pacha Damad.
- **'Abdul-Kâdir Efendi**, né en 1878.
- **Ahmed Efendi**, né en 1878.
- Princesse **Nâïlè-Sultân**, née en 1884.
- **Burhân ed-Dîn Efendi**, né en 1885.

LA FAMILLE RÉGNANTE

1785, règne de 1808 à 1839.

† Sultan **'Abdul-Medjîd**, né en 1823, règne de 1839 à 1861.

- † **Chevket Efendi** (1872-1899).
  - **Djemâl ed-Dîn Efendi**, né en 1891.
- **Saïf ed-Dîn Efendi**, né en 1876.
- Princesse **Eminé Sultân**, née en 1876, mariée à Mehmed Bey Efendi.

1823, règne de 1839 à 1861.

- Princesse **Seniyé-Sultân**, mariée à Damad Mahmoûd Pacha.
- † **Burhân ed-Dîn Efendi** (1853-1885).
  - **Ibrâhîm Tevfîk Efendi**, né en 1876.
  - Princesse **Kadriyé Sultân**.
  - † Princesse **Fâtimé Sultân**, mariée à Noûrî Damad Pacha.
- Princesse **Medihé Sultân**, née en 1857, mariée en secondes noces à Ferîd-Pacha.
- **Suleïmân Efendi**, né en 1860.
  - **'Abdul-Hâlim Efendi**, né en 1890.
- **Vahîd ed-Dîn Efendi**, né en 1861.
  - Princesse **Feniré** née en 1888.

Princesse **Rèfi'a Sultân**, née en 1887.

842, règne depuis 1876.

- Princesse **Châdiyé**, née en 1886.
- Princesse **'Aïché**, née en 1887.
- Princesse **Rèfi'a**.
- † Princesse **Khaïriyé**.
- † Princesse **Khâdidjé**, morte en 1898.
- **'Abdur-Rahîm Efendi**, né en 1892.
- **Ahmed Noûr ed-Dîn Efendi**, né en 1901.
- **Mehmed 'Abid Efendi**, né en 1905.

L'arrière-grand'mère du Sultan actuel, femme préférée du Sultan 'Abdul-Hamîd Ier du nom, était une Française, Mlle du Buc de Livry, qui, s'étant embarquée à Marseille, en 1783, pour aller rejoindre sa famille à la Martinique, fut prise par des corsaires barbaresques et

S. A. I. le prince Sélim Efendi, fils du Sultan 'Abdul-Hamîd II.

entra au harem impérial. Mère de Mahmoûd II et grand'mère de 'Abdul-Medjîd, elle obtint de son fils, à sa mort, survenue en 1837, d'abjurer la religion musulmane, qu'elle avait été contrainte d'embrasser. La cérémonie eut lieu secrètement, en présence d'un religieux de Terre-Sainte et on en trouve le récit dans les *Annales d'Orléans*. Mlle du Buc de Livry était la cousine de l'impératrice Joséphine, dont la fille, la reine Hortense, fut, comme on le sait, la mère de Napoléon III.

Quand le Sultan 'Abdul-Azîz vint visiter Paris il y a une quarantaine d'années, à l'occasion de l'Exposition, le journal officiel ottoman, *La Turquie*, publia « que c'était à une Française que l'empire ottoman était redevable de ses premiers pas dans la voie du progrès » (1).

S. A. I. le prince 'Abdur-Rahîm Efendi, fils d''Abdul-Hamîd II.

Descendance des Sultans depuis Sélim Ier.

Sélim Ier, fils de Bayezid II ;
Suléïman Ier, son fils ;
Sélim II, son fils ;
Murad III, son fils ;

(1) *La Dépêche marocaine*, 16. 10. 1908.

Mohammed III, son fils;
Ahmed Ier, son fils ;
Moustafa Ier, fils de Mohammed III ;
Osman II, fils de Ahmed Ier, neveu de Moustafa ;
Ibrahim Ier, fils de Ahmed Ier, frère de Murad IV ;
Mohammed IV, fils d'Ibrahim Ier ;
Suléïman II, fils du même;
Ahmed II, fils du même ;
Moustafa II, fils de Mohammed IV ;
Ahmed III, fils de Mohammed IV ;
Mahmoûd Ier, fils aîné de Moustafâ II ;
Ahmed III, fils de Mohammed IV ;
Mahmoûd Ier, fils aîné de Moustafâ II ;
Osman III, fils du même et frère du précédent ;
Moustafa III, fils aîné de Ahmed III ;
'Abdul-Hamîd Ier, frère de Moustafa III, fils de Ahmed III ;
Sélim III, fils de Moustafa III;
Moustafa IV, fils de 'Abdul-Hamîd Ier ;
Mahmoûd II, fils du même, frère de Moustafa IV.

AUTOUR DU MONDE MUSULMAN

EUROPE

Angleterre.

L'exposition ouverte le 24 octobre dans la galerie de Whitechapel par le marquis de Lansdowne est entièrement consacrée à l'art musulman.

L'art persan, moins orthodoxe que celui des autres pays musulmans, est aussi plus imaginatif. Les tapis, les poteries attirent de suite l'attention ; mais la collection la plus remarquable est certainement celle des miniatures indo-persanes. Les meilleures sont celles qui remontent aux règnes de trois empereurs mongols, Akbar, Jahangir et Shahjahan. Bien avant eux cependant, l'art de la miniature était déjà poussé à la perfection, ainsi qu'en témoignent quelques manuscrits illustrés.

Les diverses collections de cette intéressante exposition donnent une idée très exacte de l'art des pays musulmans.

Les tuiles persanes des douzième et treizième siècles sont remarquables par leur couleur variant entre le bleu turquoise le plus pur et le bleu indigo, ou décorées d'une teinte (lustre) d'or pâle qui date surtout du treizième siècle, et précéda ainsi les « lustres » mauresques et hispano-mauresques.

La collection de photographies des édifices musulmans d'Espagne, d'Égypte, d'Asie Mineure et d'Inde est des plus intéressantes. La mosquée de Cordoue, la synagogue de Tolède (aujourd'hui église Santa Maria la Blanca) ont plus de grandeur que l'Alhambra.

Des siècles divisent l'architecture mauresque d'Espagne et d'Afrique de l'architecture indienne qui date des dynasties mongoles — on ne saurait donc les comparer.

Parmi les collectionneurs qui ont exposé, citons : Sir William Preece, M. I. Dix, Sir Rupert Boyce, docteur F. R. Martin, M. W. Blunt, M. H. Hartley, le marquis de Tweedale, Lord Brassey, le comte de Northbrook, etc.

Crète.

Une correspondance de Crète insérée dans l'*Ikdam* a fait connaître les mauvais traitements que les Chrétiens ont fait endurer aux Musulmans de l'île. A Soukara, des scènes révoltantes se sont passées. Un vieillard de 65 ans, Huseïn Boraki, a été assailli et maltraité ; sa maison, envahie, a été mise au pillage, et les auteurs de ces méfaits ont allumé un feu de joie autour duquel ils ont dansé plusieurs heures.

Des faits analogues se sont produits dans d'autres localités. Nombre de Musulmans, parmi lesquels se trouvaient des femmes et des enfants, ont été l'objet de violences. On les a forcés à saluer le drapeau grec. « Amenez vos femmes, que nous leur fassions boire du vin ! » leur disait-on ailleurs. Une jeune fille musulmane, enlevée par des malfaiteurs, n'a dû sa liberté qu'à l'apparition de la gendarmerie.

BOSNIE-HERZÉGOVINE

L'empereur d'Autriche d'après les nouvelles de provenance allemande a reçu une délégation de Musulmans de Bosnie-Herzégovine, du Conseil Municipal de Serajevo. Parlant au nom des délégués, le maire de Serajevo, a exprimé à l'empereur les sentiments de fidélité et d'amour filial qui animent la communauté à son égard.

En les remerciant, l'empereur manifesta sa satisfaction de voir que son intention d'accorder toute liberté et égalité aux religions diverses de la Bosnie-Herzégovine et aux Musulmans qui forment une grande partie de la population, est bien comprise.

Le discours de l'empereur fut acclamé aux cris de « Uzivio ».

Après avoir visité la ville, les délégués ont été reçus à l'hôtel de ville par le docteur Lueger, maire de Vienne, qui leur annonça que, en signe d'amitié pour les Turcs, la ville de Vienne allait ériger une mosquée.

Les journaux de Serajevo publient des articles sympathiques à la délégation musulmane. Le *Bosnjak*, organe musulman, dit que la députation a tenu à exprimer à Vienne la joie de la nation musulmane qui se voit protégée par la maison de Habsbourg et ne devient pas la proie de la propagande serbe. L'organe du parti du progrès musulman exprime le même sentiment.

Une Anglaise qui a longtemps vécu à Mostar et à Serajevo donne dans la *National Zeitung* quelques aperçus de la vie des femmes en Bosnie-Herzégovine (1). Dans leurs costumes, elles recherchent plus le luxe et la couleur que la commodité. Elles portent, même en été, un manteau noir aux longues manches pendantes, une sorte de capeline sombre qui abrite le visage et, lorsqu'elles sortent, un voile épais, appelé Yaschmak, qui souvent n'a pas même d'ouverture pour les yeux. Les femmes musulmanes sont, en général, plus avancées que les femmes chrétiennes. Le harem ressemble à un intérieur européen, car la polygamie n'existe pour ainsi dire plus. A Mostar, le harem est la partie de la maison destinée aux parents et aux servantes de la maîtresse de maison. La femme ne se montre jamais sans être voilée, son mari même ne voit son visage qu'après le mariage. A Mostar, les femmes portent le costume turc ; la maîtresse de maison porte une petite couronne sur la tête. A Serajevo, l'influence européenne se fait sentir, les femmes portent des vêtements clairs, souvent blancs, et ont presque toutes abandonné le voile.

RUSSIE

La Vie sociale. — Plusieurs groupements musulmans se sont fondés dans l'Asie russe, avec l'autorisation administrative.

Dans le Ferghana, à Nemnegar (?), plusieurs jeunes gens ont créé une « Fraternité », *Birâderlik*, qui poursuit un double but : répandre l'instruction et venir en aide aux Musulmans malheureux.

(1) 29.10. 1908.

A Khan Kerman, c'est un groupement intitulé « Progrès de l'Islam », *Tarakkî-i Islam*, qui s'est formé. Son nom indique suffisamment ses tendances.

Enfin à Karghali, dans le gouvernement d'Orenbourg, ce sont les ulémas qui ont pris l'initiative d'une « Société Musulmane », *Musulmân Djem'iyèti*.

L'Instruction. — Le 19 octobre s'est tenu, à Bakou, le second congrès de l'enseignement du Daghestan. Cette réunion a été une véritable déception pour les amis de l'instruction ; alors que 64 personnes avaient répondu à l'appel, l'année dernière, 14 seulement étaient venues cette fois, et, faute d'un nombre suffisant de membres présents, on n'a pu procéder aux élections pour renouveler le bureau de la commission de surveillance ; une autre réunion se tiendra ultérieurement dans ce but.

La société Nedjât, qui, on le sait, a pour but de favoriser, à Bakou, le développement de l'instruction, a reçu la requête suivante, que près de deux mille personnes avaient signée, et que le *Tarakkî* a insérée, dans les premiers jours d'octobre :

« Nous soussignés, demandons à l'administration de la Société d'instruction Nedjât de prendre les mesures nécessaires pour ouvrir, en notre faveur, des cours du soir. Souffrant d'être demeurés privés des bienfaits de l'instruction, nous avons l'espoir que notre demande sera accueillie, puisque nous l'adressons à une société qui a pour but de répandre l'instruction et, par là, de faire le nécessaire pour que les besoins du peuple soient satisfaits. De notre côté, nous prenons l'engagement de couvrir, dans la mesure de nos moyens, les frais occasionnés par les leçons. »

Les cours du vendredi fondés par la société Nedjât ont eu beaucoup de succès ; 64 élèves les suivent assidûment, et on a dû dédoubler l'unique classe du début. Toutefois, certains élèves donnent des sujets de plaintes ; plusieurs se sont appropriés les livres mis à leur disposition pendant les leçons. Un avis communiqué à la presse les invite à rapporter, au plus tôt, les livres qu'ils détiennent ainsi ; ceux qui ne le feront pas verront leurs noms publiés dans les journaux.

La section dramatique de la Société Nedjât avait interrompu ses représentations théâtrales pendant le ramadan. Elle les a reprises, et voici les titres des pièces qu'elle a l'intention de jouer, dans l'ordre des représentations :

1° *Abôu'l-'Alâ* ; 2° *Ibrâhîm Beg* ; 3° *Prisonnier de lui-même* ; 4° *Les*

Incursions; 5° *L'Hôtelier*; 6° *Féridoun*; 7° *Le Reviseur*; 8° *Gâvè le forgeron*; 9° *Le Médecin Zora*; 10° *Les Malades*; 11° *La Discorde*; 12° *La Vaine Richesse*; 13° *Patrie*; 14° *Les Juifs*; 15° *Les Coupables innocents*; 16° *La Famille du criminel*; 17° *Hamlet*; 18° *L'Amitié trahie*; 19° *Caroline* (?); 20° *Les Contrebandiers*; 21° *Al-Mansoûr*; 22° *Le Sultan 'Osmân, ou le Gouverneur de Jérusalem*; 23° *Le Sultan Sélim le Conquérant*; 24° *Aga Mohammed 'Alî Châh Kadjar*; 25° *Nâdir Châh Afchâr*; 26° *Le Jeune infortuné*; 27° *Aurèle Auguste* (?); 28° *L'Enchanteresse*; 29° *L'Épreuve de l'intelligence*; 30° *L'Épreuve du cœur*; 31° *Le Sultan 'Abdul-'Azîz*; 32° *Hâdjî Kara*.

Comme on le voit par cette énumération, l'histoire de la Perse, avant et après l'Islam, celle de la Turquie et des khalifes de Bagdad, se partagent, avec les études de mœurs, la faveur du public musulman. Cette liste nous montre aussi, une fois de plus, l'influence exercée par les littératures occidentales, par l'intermédiaire de la Russie, le plus souvent, sur la littérature tartare.

Les artistes chargés d'interpréter ces œuvres sont au nombre de dix-sept; il y a, en outre, deux dames, dont les noms ne sont pas musulmans, pour tenir les rôles féminins. La Société fait toutes les formalités nécessaires pour que les pièces nouvelles soient jouées.

Le zemstvo d'Oufa a pris des mesures dont les Musulmans lui sauront gré. Il a décidé de pourvoir d'écoles primaires, dans un délai de dix ans, tous les villages musulmans, de fonder une École normale d'institutrices et d'introduire, dans les écoles réales et les gymnases, l'enseignement de la langue turque et de la religion musulmane.

A Oufa, les débuts de l'enseignement féminin ont été très modestes. La première école de filles, fondée en 1907, dut, faute de ressources suffisantes, s'installer dans une maison de bois. Grâce au zèle des dames musulmanes de la ville, qui ont fondé une Société en vue de répandre l'instruction, un bâtiment mieux approprié à cette destination a été construit, et deux nouvelles écoles ouvertes. Les jeunes filles d'Oufa reçoivent, maintenant, l'instruction primaire élémentaire et supérieure.

A Érivan fonctionne, depuis deux ans, un pensionnat musulman, créé et tenu par Moghanlinsky et Mohammedoff. Cet établissement, qui, au début, n'avait que 18 élèves, en compte 23 depuis la rentrée, en septembre. Très bien tenu, le pensionnat d'Érivan forme des jeunes gens qui comptent parmi les meilleurs élèves des gymnases et progymnases russes. L'instruction religieuse y est l'objet de soins tout particuliers; l'instruction générale — les résultats le montrent — n'y est pas moins satisfaisante.

L'autorité russe a donné son autorisation à une intéressante manifestation littéraire. On va célébrer, à Tiflis, le cinquantenaire du poète géorgien Srétiti, en l'honneur duquel on désire publier, selon l'usage européen, un Recueil littéraire; les amis du poète sollicitent, pour ce recueil, la collaboration des littérateurs et des artistes géorgiens.

EMPIRE OTTOMAN

Le programme politique du Comité Union et Progrès, qui réglera la direction politique de la Turquie jusqu'à la réunion de la Chambre des Députés, est le suivant (1) :

Les droits octroyés par la Constitution de 1293, et les décisions contenues dans le Hatt-i-Humayoun publié le 4 redjeb 1326 et relatif à la Constitution subsisteront jusqu'à la réunion de la Chambre des Députés.

1° Le fondement de la Constitution est le respect de la volonté du peuple. Le Ministère sera responsable devant la Chambre des Députés et devra tomber s'il n'obtient pas la majorité des voix;

2° Le nombre des membres du Sénat (مجلس الاعيان) ne devra pas excéder le tiers de celui des membres du Parlement. Un iradé impérial désignera un tiers des membres du Sénat, les deux autres tiers seront élus par le peuple. L'élection des membres du Sénat sera faite pour un délai indéterminé;

3° Les députés devront agir conformément à la Constitution. Tout Ottoman âgé de 20 ans aura le droit de voter, qu'il soit riche ou pauvre. Seuls les individus privés de leurs droits civils seront privés de ce droit;

4° On comprendra dans la Constitution la loi qui donne la liberté entière de former des Comités politiques, en s'appuyant sur le premier article de la Constitution;

5° L'autorité administrative sera partagée entre les gouverneurs des provinces, sans remise de cadeaux comme c'est la pratique courante;

6° Toute modification aux pratiques administratives actuelles sera

(1) D'après *Al-Ahram*.

exposée devant la Chambre des Députés pour qu'elle la consente ; toutefois, cette modification sera exécutoire de droit si elle doit faciliter l'exécution des ordres de l'autorité et l'administration du pays, en tenant compte de toutes les circonstances, ainsi que des distances;

7° La langue officielle sera la langue turque. Toute correspondance officielle, ainsi que toute contestation, devront être rédigées en turc;

8° Tout groupement de députés non inférieur à dix pourra réclamer l'abrogation de quelque loi que ce soit, ou proposer une loi nouvelle quelconque ;

9° Tous les nationaux, sans distinction de sectes, d'éléments ethniques et de religions, seront égaux ; tous jouiront d'une liberté complète et seront, sans exception, admissibles à tous les emplois ; ils sont égaux en droits et en devoirs. Le service militaire sera obligatoire, même pour les non-Musulmans ;

10° Les privilèges d'ordre religieux attribués à des groupements sociaux divers continueront à être respectés d'une manière complète ;

11° L'armée de mer et l'armée de terre seront améliorées, afin de conserver au pays un prestige et une situation convenables dans l'ensemble des puissances européennes ;

12° L'article 113 de la loi constitutionnelle étant incompatible avec la liberté individuelle, on réclamera son abrogation;

13° On réglera les droits respectifs des ouvriers et des patrons ;

14° On mettra à l'étude le projet de la répartition des terres entre les agriculteurs, sans toucher aux droits des propriétaires fonciers. On avancera aux agriculteurs, contre un intérêt modique, les fonds à affecter à la mise en valeur des terres;

15° On proposera de généraliser la perception de l'impôt du dixième, conformément à la méthode nouvelle après une expérience satisfaisante. Quant à la perception de l'impôt foncier par la méthode du cadastre, c'est un procédé qui sera appliqué peu à peu ;

16° L'enseignement sera libre. Tout citoyen pourra ouvrir des écoles, à condition de ne pas faire ce qui serait contraire à la Constitution ;

17° Toutes les écoles seront placées sous la surveillance du gouvernement, afin d'assurer l'unité de l'enseignement pour tous les Ottomans. Le gouvernement créera des écoles pour tous les citoyens. L'enseignement de la langue turque sera obligatoire dans les écoles primaires. L'enseignement primaire sera gratuit dans les écoles du gouvernement. Quant à l'enseignement supérieur, il sera donné dans les écoles nationales, et cet enseignement sera donné en langue turque.

On aura recours à toutes les méthodes et à tous les procédés pouvant produire des professeurs capables. Un règlement spécial s'occupera de la désignation de ces professeurs.

On créera des écoles d'agriculture, de commerce et d'industrie dans toute province et dans chaque « caza », pour assurer le progrès économique et matériel du pays.

Les écoles religieuses ne seront pas soumises à ces dispositions ;

18° Une attention spéciale sera donnée à l'agriculture et l'on rassemblera tout ce qui constitue la vie économique de la nation ;

19° La loi électorale sera en conformité avec ces projets. La liberté du vote sera absolue ;

20° Tout citoyen pourra poser sa candidature en lui donnant la signification politique qu'il voudra ;

21° Ce programme pourra être modifié par une décision de la Chambre des Députés. Il peut souffrir des retranchements et des additions.

La presse ottomane est naturellement remplie d'informations relatives aux élections, qui soulèvent selon les lieux des incidents les plus divers. C'est ainsi que le correspondant du journal *Al-Ahram* à Jérusalem adjure ses compatriotes de faire cesser les querelles qui divisent non seulement les sectes entre elles, mais encore les membres de ces sectes elles-mêmes. Il les invite à donner tous leurs soins aux élections, pour lesquelles ils ne montrent qu'un enthousiasme modéré, et à oublier qu'ils sont musulmans, juifs ou chrétiens pour ne penser qu'au lien qui les unit tous à la grande communauté ottomane.

Nadjib Bey Abou Sowan a adressé une missive, destinée spécialement aux populations rurales de la région de Jérusalem, où il expose les bienfaits de la représentation nationale et donne la marche à suivre pour l'élection d'un député. L'impression produite par cette missive semble avoir été bonne; *Al-Ahram* souhaite que celui qui l'a écrite soit désigné pour représenter le liva de Jérusalem à la Chambre des Députés. C'est un homme possédant également bien les langues arabe, turque, française, italienne; il a étudié le droit, et à son retour de Constantinople où il avait été chercher son diplôme, il a été accueilli d'une manière qui prouve à quel point de notoriété il est parvenu dans la région.

Les Libanais ont fondé des Comités dont le but est de pousser les populations à ne pas nommer de représentant de la montagne à la Chambre des Députés, à cause de l'atteinte que cela porterait à leurs privilèges. Ils désirent conserver dans leur province l'état de choses actuel jusqu'à ce qu'ils aient fait l'expérience de la Constitution.

L'émir Moustafa, ayant vu échouer sa candidature dans le Liban, voulut poser la candidature de son fils parmi les Druses du Hauran.

Ceux-ci lui répondirent qu'ils ne se souciaient pas d'élire un député.

Devant cette attitude, l'assemblée administrative de la province a décidé, conformément à l'édit impérial qui ordonne de procéder à l'élection quelles que soient les aspirations particulières de telle ou telle région, de s'adresser à qui de droit pour faire cesser cette opposition.

De Jaffa, on annonce que les orthodoxes ont élu, pour les représenter, Djourdji Bey Dabas et Djeris Efendi El Aïsi. Les catholiques romains ont élu Nadjib Efendi Beyrouti. A Gaza, Ramazan Efendi Abou Khodra a été élu.

A Brousse, élection du major Rifat Tahir Bey, administrateur du bureau militaire.

A Pergame, de Djevdet Efendi, professeur de droit à la mosquée Bayézid. (پیرغمه)

A Boli (بولی), du mufti de Boli et de Cheref Bey.

A Berat, d'Ismaïl Kemal Bey et de Viroun Zadè Aziz Pacha.

A Ikridiz(اکریدز), de Mufid Bey, fils de Naki Pacha.

Dans toute les provinces, on a donné l'ordre de presser les élections.

La plus grosse difficulté à laquelle se heurte la politique intérieure est, on le sait, la présence d'éléments ethniques ou religieux antagonistes : aussi faut-il signaler avec intérêt la création d'un nouveau Comité à Constantinople, sous le nom de : *La Fraternité arabe et ottomane*. Il se donne le but suivant (1) :

1° Conserver la Constitution et veiller à ce qu'elle ne subisse aucune altération. Les membres adhérents jurent de prodiguer, pour atteindre ce but, leurs vies et leurs biens ;

2° Faire comprendre aux Arabes en particulier, et aux sujets ottomans en général, que la nation ottomane ne forme qu'un Corps unique que tous sans exception doivent conserver et défendre ;

3° Fidélité au Sultan ;

4° Augmenter le prestige des Arabes et les faire jouir de tous les droits et de toutes les dignités auxquels ils ont droit, par égard pour leur histoire et pour leur langue qui est celle du Coran ;

5° Faire rentrer sous l'autorité du Gouvernement Central les Arabes qui se sont affranchis de cette autorité et leur faire comprendre leurs devoirs ;

6° Répandre l'instruction parmi les Arabes, en fondant des écoles et en prodiguant les livres, les journaux et les brochures ;

(1) D'après *Al-Ahram*.

7° Exhorter les Arabes à fonder des Sociétés pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture dans toutes les parties de l'Empire ;

8° Venir en aide aux Arabes dans leurs entreprises, et pratiquer à leur égard l'assistance aux pauvres et aux malades.

Le Comité a décidé, en outre, la création de trois journaux rédigés dans les langues arabe, turque et française pour assurer la cohésion entre les provinces arabes et la Porte, en donnant aux premières les nouvelles de Constantinople d'après des sources sûres et en répandant parmi elles les décisions du Comité.

Le conseil d'administration désire que des annexes du Comité se fondent dans les principales villes, et se déclare prêt à répondre à tous ceux qui entreraient en relations de correspondance avec lui pour tout ce qui rentre dans sa sphère d'action.

Le nombre des exilés qui sont revenus à Constantinople après que la Constitution eut été promulguée s'élève à 80.000. Les quatre cinquièmes sont Turcs, le reste Arméniens. Ils ont formé un Comité pour rentrer en possession de leurs biens. Le Sultan leur ayant fait comprendre que leur grand nombre rendait impossible la restitution demandée, et leur ayant fait transmettre un secours dérisoire, ils refusèrent toute satisfaction de cette nature et informèrent le grand vizir qu'ils se disposaient à agir par les moyens légaux.

La Réaction. — Il faut prendre garde aux anciens policiers, recommande l'*Ikdam*, qui, récemment, insérait une protestation des ulémas de la mosquée de Fâtih, protestation causée par le fait suivant (1) :

Un simple étudiant en théologie qui, sans y avoir aucun droit, s'était improvisé prédicateur du ramadan à la mosquée des Tapissiers, se livrait, contre eux, à de violentes attaques ; avertis, ils se sont rendus à la mosquée, où ils ont pu constater l'exactitude de cette accusation.

Deux scènes bizarres se sont produites à Constantinople dans la journée du 6 octobre. Un nommé Kieur 'Alî, homme dépourvu d'instruction, se livra à des manifestations extravagantes qui attirèrent sur lui l'attention de la police ; il fut arrêté, puis relâché. A peine libre, il se mit à la tête d'une bande de 30 ou 40 individus, prit un drapeau à la main et alla, devant le palais de Yildiz, manifester de nouveau. Dans quel but ? Pour obtenir la fermeture de deux cabarets voisins, l'interdiction, pour les femmes, de se montrer dans les rues, et enfin la sup-

(1) D'après le *Thamarat Al-Fonoun.*

pression des théâtres. Sans attacher beaucoup d'importance à de semblables démonstrations, la presse demande que des scènes aussi inconvenantes ne soient pas tolérées (1).

Les journaux européens ont raconté le meurtre d'un Grec et d'une Musulmane qui voulaient s'épouser contrairement à la loi de l'Islam. L'impression causée par ces événements fut considérable chez les Grecs résidant à Constantinople. Une émeute grave se produisit, et les agitateurs se dirigèrent vers le corps de garde avec l'intention d'y mettre le feu et de pendre les officiers qui n'avaient rien fait pour empêcher le massacre des deux jeunes gens. Il fallut l'intervention du patriarche pour ramener le calme, sur la promesse formelle que l'affaire aurait une sanction. On mit la main, en effet, sur le père de la jeune fille qui le premier avait excité la foule, ainsi que sur deux personnages soupçonnés d'avoir eu le rôle principal dans cette affaire. On trouva chez les individus arrêtés de fortes sommes d'argent, ce qui fait croire que le parti réactionnaire fut l'instigateur de l'émeute. Le chef de la police sera destitué et le commandant qui interdit aux soldats de faire usage de leurs armes pour rétablir l'ordre, sera cassé de son grade.

A la suite de cette émeute, les chrétiens grecs ont parcouru les rues en armes, déclarant qu'ils voulaient user de représailles et qu'ils massacreraient tout Musulman qu'ils rencontreraient dans une maison chrétienne.

Parmi les personnes arrêtées pour menées séditieuses, figure le gérant du *Mîzân*, Murâd Bey, appréhendé dans les premiers jours d'octobre, sur l'ordre du Ministère de la Police, et gardé prisonnier au Ministère de la Guerre (2).

Affaires étrangères. — La *Correspondance politique* a annoncé que la Turquie se proposait d'entretenir des rapports suivis avec l'Extrême-Orient. Cette information se précise ; dans les cercles politiques de Constantinople, où l'on désire vivement qu'il soit donné suite à ce projet, on parle de la création éventuelle d'une ambassade ottomane à Pékin (3). Une telle création vaudrait mieux assurément et serait plus favorable aux intérêts bien entendus de l'Islam que la solution consistant à s'en remettre à l'ambassade d'Allemagne : nos lecteurs en seront convaincus, s'ils en doutent, après avoir lu d'intéressantes informations qui viennent d'être expédiées de Pékin à destination de la Revue, et que nous espérons publier prochainement.

(1) *I.*, 7 et 8. 10. 1908.
(2) *I.*, 10. 10. 1908.
(3) *I.*, 6. 10. 1908.

Turcs et Hongrois sont frères; ils ont une origine commune et appartiennent à la même race. Quelle position vont-ils prendre dans le réveil de la question d'Orient ?

Ismaïl Hakkî, dans l'*Ikdam* du 11 octobre, les adjure de se ranger du côté de la Turquie. Les deux peuples ont eu, dans le passé, de longues guerres; mais leurs intérêts sont communs, et ils ont le devoir de s'aider mutuellement. La politique allemande, dont les Hongrois ont tant souffert, ne leur vaudra que des déboires; les deux peuples frères, conscients de leurs intérêts, doivent s'unir contre l'ennemi commun.

Cet article a produit une excellente impression parmi les Hongrois de Constantinople, qui ont, à leur tour, témoigné leur sympathie à leurs « frères turcs ». A cette occasion, le président du Club hongrois, M. Isidore Baumgarten, a convoqué ses compatriotes en assemblée extraordinaire.

Albanie. — Aurait-on calomnié les Albanais en disant qu'ils cherchaient à former une nation indépendante ? Il semble que les avis en Albanie même soient divers; c'est ainsi qu'un notable Albanais, Debréli Ismâ'îl Pachazâdè Mohammed Fuâd, protestait contre certaines informations tendancieuses par un télégramme paru dans l'*Ikdam* du 25 octobre. Esprits libéraux et patriotes, assure-t-il, ils savent que le nouveau régime assurera leur bonheur; ils savent aussi que leurs intérêts, comme leurs devoirs, les dissuadent de se séparer de la Turquie, à laquelle ils sont sincèrement attachés.

D'un autre côté le prince Sabâh ed-Dîn Efendi et le major Niazi Bey ont fait, à la fin d'octobre, un voyage en Albanie; ils ont partout été reçus de la façon la plus amicale. Dans la petite ville de Kazani, 25 livres ottomanes ont été données pour venir en aide à l'école fondée sur l'initiative de Niazi Bey. Et le maire de Resné, berceau de la liberté ottomane, a télégraphié à Constantinople, pour faire savoir quelle joie les Albanais ont ressentie en revoyant, avec le promoteur du mouvement libéral, un prince aussi digne de popularité que Sabâh ed-Dîn Efendi.

Kurdistan. — L'*Ikdam* a publié (1) la traduction d'une lettre adressée, le 11 septembre, au patriarche maronite de Constantinople par le vicaire de l'ancien métropolite à Sa'ir Dedé Ibrâhîm Efendi. Cette lettre fait un tableau lamentable du Kurdistan. Rien n'arrête l'audace des bandits, dont les crimes se multiplient depuis l'établissement du nouveau régime : attentats contre les personnes et les propriétés, pillages de troupeaux, etc., sont choses journalières. Un prêtre chrétien a été fort maltraité. La population vit dans la terreur.

(1) 19. 10. 1908.

Dans la région de Van, les choses ne vont guère mieux. Les troupes n'arrivent pas à rétablir l'ordre.

Les Arméniens. — La Société Hantchakiste s'est reconstituée à Constantinople. Elle a publié un premier manifeste dans lequel elle déclare adhérer au programme des Jeunes-Turcs et recommande de favoriser, par tous les moyens possibles, l'entente entre les différentes populations de l'Empire. Un nouveau manifeste, faisant connaître ses desiderata au point de vue de la liberté politique, du service militaire, etc., sera publié; mais, d'ores et déjà, la Société déclare renoncer, d'une manière complète, à l'action révolutionnaire et à la révolte à main armée. Le rétablissement de la Constitution ne peut justifier, désormais, qu'une œuvre pacifique (1).

L'organe arménien *Manzoûmé-i Efkiâr* dénonçait, il y a peu de temps, un retour aux anciens procédés policiers, avec cette différence, toutefois, que les Arméniens seuls en pâtissent. Il leur est impossible, disait en substance cet organe, de se déplacer sans être soumis à une foule de déclarations et de formalités vexatoires. Des démarches, ajoutait-il, allaient être faites auprès du Ministère pour en demander l'abrogation.

Vous vous êtes alarmé trop vite, a répondu l'*Ikdam* (2). En réalité, ces formalités n'ont été imposées qu'aux seuls Arméniens venus de l'étranger sans passeports; on n'a fait que les soumettre à une mesure de droit commun justifiée, et non à une mesure d'exception.

Le Conseil des ministres a accordé une somme de 2.000 livres ottomanes au Patriarcat arménien, pour lui permettre de venir en aide aux Arméniens sans ressources rentrés d'exil.

Enseignement — Voici le programme des cours donnés chaque semaine à l'École de Droit :

Première année. — Code de la législation musulmane, 4 heures; droit international, 2 heures; droit administratif comparé, 2 heures; économie politique, 2 heures; droit pénal, 2 heures; introduction aux études juridiques, 1 heure; éléments de droit constitutionnel et de droit des gens, 1 heure.

Deuxième année. — Code de la législation musulmane, 4 heures; successions et testaments, 1 heure; mariage, 1 heure; droit international, 2 heures; droit administratif comparé, 2 heures; économie

(1) *I.*, 5. 10. 1908.
(2) 10. 10. 1908.

politique, 1 heure; éléments de procédure criminelle, 3 heures; droit constitutionnel et droit des gens, 1 heure.

Troisième année. — Code de la législation musulmane, 4 heures; économie politique, 1 heure; éléments de procédure civile, 3 heures; droit commercial, 2 heures; éléments de droit canonique, 1 heure; législations particulières des États, 2 heures; législation financière ottomane, 1 heure.

Quatrième année. — Éléments de droit canonique, 2 heures; droit commercial, 1 heure; droit maritime, 2 heures; statut personnel dans les divers États, 2 heures; principes des pénalités, 1 heure; actions judiciaires (peines), 1 heure; actions judiciaires (droits), 1 heure; législation sur la propriété foncière, 2 heures; fondations pieuses, 1 heure; histoire du droit ottoman, 1 heure; législation foncière ottomane, 1 heure.

Les études juridiques attirent un nombre considérable de jeunes gens. A la rentrée des cours, qui a eu lieu vers la fin d'octobre, le nombre des élèves des quatre classes de l'École de Droit atteignait 2.500.

Interviewé, Emrullah Bey, président du Conseil supérieur de l'enseignement de l'empire turc, a donné, sur l'état actuel de l'enseignement en Turquie, les renseignements suivants :

On travaille activement à de nouveaux programmes d'instruction. Le Ministère veut réorganiser, sur le plan allemand, l'Université de Constantinople et perfectionner les Facultés.

Les cours auront lieu à l'Université, les laboratoires seront disséminés dans la ville.

Il y a des Facultés de droit à Constantinople, Salonique, Bagdâd et Konia.

A Damas il y une Faculté de médecine. On espère fonder de nouvelles Facultés, ou transférer les anciennes dans certaines villes où l'on construirait de nouvelles Universités.

Jusqu'ici, le nombre d'élèves à admettre dans les Facultés était déterminé. Il sera désormais illimité.

Les écoles préparatoires vont être réorganisées. Il y en a 5 à Constantinople, 102 dans tout l'empire. On compte en ouvrir de nouvelles, l'enseignement s'y fera en turc.

Les nations étrangères auront le droit d'ouvrir des écoles, mais à leurs frais et sous la surveillance du Ministère de l'Instruction publique.

De nouveaux programmes pour les écoles sont à l'étude.

Il y a 2 écoles normales à Constantinople, 14 dans tout l'empire, celle de Salonique est la meilleure.

Le Ministère de l'Instruction publique se préoccupe peu des écoles populaires, 8 seulement à Constantinople en dépendent.

L'instruction est, d'après la Constitution, obligatoire, mais pour le moment il est difficile de mettre à exécution cette décision, les écoles n'existant pas.

On s'occupe aussi activement des salaires des instituteurs, qui recevaient jusqu'ici de 5 à 15 piastres par leçon. Il est décidé que les professeurs d'Université recevront dorénavant 75 piastres par cours, et les instituteurs de classes moyennes, de 20 à 50 piastres.

Le Ministère de l'Instruction publique s'occupe de former son budget.

Faute d'une connaissance suffisante de la langue turque, beaucoup de jeunes Grecs ne peuvent entrer dans les écoles supérieures. Il leur faut passer par les écoles préparatoires et en subir les examens ; de là, pour eux, une perte de temps considérable. Aussi le *Proïdos* demande-t-il que des facilités leur soient accordées ; on réduirait au minimum le temps de présence exigé dans les écoles préparatoires.

Armée. — Le Ministre de la Guerre a décidé que les étudiants ayant échoué à leurs examens seront appelés au service militaire. Seuls ceux qui auront subi ces épreuves avec succès en seront dispensés.

Cette question du service militaire a soulevé des objections de la part des non-Musulmans. Le *Takhydromos*, organe grec de Constantinople très répandu, demande que les religieux en soient dispensés. Certes, déclare-t-il, les Grecs de Turquie sont d'excellents patriotes ; ils ne refuseront jamais le service militaire et, si la Turquie était en danger, ils seraient les premiers à la défendre. Mais il ne faut pas imposer au clergé des obligations qui le mettraient dans l'impossibilité d'accomplir son ministère. Le *Takhydromos* demande donc qu'une commission mixte, composée de Musulmans et de non-Musulmans, soit appelée à étudier cette grave question, et à donner son avis au Gouvernement et à la Chambre.

Traduisant cet article du *Takhydromos*, l'*Ikdam* le fait suivre d'une réplique courtoise, mais ferme. La liberté de conscience est un fait acquis pour tous les Ottomans. Chacun doit être laissé libre de pratiquer sa religion, mais nul ne doit être dispensé des charges qui incombent à ses concitoyens. La situation des Chrétiens, en Turquie, ne doit pas différer de celle des puissances européennes, France, Russie, Roumanie, Autriche, Bulgarie, qui imposent à leurs sujets musulmans le service militaire. Mêmes droits pour tous, mais aussi mêmes charges.

L'administration militaire a acheté dernièrement, en France, deux

trains Renard, qui, livrés à l'arsenal de Constantinople, ont été mis à l'essai en présence du Sultan. Ces trains se composent d'un appareil moteur et de trois wagons destinés à transporter, l'un les officiers, l'autre les hommes de troupe, et le troisième les blessés ou malades, pour lesquels neufs lits sont aménagés ; le prix de chacun d'eux est de 4.600 L. T. ; avec les frais qu'ils ont nécessités, ils reviennent ensemble à 13.380 L. T. (1).

Toute l'armée ottomane va recevoir des uniformes d'un nouveau modèle, dont les types ont été envoyés aux magasins d'habillement. On assure que la tenue des officiers, généraux compris, sera, elle aussi, modifiée (2).

Le Fez. — Les derniers événements ont donné, à la question du fez, une importance imprévue. On sait qu'une grande partie de ces coiffures nationales est de provenance autrichienne ; aussi la presse recommandait-elle aux acheteurs de bien s'assurer de la provenance de leurs fez, une fois le boycottage des marchandises autrichiennes décidé. Vers ce moment survint, d'une manière fort malencontreuse, la grève des *fesdji*, grève qui, pour le plus grand profit de l'Autriche, allait assurer l'écoulement des produits de cette nation, au grand détriment de l'industrie et du commerce turcs. Aussi l'*Ikdam* (3) a-t-il fait appel au patriotisme des ouvriers en fez, les priant de mettre fin à une situation pénible. De leur côté, les marchands de fez ont déclaré qu'ils ne feraient plus de commandes en Autriche.

Grèves. — La législation ottomane s'est trouvée prise au dépourvu devant les grèves qui, depuis le mois d'août, se sont multipliées sur presque tous les points de l'Empire. Cette lacune sera comblée par un règlement élaboré par le Conseil des ministres, qui, promulgué par iradé impérial, sera plus tard soumis à la ratification de la Chambre (4).

Ce projet accorde aux sociétés collectives, en commandite ou anonymes, un délai de huit jours pour notifier leurs décisions à leurs employés en grève ; si elles laissent passer ce délai sans avoir fait connaître leurs intentions, elles devront aux grévistes une indemnité de 150 L. T.

La grève des ouvriers de la Régie Ottomane, à Samsoun, a tourné au tragique. Les grévistes ont saccagé le matériel, détruit les registres, assailli le personnel de la direction. A la suite de ces faits, une mêlée

(1) *I.*, 6. 10. 1908.
(2) *I.*, 19. 10. 1908.
(3) *I.*, 15 et 19. 10. 1908.
(4) *I.*, 15. 10. 1908.

générale s'est produite dans la ville ; on s'est lapidé de part et d'autre et plusieurs blessés, plus ou moins grièvement, sont restés sur le carreau. Le mutesarrif a demandé, par télégramme, l'envoi d'un bataillon pour rétablir l'ordre. L. B.

Les Élections législatives dans le Vilayet de Beyrouth.

Les élections législatives viennent de prendre fin dans le Vilayet de Beyrouth. A cette occasion, le Vilayet avait été divisé en 5 circonscriptions.

Comme dans le reste de l'Empire, les élections se sont faites à deux degrés. Tout sujet ottoman âgé de 25 ans et payant une contribution avait le droit de participer à l'élection des délégués à raison d'un par 600 habitants. A leur tour les délégués qui avaient été désignés il y a près d'un mois, se sont dernièrement réunis pour faire choix du député qui doit, en principe, représenter à la Chambre 50.000 votants.

1° La ville de Beyrouth elle-même, enclavée dans le Liban et la région de Saïda située à la frontière sud du Liban, avaient droit à deux députés. Les délégués ont désigné Soleïman Efendi Boustani, chrétien maronite d'origine libanoise, et Riza Bey Soulh, musulman. Le premier d'entre eux est une personnalité connue dans le monde des lettres arabes. M. Boustani, âgé d'une cinquantaine d'années, écrivain et poète de talent, a entre autres traduit l'*Iliade* en vers arabes. Après avoir beaucoup voyagé en Europe, il s'était dans ces dernières années fixé au Caire, ainsi que le font beaucoup de ses compatriotes du Liban. C'est un esprit ouvert et depuis longtemps acquis aux idées libérales. Le second député est un habitant de Saïda, issu d'une famille de fonctionnaires. Bien que ses convictions religieuses soient, paraît-il, assez ardentes, on le dit également libéral. Les élections étaient particulièrement intéressantes à Beyrouth où la population, évaluée à 160.000 habitants environ, est à peu près partagée par moitié entre les Chrétiens et les Musulmans. En oubliant leurs querelles de rite à rite et en se groupant autour de M. Boustani, les Chrétiens ont su s'assurer le représentant auquel leur nombre leur donnait droit, mais que leurs habituelles dissensions auraient pu facilement leur faire perdre.

2° *Tripoli.* — Le député est un Musulman du nom de Mohammed Fuad Kholoussi Bey, membre du Comité « Union et Progrès » de Salonique qui avait été délégué dans cette région pour enseigner au peuple quels sont les changements que la Constitution doit apporter à

l'ancien régime. Il est donc inutile d'insister sur ses opinions politiques. Cette élection a été en somme favorablement accueillie, bien que certains eussent préféré voir désigner un candidat originaire de la région même.

3° *Latakié.* — Les habitants de la ville et ceux de la montagne, ces derniers appartiennent à la tribu des Ansariés, se trouvaient en antagonisme sur le choix du député à élire. Dans ces conditions, ils s'entendirent pour renoncer chacun de leur côté à leurs prétentions et faire appel à un homme étranger à leur contrée. Ils désignèrent ainsi Mohammed Effendi Arslan, fils de l'Émir Moustafa Arslan, le plus puissant des chef druses du Liban. Celui-ci, qui jouit d'un grand prestige et d'une fortune considérable, bien qu'il ait été l'ami du fameux Izzet Pacha, fait montre depuis les récents événements de sentiments très libéraux.

4° *Caïffa et Acre* ont nommé, pour les représenter, Cheikh Assad Choukair, un musulman âgé d'environ une quarantaine d'années qui avait été, dans ces dernières années, tenu comme suspect par l'entourage du Sultan et même incarcéré. Les récents événements lui ont rendu la liberté.

5° *Naplouse.* — Le député désigné par la région de Naplouse est Ahmed Khanach, musulman à tendances plutôt conservatrices, paraît-il.

Toutes ces élections ont eu lieu sans provoquer d'incident qui mérite d'être relaté. Cependant certains se plaignent d'une pression gouvernementale.

Enfin le Liban, qui avait paru un moment vouloir participer aux élections législatives de l'Empire, n'a pas tardé à comprendre qu'un geste dans ce sens d'ailleurs contraire aux précédents de 1876, risquerait de compromettre les privilèges spéciaux que lui accordent les Protocoles de 1861 et 1864. Aussi les Libanais ont-ils signé pétitions sur pétitions et ont-ils manifesté par tous les moyens leur désir de s'en tenir à leurs privilèges en renonçant à participer aux élections générales de l'Empire.

Donc sur 6 députés du Vilayet de Beyrouth on compte, au point de vue des opinions politiques :

4 libéraux ;
1 douteux ;
1 conservateur.
Au point de vue de la religion :
4 musulmans ;
1 chrétien ;
1 druse

R.

Les Examens de doctorat à la Faculté française de médecine de Beyrouth.

La Commission franco-ottomane de médecine, qui a l'habitude de venir chaque année faire passer les examens de doctorat aux étudiants de la Faculté française de médecine de Beyrouth, créée et dirigée par les Pères Jésuites, vient de terminer ses travaux. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que cette Faculté, qui vient de fêter son 25e anniversaire, est exclusivement réservée aux jeunes Orientaux et que les étrangers ne peuvent y être admis qu'à condition d'être nés dans le pays et d'y résider à titre définitif. Le diplôme de docteur, conféré après examen passé devant le jury en question à la fin de la quatrième année d'études, donne depuis 1898 le droit d'exercer la médecine aussi bien en France que dans l'Empire Ottoman.

La Commission, présidée par M. le professeur Truc, de la Faculté de Montpellier, était composée, du côté français, de M. le professeur Guiart, de la Faculté de Lyon, et du docteur Marcel Labbé, agrégé de la Faculté de Paris ; du côté ottoman, de S. E. le colonel Rami Bey et des docteurs Djemal Bey et Dervich Bey, tous trois professeurs à la Faculté de Constantinople.

Les examens, commencés le 4 novembre, ont été terminés le 10 et à la séance de clôture M. le professeur Truc a tenu à rendre publiquement hommage à l'excellence des études qui sont faites à la Faculté de Beyrouth. Celle-ci, a-t-il déclaré, peut non sans fierté soutenir la comparaison avec nos bonnes Facultés de France. On n'en saurait faire un meilleur éloge. Il est de fait que, sur 25 candidats médecins, tous ont obtenu le diplôme de docteur et beaucoup avec des notes plus que satisfaisantes. Si les jeunes pharmaciens ont été moins privilégiés, neuf sur onze cependant ont été admis. C'est un très beau résultat pour la cause de l'influence française en Orient, mais qui ne surprendra pas ceux qui suivent les progrès constants de notre Faculté de Beyrouth, qui compte actuellement plus de 200 élèves.

Il nous a paru curieux de rechercher le lien d'origine de ces nouveaux médecins et nous avons ainsi constaté, non sans plaisir, qu'ils étaient venus de tous les coins de l'Empire pour suivre les cours de notre Faculté. En effet sur les 25 diplômés, un seul est originaire de Beyrouth même, 8 sont venus du Liban, 5 sont Arméniens, 2 arrivent d'Égypte, 3 autres sont Hellènes, un Levantin français et les 6 qui restent se répartissent entre Trébizonde, Homs, Sour et même la Mésopotamie. R.

Un Collaborateur de la Revue.

Descendant par sa mère, princesse de Crimée, de la maison des Gheraï, les Khans dépossédés par la Russie, *Ismaïl Hakki Pacha* vécut en Turquie une brillante carrière militaire, général de division, commandant militaire de Bulgarie.

Son fils *Ahmed Tevfik Pacha*, né à Constantinople le 11 février 1842, entra à l'école militaire de Pankaldi, en sortit officier : quelques années plus tard il entra dans la diplomatie; il remplit divers postes à Florence, à Berlin, Vienne, Athènes, Saint-Pétersbourg, où il géra les affaires de l'ambassade ottomane jusqu'à la guerre turco-russe. Rentré à Constantinople il y devint directeur des affaires politiques à l'armée de Roumélie; après la paix, on le retrouve chargé d'affaires à Athènes; il prend part aux négociations relatives à la délimitation de la frontière turco-grecque, est nommé ministre plénipotentiaire, premier délégué de la Turquie à la conférence de Suez, réunie à Paris. En 1884 il devenait ambassadeur à Berlin, qu'il quitta en 1895 pour prendre le portefeuille des Affaires étrangères. Depuis son retour de Berlin, on sait qu'il n'a plus cessé de diriger ce département.

***

La Revue du Monde Musulman ayant, à ses débuts, publié quelques informations sur le Cercle de la Jeunesse, de Bakou, un correspondant bénévole lui adressait un jour un spécimen du timbre de souscription de ce cercle ; une note intéressante, relative à l'origine du croissant dans les armes turques, accompagnait cet envoi. D'autres suivirent que la *Revue* publia d'abord avec « signature réservée » (Imzâ Mahfoûz). L'auteur, entre temps, nous avait indiqué qu'il ne pouvait se faire connaître, en raison des risques qui en résulteraient pour lui sous le régime en vigueur. Ses nouveaux envois parurent sous le nom de Mohammed Djinguiz, qui devint bientôt familier à nos lecteurs.

La *Revue* n'avait pas tardé, en réalité, à reconnaître la véritable personnalité de son amical auxiliaire, le colonel Ismaïl Hakki Bey, fils du Ministre des Affaires Étrangères. Nos lecteurs ont à maintes reprises apprécié la documentation variée, les informations statistiques et les admirables photographies dont nous lui sommes redevables (1). Nous sommes heureux de l'en remercier ici tout particulièrement.

(1) Citons entre autres : Les titres en Turquie (vol. III, n° X, 1907) ; L'Islam en Australie et en Polynésie (vol. IV, n° I, 1908) ;

Né à Athènes le 28 octobre 1881, Ismaïl Hakki Bey a fait ses études au Wilhems-Gymnasium et au Lycée Français à Berlin, puis au lycée ottoman de Galata-Seraï; il passa ensuite par l'école militaire supérieure

Colonel Ismaïl Hakki Bey.

de Constantinople; un avancement rapide lui permettait d'obtenir dès 1907, comme aide de camp du Sultan, le grade de colonel, à la suite

L'Islam au Bornéo septentrional (vol. V, n° VI, 1908);
L'Islam en Bulgarie et dans la Roumélie Orientale (vol. V, n° VII, 1908).
A tous ces articles, à toutes ces notes, il faut ajouter de précieux envois de journaux, de portraits, et de caricatures politiques, depuis la révolution. Le dernier envoi dont nous sommes redevables à M. le colonel Ismaïl Hakki Bey et pour lequel nous ajoutons nos remerciements à tous les autres, est celui du premier journal publié à La Mecque, dont on trouvera un compte rendu dans ce numéro même.

d'un régiment de cavalerie de Constantinople. Entre temps il avait pris part à des délégations au Hedjaz, à Berlin, à Madrid et à Rome, puis, en 1908, sur la côte de l'Épire, pour saluer l'empereur d'Allemagne lors de sa venue à Corfou.

Son frère cadet, Ali Nouri Bey, né en 1883 à Athènes, est officier à la suite d'un régiment de cavalerie à Constantinople et a été de même en Palestine, en Arabie, en Asie Mineure, en Allemagne et en Espagne.

*
* *

Aussitôt après la proclamation de la Constitution, notre savant collaborateur nous mit à même de lui envoyer l'expression de nos sentiments de profonde sympathie pour la cause de la révolution ottomane. Ce n'est pas un des caractères les moins significatifs du grand mouvement qui emporte la Turquie du passé vers les destinées constitutionnelles des démocraties affranchies, que l'affirmation unanime des opinions les plus libérales. Puisse la libération intérieure de la Turquie ne pas s'arrêter en chemin et accomplir son œuvre au delà des frontières. L'empire ottoman, dont les aspirations nationales ont été si cruellement meurtries lors des récents événements des Balkans, doit à ses peuples, pour prendre rang parmi les grandes nations, de ne s'inféoder désormais à aucune puissance et de secouer les tutelles étrangères, militaires, diplomatiques ou financières. Une nation ne vit et ne grandit que par elle-même. L'exemple de la Perse d'aujourd'hui en fournit une preuve, comme l'exemple de la France de 1789 et de 1793 une autre preuve.

PERSE

L'Angleterre et la Russie ne doivent guère se féliciter à l'heure actuelle des intuitions si distinguées de leur politique locale en Perse : c'est en effet à leur cordiale collaboration qu'est due la situation dont elles s'employent maintenant à réparer les effets désastreux. Il est inconcevable qu'une puissance qui confiait encore récemment la direction de sa politique asiatique à Lord Curzon, et qu'un empire si parfaitement secondé dans sa connaissance des pays d'Asie par l'organisation scientifique dont les Sbornik du Caucase sont un rouage remar-

Les révolutionnaires de Tauris se faisant photographier après le combat.

quable, aient été assez malhabiles pour laisser empirer une semblable crise en une monarchie dont la caractéristique demeure le régime des Batchas.

Afin de fixer les idées sur la compréhension des choses de la Perse familière aux milieux qui ont commencé par s'épanouir en contemplant le Chah à poigne, vainqueur des « révolutionnaires » il convient, d'appeler les méditations des hommes d'État, responsables des actes de l'Europe, devant la civilisation, sur l'anecdote que voici :

Il y avait un jour un Véliahd, un prince héritier, qui, rencontrant le jeune fils d'un haut fonctionnaire de son père, le fit venir chez lui et, pour le garder plus proche, lui donna sa jeune fille en justes noces. Mais, un jour, le jeune gendre du futur souverain sortit en larmes du palais et, allant trouver le haut fonctionnaire, son père, il lui raconta les excès de tendresse dont il avait été l'objet de la part du père de sa jeune femme.

Les rues et les bazars de la ville où le Véliahd siégeait à l'époque, virent alors passer et repasser silencieusement et douloureusement, à califourchon sur un âne, les vêtements souillés et la tête couverte, le gendre et favori malgré lui du prince héritier, pour avertissement au « peuple ». — Les « révolutionnaires » de Tauris ne l'ont pas oublié.

A. L. C.

La Constitution et les Ulémas.

La presque unanimité des docteurs chiites a réprouvé avec énergie le coup d'État de juin dernier et les accusations portées contre le régime constitutionnel en général, la Chambre en particulier. Presque tout le numéro du 16 octobre du *Habl oul-Matîn* est consacré à leurs jugements. En voici l'analyse :

Moayyid ol-Islam, directeur du journal persan de Calcutta, a écrit une introduction dans laquelle il fait l'éloge du régime aboli par Mohammed 'Alî Châh, et démontre sa conformité avec les préceptes de l'Islam. Si l'on examine l'histoire d'Europe, dit-il, on constate que l'opposition faite par le clergé au régime constitutionnel était basée sur des raisons personnelles, et non sur les principes de la religion chrétienne; osera-t-on faire, en Perse, une opposition soi-disant religieuse à ce régime, en invoquant l'Islam dont il est l'émanation directe ? Et afin de raffermir le cœur de chacun, de ne plus laisser de sujet de

doute, le *Habl oul-Matîn* a publié des fetwas rendues par les autorités religieuses les plus dignes de respect.

Mollâ Mohammed Kâzem Khorâsânî, célèbre théologien, dit de se conformer à la décision des docteurs de Bagdâd, prescrivant de respecter la Chambre, qui s'est réunie pour le bien de tous. Il télégraphie ensuite : « Les arguments de l'Islam — puissent durer leurs bénédictions ! — attendent avec impatience la Chambre qui apportera le bonheur », et donne une longue consultation théologique sur cet objet, et après avoir parlé en son nom personnel, signe, au nom de ses collègues, une fetwa donnant les mêmes conclusions.

'Abdollâh Mazenderânî parle longuement dans le même sens.

Quelques docteurs réactionnaires de Téhéran, dont voici les noms : Fazlollâh Noûrî, Ahmed Tâbâtabâï, Dja'far Soltân, Ahmed El-Moûsî (?), Mohammed Hasan et Mohammed Noûrî, arguant de ce qu'ils prétendent être le véritable intérêt de l'Islam, auquel ils croient la liberté funeste, ont sollicité des ulémas de Nedjef une déclaration en faveur de leurs idées. Ils n'ont pas obtenu cette déclaration ; au nom de ses confrères, Mehdî ibn Hodjdjat ol-Islâm Khorâsânî leur a répondu que la loi religieuse est en contradiction formelle avec leurs idées.

Les ulémas de Nedjef ont encore rendu plusieurs fetwas et envoyé de nombreux télégrammes en faveur de la Chambre persane, de son œuvre et des droits qu'elle garantit. Ils ont, en outre, appuyé de nouveau sur la nécessité de créer une armée nationale, destinée à garder les frontières, à préserver l'Islam, à mettre à la raison les ennemis de l'extérieur et de l'intérieur. Des télégrammes de sympathie et de solidarité ont été encore échangés entre les ulémas de Tauris et ceux de Nedjef. Un appel a été fait, au nom de l'Islam et de la liberté, aux tribus nomades, qui doivent prendre part à la vie politique de la Perse et défendre, par les armes, les droits de leurs compatriotes; l'armée aussi a été invitée à prendre la défense des Musulmans menacés dans leur propre pays et par leurs compatriotes. Des échanges de vues ont eu lieu enfin entre les docteurs de la ville sainte chiite et ceux de Téhéran et d'Ispahan.

Ordre auquel il est nécessaire de se conformer, télégraphié par les ulémas de Nedjef Echref, que leurs ombres s'étendent !

(*Pour l'assistance à donner aux habitants de Tauris*) (1).

« Vous qui résidez dans l'Empire ottoman le bien gardé, la région

(1) 12. 10. 1908.

du Caucase et tous les pays étrangers, que leur affermissement soit durable !

« La dure captivité de nos frères spirituels de Tauris, le souci que nous donne l'iniquité des absolutistes qui s'efforcent de les détruire, sont bien connus de tous. Aujourd'hui il faut porter secours à ces frères zélés, les aider de son argent et de ses efforts, leur faire parvenir le nécessaire, dans la demeure de l'assistance des combattants pour la foi, à côté de l'étrier très saint du Prophète, la prière d'Allâh soit sur lui ! Montrez du souci et du zèle pour notre religion et venez en aide à l'Islam. S'il plaît à Allah !

« Les ulémas de Nedjef Echref :

'Abdollah El-Mazenderani,
Mohammed Kazem El-Khorasani,
Mohammed Hoseïn, fils de Mîrzâ Khalîl Teherânî. »

Il faut rapprocher de ce télégramme celui signalé par l'agence Reuter, dans lequel les ulémas de la Perse méridionale déclaraient au Chah que l'existence même de la patrie et de l'Islam était intimement liée à celle de la Constitution accordée par Mozaffer ed-Dîn et que le Sultan de Turquie a rétablie dans ses États. En conséquence, ils priaient le Chah de revenir à l'ancien état de choses et de convoquer au plus tôt le Parlement.

Le Club national de Tauris.

Ame de la résistance contre le retour à l'absolutisme, le Club National de Tauris reçoit, de toutes parts, des encouragements. Nous avons vu que les Persans de Constantinople recueillaient, pour les lui faire parvenir, des subsides qui atteignent des chiffres considérables. Les ulémas de Nedjef, qui l'ont constamment encouragé, ont télégraphié, à deux reprises, à leurs compatriotes fixés dans la capitale de la Turquie, les priant de saisir, de la situation faite à la Perse par son souverain, les parlements des grandes puissances. Un désir semblable a été exprimé par les libéraux des régions suivantes : Khorassan, Sebzevar, Nichapour, Semnan, Dameghan, Téhéran, Koum, Kazvin, Recht, Enzéli, Khoy, Selmas, Ourmiah, Kachan, Ispahan, Chiraz et Yezd, dans un télégramme qu'ils ont adressé au Club ; dans ce document, ils engagent toutes les organisations persanes de l'étranger, de Constantinople, Paris, Londres, etc., à intervenir. Le *Habl oul-Matîn*, qui

est, lui aussi, mentionné dans ce télégramme, nous fournit ces renseignements; nous en traduisons la pièce suivante (1):

Adresse des combattants de Tauris à l'armée.
Discours patriotique.

O nos frères musulmans ! O cavaliers! O fantassins et artilleurs et vous tous qui faites partie de l'armée ! Ne savez-vous donc pas qu'on vous a fait venir pour combattre des Musulmans ? Ne savez-vous donc pas quel est le but de ces Musulmans qui, agissant comme un seul homme, ont souffert pour la Constitution ? Vous n'avez peut-être pas pris connaissance de la décision que viennent de prendre les ulémas de Nedjef Echref, décision claire et ne prêtant pas à l'équivoque, d'après laquelle quiconque est opposé à la Constitution est comme celui qui lèverait l'épée contre l'Imam du siècle, qu'Allâh vous accorde bientôt le bonheur de son retour ! A moins que nous n'ayons pour but de vous empêcher de dissiper avec des prostituées vos biens et votre solde ? Dieu est témoin que notre but est de vous dispenser de vous humilier en comblant d'honneurs un jeune homme aux joues glabres.

O grand prince ʿEïn od-Dooulé! O grand général, n'était-ce pas hier que des jeunes gens imberbes, âgés de quatorze ans, étaient, à la Cour, plus que vous-même ? Serait-ce parce que, une fois la Constitution affermie, on connaîtrait votre puissance? N'était-ce pas hier qu'on dépensait votre traitement dans les hôtels de l'Europe, chose que nous avons honte à écrire ?

O chefs, ô Châhseven pleins de zèle, vous qui avez de l'honneur, la Nation a, sur vous, plus de droits que le Gouvernement ; irez-vous, dans ces conditions, trahir et combattre une nation opprimée ? Au jour du jugement dernier, quelle réponse ferez-vous quand vous serez devant le glorieux Prophète, les imams purs et le glorieux Argument (de l'Islam) ? Par Allâh, par Allâh, les absolutistes veulent nous voir entrer dans l'armée de Yézîd ibn Mouʿâwiya. Il en est ainsi : les glorieux Arguments de l'Islam de Nedjef Echref se tournent du côté de la Perse; hier un télégramme de Constantinople est arrivé ; à ce moment le sort des absolutistes, de tous ceux qui les ont aidés et sont contre la Constitution, que va-t-il devenir ? O Dieu , soyez témoin que nous avons écrit la vérité, et que nous avons accompli ce que nous prescrivait la Loi: pour remplir ce saint but, nous nous tenons, jusqu'au dernier, prêts à répandre notre sang. Nous avons voulu donner un conseil ; nous l'avons donné.

TOUTE LA NATION OPPRIMÉE.

(1) Numéro du 6. 10. 1908.

Dans l'Inde aussi, on recueille des secours pour les combattants de Tauris, et cela, sur l'initiative de la colonie persane de Londres, qui a envoyé au *Habl oul-Matîn* de Calcutta la dépêche suivante :

« 26 ramadân. De Londres. 22 octobre.

« Par l'intermédiaire du *Habl oul-Matîn*, à tous les Persans de l'Inde. Tauris a grand besoin de secours. De quelle manière que ce soit, réunissez des subsides et envoyez-les promptement à Tauris.

« Les Persans. »

Deux autres télégrammes suivirent celui-ci, nous en donnons la traduction :

« Dépêche envoyée du Caucase, le 27 ramadân. Par l'intermédiaire du *Habl oul-Matîn*, à tous les Persans de l'Inde. Les veuves et les orphelins des martyrs de Tauris portent, sur leurs frères pleins de zèle, le regard de l'espérance, comptant sur leur appui.

« Les Persans. »

« Dépêche envoyée de Tauris, le 28 ramadân. Par l'intermédiaire du *Habl oul-Matîn*. Persans de l'Inde ! La disette fait cruellement souffrir les pauvres ; ils ont besoin de vos subsides et de votre appui. »

Là-dessus, le journal de Calcutta a aussitôt ouvert une souscription ; son numéro du 26 octobre en publie la première liste, accusant un total de 1.820 roupies. Le directeur du *Habl oul-Matîn*, Moayyid ol-Islam, s'est inscrit pour 300 roupies ; ses quatre filles, Begoum Soltân, Sekînè Begoum, Seyyidè Begoum et Begoum Koutchek, en ont, chacune, donné 10.

Les Persans de Bakou ayant télégraphié au ministre des Affaires étrangères, pour lui demander quelles intentions avait le Gouvernement persan, en ont reçu la réponse suivante, publiée, avec une traduction tartare, dans le *Tarakkî* du 1er/14 octobre :

« Votre dépêche m'est parvenue ; je vous fais savoir, en conséquence, que :

« Les troupes de l'Azerbaïdjan ont pour mission de protéger les biens et les personnes, de mettre fin aux troubles, de rétablir l'ordre et de faire cesser les crimes. L'Assemblée qu'on vous a promise, et qui sera d'accord avec les lois civiles et religieuses, ainsi qu'avec le bien de la nation, vous sera accordée et se réunira le 19 chawwâl. On vous envoie, par la poste, le texte du décret. Que l'on sache bien que tout ce qui concerne la Perse, l'Azerbaïdjan et leurs véritables fils sera traité avec une bienveillance dont tous profiteront. Étant donnée cette bienveillance royale, il ne convient pas que vous alliez vous retrancher

dans les consulats ; vaquez à vos affaires à l'ombre de votre Souverain, et soyez sans crainte.

« 'Ala os-Saltané. »

Après avoir reçu cette réponse, la colonie persane a envoyé au Chah le télégramme suivant :

« A Sa Majesté Impériale, par l'intermédiaire des ambassadeurs de Russie, d'Angleterre, de Turquie, de France et d'Allemagne.

« La réponse télégraphique envoyée par l'intermédiaire du Ministère des Affaires étrangères nous est parvenue. Tous les Persans, en particulier ceux qui résident à l'étranger, ne peuvent se laisser circonvenir par cette ruse grossière.

« Si les grands de l'État ont réellement pour but la préservation de la Loi religieuse et du germe de l'Islam, pourquoi s'insurgent-ils contre le Coran et les décisions des Arguments de l'Islam, qu'observent tous les Musulmans ?

« Nous, les Persans résidant à Bakou, nous avons en horreur une loi permettant de répandre le sang des Musulmans et de bombarder leur oratoire. Les habitants de Tauris, d'après les dépêches, sont sortis vainqueurs de la lutte, Allâh en soit loué ! Et ils n'ont eu besoin de personne.

« Nous aussi, aussitôt que les circonstances l'exigeront, nous nous réunirons, laissant là nos affaires, et nous nous dirigerons sur la Perse, afin que la Constitution, désir suprême des Persans patriotes et hommes de gouvernement, nous soit rendue, que l'Assemblée conforme à cette Constitution puisse se réunir, afin de préserver nos droits, ceux de nos frères, et veiller au bon renom de l'Islam. Nous attendons une acceptation ou un refus définitif de notre demande. En aucune façon nous ne garderons le silence.

« Tous les Persans. »

De même que leurs compatriotes de Bakou, les Persans de Tiflis avaient adressé au Chah, par l'intermédiaire de leur consul général, une dépêche analogue ; la réponse qu'ils reçurent fut pareille à celle que reçurent les Persans de Bakou. Une fois cette réponse arrivée, un nouveau télégramme fut expédié à Téhéran ; le texte s'en trouve dans le *Tarakkî* du 13/26 octobre. En voici la traduction :

« A Téhéran, par l'intermédiaire des honorables ministres de Russie, d'Angleterre, de France, de Turquie et d'Allemagne, pour Son Auguste Majesté. La réponse que nous avons reçue par le télégraphe, pleine de ruse et d'hypocrisie, n'est pas ce que nous avions demandé. Grâce à la faveur de Sa Sublime Majesté, l'œuvre entreprise par l'Azerbaïd-

jan a fait des progrès, la louange en soit à Allâh ! ! ! Nous avons demandé la reconstitution de l'ancien Parlement, la mise en vigueur, sans aucun changement, de la Constitution, la liberté de la presse, le droit, pour les Andjoumans provinciaux, de se réunir comme par le passé, le retour des exilés et la libération des prisonniers politiques; nous sommes prêts, en cas de refus, à mettre en application les fetwas des Arguments de l'Islam de Nedjef El-Echref.

« Tous les Persans résidant a Tiflis. »

Le *Habl oul-Matîn* a reproduit la pétition adressée par la nation persane aux puissances européennes pour faire appel à leur aide contre les agissements du Chah. Cette pétition rappelle que le 14 Djoumadha II 1324, la Perse est passée du régime de l'absolutisme au régime constitutionnel. Or le 23 Djoumadha II 1326, le Chah, contre toute légalité, a procédé à la dissolution du Parlement. Il a, par ailleurs, dans le télégramme adressé aux puissances le 25 Djoumadha II déclaré que, malgré cette dissolution, il n'avait pas cessé de respecter le principe constitutionnel. La nation persane ne cessera pas de faire tous ses efforts pour la remise en vigueur de la loi constitutionnelle promulguée en Zou-l-qaada 1324. Elle veillera à la conservation des droits des étrangers et de leurs prérogatives commerciales. En échange, elle fait appel à l'aide de ceux-ci dans son œuvre de rénovation sociale et dans son opposition au Chah. L'article 25 de la Constitution n'autorise un emprunt qu'après une approbation du Parlement. Dans ces conditions, tout emprunt qui ne serait pas contracté conformément aux prescriptions de cet article serait tenu pour non valable par la nation persane. Le Chah a déposé ses joyaux, dont la valeur est considérable, dans une banque russe, afin de servir de garantie à un emprunt qu'il voudrait contracter de son chef. Or, les Persans ne consentiront pas à rembourser celui-ci. Le fait par le Chah de disposer de ces joyaux qui, en tant qu'héritage de la couronne, sont la propriété de la nation, est un vol à l'égard de celle-ci, qui espère que les puissances, dans toute leur équité, lui restitueront ce qui lui appartient.

Le ministre des Affaires étrangères de Perse a passé un contrat avec le Gouvernement russe, au sujet des instructeurs militaires qui remplaceront, pour la cavalerie persane, le colonel Domendovitch et ses subordonnés. C'est le gouverneur militaire du Caucase qui a fait les désignations. Le nouveau chef de la mission russe est le colonel d'état-major Tcharkofski; son engagement est contracté pour une durée de trois ans, et son traitement atteint 24.000 francs. Trois officiers l'accompagnent; ils recevront la même solde que ceux qui étaient avec le

colonel Domendovitch. La mission sera complétée par cinq cosaques, à chacun desquels le Gouvernement persan allouera 20 tomans par mois (1).

BÉLOUTCHISTAN

Le chef des Mingals, en Kalat, ayant dû être déposé parce qu'il était devenu fou, des troubles s'en sont suivis. Des troupes ont été envoyées à l'aide du Khan de Kalat et sont arrivées à Wadh, les Mingals se sont alors retranchés dans la montagne, à l'est du camp. Le nouveau chef est Haji Ibrahim, sa nomination par la confédération a été approuvée par le Khan de Kalat et par les autorités britanniques.

PHILIPPINES

Les linguistes philippins ont formé une association, le « Samanahaning Managalog », dans le but d'étudier tous les dialectes du pays, afin d'en former une seule langue, qui deviendra le langage national de l'archipel lorsque les îles Philippines deviendront indépendantes.

(1) *Habl oul-Matin*, 26. 10. 1908 (d'après le journal russe *Mchak*).

AFGHANISTAN

De temps à autre, des Afghans exilés de l'entourage de Sardar Mohammad Ayub Khan ont reçu l'autorisation de rentrer dans leur pays.

L'Émir vient de permettre à huit d'entre eux de revenir. Ils ont donc quitté Caboul. Parmi eux se trouve Muhammad Ishaq, fils d'un colonel de Sardar Ayub Khan.

D'après des informations de Caboul, les réfugiés Afghans rentrés dans leur pays ont obtenu restitution des propriétés leur appartenant qui se trouvaient encore en possession de l'État. Ceux dont les propriétés avaient déjà été vendues, ont reçu du Gouvernement des terrains d'une de valeur équivalente.

Notre collaborateur et ami M. Abdullah Al-Mamur Suhrawardy nous a fait parvenir la photographie ci-jointe, dont nous sommes heureux de le remercier, et qui constitue un intéressant souvenir du voyage l'Émir d'Afghanistan aux Indes.

L'Émir est au centre; les personnages qui l'entourent sont de gauche à droite, debout, les capitaines D.-M. Cay et J.-W.-D. Megaw, le major F.-O. Kinnaly, Syed Mohammed Afzal, aide-chirurgien, et O.-G. Hassan Suhrawardy, étudiant, assistant du major Bird; assis, le capitaine J. Black, le lieutenant-colonel C.-P. Lukis, chef du *Medical College* du Bengale, le major R. Bird, chirurgien de l'Émir, et le major D.-M. Moir.

Personnages debout, de droite à gauche : O.-G. Hassan Suhrawardy, Syed Mohammed Afzal, major O.-F. Kinnaly, capitaine J.-W.-D. Megaw, capitaine D.-M. Cay. Assis, de droite à gauche : Major D.-M. Moir, major R. Bird, S. A. l'Émir Habibullah, lieutenant-colonel C.-P. Lukis, capitaine J. Black.

INDES

Nous n'avons pas reparlé depuis quelque temps de la situation politique aux Indes, où l'agitation révolutionnaire anti-anglaise est devenue endémique, comme une sorte de malaria sociale avec des accalmies et des poussées. — Agitation et répression, les mouvements de sens contraire continuent à s'équilibrer sans qu'il en résulte de progrès caractérisé dans le sens du rétablissement de l'ordre, ou du triomphe de l'esprit révolutionnaire, depuis que le swadeshisme et le swarajisme ont ouvert l'ère nouvelle dans les rapports des intellectuels hindous et des maîtres européens. Ce qui frappe surtout, c'est que les premiers devant aux seconds leur éducation et leur instruction s'en servent contre eux : symptôme caractéristique de l'éternelle question des antagonismes sociaux déviant vers les oppositions politiques.

Depuis quelque temps, les esprits semblent s'être exaspérés davantage : les violences sont en recrudescence. C'est donc le moment d'enregistrer de nouveau les faits de détail qui fixent l'aspect de l'ensemble. En le faisant, ici, sans remonter au delà de septembre, rappelons qu'il ne faut pas perdre de vue que l'Inde est un pays de plus de 250 millions d'habitants. Les effervescences locales, qui ne mettent en mouvement que des petits groupes d'individus, ne constituent donc que des phénomènes de surface.

A la fin d'août la Haute Cour de Bombay discutait le pourvoi de M. Tilak, le leader du parti extrémiste au dernier congrès national hindou, qui avait été condamné en juillet à dix ans de déportation et à 1.000 roupies d'amende, pour violences de presse, dans son journal le *Kesari*, hebdomadaire publié à Bombay. La demande d'appel fut définitivement repoussée, mais la sentence de déportation fut commuée en une sentence d'emprisonnement pour la même période.

L'éditeur du *Mahratta* ayant critiqué cette sentence et blâmé le tribunal, s'est vu condamner à 1.200 roupies d'amende et à quinze jours de prison.

Dans le courant de septembre, l'éditeur du *Hind Swarajia*, M. Chaganlal Lallubhai Thanarvala, a été condammé à trois ans de prison et à 2.000 roupies d'amende.

Kali Charan Mukerjee, accusé d'avoir envoyé des lettres anonymes

de menaces au Vice-Roi et à Sir Harvey Adamson, a été jugé coupable. A la fin du mois d'août le Rajah de Narajol a été arrêté en même temps que vingt autres personnes, dont un avocat et l'éditeur d'un journal local.

Ils étaient accusés d'avoir pris part à une campagne politique contre les fonctionnaires locaux. Le Rajah, qui reçut ce titre il y a treize ans, a été arrêté à sa maison de campagne, à 25 milles de Midnapore.

C'est dans cette ville qu'eut lieu, le 5 décembre, un attentat contre Sir Andrew Fraser. On découvrit alors l'existence d'une conspiration politique. Depuis, vingt-cinq personnes ont été arrêtées et le procès dure encore, mais le Rajah de Narajol et cinq autres accusés sont en liberté provisoire sous caution. Le témoin principal, qui avait causé ces arrestations, vient de confesser qu'il avait inventé toute cette histoire de conspiration. Les accusés, à l'exception de trois, ont donc été déclarés libres. L'avocat du Rajah a déclaré qu'il prouverait devant un autre tribunal la loyauté de son client.

La sévérité des tribunaux n'empêche pas la propagande séditieuse de se répandre un peu partout, même parmi les adolescents et les enfants : deux individus sont arrêtés pour avoir distribué des feuilles révolutionnaires aux écoliers et à la librairie Lyall d'Aligarh. Ils passent en jugement et sont condamnés à 5 ans et à 3 ans de prison.

Tout sert à la propagande. A Allahabad, on répand le bruit que le gouvernement va remplacer la monnaie d'argent par de la monnaie tannée de peau de porc et de vache, afin de souiller toutes les castes. Or il s'agit d'imitations de pièces de monnaie distribuées aux écoles pour l'enseignement.

D'autre part les attentats anarchiques se multiplient.

Deux avocats de Poona reçoivent en septembre des paniers de fruits dans lesquels se trouvait une substance explosive. Ils remettent ces paniers à la police qui ouvre une enquête.

Une bombe éclate sous un train, à Simurali, sur le chemin de fer du Bengale Oriental. Il n'y a aucun accident, mais l'émotion n'en est pas moins très vive.

A Raneegunje, un train dans lequel se trouvaient des prisonniers que l'on transférait d'une prison dans une autre, reçoit au passage une bombe lancée d'un autre train. Il n'y a pas d'accident de personne.

Des noix de coco emplies de poudre éclatent sous deux tramways de Calcutta, et des papiers sur lesquels se trouve l'avertissement de ne pas monter en première classe, se trouvent près de ces endroits.

Une bombe est trouvée dans une rue à Calcutta.

Un inspecteur de police musulman est assassiné dans le district de Cawnpore.

Des Bengalis imaginent de correspondre avec les terroristes emprisonnés au moyen de cerfs-volants manœuvrés de façon à tomber dans la prison. Des instructions pour remettre les messages à destination y sont attachées.

En octobre, la fête du Bigoya ou jour heureux a été désastreuse pour les marchands Marwari de Calcutta. Quelques jours avant la fête, les principaux marchands avaient reçu des lettres de menaces des terroristes, leur annonçant la destruction totale de leurs boutiques et de leurs maisons s'ils achetaient des marchandises étrangères. — Est-ce à ces menaces ou à l'état actuel du commerce du coton qu'il faut attribuer les mauvaises affaires du « Jour Heureux » ?

Les ventes des années précédentes étaient de 40 à 50.000 paquets. Cette année on n'en a vendu que 10.000 environ.

Il va sans dire que les agents et auxiliaires du régime britannique sont fréquemment menacés, ou attaqués.

Rai Bahadur Ram Serdar Mukerjee, qui fait partie du Département des recherches criminelles et a poursuivi activement les anarchistes, ayant reçu de nombreuses lettres de menaces, fait garder sa demeure par la police. Cependant une pluie de pierres tombe une nuit dans son bureau, malgré la présence de nombreux agents.

Le sous-inspecteur Nundo Lall Bannerjee, habile détective bengali, découvrit l'anarchiste qui avait jeté une bombe contre la voiture de Mme et de Mlle Kennedy ; il a été assassiné par trois individus qui l'ont criblé de balles et se sont enfuis. Une récompense de 5.000 roupies a été promise à qui aiderait à découvrir les assassins, mais sans aucun résultat.

Marendro Nath Gossain, qui donna à la police des renseignements sur l'attentat d'Alipore, a été assassiné, en prison, par deux de ses complices. La communauté bengalie en a témoigné une vive joie, des processions ont été organisées dans la ville pour célébrer cet événement.

L'un des accusés a été condamné à mort, l'autre a été acquitté par 3 voix contre 2, mais le juge n'a pas accepté ce verdict et en a référé à la Cour Suprême, qui a confirmé la peine de mort et a infligé la même condamnation à l'autre aussi.

Quant à Gossain, les autorités de Calcutta livrèrent le corps du supplicié à ses parents, qui, pensaient-elles, le porteraient sur les bords du Gange et le feraient brûler sans bruit.

Or, dès que le cadavre fut loin de la prison, un prêtre hindou vint le bénir. Le peuple s'assembla. Des guirlandes de fleurs furent déposées autour du cou de Kanaï, dont le cercueil disparaissait presque entièrement sous des jonchées de fleurs. La procession traversa tous les quartiers bengalis. Quand on arriva au bûcher, on versa entre les lèvres

de Kanaï un mélange de lait et d'eau de noix de coco, qui avait été consacré à la déesse de Kali. Sur tout le parcours du cortège, on avait semé du riz et des fleurs. Les femmes de toutes les maisons demandaient à voir le martyr.

Des centaines de roupies ont été recueillies auprès du ghat brûlant. Chacun cherchait à emporter un peu de cendres dans des vases d'or ou d'argent, des fragments d'os ont été envoyés comme reliques à d'autres villes. Un millier d'étudiants s'assemblèrent pieds nus, en signe de deuil, autour du ghat. La plupart de ces étudiants appartenaient à des institutions connues qui leur ont fermé leurs portes. Ils se promenèrent dans les rues en chantant des chants patriotiques; une procession traversa le quartier nord de la ville, chantant un nouvel hymne national commençant par les mots « Dussions-nous mourir ».

On assure que des Bengalis auraient l'intention de faire élever à Chandernagor, sur les cendres de Kanaï, un marbre portant l'inscription « Il est mort pour son pays ».

Le lendemain de cette manifestation, un employé de la poste à Calcutta remplissait un sac de colis postaux, quand l'un de ceux-ci, qui contenait des matières explosives, éclata.

L'employé fut blessé à la figure ; le sac s'enflamma. Les autres employés, pris de panique, s'enfuirent.

On a cherché à assassiner un autre témoin de l'affaire d'Alipore, mais au lieu de blesser Sabat Chandra Das qui avait donné des renseignements à la police, les conjurés attaquèrent un de ses parents. On n'a aucun indice permettant de les reconnaître.

Le *Bande Mataram* ayant publié un article intitulé : « Traîtres dans le camp », au sujet de l'assassinat de Narendro Nath Gossain, son imprimerie fut mise sous séquestre avec d'ailleurs l'autorisation de continuer à travailler ; mais le *Bande Mataram* annonça qu'il ne paraîtrait plus jusqu'à ce que son affaire eût été jugée.

Son dernier numéro contenait un article intitulé : « Swaraj ». Le swarajisme, déclare-t-on, est la bouée de sauvetage ; le swarajisme est le pilote qui soutient l'Inde et la ramènera à son ancienne gloire, à son ancienne vie.

Depuis, dans une lettre au directeur du *Manchester Guardian*, M. Bipin Chandra Pal, ancien directeur du *Bande Mataram*, de Calcutta, a protesté contre la suppression de ce journal par le Gouvernement de l'Inde.

D'après lui, ce journal, qui eut un succès immédiat, non seulement dans l'Inde, mais aussi en Europe, ne faisait qu'exprimer le mécontentement du peuple.

La rapidité avec laquelle les journaux séditieux se sont multipliés

prouve que ce mécontentement existe — ces journaux sont les symptômes et non les causes du mal. La suppression du symptôme n'est pas la guérison du mal.

Les nationalistes veulent la liberté, l'autonomie, mais ils désirent faire une révolution pacifique, et ils espèrent que lorsque l'Inde se séparera de l'Angleterre, les deux pays resteront amis et alliés. Tout en proclamant l'idéal de l'indépendance nationale, le *Bande Mataram* prêchait la méthode pacifique et prônait la résistance passive légale : cela lui valait le mécontentement de ses partisans, impatients d'agir. Ce journal retenait donc ses lecteurs et arrêtait la propagande de violence. Sa suppression augmente le mécontentement et fortifie les activités révolutionnaires.

Enfin, pour la quatrième fois, on a tenté d'assassiner Sir Andrew Fraser, le lieutenant-gouverneur de l'Inde.

Cet attentat a eu lieu pendant une conférence à laquelle Sir Andrew Fraser assistait.

Un Hindou, Iotindro Nath Roy Chowdhury déchargea sur lui son revolver, mais, grâce à la présence d'esprit du Maharajah de Burdwan et de M. Barber, le criminel fut désarmé et arrêté. Quelques Hindous ayant immédiatement quitté la salle et prévenu des amis au dehors de ne pas entrer, on se croit en face d'une conspiration.

D'après l'*Empire*, la foule se serait montrée plutôt mal disposée après l'attentat. Les railleries se mêlaient aux acclamations, et Sir A. Fraser dut faire un détour pour rentrer chez lui afin de ne pas être attaqué à coups de pierres.

Les journaux anglais demandent la création d'un tribunal spécial et un Acte criminel.

Des lettres de menaces n'en continuent pas moins à être distribuées dans Calcutta, surtout à l'adresse de M. E. Norton, conseiller de la Couronne dans le procès d'Alipore.

Les gouvernants britanniques multiplient les mesures répressives et préventives : au commencement de novembre le propriétaire du journal indigène *India* a été condamné à cinq ans de déportation ; une nouvelle compagnie de Iharnas commandée par un officier anglais a été formée pour la police militaire de Dacca.

Pendant les troubles de l'année dernière, la police eut à s'occuper de 54 émeutes d'un caractère très sérieux :

14 ont eu lieu à Faridpore ;
10 — Mymensingh ;

7 ont eu lieu à Tippera ;
6 — Sylhet ;
5 — Backerganj ;
4 — Dacca.

Quelques-unes de ces émeutes avaient des causes purement politiques, d'autres tentaient à imposer le boycottage des marchandises anglaises. Les forces de police étant insuffisantes, il fallut envoyer 400 hommes des autres provinces.

Il y eut aussi des troubles sur les bateaux à vapeur et l'on s'occupe de l'organisation d'une police fluviale.

Les autorités indigènes elles-mêmes ne demeurent pas inactives; c'est ainsi que l'État de Mysore combat vigoureusement les publications séditieuses. Le Conseil législatif a passé un Acte par lequel aucun journal ou revue ne pourra être publié dans l'État de Mysore sans la permission du Maharajah. Toute infraction à cet Acte entraîne l'expulsion ou la confiscation des biens du coupable. La circulation de journaux séditieux, publiés en Inde Britannique, est interdite.

Le Gouvernement prend des mesures actives pour assurer l'ordre dans les écoles et éloigner les étudiants des affaires politiques.

Des instructions spéciales sont envoyées aux instituteurs; copie en est adressée aux municipalités. Il est interdit aux instituteurs de prendre part aux réunions politiques, de parler politique en public, de faire entrer ou de laisser entrer des journaux dans les écoles. Ils doivent se montrer sévères vis-à-vis des élèves et user de leur influence auprès des parents pour obtenir des enfants l'obéissance, la politesse, l'ordre et la propreté, au total une sévère discipline.

D'autre part, les autorités de l'Université de Calcutta ont adressé aux Comités administratifs d'environ cinq cents écoles qui s'étaient montré turbulentes l'année dernière, une lettre dans laquelle elles demandaient à ces Comités de prendre l'engagement de s'abstenir de toute intervention dans les agitations politiques.

Le Conseil demandait au Comité administratif d'envoyer, dans la quinzaine qui suivrait la réception de cette lettre, une déclaration signée par tous les membres du Comité et par tout le personnel enseignant, par laquelle ils s'engageraient à empêcher les élèves de prendre part aux agitations ou démonstrations politiques, quelles qu'elles soient.

Toutes les écoles, à l'exception de vingt, ont répondu. Une école du Bengale Oriental ayant refusé de prendre cet engagement, le syndicat a demandé que l'affiliation lui soit supprimée.

En face du mouvement anarchique, il convient de rappeler les mani-

festations de loyalisme. Parmi ceux qui ont tenu à exprimer leur horreur des attentats et leur approbation de l'attitude ferme du Gouvernement, se trouvent cinquante sociétés comprenant les Hindous et les Musulmans du *Pendjab*; les nobles, les associations de planteurs, la Chambre de Commerce du *Bengale*; les Musulmans de *Madras*, des *Provinces Unies* et de *Rangoon*; les commerçants et les Talukdars d'*Oudh*.

Les meetings publics votent des résolutions de loyalisme, et les envoient au Gouvernement. Citons celles de l'Anjuman-i-Islam de Bombay; des citoyens de Lunawada; de Karwar; du Comité de l'All India Shia Conference; des habitants du district de Midnapore; du Kapadvang, district de Kaira, de Ranpur, dans la présidence de Bombay; de l'éditeur du *Watan* de Lahore et de ses lecteurs; des Mahishkas de Siyapur, des communautés Tiyya et Mukkuva et des Moplahs de Calicut, des Musulmans de Bénarès, etc., etc.

A Madras, on fonde une société qui célébrera tous les ans, le 2 novembre, l'anniversaire de la Proclamation royale de 1858, par laquelle l'Inde a été transférée de la Compagnie des Indes Orientales à la Couronne.

Parmi les promoteurs se trouvent Sir S. Subramania Iyer, Dewan Bahadur K. Krishnaswanû Rao, C.-J.-E. Ghulam Mahomed Mahajir et Haji Ismaïl Sait.

Voici enfin un document dont nul ne contestera l'importance; il s'agit d'une lettre que l'Aga Khan a adressée à la Ligue Musulmane Provinciale, du Deccan, dont il est président:

« Les événements sont tels qu'aucun véritable patriote indien ne saurait rester silencieux. Le pays est saisi par de nouvelles forces, il tremble de nouvelles émotions.

« Au milieu de ce qui est bon, nous voyons, hélas, augmenter l'indiscipline et le mépris de l'autorité, le désir de changements, sans percevoir où ce changement nous conduirait; et fixer un idéal constitutionnel faux et impossible qui ne peut que tromper qui ne réfléchit pas.

« Quiconque aime son pays comme nous le faisons ne saurait rester inactif en voyant l'Inde suivre une voie qui la mène irrévocablement au désastre.

« J'ai parlé du devoir des Indiens patriotes.

« Qu'est-ce que le patriotisme ? L'amour de son pays. Ceci n'est pas un sentiment froid et abstrait comme l'amour de la beauté et des arts. C'est un désir fixe et constant, comme le désir de la santé et de la force, c'est une passion qui emplit notre vie, colore notre idéal et dont le but est toujours de servir notre pays et de maintenir ses lois et ses institutions.

« Dans l'Inde, le patriotisme, l'amour du pays, doit vouloir dire le désir de voir son peuple heureux, prospère et satisfait; son sol et ses ressources naturelles développées; sa vie intellectuelle vivifiée, ennoblie par l'exemple, stimulée vers le progrès. Mais ces buts ne peuvent être atteints que par les procédés naturels de développement et d'évolution. Les troubles violents arrêtent la croissance des forces qui tendent au progrès et cela pour des générations peut-être.

« Ces procédés d'évolution et de développement qui sont les bases fondamentales du progrès national, impliquent l'existence d'un Gouvernement fort, juste et stable — d'un Gouvernement assez puissant pour protéger le faible contre le fort et pour empêcher les minorités d'être écrasées par le poids des majorités puissantes — d'un Gouvernement qui assure la justice et l'égalité à tous.

En Europe et en Amérique, les races diverses ont été moulées en États homogènes par des siècles de sacrifices combinés et par l'unité de leur idéal.

« Il a fallu un siècle pour faire des Normands et des Saxons, l'Angleterre et six autres siècles pour faire de l'Angleterre et de l'Écosse, la Grande-Bretagne. Dix siècles se sont écoulés entre la mort de Charlemagne, la dissolution du premier empire et l'union des États allemands sous une seule tête.

« Même en Amérique, faite de matériaux humains européens tout préparés, l'union n'est venue qu'après une des guerres les plus violentes dans l'histoire du monde.

« Dans l'Inde, il faudra des siècles de consolidation pour en arriver à l'union qui est essentielle pour la création d'un État homogène, fort et indépendant. Même en admettant que les forces qui tendent à l'unification sont vivifiées par l'outillage de la civilisation moderne, il faudra des générations avant que l'Inde soit une nation. En vérité nous ne pouvons voir aucun signe de l'établissement de l'union qui est la première chose nécessaire pour la création d'un État moderne.

« N'est-il pas évident que, jusqu'à ce que cette union existe, le maintien du Gouvernement anglais est de nécessité absolument primordiale ?

« Il faut à l'Inde un Gouvernement fort et effectif. Seule la Grande-Bretagne peut lui donner la protection et la direction qui sont essentielles à son progrès et à sa prospérité.

« Dans notre condition actuelle, le Swarajisme est un rêve inutile et pernicieux. En admettant qu'il soit possible de l'établir, il arrêterait la marche des forces qui poussent, lentement mais sûrement, l'Inde dans les voies du progrès social, économique et industriel, en jetant le pays dans une confusion inextricable.

« Mais nous savons tous que le Swarajisme n'est possible ni maintenant ni dans un avenir rapproché.

« Il n'y a pas d'alternative entre le Gouvernement britannique, l'anarchie intestine ou quelque autre forme de domination étrangère. »

« Quelle est la personne qui réfléchissant clairement dira qu'une autre forme de domination étrangère ferait pour l'Inde une parcelle de ce que la Grande-Bretagne a fait dans le passé? promettra une parcelle du progrès qui est possible sous le Gouvernement anglais dans l'avenir?

« Regardons ces faits bien en face — et nous ne manquerons pas de voir que, jusqu'à ce que les peuples indiens soient unis de façon à ce qu'on puisse en former un État homogène, indépendant — pas seulement une suprématie titulaire mais une force rigoureuse pénétrant toutes les branches de l'administration — le Gouvernement anglais est de nécessité absolue.

« Il est donc du devoir de tout véritable patriote indien de fortifier ce gouvernement, je ne veux pas dire le fortifier physiquement, c'est le devoir de la Grande-Bretagne et elle est parfaitement capable de le faire.

« D'autre part, la mission de la Grande-Bretagne en Orient n'est pas, n'a jamais été une mission de force, mais une mission de paix et de libéralisme qui a porté à des dizaines de millions d'hommes, en Asie, le confort, la prospérité et les possibilités de progrès intellectuel dont ils jouissent maintenant.

« Non, je veux dire le fortifier dans son influence sur l'esprit, l'affection, l'imagination des peuples de l'Inde.

« Ce devoir n'incombe pas seulement aux Musulmans mais aussi aux Hindous, aux Parsis et aux Sikhs, à tous ceux qui sont convaincus de la bienveillance du Gouvernement anglais.

« Si quelques-uns des membres les moins réfléchis de la communauté hindoue croient qu'ils peuvent tirer quelque avantage temporaire par la suprématie sociale, qu'ils considèrent tout ce qu'ils perdraient en perdant ce contrôle britannique sous lequel a été effectué l'étonnant progrès du siècle passé.

« Tel est, à mon avis, l'idéal patriotique qui devrait animer actuellement la communauté musulmane.

« Reconnaissant, ainsi que nous devons le faire, que le Gouvernement anglais est nécessaire à l'Inde, — que c'est le seul Gouvernement qui peut nous préserver de l'anarchie intestine ou de la domination étrangère antipathique, que c'est le seul Gouvernement sous lequel l'Inde peut avancer régulièrement dans la voie de la paix, de la satisfaction et du progrès moral et intellectuel, qu'elle a suivie jusqu'ici — employons

toute notre énergie à fortifier ce Gouvernement dans son influence sur l'imagination et l'affection du peuple de l'Inde.

« Notre patriotisme ne doit pas être tiède, il ne doit pas être l'assentiment passif de l'ordre établi. Ce doit être une force vivante, qui vivifie, contrôle, guide, tous nos actes, forme notre idéal.

« Il faut qu'ici, au Deccan, nous poursuivions cet idéal et combattions les forces rétrogrades, dans un esprit qui ne soit pas sectaire.

« Nous devrions même prendre à tâche de persuader, par les préceptes et par l'exemple, les Hindous, qui se sont éloignés de la voie du véritable progrès, d'y revenir.

« Mais parce que je vois très clairement le chaos et le recul qui menacent l'Inde par quelques-unes des nouvelles forces en œuvre, parce que je tremble en pensant à l'anarchie, aux pertes, aux souffrances morales et matérielles, qui seront le sort de notre pays si nous les laissons s'étendre, je dis du fond du cœur que le devoir de tout véritable Indien est, non seulement d'accepter le Gouvernement anglais comme une condition indispensable du progrès national, mais de se proposer comme but déterminé de le fortifier. »

Il est intéressant de rapprocher de cette lettre un discours récemment prononcé par Mme Ali Akbar, qui présidait une conférence du professeur Velinkar au collège Wilson de Bombay ; Mme Ali Akbar envisage la situation des Indiens ayant séjourné en Angleterre, et dont la conduite est très critiquée. Est-ce à dire qu'on a eu tort de les envoyer en Angleterre ? Ils sont, à leur retour, frappés de la différence des deux civilisations, du manque de liberté, des obstacles élevés de tous côtés au progrès par les conditions sociales de l'Inde.— Mais ils ne sont pas seuls à avoir des torts. Les Indiens qui sont en très bons termes avec les Anglais lorsqu'ils sont en Angleterre, osent à peine les recevoir quand ils sont chez eux.

Bien des jeunes Indiens reviennent avec une mauvaise opinion des Anglais. Cela vient de ce qu'ils ne pénètrent pas dans la bonne société, et s'ils n'y pénètrent pas c'est qu'ils forment société à part ; c'est qu'ils manquent d'argent mais aussi de manières, d'éducation.

M. E. Candy, dans un article au *Times*, exprime la même opinion. — Selon lui, ce n'est pas un club qu'il faut aux jeunes Indiens. — Il faudrait plutôt les empêcher de former, en Angleterre, une communauté à part et pour cela, les recevoir dans la société, leur permettre de s'assimiler les qualités anglaises en les admettant dans de bonnes familles.

Les examens qu'ils viennent passer à Londres pour obtenir le titre d'avocat sont plus faciles que ceux qu'ils auraient à passer dans l'Inde. S'ils mettent peu de temps à les préparer, ils ne les passent pas brillam-

ment. Ne vaudrait-il pas mieux leur imposer des conditions plus rigoureuses pour ces examens, plutôt que de fonder pour eux une maison où, après les avoir passés rapidement, ils resteront à ne rien faire ?

Le Vice-Roi des Indes, le comte Minto, a lu à Iodhpore la proclamation du roi à l'occasion du cinquantième anniversaire du gouvernement direct de l'Inde par l'Angleterre.

Elle a été bien accueillie par les journaux de Bombay et de Calcutta, mais les Bengalis se montrent désappointés.

De grandes fêtes ont eu lieu à Madras, à l'occasion du jubilé.

De toutes parts, le Vice-Roi a reçu des télégrammes de félicitations.

Les journaux indigènes se montrent mécontents, et particulièrement le *Bengalee*, le *Patrika*, le *Sandya* qui dit entre autres : « Le roi peut nous tromper trois fois, mais pas une quatrième, avec des paroles qui semblent adressées à des enfants. »

Seul parmi les journaux bengalis, *Mirror*, qui s'est toujours opposé au boycottage des marchandises anglaises et à l'agitation pour l'indépendance, accueille bien la proclamation royale.

Au total, les Bengalis qui s'étaient attendus à de grandes concessions se montrent désappointés.

Les autres États accueillent favorablement la proclamation royale qui, tout en reconnaissant les erreurs commises, montre qu'aucune peine, aucun sacrifice n'ont été épargnés pour réparer ces erreurs et pour éviter les abus. L'Inde a reçu de grands avantages : les droits et privilèges des princes feudataires, la liberté de religion, l'égalité devant la loi. La partie la plus importante de cette proclamation, déclare-t-on, est celle qui a trait à l'extension du principe électif. L'Inde a fait de grands progrès, le moment est venu de donner plus de libertés politiques au peuple.

Il est probable que les mesures prises dans ce but ne donneront pas satisfaction aux nationalistes ; la proclamation ajoute que les conspirations coupables seront traitées avec la plus grande sévérité. Ce n'est que lentement que les réformes peuvent être introduites, mais déjà les peuples indiens ont profité moralement et matériellement du progrès accompli.

Les Musulmans. — D'après des nouvelles de Dacca, le troisième anniversaire de l'Association Musulmane Provinciale du Bengale Oriental et d'Assam a été célébré avec éclat. Les délégués des districts et les membres de l'Association se sont réunis en assemblée générale sous la

présidence de Khojah Mohamed Azum, qui remplaçait l'Hon. Nawab Bahadur Khojah Salim Allah, C. S. I. malade. Après la lecture du Koran, Khojah Mohamed Azum prononça le discours d'ouverture et fit ressortir les avantages du partage de la province pour les Musulmans. Après la lecture du rapport annuel et le vote du budget pour l'exercice 1909, Kazi Moulvi Razi-ud-din Ahmed Uris fut nommé secrétaire.

Après la séance, Khojah Mohamed Shumsuddin, ancien Khojah Frikherdin, de la famille du Nawab, reçut tous les membres et délégués à dîner. Du « polaw » et d'autres aliments furent distribués à un millier de pauvres.

Le Gouvernement a accordé aux Musulmans la permission de créer un Comité non officiel, qui se chargerait d'aider au contrôle des pèlerins. Ce comité comprendra 12 membres :

M. Mahomedbhai Currimbhai Ibrahim J. P. ;
M. Mahomed Sabri Sidick ;
M. Sulaiman Kasim Haji Mitha J. P.
M. Haji Yusof Haji Ismail Sobhani ;
M. Khan Saheb Haji Ibrahim Haji Sumar Patel J. P. ;
M. Haji Nur Mahomed Dada ;
M. Haji Sulaiman Abdul Wahed J. P. ;
M. Abdul Kadir Khatkhtay B. A., LL. B. ;
M. Mahomed Ibrahim Tungekar ;
M. Mirza Mahomed Shirazi, J. P. ;
M. Kazi Kabiruddin, avocat, J. P. ;
M. Abdur Razzak, J. P.

Ces membres sont élus pour deux ans à partir du 15 septembre 1908, sous la présidence de M. H. G. Gell. M. V. O.

Jusqu'ici, les pèlerins n'avaient que deux musafarkhanas (hôtels), ce qui était insuffisant. M. Mohamed Haji Sabu Sidik vient d'offrir au Gouvernement une somme de 1 lac et demi de roupies pour la construction d'un troisième édifice de ce genre, à condition que le Gouvernement veuille bien donner un terrain. Le Gouvernement de l'Inde a accordé 2.400 mètres carrés d'une valeur de 60.000 roupies, situé à Boai Bunder, en échange d'un terrain de même étendue donné par le Gouvernement de Bombay.

Un autre Musulman, Nawab Azmat Ali Khan Sahib, Rais de Karnal et de Muzaffarnagar, vient de prendre la décision de consacrer sa fortune entière, évaluée à 3 lacs de roupies, à la cause de l'éducation musulmane. Le collège d'Aligarh, l'Anjuman Himayet-i-Islam de Lahore,

le Nadwat Ululema de Lucknow et la Madrassa Tibbia de Delhi recevront chacun 1/16 des revenus de cette fortune. Les autres institutions religieuses seront de même dotées de la même façon.

A Lucknow, 30 personnages influents chiites se sont réunis afin de prendre des mesures pour préserver les vieux édifices religieux chiites, intéressants au point de vue historique aussi bien qu'au point de vue artistique. Un Comité a été constitué à cet effet.

Les Musulmans de Madras forment une association qui s'appellera *Association Musulmane Centrale de l'Inde Méridionale* et défendra les intérêts politiques de la communauté.

L'Association Musulmane Nationale du Sind s'est réunie à Haïderabad afin d'étudier dans quelles mesures les intérêts de la communauté musulmane seraient affectés par la résolution prise dernièrement par le Gouvernement de Bombay d'augmenter l'élément électif municipal. Il est résulté de la discussion que cette résolution, si elle était mise à exécution, nuirait aux intérêts des Musulmans. Un Comité a donc été organisé pour demander au Gouvernement d'augmenter le nombre des conseillers municipaux.

Les Musulmans de Rangoon ont adressé au lieutenant-gouverneur une pétition demandant que le Conseil Provincial de la Province de Birmanie compte au moins un Musulman parmi ses membres, cette province ayant une très forte population musulmane, et la communauté musulmane étant la plus commerçante des communautés de Birmanie. Pour les mêmes raisons, les pétitionnistes demandent aussi un juge musulman à la Cour Suprême.

Les Musulmans de Lahore, assemblés dans la grande mosquée, ont voté une résolution exprimant à M. Asquith leur reconnaissance pour l'attitude ferme et juste du Gouvernement vis-à-vis de la Turquie et des Balkans, et ont prié pour le resserrement des liens d'amitié entre la Turquie et l'Angleterre.

M. Sirdar Ali, qui s'intitule Nawab Syed Sirdar Ali Khan, a adressé au Gouverneur de Bombay un mémoire dans lequel il demande pour lui et ses héritiers : 1° d'être reconnu Nawab héréditaire de Karnala, 2° de se voir reconnaître des droits sur les Forts de Vasemdri, Sankshi et Mahuli, 3° d'être reconnu chef gouvernant de Karnala, Vasemdri, Sankshi et Mahuli et d'en avoir les privilèges, 4° de recevoir une pension « politique » perpétuelle de 10.000 roupies par mois.

Il aurait trouvé accidentellement, dans sa maison de campagne, des « Sanads » indiquant ses droits à ces divers titres, et remontant aux

empereurs de Delhi et aux vice-rois d'Haïderabad des dix-septième et dix-huitième siècles.

Les Ordres religieux hindous. — M. C. Westcott a fait, devant la Société asiatique royale de Londres, une conférence sur les ordres religieux de l'Inde, qui sont peu connus bien qu'ils exercent une grande influence.

Il y a, dit le conférencier, de nombreux monastères à Bénarès, Allahabad et autres villes sacrées de l'Inde septentrionale. En esquissant rapidement les rites et les croyances des principales sectes, l'orateur montre comment l'Hindouisme et l'Islam ont agi et réagi l'un sur l'autre en Hindoustan. Quelques rites rappellent ceux des chrétiens, particulièrement celui du saint sacrement.

Les ascètes sont en général sincères, mais nombre d'entre eux recherchent surtout la réputation de sainteté et tendent à se soustraire au travail journalier et à échapper à la basse caste à laquelle ils appartiennent souvent.

Une discussion suivit la conférence ; on ne parla pas de l'influence des ordres religieux sur les idées politiques du peuple. Il n'est pas douteux pourtant que cette influence ne soit considérable.

A Pondichéry. — Une émeute a eu lieu à Kuta Ruppam, village anglais situé près de Pondichéry où des Musulmans ont des boutiques et font du commerce avec Muthialpet, village français, faubourg de Pondichéry. Des jeunes garçons musulmans, jouant sur la plage, avaient cassé le fil de pêcheurs qui raccommodaient leurs filets. Une dispute s'ensuivit, le père d'un des jeunes garçons fut malmené et la police vint rétablir l'ordre. Mais à peine était-elle partie, que la querelle recommença. — Il y eut bientôt 700 personnes du côté français et 300 du côté anglais et musulman. Ni la police anglaise ni la police française ne purent rétablir l'ordre. Un Musulman fut tué. Les boutiques des Musulmans furent pillées, leurs livres de compte détruits, leurs jardins de bétel détruits. — Le gouverneur de Pondichéry fait une enquête.

A Chandernagor. — Le journal *Yugantar*, qui fut supprimé deux fois à Calcutta, a paru au commencement de novembre à Chandernagor ; des exemplaires en ont été affichés sur les places publiques. Les Bengalis étaient invités à exterminer les Européens, on leur demandait comme souscription une tête d'Européen.

Enseignement. — Dans le but d'encourager l'étude scientifique du sanscrit et de l'arabe, le gouvernement de l'Inde a élaboré un projet, sanctionné par le Secrétaire d'Etat, pour aider les étudiants à acquérir les méthodes critiques et scientifiques européennes. Les classiques seront étudiés avec des professeurs européens, le français et l'allemand, indispensables aux recherches des Orientalistes, seront enseignés. Pour le moment, 4 bourses seront créées : 3 pour le sanscrit, 1 pour l'arabe. Chaque bourse sera de £ 150 par an et durera 2 ans — elle donnera droit au passage gratuit en 2e classe, aller et retour, en Europe. Le Secrétaire d'État arrêtera les conditions à observer et le cours des études. Les Administrations provinciales feront les nominations pour les bourses mais la décision finale restera au gouvernement des Indes.

D'après une résolution votée par la Section du Sind, de *l'All India Mahomedan Educational Conference* à Karachi, en décembre 1907, les livres indigènes en sindhi ne conviennent pas aux idées et aux sentiments religieux des Musulmans. Le Département de l'Instruction Publique du Sind est prié de prendre des mesures pour introduire des livres plus conformes aux idées musulmanes.

Le Gouvernement a fait changer les leçons auxquelles il était fait allusion et a fait distribuer aux professeurs les livres ainsi corrigés.

Un Comité a été nommé pour revoir les livres de lectures sindhi au point de vue du style. Ce Comité comprend 2 Musulmans (un Sunnite et un Chiite) et un Hindou. Il est présidé par un Inspecteur d'Instruction du Sind.

M. Jacob Sassoon a offert au Gouvernement un million de roupies en vue de la création d'un Institut Scientifique Central moderne, ouvert à tous les étudiants de quelque collège qu'ils soient, situé près de l'Université de Bombay et portant son nom.

Le Gouvernement a accepté cette offre.

Le Congrès National Indien aura lieu à Madras pendant la semaine de Noël. Deux difficultés sont à prévoir : l'attitude du parti Tilak et le choix du président.

Un groupe influent a déjà annoncé son intention de nommer le docteur Rash Behari Ghose, de Calcutta, qui devait présider l'année dernière à Surate.

INDES NÉERLANDAISES

Un congrès javanais, récemment réuni à Djokjakarta, a étudié particulièrement la question de l'amélioration de l'enseignement. Trois cents délégués assistaient à ce congrès.

Les anciens élèves de l'école d'art indigène de Batavia ont fondé il y a quelques mois une université javanaise. Ils voudraient arriver à une unité d'action des différentes sociétés qui tendent à émanciper les Javanais.

Un millier de Musulmans se sont réunis dans la Mosquée Indienne, à Penang, pour y célébrer l'ouverture de la ligne de chemin de fer du Hedjaz jusqu'à Médine. Des prières ont été dites pour le Sultan et le roi Édouard VII.

Le sultan d'Asahan vient de passer quatre mois et demi en Hollande. Il a traversé Paris à son retour et est allé s'embarquer à Gênes pour revenir dans son pays.

AFRIQUE DU SUD

Un meeting a eu lieu sous les auspices de la « British Indian Association », en dehors de la mosquée, à Fordsburg, en témoignage de sympathie envers les Indiens emprisonnés par suite de la loi asiatique, et dans le but de demander en leur faveur l'intervention du Gouvernement Impérial (1).

2.000 Indiens assistaient à cette réunion présidée par M. Essop Mia, président de l'Association.

A la fin de la réunion, il y eut une violente querelle entre deux partis. Cette querelle avait commencé par une discussion entre deux Indiens, à laquelle des indigènes des districts de Kouhan et de Kanem auxquels ils appartenaient respectivement avaient pris part.

Ces deux Indiens se disputaient parce que, à une réunion de la Société musulmane Hamidia dans laquelle on célébrait l'anniversaire

(1) D'après *The Transvaal Weekly Illustrated.*

de l'avènement du Sultan, une place s'étant trouvée libre sur l'estrade, chacun d'eux avait prétendu y avoir droit.

Ils n'attendaient qu'une occasion pour en venir aux mains, et leurs amis étaient armés de bâtons.

400 Indiens environ prirent dès le début part à la querelle. Au bout de quelques instants une bataille générale s'ensuivit, pendant laquelle les deux promoteurs disparurent.

On réussit enfin à rétablir l'ordre. Il n'y eut que deux arrestations.

Pendant la réunion, M. Essop Mia fit un discours d'adieu, car il partait le lendemain en pèlerinage à La Mecque.

Il présenta le nouveau président de la Société, M. Ahmed Mahomed Cachalia.

Des résolutions furent prises, déplorant les condamnations des Indiens Britanniques, dont quelques-uns sont des membres influents de la Société indienne en Afrique méridionale, implorant le Gouvernement Impérial d'intervenir en leur faveur, remerciant M. Essop Mia de ses longs services, et nommant le nouveau président.

La British Indian Association a en outre préparé une pétition adressée au Secrétaire d'État des Colonies, et dont voici l'essentiel:

L'acte d'amendement de la loi asiatique a causé de grandes pertes aux Indiens Britanniques du Transvaal. Plus de 350 Indiens ont été emprisonnés.

Le nouvel Acte, bien qu'étant une amélioration de celui de 1907, est encore défectueux. Il exige que les Asiatiques qui n'ont pas été enregistrés, prouvent qu'ils habitaient le pays trois ans avant la guerre.

Cependant un grand nombre d'Asiatiques ont été enregistrés qui n'avaient pas été dans le pays plus d'un an avant la guerre.

Bien que les membres dirigeants de la Société indienne ne s'opposent pas à l'impression des doigts, un grand nombre d'Asiatiques et surtout les Pathans, qui sont plus de 150, y voient une objection insurmontable.

La communauté demande la suppression de l'acte 2 de 1907.

Le Gouvernement a décidé de considérer cet Acte comme lettre morte, mais la communauté ne peut pas rester dans l'incertitude à ce sujet. Au moment même où le Gouvernement Impérial étudie le nouvel Acte, le Gouvernement local poursuit les Asiatiques que cet Acte doit protéger.

Ainsi que dans les autres colonies, les Asiatiques éduqués réclament le droit d'entrée, après un examen d'éducation générale.

Les étrangers, s'ils sont Européens, les indigènes de l'Afrique du Sud peuvent entrer au Transvaal après avoir passé cet examen, de sorte que les Indiens anglais éduqués sont placés au-dessous d'eux.

Il est juste, déclare-t-on, que les Malais qui habitent l'Afrique méridionale entrent librement au Transvaal, mais il est incompréhensible que des Indiens, nés dans l'Afrique méridionale, n'aient pas le même droit.

Un grand nombre de jeunes Indiens considèrent l'Afrique du Sud comme leur patrie et l'Inde comme un pays étranger. La pétition demande que les Indiens cultivés, les Indiens qui ont leurs grades universitaires aient le droit d'entrer librement au Transvaal. Ces hommes sont nécessaires à la communauté.

Sans l'Acte asiatique il n'y aurait jamais eu d'interruption légale de l'entrée des Indiens cultivés dans la colonie. Ce n'est donc pas une nouvelle querelle cherchée par les Indiens.

C'est le Secrétaire colonial qui a désiré amender l'Acte de restriction d'immigration de telle sorte que l'immigration des Indiens cultivés soit défendue. C'est dans ce but que 350 Indiens ont été arrêtés. Quelques-uns ont été vendus, d'autres ont perdu leur emploi, tous ont subi des pertes pécuniaires plutôt que d'étouffer la voix de leur conscience.

En terminant, l'Association demande que si le Gouvernement de Sa Majesté ne peut pas assurer la justice aux Indiens anglais résidant dans les colonies, par la suppression de l'Acte 2 de 1907 et par l'établissement du statuts des Indiens cultivés, selon les principes de la Constitution Britannique, les termes de la proclamation de 1857 soient supprimés et qu'on leur dise que, pour eux, l'expression « sujet britannique » aura une signification différente de celle qu'elle a pour les Européens.

La pétition est signée par MM. Essop Ismaïl Mia, président, et K. Gandhi, secrétaire de l'Association indienne britannique.

Suivent cinq attestations signées :

MM. H. S. L. Polak,
C. K. Thambi Naidoo,
P. K. Naidoo.
N. Cama,
A. M. Andrews.

affirment avoir entendu soit le général Smuts, soit M. Chammey déclarer que l'Acte 2 de 1907 serait supprimé.

D'autre part, la Société musulmane Hamidia a tenu le 1er novembre un grand meeting à Johannesburg et a passé une résolution demandant que les 70.000.000 de Musulmans Indiens fassent des meetings de protestation contre le traitement infligé aux Musulmans du Transvaal.

Enfin de nombreuses associations télégraphient à Lord Morley pour

protester contre la façon dont sont traités les Indiens au Transvaal. Sir Currimbhoy Ebrahim, président de l'Anjuman-i-Islam, a télégraphié que ce traitement fera une impression plutôt dangereuse sur l'esprit public en Inde. Étant donnée la situation actuelle, les chefs s'abstiennent de faire des réunions publiques pour ne pas embarrasser le Gouvernement, autrement tout le pays crierait contre cette injustice.

Une assemblée d'une société qui représente 5 millions de Musulmans au Pendjab a voté une résolution blâmant la persécution des Indiens Britanniques au Transvaal, déplorant l'inertie du Gouvernement indien, et exprimant la sympathie des Musulmans de l'Inde pour leurs compatriotes du Transvaal.

Unification ou Fédération ? — L'Honorable Joseph Baynes qui fut Ministre des Chemins de fer et des ports, et a beaucoup contribué au développement de l'agriculture en Natal, interviewé à Londres, a dit, parlant de l'Afrique du Sud, que bien qu'une fédération semble être la forme de gouvernement la plus raisonnable pour ce pays, c'est l'unification qui permettrait de résoudre la question indigène. La fédération ne changerait rien, elle ne ferait que donner un nouveau Parlement, comme en Australie. L'unification donnerait un parlement hollandais (Dutch).

Les colonies seront toujours dominées par la majorité et la majorité de la population est hollandaise.

Il est possible qu'il soit sage de donner un gouvernement autonome aux deux colonies hollandaises, mais il y a des risques à courir et il ne faut pas que l'empire coure de risques.

Les délégués des différentes colonies se rendent à Durban, où doit avoir lieu la Convention nationale.

Les Sociétés des différentes colonies ont saisi cette occasion pour faire une conférence au même moment et dans la même ville.

Elles désirent former une organisation centrale et la préparer à une campagne ayant pour but d'assurer l'adoption d'une Constitution par le pays, ou, si la Convention actuelle n'aboutissait pas, de pousser les colonies à en nommer une nouvelle et à renouveler les efforts pour l'union.

M. — L. B.

LA PRESSE MUSULMANE

Le Premier Journal publié à la Mecque.

Dès 1866, un journal, simple feuille officielle du vilayet, avait été fondé en Arabie ; il avait pour titre le nom même de la ville où il se publiait, *As San'â* ; quelques autres organes firent plus tard leur apparition ; mais aucun, jusqu'en 1908, ne parut dans les deux villes saintes du Hedjaz. Ce n'est que le 20 octobre/3 novembre qu'un journal parut à la Mecque ; le colonel Ismaïl Hakki Bey, a bien voulu nous en faire parvenir le premier numéro.

Comme l'organe de San'â dont il vient d'être fait mention, le premier journal paru à la Mecque est une feuille officielle, publiée par l'administration du vilayet en turc et en arabe, et intitulé *Hedjâz* (1). « Journal du vilayet, serviteur des intérêts du Gouvernement et de la nation », le *Hedjaz* paraît une fois par semaine, sur quatre pages in-4 imprimées sur papier jaune : les deux premières sont en turc ; les deux autres, en arabe, traduisent les matières de la partie turque. Nous ne reproduirons pas le titre, qui ne présente rien de particulier.

Le secrétaire général du vilayet, Eboû's-Sureyâ Sâmî, a écrit l'introduction. Après quelques lignes faisant l'éloge du régime de liberté introduit pour la presse, il annonce que le *Hedjaz* comprendra trois parties : informations officielles, articles divers, publicité.

Ce sont les informations officielles qui occupent la plus grande par-

(1) Adresse : Imprimerie officielle du Vilayet, en face du palais du Gouverneur. — Abonnement annuel : Turquie, 50 piastres ; Etranger, 15 francs. — Le numéro de la semaine (à la Mecque), 20 paras ; ceux des semaines antérieures, 40 paras. — Annonces : 5 piastres la ligne. — Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à l'Administration du vilayet.

tie de ce premier numéro ; elles sont, du reste, intéressantes, contenant les prescriptions de police et d'hygiène relatives au pèlerinage, et dont voici l'énumération : division du territoire en douze secteurs, groupés deux par deux et pourvus de gendarmes et de détachements de troupes de ligne, pour assurer la police sanitaire ; le personnel de chacun de ces secteurs fera exécuter les mesures nécessaires, telles que la désinfection, et présentera un rapport toutes les 24 heures ; création d'une taxe municipale sanitaire, pour couvrir les frais ; règlementation de la voirie, en particulier du nettoyage des rues ; interdiction rigoureuse des jeux de hasard ; contrôle des décès et des causes qui les ont amenés ; surveillance des marchands ambulants ; transport des pèlerins malades à l'hôpital ; alignement imposé à toutes les nouvelles constructions, afin de faciliter la circulation dans les rues ; responsabilité des inspecteurs et agents sanitaires ; surveillance à exercer par la gendarmerie et rapports qu'elle devra fournir. Les informations relatives au personnel militaire et administratif du vilayet sont données ensuite.

La partie non administrative commence par une lettre de remerciements adressée au maréchal Kiâzim Pacha par le Conseil supérieur du Comité Ottoman d'Union et de Progrès, à Salonique : le maréchal lui avait adressé, pour sa bibliothèque, un album de vues du chemin de fer du Hedjaz. Nous trouvons ensuite des dépêches de Constantinople, Belgrade, Sofia et Cettigné, relatives aux événements politiques : une dépêche particulière adressée au journal annonce que les négociants de Djedda ont décidé de boycotter, eux aussi, les marchandises autrichiennes. Une intéressante nouvelle vient de Konia : pour fournir aux troupes, mal habillées en hiver, des effets meilleurs, une souscription a été ouverte : la première liste donne un total de 2.840 piastres. Enfin, on annonce l'arrivée à la Mecque du premier aide de camp du Khédive, Huseïn Mahrim Pacha.

La Nouvelle Presse ottomane.

Nous continuons notre aperçu des journaux nouvellement fondés en Turquie, et dont des spécimens nous ont été obligeamment communiqués par nos éminents collaborateurs, MM. Ismaïl Hakki Bey et Clément Huart. Politiques, religieux, littéraires, techniques, satiriques, les organes de tout ordre se multiplient avec une rapidité surprenante. On remarquera, dans le nombre, l'apparition de feuilles consacrées spécialement aux études juridiques; la presse féminine, de son côté, a fait des progrès notables.

I. — *Organes politiques.*

Le programme du *Misbâh* « Flambeau » se résume ainsi : religion, philosophie, littérature, politique ; toutefois, cet organe actuellement hebdomadaire (8 pages in-4, paraît le vendredi) est surtout religieux. Gérant, Emîn Vedâd Bey ; rédacteur en chef, Zeïn ul-'Abidîa Zâdè Eboû 'l-Fazl Seyyed Mohammed Nesîb Bey. Le *Misbâh* a paru pour la première fois le 12/25 octobre (1).

Mukhbir « Le Correspondant » est un organe de fondation récente (12/25 septembre) ; politique, littéraire et scientifique, il a pour objet la défense des intérêts ottomans. Il paraît, chaque semaine, sur 8 pages grand in-4 et fait appel aux bonnes volontés pour sa rédaction. Directeur : Mohammed Muhî ed-Dîn ; gérant : Huseïn Bakî ; rédacteur en chef : M. Djelâl ed-Din (2).

Houkoûk-i'Oumoûmiyé « Les Droits de tous », organe quotidien de la Société des Patriotes, *Fedâkiârân-i Millet*, sert la politique du Comité Ottoman d'Union et de Progrès. Cet organe, qui paraît sur quatre pages, en grand format, a pour directeur et rédacteur en chef Nedjîb Nâdir : il est presque exclusivement politique et a été fondé au commencement de septembre (3).

Djoum'a « Le Vendredi » est une feuille politique, sociale, littéraire et scientifique, hebdomadaire pour commencer ; elle a pris pour titre le nom du jour où elle paraît. Rédacteur en chef-gérant : Ahmed Hamdî, date de fondation : 12/25 septembre (4).

Ikbâl « Le Bonheur » aborde les questions les plus variées : politique, littérature, sciences, etc. Rédacteur en chef-gérant : Moukhtâr. Organe illustré paraissant deux fois par semaine, le jeudi et le samedi, depuis le 18 septembre/1er octobre (5).

(1) Adresse : Imprimerie 'Osmaniyè, Constantinople. — Le numéro : 20 paras. — Annonces : 1 piastre la ligne.

(2) Adresse : Avenue de la Sublime-Porte, Constantinople. — Abonnement annuel : Constantinople, 45 piastres ; extérieur, 80 piastres. — Le numéro : 1 piastre. — Tarif des annonces : 3 piastres et demie.

(3) Adresse : Ferroukh Bey Khan, en face de la Nouvelle Poste. — Abonnements d'un an et de six mois : Province : 150 et 80 piastres ; Étranger, 35 et 18 francs ; Russie, 13 et 8 roubles. — Le numéro : 10 paras.

(4) Adresse : Yarem Khan, près de Mahmoûd Pacha. — Abonnement annuel : Turquie, 20 piastres ; Étranger, 5 francs. — Annonces : 5 piastres la ligne. — Le numéro : 10 paras.

(5) Adresse : Imâmli Khan, à Mordjan, imprimerie de Ref'at Bey. — Abonnement annuel pour l'extérieur (à partir du 1er de chaque mois) : 40 piastres. — Le numéro : 10 paras.

L'édition française récemment citée dans la *Revue* d'*El-Destour* « La Constitution », organe des libéraux arabes ralliés à la politique du Comité Ottoman d'Union et de Progrès, paraît chaque jour à Salonique ; l'édition arabe, également quotidienne, paraît à Constantinople. La langue seule différant, nous n'insistons pas sur le texte et le mode de publication de cet important organe (1).

La *Kalimat-al-Hakk* « Parole de la Justice », qui a pour devise : Liberté, Égalité, Fraternité, mérite une mention spéciale. Rédigée en langue arabe, elle a pour rédacteurs des lettrés syriens en renom : MM. Joseph Harfouch, directeur d'*Al-Djarîda*, Azîz Souryânî, rédacteur du même journal, et 'Azîz Selim Sa'b. Politique, littéraire, scientifique et commerciale, elle paraît trois fois par semaine, en petit format, sur 4 pages (2).

II. — *Revues.*

Resimli Kitâb « Le Livre illustré » est un magazine mensuel qui, comme texte et illustrations, n'a rien à envier à ses confrères occidentaux. Fâïk Sabrî Bey est son rédacteur en chef. Le premier numéro du *Resimli Kitâb* a paru en octobre ; il compte une centaine de pages et renferme des articles fort intéressants sur les progrès politiques de la Turquie, la presse indépendante, la littérature ottomane, etc. De nombreux portraits les accompagnent. 'Alî Kemâl Bey, Ihsân Sabrî Khânoum, Redjâï Zâdè Ekrem Bey, figurent parmi les rédacteurs de cette revue politique, littéraire, scientifique, philosophique et sociale (3).

Mou'allim « Le Professeur », qui paraît tous les jeudis (sur 16 pages in-4), est une revue scientifique et littéraire s'occupant volontiers, comme l'indique son titre, des questions d'enseignement, et faisant appel aux collaborateurs de bonne volonté. C'est le cheikh Mohammed Sureyâ qui le dirige. Le programme du *Mou'allim* n'est pas exclusif; les œuvres d'imagination, les romans et les poésies y trouvent leur place. Plusieurs

(1) Adresse : Selanik Khan, à Galata, rue Zulf-i'Aroûs. — Abonnement annuel : Constantinople, 100 piastres ; Égypte et autres pays étrangers, 30 francs. — Le numéro : 10 paras. — Les annonces, selon qu'elles paraissent en 1re, 2e, 3e ou 4e page, coûtent 15, 10, 6 ou 4 piastres la ligne.

(2) Adresse: 29, avenue de la Sublime-Porte. — Abonnement annuel: 4 medjidiés pour Constantinople, 5 pour la province, et 25 francs pour l'étranger. — Le numéro : 10 paras. — Annonces (sauf en première page) : 2 piastres la ligne.

(3) Adresse : El-Kiâtib Khane, 2-3, près de la Nouvelle Poste, Constantinople. — Abonnement d'un an et de six mois : Constantinople, 60 et 30 piastres ; Turquie, 80 et 45 piastres ; Étranger, 18 et 9 francs. — Le numéro : 5 piastres.

militaires figurent parmi ses rédacteurs; c'est ainsi que le colonel d'état-major Safvet lui a fourni une étude sur les romans, contes et nouvelles ayant pour thème l'Alhambra (1).

Un des plus gracieux spécimens de la presse ottomane est certainement la revue féminine *Mehâsen* « Les Mérites », ou « Les Beautés », qui ne se borne pas aux choses concernant la toilette et la vie domestique, mais fait une large part à la littérature et aux questions artistiques; elle compte sur la liberté dont jouit maintenant la Turquie, pour travailler, dans sa sphère d'action, à l'amélioration de la condition des Musulmanes. Ses illustrations, d'un cachet très artistique, méritent nos éloges ; on aimerait, toutefois, trouver, parmi ces reproductions de dessins exécutés en Europe, quelques compositions ayant un caractère national. Les *Mehâsen*, suivant l'exemple des revues d'Occident, réservent des primes variées à leurs abonnées : celles-ci, en confiant une photographie ordinaire, pourront avoir un grand portrait en photogravure exécuté par une maison réputée d'Europe ; une loterie est organisée à leur profit, etc. Directeur-gérant : Asef Mou'ammer; rédacteur en chef, Mohammed Ré'ouf. Les *Mehâsen* paraissent chaque mois, par fascicules de 86 pages environ (2).

La cause féminine a trouvé un autre organe important dans la revue *Demet* « Le Bouquet », à laquelle collaborent les écrivains les plus appréciés : Moustafâ Nâmik, Moustafâ Kemâl, Fâzil Ahmed, etc. Littéraire et artistique, la revue *Demet*, qui est exclusivement consacrée « aux intérêts des dames ottomanes », parle de la vie féminine à l'étranger sans perdre de vue son objet essentiel : la condition de la femme turque et les améliorations dont elle est susceptible. Hebdomadaire, le *Demet* paraît sur seize pages ; de nombreuses illustrations accompagnent le texte. Rédacteur : Djelâl Sâhir ; dessinateur : Mesroûr 'Izzet (3).

Muchhir « L'Informateur » se propose une double mission : contribuer au progrès national et éclairer les jeunes écrivains. C'est une revue scientifique, littéraire et politique, surtout littéraire, et contenant des pages humoristiques, amusantes mais sans méchanceté, paraissant le dimanche, sur 16 pages in-4. Le *Muchhir* publie d'amusantes caricatures; l'une d'elles, que nous trouvons dans son premier numéro

(1) Adresse : Librairie Soihoulet, rue Eski-Zabtié, Constantinople. — Le numéro : 40 paras.

(2) Adresse : Yéñi Khan, 16, aux Fermenèdjiler, Galata. — Abonnements d'un an et de six mois : Constantinople et Salonique, 60 et 30 piastres; autres localités de la Turquie, 70 et 30 piastres.

(3) Adresse : avenue de la Sublime-Porte, Imprimerie du *Hilâl*, Constantinople. — Abonnements d'un an et de six mois : Constantinople, 95 et 50 piastres; extérieur, 120 et 65 piastres. — Le numéro : 2 piastres.

(24 septembre/17 octobre), représente « notre ami Don Quichotte » à la poursuite des réformes. Directeur-Gérant : Ahmed Subhî ; rédacteur en chef : Ibn El-Lâmi' Mahmoûd Ekrem (1).

L'étude du droit est maintenant en grande faveur en Turquie. Nos lecteurs savent quel succès obtint, pendant les derniers mois de l'absolutisme, l'École de Salonique ; d'autres Écoles ont été ouvertes en province, et celle de Constantinople voit ses cours de plus en plus suivis. La fondation, dans la capitale, d'une Société de Législation comparée, a coïncidé avec l'apparition des *Chu'oûn-i Houkoûkiyè* « Questions juridiques », journal bi-hebdomadaire qui doit son existence à Bekr Sedkî, et que dirige Noûr ed-Dîn Remzî. Ses numéros, paraissant le mercredi et le samedi, ont 8 pages in-4. Le but des *Chu'oûn-i Houkoûkiyè* est de populariser les études juridiques, trop négligées jusqu'à ces derniers temps en Turquie (2).

Il faut ajouter que les *Chu'oûn-i Houkoûkiyè* ont un supplément littéraire et artistique, *Kutubkhânè* « La Bibliothèque », paraissant le jeudi et le dimanche, sur 8 pages in-8. Texte et illustrations sont, en grande partie, empruntés à l'Europe ; nous trouvons notamment, dans le premier numéro, des extraits des *Lettres de femmes* de M. Marcel Prévost. Une place importante est faite aux questions musicales ; enfin la dernière page, à l'exemple de nombreuses revues européennes, contient des devinettes et des rébus. Le prix de cette revue est des plus minimes : 10 paras le numéro, 35 piastres l'abonnement annuel, pour l'extérieur, comprenant 100 numéros.

Les études juridiques ont, dans la presse ottomane, un autre représentant avec la revue *Istichârè* « Consultation » ; toutefois, cette importante revue, qui, chaque semaine, fait paraître un numéro de 48 pages in-8, n'est pas exclusivement consacrée au droit; elle parle aussi de politique, de littérature et de science. Parmi ses rédacteurs se trouvent, non seulement des juristes de profession, mais encore des magistrats et des écrivains en vue. Fondée le 4/17 septembre par Sa'âd Moukhtâr, *Istichârè* a pour directeur et rédacteur en chef Mohammed Sâlih (3).

Mekiârim ul-Akhlâk « Les Nobles actions », revue de religion et de

(1) Adresse : Imprimerie du *Hilâl*, Constantinople. — Abonnements : un an, 1/2 livre ottomane ; six mois, 1/4 de livre. — Le numéro : 1 piastre.

(2) Adresse : Montée de Rizâ Pacha, marché de l'Orient, 31-33, Constantinople. — Abonnements : un an, 60 piastres ; six mois, 35 piastres. — Le numéro : 20 paras.

(3) Adresse : Imprimerie Asadourian, 52, avenue de la Sublime-Porte, Constantinople. — Abonnement annuel (pour 50 numéros) : 90 piastres ; pour l'extérieur, ce prix est majoré de 25 piastres, montant des frais de port. Le numéro : 2 piastres. — On traite de gré à gré pour les annonces.

morale hebdomadaire à ses débuts, ont pour directeur Hâfiz Tevfik, dont les collaborateurs sont des professeurs de mosquées comme lui, tels que Besîm Efendi, Rizâ Bey, Behdjet Bey; ses numéros, de format in-4, ont 8 pages. Les *Mekiârim ul-Akhlâk* traitent de préférence les questions de morale familière et les prescriptions religieuses (1).

Efkiâr-i 'Askeriyè « Pensées militaires » sont une revue hebdomadaire des sciences et de la littérature militaires, dirigée par Ferâïzîzâdè 'Osmân Fâïz. Elle paraît le jeudi, sur 12 pages in-4 enrichies d'illustrations ; le premier numéro porte, en tête, la figure du sultan 'Osmân, gloire et modèle de la Turquie, et le titre est encadré par des attributs qui rappellent l'ancienne armée ottomane : drapeaux, canons, tambours, *toughs* ou insignes de la dignité de pacha, fusils, yatagans, cuirasses, etc. Toutes les questions militaires et maritimes trouvent leur place dans cette revue, qui, en plus des articles de fond et des informations officielles, donne une chronique de l'étranger. Sa fondation remonte au « jour fortuné » du 11/24 juillet (2).

Revue politique et littéraire de petit format, imprimée avec élégance et d'un prix relativement élevé, *Djerîdè* « Le Journal » paraît depuis le commencement d'octobre ; ses numéros ont de 20 à 38 pages. Mahmoûd Djelâl ud-Dîn est à la tête de cet organe hebdomadaire (3).

Les fondateurs du *Muhît* « Océan », revue politique du jeudi, ont gardé l'anonyme, à l'exception de Huseïn Khaïr ed-Dîn. Bien rédigé, ce périodique, qui aborde à l'occasion les questions de droit touchant à la politique, fait aussi une place à la littérature. Le *Muhît* paraît sur 16 pages in-8 (4).

Parmi les moyens de rapprochement entre Turcs et Arméniens, figure le *Nedjât-i Millet* « Salut de la Nation », « revue hebdomadaire turco-arménienne, organe des intérêts politiques, économiques et financiers de la Nation ottomane ». Les numéros du *Nedjât-i Millet*, qui paraissent le vendredi (format petit in-4), ont 8 pages de texte turc et 16 de texte arménien ; le premier est du 20 septembre/3 octobre.

Directeur-propriétaire : M. A. Matteosian, avocat (5).

(1) Adresse : Imprimerie Nationale, Constantinople. — Abonnements pour l'extérieur seulement : 50 numéros, 25 piastres ; 25 numéros, 12 piastres 1/2. — Le numéro : 20 paras.

(2) Administration : 4, avenue de la Sublime-Porte, Constantinople. — Abonnements d'un an et de six mois : Turquie, 50 et 30 piastres ; Etranger, 13 et 7 francs. — Le numéro : 1 piastre.

(3) Adresse : Imprimerie Asadourian, 52, avenue de la Sublime-Porte, Constantinople. — Abonnement de trois mois : 15 piastres. — Le numéro : 40 paras.

(4) Administration : 4, rue Eski-Zabtié, Constantinople. — Le numéro : 20 paras.

(5) Adresse : 4, Tahta Broun Khan, Galata. — Abonnements d'un an et de

III. — *Journaux satiriques.*

Beaucoup de nouveaux journaux satiriques se sont fondés. Voici, sur eux, quelques détails :

Hokkabâz « Le Joueur de Gobelet » paraît à la fois en français, en turc, en grec et en arménien. Son premier numéro (8 pages in-4) est du 13/26 septembre ; nous y relevons d'amusantes caricatures sur les anciens bureaucrates, la liberté de la presse, représentée par un journaliste attaché à un pilori, surmonté de deux plumes croisées et qu'un gendarme menace de son revolver, l'ensevelissement de l'absolutisme, etc. MM. Nessib et Aram en sont les fondateurs-directeurs (1).

Nekréguioû « Le Conteur » est un journal humoristique illustré paraissant le mercredi, sur 4 pages in-4, d'un caractère surtout littéraire et d'opinions très libérales. Il publie beaucoup de poésies et organise, parmi ses lecteurs, des concours littéraires. Ses illustrations, fort amusantes, se distinguent par leur cachet artistique. Fondé et rédigé par Midhat Rabîî et Tâhir Safvet (2).

Le premier numéro du *Chakadje* « Plaisant » est du 24 septembre-7 octobre; nous y voyons, en tête, un dessin représentant un orchestre burlesque. C'est une feuille hebdomadaire, littéraire et humoristique; elle paraît sur 4 pages in-4. Rédacteur-propriétaire : Tepè Dilenlizâdè Kiâmil ; directeur : Sâdik Zekî (3).

Mahkioûm « La Chose jugée », petite feuille satirique paraissant « à date fixe en dehors des sept jours de la semaine », appartient à l'école de Karagueuz ; nous en avons vu un numéro du 11/24 septembre. Le personnel du *Mahkioûm* porte des noms de fantaisie. Comme illustrations, deux portraits de dimensions restreintes.

Karnaval « Le Carnaval », organe humoristique, accueille volontiers les nouvelles amusantes, mais n'accepte pas celles contenant des personnalités. Fondé le 9/22 septembre. La première de ses quatre pages, de format in-4, est consacrée à une figure satirique; le texte occupe les trois autres. Éditée par l'imprimerie Artin Asadourian, au prix de

six mois : Constantinople, 60 et 30 piastres; Extérieur, 70 et 40 piastres. — Le numéro : 60 paras.

(1) Administration : 414, grand'rue de Péra. — Abonnement annuel : Constantinople, 25 piastres ; Province, 38 piastres ; Étranger, 8 francs. Le numéro : 20 paras.

(2) Adresse : avenue de la Sublime-Porte, librairie Ghaïret. — Abonnement pour 50 numéros : 30 piastres ; le numéro isolé se vend 20 paras.

(3) Adresse : Dette ottomane, numéro 19. Abonnement annuel : Constantinople, 25 piastres; Province, 38 piastres. — Le numéro : 20 paras.

20 paras le numéro, cette feuille se fait remarquer par un titre d'une ornementation des plus bizarres.

Le *Papaghan* « Perroquet » est l'un des rares journaux illustrés en couleur que nous ayons vus jusqu'ici ; il s'intitule lui-même « journal politique et charivari illustré et coloré ». Organe patriotique du samedi, fondé le 19 septembre, paraissant sur 4 pages in-4, dont deux pour une grande figure politique et satirique. Gérant : Karapet ; rédacteur : Huseïn Hifzî (1).

Kara Kouch « L'Aigle », politique et humoristique, a pour directeur-propriétaire Mihran ; pour rédacteurs, Mohammed Sedâd et Aguiâh. Sous le titre, une vignette représentant un aigle tenant, à son bec, une corde à laquelle est attaché un nid contenant des personnages bizarres. Paraît le lundi et le samedi depuis le 26 septembre (8 p. in-4) (2).

Le fameux *Nasr ed-Dîn Khodja* est revenu chez les siens, afin de leur faire un cadeau à l'occasion du rétablissement de la liberté. Ce cadeau est une feuille illustrée de quatre pages, petit format, contenant des dialogues humoristiques ; au-dessous du titre qui est le nom même du Khodja, une grande figure au trait le représente conduisant son âne et tenant, à la main, une sorte de hallebarde. En quatrième page, nous retrouvons le Khodja. L'administration du journal est à son tombeau même ; les rédacteurs sont tous les Musulmans morts pour la liberté. Prix : 20 paras.

Une feuille satirique turco-arabe s'est donné pour mission de flétrir les crimes du trop fameux Eboû'l-Houdâ, qu'elle appelle Eboû'l-Khud'a « Le Père de la Tromperie » ; nous en avons vu le second numéro, qui compte 8 pages petit in-4, avec plusieurs illustrations ; la première de celles-ci représente un singe, assis entre deux chats, qui tient une balance. Date : mercredi. Adresse : Téléphone n° 100.

Le 7/20 septembre, le *Djellâd* « Bourreau » a publié son premier et dernier numéro, 4 pages in-4 illustrées, imprimées sur papier vert ; les feuilles *Elafourouk* et *Tcheghrak* ont paru dans les mêmes conditions. Ce journal au titre menaçant commence, pourtant, par un appel à l'humanité. Il exalte la liberté et la justice, et flétrit les hommes du régime qui vient de finir.

Toun Toun ne paraît pas être un périodique : c'est une feuille de 8 pages in-8 contenant « des histoires bizarres et amusantes »,

(1) Adresse : Imprimerie Baghdadian.— Abonnements : Un an, 60 piastres ; six mois, 35 piastres. — Le numéro : 40 paras.

(2) Adresse : Librairie turque Mihran, Constantinople. — Abonnement annuel : 20 piastres (35 pour le dehors). — Le numéro : 10 paras.

publiée par Mukrim Re'fet au prix de 20 paras. Quelques illustrations l'accompagnent : elles sont empruntées à l'Occident ; trois d'entre elles, groupées à la dernière page, retracent une scène en trois tableaux, *Le Portrait de Madame*, scène dans laquelle tout est européen.

IV. — *La Presse en province.*

Les journaux se multiplient en province comme dans la capitale. Sous la direction de 'O. Noûrî s'est fondé à Trébizonde, dans les premiers jours de septembre, le *Feïz* « Progrès », dont le programme est ainsi résumé sur le titre : « Journal ottoman politique, scientifique, commercial, agricole, illustré, défenseur des intérêts du Gouvernement et de la Nation, insérant avec reconnaissance les œuvres utiles pour l'éducation nationale ». Le *Feïz* paraît trois fois par semaine, sur quatre pages, en petit format (1).

Uskioub a eu de bonne heure un organe national ottoman, les *Envâr-i Hurriyet* « Lumières de la Liberté », fondées dans le courant du mois d'août. Cette feuille paraît chaque samedi, sous la direction de 'Alî Iffet ; elle comprend 4 pages d'un format de grandeur moyenne. Les informations de *Envâ-i Hurriyet*, surtout politiques, concernent principalement la Turquie (2).

L. Bouvat.

En Palestine.

Il y a quatre ans, le Gouvernement ottoman se mit à publier un journal hebdomadaire arabe et turc qui ne contenait aucune nouvelle générale mais des promotions, congès, etc. Le censeur turc ne permettait pas que les nouvelles du monde extérieur fussent publiées en arabe.

Cependant M. Ben Youdah put publier un journal hébreu hebdomadaire dans lequel il donnait les nouvelles que la censure lui permettait d'imprimer.

Ce sont encore aujourd'hui les deux seuls journaux de Palestine. On se propose maintenant de publier un second journal juif en hébreu et en arabe. Après avoir payé 200 napoléons de backchich à la Porte

(1) Adresse : 4, avenue de Orta Hisâr. — Abonnements d'un an et de six mois : Trébizonde, 40 et 22 piastres ; Extérieur, 60 et 35 piastres. — Le numéro : 10 paras. — Annonces : 2 piastres la ligne.

(2) Adresse : Keupru Bache, Uskioub. — Abonnement annuel : 2 medjidiés et demi ; de six mois, 1 medjidié un quart. — Le numéro : 20 paras. — Annonces : 2 piastres la ligne de 8 mots.

et avoir attendu sept ans la permission de publier un journal arabe, M. George Habib-Hanania a encore demandé à Stamboul la permission de publier *El-Kouds*, deux fois par semaine en attendant d'en faire un journal quotidien.

La Syrie a plusieurs journaux qui donnent un peu plus de nouvelles. Le plus répandu est le *Lisân-ul-Hal* (La Langue de la Situation).

On lit en Syrie et en Palestine des journaux arabes égyptiens.

En Russie.

De tous les points de la Russie, l'éminent directeur de *Tarakkî*, Ahmed Bey Agayeff, a reçu les félicitations de ses coreligionnaires à l'occasion de la fondation de cet organe, destiné à continuer l'œuvre de l'*Irchâd*, supprimé par la censure il y a quelques mois. Les télégrammes provenant des élèves des écoles musulmanes et des étudiants musulmans des Universités russes, celle de Kieff par exemple, sont particulièrement nombreux.

Le *Tâzè Hayât*, de Bakou, a subi le même sort que l'*Irchâd*. Ce journal a été supprimé, par mesure administrative, le 21 octobre dernier.

Nous ne connaissons encore que par le compte rendu qu'en donnait le *Terdjumân* à la fin d'octobre, le journal *Iktisâd*, fondé à Saratoff par Cheikh Murâd Efendi, l'auteur d'une histoire des Tartares, *Tatar Tarekhe*, rédigée en arabe et qui avait paru naguère à Orenbourg, à l'imprimerie Kerimoff. Dans tous les cas, l'organe de Baghtchè-Seraï dit grand bien de ce journal, le premier qui, dans la presse musulmane, ait été consacré exclusivement aux questions économiques et sociales, et qui vient combler une lacune fâcheuse. Rédigé en langage clair, *atchek turk*, il sera aisément compris de tous les Turcs, quel que soit leur dialecte.

Journaux ourdous.

Quelques personnes ont l'intention de faire paraître un journal ourdou à Stamboul.

On pense aussi à créer des journaux ourdous à la Trinité et à Saint-Maurice. Sheikh Mushir Hussain Kidwai, ex-secrétaire de la Société pan-

islamique de Londres, suggère que ces journaux doivent donner aux Indiens des nouvelles des pays musulmans, mais s'abstenir de discuter la politique indienne.

En Tunisie.

Le 13 octobre a reparu à Tunis, « après la sieste obligatoire de l'été », *L'A.*, journal littéraire et artistique, théâtral et mondain, qui définit ainsi son programme : « Organe de jeunes étudiants, *L'A.* ne s'imposera pas la tâche trop lourde d'un pontificat quelconque, littéraire ou politique. Elle dira tout simplement les impressions de ses collaborateurs sur les choses et les gens de Tunisie. Elle laissera à d'autres les âpres discussions de la politique; elle ne publiera pas les sévères appréciations des critiques moroses. »

L'A. est donc un organe de jeunes. Son apparition, il y a peu de mois, et son retour récent ont été salués avec sympathie par la presse tunisienne, dont les personnalités les plus en vue comptent parmi ses collaborateurs. Imprimée avec beaucoup d'élégance, sur du papier et avec des encres dont les couleurs changent pour chaque numéro, elle mérite tous nos éloges, aussi bien pour son texte que pour ses illustrations et sa disposition typographique. M. Théodore Valensi est à la tête de cette intéressante feuille (1).

En Amérique.

Medjellet El-Djami'a (revue intitulée : La Société). On annonce la publication du huitième numéro de cette publication sociologique et ethnographique qui s'édite à New-York. On peut se procurer cette revue en s'adressant à Chems ed-Din Eç Çahn, à Alexandrie, rue de l'Hippodrome (Chari el-Meidan).

(1) Direction : 14, rue des Tanneurs; Rédaction, 28, rue de Naples; Administration: 2, rue Malta-Srira, Tunis. — Abonnement annuel : 5 francs. Le numéro : 10 centimes.

BIBLIOGRAPHIE

Livres.

Agriculture in Asia Minor (Report on), with special reference to cotton cultivation. London, Wyman, 1908. Prix : 1 sh.

Ahmad ibn abî Tahir Taifûr, *Kitâb Bagdâd*. sechster Band : Herausgegeben und übersetzt von Dr H. Keller. I Theil ; Arabischer Text. Leipzig, O. Harassovitz, 1908, in-4. Prix : 12 M.

Aischin (Mohamed), *Die Freiheitsbewegung in der Türkeï*. Uebers. von A. J. Ramm. Berlin, Bühnen u. Buchverlag russicher Autoren J. Ladyschnikow, 1908, in-8, 91 S. Prix : 1,50.

Bâki, *Divân-i- Bâki*. Trad. en grec moderne par le Dr M. Tsakyroglous, Venise, s. n. d'éditeur, in-8, 148 p.

Bevan (A. A.), *The Nakâid of Jarîr and Al-Farazdak*. Vol. II, part. I. Leiden, Brill, 1908, gd. in-4, vi-170 p.

Bocage (N.), *Notice sur le Maroc*. Paris, Pedone, 1908, in-18, 63 p. Prix : 1,50. (Publications de la Société d'études économiques).

Borchgrave (de), *Croquis d'Orient*. Bruxelles, G. Van Oest et Cie, 1908, in-8. Prix : 7,50.

Brockelmann (C.), *Gründriss der Vergleichenden Grammatik der semitischen Sprachen*, 1er Band. Berlin, Reuther und Reichard, 1908, gd. in-8, xiv-665 S.

Brockelmann (C.), *Kurzgefasste Vergleichende Grammatik der semitischen Sprachen*. Berlin, Reuther und Reichard, 1908, in-16, xii-315 S.

Buckland (C. E.), *Dictionary of Indian Biography*. London, Sonnenschein, 1908, in-8, 506 p. Prix : 3 s. 6 d.

Busteed (H. E.), *Echoes from old Calcutta*, 4th. édit. London, Thacker, 1908, in-8. Prix : 8 s. 6 d.

Chamberlain (G.), *The Kingdom in India, its progress and its promise*. London, F. H. Revell and Co, 1908, in-8. Prix : 5 sh. net.

Cresson, *Persia, the awakening East*, ill. Philadelphia, Lippincott, 1908, in-8 ; 276 p.

Dix (A.), *Afrikanische Verkerhrspolitik*. Berlin, Paetel, 1907, in-8, vi-88 p , 4 ph., 1 carte. Prix : 2 M. 50.

Dominik (H.), *Vom Atlantik zum Tschadsee, Kriegs und Forschungsfahrten in Kamerun*. Berlin, Mittler und Sohn, 1908, in-8, viii-308 p. Prix : 5 M.

El-Bokhari, *Les traditions islamiques*, trad. O. Houdas, t. III. Paris, Leroux, 1908, in-4, 700 p.

Elsmie (G. R.), *Thirty five years in the Punjab*, 1858-1893. London, Douglas, 1908, in-8, 406 p. Prix : 9 sh.

Ewens (G. F. W.), *Insanity in India, its symptoms*, etc. London, Thacker, 1908, in-8. Prix : 12 sh. net.

Fehmi (Y.), *Les Turcs de Paris*. Paris, A. Lequesne, 1908, in-18. Prix : 1,50.

Ferrand (G.), *Les Râmmy, Làmery Wâkwâk, Komar des géographes arabes*. Paris, Imprimerie Nationale, 1908, in-8, 138 p.

Finnemore (G.), *Morocco*, ill. London, Black, 1908, in-8, 94 p. Prix : 1 sh. 6 d.

Francis (W.), *The Nilgiris* (Madras District Gazetteers), Vol. I. Madras, Printed by the Superintendent Government Press, 1908, in-8, 394 p. et carte. Prix : 4 rupees.

Handbœk voor culturen handelsondernemingen in Nederlandsch Indie. 20e jaargang (1908). Amsterdam, J.-H. de Bussy, 1908, in-8, xvi-1404 p. Prix : 16 fr. 50.

Hodder (E.), *In strange quarters. A story of Constantinople*. New edit. London, Frowde, 1908, in-8, 320 p. Prix : 2 s. 6 d.

Hölscher (G.), *Landes und Volkskunde Palästinas*. Leipzig, Göschen, in-16, 168 p., 9 phot., 1 carte. Prix : 0 M. 80.

Huart (Cl.), *Les Calligraphes et les miniaturistes de l'Orient musulman*, ill. Paris, Leroux, 1908, in-4, 388 p. Prix : 12 fr.

Iqbal (Shaikh Muhammad), *The Development of metaphysics in Persia. A contribution to the history of muslim philosophy*. London, Luzac, 1908, in-8, 207 p. Prix : 3 s. 6 d.

Jebb (L.), *By desert Ways to Baghdad*. London, Unwin, 1908, in-8. Prix : 10 sh. 6 d. net.

Jorga (N.), *Geschichte des osmanischen Reiches*, Bd. I, (bis 1451). Gotha, 1908 (Leipzig, O. Harrassowitz), in-8. Prix : 9 M.

Kelly (R. Talbot), *Egypt*, ill. London, Black, 1908, in-4, 96 p. Prix : 1 s. 6 d.

Koran Arabischer, Vocalis. Text und russische Übersetzung von

G.-S. Sablukoff. 3 Aufl. Kasan, 1907 (Leipzig, O. Harassovitz), in-4, 1177 S. Prix : 18 M.

Koran. El fotûhât er-rebbâniet. Le Caire, hég. 1325 (Leipzig, O. Harassovitz), in-8, 365 S. Prix : 10 M.

Liman (Otto), *Krieg wegen Marokko?* Berlin, Deutscher Kolonial-Verlag (G. Meineke), 1908, in-8, 46 S. Prix : 0 M. 60.

Lobry (P.-X.), *La Palestine, le Caire, Damas et le Liban*, ill., Bruges, Desclée, de Brouwer et Cie, 1908, in-8. Prix : 7,50.

Malouf (L.), C. Eddé et L. Cheikho, *Onze Traités philosophiques d'anciens auteurs arabes, musulmans et chrétiens.* Avec des traductions de traités grecs d'Aristote, de Platon et de Pythagore par Ishâq. Ibn-Honein. Beyrouth, 1908, in-8, 126 p. Prix : 1 m. 50.

Marshall (H. E.), *Our Empire story: Stories of India and the greater colonies*, ill. London, Jack, 1908, in-8, 510 p. Prix : 7 s. 6 d.

Merrill (Selah), *Ancient Jerusalem*, Chicago, Revell, 1908, in-8, 419 p. Prix : 30 francs.

Monroe (W. S.), *Turkei and the Turks.* An account of the Lands, peoples and institutions, of the Ottoman Empire, ill. London, Bell, 1908, in-8, 356 p. Prix : 7 s. 6 d.

Nevinson (H. W.), *The New Spirit in India*, ill. London, Harper, 1908, in-8, 370 p. Prix : 10 s. 6 d.

O'Malley (L. S. S.), *Puri* (Bengal District Gazetteers), Calcutta, The Bengal Secretariat Book Depôt, 1908, in-8, 312 p. et carte. Prix : 3 rupees.

Oman (J. C.), *Cults, customs and superstitions of India.* Being a rev. and enl. edit. of « Indian life, religions and socials », ill. London, Unwin, 1908, in-8, 358 p. Prix : 14 s.

Omar Khayyam, *Quatrains*, from a lit. translat., by E. Heron-Allen, of the earliest known Ms. done into verse by A. B. Talbot. London, E. Mathews, 1908, in-16, swd. Prix : 1 s.

Punjab district Gazetters, Vol. XXIIIB. Sialkot District, Statistical Tables with Maps, 1904. Lahore, printed at the « Civil and Military Gazette » Press, 1908, in-8, CXIX p., Prix : 2 s. 6d.

Punjab States Gazetteers, Vol. IXB, Sirmur State Statistical Tables 1904. Lahore, printed at the « Civil and Military Gazette ». Press, 1908, in-8, LIX p., Prix : 10 d.

Punjab States Gazetteers, Vol. XXXVIB Bhaawalpur State, Statistical Tables, 1904 : Lahore, printed at the « Civil and Military Gazette » Press, 1908, in-8, CXLI p. Prix : 1 s. 2 d.

Rafik Bey al'Adhm, *Al-Djami'a al-islâmija wa Ouroubâ.* Le Caire, hég. 1325 (Leipzig, O. Harassovitz), in-8, 58 S. Prix : 1 M. 50.

Rankin (R.), *In Morocco with General d'Amade*, ill. London, Longmans, 1908, in-8, 318 p. Prix : 9 s.

Rhodes (K.), *The Will of Allah.* London, Hutchinson, 1908, in-8, 388 p. Prix: 6 s.

Ruka' at-i-Alamgiri or Letters of Aurungzebe. Transl. from the original persian into english by J. H. Bilimoria. B. A. with historical and explanatory notes. London, Luzac, 1908, in-8, 190 p. Prix : 3 s.

Sabatier, *Conseil supérieur de l'Algérie.* Session ordinaire de 1908: Rapport général. 2e tirage. Alger, V. Heintz, 1908, in-4, 57 p.

Sandler (D.), *The Bride of the Bosphorus. A Turkish tale in one canto.* London, E. Stock, 1908, in-8. Prix : 1 s.

Schreiner (E.), *Der Grossvezier von Ægypten. Geschichtliche Erzählung.* Cassel, E. Röttger s. Verlag, 1908, in-8, 126 S. Prix : 1 m.

Sell (C.), *The religious orders of Islam.* London, Simpkin, 1908, in-16, swd. Prix : 1 s.

Sidi Mohammed Ben Isma'il, *La Guerre de Crimée et les Algériens*, trad. par Mohammed Ben Cheneb (Textes arabes et français). Alger, Jourdan, 1908, in-8, 56 p.

Swettenham (P. A.), *Vocabulary of the English and Malay languages*, vol. 2, 7 th. edit. London, K. Paul, 1908, in-8. Prix: 8 s. 6 d.

Watson (Ch. R.), *In the Valley of the Nile. A survey of the missionary movement in Egypt*, ill. London, Revell, 1908, in-8, 250 p. Prix : 3 s. 6 d.

Weissbach (F. H.), *Beiträge zur Kunde des Iraq. Arabischen.* I. (Prosa Texte). Leipzig, J. C. Hinrich, 1908, in-8, 208 S. Prix : 9 M.

Zohrab (K.), *De l'empêchement en droit ottoman de recevoir par succession pour cause de divergence de nationalité.* Paris, Pichon et Durand Auzias, 1908, in-8, 113 p. Prix: 5 fr.

Le Gérant : Drouard.

2-12-08. — Tours, Imp. E. Arrault et Cie

Revue du Monde Musulman

2e Année. DÉCEMBRE N° 12.

RELATION EXACTE DE LA CAPTURE DE SIR HARRY MAC LEAN (1)

DANS LA MONTAGNE ET DANS LES RÉGIONS SAUVAGES CE QUI LUI EST ARRIVÉ AVEC ER REÏSOULI ET LES GENS DE LA MONTAGNE INSOUMIS

Voici ce que j'ai entendu raconter par plusieurs amis sur la capture de Mac Lean dans la montagne, capture qui était écrite sur son front.

Il sort de Fès le huitième jour de Doul Qaâda de l'année 1324 de l'hégire du Prophète. Nous partons avec le Ministre de la guerre Sidi M'hammed El Guebbas, connu parmi les gens de bien — que Dieu le protège de tout mal et qu'il le range parmi les justes ! — Nous quittons Fès par ordre de notre Maître le Sultan pour châtier Reïsouli et les révoltés — que Dieu prolonge les jours de notre Seigneur Abd el Aziz ! que Dieu lui donne la victoire et qu'il protège la religion !

(1) Cette relation est la traduction d'une Kacida composée par un chérif de la région où le qaïd Mac Lean fut détenu par Reïsouli. On comprendra que nous ne désignions pas l'auteur avec plus de précision. Nous donnons le document *in extenso*, sauf l'introduction.

Revenons à ce que nous avons dit plus haut au sujet des troupes victorieuses. Elles sont composées de cavaliers et de fantassins très bien armés, avec des canons choisis parmi les meilleurs. Des Qaïds Errha courageux et de grande race les commandent, comme Tiba, El Mediouni, Ba Allal et d'autres parmi les meilleurs. Le premier campement est à Ed Douïat; tout le monde est heureux et satisfait. Le Khalifa du Qaïd Mechouar nous est envoyé avec l'ordre du Sultan de se mettre en route contre Er Reïsouli et d'autres gens de la montagne et contre tous les voleurs et tous les révoltés.

Comme l'ont dit à leur propos beaucoup de gens sensés dans des pièces de vers : Je croyais que le moment présent durerait toujours, mais il change facilement ! que s'est-il passé ? Le changement m'effraye...

Nous allons d'Ed Douïat à l'Oued Mekkès, avec ordre et entrain, en louant Dieu. Le Ministre de la Guerre, Sidi Guebbas, le médecin français (1), les Anglais Mac Lean et son Khalifa (2) sont avec nous. Sur l'Oued Mekkès, près du pont, nous rejoignons les askars qui nous avaient précédés. Le lendemain, l'ordre est donné de se mettre en marche pour Aïn Mouka, où nous allons directement. Sur le flanc du Selfât, deux cavaliers font la course sur leurs beaux chevaux au galop : l'un s'appelle El Guerouani, et l'autre est son cousin ; ils sont tellement heureux qu'ils semblent ivres. En courant, ils rencontrent une vieille femme, mère d'un askar de l'expédition, qui porte sur sa tête un vase pour faire le couscous à son fils et à ses amis; l'un des chevaux lui marche sur la tête et lui fait sortir un œil; la pauvre étrangère est fort maltraitée, et tombe sur la terre sans connaissance. Les askars présents l'entourent et lorsqu'arrive le Ministre fortuné, il s'enquiert des auteurs de

(1) Docteur Fournial. (2) Mr. Boldwin.

ce triste accident et donne l'ordre d'emporter la femme, qui est transportée jusqu'à l'Oued Sebou.

Les tentes sont dressées et les troupes se réjouissent en regardant couler l'eau du fleuve. On amène la femme devant le médecin; grâce aux soins de celui-ci, elle recouvre la santé et rend grâce à Dieu, le plus habile des Créateurs. On pardonne alors à ses compagnons les mauvais traitements qu'ils lui ont infligés et dont ils se repentent.

A l'aurore, on nous annonce le départ pour l'Oued Ouargha; on traverse la rivière et on dresse les tentes en face de la maison du Qaïd El Fadhli. Le tonnerre et la pluie surviennent, le vent et les éclairs font rage. Nous passons la nuit péniblement jusqu'à l'aurore et nous continuons notre voyage. Nous demandons l'autorisation de nous arrêter à El Had Kourt, ce qui nous est accordé, à notre grande joie; nous y arrivons à midi et nous y trouvons les soldats qui dressent les tentes. Nous y restons le reste du jour, occupés à divers soins et à la garde du camp. Louanges et bénédictions à Dieu, Maître de l'Univers!

Je reviens à mon récit, composé de paroles véridiques, au sujet du voyage du Ministre de la Guerre, Sidi El Guebbas, et de son armée brave et victorieuse — que Dieu conserve sa gloire et le protège et prolonge ses années! Nous quittons ensuite le Djebel Kourt et nous commençons à voir Qarit el Djeraïfi. Au moment du dhaha (1) nous arrivons dans la plaine qui est en face, et nous campons entre la fontaine et le village. Nous buvons à la fontaine du Saint, envoyé de Dieu, Sidi Amar el Hadj. Nous restons dans cet endroit jusqu'au lendemain, et nous continuons le trajet, en égayant la route par des chasses à cheval, au lièvre et au sloughi. Nous campons à El Ma el Bared, en face d'El Qçar, et nous y passons la nuit. Vingt mules chargées de pain nous arrivent d'El Qçar. Mac Lean avait

(1) Entre 9 et 10 heures.

écrit à Bibi (1) d'envoyer ce pain, qui est rapidement porté au Fqih et immédiatement distribué aux troupes, deux pains par homme. Les soldats se réjouissent de la générosité de Sid el Fqih et de ceux qui l'accompagnent, et ils lui souhaitent tous les biens, la joie et les honneurs jusqu'à la fin de sa vie. — Que Dieu prolonge son pouvoir et sa vie et le fasse regarder vers nous avec bienveillance ! — Après les souhaits de la manifestation de la reconnaissance, nous nous mettons directement en route pour El Qçar.

Le lendemain, nous arrivons à l'Oued Lekkous, où nous rencontrons les soldats d'El M'rani en armes, habillés et armés de neuf, qui attendaient l'arrivée du Fqih. Les Qaïds Errha et le Chérif El M'rani entrent dans la ville avec le Fqih, ainsi que le Qaïd d'El Qçar, Er Remiqi, accompagnés des gens du Khlot et de Rifains en armes. Sid El Fqih arrive à la Msalla, où il trouve le camp dressé. Les Qaïds et les officiers lui présentent leurs hommages et retournent dans leur tente pour se livrer à leurs occupations conformément au règlement, en attendant les ordres de leur chef. Les marchands s'installent en dehors du camp. Les canons, en excellent état, sont rangés devant la tente du Fqih, et les gens de garde, choisis parmi les hommes de confiance, sont placés en dehors du camp; ils ne laissent passer personne d'étranger, sauf les soldats et les gens connus; les autres sont renvoyés honteusement, et ceux qui font résistance sont empoignés et conduits devant le Fqih, qui juge leur cas. Nous restons ainsi trois jours à El Qçar, entourés de considération. Mac Lean fait l'essai du canon Maxim et nous le trouvons excellent contre les rebelles. Le tonnerre de ses cartouches se fait entendre comme le claquement du bec des cigognes; la rapidité de son tir est faite pour effrayer le cœur des ignorants insurgés; tous ceux qui s'étaient révoltés ont renoncé à leur révolte pour revenir à l'Emir el

(1) Mr. E.-P. Carlton, agent consulaire d'Angleterre à El Qçar.

Moumenin ; ceux qui résistent sont terrassés par les troupes et les guerriers courageux. La guerre sainte est permise contre eux par la loi ; c'est le peuple ignorant qui est coupable. Par la proclamation de notre Seigneur le Sultan, et sa reconnaissance, nous lui appartenons et nous sommes soumis à ses ordres ! et ceux qui se refusent à obéir doivent être détruits !

Après avoir fait les preuves de l'efficacité de ces canons, nous quittons El Qçar. Le Rifain s'est joint à nous à El Qçar avec ses fantassins et ses cavaliers. Les passants sont épouvantés par le nombre de nos troupes victorieuses. Tous ceux qui nous rencontrent tremblent devant nous et demandent où va cette armée. Nous passons les collines et les plaines, nous dirigeant directement vers l'Oued el M'khazen. Nous traversons la rivière, nous escaladons la berge et nous passons la nuit en face de Bou Amran (1).

Le Sahel tremble à notre approche, terrifié par le prestige du Fqih : les gens sont émus et leur cœur palpite de terreur. Toutes les populations que traverse le Makhzen sont terrifiées et leur cœur est desséché par la crainte. Le lendemain, la mahalla se met en marche et rejoint au thelatha (2) ceux qui l'y avaient précédée. On ne trouve du pain que chez une seule femme : je lui achète deux pains avant que la faim ne saisisse les entrailles des gens du Fqih qui arrivent. Vers 10 heures du matin, nous sommes près du Sahel ; les tentes sont dressées à Sidi el Yamani, faisant face à la mer et à la montagne. Dans l'après-midi, les amateurs de chasse se réunissent et s'en vont à cheval accompagner les sloughis. Sur la limite de la forêt, les rabatteurs poussent des cris ; tous sont emportés dans la chasse au lièvre. Ils en prennent un, deux, trois et poursuivent le quatrième. Je me trouve là par hasard sur une éminence,

(1) La qoubba de Sidi Embarek ben Amran, sur la rive droite de l'Oued El Kous.

(2) Marché du thelatha de Reïsana.

et je tire deux coups de fusil qui portent. Les cavaliers et les chiens me rejoignent et me trouvent, mon compagnon et moi, réjouis de la mort du lièvre. « Rentrons chez nous, disent-ils ; en voilà assez ! Nous sommes joués ; El Hosni nous a devancés avec des cartouches tandis que nous courrions avec nos chevaux et nos sloughis ! »

Nous passons la nuit dans les réjouissances, en société avec des amateurs (de musique). Le lendemain matin, on se remet en marche. Nous marchons avec le salut, traversons heureusement l'Oued el Hachef et trouvons le camp dressé à Aqbat el Hamra. L'ouzir fortuné fait son arrivée entouré de soldats et de cavaliers. On distribue des cartouches aux soldats. Les Qaïds Errha et les Qaïds el Mia en sont responsables. Le Qaïd Mac Lean prend diverses mesures pour protéger les troupes contre l'ennemi. Les soldats forment des postes à de grandes distances du camp ; les canons sont placés aux quatre coins pour tirer sur les assaillants. En voyant ces préparatifs, le Fqih déclare : « Nous sommes des braves parmi des braves. On dit que le lion engendre le lion et les enfants des lions viennent après eux. Le chien engendre le chien ; les chiens, fils de chiens, grandissent impurs. Comment aurions-nous peur des figures de mangeurs de purée de fèves ? Nos gens sont des lions dévorants. Toute l'armée et nous avons passé la nuit dans les réjouissances, sans nous soucier des ruses des jaloux. S'il était venu des gens malfaisants jusqu'à nous, ils se seraient enfuis repentants ! Si chacun conservait sa force, Pharaon et Amar dureraient encore. Si les gens restaient sur la terre, Adam et Ève seraient des gens de bien. Où est notre premier père Noé ? où sont nos souverains d'autrefois ? Tous les gens des temps passés ont disparu. Tout meurt, y compris les animaux ! Le ciel et la terre se sont repliés, ainsi que les étoiles et les montagnes ! »

Revenons à ce que nous disions, et Dieu veuille que ce

soit la vérité ! Le lendemain, les askars se réunissent et nous sommes répandus sur l'Aqbat el Amra. Le vent de Tanger nous arrive et nous demandons l'hospitalité à ses saints. Nous poussons nos chevaux dans la direction de la ville, en longeant la montagne. Le Ministre de la Guerre marche sous la protection de cavaliers et de fantassins qui l'entourent. A Si Guedla, on vient à sa rencontre : Baghdadi avec ses cavaliers réjouis. Nous arrivons à Aïn Dalia ce Ceghira, où nous trouvons le camp dressé dans ce joli campement ; nous sommes en face de la maison de Reïsouli, qui, en voyant les tentes étalées, est pris de crainte et de malaise. Il envoie à la montagne pour demander du secours et il écrit aux montagnards pour solliciter leur aide ; mais ils restent sans bouger. Il demande de l'aide avant d'être pris pour pouvoir échapper à ceux qui le poursuivent. Les traîtres montagnards se consultent entre eux. Après quelques jours, nous quittons Aïn Dalia en marche régulière. La mahalla se réunit ; elle est d'un imposant aspect ; elle quitte Aïn Dalia sous une pluie torrentielle et un vent impétueux. Les tentes s'étalent à Bou Bana. Les askars portent sans djellaba leurs uniformes coûteux. Monseigneur le Ministre de la Guerre arrive aux Moudjahidin, les saints amis de Dieu (1). Il descend de cheval pour se reposer en face des tentes, tandis qu'on lui dresse le riche ciouân (2). Mac Lean est debout près de lui, attentif à ses paroles comme un serviteur dévoué. Le fortuné Ministre de la Guerre monte alors son cheval élevé, arrive sans encombre à son ciouân et trouve les soldats rangés, qui lui présentent les armes et rentrent directement dans leurs tentes. Nous voyons là le brillant régiment d'El Oudyi, qui vient

(1) On appelle « Moudjahidin », un endroit situé près de Tanger, au-dessus de Bou Bana.

(2) Le ciouân est une tente sans muraille qui se dresse quand le Sultan est en voyage, et sous laquelle il s'asseoit le matin pour recevoir les personnages de la Cour.

en courant du côté des Moudjahidin, avec ses beaux costumes et sa musique. Nos troupes en demeurent étonnées. Mac Lean se met à rire en montrant ses dents et dit : « Voilà les Aïssaoua qui viennent (1) ! » Bou Aouda se présente ensuite avec tous ses soldats réjouis qui s'alignent sur le flanc du ciouân ; le commandement de « Présentez armes ! » retentit. Leurs Qaïds, les instructeurs algériens, se présentent devant le Fqih ; avec eux, leur chef, le capitaine français, qui doit être un homme de grand sens. Il salue et s'avance en marchant militairement. Le Qaïd Chaoui et tous les gens de service attendent les ordres du Fqih. On a vu ce jour venir 60 plats, apportés par les soldats d'El Oudyi ; ils furent partagés immédiatement entre les chefs ; par ordre du Fqih, nous y avons goûté : huit poules farcies et du pain savoureux ; Mac Lean est debout et s'entretient avec le Fqih en lui donnant toute son attention.

Revenons complètement à notre sujet. Nous restons quelques jours à Bou Bana et on nous donne des uniformes neufs. Le Fqih donne l'ordre de lever le camp ; la pluie tombe et le vent souffle. Nous venons camper au milieu de Marchan, parmi les maisons et les jardins. De l'Est et de l'Ouest, les vents se réunissent. L'ordre est donné aux troupes par le Fqih de partir et d'aller camper à Feddan el Azef (sur la limite de l'Andjera). Il garde le reste avec lui à Marchan, les instructeurs et les troupes choisies. Le Fqih monte à cheval pour aller chez Ben el Baghdadi ; ils vont au Feddan el Azef, en reviennent, et retiennent le reste des troupes qui l'attendent au milieu de Marchan. Dieu envoie la pluie, les éclairs et un vent épouvantable. Les troupes sont au milieu de Marchan, qui attendent le retour de Fqih et de ses gens ; lorsqu'il rentre chez lui, les troupes s'en

(1) Le régiment d'El Oudyi était exercé par un instructeur français, qui avait fait venir les instruments de Nouba des tirailleurs algériens.

retournent réjouies. Puis la mahalla d'El Baghdadi retourne à Aïn Dalia. Le Qaïd Ben el Ghazi se réjouit d'avoir châtié les rebelles (1). Les chefs se mettent d'accord pour la capture de Reïsouli. Les notables de l'Andjera viennent trouver le Fqih au sujet de cette capture dont ils se réjouissent d'avance. Tous s'accordent pour la ruine de Zinat et rentrent dans leurs tribus en répandant ce bruit.

Lorsque Ben el Baghdadi commence l'attaque, les gens de l'Andjera regardent de loin. Le bruit du canon commence à se faire entendre et les boulets tombent sur la qaria. Tous ceux qui sont dans la maison restent enfermés ; Reïsouli et ses gens tirent sur les troupes. Ben el Baghdadi demande : « Mon cheval ! » Il est de petite taille et bien bâti. L'écuyer lui répond : — Il est prêt ! je suis tout à vos ordres ! Il entre à l'écurie et en ramène un cheval brun de haute taille. D'un bond, Ben el Baghdadi se met en selle ; il paraît tout petit. Il ordonne aux soldats de se ranger et de faire attention, et aux artilleurs de viser les rebelles. Lorsque ceux-ci ont visé les maisons, les pierres croulent sur le sol. Par un effet de la volonté divine, Ben el Baghdadi est parmi les blessés ; une balle sort par la fenêtre de la maison et le frappe derrière l'oreille. Il tombe aussitôt de cheval et reste inanimé sur le sol. Ses compagnons se hâtent de panser la blessure et le transportent dans leur tente pour le soigner. Le lendemain, la maison est attaquée, mais on voit que Reïsouli et ses compagnons se sont enfuis. Ibn el Mançour, après avoir renié Reïsouli, jure qu'il ne lui laissera pas la vie. On parle de lui comme faisant partie des gens de Makhzen et il semble qu'il pourrait être de bon conseil. Il a assisté à la destruction de la maison et a été parmi ceux qui tremblaient. Reïsouli ne trouve pas dans son cœur le courage nécessaire et se mêle aux fuyards. Il entre dans la tribu des

(1) Ce vers a trait aux événements qui se sont passés le jour de l'arrivée à Tanger du Qaïd Ben el Ghazi et de l'échauffourée de ses troupes avec les Qaïds de l'Andjera.

Beni M'çaouar et se réfugie chez Ez Zellal. Il se concerte avec ce dernier pour résister aux troupes et ne pas leur céder. Toutes les troupes le poursuivent et jurent de ne point revenir en arrière. On l'atteint au dehar d'Ez Zellal, et celui-ci envoie son frère pour prier le Fqih de leur pardonner et retarder le châtiment pour ceux qui se repentent. Mais Reïsouli pénètre dans un endroit difficile et les troupes le poursuivent encore. Le Qaïd Mac Lean reçoit comme des gens de bonne foi tous ceux qui lui apportent des nouvelles. Il ressent de la pitié et de la compassion pour la dispersion et le meurtre des musulmans. Il continue à recueillir des renseignements et ajoute foi à ce que lui disent ceux qui l'envient et le trompent. On parle de Mac Lean dans toutes les montagnes et les gens prennent la résolution de s'en emparer. Il reçoit des nouvelles de Reïsouli et décide d'aller à Fès en grande hâte. Il est exposé aux ruses qui l'entourent et ne se tient pas sur ses gardes. Il pense qu'il a plus de chances d'être reçu par Reïsouli que les Chorfa, les Tolba et les gens de bien. Nous quittons ensuite Tanger à 10 heures et nous sommes arrêtés par l'Oued el Hachef. Nous retournons au campement de Aqbat el Amra et nous passons la nuit éveillés. Le lendemain, nous quittons l'Oued el Hachef et allons directement à Krauta. Nous y parvenons au moment de l'acha et nos charges sont en retard ; elles arrivent un peu après. Quelques tentes sont déjà dressées.

Le lendemain nous les laissons en cet endroit, mais l'Oued el Makhzen nous arrête ; je quitte mes vêtements et entre dans l'Oued ; tous les soldats me suivent. Nous commençons par faire passer le matériel, et ensuite sir Mac Lean avec le Sid Wilson et tous ses domestiques. Nous arrivons à El Qçar et nous allons nous coucher satisfaits après avoir traversé le Lekkous. Du Lekkous, nous allons au douar de Hababsa (1).

(1) Qariat el Habbasi.

Nous campons sur le flanc de la qaria et le lendemain nous arrivons au gué de Bel Qciri, où nous trouvons les filles du colonel. Nous dressons les tentes après avoir passé le fleuve. Mac Lean et ses filles sont heureux d'être réunis. Nous allons de la rivière jusqu'à l'Azib. Le lendemain, nous passons à Sidi Qasem et nous couchons à Bab Tiouka. Nous allons ensuite à Beni Amar et nous passons la nuit près de l'Oued Mekkès. Dans la journée, le colonel part seul pour Fès et y entre par Bab el Boujat ; nous y arrivons avec ses filles le lendemain. Mac Lean a déjà vu le Sultan et obtenu ce qu'il voulait ; nous attendons le moment de revenir. L'ordre du Sultan parvenu, nous quittons Fès avec le colonel et ses filles ; on nous accompagne jusqu'à l'Azib de Ben Cheqroun. Le lendemain, nous nous mettons en route pour El Mazaria ; nous nous arrêtons de l'autre côté du Sebou. D'El Mazaria, nous allons à Chemakha la Grande, en face de la montagne. De Chemakha, nous allons à El Qçar, où nous arrivons heureusement. Les Qaïds Errha et les Qaïds el Mia, qui sont avec la mahalla d'El M'rani, se présentent au colonel. Nous passons la nuit avec le colonel et ses filles, qui reçoivent un grand nombre de visites. Le lendemain, nous allons d'El Qçar aux Oulad Mousa et nous passons la nuit en face des Beni Guerfed. Les serviteurs sont prêts à recevoir les ordres, qu'ils exécutent avec promptitude. On n'entend dans leur bouche que le nom de Lalla Kheddouch et aussi Na'am ya Sidi. Ceux qui ne le disent pas sont mal vus ! La seconde des filles est celle qui donne des ordres aux serviteurs ; son Khalifa est le Qaïd El Arbi Er Rahmani, dont la barbe descend jusqu'au ventre. Nous avons lieu de croire que ce n'est pas un être humain, mais plutôt un animal sauvage. Que Dieu le paye de ses mauvaises actions ! et de même les jaloux malfaisants qui lui ressemblent ! Il prend plaisir à humilier tous ceux qui ont une noble allure et il les hait.

Revenons à ce dont nous parlions dans notre récit véri-

dique. Des Oulad Mousa, nous arrivons à Berrian ; nous y passons la journée et les jeunes filles sont effrayées.

Là nous sommes rejoints par cinq cavaliers, qui nous poursuivent depuis El Qçar ; ils sont envoyés par le Chérif El M'rani, dans le cas où nous aurions peur. Sir Harry Mac Lean va leur parler et tous ses gens le regardent ; ils sont heureux de l'arrivée de ces cavaliers, car leur cœur est envahi par la crainte ; le colonel leur ordonne de s'en aller ; il leur remet cinq douros et ils s'en vont enchantés. Quant aux gens de Sir Harry Mac Lean, ils restent fixés à leurs places, déçus. Dans l'après-midi, nous quittons Berrian et nous allons directement à la Gharbia. Nous allons au de char d'Aïn Halloufa ; le Cheikh de ce village vient au-devant de nous et nous donne l'hospitalité ; nous dressons les tentes, et les vents s'y réunissent de toutes les directions ; pendant la nuit, quatre hommes armés nous gardent. Le lendemain, nous quittons cet endroit et nous nous dirigeons vers El Aqbat el Amra. Le Colonel part en avant avec quatre cavaliers ; nous campons au bas d'El Aqba et nous donnons trente réaux à tous les gardes. A El Aqba, le Colonel met son cheval au galop, accompagné de quatre cavaliers choisis. A Bahrein, nous rencontrons trois cavaliers serviteurs de Moul el Mechouar, qui nous attendait. Nous entourons le Colonel à distance régulière ; il marche en avant et se rend chez le Consul d'Angleterre. Il entre chez lui, tandis que nous attendons ; il y reste une heure au plus, et nous allons directement chez le Fqih. Il se rencontre avec le Fqih Si Mohammed El Guebbas et en sort satisfait, puis il entre dans sa maison avec ses enfants et ils se livrent à des réjouissances. Il leur vient des courriers de la montagne, de chez les rebelles. Chaque jour arrivent des nouvelles de Reïsouli et de ses compagnons, qui sont pris par la peur. Il se rend à plusieurs reprises chez le Fqih ; il lui demande de pardonner aux tribus révoltées et envoie des courriers dans la montagne, qui lui apportent des réponses rapides.

Revenons à ce que nous avions commencé à dire au sujet des troupes victorieuses. Ben el Baghdadi pénètre dans la montagne, exigeant Reïsouli et les gens rebelles. Il arrive à Beni Arous et installe les canons ; les gens de la tribu ne savent que faire : il leur inflige une défaite qui les saisit aux entrailles et il les dépouille complètement. Le Chérif Reïsouli s'enfuit chez les Akhmès pour avoir la paix, cependant que Daoudi écrit aux tribus pour demander leur aide. Qerouân, très ému, vient chez le Colonel ; il a peur d'être mis en prison. Mac Lean lui garantit la sécurité jusqu'à ce qu'il reparte ; il redoutait les troupes du Fqih qui fauchent les montagnards. Qerouân reste à Tanger quelques jours, puis ils vont tous les deux à El Qçar. En entrant dans la ville, ils avertissent Reïsouli de leur arrivée. Celui-ci se réjouit et remercie Dieu, convaincu que son désir va se réaliser. Il arrive chez les Rhoûna sain et sauf ; Mac Lean et Qerouân sont également joyeux. Mac Lean, Reïsouli et leurs gens se rencontrent, décidés à un arrangement et à une réconciliation. Ils passent cette nuit dans la montagne, chaque parti pensant triompher. Le lendemain, Mac Lean se sépare de Reïsouli et revient à son point de départ avec ses serviteurs satisfaits. Il tombe malade à El Qçar pendant quelques jours. Qerouân écrit tous les jours à Reïsouli. Puis Mac Lean quitte El Qçar et va rapidement à Fès. Dès son arrivée, il voit Sa Majesté Abd el Aziz, que Dieu le rende victorieux ! et qu'il fasse triompher la religion ! Il demande le pardon pour Reïsouli et ses compagnons, pour les gens d'Akhmès et pour tous les rebelles. Sidna, victorieux par la grâce de Dieu, accède à sa demande. Outre le pardon, il lui envoie de précieux cadeaux : une qoubba, un cheval rapide et une lettre dont personne ne connaît le contenu. L'adresse porte le nom de Reïsouli. Mac Lean se réjouit d'avoir réalisé l'objet de ses désirs ; il quitte alors Fès plein de joie et galope jour et nuit, ne se doutant pas de ce que l'avenir lui réserve. Il arrive à El Qçar à toute allure, sans soupçonner que

Reïsouli et Qerouân lui tendent un piège. Il campe près de la ville dans le jardin de Chaouch, négociant originaire d'Alger. Le Consul Bibi va et vient chez lui ; ses gens s'empressent aux ordres du Colonel. Il se rencontre avec Qerouân et quitte El Qçar ; personne ne le voit partir ; il n'avait averti personne de son projet. Il se trouve, dans la tribu des Rhoûna, avec Reïsouli. Pendant la nuit, ils se concertent sur ce qu'ils veulent faire, mais Mac Lean est déjà vendu par Qerouân. Il donne sa qoubba à Reïsouli pour y dormir, n'étant pas venu seul au milieu des traîtres.

Le Colonel passe la nuit dans une petite tente dressée pour les domestiques. Reïsouli lui dit : « Viens demain avec nous pendant une heure de route ; les Cheikhs sont là-bas réunis, qui ont rassemblé la mouna et tu leur liras les lettres scellées. » Mac Lean lui répond : « Je veux bien ! et quand nous aurons fait cela, nous reviendrons rapidement. — Il n'y a pas de doute à ce sujet, lui répond Reïsouli ; demain, nous serons rentrés à El Qçar. »

Mac Lean annonça à son serviteur, le Qaïd El Arbi, cette bonne nouvelle, et celui-ci lui répond que Reïsouli est un homme digne de foi. Au lever du soleil, le Qaïd Mac Lean est déjà prêt ; ses serviteurs dorment encore ; il les appelle bruyamment et demande son cheval noir, le rapide. Tremblants devant sa colère, ses serviteurs lui amènent le cheval rapidement ; ils n'étaient pas prévenus qu'il devait partir. Il s'habille et va trouver ses gens ; il attend Reïsouli et Qerouân qui dorment encore ; puis ils montent à cheval et s'en vont pleins de joie. Mac Lean marche en avant ; il laisse les serviteurs abattre les tentes et charger les objets de campement sur les mules. El Boukhari, le cuisinier, Ahmido, qui le suit, Sliman et El Bahloul, marchent après eux. Le Qaïd El Arbi reste pour réunir les tentes, avec les gens de Reïsouli qui attendent.

Deux heures après le départ, Mac Lean demande : « Où allons-nous ? » Reïsouli lui répond : « Tu vois cette mon-

tée, les gens sont là qui nous attendent. » Après une heure, on passe la montée et on ne trouve personne. Mac Lean s'arrête et s'irrite; il dit à Reïsouli : « Il me semble que tu ne dis pas la vérité. » Reïsouli lui répond : « Tu n'as rien à craindre, tu rentreras demain à El Qçar sain et sauf. » Mac Lean reprend alors sa tranquillité, mais il réfléchit sur ce qu'il a fait et commence à s'en repentir. Arrivé au sommet d'une montagne, il s'asseoit sous un arbre. On dresse la tente de Mac Lean; il y entre et s'endort. Reïsouli et ses hommes restent à l'ombre de l'arbre. L'après-midi, il quitte cet endroit et arrive rapidement au dchar de El Houta; les habitants de ce village viennent au-devant de Mac Lean, lui souhaitent la bienvenue et s'en vont. Reïsouli se retire dans un jardin qui est proche. Puis les gens de Mac Lean arrivent avec le Qaïd El Arbi; ils restent tous isolés en cet endroit. Le lendemain, le Qaïd El Arbi retourne à El Qçar pour chercher les bagages qu'on avait laissés. Après son retour d'El Qçar, il trouve les gens de Mac Lean qui pleurent; ils essaient de se tromper eux-mêmes en disant qu'ils seront bientôt de retour. Ils restent là quelques jours et le bruit s'en répand jusqu'à ce qu'arrive Daoudi, de mauvaise humeur. Il réprimande Mac Lean et lui dit : « Écoute la parole du Chérif et obéis-lui : c'est toi qui as amené les troupes et les canons, et c'est par ton ordre que Zinat a été ruiné ! c'est toi qui as corrompu notre Gharb et tu es venu pour tromper les Musulmans ! c'est toi dont la parole a été écoutée dans le Gharb et les askars t'obéissent! c'est toi qui as conseillé des projets déplorables et ta réputation est universelle ! c'est toi qui as possédé le Sultan et sa Cour, et tu as gardé le Sultan prisonnier ! Il faut maintenant que tu écartes de nous les troupes et les bâtiments de guerre qui sont en rade de Tanger ! Il faut que tu nous rembourses ce que nous avons perdu et il faut que tous nos prisonniers soient mis en liberté ! » Bref, Daoudi manque complètement d'égards à Mac Lean, mais il le fait par ordre de

Reïsouli. « C'est nous maintenant qui t'avons trompé; écris rapidement à qui tu le jugeras nécessaire, et si tu as besoin de porteurs pour tes lettres, nous t'en donnerons vingt, si un ne te suffit pas. »

Mac Lean se met à réfléchir sur ce qui est arrivé et regrette ce qu'il a fait. Après que Daoudi l'a quitté, il a peur et dit à ses gens : « C'est de la trahison, mais ne vous préoccupez pas de ce qui est arrivé. Dieu apportera une prompte solution. Rien ne me préoccupe, si ce n'est Monseigneur qui sera attristé sur mon sort lorsqu'il apprendra ma capture par les rebelles. Par Dieu ! je n'ai aucune inquiétude sur moi-même et je n'ajoute aucune importance à leurs mauvais procédés. Je suis seulement peiné de voir qu'ils ont manqué à leur parole et peiné de la joie qu'ont dû éprouver les mauvaises gens. Dans quel état devaient être mes filles lorsqu'elles ont appris cette nouvelle ! Elles doivent avoir perdu la raison de frayeur ! Telle est la décision de Dieu que je sois pris par des traîtres. Mais je pense que Ben el Baghdadi ne tardera pas et que je serai bientôt délivré ! »

Tous se réunirent et échangèrent des paroles vaines sans savoir ce qui allait arriver. Les gens de Beni Yousef et des Akhmès se réunissent et se mettent d'accord sur ce qu'ils doivent faire par peur de Baghdadi. Ils veulent relâcher Mac Lean de suite; le projet parvient aux oreilles de Reïsouli, et il leur dit : « Ma tête et Mac Lean ne se sépareront pas ! » Ils tendent un piège à Reïsouli et lui demandent de venir pour essayer de le prendre, mais il se doute de leur ruse et leur dit : « Par Dieu ! je n'irai pas chez vous ! Prenez patience, mes frères, et sous peu vous y gagnerez tous ! Aidez-moi de votre force et accordez-moi l'hospitalité ! j'éloignerai de vous les mahallas humiliées ! » Il revient ensuite auprès de Mac Lean et lui dit : « Écris pour donner l'ordre aux troupes de retourner ! » Mac Lean refuse d'écrire et ne témoigne d'aucune frayeur. Reïsouli étale sa

barbe devant les montagnards réunis. Quant à Mac Lean, il reste sous sa tente avec tous ses gens apeurés. Ils ne prennent aucune nourriture ni aucune boisson et ne dorment pas, surtout lorsque la mahalla s'approche d'eux et qu'ils entendent retentir le bruit du canon.

La crainte s'éloigne de leur cœur, mais la nourriture leur paraît amère, Mac Lean envoie le Qaïd El Haddaoui avec des animaux pour les sacrifier et demander l'appui de la tribus des Akhmès. El Haddaoui va immoler des animaux à ces tribu et revient rendre compte de sa mission. Reïsouli l'apprend et donne l'ordre de le châtier énergiquement, lui disant : « Tu aimes ton père le Chrétien, c'est pour ça que tu cherches à l'aider ; et maintenant, retourne d'où tu es venu ! si tu restes ici, tu t'en trouveras mal ! » Immédiatement, le Qaïd El Haddaoui revient à Tanger où il arrive avec joie. Un de ses hommes, appelé El Guerouni, était revenu sur ses pas, racontant des mensonges au Fqih.

Reïsouli fait ensuite entrer Mac Lean dans le jardin où il habite avec ses serviteurs et le fait garder par ses gens en attendant l'arrivée des hommes courageux. Il fait mettre autour de la qoubba trois postes ; les autres entourent le jardin. Pendant la nuit, ils poussent des cris d'appel retentissants et chantent des chansons inconvenantes. Il y en a qui disent : « C'est un mouton roux ! » — D'autres disent : « Sa tête se promènera parmi les populations ! » D'autres encore frappent sur des boîtes de fer-blanc en guise de tambours pour ennuyer le Colonel et l'empêcher de dormir. Mac Lean passe la nuit éveillé en entendant ce bruit et le supporte avec impatience. Après les égards, le mépris ! et il est obligé d'accepter cela ! Mais c'est justice ; s'il était resté à sa place, il ne lui serait pas arrivé tous ces malheurs ; mais il dissimule ses sentiments et s'incline, car il se trouve entre les mains de gens malfaisants. Il écrit à Tanger ce que lui dit Reïsouli, et ses courriers se suivent. Quand Bel Baghdadi apprend la capture de Mac

Lean, il se rend compte que Reïsouli et les siens lui échappent. Il entre ensuite à Chechaoun ; les canons Krüpp menacent les Akhmès ; si Mac Lean n'avait pas été pris, ils auraient nivelé les Akhmès qui seraient restés vides. Les Djebala se réjouissent de ce que Ben Aouda aurait été blessé ; ils ne songent point qu'il peut se rétablir et revenir les attaquer. Chaque jour de nouveaux discours sont tenus à Mac Lean, mais il n'en tient aucun compte. Il demande à voir Reïsouli, qui répond : « Je n'ai pas de temps à perdre. » Enfin Reïsouli vient et lui dit : « Il faut que les armées se dispersent et que l'argent soit versé tout entier. » Mac Lean répond : « Je n'ai aucune autorité maintenant ; envoie-moi librement à El Qçar et je ferai tout ce que tu voudras. » Reïsouli lui répond : « Par Dieu ! tu ne sortiras pas de mes mains ! quand même tu devrais rester ici pendant des années ! » Ils ne tardèrent pas à se disputer, et en parlant s'échauffent violemment. « Tue-moi, lui dit Mac Lean, je suis entre tes mains. — Je n'ai rien à faire de ta mort, lui répond l'autre. Si je te tue, quelles conséquences aura ta mort, et que feront pour toi les Anglais ? » Là-dessus Reïsouli se lève, sort et va rapidement à sa chambre. Le Bahloul va à Fès, en revient et informe le Sultan des exigences des rebelles. Quant à Bibi, il s'agite et flatte Reïsouli, dont les serviteurs le visitent souvent. A ce moment El M'rani quitte El Qçar pour attaquer les Akhmès et les autres rebelles.

Quelques traîtres, qui étaient avec lui, lui tendent un piège en route et lorsqu'il arrive à la tribu des Beni Yousef, Reïsouli et les Akhmès commencent à trembler. Ils entrent chez Mac Lean au milieu de la nuit et le réveillent. Il ouvre les yeux tout effrayé et voit près de lui huit individus debout et armés. Qerouân lui dit : « Habille-toi et prépare-toi à partir avec ces gens-ci. » Ils sortent avec Mac Lean, dont le cœur palpite d'émotion ; il ne se doute pas, en effet, où ces gens le conduisent ; ils lui mettent une djellaba, le

hissent sur une mule et cheminent avec lui pendant la nuit. Tous ses gens sont pris de peur lorsqu'ils se trouvent rester en otage. Mac Lean est amené sans matelas et sans couverture; on le conduit au village d'El Oulliqa. Le lendemain, ses gens vont se réfugier entre les pieds des chevaux, implorant la pitié de Reïsouli : « Monseigneur, je suis repentant entre tes mains. » L'un d'eux, qui s'appelle Sliman el Medjâti, offre à Reïsouli son poignard, et Driss el Boukhari fume du kiff sans s'interrompre en disant : « Moi, je fais partie des morts. » Quant à Ahmido el Areïchi, celui qui sert à table, il dit : « Je ne servirai plus jamais Mac Lean ! La destinée m'a fait travailler avec lui, et je me recommande à votre pitié ! J'ai ma mère et mes frères à Tanger et c'est moi qui les entretiens, les malheureux ! » Chacun se souvient de ses parents et de son pays et tous se font des adieux réciproques. Le domestique du Qaïd, Ahmido el Areïchi, devient noir ; ses dents s'entrechoquent et ses genoux flageolent. Il se dispute avec Sliman el Medjâti, qui s'échappe et se sauve. Il arrive à El Qçar et raconte les nouvelles à Bibi. Il trouve là Maxwell et Kennedy, les informateurs. Il se repose à El Qçar et s'en va à Tanger avec une caravane. En arrivant à Tanger, il va chez les filles de Mac Lean pour les renseigner. Elles le firent immédiatement arrêter et lui firent donner cinquante coups de bâton. C'était peu pour lui après sa fatigue ! et elles lui gardèrent rancune. Il va se réfugier chez le Fqih, qui le protège généreusement.

Quelques jours après, on ramène Mac Lean où il était auparavant et où ses serviteurs l'attendaient après l'avoir cru mort ; il était dans des gorges, très mal à son aise ; on parlait de lui de toutes façons et on ne savait pas tous les ennuis qu'il supportait. Bibi et Daoudi se réunissent à Tanger pour s'occuper du cas de Mac Lean, et travaillent avec activité, cherchant à obtenir sa délivrance. Après bien des difficultés, on arrive à traiter, moyennant vingt mille livres et l'élargissement des prisonniers, que demandent

Reïsouli et ses compagnons. Je ne sais ce qui a été fait à ce propos.

Bibi et Daoudi vont tous les jours voir le ministre avec des lettres, et Mohammed Sousi, le secrétaire de Bibi, va et vient chez Reïsouli. Mac Lean, qui était au village de Khouta, est caché au village d'El Oulliqa. Lorsque les batailles avec la mahalla sont interrompues, Mac Lean et Reïsouli s'installent à Tazerout ; Mac Lean dit : « Quand reviendrai-je auprès des miens et de mes filles, et quand retrouverai-je ma considération première ? O Destin, pourquoi m'as-tu trahi ? Tu as éloigné la coupe de mes lèvres et tu as éloigné le sommeil de mes yeux ! Je passe mes nuits, triste et préoccupé ; l'éloignement où je suis des miens et de mes filles a fait couler les larmes de mes yeux ! Quand reviendrai-je auprès de mes filles ? La flamme qui réchauffait mon cœur s'est éteinte ! »

Lorsqu'on apprend que le Sultan consent à souscrire aux exigences de Reïsouli, Mac Lean et ses compagnons se réjouissent. Il écrit à ses filles de lui envoyer une djellaba comme celles que portent les montagnards, avec des broderies de couleur. Et sa joie est si vive qu'il joue de la gheïta. Les gens de Reïsouli le regardent en riant. Il envoie son domestique Ahmido el Areïchi chercher différents objets à Tanger. Il revêt une djellaba noire, enroule sur sa tête un étui de fusil de couleur rose et se considère comme un homme redoutable. Le Qaïd El Arbi er Rahmani se sauve de Tanger à Fès ; des lettres le suivent pour le faire arrêter de suite. Le Khalifa du Fqih le fait arrêter et fait expulser sa femme de la maison du Qaïd.

Après que la réconciliation est terminée et que les cœurs se sont amollis, le Makhzen élargit les gens de Reïsouli qui sont prisonniers. Chaque jour, Reïsouli attend l'arrivée de l'argent et de la protection dont on a parlé. Lorsque l'arrangement est accepté par tous, les bagages de Mac Lean reviennent à Tanger. Les journalistes de Tanger attendent

chaque jour son retour. Quant à ses filles et à ses serviteurs à Tanger, ils se livrent chaque jour à des fêtes sans interruption. Si elles savaient ce que supporte leur père, elles resteraient sans boire ni manger ! mais tout sera fait par la volonté de Dieu !

Quelque temps après, Reïsouli quitte la montagne avec Mac Lean et tous ses gens. On parle de son arrivée à Tanger et les journalistes sont répandus sur les routes jusqu'à la nuit ; mais ils ne voient rien venir. Au milieu de la nuit suivante, Bibi, incognito, va au-devant de lui, et après l'avoir rencontré à l'Azib, il revient à Tanger avec Mac Lean et Reïsouli. Ils vont directement à la maison du Ministre. Sir Gerard Lowther était absent. Reïsouli a une entrevue avec un fonctionnaire, Master White, chargé d'affaires d'Angleterre. Après cette visite Mac Lean rentre chez lui et trouve ses filles et toute la maison endormies.

Leur joie est grande de voir arriver leur père sain et sauf. Il dit : « C'est la volonté de Dieu qui me fait revenir sans dommage. » Le lendemain, on n'en parla plus et les journaux racontèrent chacun différemment la chose. Personne ne peut savoir la vérité si ce n'est Dieu et ceux qui étaient d'accord pour cette capture.

Si Mac Lean avait su l'avenir, il ne serait pas allé chercher le malheur lui-même ; mais personne ne meurt sans avoir accompli la destinée qui est écrite sur son front. Pour lui, il n'a qu'à s'incliner devant la volonté de Dieu et le bénir. Qu'il fasse des aumônes aux pauvres et aux malheureux en remerciement, après avoir été dans ces régions, d'en être revenu sain et sauf au milieu de ses enfants.

Le Chérif Moulay Ahmed er Reïsouli est revenu à Dieu et s'est repenti. La bénédiction de Dieu et de son ancêtre l'a protégé. Que lui serait-il arrivé s'il avait été pris ? Celui qui se repent et revient à Dieu est chéri par le Seigneur. Quant à Sid Abd es Salam el Qerouani, personne n'en a plus entendu parler.

Ceux qui s'étaient réunis se séparèrent ensuite et chacun rentra chez soi.

La qacida de Mac Lean est terminée. Dieu en soit loué ! Dieu veuille que je sois de ceux qui disent la vérité ! Je souhaite que mes seigneurs les lecteurs me pardonnent mes erreurs !

Terminé le 23 du mois de Moharrem, an 1325.

Mon nom est....., indigne, une des moindres créatures de Dieu. J'implore la miséricorde de Celui qui pardonne et je demande, ô mes seigneurs ! qu'il me pardonne à moi et à tous les pécheurs.

J'ai écrit cette qacida brièvement, ne la voulant pas trop longue. Quiconque prêtera attention à cette histoire la trouvera des plus véridiques ; j'en ai vu la moitié de mes propres yeux et j'ai entendu raconter l'autre partie par des témoins oculaires.

Notre dernière parole sera : Que Dieu me pardonne ! car Dieu est celui qui pardonne aux pécheurs ! J'ai consacré mes nuits et mes jours et je me suis hâté de faire ce récit pour les gens intelligents.

Pour traduction :

L. Martin.

LES SOCIÉTÉS SAVANTES, LES PUBLICATIONS OFFICIELLES ET LES BIBLIOTHÈQUES DE L'INDE

L'obligation pour les fonctionnaires de connaître et de pratiquer les langues indigènes est, depuis longtemps, un des caractères de la politique coloniale anglaise. Aux Indes en particulier, les agents du Civil Service ne peuvent être maintenus en fonctions, au bout de trois ans de stage, que s'ils sont aptes à parler et écrire couramment une langue indigène; en outre, des avantages importants les engagent à développer ce bagage initial de connaissances théoriques et pratiques. On devait s'attendre, avec des dispositions semblables, à voir les institutions savantes de tout ordre se multiplier rapidement; en effet, les associations de ce genre remontent, dans l'Inde, à une époque fort éloignée.

I

Le plus ancien corps savant constitué dans l'Inde est l'Asiatic Society of Bengal, fondée à Calcutta en 1784, la seconde en date des sociétés orientales (la Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen est de 1778), et de beaucoup l'aînée de toutes celles d'Europe et d'Amérique. Ses publications sont nombreuses et importantes;

après la série, in-8 et in-4, des *Asiatic Researchs*, qui comprend une vingtaine de volumes, elle a fait paraître en 1832 un *Journal*, accompagné de *Proceedings* annuels ; récemment ces deux périodiques ont été réunis en une publication unique, et une série de Mémoires en grand format a été inaugurée. Nous n'aurons garde d'oublier la *Bibliotheca Indica*, qui, depuis 1848, a répandu tant d'ouvrages précieux sanscrits, persans, arabes et même tibétains. La bibliothèque, nous le verrons, est des plus riches, et les collections qu'elle avait réunies ont formé le noyau de l'Indian Museum, créé en 1866, qui comprend, avec d'importantes séries d'archéologie et de numismatique, une section d'histoire naturelle, une section industrielle et une bibliothèque.

La Société Asiatique du Bengale compte plusieurs émules :

En 1804, Sir James Makintosh fonda la Literary Society of Bombay, qui fut, en 1829, incorporée à la Société Asiatique de Londres, dont elle forme une « branche » sous le titre de Bombay Asiatic Society. Elle publie un journal et, en 1904, M. R. P. Kankaria a fait paraître *The Centenary of the Bombay Asiatic Society*.

Après elle vient la Madras Literary Society, fondée en 1818; comme celle de Bombay, elle a été incorporée à la Société Asiatique de Londres, dont elle forme une « branche ». Depuis 1827 elle a pour organe *The Madras Journal of Literature and Science*.

La Maha-Bodhi Society a été fondée dans l'île de Ceylan, à Colombo, le 31 mai 1891, mais son siège est à Bénarès. Consacrée aux études bouddhiques, cette société a édité le *Maha Bodhi and the United Buddhist World*; elle fait, de plus, paraître un *Journal*. Elle a, dans son pays d'origine, une émule dans la Ceylan Branch of the Royal Asiatic Society ; la collection du *Journal* de cette fondation scientifique forme, à ce jour, seize volumes.

La Gatha Society, fondée à Bombay en 1903, a pour objet l'étude des livres sacrés des Parsis. Elle a publié *The Spirit in the Gathas* et *God in the Gathas*.

La Buddhist Text and Anthropological Society, de Calcutta, publie un *Journal* depuis plusieurs années; c'est une importante organisation scientifique.

Les associations orientales se sont fondées relativement tard en Angleterre, et les sociétés de l'Inde sont de beaucoup leurs aînées comme nous l'avons dit ; mais elles n'ont pas tardé à y prendre une importance considérable. La Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland, de Londres, date de 1834 ; elle se propose pour objet l'étude scientifique de « branches » à Bombay, Madras, Ceylan, dans les Straits Settlements, au Japon, en Chine et en Corée. En dehors de son *Journal* trimestriel, qui remonte à sa fondation, elle édite deux séries de publications, l'*Oriental Translation Fund*, depuis 1892, et les *Asiatic Monographs*, depuis 1902. Sa bibliothèque, ouverte tous les jours aux travailleurs, et dont il existe un catalogue imprimé, contient un nombre considérable de livres et plus d'un millier de manuscrits.

De fondation plus récente, l'East India Association s'occupe davantage des questions concernant la situation actuelle de l'Orient en général, de l'Asie et de l'Inde en particulier. Elle publie cette admirable *Imperial and Asiatic Quarterly Review and Oriental and Colonial Record*, scientifique et politique à la fois, si précieuse pour qui étudie l'Asie.

Ces grands groupements ne sont pas les seuls. Signalons l'activité scientifique de la Pali Text Society, de Londres, qui depuis 1882, en dehors de son *Journal*, a publié une soixantaine de volumes de textes.

Nous ne pouvons, cela nous entraînerait trop loin de notre sujet, parler d'organisations telles que l'Egypt Exploration Fund et le Palestina Exploration Fund; mais ces

puissantes associations ne sauraient être passées sous silence dans un travail consacré aux études orientales.

II

Les publications administratives du Gouvernement indien sont de la plus haute importance au point de vue scientifique; les lecteurs de la *Revue* ont eu déjà l'occasion de le constater. Nous n'insisterons pas sur ces admirables *Census* qui, tous les dix ans, font connaître d'une manière si précise et si complète la vie sociale, religieuse, économique et administrative de l'Inde, les races qui l'habitent et les langues qu'elles parlent. A côté des *Census* se place la nombreuse série des *Gazetteers*, dont la publication a commencé vers 1840 et qui présente, sous une autre forme, la documentation parue dans les volumes consacrés au recensement décennal de l'Inde. Il existe à la fois un *Imperial Gazetteer*, dont une nouvelle édition en 26 volumes vient de paraître, sorte d'Encyclopédie bien complète, mais très condensée, de l'Inde britannique, et des *Gazetteers* régionaux, consacrés spécialement à telle ou telle province. Nous ne saurions oublier, dans cette énumération, les nombreux *reports* que publie, tous les ans, chaque service public.

Parlons maintenant du travail accompli par l'Archæological Survey Department of India. Une élite de savants, ayant à leur tête M. Burgess, et parmi lesquels il faut citer MM. Cunningham, Lewis Rice, Führer, Cousens, Alex. Rea, Flect et Hultzsch, s'est mise à l'œuvre, il y a près de quarante ans pour l'étude des monuments de l'Inde, en se plaçant à tous les points de vue possibles : archéologie, architecture, épigraphie, etc. Elle a exploré toute l'Inde : la

présidence de Madras, Oude, le Berar, le Nepal, les Provinces centrales, le Guzerate, Coorg, etc., et l'immense série de ses publications est là pour montrer une fois de plus avec quelle méthode et avec quelle patience le Gouvernement poursuit l'étude scientifique de ce pays.

Les principales publications de l'Archæological Survey sont les suivantes: 1° les reports du général Cunningham, parus de 1871 à 1881 en 24 volumes, et dont une suite a été reprise en 1902-1903 sous la direction de Marshall ; — 2° la série de volumes consacrés aux descriptions archéologiques ; ces volumes formaient primitivement 3 collections: *Archælogical Survey of India*, *of Western India* et *of Southern India* ; ils sont maintenant réunis sous ce titre de *Archæological Survey of India, Imperial Series*: la collection, sauf quelques lacunes, comprend 33 volumes in-4, très richement illustrés ; 3° l'*Epigraphia indica*, vaste répertoire épigraphique, qui est à son 9e volume et s'est enrichi récemment de deux sous-sections: l'*Epigraphia zeylanica* et l'*Epigraphia indo-moslemica*. C'est à cette 3e section de publications qu'il faut rattacher l'*Epigraphia carnatica*, recueil des inscriptions de l'Inde dravidienne en 12 volumes publiés par M. Lewis Rice.

En relation étroite avec l'Archæological Survey se tient, tout naturellement, la Linguistic Survey of India. Déjà neuf volumes grand in-4 sont parus ces dernières années sous la direction de M. Grierson. Ils représentent l'ensemble le plus riche de matériaux qui aient jamais été réunis sur les langues de l'Inde moderne.

L'*Indian Antiquary*, inauguré par M. J. Burgess, dont le nom reste attaché à tant de publications sur l'Inde, est maintenant dirigé par un lieutenant-colonel en retraite de l'armée des Indes, Sir Richard Carnac Temple. Ce recueil paraît à Bombay, chaque mois, depuis trente-sept ans. C'est une publication de premier ordre, une mine précieuse de renseignements sur l'archéologie, l'épigraphie, l'ethnologie,

la géographie, l'histoire, le folklore, la linguistique, les littératures, la numismatique, les philosophies et les religions de l'Inde.

*
* *

La littérature anglo-indienne a été lente à se former. Les Anglais qui, vers le milieu du dix-huitième siècle, allaient aux Indes, ne partaient jamais sans esprit de retour ; chacun espérait finir ses jours dans la mère-patrie, dont seules les productions littéraires pouvaient intéresser. Peu à peu, cependant l'influence du milieu se fit sentir sur ces expatriés, qui s'intéressèrent au pays où ils vivaient et à ses habitants, et une nouvelle littérature se constitua : la littérature anglo-indienne.

En 1907, l'Université de Cambridge mettait au concours, pour le prix Le Bas, le sujet suivant : « An Appreciation of the Chief Productions of Anglo-Indian Literature. » Le lauréat, Mr. E. F. Daten, se défend, dans l'intéressant mémoire qu'il avait présenté au concours (1), d'avoir voulu écrire une histoire de ces productions ; l'entreprise serait, semble-t-il, prématurée, et il s'est borné à un simple essai, fort curieux d'ailleurs, et qui permet de se faire une idée précise du sujet qui nous occupe.

Ce qui frappe au premier abord, quand on examine les œuvres des écrivains anglo-indiens, c'est le nombre considérable de celles qui sont consacrées aux religions orientales. Les hymnes védiques, la doctrine du Nirvana, les maximes si nobles de l'ancien Bouddhisme, ont surtout attiré l'attention des Occidentaux venus dans l'Inde. Mais ils ne se sont pas occupés exclusivement des religions indigènes. L'Islamisme a été aussi l'objet de leurs études ; la vogue prodigieuse, due surtout à Fitzgerald, des *Quatrains* de Omar Khayyam en Angleterre est là pour nous l'attester.

(1) *A Sketch of Anglo-Indian Literature*, London, Kegan Paul, Trench, Trübner and Co. 3 s. 6 d.

Les ouvrages purement littéraires sont peu nombreux ; il en est de même des livres historiques, à l'exception toutefois des lettres et des journaux, extrêmement abondants et parfois d'un grand intérêt ; c'est à eux que les historiens de l'Inde ont emprunté, bien des fois, leurs meilleures informations. Il suffira de citer les Journaux de l'évêque Heber, de Mrs. Fanny Parker, les Lettres de Miss Emily Eden, les exquises *Letters from Madras* (1836-1839), le Journal de Lady West, si important pour la période de 1823-1828 signalée par le conflit qui s'éleva entre le Gouvernement et la Compagnie des Indes, les lettres du docteur Stratton, qui nous font si bien pénétrer dans la vie des indigènes.

Il est une autre catégorie d'ouvrages, particulièrement nombreuse et comprenant des œuvres fort inégales comme valeur et comme intérêt. Ce sont les relations de voyages, les impressions et souvenirs de ceux qui ont visité l'Inde ou y ont vécu ; parmi eux figurent beaucoup d'officiers et de fonctionnaires britanniques. Du nord au sud, de l'est à l'ouest, il n'est pas de région qu'ils n'aient explorée et décrite. Parmi ces ouvrages, plusieurs ont une importance qu'on ne saurait méconnaître, et nous ne pouvons passer sous silence *The Indian Country-Side*, de M. Scott O'Connor, *A Holiday in the Happy Valley*, du major Swinburne, *Plagues and Pleasures of Life in Bengal*, du lieutenant-colonel Cunningham (1).

III

Grâce à une remarquable initiative de M. Denison Ross, la Société Asiatique du Bengale de 1903 à 1907 inclus, a reçu du Gouvernement de l'Inde, une subvention totale de

1) *Morning Post*. 25. 6. 1908.

35.000 roupies avec laquelle elle a pu acquérir un nombre considérable de manuscrits musulmans, arabes et persans pour la plupart ; dans le nombre figurent plusieurs manuscrits ourdous et turcs et un ouvrage tamoul en caractères arabes (1). Ces manuscrits sont extrêmement variés, tant par le sujet que par l'âge et la provenance ; quelques-uns sont fort anciens et remontent au commencement du septième siècle de l'hégire. Deux ou trois, par leur écriture maghrébine, attestent une origine africaine ; il serait intéressant de savoir comment et quand ils ont été apportés dans l'Inde. M. Denison Ross, qui était chargé de la recherche et de l'achat des manuscrits (pendant son séjour en Europe, en 1907, il fut suppléé par le lieutenant-colonel Phillott), espère donner plus tard un catalogue raisonné des manuscrits arabes et persans appartenant à la Société. En attendant, Maulvi Hidayet Husain a dressé la liste des acquisitions faites pendant cette période de cinq ans ; c'est d'après cette liste (2) que nous donnerons un aperçu des acquisitions de M. Denison Ross.

Abwâb Makârim al-Akhlâk, traité arabe de morale. Le ms., incomplet, est fort ancien : 636 hég. (n° 4).

Akhbâr-i Hasîna, histoire et topographie de Médine traduite en persan du *Khoulâsat al-Wafâ* de Chamhoûdî (n° 17).

Irchâd az-Zirâ'at, traité persan d'agriculture, daté de l'an 1000 hég. (n° 30).

Tâdj al-Asâmî, dictionnaire arabe-persan attribué à Zamakhcharî par M. Ethé (n° 120).

Tarîkh-i Alfî, vol. I. Histoire générale compilée en per-

(1) Notre savant maître, M. Julien Vinson, a jadis consacré à cette dernière branche de la littérature musulmane, aussi curieuse que peu connue, un mémoire dans le *Journal asiatique*, 1895, t. V, p. 153-161 : *L'Écriture arabe appliquée aux langues dravidiennes.*

(2) *List of Arabic and Persian Mss. acquired on behalf of the Government of India by the Asiatic Society of Bengal during* 1903-1907. Baptist Mission Press, Calcutta, s. d., in-4, 61 p.

san par plusieurs auteurs sur l'ordre d'Akbar et allant jusqu'en 997 hég. (n° 125).

Tarîkh-i Baghâwat-i Hindoustân, histoire (en ourdou) du soulèvement de l'Inde (n° 128).

At-Tabyîn, traité de grammaire par 'Abdallâh ibn Al-Hoseïn Al-'Oukbarî, ms. arabe de 600 hég., le plus ancien de la série (n° 140).

Tafsîr al-Kour'ân, ms. maghrébin de 881 hég. (n° 218).

Tahdhîb al-Asmâ wa'l-Loughât, recueil de biographies d'An-Nawawî, daté de 760 hég. (n°s 243-244).

Al-Djawâhîr al-Lâmi'a, théorie de la jurisprudence, en arabe, ms. original de Hoseïn ibn Ahmed Al-Hakkî (n° 282).

Hâchiya 'alâ'l-Achbâh wa'n-Nadhâïr, ms. original du même auteur (n° 282).

Haïdariya Charh al-Dfa'fariya, ms. original de Tâhir ibn Radî ad-Dîn Al-Hoseïnî, † 905 (1499) ; c'est un traité de jurisprudence en arabe (n° 345).

Kharidat al-Kasr, ms. arabe original d'Al-Kâtib Al-Isfahânî, † 597 (1200) (n° 351).

Khazana-i 'Amira, traité persan de Ghoulâm 'Alî Azâd Bilgrâmî sur le Tâdj Mahall et les autres monuments d'Agra (n° 354).

Ad-Dourra as-samîna fîmâ yadjîb 'alâ zâ'ir al-Madina, traité arabe de jurisprudence, ms. original d'Al-Kachchâchî (n° 366).

Traduction persane du *Ramayana* par Masîhuddîn, † 997 (1588) (n° 408).

Rouka'ât-i 'Alemguir, recueil de lettres persanes écrites au nom d'Aurengzeb (n° 463).

Charh al-Azhariya, traité de grammaire arabe, par Al-Azharî, ms. maghrébin (n° 515).

'Adjâïb al-Bouldân, traité persan de géographie, dont l'auteur, demeuré inconnu, aurait vécu dans le Kerman vers le milieu du huitième siècle de l'hégire (n° 643).

Al-'Inâya Charh al-Hidâya, traité arabe de jurisprudence, ms. original d'Al-Babartî daté de 816 hég. (nos 674-675).

Fath al-Ghaffâr al-Djâmi' li-Ahkâm Nabiyân al-Moukhtâr, vol. Ier, ouvrage arabe sur les traditions, ms. original de Hasan ibn Ahmed Ar-Rafâ'î (no 700).

Al-Fawâïd wa's-Salât al-'Awâïd, traité de jurisprudence en langue tamoule et en caractères arabes (no 732).

Kayâm al-Laïl, recueil de prières en arabe, ms. original de Ahmad ibn Alî Al-Mahrîzî (no 774).

Kitâb al-Ihtisâr wa't-Tadjrîd, ouvrage arabe sur les traditions, ms. original de Mohammed ibn 'Othmân ibn 'Omar Al-Khatîtî (no 776).

Al-La'âlî al-moufradât fî Adhkâr 'Arafat, recueil de prières en arabe, ms. original de 'Abdallâh ibn Ibrâhim Mîrghanî (no 847).

Al-Lou'lou' as-samîn fî Mou'djizât As-Sâdik Al-Amîn, par Mohammed ibn Ahmed Al-Fâsî, sur les miracles du Prophète. Ms. arabe maghrébin (no 868).

Madjmoû' al-Fatâwâ, traité arabe de jurisprudence, ms. original de Aboû Tâhir Mohammed ibn Ibrâhîm Al-Kour'ânî (no 891).

Al-Makâsid al-'indiya, traité arabe de soufisme, ms original de Mohammed Moustafâ ibn Mohammed Az-Zabîdî (no 973).

Manhat as-Samad, traité de grammaire arabe, ms. original de Hoseïn ibn 'Abdarrahmân Al-Dja'farî (no 998).

Nachr as-Sirr al-Makîn fî Tayy al-Lou'lou' as-Samîn, biographie du Prophète par Mohammed ibn Ahmed Al-Fâsî. Ms. arabe maghrébin (no 1048).

Wasâyâ-i Nizâm oul-Moulk, traité persan de morale et de politique écrit au neuvième siècle de l'hégire, et paru sous le nom de Nizâm oul-Moulk, qui ne saurait en être l'auteur (no 1092).

Wakâï-i Dilpezîr, biographie persane de Pâdchâh Bigam,

femme du roi d'Oude Ghazî ad-Dîn Haïder. L'auteur, mort il y a une soixantaine d'années, se nommait 'Abdalahad ibn Mohammed Fâïk (n° 1095).

Hidâyat al-'Oukoûl Charh Ghâyat as-Sou'oûl, théorie de la jurisprudence arabe. Ms. original de Charaf ad-Dîn Al-Hasan ibn Yahyâ ibn Saïlân ; il est daté de 1049 hég. (n° 1102).

En présence de ces résultats satisfaisants, le Gouvernement indien a décidé d'allouer, pendant cinq ans, un crédit annuel de 5.000 roupies, pour permettre à la Société de continuer des recherches aussi fructueuses. Une notable partie de cette somme sera consacrée au catalogue des manuscrits recueillis de la sorte.

*
* *

Nous donnerons ici un aperçu des bibliothèques indiennes concernant l'Islam, soit qu'elles dépendent d'organisations musulmanes, soit qu'elles contiennent des fonds de livres ou de manuscrits musulmans ayant une certaine importance. C'est à une liste officielle dressée par les soins du Gouvernement indien (1) que nous empruntons nos renseignements.

Présidence de Madras (86 *bibliothèques*).

Government Oriental Manuscripts Library, à Madras (Egmore). 21.000 volumes, dont beaucoup de manuscrits sanscrits, tamouls et télugus, sur elles ou sur papier. Depuis avril 1904, 1.450 roupies sont consacrées, chaque année, à l'achat de nouveaux ouvrages. La bibliothèque est

(1) *List of the important Libraries more in India.* S. l. n. d., in-folio, 39 p.

publique; un *Alphabetical Index* de ses manuscrits a paru en 1893.

Adyar Library, à Madras. Non publique; toutefois son local sert pour des conférences. 23.218 ouvrages ainsi répartis: 4.076 manuscrits orientaux originaux, 2.917 copies, 4.385 impressions orientales, 10.962 impressions européennes; portant surtout sur les diverses religions de l'univers et la philosophie. Montant annuel des achats: 350 roupies; en outre, la bibliothèque reçoit de nombreux dons. Son catalogue descriptif est en préparation.

Anjumani Islamia Library, à Bangalore. Ouverte aux membres, peut l'être aussi au public. 2.000 ouvrages de littérature ourdoue et persane. Achats annuels: 50 roupies. Pas de catalogue.

Madrasa-i Latifia Library, à Vellore. Publique. 2.500 ouvrages de religion, philosophie, théosophie, sciences, etc., dont quelques livres anglais. Achats annuels: 100 roupies. Pas de catalogue imprimé.

Présidence de Bombay (51 *bibliothèques*).

Royal Asiatic Society Library, Town Hall, à Bombay, 10.000 volumes de sciences, histoire, etc. Budget annuel: 3.000 roupies. Ouverte aux membres de la Société seulement. Catalogue imprimé en 1873, tenu à jour par des suppléments annuels.

University Library, Mayo Road, à Bombay. Ouverte gratuitement à tous les diplômés et étudiants. 5.500 volumes; pas de budget connu.

Jumma Masjid Library, à Bombay. Publique. Environ 3.000 volumes arabes, persans, ourdous, anglais, etc.; livres religieux pour la plupart. Budget annuel: 200 roupies. Catalogue en préparation.

Anjuman-i-Islam Library, Pareh Road, Behendi Bazan,

à Bombay. Ouverte aux membres seulement. 4.000 volumes, des romans surtout. Budget annuel : 100 roupies. Catalogue imprimé en 1900.

Bengale (139 *bibliothèques*).

Imperial Library, Metealfe Hall, 12, Strand Road, Calcutta. Ouverte sur la présentation d'une carte, qui est délivrée gratuitement. 90.000 volumes concernant surtout l'Inde et les contrées voisines. Budget annuel : 10.000 roupies. La première partie du catalogue (ouvrages européens par noms d'auteurs) a paru en juin 1904.

Madrassa College Library, 21, Wellesley Square, Calcutta. Ouverte aux professeurs et étudiants, ainsi qu'aux personnes étrangères à l'établissement qui obtiennent une autorisation du directeur. 5.000 volumes en majeure partie arabes et persans ; environ 182 manuscrits précieux dans ces deux langues. Budget annuel : 600 roupies. Catalogue imprimé en 1897 ; une édition revisée est en préparation, et une liste des manuscrits a paru en 1905.

Moslem Institute Library, 21, Wellesley Square, Calcutta. Ouverte aux membres seulement. 1.500 volumes : littérature ourdoue et romans principalement. Budget annuel : 100 roupies. Un catalogue complet est en préparation.

Library of the Asiatic Society of Bengal, 57, Park Street, Calcutta. Ouverte aux membres seulement. Cette bibliothèque, l'une des plus anciennes de l'Inde, contient 25.000 volumes sur des questions orientales généralement. Budget annuel : 3.000 roupies. La dernière édition du catalogue a paru en 1884.

Library of the Board of Examiners, 26, Mongol Lane, Calcutta, Dépendance de l'Imperial Library, est ouverte aux personnes étudiant les langues orientales. 3.024 volumes.

Budget annuel : 500 roupies. Le dernier catalogue est de 1903.

Nawab Bahadur's Library, à Murshidabad. Bibliothèque privée : réservée à la famille du Nizam, il faut l'autorisation du Nawab Bahadur pour y être admis. 9.660 volumes, parmi lesquels on remarque d'anciens manuscrits arabes et persans et quantités de Corans. Budget annuel : 500 roupies. Catalogue manuscrit.

Nawab's High School Library, à Murshidabad. Ouverte aux professeurs et étudiants, moyennant rétribution. 2.492 volumes. Budget annuel : 100 roupies. Catalogue manuscrit.

Patna Oriental Public Library, à Bankipore. Ouverte à tous les travailleurs sans distinction. Riche en manuscrits arabes et persans, en partie originaux, cette bibliothèque possède un certain nombre d'autographes d'empereurs et de princes, et des œuvres de calligraphes célèbres ; sur l'ordre du Gouvernement, M. Denison Ross en a fait dresser le catalogue ; nous en parlerons plus loin en détail. 7.650 volumes. Budget : 400 roupies.

Sasaram Endowment Madrasah Library, à Sasaram. Publique. 1.325 volumes portant principalement sur la littérature arabe. Budget : 150 roupies. Catalogue manuscrit.

Provinces-Unies (17 *bibliothèques*).

Lyall Library, à Meerut. Communique les journaux au public ; mais seuls les membres peuvent consulter les livres. Bien qu'ayant, pour spécialité, la recherche des ouvrages relatifs au sanscrit et aux Védas, elle contient un fonds important de livres ourdous, persans et arabes, dont il existe un catalogue imprimé (sans date). Au total : 7.000 volumes. Budget : 1.000 roupies.

Lyall Library, à Aligarh. Publique. 2.299 volumes. Budget : 132 roupies. Pas de catalogue.

Bareilly Institute, à Bareilly. Publique, mais les membres

ont seuls droit au prêt à domicile. Fonds important de manuscrits persans et arabes. 4.857 volumes. Budget : 600 roupies. Deux catalogues imprimés, l'un pour les livres orientaux (1892) ; l'autre pour les livres anglais (1899).

Colvin Library, à Nawabganj (Bara Banki). Publique. 1.840 volumes. Budget : 75 roupies. Catalogue imprimé en ourdou (1890).

Anjumani Tahzib Library, à Fyzabad. Ouverte aux membres et aux souscripteurs. 700 volumes en anglais, 1.200 en ourdou. Budget : 150 roupies. Catalogue imprimé en 1901.

Pendjab (22 *bibliothèques*).

Punjab Public Library, à Lahore. La salle de lecture est ouverte à tous, mais le prêt n'est consenti qu'aux membres à vie et aux souscripteurs, annuels ou perpétuels. 62.492 volumes. Budget : 1.300 roupies. Il existe trois catalogues imprimés : 1° livres anglais par ordre de matières (3e édition, 1899) ; 2° livres anglais par ordre alphabétique (2e édition, 1897) ; 3° livres orientaux (sanscrits, hindis, arabes, persans, ourdous, 3e édition, 1905).

Library of Maulvi Sharif Hussain Khan, Rais and Jagirdar of Jagraon, à Jagraon (Ludhiana District). Bibliothèque privée, mais accessible aux travailleurs, contenant une précieuse collection de manuscrits persans et arabes. 3.000 volumes. Budget : 235 roupies. Il n'existe pas de catalogue imprimé.

Qadri, à Hissar. Bibliothèque publique et gratuite, mais propriété privée. 1.500 volumes, en bonne partie en langues musulmanes (arabe, persan, ourdou). Ni budget, ni catalogue imprimé.

Birmanie (16 *bibliothèques*).

Nous ne relevons, dans la liste imprimée, aucune bibliothèque musulmane.

Bengale oriental et Assam (55 *bibliothèques*).

Chittagong Madrassa Library, à Chittagong. Réservée aux professeurs et aux élèves. 1.193 volumes ; dans le nombre, beaucoup de livres arabes et persans et 23 manuscrits arabes. Budget : 120 roupies. Pas de catalogue imprimé.

Provinces Centrales (13 *bibliothèques*) ; *Coorg* (2) ;

North-West Frontier Province (8).

Pas de bibliothèques musulmanes.

*
* *

M. Denison Ross (1) va nous fournir des détails sur l'*Oriental Public Library* de Bankipore, fondée par Maulavi Muhammad Bakhsh Khan, qui, à sa mort, en 1876, laissa une collection de 1.400 volumes. Quand la bibliothèque fut ouverte au public, quinze ans plus tard (1891), elle contenait 4.000 manuscrits ; maintenant, grâce aux libéralités du fils du fondateur, Khan Bahadur Maulavi Khuda Bakhsh Khan, elle en possède plus de 6.000.

Cette magnifique bibliothèque demeura longtemps complètement inconnue en Europe. En 1901, M. Denison Ross, arrivé depuis peu dans l'Inde, eut l'occasion de la visiter avec Lord Curzon ; enthousiasmé à la vue de tant de richesses, il n'eut pas de peine à obtenir du vice-roi l'ordre d'en faire dresser le catalogue. Le Gouvernement du Bengale alloua, à cet effet, les crédits nécessaires et M. Denison Ross eut le bonheur de trouver, à Calcutta, deux jeunes Musulmans de mérite pour entreprendre le travail. Maulavi

(1) *Catalogue of the Persian and Arabic Manuscripts in the Oriental Public Library at Bankipore. Persian Poets, Firdousi to Hafiz, prepared by* Maulavi Abdul Muqtadir. Calcutta, The Bengal Secretariat Books Depot, 1908, in-8, x-274 p.

Kamaluddin Ahmad se chargea de répertorier les manuscrits arabes, et Maulavi Abdul Muqtadir, les manuscrits persans, tout en suivant les méthodes européennes, qu'ils connaissaient tous les deux. Ils durent, en 1904, faire le catalogue raisonné des manuscrits arabes et persans de la Madrassah de Calcutta, qui parut l'année suivante, mais purent cataloguer les textes coraniques et les manuscrits persans de Bankipore. Au bout de deux ans, Maulavi Kamaluddin Ahmad, nommé directeur de la Madrassah de Chittagong, fut remplacé par un de ses coreligionnaires, Maulavi Azimuddin Ahmad, qui eut pour principale occupation le soin de cataloguer les livres de médecine, dont la bibliothèque de Bankipore possède une riche collection ; seule la Rampur Library, à ce point de vue, l'emporte sur elle.

Les manuscrits de Bankipore ont été décrits d'une façon extrêmement minutieuse. On nous reprochera peut-être, dit M. Denison Ross dans la préface, d'avoir donné trop de détails et dit des choses que savent tous les étudiants ; mais ce catalogue doit servir de modèle à ceux qui seront faits à l'avenir dans l'Inde ; en outre, il n'est pas facile, dans ce pays, de se procurer les catalogues de manuscrits publiés en Europe, et il fallait fournir au lecteur ne connaissant d'autre langue européenne que l'anglais tous les renseignements qui peuvent lui être utiles.

Le premier volume paru, consacré aux poètes persans, de Firdoûsî à Hâfiz, est donc l'œuvre de Maulavi Abdul Muqtadir. Deux autres volumes seront nécessaires pour inventorier toutes les œuvres poétiques en langue persane conservées à Bankipore.

M. Denison Ross a signalé, dans sa préface, les manuscrits les plus précieux. Ce sont :

Une magnifique copie du *Châh Nâmè*, daté du 17 ramadan 942, et signé *Mourchid Al-Kâtib Ach-Chîrâzî*. Elle a été présentée à l'empereur Chah Djahân par 'Alîmardân Khân, gouverneur de Caboul et du Kachmir, mort en 1657.

L'ornementation, en or et couleurs, de ce manuscrit, est d'une richesse exceptionnelle ; de grandes miniatures à pleine page et de beaux *'ounwân* en rehaussent la calligraphie en pesta'lîk (n° 1).

Les Quatrains, *Roubâ 'iyât*, de Saïf oud-Dîa Bâkharzî. Seul manuscrit connu de cet ouvrage d'un poète vénéré par les Soufis, qui était le contemporain de Houlagou et de Mangou Khân. Originaire de Bâkharz, localité entre Nichapour et Hérat, que son patron, Cheikh Nedjm ed-Dîn Koubrâ, prit pour *khalîfa*, et qui devint professeur, à la medresé fondée par la mère de Mangou Khân à Boukhara ; c'est dans cette ville que Bâkharzî passa la plus grande partie de son existence. Il serait mort en 659 de l'hégire (1260 de notre ère), et a laissé plusieurs autres ouvrages. Ce manuscrit, signé *Fakîr Hamîd*, serait du quinzième siècle (n° 56).

Un exemplaire des *Haft Band-i Kâchî*, daté de 1200 de l'hégire et portant la signature *Mohammed 'Alî I'djâz Rakm*. Véritable chef-d'œuvre de calligraphie et d'ornementation. Le poète Maulânâ Kamâl ad-Dîn Hasan (ou Mouhsin) Kâchî vivait sous le sultan Mohammed Khodâbendè (Oldjaïtou Khân), au commencement du quatorzième siècle de notre ère ; il a été édité à Lucknow (n° 114).

Le plus ancien manuscrit connu des *Ghazaliyât* de Salmân. Né en 700 de l'hégire (1300), à Sâva, entre Reï et Hamadan, ce poète, qui fut longtemps au service du sultan Hoseïn Bouzourg, le mari de la fameuse Dilchâd Khâtoûn et poète de mérite, serait mort en 778 ; or, la présente copie, en belle écriture naskhî, est datée de 811 (n° 147).

Le seul exemplaire connu du *Divan* de Rokn ed-Dîn Sa'în, de Hérat, poète persan de la seconde moitié du quatorzième siècle qui jouit de la faveur des sultans Aboû Sa'îd Behâdour Khân et Tougha Timour Khân, de ce dernier surtout. Il est d'une belle écriture nesta'lîk, qu'accompagne une ornementation élégante, et porte la date de safar 881 (n° 149).

Nous arrivons maintenant à la plus précieuse des œuvres

contenues dans cette riche bibliothèque. C'est un manuscrit du *Divan* de Hâfiz daté de 971 de l'hégire, couvert de notes marginales des empereurs Houmâyoûn et Djahânguîr qui s'en servaient pour consulter le sort. Il s'agit là d'un procédé de divination bien connu et fort ancien, que l'on retrouve un peu partout. Au moyen âge on avait souvent recours, pour connaître l'avenir, à l'*Iliade*, à l'*Odyssée*, à l'*Énéide* ; on ouvrait au hasard ces poèmes et le passage sur lequel on était tombé devait indiquer la conduite à tenir. La Bible a servi au même usage. Le prophète Mohammed avait interdit les procédés divinatoires en usage chez les Arabes de son temps ; mais la science proscrite ne tarda pas à reparaître sous une autre forme ; ce fut le Coran lui-même que l'on consulta de la manière indiquée plus haut ; on eut également recours à des œuvres mystiques telles que le *Mesnevî* de Djelâl ed-Dîn Roûmî et les poésies de Hâfiz. Le catalogue reproduit un certain nombre des notes, fort curieuses, dans lesquelles les empereurs Houmâyoûn et Djahânguîr ont consigné, sur cet exemplaire, le résultat de leurs expériences (n° 151).

Les bibliothèques parsies contiennent parfois d'importantes collections de livres et de manuscrits persans, parfois même des fonds importants sur les questions purement musulmanes. C'est ainsi que l'une des plus belles bibliothèques musulmanes de l'Inde avait été réunie par un Parsi, Mulla Firuz bin Kawus. Elle est maintenant la propriété de l'Atash Bahram de Bombay. Grand prêtre des Kadmis de cette ville, mais originaire de Broach, Mulla Firuz, qui mourut en 1830, a raconté lui-même, dans son *Dîn Khired*, les événements de sa vie. Profondément versé dans la connaissance du persan, il écrivit, en outre de divers ouvrages sur la religion zoroastrienne, un poème en l'honneur de George III, le *George-Nâmah*, imité du *Châh Nâmè* de Firdoûsî, qui assura sa réputation. Sa bibliothèque se compose

surtout de manuscrits persans ; on en trouve aussi en arabe, en turc, en ourdou et en pendjabi. M. Rehatsek en a dressé le catalogue (1), il y a plus de trente ans; nous reproduisons le relevé des manuscrits qu'il donne en tête de sa préface :

Astronomie, astrologie, mathématiques, chronologie. .	93	numéros
Dictionnaires et grammaires	44	—
Inchâ ou rédaction	21	—
Histoire, biographie, voyages, géographie.	61	—
Médecine, chimie, pharmacie.	22	—
Philosophie, logique, droit.	20	—
Poésie, prosodie, style.	155	—
Religion	87	—
Romans en prose, maximes morales, musique. . . .	57	—
Total.	560	numéros

La Bibliothèque Meherjeerana de Nausari (États du Gaekwar de Baroda) a été fondée en 1872 par un groupe de descendants de ce grand Dastoor Meherjeerana, que l'empereur Akbar conviait aux discussions religieuses de Fatehpur Sikri (2). Dans l'esprit des fondateurs, cette bibliothèque devait fournir des instrument de travail pour les études zoroastriennes et perpétuer le souvenir de leur ancêtre. Un notable de la ville, feu B. B. Padan, fit don de l'emplacement nécessaire. Les fils de Dastoor Sorabji Framji Meherjeerana constituèrent le premier fonds de manuscrits, qui fut accru par le Dastoor Kaikobad. En 1897, un autre Dastoor, Erashji Meherjeerana († 1900), savant renommé pour sa rare connaissance du persan et des *riwayats*, fit don à l'établissement de toute sa bibliothèque, com-

(1) *Catalogue of the Arabic, Hindostani, Persian and Turkish Manuscripts in the Mulla Firuz Library*. Bombay, Education Society Press, 1873, in-8, IV, 278 p.

(2) Voir Jivanji Jamshedji Modi, *The Parsees at the Court of Akbar and Dastur Meherjeerand. Two Papers read at the Bombay Branch of the Royal Asiatic Society on 19th December 1901 and 13th July* 1903. Bombay, Education Society Press, 1903, in-8.

posée de 513 livres précieux, de 892 volumes et brochures divers et de 119 manuscrits ; dans le nombre se trouvent quantité d'ouvrages de valeur sur la langue, la littérature persane. Trois catalogues de cette bibliothèque ont paru ; le premier, rédigé en guzerati, est de 1876 ; les deux autres, de 1894 et de 1898.

Les prêtres parsis avaient autrefois de très riches bibliothèques. Parmi celles qui subsistent, il faut citer celle de Dastoor Rastamji, grand prêtre des Rasmis de Surate, qui contient des manuscrits persans extrêmement précieux (1).

*
* *

C'est dans l'Inde, pour une bonne partie, qu'on a recueilli les trésors conservés soit au British Museum, soit dans d'autres bibliothèques d'Angleterre, celles des Universités d'Oxford et de Cambridge en particulier, si riches en manucrits arabes, persans, turcs et indiens.

L'India Office Library, fondation de la Compagnie des Indes, existe à Londres depuis 1801. En plus de 70.000 volumes relatifs, pour la plupart, à l'Orient, elle compte près de 15.000 manuscrits ou impressions orientales de toute sorte, parmi lesquels figurent des œuvres de prix. Nombreux sont les catalogues qui en ont été publiés. Les fonds arabe et persan sont très riches ; il y a aussi plusieurs manuscrits turcs, dont une précieuse copie des Mémoires, *Vâki'ât*, du sultan Baber.

Le fonds arabe a été répertorié en 1877 par M. Otto Loth, professeur extraordinaire à l'Université de Leipzig, et M. Ehté a fait le catalogue des manuscrits persans autres que ceux décrits par MM. Denison Ross et Browne ou faisant partie de la collection dite « de Delhi ». Le premier volume de cette importante publication a paru en

(1) Nous devons à Mlle D. Menant ces renseignements sur les bibliothèques zoroastriennes de l'Inde.

1903 ; c'est un fort volume in-4 de 1600 pages, contenant la description des manuscrits persans cotés de 1 à 3.003.

Toutes les branches de la littérature et de l'érudition musulmanes sont représentées dans cette magnifique collection. Parmi les œuvres les plus précieuses, on peut citer, pour l'histoire, la Chronique de Tabarî et le *Djâmi' at-tawârîkh*, quelques ouvrages importants sur les Mongols et les Timourides, et une série, particulièrement digne d'attention, de manuscrits sur l'histoire de l'Inde ; cette série ne compte pas moins de 330 numéros, dont 29 pour le seul *Akbarnâma*, et 17 pour les *Makatâbât-i-'allâmî*. L'histoire de la Perse et celle des autres pays musulmans constituent des séries non moins importantes ; mais il faut signaler des réunions considérables de biographies de personnages religieux et de littérateurs.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des œuvres purement littéraires ; cela nous entraînerait trop loin. Il suffira de dire qu'il n'est guère de poète, célèbre ou obscur, dont on ne trouve, à la bibliothèque de l'India Office, quelques manuscrits ; ceux du *Châh Nâmè* sont particulièrement nombreux. Parmi les ouvrages en prose, deux collections de lettres historiques relatives aux règnes de Châh Tahmâsp et de Châh 'Abbas le Grand sont à signaler.

Les sciences, la philosophie, la médecine sont représentées par d'importantes séries de manuscrits. De même pour le soufisme et les écrits mystiques. La lexicographie tient également une place importante ; nous relevons, dans le nombre, cinq dictionnaires persans-afghans. A ce propos, faisons remarquer que, parmi les très nombreux ouvrages relatifs à la religion musulmane, figure une œuvre persane-afghane sur le dogme sunnite : le *Makhzan al-Islam*. Sans insister sur des ouvrages divers, qu'il serait trop long d'énumérer, signalons enfin quelques œuvres intéressantes sur la religion avestique.

Il y a près de sept ans, M. Denison Ross avait, en colla-

boration avec M. G. Browne, le savant professeur de l'Université de Cambridge, publié le Catalogue des collections William Jones et Burjorjec Sorabjee Ahburner, aujourd'hui incorporées à la bibliothèque de l'India Office (1). La première de ces collections avait été offerte en 1792 à la Royal Society par Sir William et Lady Jones ; composée presque uniquement de manuscrits persans, elle comprend 118 numéros, parmi lesquels le plus ancien et peut-être aussi le plus beau des manuscrits du roman versifié de Firdoûsî, *Yoûsouf et Zuleïkhâ*, un exemplaire ancien et précieux des *Koulliyât* de Djâmî, plusieurs traités historiques et scientifiques: parmi ces derniers, un rare traité d'astrologie, le *Kitâb at-Ta'lîm*, et une encyclopédie indienne des sciences et des arts, le *Touhfet oul-Hind*, annotée par Sir William Jones. Plusieurs traductions persanes d'ouvrages sanscrits, tels que le *Ramayana*. Enfin, quelques ouvrages arabes, dont le grand recueil de jurisprudence compilé par ordre d'Aurengzeb, les *Fatâvâ 'Alemginrî*. Plus nombreuse, mais moins importante, la collection Ashburner comprend, toutefois, des œuvres de valeur, entre autres une série d'ouvrages avestiques ; on y trouve aussi plusieurs copies des manuscrits de la bibliothèque de Mulla Firuz. Elle a été donnée à l'India Office en 1876.

L. Bouvat.

(1) *Catalogue of two Collections of Persian andArabic manuscripts preserved in the India Office Library*. London, printed by Tyre and Spottis Woode, 1902, in-8, VII, 189 p. Nous avons rendu compte de cette publication dans le *Journal asiatique* de 1903, t. II, p. 175-178.

LES NON-MUSULMANS DANS LE MONDE DE L'ISLAM

I

Dans les pays musulmans, le gouvernement laisse la plus grande latitude à l'exercice de tous les cultes. On ne saurait attribuer cette règle à un sentiment de libéralisme, qui est à peu près inconnu dans ces contrées ; ce n'est pas non plus de l'indifférence, mais plutôt une heureuse conception de politique internationale, un mouvement de diplomatie qui remonte à un certain temps. Les trois grandes religions qui se pratiquent par exemple à Constantinople, observent chacune leur jour spécial de repos hebdomadaire. Le Coran impose aux fidèles musulmans de se reposer le vendredi ; pour les juifs, la Bible prescrit le samedi, et aux chrétiens l'Église fixe le dimanche. Par conséquent, nombre de magasins ou bureaux sont fermés pendant ces trois jours, selon que leurs propriétaires sont ou musulmans, ou juifs, ou chrétiens (1).

Mais, tolérance confessionnelle n'est pas synonyme d'éclectisme religieux. Le fanatisme gît encore au fond du cœur des mahométans. Combien de fois les Maronites au siècle dernier, les Arméniens de nos jours, ont-ils été les vic-

(1) S. Jourda, *Quelques Semaines en Orient* (Paris, 1905), p. 117

times de l'exaltation des Mufti, en dépit des réclamations de l'Europe ; car la milice turque n'a pas toujours le pouvoir de protéger les habitants de toute classe contre l'aveuglement de la populace. Voici, entre autres, un exemple topique du *modus vivendi* :

Jadis, le droit de construire en Orient des églises ou des synagogues était une question fort troublante et anxieuse. Parmi les restrictions imposées par Omar aux chrétiens et aux juifs de Syrie, se trouve la clause suivante : En payant la taxe de tolérance (Djizia), les églises et les synagogues existant au moment de la conquête musulmane seraient respectées, sous la condition que le culte y fût célébré sans bruit, et qu'on ne construirait pas d'autres temples. De même, au quatorzième siècle, un prince indien permit aux Chinois, contre paiement de ladite redevance (Djizia), de conserver en territoire mahométan une pagode très fréquentée (1).

A l'époque la plus ancienne de l'Islam, sous les Omeyyades, on n'appliqua pas très strictement la défense de construire de nouveaux temples. Seul Omar II paraît avoir fait prévaloir le caractère exclusif de la religion dominante. Il mande à l'un de ses gouverneurs cet ordre : « Ne détruisez aucune maison de prière juive ou chrétienne, non plus que les temples élevés au culte du feu, si le maintien a été garanti par le traité de paix ; mais ne permettez point qu'on en érige d'autres. Il ne faut pas violemment traîner la brebis à l'abattoir, et n'aiguisez pas le couteau sur la tête de la victime (2). »

Parfois les gouverneurs musulmans autorisent la restauration des églises, et ils assistent même à l'inauguration, quoique ce soit contraire à la loi écrite de l'Islam. Un tel acte de courtoisie dépendait des relations pacifiques

(1) Ibn Batouta, *Voyages*, t. IV, p. 2, cité par Goldziher, dans la *Revue des études juives*, XXX, p. 30.
(2) Tabari, *Annales*, t. II, p. 1372.

qu'avaient entre eux les adhérents des diverses croyances. Ainsi Khamarawaï, fils d'Ahmed ibn Touloun, alla visiter l'église melkite au monastère d'Al-Kousaïr pour en admirer les mosaïques, comme nous l'apprend un auteur oriental (1).

Sous les Abbassides, on se montra plus sévère. Haroun Al Raschid fit démolir plus d'un temple. Pourtant, même alors, il se trouva de pieux théologiens qui ne s'opposèrent pas à la reconstruction des maisons de prières ; parce que — disaient-ils — cela contribue au développement des villes. Ils pouvaient se réclamer de ce fait que la plupart des églises d'Égypte avaient été érigées sous la domination mahométane. Un sombre fanatique, Al Moutawakkil, fut le premier à appliquer la loi dans toute sa rigueur, en ordonnant de détruire toutes les églises bâties depuis l'introduction de l'Islamisme en ces contrées (2).

En pratique, on passa outre à la sévérité des enseignements canoniques. Même les théologiens durent souvent accepter cette atténuation à la sévérité de leurs doctrines. Par des subtilités dialectiques, on s'efforça d'atténuer le formalisme de la loi : Il ne fallait interdire la construction d'autres temples, dirent-ils, que dans les villes fondées par les mahométans ; mais, dans les villes antérieures à la conquête, tout devait dépendre des capitulations. L'on disputa beaucoup sur la question des églises et synagogues, on distingua entre leur consolidation et leur réfection complète, tandis que la majorité des docteurs permit l'une et l'autre sans réserve.

De même, il fut un temps où le tabac était interdit dans

(1) *The churches and monasteries of Egypt and some neighbouring countries, attributed to Abu-Salih the armenian*, edited and translated by B. T. A. Evetts, with added notes by Alfred J. Buller. — Anecdota oxoniensia, semitic series, t. VII (Oxford, 1895, in-4, XXV — 382 p. de version anglaise et 142 p. texte arabe), introduction, p. XII ; traduction, page 148-9. Ce livre, dont le manuscrit unique est à la Bibliothèque nationale, avait été copié auparavant par M. l'abbé Hyvernat, puis collationné par M. Ign. Guidi.

(2) Tabari, *ibid.*, t. III, p. 1419.

toute la Turquie, où celui qui en aurait fait usage était soumis à la torture et puni des plus cruels supplices. Cependant, rien ne put prévaloir contre l'habitude prise généralement d'user de « la feuille de Nicot »- La *fumerie*, d'abord clandestine, s'étala ensuite au grand jour, et les édits contre cette innovation tombèrent en désuétude. On sait que tout le monde fume en Orient : les hommes, les enfants et même les femmes, pour lesquelles on a établi des cigarettes spéciales, d'une saveur particulière, pour le plus grand profit du fisc. En fait, le tabac est devenu d'un usage si général qu'il fait l'objet d'un commerce considérable, exploité toutefois en régie (1), sous forme de ferme générale. Sur la côte de Syrie, il existe une localité du nom de Latakieh, dont le tabac réputé est exclusivement réservé à l'usage du Sultan, et rares sont les privilégiés qui jouissent de la faveur d'y goûter. — Il faut croire qu'en ce cas également, il est avec le Ciel des accommodements.

II

Cependant, les Musulmans sont loin de nier leur filiation religieuse. Il est incontestable que de nombreux ouvrages mahométans combattent la Bible, l'Écriture sainte des chrétiens et des juifs (2). Mais une bonne partie de cette littérature poursuit la démonstration de la thèse, suivant laquelle la Bible annonce déjà la mission de Mahomet et le choix fait du peuple arabe pour fonder l'Islamisme. Mahomet serait nommé d'une façon explicite dans les prédictions des

(1) S. Jourda, *Quelques Semaines en Orient*, p. 383.

(2) Voir M. Steinschneider, *Polemische u. apologetische Litteratur in arab. Sprache zwischen Muslimen, Christen und Juden*; dans : *Abhandlungen für die Kunde des Morgenlandes*, VI, 1877, n° 3.

Prophètes ; et s'il est vrai qu'actuellement on ne retrouve plus ces prédictions dans les livres bibliques, c'est que, presque partout où les Prophètes parlent de la future apparition de l'apôtre arabe, les « possesseurs du Livre » (c'est-à-dire chrétiens et juifs) auraient faussé ou tronqué le texte.

Voici un exemple caractéristique d'interprétation qui remonte à la plus ancienne époque de la théologie des Musulmans : selon eux, la Bible désigne Mahomet sous divers noms et l'appelle *Al-Moutawakkil* « qui a confiance en Dieu », par allusion à l'expression d'Isaïe (XLII, 1) : « Certes, mon serviteur, je le soutiendrai. »

Ce furent évidemment des convertis, dit Ig. Goldziher (1), qui fournirent aux premières générations de l'Islam les éléments de cette interprétation spéciale de la Bible ; ces mêmes convertis enrichirent leurs légendes bibliques de la Haggadah juive. C'est aussi à des apostats juifs que la théologie musulmane est redevable de toute son argumentation biblique.

Plusieurs de ces apostats pensèrent ne pouvoir rendre un meilleur service à leur nouvelle confession, qu'en tirant de l'Ancien Testament des preuves en faveur de la conviction islamique que la Bible parle de Mahomet, et que les Prophètes l'annoncent en termes explicites, significatifs, sans crainte d'altérer le texte dans ce but. Tel est, par exemple, l'objet d'un traité manuscrit conservé dans la bibliothèque orientale du comte de Landberg, traité intitulé : « Voies de la spéculation relativement à la prophétie du Maître des hommes », par Saïd ben Hassan, d'Alexandrie.

Donnant le récit de sa conversion à l'Islam, l'auteur nous renseigne lui-même sur sa personne et sur le motif qui le porta à composer son ouvrage :

(1) *Revue des études juives*, 1895, t. XXX, p. 1-23.

« Sache — que l'Éternel t'assiste dans ton obéissance, — sache que je faisais partie autrefois des docteurs juifs, et que Dieu m'a octroyé la grâce de me convertir à l'Islam.

« Voici comment et pourquoi : Je tombai malade, le médecin me visita, et déjà l'on préparait mon linceul, quand dans un songe j'entendis une voix qui me criait : « Récite « la Soura *al-ḥamd* (1), et tu échapperas à la mort. » Dès que je fus réveillé de mon songe, je fis venir un membre du tribunal des Musulmans, qui était mon voisin ; je lui pris la main et lui dis : « Je confesse qu'il n'y a point d'autre « Dieu qu'Allah, qu'il n'a point d'associé ; je proclame que « Mahomet est son serviteur et son messager, envoyé par « lui avec la direction (des hommes dans le droit chemin) et « avec la religion de la vérité, afin qu'il la fasse triompher « sur toute autre religion. » Je répétai cette confession et dis : Toi qui affermis les cœurs, affermis-moi dans la loi. Comme plus tard j'entrais un vendredi dans la mosquée et que je vis les Musulmans se ranger pour la prière dans le même ordre que les anges, j'entendis en moi une voix qui me dit : C'est là la communauté dont les Prophètes ont annoncé l'apparition. Quand le prédicateur s'avança dans son costume noir (couleur officielle de l'empire Abbasside), je fus pris d'une crainte respectueuse, et lorsqu'il frappa le *Minbar* de son glaive (en bois), tous mes membres tressaillirent. Le prédicateur qui parlait ce jour-là à Alexandrie, était Ibn-al-Mouwaffak. Quand il termina son discours par ces mots : « Oui, Allah prescrit la justice et la charité (2), « ainsi que l'équité envers les proches, et il défend la mé- « chanceté, la perversité, la violence, et il vous avertit, « peut-être réfléchirez-vous », et lorsqu'ensuite la prière commença, je fus saisi d'exaltation. Les rangs des fidèles m'apparaissaient comme des rangées d'anges, et il me sem-

(1) C'est la *Soura* I du Coran.
(2) *Soura* XVI, 92.

blait que Dieu allait se montrer au milieu de leurs génuflexions et de leurs prosternements et qu'une voix intérieure me disait :

« Si Dieu, dans le cours des âges, s'est révélé deux fois aux Juifs, il se révèle à cette communauté lors de chaque prière. » Je fus alors convaincu que j'étais créé pour être musulman. Je passai à l'Islam au commencement du mois de Chaaban de l'an 697 de l'Hégire (mai 1298). Quand, au mois de Ramadan, je m'appliquai à l'étude du Coran, je me persuadai de son éloquence entraînante et de l'impossibilité d'atteindre à une telle perfection d'expression.

« Un récit qui dans la *Tora* (Pentateuque) occupe deux feuillets est condensé en deux versets dans le Coran. C'est là l'inimitable perfection de ce livre. Aucun être humain n'est capable de produire même un seul verset de cette espèce. Ainsi, il est dit dans le Coran (1) : « Moïse parle à « son peuple en ces termes : O mon peuple, souvenez-vous « de la grâce de Dieu à votre égard ; il vous a donné des « prophètes et des rois ; il vous a accordé ce qu'il n'a ac- « cordé à personne dans les mondes ! O mon peuple, entrez « dans la Terre sainte que Dieu vous a destinée, ne reculez « point, car le malheur s'abattrait sur vous. » Cette histoire prend deux feuillets dans le Pentateuque ; et quand Moïse leur ordonna d'entrer dans la Terre sainte, ils exigèrent de lui qu'il y envoyât des explorateurs. Il y consentit, et ils choisirent un homme par tribu, et parmi eux Josué et Calbe. Ce sont là les deux hommes que Dieu cite dans le Coran (V, 26). Le Pentateuque décrit ensuite leur entrée dans la Terre sainte et ce qui leur advint. A ces événements se rapporte le verset (*ib.*, 19) : « Que pendant quarante ans le « pays leur soit interdit. »

(1) *Soura* V, 23, 24.

III

C'est une argumentation des plus curieuses que le docteur sorti du Judaïsme, pour devenir sectateur du Coran, poursuit à travers l'étude exégétique de l'Ancien et du Nouveau Testament.

En général, Saïd est plus violent envers les chrétiens qu'à l'égard de ses anciens coreligionnaires. Il ne soutient pas de polémique dogmatique contre eux ; il leur manifeste seulement son dédain, parce qu'ils croient « que la main clouée à la croix avait créé le ciel et la terre ». Il leur reproche de placer dans les églises des crucifix et autres images, citant à ce propos les termes du Deutéronome (XXVII, 15) : « Maudit soit l'homme qui fabrique une « image, sculptée ou jetée en fonte, une abomination à « l'Éternel. » Étant donnée la tendance du traité et l'agitation projetée par l'auteur avant de composer son ouvrage, il est naturel qu'il ait insisté sur la polémique contre le culte des images.

En dehors de ces généralités, l'examen des détails mérite une attention particulière, comme spécimen d'une mentalité d'un ancien temps.

Voici les arguments tirés de la Bible par Saïd-ben-Hassan pour établir la réalité de la mission de Mahomet et la haute vocation du peuple arabe (1) :

1. Adam au Paradis parlait arabe. Quand il fut chassé, il oublia cette langue et parla syriaque. Il en était affligé ; mais Dieu le consola, disant : « Parmi ta postérité, il y aura des hommes qui parleront la langue des habitants du Paradis, et eux-mêmes seront des gens du Paradis. »

2. Après avoir quitté l'arche, Noé se sépara de ses

(1) L'analyse a été faite par Ig. Goldziher, *ibid.*

femmes, de peur que ses descendants ne fussent engloutis par un nouveau déluge. Dieu lui dit : « Retourne vers tes femmes; car dorénavant je n'amènerai plus de déluge sur la terre. » En signe de cette alliance, il créa l'arc-en-ciel. Dieu lui montra alors tous les prophètes qui devaient sortir de sa postérité, et parmi eux Mahomet. Puis il ajouta : « A cause de ce prophète, je ne dévasterai plus jamais la terre par un déluge. »

3. Des preuves — selon lui — sont dans la Genèse (XIII, 17; XXI, 12 et XXII, 20), en raison du terme hébreu *meod* = Mohammed.

4. Il traduit ainsi la Genèse (XXI, 18) : Lève-toi, prends cet enfant, soigne-le, car de lui et de sa lignée naîtra Mahomet.

5. La bénédiction de Jacob, selon le texte, devait prédire : « ce qui se passerait à la fin des siècles ». Or, il n'y a que les vœux de Jacob à ses fils. Il en résulte que les Juifs ont dû effacer de ce chapitre le nom de Mahomet.

6. Il cite ainsi un verset des Nombres (XXIV, 17) : « Voyez, un astre est apparu de la raçe d'Ismaël ; une tribu d'Arabes le soutient ; à son apparition, la terre tremble avec ses habitants. » Ces mots, dit-il, ne peuvent se rapporter qu'à Mahomet.

7. A l'appui d'une argumentation, il cite un texte du Deutéronome (XVIII, 18), où il intercale « les Ismaélites ».

8. Il interprète de même le verset 2 du Deutéronome, chapitre XXXIII : L'Éternel est venu du Sinaï et s'est levé sur eux de Seir ; il a resplendi de la montagne de Paran, et il est sorti d'entre les dix milliers de Kades.

9. Quand les Israélites, dans leur guerre avec les Amalécites, eurent subi une première défaite, Moïse implora Dieu en ces termes : « Souviens-toi de tes serviteurs Abraham et Ismaël, c'est-à-dire, souviens-toi de ton alliance avec Abraham, où tu lui as promis, au sujet de la postérité d'Ismaël, que tu assurerais la victoire des croyants sur les

peuples. » Dieu vint alors au secours des Israélites, grâce aux bénédictions de Mahomet.

10. Il raconte d'une façon confuse l'histoire d'Abraham. Josué apaisa la colère de Dieu, en faisant intervenir, à l'exemple de son maître, le nom de Mahomet.

11. Un argument est tiré des Psaumes, ainsi libellé: «Salut à vous, fils d'Ismaël, salut à vous! Parmi vous s'éveillera un prophète qui vaincra tous les peuples placés sous sa main.

12. Il utilise la (Genèse XVI, 12) : Sa main sera contre tous, et tous lèveront la main contre lui ; il dressera ses tentes aux yeux de tous ses frères.

13. Il tire parti des Psaumes, disant : Louez Dieu, peuples, et reconnaissez son unité, habitants de la terre ; il vous enverra un jour le prophète de la miséricorde.

14. Même dérivation d'Isaïe (I, 2), travesti : Écoutez, cieux, et sois tranquille, ô terre : pourquoi trembles-tu ? Il apparaîtra sur toi un prophète par qui la grâce régnera.

15. Des « rouleaux d'Élie » sont ainsi interprétés :

Comme Élie s'en allait par la terre avec 70 compagnons, il rencontra des Arabes dans le pays du Hedjaz. Il dit à ses compagnons : Voyez les hommes qui régneront sur vos puissantes forteresses! Comme ses compagnons lui demandèrent qui donc ce peuple adorerait, il leur répondit par le verset d'Isaïe XLII, 12, et comme ils lui demandaient encore qui leur apprendrait cela, il leur répondit en hébreu par le verset de I Rois, XIII, 2, en le faussant : « Un fils naîtra de la maison d'Ismaël, dont le nom est lié à celui de Dieu, Yoschiahou, et chaque fois que l'on mentionnera le nom de Dieu, on prononcera le sien. » Cela ne peut se rapporter qu'à Mahomet.

16. Saïd utilise ce texte pour d'autres interprétations du chapitre, auquel est emprunté le passage relatif à Josias. Il attribue le rôle de Jéroboam à Achab, et le prophète qui prédit la destruction future de l'idolâtrie par Mahomet s'appelle ici Michée.

17. Quand le roi Manassé voulut livrer Isaïe au feu, le prophète fut sauvé en invoquant Mahomet.

18. Un prophète israélite, du nom d'Obadiah, vint dans le pays du Hedjaz, chez les Juifs, qui lui offrirent l'hospitalité. Comme il se mettait à pleurer et qu'ils lui demandaient la cause de ses larmes, il dit : « Dieu enverra un prophète d'entre les Arabes ; les anges le soutiendront et il détruira vos demeures ; il emmènera vos femmes en captivité et rendra vos enfants orphelins. » Les Juifs voulurent tuer Obadiah, qui prit la fuite.

19. Le songe de Jacob : Le patriarche demanda à Dieu quels étaient les êtres qui montaient sur l'échelle. Il lui fut répondu : « C'est la postérité d'Ismaël. — Par quel moyen arrivent-ils à toi ? — Par les cinq prières que je leur ai imposées et qu'ils ont acceptées. » Quand Jacob se réveilla, il commanda à sa postérité de réciter les cinq prières. D'après le Pentateuque (altéré), Dieu n'aurait pas ordonné des prières aux Israélites, mais seulement des sacrifices. Le récit se trouve au Ier livre, après l'histoire d'Abraham, d'Ismaël et d'Isaac. Aussi leurs sages observent-ils ces cinq prières, suivant la recommandation de leur patriarche. Les prophètes des Israélites ont aussi sans cesse annoncé l'arrivée de Mahomet, juré par sa vie et désiré vivre jusqu'à son apparition. Quand les mystères leur furent dévoilés, ils virent le peuple de Mahomet réuni pour la prière dans l'ordre même des anges.

20. Ainsi qu'il opère maintes fois, il applique à Mahomet un passage d'Isaïe (XLII, 1), qu'il cite comme étant d'Ézéchiel, et qu'il traduit à contre-sens. Il part de là pour montrer que le fils unique, qu'Abraham voulut sacrifier, est Ismaël : Isaac n'était pas encore né. Il modifie le texte de Genèse (XXII,2), qu'il cite ainsi : « celui que j'aime ».

21. Au sujet du songe de Nabuchodonosor (Daniel, II), il raconte qu'un ange descendit du ciel et brisa la tête en or de la statue. C'est une allusion à Mahomet, qui doit purger

la terre de l'idolâtrie. A peine Nabuchodonosor eut-il entendu Daniel, que la terre s'entr'ouvrit et engloutit le roi.

22. A propos de Genèse (XV, 10), il dit que les docteurs juifs expliquent la vision ainsi : les différents animaux représentent les animaux qui précédèrent l'apparition de Mahomet ; tous ont péri et leurs royaumes ont disparu. Le petit oiseau, dont il est question là, désigne Ismaël et sa postérité ; ceux-là ne périront point, et leur empire durera jusqu'au jour de la résurrection.

Voilà pour l'Ancien Testament. Quant aux Évangiles, il les traite d'une façon sommaire. Ils lui paraissent encore plus falsifiés que la Bible des Juifs.

IV

Cette dialectique, dont la scolastique latine est parfois l'écho, n'était pas seulement appliquée aux livres sacrés, mais à la question d'existence d'édifices religieux non-musulmans, dont il a été parlé en commençant. Comme la restriction officielle dictée à leur égard par le khalife n'était guère praticable, on tourna la difficulté. Un accord tacite suscita la fraude pieuse de laisser supposer les églises et synagogues antérieures à la conquête musulmane. D'autres fois, elles avaient l'apparence extérieure de maisons particulières pour échapper à l'interdit légal.

En une circonstance mémorable, des attestations dont la tendance n'est pas douteuse, ont été produites pour démontrer que telle synagogue avait été établie antérieurement à l'interdit. Un exemple de ce subterfuge a été récemment constaté au Caire, grâce à un très vieux document d'écriture arabe, en 58 longues lignes, découvert, lu, expliqué et publié par un professeur de langues orientales à la Columbia

University de New-York (1). C'est la transcription d'un jugement précédé d'une requête ainsi conçue :

Après les salutations et compliments d'usage, avec série interminable de qualifications, on lit ceci :

A Almoustansir Billâh Abd Allah, l'Imam, Maad Abi Tamim, qui trouve son repos dans la religion d'Allah, le Commandeur de la foi sur le Caire d'Al-Mouizz, et en Syrie, à Rakkah, à Rahabad, à Atardin, à Medinat Ḥalab (Alep), à Araban, à Cairouân, dans les contrées occidentales, à qui appartiennent le pouvoir et la majesté, spécialement pour avoir accordé au Commandeur de la foi conquête des terres en Est et en Ouest...

A Ibn Abd el-Aziz ibn Mohammed ibn al-Nouman, le juge légalement nommé dans Fostât, ville de l'Égypte. En ce qui concerne ce que cette glorieuse session doit décider, sous notre Maître le Câḍi en chef..., voici un précis de l'affaire : Après les questions posées, Ibrahim ibn Ali al-Ansari baise la terre devant le tribunal de l'honorable et respecté Imâm... Il a été entendu que la synagogue qui se trouve placée au lieu du Ḥarat Zouwailah, connue pour être la synagogue des Juifs rabbanites, est neuve et de construction récente. Il est maintenant sollicité de votre bienveillante gracieuseté de présenter une glorieuse requête à notre seigneur le Cheikh ul-Islam, le juge schafiite, à l'effet de faire rechercher qui a la possession de l'édifice. Qu'il lui plaise d'écouter la plainte formulée contre un tel, et d'ordonner la démolition de la susdite synagogue, pour faire ainsi triompher la vérité et la continuité du recours aux livres sublimes. Ce qui a eu lieu, grâce à Allah ! Il a pris l'affaire en considération, et l'ordre fut donné de trouver qui était en possession de la susdite synagogue. Alors, comparut le juste Cheikh Abou al-Imran Mousa ibn Yakoub ibn Isḥak, israélite, médecin de Sa Majesté, chef de la communauté juive, des Rabbanites, des Karaïtes, des Samaritains, en cour de justice, devant notre maître le câdi chef et prédicateur en chef. A l'encontre de lui, Al Borhani Ibrahim, mentionné plus haut, intenta une action, prétendant que la susdite synagogue était neuve, de construction récente, et que lui Abou al-Imrân la détient en possession illégalement, tandis que lui Ibrahim lui a demandé de renoncer à cette possession.

Questionné à ce sujet, Mousa le précité a répondu que la susdite synagogue est une vieille construction, et qu'il s'en trouvait être le pos-

(1) Prof. Richard J. H. Gotheil, *An eleventh-century document concerning a Cairo synagogue* (Oxford, 1907, 8).

sesseur de façon légale, depuis plus de quarante ans (1), et qu'en outre il y a des preuves légales qui l'attestent.

Sur quoi, notre maître le Cadi chef et prédicateur en chef, le juge schafiite, mentionné plus haut, a demandé à Ibrahim al Bourhani, le plaignant : As-tu une preuve pour témoigner la vérité de ton accusation ? Non, répondit-il ; il n'a ni preuve, ni témoignage.

En conséquence, notre maître le Cadi en chef ordonna à Mousa le défendeur de fournir le témoignage qui servira à confirmer l'exactitude de sa réponse. Alors Mousa donna la déclaration suivante : Bahdi al Din ibn Kasim ibn Muhannâ, Ismaïl ben Fakhr al Din ibn Abd al Hadi, Ali ibn Hamid ibn Hassan, connus comme étant Souwaïd, le véritable Hadj Khattab ibn Nasir al Din ibn Moudjahid connu par le nom de son grand-père, Fakhr al Din ibn Aḥmed Khalid, aussi connu par le nom de son grand-père, le Hadj Mansour ibn Bader ibn Nasir al Din, l'éminent, vénérable et respecté Schihal al-Din ibn al Zeini, Hadir ibn Foutaih, connu par le nom de son grand-père, Schaḥata ibn Mohammed ibn Madhin, connu par le nom de son grand-père, Soleiman ibn Ayoub ibn Mohammed connu par le nom de son père, et le Ḥadj Ramadan ibn Ali ibn Ahmed al Sandabisi, qui ont donné leur attestation par devant notre maître le juge sus-mentionné.

Ils connaissent l'existence de la synagogue sise au commencement du quartier Ḥarat al Zouvaïlah, appelée la synagogue des Juifs rabbanites, dans une rue connue aujourd'hui sous le nom de rue Al Nabbadhin, orientée en ses quatre points cardinaux, comme suit : le côté Sud touche l'habitation du juste Scheikh Abou al Imrân Mousa, précité ; le côté Nord, à la maison connue pour être celle de Yacoub père du susdit Mousa ; le côté Est est bordé par la rue où se trouve l'édifice, où il y a sa façade et sa porte d'entrée ; le côté Ouest confine à la maison connue pour être la propriété d'Isaac, grand-père de Mousa, de ce côté ; ensemble avec ses limites et ses droits, en connaissance légale qui repousse l'ignorance. Ils attestent, en surplus, que la susdite synagogue est une vieille construction non bâtie nouvellement. De plus, ils attestent encore à l'unanimité, dans un récit complet et concordant, que ladite synagogue était un vrai et légal *Wakf* (fondation pieuse), considérée généralement par les plus anciens et de tous temps pour être un *Wakf* inaliénable, confirmé et garanti comme appartenant aux Juifs rabbanites, collectivement et individuellement, dans le but d'y célébrer leur culte.

La gestion, la juridiction de l'autorité touchant cet édifice sont dévolues à quiconque sera le supérieur des communautés juives. Il est

(1) Pour dire : depuis longtemps.

attesté encore que le juste Cheikh Abou al Imran Mousa susdit a été en possession de la dite synagogue, il y a plus de quarante ans avant la présente date, et que par conséquent la fondation de ladite synagogue remonte à plus de deux générations. Ceci a été connu et attesté par le témoignage de ceux qui ont été consultés à cet égard par le questionnaire du juge, auquel on se rapporte ici.

Ce qui précède est affirmé par le Câdi chef et prédicateur en chef, Abou Mohammed al Kasim précité, à l'aide de l'attestation des témoins précités, en affirmation vraie, décisive, déterminée, complète. Il a fait savoir tout cela à Ibrahim al Bourhâni, susdit, en la forme légale, afin qu'il puisse réfuter le défendeur.

Maintenant, tout ce que ce document transcrit ci-dessus contient a été achevé devant le juge, Câdi chef, et a été trouvé correct devant lui en sa cour de justice, où ses décisions et ses jugements sont rendus, à Fostât, ville d'Égypte ; au dispensateur des décisions, à celui qui délivre les jugements de culpabilité ou d'innocence, le défendeur demande une attestation, pour dire que ce document en son contenu a été établi devant lui en sa dite cour, et il sollicite un jugement en raison duquel ce document expose tout ce qui concerne les objets qui y sont inscrits.

Le Cadi a accédé à la requête qui fait l'objet de la présente demande et a été attesté devant lui, ainsi qu'en toutes les parties de son examen qui a été établi et exposé. Il a rendu un jugement conforme à la vérité, et ordonné que la décision soit proclamée. Pour toute cette matière, il a jugé et décidé après lecture faite devant lui, en présence des témoins qui ont apposé leurs signatures au bas de cet acte, pour tout le contenu, et vérification faite de tous les détails énoncés.

Ceci a eu lieu le neuvième jour de Schaaban an 429 de l'Hégire (= 1038 de J. C.).

Témoins : Mohammed ibn Abd Allah ibn Mohammed ibn Raiâ.

Muhammed ibn Ahmed ibn Isa al Outbi.

Oumar ibn Abd al Aziz ibn Khalaf.

V

Jusqu'à quel point, et surtout jusqu'à quelle époque, ce jugement produisit-il son bon effet? On l'ignore. Toutefois un fait est acquis à l'histoire ; c'est que la construction fut

désormais respectée, par suite des variations et fluctuations de l'opinion des religieux musulmans à cet égard, en dépit d'une modernité relative de l'édifice, puisque Fostât, quoiqu'antérieure au Caire, est une ville fondée par Amr ibn-al As, un général des premiers promoteurs de l'Islâm.

Selon le récit d'Ahmed ibn Abd al Hakk (1), on avait un jour fermé les églises et les synagogues au Caire. Juifs et chrétiens prétendirent que cet acte était illégal. A cette occasion, de doctes Musulmans avaient rendu leur arrêt, et parmi eux l'Imâm Ibn al-Rajaâ, qui se déclara pour la destruction des églises et des synagogues.

La plus intéressante décision fut celle de Taki al Din ibn Teymyia, à qui la question fut ainsi posée : Quel est votre avis au sujet des édifices religieux d'infidèles, fermés sur l'ordre des autorités, étant donné que juifs et chrétiens se plaignent d'injustice et, dans le but d'obtenir la réouverture de ces édifices, ont sollicité l'intervention du prince ? Faut-il, ou non, faire droit à leur requête? Selon eux, ces églises et synagogues sont très anciennes et datent du temps du chef des croyants Omar ibn al Khattab. Ils demandent qu'on les laisse dans l'état où ils étaient au temps d'Omar et d'autres Khalifes. Ils soutiennent que la fermeture est opposée aux dispositions prises par les Khalifes directeurs.

Dans la réponse d'Ibn Teymyia, Ibn Abd al Hakk relève les points suivants : Pour ce qui est de leur assertion que les Musulmans sont injustes de fermer les *Kanâï* (édifices religieux des infidèles), c'est un mensonge, en contradiction avec l'avis universel des Musulmans. Ils sont unanimes à proclamer que si l'Imâm voulait détruire toutes les églises et synagogues dans les pays des croyants, ce ne serait pas une injustice de sa part ; il faudrait lui obéir. Quiconque s'y opposerait commettrait le péché le plus grave. S'ils prétendent, en outre, que ces édifices existent depuis Omar ibn

(1) Relaté par Martin Schreiner ; *Revue des études Juives*, t. XXXI, p. 212-217.

al Khattab et que les Khalifes directeurs leur en ont laissé la possession, c'est un second mensonge. La tradition établit que le Caire n'a été fondé que 300 ans après cet Omar. D'ailleurs, les Musulmans sont d'accord pour défendre aux juifs et aux chrétiens de construire des synagogues et des églises dans les villes fondées par les Musulmans.

Même si la conquête musulmane a eu lieu par voie de capitulation et de traité, laissant aux juifs et aux chrétiens leurs édifices religieux, même alors Omar a posé la condition qu'ils n'en construiraient pas de nouvelles dans le pays qui a capitulé, à plus forte raison dans des villes d'origine musulmane. Et quand ce sont des pays conquis par la force, où les Musulmans ont élevé des villes, ceux-ci ont même le droit d'enlever les églises et synagogues déjà existantes, de manière qu'il n'en reste plus.

Toutefois, se pose la question de savoir comment, malgré ces dispositions de la loi musulmane, des synagogues et des églises ont pu être élevées au Caire. Ibn Teymyia explique ce fait par des considérations historiques; cela tient à ce que, près de 200 ans, la ville appartenait aux gens se « disant Rafidites, mais intérieurement impies », jusqu'aux règnes de Nour al Din et de Saladin.

A cette époque, dit le narrateur, les Francs vinrent à Tiawous (Tunis ?) et l'on implora le secours de Nour al Din que celui-ci envoya. Quand l'armée de la religion vint en Égypte, les Rafidites firent cause commune avec les chrétiens contre l'armée de la religion, jusqu'à ce que Salah al Din tuât le chef des ennemis. Dès lors, l'Islam exerça son influence et son empire sur ce pays. A ces circonstances Al Gazali attribue l'existence d'une foule d'églises et de synagogues au Caire et ailleurs.

Les souverains, continue Ibn Teymyia, ont le devoir d'humilier ceux qui ont capitulé, de les opprimer, en les forçant d'accomplir les stipulations d'Omar ; ils ont le devoir de leur enlever les belles positions qu'ils occupent, et

de leur interdire, d'une façon générale, l'accès aux affaires musulmanes. Quels préjudices l'intervention des mécréants n'a-t-elle pas créés? Allah ne dit-il point (1): Dieu n'accordera aucune voie aux mécréants sur les Musulmans?

Ils ont aussi le devoir de les soumettre à la capitation, selon l'avis de la plupart des docteurs et selon les dispositions d'Omar, dispositions qu'aucun des compagnons du Prophète n'a désapprouvées. Or, pour un riche *Dhimmi* (infidèle), la capitation s'élève à 48 drachmes d'argent; pour un tel individu de fortune moyenne, elle est de 24 drachmes, et pour le pauvre de 12 drachmes. D'autres *imâm* disent de prendre davantage. Ibn Teymyia estime qu'il faut prélever le maximum. C'est, dit-il, de l'argent excellent et permis, qui n'est entaché d'aucune injustice ni animosité. Il calme ainsi la conscience des Musulmans. De plus, cet argent grossit le trésor des Musulmans, utile en temps de guerre religieuse.

D'après la tradition, le prophète, interprétant la Soura I, dit que, par l'expression « contre qui sévit la colère », il faut entendre les juifs, et par « les égarés » les chrétiens.

La consultation se termine par l'exhortation aux fidèles de ne se lier en rien ni avec les chrétiens, ni avec les juifs.

Al Gazali apprend que les hérétiques chiites contribuèrent à alléger le sort des « possesseurs du Livre » (juifs et chrétiens). Cette fois encore les hérétiques eurent des sentiments plus humains que les orthodoxes, et l'on arriva à un certain adoucissement.

C'est que l'intolérance théologique et la haine des races ont toujours tenu le même langage. On croyait politique de contraindre la minorité par une douce oppression : les époques ne diffèrent que par le dosage de l'oppression.

MOÏSE SCHWAB.

(1) Coran, *soura* IV, 140.

NOTES ET DOCUMENTS

Les Pèlerinages populaires à Bagdâd.

I

Il semblerait, en principe, qu'un seul pèlerinage puisse être admis en pays islamique, le *ḥaddj* rituel, celui des Lieux saints : La Mekke, d'abord, à cause de la Ka'bah et de l'Arafât, — à laquelle s'ajoutèrent, par dévotion envers le Prophète, Médine et la visite à la tombe de Moḥammed, — et Jérusalem (al Qods) avec la Sakhrah (Masdjid al Aqsâ), où Moḥammed avait été transporté pendant la nuit miraculeuse du Mi'râdj.

En fait, il y eut très tôt de véritables pèlerinages musulmans en 'Irâq. Ils résultèrent d'abord de l'adoption de coutumes juives, — quand certains textes coraniques parurent s'adapter aux légendes des Israélites de Mésopotamie. Ceux-ci, avant la conquête islamique, prétendaient posséder des tombes de prophètes : celles d'Ezéchiel (Dou'l Kifi du Qorân), Daniel (près de Soûs) et Esdras (près Kournah), — et, encore plus apocryphes s'il se peut, celles d'Elie et Osée (1) (à Bagdâd même), — ont conservé jusqu'au vingtième siècle leur attribution légendaire.

Tout naturellement, les conquérants musulmans vénérèrent les tombes de ces prédécesseurs de Moḥammed en la prophétie.

(1) La forme arabe actuelle « Youshà » représente plutôt Josué (Huart); mais il semble bien que ce soit Osée (cf. Rousseau, voyage de 1808, p. 12), conformément à la tradition locale.

Au troisième siècle de l'hégire, nous voyons ainsi le fils d'Ibn Ḥanbal préférer pour sa tombe le voisinage de celle d'Osée à la proximité de celle de son propre père.

Ainsi donc, là comme ailleurs, les premiers pèlerins ont été les morts

Minaret du XIIIe siècle, près de la tombe dite d'Ezéchiel à Dou'l Kifil.

qui choisirent les intercesseurs vénérés auprès de qui ils voulaient être enterrés.

II

Puis, parallèlement aux doctrines philosophiques qui développaient la théorie de la *tawallî* (awliâ : amis de Dieu) coranique jusqu'à en faire une sorte de *noboûwat* (élection prophétique, prédestination), à l'imitation de la *taqdîs* (sainteté) chrétienne, l'instinct populaire du culte des morts travailla le peuple de Bagdâd.

Et tandis que les révolutionnaires Qarmates se préparaient à suppri-

mer « l'idolâtrie » du ḥaddj rituel, en interceptant les caravanes de pèlerins et en enlevant la pierre noire de la Ka'bah, le mouvement mystique des soûfîs jusqu'alors très favorable au ḥaddj [se rappeler le grand pèlerinage de 273, qui vit réunis aux lieux saints Dou'n Noûn al Misrî et Sahl et Tosterî], commençait à en dénoncer l'inutilité et

Tombe d'al Ḥallâdj (avec, dans le fond, celle de Shaikh Mla'roûf).

les dangers pour le progrès moral des consciences. Rien n'y incitait les âmes à la pénitence, à la contrition.

Cette opinion, qui n'était qu'un pieux lieu commun des ascètes du désert mecquois, comme l'indique le qâdhi at Tonoûkhî (1), fut prêchée avec passion, après trois pèlerinages à la Mekke, par le soûfi al Ḥallâdj, en pleine capitale, à Bagdâd. Selon lui, le ḥaddj obligatoire à la Mekke était remplaçable par accomplissement d'une série de bonnes œuvres qu'il fixait : entre autres, une retraite pieuse de quelques jours au cimetière dit des Martyrs (ash Shouhadâ), sur la rive ouest de Bagdâd. Comme il le disait, dans un quatrain rapporté par Mozaffar Ghoutâm Djamîl :

« Le monde s'en va au ḥaddj, — pour moi le ḥaddj est d'aller vers

(1) Dans son *Nashwân* (Bibl. Nat., Cod. 3482, f° 54, recto).

l'Ami. — Eux lui amènent des victimes à sacrifier, — moi je lui fais oblation du sang de mes artères et de mes veines. — Certains font le ṭawwâf (procession sacrée autour de la Ka'bah), mais non pas en chair et en os; — c'est en Dieu qu'ils font le ṭawwâf, et Lui les dispense d'entrer dans le Haram (enceinte sacrée). »

Et nous avons deux témoignages fort curieux de contemporains sur les extases arrivées à al Ḥallâdj pendant des visites pieuses à des tombes saintes.

Cette doctrine fit exécuter son auteur par sentence de la miḥnah (inquisition d'État) (309/922) : son retentissement n'en fut pas amoindri.

III

Il est à penser que c'est au mouvement mystique du troisième siècle de l'hégire que l'on doit l'essor des pèlerinages et retraites pieuses (couvents même bâtis), dans les cimetières musulmans de la région de Bagdâd (1).

L'influence des shî'ah ne fut qu'accessoire ; leurs assemblées étaient traquées par la police, et ils n'avaient même pas encore osé repérer par un monument quelconque le lieu des « martyres » de 'Alî et de al Ḥosaîn, au quatrième siècle de l'hégire.

C'est alors l'effondrement du Khalifat sunnite universel, à la mort d'al Moqtadir billah (320/932) ; et tandis qu'une vague suzeraineté spirituelle est laissée à ses successeurs, le mouvement nationaliste des « sho'oûbiya », triomphant en politique comme en littérature, suscite partout des dominations locales. Bagdâd tombe dans la sphère d'influence des Bowaihides, Persans teintés de chi'isme. Et sur son sol s'élèvent toute une série de « qoubbehs » pour glorifier les saints locaux, sunnites, shî'ahs, soûfîs ou fouqahâ. Et parmi tous ceux qu'énumèrent les géographes du temps, l'on vénérait principalement Ibn Hanbal († 241/855), Bishral Ḥâfî († 226/841), Mansoûr ibn 'Ammâr († 225/840) et Ma'roûf al Karkhî († 200/816).

Au sixième siècle de l'hégire, après la mort d'Abdal Qâdir al Kîlânî († 561/1166), les pèlerinages locaux de Bagdâd prennent leur forme actuelle ; au fonds primitif des vieux saints soûfis s'ajoute la liste des saints de la congrégation des qâdiryîn.

(1) Cf. ce que dit al Khaṭîb (éd. Salmon).

IV

Voici, d'abord, la liste officielle des saints de Bagdâd (*Sâl Nâweh* de 1312/ pp. 254.255, texte turc).

A. Bagdâd : *Sharqîyeh.*

1. ʿAbd al Qâdir al Kîlânî († 561/1166), fondateur des qâdirîyn, le « shaîkh » par excellence.
2. Son fils Shaîkh ʿAbd al Wahhâb († 593/1196).
3. Son frère Shaîkh ʿAbd al Djabbâr († 575/1179).
4. Le cheïkh qâdirî Sirâdj ad Dîn.
5. — Sadr ad Dîn.
6. Seyyîd Soulṭân ʿAlî (XIIe s. ? antérieur à 1098/1686 : date de sa mosquée).
7. L'imâm Aḥmed al qoudoûrî († 428/1036), ḥanéfite.
8. Aḥmed al Witrî, rifʿâyî († 970/1562 ?).
9. Nadjîb ad Dîn as Sohrawardî († 563/1167).
10. Shihâb ad Dîn as Sohrawardî († 632/1234).
11. Aboul Faradj ibn al Djawzî, le Khaṭîb († 597/1200).
12. Hârith al Moḥâsibî, soûfî († 243/857).
13. Moḥammed al Azharî, qâdirî, enterré à la Djâmiʿ Khâsikî.
14. Moḥammed al Alafî, qâdirî, enterré près du « Shaîkh ».
15. Moḥammed a ʿRefîr.
16. As Sayyîd Ibrahîm (enterré à la mosquée Ḥosaîn pasha).
17. Moḥammed ibn Aḥmed al Aḥsâyî, glossateur ḥanéfite († 1203/1788) (mosquée).
18. Hâdj Noʿmân (mosquée).
19. Moḥammed al Djaulânî, soûfî.
20. ʿAlî as Saḥrânî.
21. Moḥammed al Fadhl (1) (mosquée).
22. Son frère Ibrahîm al Fadhl.
23. L'imâm Moḥammed al ʿAqoûlî (XIVe s. (hanbalite).
24. Pîr Dâoud (tombe près du Meïdân).
25. Kendj Dâoud.
26. Abou Seyfeyn (au quartier Abou Shoubel ; cf. JONES, *Province of Bagdâd*, p. 333).
27. Djowânmard al Qassâb (fin XVIIe s.)
28. Qenber, l'affranchi de ʿAli (mort en réalité à Wâsit).

} *Shouhadâ* (martyrs, c'est-à-dire morts de mort violente).

(1) On en fait le fils de Ismaʿîl ibn Djaʿfar as Sâdiq l'Alide, et un frère de Sultân ʿAlî.

29. Le cheïkh Moḥammed le Fou (fin XVIIe s.).
30. Moḥammed al Ghazâlî (interpolation? car il est mort à Ṭôs).
31. Alî al Bendenîdjî.
32. Abou Tâlib al Makkî, soufî († 386/996).
33. Moḥammed Djamal.
34. 'Omar al Qarrâz.
35. Moḥammed al Bakrî.
36. Aḥmed al Baghdâdhî.

B. *Gharbiyah* (Qarshî Yaqâ).

37. Al Khidhr (confondu avec Élie) (mosquée).
38. Osée (Yousha') (mosquée).

Tombe d'Hassan al Basrî, à Zobéir (restaurée).

39. Ma'roûf al Karkhî, soûfî († 200/816) (mosquée).
40. Sirrî as Saqaṭî, soufî, maître de Djonaîd (dans la même tombe).

41. Aboulqâsim Djonaîd al Baghdâdhî, soûfî († 298/910) (mosquée).
42. Dâoud az Zâhirî, feqîh († 270/883).
43. Ḥabîd al ʿAdjamî, soûfî († 235/849) (mosquée près de la Qomriyeh).
44. Abou'l Ḥasan ʿAlî al Ashʿarî, feqîh († 324/985).
45. Dâoud al Ṭâyî, soûfî († 165/781).
46. Rouyèm ibn Aḥmed, soûfî († 303/914).
47. Nadjm ad Dîn ar Râzî († 654/1256).
48. Behloul Dâneh, soûfi (IIIe s./IXe s.) (mosquée).
49. Sandal (avant 1118/ époque où fut bâtie la mosquée djâmiʿ).
50. Moûsâ al Djabboûri, naqishbendî, après 1230/1814 (mosquée bâtie en 1294/1877).
51. Le seyyîd ʿAbd al Ghafoûr.
52. La Sittah Zobeïdeh omm Djaʿ far (1) († 216/831).

C. *Moʿaẓẓam.*

53. L'imâm al Aʿzam Noʿmân Abou Ḥanîfah († 150/767).
54. L'imâm Aḥmed Ibn Ḥanbal (2) († 241/855).
55. Bishr al Ḥâfî, soûfî († 226/841).
56. Abou Bekr ash Shiblî, soûfî († 330/941).
57. Shaîkh Djalâl ad Dîn.
58. Shaîkh Moḥammed au Noûrî, soûfî († 295/907).
59. Shaîkh Moḥammed ad Dibâs (Ḥammad ad Dibâs) (3) († 525/1130).
60. Shaîkh ʿAryân.

D. *Kâẓimên.*

61. Moûsâ al Kâzim, le VIIe imâm shîʿah († 186/802).
62. Moḥammed al Djawwâd, le IXe imâm shîʿah († 219/834).
63-64. Les seyyîd Ibrahîm et Ismaʿîl, ses fils.
65. L'imâm Abou Yoûsef, hanéfite († 182/795).
66. Nasr Allah Ibn al Aṭîr, le philologue († 637/1239).
67. Moḥammed al Ambârî.

(1) L'attribution de cette tombe, niée par le Strange (*Baghdâd*, p. 350), a pour elle sa forme, traditionnellement conservée, et semblable à celle de Ḥasan al Basrî, à Zobéir.

(2) Ceci à cause du projet de Ḥadj Ḥasan pacha, il y a vingt ans, d'ériger une tombe à Ibn Ḥanbal sur la rive gauche, en face de l'ancien emplacement.

(3) Maître de Shaikh ʿAbd al Qâdir al Kîlânî.

On remarque que ce calendrier officiel est exclusivement sunnite. Il exclut formellement des pèlerinages shî'ah qui seront examinés plus loin.

Ce calendrier omet un certain nombre de tombes actuellement révérées par des sunnites.

Une partie de ces omissions semble involontaire; celle d'Ibn al Khaṭîb († 463/1071) enterré au Mo'azzam près de Shiblî en est un exemple. Le grand pèlerinage de Shaîkh Idrîs, à Kerrâdeh (au sud-est sur la rive gauche), était une dévotion trop neuve en 1312/1894.

Sont également omis, au Qarshi Yaqâ, les deux soûfis : Ibrahîm al Khawwâss, dont la tombe n'était pas encore retrouvée, et al Ḥallâdj ; malgré les soins pieux de l'ancien moushîr, Kazîm pasha, qui a réparé ces deux « qoubbeh ». La question de l'exclusion d'al Ḥallâdj dans ce calendrier sunnite est curieuse : La querelle subsiste, toujours vivace, à Bagdâd, sur la légitimité de la fétwa collective par laquelle les fouqahâ, au nom de la communauté musulmane, le condamnèrent à la croix. Après les efforts d'al Bâqillânî et des ash'arites, puis d'Ibn 'Aqîl l'ḥanbalite pour faire cesser *post mortem* cette fétwa, elle fut justifiée avec passion par Ibn abi Teimiyyâ, le grand réformateur (zahirite plutôt qu'ḥanbalite, par ses tendances) du quatorzième siècle, attaquée par esprit de tolérance shafi'ite chez Ibn Ḥadjar al 'Asqalanî, — puis 'Isâ al Bendenîdjî; mais elle subsiste, inabrogée, et s'est trouvée tout récemment défendue avec véhémence par No'mân al Aloûsî († vers 1898), le pieux moudarriss de la mosquée Mirdjâniyeh (ap. « Djelâ' al 'aînaîn »).

V

Les Bagdadiens eux-mêmes visitent assez fréquemment les tombes les plus célèbres, sans que chaque saint ait un jour annuel à lui spécialement réservé, ni un anniversaire. C'est plutôt lors des fêtes canoniques ('Id) de l'Islam que se font, par groupes, les ziyârâs (visites pieuses).

A chaque 'Id, il est d'usage, parmi les ahl es sunnah, que le petit peuple des artisans se donne une semaine de congé presque entier. Voici comment elle se passe ordinairement:

1° Le vendredi, ziyârat au Mo'azzam.
2° Le samedi, — à Kazimên.
3° Le dimanche, — à Shaîkh Idrîs, le nouveau santon de Kerrâdeh.
4° Le lundi, — à Shaîkh Ma'roûf et çà et là.
5° Le mardi, — au « Shaîkh » par excellence, 'Abd al Qâdir.
6 Le mercredi, — à Djonaîd.

7° Le jeudi termine la semaine, de nouveau au « Shaîkh » (ʿAbd al Qâdir).

Il existe également un « pèlerinage permanent », celui des morts, où l'on discerne différentes préférences.

La vieille aristocratie arabe de Bagdâd se fait enterrer auprès de Shaîkh Maʿrouf ou de Djonaîd. La masse des Qâdiryîn, qui ne peuvent plus trouver place près du « Shaîkh », repose à la Wardîyah, près de Shihâb ad Dîn as Sohrawardî, ou en dehors de la porte du Talisman.

Les officiers turcs de la garnison, affiliés à l'ordre des Beqtâshiyah, au lieu de se faire enterrer au cimetière Nord de la citadelle, s'en vont reposer tout près de Djonaîd.

Enfin les esclaves noirs, dont il reste encore des descendants sur la rive ouest, ont demandé asile et protection à un saint proscrit, et al Ḥallâdj est devenu le pasteur des humbles tombes de ces parias.

VI

Les pèlerinages shîʿah à Bagdâd.

1° Pèlerinages en mémoire de ʿAlî.

Le plus important est celui de la mosquée al Montaqah, qui subsiste encore, sur la rive ouest, quoi qu'en pense le Strange (*Bagdâd*, p. 90), marquant le lieu, où, dit-on, ʿAlî avait prié. Il semble que ce pèlerinage provienne du transfert, à la fin du quatrième siècle de l'hégire, de la mosquée de Bourâthâ (même rive ouest de Bagdâd), qui perpétuait un souvenir semblable, aux sunnites; les shîʿah se seraient transportés à Al Montaqah. Chaque année, il y a ziyârah, le 4 de safar, en ce lieu; des travaux entrepris par un Persan pour y bâtir un mosallâ, restent inachevés, par manque de fonds.

Un autre existe en plein souq de la Mirdjâniyeh, sur la rive gauche; c'est l'oratoire de Pendj ʿAlî (empreinte de sa main); un ḥammam voisin est pratiquement interdit aux sunnites par l'intolérance des shîʿah.

2° Pèlerinage d'imâms:

A Kâzimên, ce sont les deux imâms Moûsâ al Kâzim et Moḥammed al Djawwâd, et les fils du second, Ibrahîm et Ismaʿîl.

A Bagdâd même, dans la tombe d'al Moḥâsibî (rive gauche), les pèlerins shîʿah viennent vénérer le corps de leur feqîh Moḥammed al Koulaînî († 328/939).

D'autres imâms, fort opportunément découverts et invoqués aux seizième et dix-septième siècles pendant la domination persane, dans certains quartiers, ont été rétrocédés au culte sunnite; je ne les cite que pour mémoire: l'imâm 'Aoûn, près du Méïdân ; l'imâm Tâhir ibn Zeïn al 'Abidîn, près de l'Aqoûliyeh ; les Benât Al Ḥasan près du Souq al ghazl.

Ces pèlerins shî'ah visitent également les tombes des seûfis de la rive ouest. Shaîkh Ma'roûf, Djonaîd, Behloûl.

Saîkh Ma'roûf.

Les shî'ah dissidents (Akhbâriyîn) de l'Inde, de Baḥreïn et d'al Aḥsâ, viennent surtout en pèlerinage aux tombes de Djonaîd, de Behloûl et d'al Ḥallâdj.

VII

Les pèlerinages béhaïs.

A l'époque héroïque du Béhaïsme, au temps du Précurseur, le Bâb, — et des martyrs, — Bagdâd devint fréquemment le refuge des chefs du mouvement.

C'est ainsi que la belle et savante Hind, surnommée Qourret al 'Aïn, y séjourna quelque temps. Sur l'intervention des autorités persanes, le wali de Bagdâd la força à s'enfermer dans le ḥarîm d'une des premières familles nobles de Bagdâd, la Beît Aloûsî, dans le meḥallet al 'Aqoûliyeh, sur la rive gauche. Depuis ce temps, bâbis et behaïs de passage à Bagdâd y viennent en pèlerinage, comme à la prison, où la martyre vécut avant d'aller se faire exécuter en Azerbaïdjân en 1852.

Le second pèlerinage behaï de Bagdâd est plus important : c'est la *Dar al Béhâ*, dans le quartier persan de la rive droite, entre le consulat de Perse et le terminus du tram à chevaux de Kâzimên. Là subsiste la chambre où vécut Behâ Ullah. Par les soins de son fils 'Abbâs, elle a été constituée en waqf. Deux cierges toujours allumés y brûlent. Il s'y fait, de temps en temps, à la mode shî'ah, des ta'ziyahs (séances de lamentations, comme celles des shî'ah pour Al Ḥosaîn). Et les pèlerins behaïs ne manquent pas d'y venir prier.

VIII

Dans l'état actuel des choses, le mouvement des pèlerins semble se restreindre, malgré la facilité croissante des moyens de transport. Les saints de Bagdâd semblent perdre de leur « efficacité ».

Bagdâd n'est qu'une étape pour le gros des pèlerins shî'ah, Akhbâriyîn et Ousoûliyîn, qui, venus de la Perse, de Bahreïn, ou d'Ḥayder-Abad, passent à Kâzimên avant et après la Mekke, et de Kâzimên comme centre de ravitaillement rayonnent à Kerbéla, Nedjef et Samarrâ, ainsi que l'ont fait ce printemps la mère du Shah et son jeune frère Nasr ad Dîn.

Seuls, les sunnites hindous de la congrégation Qâdiryenne font régulièrement le pèlerinage de Bagdâd; quoiqu'ils voyagent généralement par petits groupes isolés, et avec quelque argent, il arrive qu'ils forment un contingent assez important pour que Seyyîd Dâoud et Pîr Ibrahîm s'occupent de les loger, tous ensemble, en campement, près de la mosquée de Shihâb ad Dîn as Sohrawardî, en dehors du quartier de Bâb ash Shaikh.

L'explication de cette décadence revient à rappeler la déchéance politique de Bagdâd, et à constater que le désir de vie vraiment ascétique s'éteint petit à petit, dans cette région. A Bagdâd même je n'ai pu trouver que deux cheïkhs pieux, Cheïkh Sa'îd et Cheïkh Moḥammed al Yamani, qui se soient vraiment retirés du monde et ne participent pas,

sous couleur de mysticisme, à la politique toute « mondaine » des congrégations en vogue.

Le mouvement soûfi a battu son plein à Bagdâd au dixième siècle de notre ère; après al Ghâzâlî, ʿAbd al Qâdir al Kîlânî et Shihâb ad Dîn as Sohrawardi (onzième et treizième siècles), nous ne pouvons noter que de passagers « revivals » comme avec Khodja Noûr ad Dîn et ʿAla ad Dawlah au quatorzième siècle, ou avec Dhyâ ad Dîn Khâlid le naqishbendî (vers 1230/1814) et son Khalifa, Moûsâ al Djab boûrî. Le dernier soûfi de Bagdâd, je crois l'avoir vu le 24 février dernier, un matin, à Qarshî Yaqâ; je revenais d'une tournée à cheval où j'avais essayé de repérer l'ancienne enceinte de la cité d'al Mansoûr. J'entrais, en passant, revoir la tombe dite d'Osée (Nebî Youshaʿ); très déserte et ruinée, sous la coupole où les inscriptions hébraïques s'écaillaient avec le plâtre mal peint du revêtement; dans la cour, des moutons avaient passé la nuit ; je sortais quand le gardien me montra, à droite de la porte, dans un réduit, accroupi sur sa natte, un homme jeune, hirsute, à peine vêtu; il venait de Syrie, et vivait là, depuis un mois, de ce que Dieu voulait, sans rien d'autre avec lui qu'un petit livre. Je le lui demandai; c'était une plaquette presque illisible, lithographiée au Caire, en 1322/1904, à l'imprimerie Amîniyeh; elle contenait une dissertation sur les « Ḥaqâîq » (les vérités), par le shaîkh al ʿIrâfî. Et c'était ce livre, centon tout à fait inférieur des très belles « effusions d'âme » des soûfis d'autrefois, qui servait à cet homme de tremplin pour ses prières et ses extases.

L. M.

Liste officielle des familles nobles de Bagdâd.

Il s'agit ici, bien entendu, de la noblesse religieuse des descendants du Prophète. Cette liste, insérée dans le *Sâl Nâmeh* du vilayet en 1312 de l'hégire, semble l'avoir été pour mettre fin à des conflits de préséance. Il y a longtemps, d'ailleurs, que les Nouqaba al Ashrâf de Bagdâd, grands maîtres des Qâdiryîn, ne tiennent plus, comme ils le devraient, le registre généalogique des chérifs établis à Bagdâd.

Telle quelle, voici cette liste, limitée aux familles *sunnites* : Ashrâf, les nobles (de Bagdâd), chefs de lignée :

1.	(Beït)	Djemîl Zâdeh (chef)	:	Moḥammed Djemîl Efendî.	
2.	—	Kîlânî Zâdeh	— :	Seyyîd ʿAbd er Raḥmân Ef.	(le *naqîb*).
3.	—	—	— :	— ʿAbd al Qâdir Ef.	
4.	—	—	— :	— Zeïn al ʿAbidîn Ef.	
5.	—	Aloûsî Zâdeh	— :	— Noʿmân Ef. (†).	
6.	—	Kîlânî Zâdeh	— :	— Dâoud Dhyâ ed Dîn Ef.	
7.	—	—	— :	— Moḥammed Derwîsh Ef.	
8.	—	Ḥaydarî Zâdeh	— :	ʿAbd Allah Sâlim Ef.	
9.	—	Sanawî Zâdeh	— :	ʿAbd al Madjîd Ef.	
10.	—	Kîlânî Zâdeh	— :	Seyyîd Aḥmed Ef.	
11.	—	—	— :	— ʿAbd Allah Ef.	
12.	—	—	— :	— Maḥmoûd Ef.	
13.	—	Djemîl Zâdeh	— :	Maḥmoûd Ef.	
14.	—	Kîlânî Zâdeh	— :	Seyyîd Mouḥyî ad Dîn Ef.	
15.	—	—	— :	— Safâ ed Dîn Ef.	
16.	—	—	— :	— Moḥammed Ḥâmid Ef.	
17.	—	—	— :	— Ḥosaîn Ef.	
18.	—	—	— :	— ʿAbd ar Razzâq Ef.	
19.	—	—	— :	— ʿAbd al Wahhâb Ef.	
20.	—	—	— :	— Moḥammed al Yâsîn Ef.	
21.	—	—	— :	— Maḥmoûd Ef.	

16 sur 21 descendent du cheïkh ʿAbd al Qâdir al Kîlânî († 561/1166).

L. M.

Le Djebel Gharian. — Les Troglodytes de Tripolitaine.

La région du Djebel Gharian est encore très peu connue. Bien que cette montagne peuplée de troglodytes ait été connue des anciens, les explorateurs modernes n'ont pas prêté une attention suffisante à ce curieux coin du Nord-Africain. Barth et Rohlfs l'ont à peine effleuré; plusieurs voyageurs (entre autres le comte de Mathuisieux) n'ont fait que le parcourir rapidement. Mais personne ne s'est encore livré à une étude sérieuse de la vie sociale des habitants du Gharian. Bien que le village Beni-Abbas, le point le plus septentrional de la région, forme l'avant-garde du Djebel (il se trouve à deux jours de marche de Tripoli), les difficultés administratives empêchent le voyageur de pousser jusqu'à cette montagne.

Aussi avons-nous profité de notre voyage à travers la Tripolitaine pour parcourir le Gharian et nous livrer à une étude, forcément imparfaite, sur l'état social et ethnique de cette région, dont la population vit en pleine préhistoire.

Pour aller de Tripoli au Gharian par le chemin le plus direct, on doit traverser un long désert très aride. On arrive enfin à un plateau qui s'élève jusqu'à la montagne. Un fort turc, qui porte le nom d'El-Qiddah, se dresse au milieu des palmiers et d'un petit vignoble, qui prouve que le pays n'est pas aussi stérile qu'on le croirait au premier abord.

El-Qiddah est le siège d'un Kaïmakam. Une petite caserne et une école turque destinée aux enfants des cheikhs indigènes y voisinent avec quelques maisonnettes arabes. Le pays tout entier est occupé par la puissante tribu des Ourchefana. Les Ourchefana forment une population berbère arabisée et professant le rite malékite. Ils rattachent leurs traditions à une origine mixte. Ourcha, ancêtre berbère de ces indigènes, aurait épousé Fanana, une reine juive de la Syrte, dont tous ils seraient les descendants. Population à moitié sédentaire, les Ourchefana n'aiment pas les Arabes et appuient volontiers les influences turques contre les nomades du désert.

Après avoir parcouru le territoire des Ourchefana, on arrive au pied du Djebel Gharian. C'est un plateau accidenté, long de cinq à six heures de marche, séparé de l'Iffren par une vaste région désertique où l'alpha abonde et qui, vers le nord-est, descend vers Tarhouna et Msellata. Le Qasr Gharian qui domine le nord et où s'ouvre la grande route de l'Afrique centrale, se dresse à l'altitude de 520 mètres. On longe un Ouadi riche

en eau et en végétation pour monter vers un fort berbère ruiné, en face duquel se dresse le village de Beni-Abbas. Derrière ce dernier on aperçoit l'Ouadi Roumana, qui conduit au pied d'un volcan éteint. C'est la montagne de Tekout, haute de 910 mètres, et qui est le point culminant de la région. Près de ce volcan, dont le cratère est encore visible, se trouve le Ouadi Oum-el-Nehel (la mère des dattes) riche en dattes et dominé par un mausolée romain et des ruines.

En passant par le Ouadi Roumana (des Romains), on parcourt un très beau pays. Le sol rouge est gras et humide; des palmiers, des safrans, dont déjà Léon l'Africain vantait la superbe qualité, des figuiers et plus rarement des vignes, dont les Turcs introduisent la culture, témoignent de la fertilité du sol.

C'est près de cet endroit qu'on a constaté, l'été dernier, la présence de gisements de soufre.

Le paysage devient encore plus souriant à partir du village El-Qasm. Le village Gelili se distingue par la qualité superbe de ses vignobles. Mais on tombe dans un pays pittoresque et luxuriant entre tous, lorsqu'on aboutit à Tigrena, canton séparé par le Ouadi Ran et dont les dattes jouissent d'une renommée justifiée : le Kasr Tigrena contient un fort judéo-berbère; on atteint le mont de Coubba, d'où on voit la crête du mont de Taidji (720 mètres).

Tout ce pays, situé en plein désert, a un caractère méditerranéen prononcé et un climat tempéré et sec; seul, le manque d'eau y empêche une colonisation sur une vaste échelle. Sa population, qui compterait environ 8.000 (?) âmes, est répartie sur les points habités suivants : Beni-Abbas, Chioudia, Soualin, Bou-Slama, Oushene, Hosce el-Jehald, El-Qasm, Tigrena, Gehisa, etc. La tradition locale, d'accord avec Barth, etc., affirme qu'autrefois toute cette région était occupée par des Juifs; aujourd'hui les Juifs n'y occupent plus que deux villages et ils comptent en tout environ 1.000 âmes : plusieurs villages déserts portent encore des noms hébraïques (tels Moussa, Aroun, Gédéon, etc.). A Gehisa, des fouilles entreprises au cimetière nous ont fourni des fragments de pierres tumulaires hébraïques. Quant à la population musulmane qui professe le rite maléqite, elle se divise en trois groupes : indigènes juifs islamisés, tels les habitants de Bou-Slama ; Arabes fixés au sol, tels les Beni-Abbas, et finalement Berbères arabisés.

Mais on aurait tort de vouloir retrouver immédiatement les traces de demeures humaines : nous nous trouvons en plein pays troglodytique et nous ne saurions mieux faire que d'emprunter à notre journal de voyages des impressions personnelles sur ce qui surprend le voyageur en ce pays préhistorique.

Après avoir passé une nuit de profond sommeil dans un maagal

(jardin) des Ourchefana, sous la garde d'un chien blanc farouche, nous nous levons avec l'aube. Notre petite caravane, composée du drogman et des chameliers, escalade lentement le plateau. Enfin nous arrivons au pied du Gharian, dans une gorge pittoresque et riche en eaux et en palmiers.

Devant nous se dresse un roc rond dominé par les ruines d'un fort berbère. Un peu plus loin, derrière le ravin, se dessine le plateau verdoyant des Beni-Abbas, le premier village des troglodytes.

Et nous voilà grimpant sur des rochers sauvages toujours plus haut, plus haut... Finalement un plateau rouge, parsemé d'arbres fruitiers, mais qui ne présente aucune trace de demeure humaine, se déroule devant nos yeux.

Quel étrange spectacle que ces collines et ces vallées fertiles, où, à part quelques ruines et mosquées, aucune trace d'habitation humaine ne surgit du sol, où les morts se trouvent au-dessus du sol et les vivants dans des souterrains que l'œil peut à peine découvrir et où nous risquons d'être mal accueilli par une population fanatique !

Laissant de côté le village arabe de Beni-Abbés, nous entrâmes, toujours à pied, dans le Yehoud-Beni-Abbas, le village des Juifs troglodytes, avides de découvrir la vie de ce curieux coin. Assises sur une colline rougeâtre, un groupe de jeunes femmes juives, très sveltes, très blanches, semblent être surprises par notre apparition soudaine. Nous admirons la vivacité des traits, l'élégance naturelle de l'attitude, les plis du vêtement coloré sur le corps de ces filles de la Judée.

Après les promeneuses, voici des hommes bruns et robustes; ils finissent par reconnaître le rabbi de Tripoli qui leur tombe du ciel en plein sabbat, accompagné au surplus d'un effendi qui leur dit le Salam en hébreu... Nous avons beau voir des palmiers, figuiers et oliviers, nous ne découvrons aucune trace d'habitation, aucun vestige visible de ces cavernes dont on nous a tant parlé.

L'apparition du Shohet (boucher religieux), Saïd Shinani, qui salue dans la personne de rabbi Mordecaï un ancien ami et qui nous adresse un salem des plus cordiaux, devait mettre fin à notre embarras. Nous jetons un dernier coup d'œil sur le plateau onduleux qui nous environne. Des oliviers, des figuiers, de rares palmiers, des champs; et puis des promeneurs; des femmes vêtues d'étoffes colorées, des hommes en burnous... Plus loin une mosquée à moitié enfoncée dans le sol. Puis nous découvrons des trous carrés; de véritables puits sont cachés par des collines rouges qui les environnent et d'où des pleurs d'enfants, des gémissements d'animaux, des cris aigus de femmes, même des rires se laissent entendre, venantt,elle la voix de la pythonisse, des profondeurs... Puis nous approchons d'un trou ouvert dans la pente d'une colline

et rappelant la porte d'une cave. En effet, une petite porte en bois s'ouvre devant nous au moyen d'une clef de bois, que Saïd remue dans la serrure, laquelle rappelle le Man'oul (serrure) biblique du Cantique des Cantiques. Nous nous trouvons dans une espèce de galerie sombre et accidentée creusée dans le sol rouge, qui descend toujours et que seule l'habitude apprend à parcourir sans accident. Après 15 ou 20 mètres, nous tombons dans une espèce de cour éclairée faiblement par quelques rayons de lumière qui pénètrent d'en haut d'une façon oblique. C'est là l'écurie où l'on conduit nos bêtes, et qui précède la cour centrale des demeures humaines. Visiblement tout est calculé dans ce pays des Troglodytes, que déjà Hérodote avait connus, dans le but de tenir à l'écart les pillards nomades du désert environnant; si ces derniers envahissent le village, ils auront toutes les difficultés pour pénétrer dans un souterrain accidenté et dissimulé aux yeux. Si, contre toute attente, plusieurs d'entre les nomades arrivaient à surprendre les habitants des souterrains, on préfère qu'ils s'emparent d'abord du bétail, la seule richesse de ces primitifs et qu'ils laissent la vie sauve aux humains; c'est là aussi la cause pour laquelle les ateliers des forgerons et des bijoutiers juifs se trouvent également à côté des écuries et en avant des murs. Dans ce pays de rapt et d'insécurité, l'individu songe avant tout au dicton biblique : « Prends les biens pour toi, mais l'âme, la vie, laisse les moi... »

Nous continuons à descendre tout droit en nous dirigeant du côté de la lumière et nous arrivons à une cour souterraine carrée et relativement bien éclairée par un morceau de ciel qui se voit d'en bas à 10 ou 12 mètres de la surface; et cela suffit pour donner de la lumière et fournir de l'air à ces habitants.

Cette cour, qui rappelle un puits par sa profondeur carrée, sert de demeure centrale, de cuisine, d'usine; les compartiments se trouvent dans les caves creusées à même les parois de la cour ou le niveau du sous-sol et qui reçoivent un peu de lumière et d'air de la cour. On n'y étouffe pas, mais nous avouons que, pour notre part, nous ne nous y sommes pas senti à notre aise, tandis que les indigènes trouvent que la vie des souterrains est très naturelle et même commode.

Note hôte nous fait un accueil des plus chaleureux. C'est un beau gaillard, d'un type brun méridional pur; il est shohet, quoiqu'il ne sache presque pas l'hébreu et il a appris ce métier d'après des traités manuscrits en judéo-arabe. Comme tous les Juifs du Djebel, il est marchand ambulant pendant la morte-saison; il est agriculteur pendant la période des travaux des champs et des jardins; il est forgeron avant les travaux. Sa femme tisse des gandoura ou des ceintures, comme la femme biblique...

La nouvelle de notre arrivée se répand dans le village; des hommes, des femmes, tous d'un type parfait et pur que l'air souterrain n'a pas altéré, s'empressent dans la caverne. Les hommes nous apportent le « Salam », les femmes nous baisent la main en nous appelant « rebbi ». Nous nous apercevons qu'ici la femme juive jouit d'une liberté plus grande que dans les oasis maritimes. Même les jeunes filles, qui à Tripoli voilent leur visage, l'ont ici découvert; les femmes s'assoient sans gêne à côté du mari, sur le sol, les chaises et les tables étant absolument inconnues. Nous goûtons un peu d'araki ou d'eau-de-vie de dattes de fabrication locale. Nous apprenons que les Juifs fabriquent seuls ces boissons, mais qu'ils en sont aussi les plus grands consommateurs.

C'est là le propre des Juifs d'origine africaine, qui en arrivent, dans un pays de soleil et de sables, à abuser des boissons et du piment rouge, dont l'âpreté ne le cède pas à l'alcool qu'ils chérissent...

Un verre de lagbi nous rafraîchit, et nous remontons vers la surface du sol pour visiter le village et ses environs.

Yehoud-Beni-Abbas se trouve sur le point le plus rapproché du désert qui mène à Tripoli : il renferme deux cent quarante habitants, qui occupent six cours souterraines. Autrefois, les Juifs ont été très nombreux dans le pays, et ils en occcupèrent la plupart des terrains, qu'ils surent défendre contre les envahisseurs à main armée. On nous montre la gorge pittoresque et fertile qui descend jusqu'à la vallée abondante en sources, et qui domine le meilleur accès au pays du côté de Tripoli. Nous y découvrons même sur les pentes des grottes et des traces de mines d'une époque fort ancienne et autrement civilisée. On nous conduit à travers les champs espacés, et on nous affirme que tout ce beau pays a été la propriété des Juifs. Mais, vers 1840, la peste a décimé la population juive, et il n'en est resté que quatre familles à Béni-Abbas, tandis que plusieurs autres villages des environs furent totalement anéantis.

Les Arabes Oulad Beni-Abbas profitèrent de la situation déplorable des Juifs, et leur enlevèrent les terres qu'ils continuent à disputer aux envahisseurs, mais sans succès; de plus, ils s'emparèrent, avec cette mesquinerie qui caractérise les fellahs asservis, du cimetière où toute une lignée d'ancêtres repose, pour le convertir en champ de culture.

Ils ne purent, en effet, imaginer rien de plus tragique, de plus blessant pour ces misérables infidèles, lesquels, les larmes aux yeux, nous promenèrent à travers ce champ, qui contient les ossements profanés de leurs ancêtres et de leurs rabbins...

Les Arabes n'osèrent cependant pas enlever aux derniers autochtones juifs survivants leurs propriétés en entier et ils imaginèrent de les faire entrer dans la collectivité de la propriété du village tout entier, de

sorte que les Juifs ne possèdent plus de propriété distincte à eux et qu'ils sont obligés de labourer des champs et de cultiver des arbres fruitiers appartenant à la totalité des propriétés des Musulmans et éloignés de leurs demeures. Il s'ensuit que le cultivateur juif voit, sans oser protester, ses voisins arabes s'emparer arbitrairement des prémices de ses oliviers, des produits de son champ perdu dans l'immensité des champs arabes.

Mais ces tyrans ont cherché à faire plus. Il existe dans le village une ancienne synagogue, sanctuaire antique et vénéré, situé dans une profondeur entourée d'une cour ouverte et dont le toit se confond avec le sol, afin de se dissimuler aux yeux. Ce lieu saint est la seule satisfaction morale des Juifs, le seul lieu de rendez-vous et où ils répandent des prières et les plaintes des pioutim qui racontent les misères et annoncent les espérances séculaires d'Israël...

Les Musulmans fanatiques, jaloux de ce sanctuaire, après avoir profané le cimetière, imaginèrent de ruiner la synagogue en invoquant le prétexte du voisinage d'une mosquée qui, selon la loi de Mahomet, serait profanée par la proximité d'une synagogue...

Heureusement qu'on trouve souvent des juges à Tripoli; heureusement qu'un hasard a mis entre les mains des Juifs un document écrit prouvant que la synagogue existait déjà sur l'emplacement actuel cinq cents ans avant la fondation de la mosquée, c'est-à-dire, il y a sept ou huit siècles. L'administration, usant de ce droit d'ancienneté, a pu ainsi sauvegarder la synagogue, à la grande joie des Juifs. Nous avons fouillé dans la Géniza de ce sanctuaire, et nous y avons trouvé entre autres une tablette datant de 5319, c'est-à-dire d'il y a 348 années.

Et pourtant ces Juifs perdus dans le Sahara méritent un meilleur sort.

Dans les cavernes juives tout le monde travaille : ils sont forgerons pendant la saison qui précède le travail des champs, agriculteurs à l'époque des travaux champêtres, et marchands ambulants sillonnant le Sahara pendant toute la saison du chômage.

Les femmes tissent des gandouras pour les indigènes, et travaillent aux champs et aux arbres fruitiers. Les enfants font paître les animaux et aident leurs mères.

Chez l'Arabe la saleté et la puanteur dépassent toute description ; la paresse est si grande que sans le Juif, qui prête la semence ou qui fournit les instruments et les pousse à travailler, les Arabes n'auraient rien fait. Il est vrai que toute l'existence du Juif ne dépend que de la bonne volonté de ses clients arabes, les Juifs étant les seuls artisans dans un pays où l'argent est peu connu ; ils ne sont généralement payés qu'en produits naturels : tant et tant de mesures d'orge, de figues ou d'olives et ceci

non pas selon le travail accompli, mais selon la bonne ou la mauvaise récolte. Mais il est vrai aussi que l'Arabe tolère le Juif parce qu'il ne peut pas se passer de lui et parce que, sans son travail, sans son énergie, sans son esprit d'entreprise, aucune vie n'aurait pu subsister dans ce pays légendaire de paresse. La vie du Juif est très primitive dans ce pays des cavernes. Il se contente généralement de pain d'orge, de figues et de dattes, du kouskous et du basin.

Nous aurions beaucoup à dire sur les Juifs du village de Tigrena qui compte environ 700 âmes. Leur cheikh et rabbin, Khalifa Hadjadj, est le « Tabib » ou le médecin de toute la région. En outre, ce village se trouve être, grâce à sa situation topographique, isolé du reste du Djebel et forme une espèce de petite république juive dont les habitants font un commerce actif avec le Fezzan et Tripoli.

Il nous est infiniment plus difficile de donner un tableau exact des habitants musulmans de la région. A en croire les Turcs, ces Troglodytes sont les plus lâches êtres qu'il y ait dans le pays.

Administrativement, le pays est divisé en cinq villages centraux, dirigés chacun par un cheikh.

Très réfractaires aux impôts, les Troglodytes sont violemment malmenés par les Turcs. De là des incidents qui ne cessent jamais.

Le Senoussisme a eu très peu de prise sur la population du Gharian : à peine y compte-t-on deux ou trois villages qui se soient laissé pénétrer par les sectaires.

Par contre, le Gharian est riche en Qoubbah d'origine maraboutique. Ces Qoubbah sont, avec les rares mosquées et ruines d'anciens forts, les seuls bâtiments visibles de la région.

Parmi ces marabouts, plusieurs sont d'origine juive. Le village Béni-Abbas compte à lui seul quatre marabouts. Au pied du mont Sabar nous avons rencontré un marabout qui porte le nom de El-Behloul (le Fou), et au sujet duquel on raconte de surprenants miracles.

Près de Ech-Chamach on rencontre la Qoubbah de Sidi-Khalifa et celle de Bou-Salama dont les habitants semblent être d'origine juive; le marabout Bou-Salama a une origine juive certaine. Dans le village Attia, situé dans une vallée verdoyante, on rencontre une famille maraboutique qui porte le nom de Khalil, et qui s'attribue une origine chrétienne ancienne, cependant que les habitants du village Ouch-Chouaïri sont considérés comme des Juifs islamisés.

On voit, d'après ces renseignements recueillis en passant, combien une étude ethnographique pourrait servir à l'élucidation du caractère des populations du Gharian.

Notre excursion forcément incomplète ne nous permet pas de donner ici une description détaillée des cinq cantons qui forment l'ensemble du

Djebel Gharian. Contentons-nous de dresser la liste des localités des trois régions que nous avons parcourues nous-même.

1. *Tigrena*, village juif dépendant du Qasr Tigrena, résidence du Kaïmakam. Ces Juifs sont divisés en tribus ; ainsi on y rencontre plus de 100 personnes qui portent le nom de Hassan ; autant qui portent le nom de Hadjadj et d'Attia, etc.

2. *Beni-Abbas* ; ce canton est occupé par les tribus suivantes : Beni-Abbas ; Yehoud Beni-Abbas ; Er-Reheiba (ancien établissement des Juifs) ; Ar-Tahfa ; Mourdasa, Al-Ghar ; Oulad Beni-Slama ; Bou-Hammam ; Oulad-Ouzzan ; Oulad-Zalih.

3. *Al-Qasm* ; ce canton est occupé par les tribus suivantes : Al-Qasema ; Oulad Ben-Yahlaf ; Ad-Derarfa ; Ar-Rizia ; Al-Miamin, Oulad Hamed ou Beni-Habrouz ; Ad-Derouza ; Al-Khalil ; Oulad Bou-Djafer ; An-Nahlein ; Oulad Salam ; Oulad Abbas ; Oulad Garn ; Oulad Aghneiat As-Soudiat ; Oulad Bou-Rad ; Al-Mamich ; Ben-Djerboua ; Saffian ; Badortel ; Ben-Mahana ; Ouadi Anhal ; El-Kemichat ; Ad-Delahat ; Djan ; Oulad Mourad ; Oulad Marah.

N. Slousch.

Les Quatre plus grands pèlerinages du Nord-Marocain.

Les pèlerinages étaient autrefois nombreux dans le Nord-Marocain. Des qoubbah de marabouts, dont le nom même, maintenant, n'évoque plus, chez la plupart des fidèles musulmans, que de lointains souvenirs, étaient le rendez-vous des gens venus des pays d'alentour en troupes serrées, pour rendre au saint qui reposait dans l'enceinte vénérée des hommages pieux, et pour solliciter de lui, en retour, quelques grâces que leurs prières pressantes ne pourraient manquer d'obtenir.

De nos jours, que la piété se soit un peu refroidie, ou que le culte rendu à certains santons se soit reporté sur un petit nombre d'autres, les pèlerinages se sont faits plus rares, et dans le Nord du Maghreb, ce n'est plus que vers quatre tombes que s'acheminent, chaque année, les longues théories d'Arabes, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, venus quelquefois de villages situés à plusieurs jours de marche ; encore l'importance de chacun de ces pèlerinages, de ces « amara », n'est-elle pas la même.

Le plus célèbre est celui du grand saint Abd-es-Salam ben Mechich ; puis il y a ceux de Moulay Bou Selhâm et de Sidi Allal el-Hadj ; enfin celui de Sidi Yousef et-Tlidi.

C'est au « mousem », à la fête annuelle célébrée au tombeau du saint, que les pèlerins arrivent ; pendant quelques jours, ils restent, priant, faisant toutes les cérémonies du pèlerinage qui, depuis des siècles, sont toujours les mêmes, et, le soir se réunissant pour passer gaiement quelques heures de la nuit. Les frais nécessaires pour couvrir les dépenses faites pendant ces quelques jours sont élevés ; aussi les descendants du santon font-ils, à l'avance, parmi les gens des environs, une souscription publique. Quand le marabout n'a pas laissé de postérité, c'est le moqaddem chargé de la garde de sa tombe qui s'occupe de ce soin. D'ailleurs, c'est très largement que les uns et les autres sont récompensés du très léger ennui qu'ils se donnent, car les cadeaux leur arrivent en grand nombre, et au, moment du pèlerinage, ils ne savent quelquefois que faire des moutons, des poules et de toutes les offrandes apportées en l'honneur du saint respecté.

Moulay Abd-es-Salam ben Mechich (1) (مولاى عبد السلام بن مشيش) est un des deux grands pôles de l'Islam : c'est le « qotb » du Maghreb.

(1) Moulay Abd es Salam ben-Mechich, ben Abou-Beker, ben Ali, ben Horma, ben Isa, ben Salam, ben Mezouar, ben Ali (surnommé Haïdara), ben Mohammed, ben Idris, ben Idris, ben Abdallah el Kamel, ben el Hassan II, ben el Hasan, ben Ali.

Il fut contemporain et sujet du sultan Abd-el-Moumin, mort en 1160 de notre ère. Il suivit les préceptes d'Abou Median Choaïb ben Hoseïn el-Andalousi (Bou Medin), qui importa le premier au Maroc les doctrines soufiques et, toute sa vie, il professa un monithéisme rigoureux. Toujours, il resta en dehors des compromissions avec les repré entants de l'autorité séculière. Il recommanda à ceux qui voulurent suivre ses doctrines le mépris des charges publiques et l'éloignement le plus complet des hommes qui détenaient le pouvoir.

Moulay Abd-es-Salam, descendant de Moulay Idris, était Arabe d'origine ; de son vivant même, il jouissait, parmi les tribus au milieu desquelles était venu s'établir son ancêtre Mezouar, d'une grande autorité, et sa réputation commença vite à dépasser le petit cercle de ses familiers ; le prestige des cheikhs berbères, descendants des anciens maîtres du pays, en subit une mortelle atteinte, et c'est probablement par jalousie que le chérif Abou Touadjin se mit à la tête d'une bande de sicaires et assassina Moulay Abd-es-Salam. Cet évènement eut lieu en l'an 1227 après Jésus-Christ (625 de l'hégire).

Le tombeau du pôle se trouve sur le territoire des Beni Arous, au sommet d'une haute montagne, le Djebel Alem (2.300 mètres environ), qu'on pourrait considérer comme étant au sommet d'un triangle qui aurait à ses bases Chefchaoun et El-Qçar el Kebir. Il est entouré d'un mur de 3 m. 50 de hauteur, percé de trois fenêtres de 60 centimètres carrés environ, grillées en fer; l'une est à l'est, une autre au sud, et la troisième à l'ouest ; le côté nord n'en a pas. Abd-es-Salam repose au pied d'un grand chêne dont le tronc peut avoir 6 mètres de tour. Jamais une qoubba ne recouvrit sa tombe, car Mechich faisait partie de ces marabouts qui défendirent à leurs fidèles d'élever aucun monument au-dessus de leurs tombeaux.

Abd-es-Salam eut un disciple célèbre, Abou'l Hasan Ali ech Chadouly, qui institua la « tariqa chadelia », l'une des deux « voies » les plus suivies. L'autre est la « tariqa qaderia », fondée par le second pôle de l'Islam, le qotb de l'Orient, Sidi Mahi ed Din Abou Mohammed Abd el Qader edj Djilani ben Abou Salah ben Mouça el Hasani. Très grande est, parmi les Musulmans, la renommée de cet illustre chérif : mais dans les tribus du nord du Maroc, elle est presque totalement éclipsée par celle du saint du Djebel Alem, qui est à peu près considéré comme un dieu dans toutes les villes djebaliennes, au milieu desquelles les enfants s'en vont répétant et chantonnant ces paroles impies :

مولى عبد السلام هو لذى خلق الد نيا والد ين والنبى الله يرحمه مسكين

(Abd-es-Salam a créé le monde et la religion ; que Dieu prenne en pitié le Prophète, le pauvre !...)

Toutes les terres qui entourent le tombeau du santon sont « horm », et ni chrétiens ni Juifs ne peuvent y pénétrer. Le territoire interdit est encore assez vaste et couvre toute la partie haute de la tribu des Beni Arous; nombreux sont les villages qui s'accrochent aux pentes des montagnes et que nul autre qu'un Musulman n'a pu visiter ; une tentative de la part d'un infidèle serait bien osée, et l'explorateur audacieux payerait presque certainement de sa vie sa curiosité dangereuse. Un Européen cependant, le premier semble-t-il, pénétra, voici quelques mois, sur le « horm » de Moulay Abd-es-Salam : ce fut le Qaïd Mac Lean, emmené prisonnier par les gens du seigneur brigand Raïsouli, et qui, un soir, fut conduit à Tazerout par ses ravisseurs. Le « horm » du saint était autrefois plus étendu encore qu'il ne l'est actuellement : il était limité seulement par les villages des tribus d'Ahl Serif, des Beni Yousef et de Soumata. Ibn Rahmoun raconte son origine : « Le Sultan Moulay Ahmed Dhahaby, fils de Moulay Ismaïl, voulut, dit-il, honorer les descendants de Sidi El Mezouar Chérif Alamy ; il leur désigna un « horm » analogue à celui de la Mecque, qu'il inscrivit dans les dhahers chérifiens. Les agents du Makhzen ne pouvaient y pénétrer, ni se promener aux alentours. Il était interdit d'y chasser les bêtes sauvages qui y pénétraient ; enfin, on ne pouvait y couper d'arbres. »

Les grands pèlerinages au tombeau d'Abd-es-Salam ont lieu à la mi-Chaâban et le jour de l'Arafa (le neuvième du mois de Doul Hidjdja); mais toute l'année, les Arabes qui vont solliciter le saint de leurs pressantes prières se succèdent isolés ou par petits groupes. Les Djebala et les Rifains de l'Est sont en majorité parmi les pèlerins. Quelques Fasi viennent : à l'aller, ils passent d'abord à Ouezzan prier au tombeau de Moulay Abdallah Chérif, et au retour ils font en général un détour par Tanger avant de regagner la ville d'Idris.

Le jour de l'Arafa est le jour qui précède l'Aïd el Kebir : sur le soir, les pélerins s'entassent au haut du Djebel Alem et restent debout, priant, une grande partie de la nuit ; ce n'est que vers l'aube qu'ils vont se reposer. Ceux de La Mecque passent, eux aussi, cette nuit-là en prières ; ils montent au Djebel Arafa qui domine la ville de sa masse énorme, et là où Adam et Ève se sont rencontrés, nous dit la légende, ils psalmodient leurs oraisons sans fin tant que le jour n'a pas paru.

Nombreuses sont les cérémonies du pèlerinage de Moulay Abd-es-Salam ; nous nous contenterons d'en rapporter seulement quelques-unes. Après s'être reposés au dchar de Soukkan (سكان) situé presqu'en haut de la montagne, et habité uniquement par des chorfa descendants du saint ou de quelque membre de sa famille, qui ont la spécialité de dépouiller les fidèles et de les poursuivre de leurs exigences, les

pèlerins vont prier autour du mur qui entoure la tombe du « qotb » ; ils ne font que l'apercevoir par la fenêtre grillée située à l'est de la petite enceinte.

Un peu au-dessus de l'endroit où repose le santon, à un quart d'heure de marche, se trouve « El Ḥadjrat el Meskhoutin (الحجرة المسخوطين) ou El Mr'arat (المغارة) ». C'est un groupe de deux pierres placées l'une en face de l'autre, et séparées par un petit précipice de plus de 3 mètres de profondeur ; la hauteur des pierres au-dessus du niveau du sol, du côté opposé à celui où se trouve l'échancrure, est d'environ 2 m. 50. Un jour quelconque, si cela leur convient, les pèlerins passent entre les deux rochers, au-dessus du vide, et se servent pour cela de pierres naturelles qui font saillie. Pour passer sans encombre d'un côté à l'autre, il est nécessaire de placer les pieds et le corps d'une façon spéciale; ceux qui ne peuvent y parvenir sont arrêtés dans leur tentative. C'est l'explication la plus logique qu'on pourrait donner pour faire comprendre comment passent ou ne passent pas les pèlerins ; mais les Marocains en ont trouvé une beaucoup plus inattendue. Ceux qui tentent le passage difficile et qui se conduisent mal avec leurs parents sont saisis par la pierre et sont obligés de s'arrêter, tandis que ceux qui ont la bénédiction de leur père et de leur mère franchissent l'obstacle sans la moindre difficulté. Quand un pèlerin se trouve pris entre les pierres, c'est un vacarme épouvantable : tout le monde crie, siffle, chante, se moque du malheureux qui ne peut plus ni avancer ni reculer. Pour le délivrer, les tolba récitent la sourate : « Ina fataḥna laka fatḥa moubina, إنا فتحنا لك فتحا مبينا. Nous avons remporté pour toi une victoire éclatante » (1). Puis on lui jette de l'eau, on le tire, on le pousse, si bien que parfois il finit par en sortir tout écorché.

(1) Qoran, sourate « la Victoire » (verset 6). Traduction Kasimirski, p. 419. Kasimirski donne au mot fatḥ فتح le sens de victoire, conquête, qui est celui qui s'applique au verset dont il s'agit; mais dans le cas particulier où les tolba récitent ce verset pour délivrer le pèlerin pris entre les deux pierres de « El Mr'arat », il est nécessaire de prendre le verbe فتح et le mot فتح dans le sens propre d'ouvrir, d'ouverture. Pour traduire exactement le sens que les tolba donnent alors à ce verset, il faut dire « nous avons ouvert pour toi une large ouverture ».

C'est là un de ces calembours qu'ils font fréquemment pour appliquer certains mots du Qoran à des cas très particuliers, tout à fait étrangers au sens véritable des versets d'où ils sont tirés.

En allant du tombeau du saint à « El Mr'arat », les pèlerins s'arrêtent à une petite mosquée appelée « djamat es sebat ridjal » (mosquée des sept saints), située légèrement à droite au-dessus de la tombe ; c'est là leur première halte. Ils en font une seconde au « Qaf de Moulay Abd-el-Qader » appelé également « El Khaloua de Moulay Abd-el-Qader » ; c'est une grotte où le grand pôle de l'Orient venait, dit-on, prier Dieu. Il est assez bizarre de trouver parmi les lieux visités pendant le pèlerinage de Moulay Abd-es-Salam un endroit sanctifié par son célèbre rival. Les « khalouạ » de Moulay Abd-el-Qader sont d'ailleurs nombreux dans le Nord du Maroc : on peut encore citer celui qui se trouve à côté du tombeau de Moulay bou Selham, entre Rabat et Larache, et la grotte placée au sommet du Djebel Kourt, dans le R'arb, à une journée d'El-Qçar. La caverne du Djebel Alem a une superficie de 16 mètres environ ; au milieu se trouve une pierre levée, haute et large d'un mètre, presque carrée, à dessus plat, sans la moindre sculpture et de couleur grise. Moulay Abd-es-Salam aimait lui aussi à se retirer dans cette grotte, et la pierre élevée dans son milieu lui fournissait, dit-on, l'eau qui lui servait à boire et à faire ses ablutions. Les pèlerins, en entrant dans la caverne, s'asseoient autour de la pierre, récitent des versets du Qoran ou d'autres prières jusqu'à ce que l'eau se mette à couler ; ils en boivent alors avec un grand respect. On dit que la pierre pleure la mort d'Abd-es-Salam, aussi est-elle appelée الحجرة البكاية (la pierre pleureuse). Les femmes qui n'ont pas d'enfants recueillent de l'eau miraculeuse sur un linge et s'en lavent les bras et les épaules, en demandant au saint de faire cesser leur stérilité (1).

Beaucoup de légendes courent sur la mort de Moulay Abd-es-Salam. Il était à prier dans une mosquée des Ouled Bou Maïza, dans le Khlot, au bord de l'Oued el Mkhazen, lorsqu'il aperçut le Cheikh Abou Touadjin et ses partisans, partis à sa recherche. Il se sauva et ses ennemis le poursuivirent, longeant la rivière, jusqu'à l'endroit où elle entre dans la montagne et s'appelle Oued es Setta. Le saint commença alors à gravir une montée qui se trouvait là et qui depuis ce jour s'appelle « Aqbat el Hayât » عقبة الحياة (montée du serpent) à cause du fait suivant. Arrivé à un rocher qui se trouve un peu au-dessous d'Aïn Baraka (source de l'Oued el Mkhazen), Moulay Abd-es-Salam, se sentant serré

(1) Dans nos pays, les pierres sont aussi quelquefois l'objet d'une vénération particulière. M. Salomon Reinach, dans le tome III de son très intéressant ouvrage *Cultes, mythes et religions*, consacre un chapitre aux monuments de pierre brute dans le langage et les croyances populaires. V. p. 364 et suivantes.

de près, ordonna à son nègre Salem, qui ne l'avait pas abandonné, de fendre le rocher d'un coup de sabre. Salem obéit et fit dans la pierre une ouverture qui découvrit une grotte : le chérif s'y cacha. Un serpent, depuis le bas de la montagne, retardait les poursuivants en les menaçant de sa piqûre et s'opposait à leur marche autant qu'il le pouvait. Il vint se mettre en travers de la fente qui conduisait à la grotte, mais Moulay Abd-es-Salam ne voulut pas résister à la destinée ordonnée par Dieu, et il se livra aux coups des assassins. Abou Touadjin lui-même, dit-on, sortit son sabre du fourreau et voulut couper la tête de son rival, mais la lame de son arme ne put faire la moindre blessure au saint, visiblement protégé par une grâce particulière. Voyant cela, celui-ci tira de sa poche un petit couteau et dit : « Il est inutile d'essayer de me tuer avec ton sabre : tu ne pourrais pas. Prends mon couteau. » Abou Touadjin s'en saisit et égorgea Moulay Abd-es-Salam. Quant au serpent qui avait voulu protéger le Chérif, les pèlerins affirment qu'il est maintenant pétrifié et que son corps se voit toujours sur le rocher.

Abou Saïd El Miçri, surnommé Moulay Bou Selham, « l'homme au manteau », à cause du vêtement qu'il portait, était originaire d'Égypte. D'après le Cheikh Abou Zeid Abd-er-Rahman et Tadili, il s'appelait Abdallah ben Ahmed ben Nacer ben Souleiman et était chérif hassani. Il est en effet possible que Moulay Bou Selham fût un descendant de Sidi el Mezouar ou d'un de ses parents ; il se serait réfugié dans les montagnes de Soumata ou des environs après l'expulsion de Fès des chorfa idrisides.

Dans la tribu des Beni Gorfet, à l'est des Ouled Mouça du Bedour (Khlot), il existe encore une maison appelée dans le pays « Dar Moulay Bou Selham » ; les indigènes prétendent que le saint y aurait habité. Les chorfa idrisites étaient à ce moment-là persécutés, et c'est ce qui expliquerait que Moulay Bou Selham aurait senti la nécessité de cacher son origine lorsqu'il voulut descendre dans la plaine.

Son tombeau est entre Larache et l'embouchure du Sebou : les pèlerinages qui, chaque année, viennent le visiter, sont d'autant plus nombreux que le Prophète aurait dit : « Il existera après moi un homme qui sera connu par son vêtement ; il sera originaire du Maçr et sa tombe sera au Maghreb. Celui qui le visitera une fois aura les mérites de celui qui me visitera soixante-dix fois. »

De plus, Bou Selham partage avec Ben Mechich le privilège que ceux qui ont fait à son tombeau sept pèlerinages ont rempli l'obligation religieuse (el fard) الفرض comme s'ils avaient fait le pèlerinage de La Mecque. Il y a dans les *Archives Marocaines* de très intéressantes

études sur Moulay Bou Selham et nous y renvoyons le lecteur désireux de connaître les détails de son pèlerinage (1).

***

Sidi Allal el Hadj el Baqqali el Medrasni er' R'eçaouy er' R'omari سيدى علال الحاج البقالى المدراسنى الغصاوى الغمارى alla en Orient et visita ses différentes villes pendant près de seize années ; il s'y rencontra avec différents cheikhs. Il revint alors au Maghreb, où il fut l'élève du cheikh Sidi Mohammed el Habti et du cheikh Abdallah Mohammed el Kharrouby es Sfaqsy, dont il finit par suivre les préceptes. Ce fut un écrivain remarquable, facile, savant, et son prestige fut immense ; dès sa jeunesse, il fut très sérieux dans toutes ses actions. Il jeûnait et, la nuit, se levait pour prier Dieu. Il fréquentait peu de monde. Il accomplit des actes miraculeux ; aussi sa réputation devint-elle universelle et parla-t-on de lui, même dans les endroits éloignés. Son influence fut énorme auprès des souverains et des grands ; de tous les pays on venait le voir. Deux fois, il alla visiter le Sultan El' R'alib Billah, qui alla à sa rencontre hors des portes de Fès et qui le reçut avec les plus grands honneurs. Sidi Ali régla les affaires de plusieurs personnes et le Sultan lui accorda tout ce qu'il demandait, et même au delà. Le nombre de ses disciples en augmenta et les biens de ce monde lui arrivèrent abondamment. Ses ordres et ses défenses étaient respectés comme ceux d'un émir. Toute sa vie, il eut un grand respect de la justice. Je l'ai rencontré deux fois et il y eut entre nous des discussions relatives aux disciples qu'il avait réunis dans la maison qu'il habitait à la campagne ; il fut surpris de mes paroles et ne voulut pas changer sa manière de faire. Le bruit de cette discussion parvint à Sidi Mohammed el Habti, qui me conseilla de la cesser, me disant : « Acceptons-le comme ami, tel qu'il est. » — Il eut aussi quelque controverse avec notre ami le cheikh Abou Amran Mouça ben Ali El Ouazzani (2) relativement à quelques questions sur l'ennemi et sur la fuite devant la peste (3). Abou Amran avait composé un ouvrage à ce propos et Abou el Hasan Ali ne l'avait

(1) *Archives Marocaines*, t. IV, p. 412. G. Salmon : « Quelques légendes relatives à Moulay Bou Selham ». — T. VI, p. 358, E. Michaux-Bellaire et G. Salmon : « Les tribus arabes de la vallée du Lekkous ».

(2) Ce cheikh n'était pas chérif ; il mourut trente-cinq ans avant la naissance de Moulay Abdallah Chérif, fondateur de la maison d'Ouezzan.

(3) A cette époque-là, vers 964 de l'hégire, il y eut une violente épidémie de peste au Maroc.

pas admis. Un des émirs du Sultan Abou Abdallah Mohammed el' R'abib Billah (1) prétend que Sidi Ali lui avait écrit pour lui annoncer la mort du souverain trois mois avant cet événement. Le chérif mourut à la fin de l'année 981 et fut enterré dans sa zaouya, au pays de R'çaoua (2). »

Le tombeau du saint se trouve au milieu de la tribu de R'çaoua, dans la fraction des Beni Medraçen. L'amara de Sidi Allal el Hadj a lieu le jour du Mouloud (douzième jour du mois de Rebi el-Ouel) et pendant les deux journées suivantes les pèlerins restent encore en prières. Ils viennent de toutes les tribus du Nord du Maroc : R'çaoua, Rehouna, Ahl Serif, Beni Zekkar, Beni Isef, Soumata, Es Sahel, Beni Mestara, Beni Zeroual, Beni Mesguilda, Beni Hasaan. Les gens des Beni Gorfet viennent en plus petit nombre; ceux d'El-Qçar sont toujours empressés et quelques Fasi même se mettent en route chaque année. Les pèlerins sont reçus par les chorfa descendants du santon et ils sont nourris par eux, mais, naturellement, ils leur laissent, avant de partir, des cadeaux en argent ou en nature pour les remercier de l'hospitalité qu'ils leur ont accordée. Au moment où ils quittent leurs hôtes, ceux-ci remettent à chacun d'eux, en souvenir, un « toumni » تمنى (1/8 de moudd de raisins secs) (3) et deux pains.

Le dchar (village) au milieu duquel se trouve le tombeau, recouvert d'un quoubba, de Sidi Allal, s'appelle El Harâyaq الحرايق. Non loin de là est enterré un autre marabout, Sidi Amar, qui n'a pas de qoubba, et qui repose sous un toit de chaume ; ce saint a la spécialité de faire vivre les bêtes et les enfants ; aussi au-dessous du toit qui abrite sa tombe, est accroché un grand nombre d'entraves d'animaux et de vêtements d'enfants.

Chaque tribu arrive à El Harayaq, l'une après l'autre, précédée des drapeaux de ses marabouts; les « tebel » battent; les « r'aïta » sonnent ; les hommes tirent des coups de fusil ; aussi le vacarme est-il épouvantable. Une fois arrivé, chacun cherche à se loger ; les femmes sont conduites dans des maisons qui ont été vidées à cet effet ; les hommes restent dehors s'il fait beau et sinon, ils essaient de trouver un gîte dans d'autres demeures. El Harâyaq est un bourg de 300 à 400 maisons, construites en pierres sèches, comme dans les tribus de montagnards ; seuls, les chorfas en possèdent de véritablement bâties.

En face du tombeau du saint se trouve une source appelée « Aïn

(1) De la dynastie saadienne.
(2) Ibn Askar « Dohat en Nachir », p. 32.
(3) Le moud de cet endroit équivaut environ au quart de celui d'El-Qçar.

Baraka » ; son eau a le pouvoir de faire lever la pâte sans qu'il soit nécessaire d'y ajouter du levain ; aussi est-ce inutilement qu'on en chercherait à El Harâyaq. Au-dessus de cette source, il y a un grand figuier, à l'ombre duquel les pèlerins se réunissent pour la « Hadrat »: parfois l'arbre pris du « hal », en même temps qu'eux, suit leurs balancements.

Pendant le pèlerinage, les tireurs, les escrimeurs se lancent des défis; Sidi Allal était en effet un cheikh « moudjahid », comme Moulay Bouchta, Sidi Abdallah de Gla et d'autres.

Un marché se tient à El Harayaq au moment où tous les pèlerins se trouvent réunis; on y vend des raisins secs, des figues sèches, des noix, des amandes et quelques objets d'habillement : des foulards et des cotonnades surtout.

De son vivant, Sidi Allal avait planté un jardin de vignes; ce jardin existe encore. Tous les ans il y pousse une grappe énorme que l'on appelle « El Anqod el Kimia » العنقود الكيميا la grappe miraculeuse et qui vient tantôt à un endroit, tantôt à un autre.

***

Sidi Yousef et Tlidi سيدى يوسف التليدى, Sidi Essef, comme on l'appelle vulgairement, est le plus grand marabout de la tribu de El Khemès. « Le cheikh Abou el-Hadjadj Yousef bel Hasan et Tlidi était un des compagnons du cheikh Abou Mohammed Abdallah el R'ezouany et jouissait d'une réputation considérable. Sa zaouya, où il est enterré, est connue dans la tribu des Beni Tlid, une des tribus des R'omara; elle se trouve à une demi-journée de la ville de Chefchaoun, du côté du R'arb. Sidi Yousef était visité par des milliers de pèlerins et d'affiliés, et il les nourrissait tous, donnant à chacun les mets qui lui plaisaient, et ceci chaque nuit. Il était l'objet d'une grande vénération dans le cœur des créatures. Je l'ai rencontré une fois à Chefchaoun; lorsqu'il en sortit, un grand nombre de personnes l'accompagna et parmi elles se trouvaient le vizir Abou Salem Ibrahim ben Rachid et le Qadi Ibn el Hadj, et d'autres notables. Il marchait au milieu d'eux, proclamant Dieu à haute voix avec ses disciples qui lui répondaient, chaque groupe l'un après l'autre suivant la coutume des « foqara ». Le qadi, le vizir et tous les autres, pieds et tête nus, s'humiliaient devant le cheikh; les affiliés pleuraient et poussaient des soupirs. Les hommes et les femmes des tribus faisaient partie de sa confrérie. Il était — que Dieu lui pardonne! — écrivain très correct: il prêchait aux gens le repentir et les poussait à étudier les vertus cachées, au point de se

distinguer en cela des autres saints. Son cheikh, Abou Mohammed el Habti, l'en blâmait beaucoup, et comme il continuait à agir ainsi, malgré la défense du cheikh, celui-ci prononça contre Sidi Yousef une malédiction, si bien que sa langue s'embarrassa et que son bras se paralysa ; dès lors, il lui fut impossible d'écrire et il resta ainsi jusqu'à sa mort. Abou Mohammed d'ailleurs ne voulait pas qu'on parlât mal de lui. J'ai rencontré Sidi Yousef après avoir atteint l'âge de puberté, et il fit des vœux en ma faveur. Il savait par cœur le livre « Allah 'aza ouadjeb » (le Qoran); il se jeta dans le soufisme qui renferme de grandes vertus, dont la plupart m'ont été révélées par les plus illustres docteurs de cette école, entr'autres Abou Ali el Hadj Mançour; Abou el Hasan Ali ech Chibly es Serifi; Abou Abdallah Mohammed ben Hoseïn el Feznakary; Abou Abdallah, connu sous le nom de Ba'dja el Andalousi. Le cheikh jouissait, — que Dieu lui pardonne! — de l'affection de tous. Il mourut vers l'an 50 du dixième siècle et il fut enterré dans sa zaouya; il ne laissa pas d'enfants, et constitua tout ce qu'il possédait en habous pour les pauvres et les malheureux. Il laissa un grand nombre de disciples (1). »

Le pèlerinage de Sidi Essef Tlidi a lieu à la même époque que celui de Sidi Allal el Hadj; ce sont à peu près les mêmes tribus qui se trouvent représentées, mais les pèlerins qui vont à l'un s'abstiennent en général d'aller à l'autre. La tombe du saint est surmontée d'une qoubba; tout près, se trouvent une mosquée et une zaouya, située au milieu d'un gros bourg qui porte le nom du chérif, assez bien bâti, et qui peut avoir 4.500 habitants répartis dans près de 300 maisons; on y voit des boutiques, et plusieurs armuriers y sont installés. A une dizaine de kilomètres de là, en Beni Isef, le village d'Amar Beni Abdallah. Le qaïd Mac Lean fut conduit à la zaouya de Sidi Yousef par Raïsouli lors de sa captivité, et il y resta quelques jours. Le saint possède une autre zaouya située à Chefchaouen.

Tels sont les quatre principaux pèlerinages du Nord du Maroc. Il existe d'autres marabouts qui sont aussi l'objet d'une grande vénération, mais leur renommée ne s'étend pas aussi loin que celle des santons dont nous venons de parler, et à leur tombe ne se pressent pas les mêmes foules d'hommes, de femmes et d'enfants qui viennent pieusement, chaque année, demander les bénédictions du saint et lui adresser de pressantes suppliques.

XAVIER LECUREUL.

Novembre 1908.

(1) Ibn Askar, *Dohat en Nachir*, p. 15.

AUTOUR DU MONDE MUSULMAN

AMÉRIQUE

Le docteur Haïkal Efendi Al Khoury, auteur du projet d'université syrienne, aux États-Unis, vient d'être nommé à une chaire d'arabe nouvellement créée par l'Université américaine de Sera-Kiouz (1).

EUROPE

Autriche.

La municipalité de Vienne a décidé de construire une mosquée où les Musulmans de la Bosnie et de l'Herzégovine pourront, lors de leurs passages dans la capitale, remplir leurs devoirs religieux.

(1) D'après *Al-Ahram*.

Russie.

La Vie religieuse. — Une lettre adressée au *Tarakkî* signale les dangers que fait courir à la communauté musulmane l'âkhônd de Petrofsky, homme imbu d'idées réactionnaires, dont le rôle a été néfaste. Ses prédications maladroites où, entre autres choses, il dénonçait les journaux comme chose illicite, ont fait beaucoup de mal. Les Musulmans de la région ont cessé de faire des progrès ; la discorde s'est répandue parmi eux, et la Société persane de bienfaisance a cessé d'exister.

La communauté musulmane de Bakou avait projeté de construire une mosquée à l'intérieur du cimetière de la rue Khanisky. On se mit aussitôt à l'œuvre, les formalités furent faites; mais le manque de terrain semblait rendre la construction impossible. Cette difficulté a été levée, grâce à la générosité de Hâdjîyoff Kerbelâï Ismâ'îl, qui a donné l'emplacement nécessaire.

La Vie sociale. — A Guendjè, ville plus connue sous son nom russe d'Elisabethpol, plusieurs généreux philanthropes assurent l'avenir des jeunes Musulmans dénués de ressources, et viennent en aide aux familles nécessiteuses. On cite en particulier Pìchnemâzzâdè, toujours prêt à secourir les orphelins, pour lesquels il a donné des sommes considérables, et à qui cette « bienfaisance conforme à la loi religieuse » vaut des éloges unanimes.

Une Musulmane pourvue du diplôme de docteur en médecine, Zeïneb Khânoum 'Abdur-Rahmânoff, a pris part au Congrès féministe qui vient de se tenir à Saint-Pétersbourg; avec le concours du journal *Vakt*, elle a attiré l'attention de ses coreligionnaires sur ce Congrès, et leur a soumis, à toutes, un questionnaire relatif à leur situation et aux moyens de l'améliorer. Cette enquête a été approuvée et encouragée, comme de juste, par la presse musulmane.

Posée depuis longtemps, la question des Cosaques Kirghizes ne semble pas près d'être résolue. On sait que cette population musulmane a été dépossédée de ses terres au profit des colons russes, et rien ne lui a été donné en échange ; les indemnités, auxquelles elle avait droit et qui lui auraient permis d'améliorer son sort, ne lui ont pas été remises. Et ceux de ses coreligionnaires qui, par leur position, semblaient tout désignés pour intervenir, n'ont rien fait pour elle, le *Terdjumân* le constate avec regret.

L'officielle *Gazette du Turkestan* voit d'un mauvais œil les tentatives faites, en Asie centrale comme dans les autres régions de la Russie,

pour unifier la langue turque, au moyen, notamment, d'emprunts faits à l'osmanli. Elle cherche à dissuader les Nogaïs et les Sartes qui, dans les journaux, travaillent dans ce but, et a recours, pour les persuader, à l'argument religieux : Dieu ayant donné à chaque peuple une langue particulière, n'est-ce pas lui désobéir que de vouloir unifier des idiomes différents ?

On a fait beaucoup à Bakou pour répandre l'instruction parmi les Musulmans ; toutefois l'éminent directeur du *Tarakkî*, Ahmed Bey Agayeff, estime que l'on n'a pas fait assez, et regrette de voir déchue une ville qui fut autrefois un centre intellectuel musulman de première importance, et qui reste une sorte de carrefour où se donnent rendez-vous Turcs, Persans, Égyptiens. Les éléments de progrès ne manquent pas : on trouve à Bakou cinquante Musulmans ayant fait leurs études dans les Universités et connaissant toutes les sciences ; nulle part ailleurs, en Russie, on ne trouve pareil nombre de savants. Les Musulmans se sont laissé distancer par les Arméniens, qui disposent d'une organisation bien autrement puissante.

Sultân Medjîd Ghanîzâdè, inspecteur des écoles de Bakou, a l'intention d'organiser, à l'École municipale, un Cours normal, qui comprendrait une classe ou deux et fournirait à l'enseignement les maîtres dont il a besoin. Une section spéciale y recevrait les élèves musulmans, qui étudieraient, avec les sciences religieuses, la langue turque.

L'école musulmane de Balakhani ne comptait que 89 élèves, alors qu'il y avait dans la ville 500 enfants qui auraient dû en suivre les leçons. Cette situation défavorable avait pour cause la pauvreté de la plupart des familles musulmanes, hors d'état de payer les trois roubles exigées chaque mois comme rétribution scolaire. Grâce à un pressant appel aux Musulmans riches, qui ont répondu avec empressement, l'instruction sera désormais accessible à tous. De plus, des cours du soir seront ouverts.

La Société Nedjât s'est assuré le concours des femmes. Sur son initiative, quatorze dames musulmanes de Bakou se sont réunies dernièrement dans la maison de Mme Kâsimoff ; elles ont décidé de porter leur appui à la Société et d'ouvrir, dans son école, une classe pour les jeunes filles.

Les cours du soir, fondés à Bakou par la Société Nedjât, sont définitivement organisés. Ils compléteront l'œuvre inaugurée avec l'école du vendredi. Ces cours ont lieu de 6 heures et demie à 9 heures et demie et comprennent deux séries ayant chacune ses professeurs spéciaux : l'une, élémentaire, suivant le programme des écoles primaires et des écoles réales ; l'autre, supérieure, enseignant les matières que l'on étudie au gymnase réal.

Dans le territoire transcaspien, la question des programmes scolaires est posée et réclame une prompte solution. Ce n'est pas que les écoles musulmanes soient au-dessous de leur tâche ; on cite notamment avec éloge l'École Féridoûnî, de Achkabad, où l'enseignement est donné d'une manière si brillante que l'inspecteur scolaire, venu dernièrement, a témoigné de son admiration pour les maîtres et les élèves, et qu'aux examens de fin d'année les personnes présentes ont souscrit spontanément 2.000 roubles en faveur de l'école. Mais le manque de programme entraîne des inconvénients auxquels il est urgent de remédier, et on attend la décision de l'autorité russe.

A Machkata l'école russo-musulmane n'existait plus depuis plusieurs années, et la population indifférente ne comprenait pas quelle importance il y avait, pour elle, à connaître la langue russe. Quelques Musulmans, les uns du pays, les autres de l'extérieur, ont voulu rétablir un enseignement nécessaire, et ils y ont réussi. Ouverte de nouveau, l'école russo-musulmane prospère, sous l'heureuse direction de Huséïn Safar ʿAlîyoff.

La « Séâdet », l'une de ces Sociétés fondées à Bakou en vue de répandre l'instruction, a fondé des cours du soir à l'école qui porte son nom. Elle a décidé, en outre, de faire le relevé de tous les élèves recevant l'enseignement religieux dans les mosquées de la ville.

A Balakhani, la jeunesse musulmane organise une troupe dramatique, *Heveskiârlar Dram Hiyéti*, dont on annonce les prochains débuts.

EMPIRE OTTOMAN

Enseignement. — Les études religieuses ont été réorganisées à l'Université impériale. Leur durée y sera de quatre ans. En dehors des sciences qui forment nécessairement la base de toute éducation religieuse musulmane, l'étude indispensable des langues arabe et turque, une importance particulière a été donnée à l'enseignement de la philo-

sophie musulmane; un assez grand nombre de leçons devront être consacrées à l'histoire des principales religions de l'univers, à l'exposé de leurs dogmes, comparés à ceux de l'Islam, et à l'œuvre des missionnaires chrétiens, des protestants en particulier. On mettra entre les mains des élèves des traductions d'ouvrages étrangers sur les religions autres que l'Islamisme. Enfin, la pédagogie ne perd pas ses droits; les élèves seront exercés à l'enseignement et à la prédication.

A l'École Milikyè Châhânè, l'enseignement des sciences musulmanes prend une extension considérable. Plusieurs cours de philosophie et de droit musulman ont été créés. Ils ont pour titulaires Zehâvîzâdè Djemîl Efendi, Monastirli Ismâ'îl Hakkî et 'Khodja Asem Efendi, tous savants en renom.

Une série de leçons, destinées, les unes aux femmes, les autres aux auditeurs bénévoles, a été faite pendant quinze jours, à l'hôpital de Gulkhânè, sous la direction du chef de clinique, pour former les personnes désirant entrer dans les services du Croissant-Rouge ; on sait que tel est le nom pris, en Turquie, par la Croix-Rouge.

Le traitement du personnel de la Faculté de Médecine civile a été fixé, selon la classe, à 2.000, 1.500, 1.000 et 500 piastres par mois.

De grands abus se commettaient à l'École Sultânî, où, sur 800 élèves, 600 étaient boursiers, alors qu'au su de tout le monde la grande majorité appartenaient à des familles riches ; pareille chose se voyait dans les autres internats dépendant de l'enseignement secondaire. A l'avenir, aucun élève ne pourra être reçu comme boursier ou demi-boursier dans ces établissements sans qu'une enquête sévère ait démontré que la situation de fortune de sa famille permet de lui accorder cette faveur.

Des désordres se sont produits à l'École préparatoire d'Uskioub, où, les élèves se sont soulevés contre l'administration. Après enquête, treize élèves ont été frappés ; sept ont été exclus, soit à titre définitif soit temporairement ; les autres ont été réprimandés.

Un bel exemple de générosité a été donné, à Salonique, par un homme connu, depuis longtemps, comme un ennemi du régime qui a pris fin, Sa'îd Bey. Il a donné, pour l'École professionnelle Midhat, 500 livres ottomanes; pour l'École commerciale, il a fourni pareille somme.

La Religion.— Le journal *Baghdâd* aimablement communiqué par le distingué consul général, M. Ronet, rapporte un fait bizarre qui, dit-il, n'a jamais eu de précédent en pays de religion musulmane, pas plus dans ceux placés sous une domination étrangère que dans les États demeurés indépendants. Le 4 chawwâl (31 octobre), les fidèles étaient réunis pour la prière à la mosquée No'mâniya de Bagdad, quand un des serviteurs de

la mosquée survint, criant : « O peuple, grève (*païdos*) ! Séparez-vous, car le prédicateur, n'ayant pas reçu de traitement depuis fort longtemps, ne viendra pas ! » L'assistance sortit pour aller remplir dans les mosquées voisines ses devoirs religieux, et les portes furent fermées. Des explications sont demandées, en termes pressants, à l'administration des Wakfs : un fait pareil affligera tous les Musulmans sincères, étant de nature à jeter le discrédit sur leur religion.

Les Arméniens. — Pour permettre aux jeunes Arméniens de continuer leurs études dans les établissements d'enseignement supérieur et de devenir fonctionnaires de l'État, une grande extension va être donnée, dans les écoles arméniennes, à l'enseignement du turc et du persan.

On écrit de Bitlis au *Manzoûmè-i Efkiâr*, journal arménien de Constantinople, que Kurdes et Arméniens sont également mécontents de Cheikh Sa'îd Alî, que le Gouvernement avait envoyé à Haïzan. Entre autres, on lui reproche de vouloir mettre la main sur les troupeaux et les terres du monastère arménien.

La région de Van recevra prochainement un certain nombre d'Arméniens qui avaient émigré à Tiflis. Ils ont télégraphié à ceux de leurs coreligionnaires restés dans le pays, pour leur annoncer leur retour ; les mesures nécessaires seront prises.

La communauté arménienne, réunie à Constantinople, dans l'église de Koum-Kapou, pour nommer son patriarche, a, à l'unanimité, renouvelé son mandat à Mgr Izmirlian.

Les Maghrabim à Jérusalem.

Nous avons consacré, dans les *Archives Marocaines*, une étude spéciale à l'histoire de la colonie des Maghrabim (ou Juifs du Maghreb) en Palestine. Cette étude a été reproduite *in extenso* par l'almanach hébreu *Louah Erez Israël*, publié par M. Luncz (Jérusalem, 1907). Actuellement le XIVe volume de ce même almanach, qui vient de paraître, contient des renseignements complémentaires dus à M. A. Maliah sur la constitution de la colonie marocaine de Jérusalem et sur sa situation actuelle.

Nous empruntons à cette source les renseignements susceptibles de compléter notre étude.

Nous avons montré comment le rabbin David Benchimon, lui-même natif de Rabbat, réussit à amener la séparation des Juifs originaires du Maghreb de l'ensemble de la communauté des Sefardim (Judéo-Espagnols) et réalisa l'œuvre de leur constitution en communauté distincte.

Les documents que nous trouvons dans l'almanach palestinien prouvent que cette émancipation, les Maghrabim la doivent, en partie du moins, au gouvernement turc et à l'appui du consul français. En effet, si les Juifs originaires du Maroc se mettaient sous la protection de la Turquie, ils ne cessaient pas en même temps de profiter de la présence parmi eux des nombreux Algériens, pour se faire reconnaître par le consulat de France.

Ainsi dès l'année 1860, a eu lieu l'accord entre la communauté officielle des Sephardim et les Maghrabim, selon lequel ces derniers obtiennent le droit de se constituer en communauté distincte, ayant le droit d'avoir un collège rabbinique privé et de déléguer dans tout le Maghreb des collecteurs des sommes destinées aux besoins du culte de Jérusalem. Le gouvernement turc, qui demeurait jusqu'alors réfractaire aux exigences des Maghrabim, leur réserva un registre spécial pour le payement des impôts, notamment pour l'inscription des nefous en vue de l'Ashkeria. En même temps il reconnut Benchimon rabbin officiel des Maghrabim.

Désormais les Juifs du Maghreb pouvaient administrer eux-mêmes les sommes qui provenaient de leurs compatriotes et jouir des droits d'une personnalité civile. Ils commencèrent par acheter un terrain sur lequel on construisit deux synagogues et une école. Les dons affluaient de tous les coins de l'Algérie et du Maroc, mais les Sephardim continuaient à mettre des entraves au développement légal de la jeune communauté. En 1866, une commission composée de 31 représentants se réunit et nomma un comité de sept membres, tant Algériens que Marocains, lequel devait représenter officiellement la communauté tant auprès des autorités qu'auprès des coreligionnaires en Afrique.

Voici la liste de ces premiers commissaires : Abraham Harouch ; Salomon Levi ; Isaac Raphaël Batito ; David Cohen ; Salomon Abou-Chdid et Levi Yephalih.

Afin de donner plus de poids à l'autorité du comité, les Maghrabim eurent recours à la sanction du consul français, lequel contresigna le texte hébreu du mandat dont la communauté avait chargé ses élus. Voici, d'ailleurs, le texte français de l'apostille du consul :

« Nous, consul général de France à Jérusalem, certifions que la signature et le sceau apposés ci-contre sont véritablement ceux de Monsieur David Ben Shemon, grand rabbin de la *Communauté algérienne* à Jérusalem. En témoignage de quoi, nous avons signé les présentes, et y avons apposé notre sceau. Jérusalem, le 27 septembre 1866.

« Le consul général de France, Edmond de Barreis. »

On remarquera que le consul français use de son droit pour reconnaître la jeune communauté comme étant *algérienne,* grâce à la pré-

sence parmi ses membres de nombreux Algériens, dont plusieurs furent nommés membres de ce comité. A partir de cette époque les Maghrabim de toute origine établis en Palestine, bien que la majorité d'entre eux et leur grand rabbin lui-même eussent été d'origine marocaine, ne cesseront plus de jouir de l'appui de la France. Ils pouvaient de la sorte se développer sans entraves.

Maïmoun Amiel et Salomon Abou-Chdid, deux riches commerçants originaires de Rabbat, achetèrent un vaste terrain près du « Mur des Pleurs », où ils construisirent une Talmud-Tora (école religieuse), une synagogue et plusieurs maisons qu'on mit à la disposition des membres indigents de la communauté. En 1870, le rabbin Benchimon acquit un vaste terrain situé en dehors de l'enceinte de Jérusalem, pour y installer tout un faubourg peuplé par des Maghrabim et qui porte encore le nom de « Faubourg des Maghrabim ».

La mort de Benchimon, ce « père des orphelins et juge des veuves » (v. notre étude précitée), survenue en 1880, a laissé la colonie en pleine prospérité. Plusieurs rabbins, tant d'origine algérienne que marocaine, se succédèrent dans la charge de rabbin des Maghrabim. Presque tous, ils eurent des démêlés avec les Séphardim, qui leur cherchaient des chicanes, à cause de la gestion indépendante de la communauté espagnole des fonds qui parviennent du Maghreb.

Depuis 1899, Nahman Betito, Algérien d'origine, très versé dans la Loi, esprit tolérant et éclairé, occupe le poste de grand rabbin des Maghrabim. Cependant, depuis quelques années, la misère est grande parmi les Maghrabim de Jérusalem. Si, d'un côté, des Marocains continuent à venir chercher un refuge en Palestine, d'autre part on constate l'émigration de plusieurs familles maghrabites vers l'Égypte.

Voici, d'ailleurs, l'état actuel de la communauté de Jérusalem (1908) :

La colonie compte en tout 2.200 âmes, dont 350 constituent les familles des rabbins ; 1.480 sont des petits bourgeois et ouvriers et 370 des veuves et orphelins. Les Maghrabim sont pour la plupart savetiers, menuisiers, ferblantiers, charbonniers, bouchers, colporteurs ; plusieurs sont officiers de santé et instituteurs.

A peine 20 à 30 familles jouissent d'une aisance relative.

La communauté possède une Talmud-Tora avec 100 élèves, plusieurs écoles religieuses privées et en outre les collèges rabbiniques suivants : 1) *Touvaï Isbaou*, collège entretenu aux frais de Shalom Tubi, d'Alexandrie ; 2) *Yechibat bet Meir* : les rabbins qui fréquentent ce collège touchent un subside mensuel du philanthrope Meïr Cohen, de Mazagan ; 3) *Yechibat Manzir*, entretenu aux frais de la famille Manzir, du Caire ; 4) *Yechibat Qaïd Nissim*, collège fondé par le richissime Nissim Chemama, de Tunis.

Le comité de bienfaisance propre à la communauté ne fonctionne plus, par suite du départ de ses surveillants en Égypte.

L'éducation générale est encore assez négligée.

Toutefois, un certain nombre de jeunes gens fréquentent les écoles de l'Alliance Israélite et de la Société Allemande. En revanche, la connaissance de l'hébreu est assez répandue parmi les Maghrabim, et déjà on compte parmi eux plusieurs lettrés, et collaborateurs de la presse hébraïque.

N. Slousch.

En Palestine.

On évalue à environ 75.000 le nombre des habitants de Jérusalem : 45.000 juifs, 16.000 musulmans et 14.000 chrétiens, etc. Par la multiplicité des langues qui se parlent dans la Ville Sainte, cette dernière forme une Babel. Ainsi les fonctionnaires et plusieurs familles aisées y parlent le turc ; les Arabes, qui sont d'origines diverses, parlent plusieurs dialectes arabes, cependant c'est le dialecte local qui prédomine. Les chrétiens se divisent à leur tour, pour la langue qu'ils parlent, en plusieurs nationalités. Mais ce sont les juifs qui nous fournissent un tableau pittoresque de la multiplicité des langues qui se parlent dans le sein de l'antique capitale juive. A ce titre, nous reproduisons les chiffres que nous fournit le journal hébreu *Ha-Olam* sur la répartition des élèves des trois écoles maternelles juives qui sont ouvertes à Jérusalem. Il en ressort que, sur le nombre total de 400 élèves qui fréquentent cet établissement, 120 parlent le judéo-espagnol ; 116, le judéo-allemand ; 17 l'arabe yéménite ; 16, la langue mongole de Boukhara ; 16, le persan ; 9, le géorgien ; 4, l'arabe, de l'Irak ; 3, l'arabe, marocain ; 3, le bulgare ; un seul élève est musulman et parle l'arabe.

Les deux écoles maternelles juives de Jaffa comptent 350 élèves, qui se répartissent, d'après les langues, en : 11 élèves qui parlent l'hébreu pur ; 105, le judéo-allemand ; 46, le judéo-espagnol ; 37, l'arabe, et 26 le russe.

On constate cependant que l'hébreu et l'arabe syrien et, dans plusieurs écoles, le français tendent à se substituer à toutes ces langues, que les immigrés juifs importent chacun de son pays d'origine.

N. S.

Lettre de Damas.

On nous écrit de Damas :

« Il ne se publie ici qu'un nombre très restreint d'ouvrages. Deux journaux paraissent : l'un, le *Sourya*, journal officiel du Villayet de Syrie, est publié en arabe et en turc ; il ne contient guère que des faits divers, nouvelles locales, nominations et changements de fonctionnaires, avis des tribunaux, promotions, décorations, etc. Le second, *Ech-Cham*, est aussi peu intéressant que le premier ; les seules informations sur l'Islam que l'on puisse trouver dans ces deux périodiques se rapportent aux constructions ou aux réparations de mosquées, au jeûne du Ramadan, etc. Jusqu'ici, ils n'ont rien publié de tant soit peu intéressant concernant l'Islam.

« Un troisième journal publié en arabe, *El-Asr-El-Djedid* (le nouveau siècle), a été fondé il y a environ un mois. Son propriétaire, Nassif Abou Zéid, est un avocat chrétien de Damas, et son rédacteur, un professeur de langue arabe, également chrétien. Les imprimeries de Damas étant très peu nombreuses et les ouvriers typographes faisant souvent défaut, on a été obligé, dès le troisième numéro, de faire imprimer ce journal à Zahlé (Liban). Cette publication semble vouloir sortir de la banalité ordinaire.

« Les règlements concernant les établissements scolaires et les différents annuaires se publient tous à Constantinople. L'annuaire officiel du Villayet de Syrie (*Salnamé Vilayeti Suryié*) paraît en turc.

« Le nombre des librairies est très restreint ; on y vend principalement des Corans, des romans et divers ouvrages courants. La maison la plus active est celle de MM. Said Omar Hachem et frères. Elle se propose de faire paraître dans quelque temps un nouveau journal en langue arabe.

« Damas possède une importante bibliothèque musulmane, celle de Melik-ed-Daher, où l'on trouve un très grand nombre de livres et manuscrits, anciens pour la plupart. »

Cyrénaïque.

On nous écrit de Cyrénaïque :

« Il semble que, depuis le rétablissement de la Constitution ottomane, un certain « mouvement national turc » se soit manifesté en Cyrénaïque,

du moins dans l'élément ottoman, représenté par les fonctionnaires civils et les officiers qui se sont déclarés, dès la première heure, en faveur du régime constitutionnel. Par contre, les Arabes ne paraissent pas encore disposés à se rallier à ce régime. Ils attendraient, pour le faire, que la volonté du Sultan se fût nettement prononcée dans ce sens par un *iradé* qui ne laisserait subsister aucun doute sur les intentions du souverain.

« En réalité, jusqu'à présent les indigènes du pays de Barka ne reconnaissent que l'autorité du Khalife, et tout ce qui n'émane pas du Commandeur des croyants est pour eux lettre morte.

« Il résulterait de cette situation un certain affaiblissement de l'autorité ottomane provenant de ce que le gouvernement libéral se serait, dans l'esprit des Arabes cyrénéens, constitué sans l'assentiment du Sultan et que, à leurs yeux, ce gouvernement passerait pour s'être entendu avec l'étranger et faire cause commune avec lui. »

ASIE

Perse.

Nous traduisons du *Habl oul-Matîn* le document suivant :

Jugement décisif des arguments de l'Islam de Nedjef Echref, portant interdiction, pour les agents de Mohammed 'Alî Chah, de toucher au trésor (1).

A tous les Persans.

Au nom d'Allâh Ar Rahmân le miséricordieux !
A toute la nation de Perse, nous faisons connaître la décision de

(1) *Habl oul-Matîn*, 16. 11. 1908.

Dieu. Aujourd'hui la préoccupation de chasser ce tyran sanguinaire, de lui soustraire la vie, l'honneur et les biens des Musulmans est une chose de première importance et de stricte obligation ; confier le trésor à ses agents est un des plus grands crimes ; il faut prodiguer ses efforts pour affermir la Constitution par la guerre sainte, en se tenant près de l'étrier de l'Imam du Siècle, nos vies soient sa rançon ! La moindre infraction, la moindre négligence [dans l'accomplissement de ces prescriptions] équivaudraient à abandonner ou à combattre cette Majesté [le Prophète], les prières et le salut d'Allâh soient sur elle ! Qu'Allâh en préserve les Musulmans ! Si Allâh le veut, qu'il soit exalté !

Le très humble, 'Abdollah El-Mazenderani.
Le très humble, Mohammed Kazem El-Khorasani.
Le très humble fils de feu El-Hadj Mirza Khalil.

Plusieurs autres fetwas des ulémas de Nedjef ont été rendues ; elles proclament la nécessité urgente, pour préserver ce qui subsiste des Musulmans, de déposer le tyran sanguinaire qu'est « le prince Mohammed 'Alî », et de venir en aide aux vaillants combattants de Tauris.

A Tauris. — Le *Habl oul-Matîn* (1) dit tenir de source certaine que, lorsqu'on voulut ensevelir ceux des combattants de Tauris qui avaient péri dans l'un des derniers engagements, on reconnut qu'il y avait, dans le nombre, vingt-deux femmes, qui, s'étant habillées en hommes, avaient voulu prendre part à la résistance, égalant et surpassant ainsi l'héroïsme des femmes qui, au Transvaal, cherchèrent à repousser les envahisseurs.

A Khan Kerman. — Une correspondance particulière adressée au *Habl oul-Matîn* (2) nous apprend que la vie économique est entièrement paralysée dans la région. Les routes sont coupées ; impossible aux caravanes de circuler ; le bazar, lui aussi, est fermé. Les troubles ont commencé avec l'arrestation du jeune Mîr Khân, appréhendé « pour crime de constitutionalisme », et emmené hors de la ville. Plusieurs personnes qui avaient pris son parti ont été également arrêtées ; il y a eu, au cours de l'agitation, plusieurs morts.

Les Persans en Turquie. — Le télégramme suivant a été adressé par le club « Félicité des Persans » (Andjouman-é Se'âdet-ê Irâniyân) aux

(1) 2. 11. 1908.
(2) 23. 11. 1908.

Arguments de l'Islam de Nedjef Echref (1) : « Aux personnes fortunées des Arguments de l'Islam Teherânî, Khorâsânî, Mazenderânî, le Club provincial de Tauris :

« Dans la région la sécurité et le bon ordre sont parfaits, et jusqu'à présent aucun des sujets étrangers n'a enduré le moindre dommage de la part des libéraux. Toutefois, il faut surveiller les espions politiques qui opèrent pour le compte du voisin du Nord, désireux d'envoyer un régiment. Le Club provincial s'informe de ce qu'il est nécessaire de faire en politique ; il s'en est informé exactement. Les docteurs savent mieux ce qui est conforme à la loi religieuse.

LE CLUB DES PERSANS. »

Les Persans de Smyrne (ceux de Trébizonde ont fait de même) ont échangé des télégrammes avec les docteurs musulmans, leur demandant leur avis sur les agissements du Chah et la nécessité de proclamer la guerre sainte ; Mohammed Kâzem Khorâsânî a répondu, au nom des docteurs, que ceux-ci étaient pleinement d'accord avec leurs compatriotes de Smyrne (2). Là-dessus, le consul persan a télégraphié à son ambassade, à Constantinople :

« Constantinople, Ambassade de Perse.

« Les Persans d'ici, ayant quitté leurs occupations, se sont réunis à la mosquée et demandent à Votre Excellence, par mon intermédiaire, de transmettre les requêtes suivantes à Sa Majesté Impériale : Quelle faute avons-nous commise, nous, si ce n'est d'avoir réclamé la justice ? Nos maisons ont été ruinées, nos biens pillés, nos frères tués, notre honneur flétri, notre commerce anéanti. Pourquoi l'a-t-on ordonné ? Pleins de douleur, nous demandons à notre père couronné de convoquer promptement l'Assemblée nationale, de faire appliquer la Constitution et de rappeler les troupes envoyées contre Tauris. Nous avons juré qu'en cas de refus, nous ne deviendrions pas les sujets de l'absolutisme. Nous vous prions instamment de répondre au plus tôt, la population étant fort agitée.

« FATHOLLAH. »

L'ambassadeur a répondu en ces termes :

« Smyrne, gérant du Consulat de Perse.

« J'ai moi-même envoyé à Téhéran le télégramme suivant, dont j'attends la réponse : « L'ouverture du Parlement a été promise pour le

(1) *Habl oul-Matîn*, 23. 11. 1908.
(2) *Ibid.*, 2. 11. 1908.

« 23 cha'bân. L'ordre d'exterminer nos frères de l'Azerbaïdjan rend né-
« cessaire la proclamation de la guerre sainte, d'après la décision de
« docteurs de l'Islam, et leur sentence déclarant apostat (le Chah) a trans-
« porté d'émotion la nation entière, qui a proclamé la grève générale.
« Veuillez mettre un terme aux souffrances du malheureux, ou bien ac-
« cepter la démission de votre serviteur. » Il vaut mieux, au sujet de
« Tauris, s'adresser directement à Téhéran.

« Arfa od-Dovleh. »

« Smyrne, gérant du Consulat de Perse.

« Maintenant la nouvelle arrive de Téhéran que le décret relatif aux élections et à la convocation de l'Assemblée a été rendu. Pour votre information personnelle, on vous l'envoie par la poste. 'Alâ os-Saltanè félicite tous ses compatriotes.

« Arfa ol-Dovleh. »

Les Persans fixés dans l'Irak ont vu avec indignation un des leurs, Aga Seyyed Kâzem Yezdî, faire cause commune avec les absolutistes qui, désireux de faire abroger la Constitution ottomane, sèment la discorde entre Musulmans et cherchent à provoquer des troubles dans lesquels l'intervention de l'armée deviendrait nécessaire. Le Club de la Fraternité persane a, du reste, désarmé ce traître en envoyant un télégramme de sympathie et de félicitations au Comité ottoman d'Union et de Progrès (1).

La diplomatie du Chah aurait subi un échec. « Ce jeune épileptique et ses conseillers insensés », pour citer le journal qui nous fournit ces renseignements (2), auraient demandé au Gouvernement ottoman l'arrestation de trois docteurs de l'Irak, qu'ils donnaient pour des fauteurs de troubles et les apôtres de la résistance au gouvernement du Chah. Leur demande aurait été rejetée par la Porte, les personnes incriminées n'ayant pas enfreint les lois ottomanes.

Les Persans en Russie. — Le 19 chawwâl (14 novembre) était le jour pour lequel le Chah avait promis la réunion du nouveau Parlement. A cette occasion, une vive effervescence s'est produite dans la colonie persane de Bakou, tout entière acquise aux idées constitutionnelles ; de nombreux télégrammes ont été échangés avec les villes de Perse, de l'Azerbaïdjan en particulier (3).

(1) *Habl oul-Matin*, 23. 11. 1908.
(2) *Ibid.*, 2. 11. 1908.
(3) *Ibid.*, 16. 11. 1908.

Un conflit s'est élevé à Vladicaucase, entre le consul de Perse, Nosrat ol-Vezârè, et ses ressortissants, qu'il avait convoqués pour délibérer sur cette question : Doit-on fermer ou non l'école persane Nauroûz ? Deux personnes seulement parlèrent en faveur de la suppression, que le consul voulait. Voyant que la communauté n'était pas de son avis, Nosrat ol-Vezârè voulut passer outre, et, alléguant qu'il n'était pas possible d'assurer à l'établissement dont il voulait la suppression une existence convenable, pria l'assemblée de désigner quelques-uns de ses membres pour procéder à la fermeture. Nouveau refus ; alors le consul déclara qu'il irait lui-même fermer l'école. Vaine menace ! Il n'a pu le faire, et les Persans de Vladicaucase ont aussitôt pris l'engagement de fournir les sommes nécessaires au fonctionnement de l'école, promettant, de plus, d'y envoyer leurs enfants, après les fêtes de Baïram.

Le 25 chawwâl (20 novembre), un service a été célébré dans la mosquée principale de Bakou, sur l'initiative de la colonie persane, en souvenir d'un uléma de Nedjef, Hâdjî Mîr Hoseïn, fils de feu Hâdjî Mirzâ Khalîl, décédé récemment (1).

A Erivan, la colonie persane s'est réunie et a adressé au Chah, par l'intermédiaire de son consul général à Tíflis, une requête demandant le rétablissement de la Constitution, de nouvelles élections à bref délai et la convocation de la Chambre; il est temps de rendre à la Perse la liberté que lui avait octroyée naguère Mozaffer ed-Dîn, et de mettre fin aux luttes affreuses qui désolent l'Azerbaïdjan (2).

Peu de temps après, les Persans de Tiflis ont adressé au Chah un télégramme conçu en termes analogues (3).

Les Persans en Égypte. — Le 18 ramadan dernier, les Persans du Caire, qui s'étaient réunis pour commémorer le souvenir de l'un des leurs, feu Hâdjî Mîrzâ Fazlollâh Beg Chîrâzî, ont ouvert une souscription en faveur des patriotes qui combattent pour la liberté. On a aussitôt réuni une somme de 250 livres égyptiennes, environ 6.300 francs (4).

(1) *Tarakkî*, 3. 11. 1908.
(2) *Habl oul-Matîn*, 9. 11. 1908.
(3) *Ibid.*, 16. 11. 1908.
(4) *Ibid.*, 9. 11. 1908.

Traduction de la proclamation adressée par les Modjtéheds de Nedjef aux Puissances étrangères.

Les Puissances civilisées savent que le peuple persan, pour acquérir sa liberté naturelle, était, depuis de longues années, en lutte avec son gouvernement despotique. La nation ne parvint à recouvrer ses droits qu'aux derniers jours du règne de Mozaffer Eddin Schah. Le gouvernement despotique se changea officiellement en constitutionnel. Les lois constitutionnelles établies ont été signées par Mozaffer Eddin Schah. Mohammed Ali aussi les signa deux fois, avant et après son avènement, et s'engagea, en prêtant trois fois serment, à ne les violer jamais. Cependant, après un très court laps de temps, agissant ouvertement contre les lois constitutionnelles, il bombarda la place où se trouvait le Parlement. Il tua, exila et emprisonna les députés. Il empêcha les journaux d'être publiés, et fit trancher la tête et déchira le ventre aux directeurs. Il fit fermer les tribunaux et arrêta les fils télégraphiques pour empêcher la communication des nouvelles, seul moyen d'union entre le peuple et les postes, et pour censurer les lettres. Excitant les tribus à troubler la sécurité des routes et des chemins, il anéantit le commerce qui fait la vie et la richesse du pays. Il fit disperser les comités de salut public. Il massacra sans pitié les grands ainsi que les enfants en bas âge. Il détruisit les palais et les maisons de ses sujets pour s'emparer de leurs biens. Quiconque a osé prononcer le nom de la liberté a eu la langue coupée. Les armes du peuple ont été prises et confisquées. A présent que le peuple se trouve dans cette situation malheureuse, le Schah prétend exécuter quelques actes tyranniques: 1° Profitant de ce que dans l'état où il l'a réduit, le peuple persan ne peut revendiquer ses droits, il l'oblige à signer une pétition générale repoussant la Constitution et demandant le gouvernement despotique.

2° Il veut faire, au nom du peuple, un emprunt à l'étranger, qu'il emploiera à torturer ses sujets encore davantage.

3° Il veut donner des concessions au nom de la nation pour obtenir de l'argent. Comme le Schah tyran a presque anéanti les sentiments de la nation persane de manière qu'elle n'a aujourd'hui ni Parlement, ni journaux, ni comités, et qu'elle redoute d'être opprimée encore plus et n'est sûre ni de sa vie, ni de ses biens, ni de son honneur, nous qui sommes les chefs de la religion de la nation persane d'après notre droit et les communications reçues par écrit et verbalement, nous nous

trouvons obligés d'avertir et de porter à la connaissance des Puissances civilisées afin qu'elles mettent au courant les cercles politiques et non politiques de ces actes despotiques et leur fassent savoir que la sous cription prise par force est non avenue, que le peuple persan n'est point responsable des emprunts faits par le gouvernement sans l'autorisation du Parlement et que les concessions données aux étrangers dans ces temps ainsi que les traités conclus sans la permission du peuple ne seront pas ratifiés et seront considérés toujours comme non avenus, et que la situation de ce Schah actuel est celle d'un usurpateur et d'un brigand. Ce papier doit être considéré à présent comme document officiel dont le contenu est porté par le peuple persan à la connaissance du peuple français.

Les serviteurs du Rite Chiite musulman, Ulémas et chefs de la religion des Persans et de tous les Chiites Djaféri, résidant à Nedjef.

Donné le 15 Ramazan 1326 (12 octobre 1908). Signé : Cheikh Abdollah Mazenderani, Mohammed Kazem Khorasani, Hadj Mirza Hossein Mirza Khalil.

Lettre de Tauris.

Nous nous proposons dans ces lignes de faire suivre à nos lecteurs la marche du parti réactionnaire qui a pris le Schah de Perse pour anéantir la Constitution à laquelle il avait fait serment de rester fidèle. Nous arriverons, de la sorte, à connaître les causes de la présente révolution en Azerbaïdjan.

L'avènement de Mohammed Ali Schah coïncida avec les débuts du Parlement ; les conflits ne tardèrent pas à éclater entre le corps représentatif et le souverain. Tout d'abord, les hostilités eurent un caractère calme et masqué : on pouvait les considérer comme de simples intrigues. Par exemple, un groupe de membres du clergé, parmi lesquels se trouvaient les cheikh Fazloullah et le moudjtéhed de Tauris, tous deux célèbres réactionnaires et accapareurs, était allé, conformément à une instruction secrète du Schah, s'établir à « Chah-Abdol-Azim », et faisait une propagande active au profit de l'ancien régime, accusant les députés du Medjlis d'impiété. Mais, quand le mécontentement public obligea cette réunion malfaisante à se disperser et comme le torrent de la colère populaire allait emporter le roi avec tous ses partisans, celui-ci abandonna les siens et se déclara pour le Parlement. Cette intrigue avait été préparée par feu l'Ata-Bek, connu par ses tendances russophiles et anticonstitutionnelles. Il n'est point inutile de mettre

sous les yeux de nos lecteurs sa biographie abrégée : Chassé des frontières de la Perse par le feu roi Mozaffer-ed-Dine et établi à Paris après de longs voyages en Europe et en Asie, l'Ata-Bek fut rappelé par le Schah actuel au ministère, principalement pour aider le jeune prince dans ses complots contre le Parlement. Son arrivée excita la méfiance de la presse persane et des sphères politiques. Chacun trembla pour la Constitution qui venait de naître. A Bakou, un révolutionnaire assassina Mohendesel-Mamalik, croyant avoir affaire à l'Ata-Bek. Quand il arriva à Recht, les habitants de cette ville lui barrèrent le chemin et déclarèrent qu'ils ne le laisseraient pas passer sans une permission du Medjlis. Le fait fut signalé au Parlement, où Taghi-Zadé, député d'Azerbaïdjan, libéral très zélé, énuméra, dans un discours animé, les méfaits de ce ministre. Mais la majorité des voix étant en sa faveur, on télégraphia à Recht de le laisser continuer sa route. Arrivé à Téhéran, le Schah lui remit le ministère d'État, le titre de Sadré-Azam (Grand Vizir) étant annulé.

Cet homme rusé, pour gagner la popularité, alla faire une visite au Medjlis et s'y donna comme un partisan des nouvelles réformes. Mais il ne cessa pas de comploter secrètement contre la Constitution. C'était lui qui avait conseillé au Schah d'encourager les Moullas à « Chah-Abdol-Azim ». En route, il donna des instructions secrètes aux chefs des tribus sauvages pour qu'ils pillent les environs et massacrent la population paisible. Bref, dans un délai de deux ou trois mois, il fit d'un pays calme et en pleine sécurité, un champ de brigandages et de tueries. Le revolver d'un « Fedaï » vint mettre fin à tous ces malheurs ; il fut assassiné pendant la nuit, en sortant du Parlement, par un nommé Abbas Agha, qui se suicida ensuite. La mort de ce ministre fut accueillie par des manifestations de joie dans toute la Perse et mit en effroi tous les courtisans, le Schah en tête. C'est à cette époque qu'il approuva les lois organiques et alla jurer, dans le Medjlis même, sur le Coran, fidélité à la Constitution. Mohammed Ali Shah, terrifié par ce meurtre, cessa hélas ! pour un temps trop court, ses intrigues. Tous les nobles, ou, comme on les appelle ici, « Aïan », prêtèrent serment de fidélité aux lois constitutionnelles.

Après un court laps de temps, le roi reprit le fil de ses projets interrompus ; il eut encore recours au scheikh Fazloullah, qu'il associa à Séïd Mohammed Zezdi, célèbre par sa fourberie et ses sentiments conservateurs. Ces deux Moullas allèrent dresser des tentes sur la place de Top-Khané et tâchèrent de faire retomber les habitants dans leur ancienne insouciance. Bientôt, le Schah envoya ses muletiers et ferraches à ce meeting réactionnaire grossir le nombre des mécontents. Ces hommes dépravés, ne connaissant que l'argent, s'enflammèrent aussi-

tôt aux discours fanatiques du Scheikh, s'abandonnèrent à un massacre sans merci des constitutionnels, et se mirent à dévaliser les passants. Ainsi, ils saisirent trois nationalistes, en pendirent deux aux branches des arbres et crevèrent les yeux au troisième.

Ce procédé sauvage éveilla l'indignation publique; on vit bientôt vingt-mille « Fédaïs », entre lesquels se distinguait le fils de « Zilles-Sultan » (cousin du roi), se ranger sur les toits de « Baharistan » où se tenaient les séances du Parlement, pour le défendre, en cas d'agression, contre la horde barbare réunie à « Top-Khané ». Le Schah, voyant que les événements devenaient de plus en plus sérieux, se décida enfin à céder. C'est alors qu'a commencé la courte période pendant laquelle la Perse put, enfin, profiter des bienfaits du régime représentatif.

Maintenant, jetons nos regards sur l'Azerbaïdjan, ce centre des réclamations nationales.

Tout le monde sait le rôle prépondérant qu'a joué cette province dans les annales de la liberté de la Perse.

Rappelons rapidement les grands événements qui s'y sont passés, pendant ce dernier mouvement politique.

Domptés, pendant dix années, par la tyrannie sans pareille de Mohammed-Ali Schah qui résidait alors en Azerbaïdjan, en qualité de prince héritier, les habitants de Tauris, voyant le mouvement libéral commencer à Téhéran, élevèrent, eux aussi, l'étendard de la révolte et allèrent se réunir au consulat britannique et réclamer la Constitution. Quand, au bout de huit jours, le gouvernement fut obligé de proclamer le régime de la souveraineté nationale, le peuple, quittant le consulat, s'empressa de former un club ou, suivant l'expression originale, « Endjouman-Ayalati ». Les délégués provisoires de la nation, élus pour suivre les élections et maintenir la sécurité dans la ville, commencèrent à y délibérer sur les affaires publiques. On était au septième jour de la formation de ce club, lorsque Mir Hachim, qui devait jouer plus tard un grand rôle dans la réaction, mais qui, à ce moment, marchait à la tête du mouvement, vint visiter l' « Endjouman » avec ses séïdes, armés jusqu'aux dents. Ce jour-là, on parlait à l' « Endjouman » sur la marche que devait suivre cette assemblée dans ses réclamations futures et la destruction de l'ancien régime. S'appuyant sur sa popularité, Mir Hachim étalait un luxe tout à fait oriental et se livrait à la vénalité. Agha Mirza Hosseïn, célèbre orateur, lui fit comprendre en termes très respectueux qu'il devait abandonner ces anciennes coutumes despotiques et songer véritablement au bonheur de la nation. Les hommes de Mir Hachim, entendant ces discours, craignirent pour leurs profits personnels et firent du tumulte. Un d'entre eux tira même un coup de

revolver sur Agha Mirza Hosseïn. Mais les membres de l' « Endjouman » parvinrent à imposer silence aux tapageurs et à sauver la vie à l'orateur, qui avait eu l'audace de choquer Mir Hachim. Cela se passait vers le soir. Le lendemain, les habitants, indignés de cette conduite si grossière, se réunirent à la mosquée de l'Arménistan et demandèrent à haute voix l'expulsion de ce « despote libéral ». Mir Hachim céda devant la gravité de la situation et quitta la ville l'après-midi de ce même jour.

Exilé de la ville, il partit pour Téhéran et s'introduisit, par une série d'intrigues fort compliquées, au Parlement. Il se joignit secrètement aux réactionnaires et fut chargé par le Schah de retourner à Tauris et d'y travailler contre la Constitution. Il obtint donc du « Medjlis » la permission de partir immédiatement pour Tauris, sous prétexte de maladie.

Arrivé à Basmich, il eut un entretien confidentiel avec « Agha Moussa », son parent, qui était alors membre de l' « Endjouman ». Celui-ci, abusant de son influence, fit entrer, d'une façon solennelle et grandiose, dans la ville, Mir Hachim, cet ennemi du peuple. Ici s'ouvre la carrière réactionnaire de cet homme, qui aboutit à une catastrophe étrange.

Nous passerons sous silence la conduite de cet intrigant, et nous nous contenterons de signaler, à nos lecteurs, ses principaux projets avortés.

Il commença par exciter le clergé contre le nouveau régime. Mais ce stratagème ne put fournir aucun résultat, et le peuple, ne voulant plus de la servitude, chassa les mollas agitateurs, de la manière la plus honteuse.

Perdant l'espoir de ce côté, il conseilla au Schah d'envoyer quelqu'un assassiner les membres influents de l' « Endjouman » et les chefs de l'opposition. Le Schah accepta le conseil et désigna « Ikrames-Sultan » pour exécuter ce sanglant exploit. Mais le complot fut découvert par la vigilance des « Fédaïs ». Mir Hachim eut recours à un autre moyen.

Cette fois, il rassembla autour de lui un groupe de séïdes, et les excita contre l'instruction moderne et la presse, sachant bien que le plus grand danger du despotisme venait de ce côté. Il accusait d'impiété tous les gens éclairés et réclamait la fermeture des écoles. Il était soutenu dans cette opinion par les « mektebdar », professeurs des anciennes écoles théologiques, qui trouvaient dans les nouveaux collèges de redoutables rivaux. Mais il ne put obtenir aucun succès de ces idées diaboliques.

Ses gens avaient l'ordre de faire périr un des professeurs des écoles modernes. « Kazim-Loti », qui faisait partie de cette bande réactionnaire,

se promenant un jour devant les magasins de « Medjid-el-Molk », rencontra « Mirza Ali Akber », le professeur du collège russo-persan, entretenu par la colonie russe, et le battit cruellement. Le consul russe averti sortit en uniforme, suivi de ses cosaques, se promena dans les lieux fréquentés de la ville, en injuriant tout le monde et même la religion musulmane. Mais la population, se gardant bien de répondre à une provocation étrangère, observa un profond silence. Il est à noter que, quand on saisit « Kazim-Loti » pour le punir, le consul, apprenant que cela venait de la part des réactionnaires, lui pardonna généreusement.

Bientôt, Mir Hachim réussit à rassembler tous les accapareurs de la ville, les partisans de l'ancien régime et les vagabonds de deux grands quartiers « Davatchi » et « Sourkhab » et à fonder le fameux club d'« Islamié ».

Ce club, qui se déclarait partisan de la religion et défenseur des intérêts de la croyance islamique, eut pendant quelque temps une existence difficile en faisant face aux attaques des libéraux.

On arriva ainsi au printemps de l'année courante, si féconde en événements politiques. D'autres clubs se fondèrent pour soutenir la Constitution et ouvrir les yeux de la population. On s'empressa d'organiser la police et la municipalité. La ville rentra dans une sécurité complète. On commença à éclairer les rues et à construire des chaussées. Le pain et les autres provisions devinrent moins chers et d'une meilleure qualité. On fonda des écoles pour les adultes qui ne savaient pas lire et écrire. En un mot, Tauris commençait à s'européaniser et les habitants goûtaient une vie régulière et policée.

Soudain, le télégraphe annonça le départ brusque et imprévu du Schah de Téhéran et son établissement à « Baghi-Shah ». Tout le monde soupçonna que cette conduite du Schah cachait un mystère tragique, qui allait s'éclaircir au détriment du peuple.

Le peuple croyait que toutes ces intrigues, qui arrêtaient la marche du parlementarisme, venaient de quelques favoris du Schah, tels que « Amir Béhadour », « Mokhtared-dovlé », « Chapshal », etc...

On télégraphia donc au Schah d'éloigner ces hommes de la cour. Cette demande des habitants de l'Azerbaïdjan était soutenue aussi par le Parlement et les Téhéraniens. Le Schah, ne voulant pas accepter les vœux de la nation, répondit sévèrement qu'il allait mettre fin à tous ces « jeux enfantins ».

Le lendemain, il envoya saisir les députés de l'opposition, les célèbres orateurs « Mélikel-Motakallémine » et « Seyyed Djemaleddine » et les journalistes de gauche. Le Medjlis, voyant dans tout cela un outrage à la Constitution, protégea ces hommes et expédia une commission

pour demander à Sa Majesté la cause de l'arrestation de ces innocents. Le Schah, pour toute réponse, ordonna de tourner les gueules des canons vers le Parlement et la mosquée de « Sepeh-Salar » qui se trouvait dans le voisinage du Medjlis, et fit pendre « Melikol-Motakallémine » et « Mirza Djahan-Guir Khan », le rédacteur en chef du journal *Souri-Israfil*. Ensuite commença le pillage des maisons des chefs nationalistes. Tout cela fut opéré par les cosaques persans, disciplinés par le général russe Liakhow.

Nous n'entrerons pas ici dans les détails et nous raconterons seulement un épisode de cette lugubre histoire.

Quand « Mélikel-Motakallémine » et « Djahan-Guir Khan » furent arrêtés, ils furent menés devant Mohammed Ali Mirza, qui fêtait sa victoire sur la nation. Il les apostropha avec des injures grossières et ordonna de les mettre à mort. Alors « Melikol-Motallemine », ce vieillard respecté par la nation, debout et pâle, mais majestueux dans sa pâleur, demanda au Schah la permission de parler. Celui-ci la lui accorda et l'orateur commença un discours en ces termes : « Ne répands pas notre sang, chaque goutte produira dix autres nationalistes, qui protesteront contre ta tyrannie. Sauve la Perse en lui accordant la Constitution... » Le roi, à ces derniers mots, pourpre de colère, les envoya à la potence, en disant : « Je ne répandrai point votre sang, puisque je vous pendrai ! » En sortant du palais, pour aller à l'échafaud, Djahan-Guir Khan blâmait son compagnon de sa conduite : « Pourquoi as-tu parlé au despote ? lui disait-il. — Est-ce que tu n'aimes pas mourir d'une mort si glorieuse ? »

Pendant ce temps on était arrivé à la place où on avait dressé la potence. On lia les mains au vieillard et on le pendit sous les yeux du journaliste, son compagnon de supplice. Alors celui-ci, calme et héroïque et la corde au cou, s'écria : « Citoyens de la Perse ! Soyez témoins qu'on me tue pour la Constitution et sachez la soutenir... » Il voulait continuer, mais la corde lui coupa la parole !

Ainsi fut fermé le premier Parlement persan. Revenons maintenant à Tauris.

Mir Hachim savait d'avance qu'on allait bombarder le « Medjlis » à Téhéran ; il avait donc rassemblé le clergé au club de « Islamié » et déclaré la guerre aux constitutionnels de Tauris. Il avait donné ordre à ses hommes de saisir les nationalistes et de les massacrer en leur infligeant les pires supplices. « Islamié » fut changé en une salle d' « Inquisition ».

On en était là quand les nouvelles de la capitale vinrent exaspérer les deux côtés. La guerre éclata avec fureur. On entendait incessamment des décharges des fusils. La victoire penchait du côté de la nation

quand un renfort accouru au secours des réactionnaires changea la situation. Bon nombre de nationalistes furent contraints de se soumettre. Alors les soldats et les hommes de Mir Hachim commencèrent à piller la ville et les bazars.

C'est à cette époque-là que « Sattar Khan », cet homme extraordinaire et énergique, se jeta, dans un élan de patriotisme, sur les réactionnaires et les chassa des positions prises.

Voyant cela, le consul de Russie voulut intervenir et arrêter la révolution, mais Sattar Khan, ce héros, ayant deviné ses intentions, continua de lutter avec héroïsme. Au bout de quelques jours, il parvint à expulser de « Baghi-Chimal » Réhim Khan, chef des cavaliers de Kara-Dagh, envoyés par le prince Mohammed Ali, pour aider l' « Islamié » dans sa guerre avec les libéraux.

L' « Islamié » télégraphia cette situation désespérée au Schah, demandant des forces militaires. Le Schah répondit qu'il allait envoyer « Ayned-Dovlé » avec une armée de 12.000 hommes et des canons. Les réactionnaires, confiants dans cette force promise, continuèrent la guerre avec des succès différents.

On peut dire, en général, que les constitutionnels supportèrent moins de pertes que les « Islamistes ». Les maisons de Moudjtéhed et de Méliket-Todjar, tous deux connus par leurs sentiments conservateurs, furent rasées.

Enfin, Ayned-Dovlé arriva avec ses troupes et campa dans le jardin de « Sahib-Divan ». De là, il commença à négocier et proposa à Sattar Khan et à la ville de se rendre en garantissant leurs vies et leurs biens. On répondit que la reddition était impossible jusqu'à l'ouverture du Parlement.

Ayned-Dovlé annonça la réponse qu'on lui avait faite, à Téhéran. Le Schah télégraphia qu' « Ighbales-Saltané », ce Crésus de la Perse, venait avec une force considérable cerner la ville du côté de l'ouest.

Donc, Ayned-Dovlé se décida à attendre ce nouveau renfort, pour recommencer les opérations. En attendant, il donna des ordres aux « Loutis » de « Davatchi » (bande réactionnaire formée par Mir Hachim) et à « Choudja-Nizam » pour défendre l' « Islamié » et faire des attaques nocturnes contre les constitutionnels.

Les « Loutis » et « Choudja-Nizam » se mirent à canonner jour et nuit les quartiers des nationalistes. Ces derniers aussi, qui s'étaient emparés de l'Arc, arsenal de la ville, répondirent en tirant sur le club « Rebel ».

La lutte battait son plein, quand la nouvelle de l'arrivée des cavaliers de Makou, si attendus par Ayned-Dovlé, donna une nouvelle force aux royalistes. Ayned-Dovlé, resté inactif jusqu'alors, demanda une dépu-

tation de l' « Endjouman » pour finir l'affaire amiablement. Ce dernier lui envoya le regretté « Chérif-Zadé », célèbre libéral. « Chérif-Zadé » lui déclara que l'Azerbaïdjan ne cesserait pas de revendiquer ses droits et ne déposerait pas les armes tant que le Parlement ne serait pas ouvert. Cette réponse exaspéra Ayned-Dovlé; il est remarquable, qu'à son retour à la ville, « Chérif-Zadé » fut assassiné par un fanatique obscur...

Ce jeune homme, dont la perte se fit douloureusement sentir, était la fleur de la jeunesse persane. Connaissant à fond les sciences usuelles, il faisait des classes dans plusieurs écoles et tâchait, en même temps, de réveiller le sens libéral de ses élèves.

Revenons à notre récit. Ayned-Dovlé, voyant l'opiniâtreté des habitants, lança un ultimatum : « Si la ville ne se soumet pas, dans un délai de quarante-huit heures, à l'autorité royale, je serai obligé de la bombarder. » On fit circuler la déclaration par toute la ville, mais cela ne produisit aucun effet. Les constitutionnels répondirent qu'ils étaient prêts à se défendre. Le délai expiré, la menace annoncée ne fut pas exécutée. Tout le monde demeurait dans l'angoisse. Le troisième jour, les canons de « Ayned-Dovlé » annoncèrent le commencement du combat décisif. Tauris, attaqué de trois côtés, d' « Islamié », du camp de « Ayned-Dovlé » et du côté des « Makouïs », résista héroïquement et « Ayned-Dovlé » fut honteusement obligé de rétrograder. Quelques jours après, on extermina les cavaliers du « Makou » campés aux environs d' « Adji-Tchaï ». Ces éclatantes victoires, obtenues en si peu de temps, encouragèrent les « Endjoumanistes »; ils cernèrent le club « Islamié » et obligèrent Mir Hachim et ses complices à prendre la fuite. La ville, en passant au pouvoir des libéraux, rentra dans sa sécurité primitive. On songea à la réorganisation de la police et de la municipalité. Cette dernière a entrepris de réparer les dégâts causés à la ville par les cavaliers et les pillards royalistes.

« Choudja-Nizam », dont nous avons parlé plus haut, avait été obligé, pendant la reddition de « Islamié », de s'enfuir à « Marand », sa ville natale. Là, il continuait son œuvre de brigandage quand la vengeance populaire vint mettre fin à ses jours, d'une façon assez curieuse.

Le 26 octobre, il reçoit une lettre de son beau-père, annonçant qu'il lui a envoyé une bague précieuse par colis postal. La nuit suivante, le colis attendu arrive par la poste de Tauris. Son fils présent se met à ouvrir l'envoi. Soudain une explosion formidable se produit, fait sauter le plafond de la chambre et blesse mortellement « Choudja-Nizam » et quelques autres personnes. Le blessé mourut le lendemain. Quant à son fils, il avait été mis en pièces sur-le-champ. Dans la suite on parvint à savoir que l'écriture de la lettre était contrefaite; le colis ne contenait pas une bague, mais une redoutable machine infernale. Le Schah,

mis au courant, revêtit le petit-fils du défunt du titre de « Choudja-Nizam » et lui ordonna de couper les communications entre Tauris et Marand. Ces jours-ci, « Sattar Khan » a envoyé des troupes révolutionnaires pour mettre fin aux tripotages de ce nouveau « Choudja-Nizam » et rouvrir la route.

Le bruit circule aussi qu'Ighbalos-Saltané, le chef des cavaliers de Makou, vient d'être assassiné à Érivan. Mais on n'est pas encore sûr, dans les milieux bien informés, de l'authenticité de cette nouvelle.

N'oublions pas aussi d'informer nos lecteurs que, le 12 novembre, Sattar Khan a reçu une médaille d'honneur de la part des « Jeunes-Turcs ».

Voilà dans quelle situation se trouve Tauris à l'heure actuelle.

Nous entretiendrons prochainement nos lecteurs des forces dont la ville dispose présentement, des révolutionnaires arméniens, géorgiens et russes, venus pour coopérer à la grande œuvre libérale, de l'attitude des gouvernements étrangers envers la Révolution, enfin de Sattar Khan et de sa biographie.

Tauris, le 14 *novembre* 1908.

FIKRE ET KALEM.

Straits Settlements.

Les Musulmans de Singapore ont fait parvenir au Sultan, par l'intermédiaire de l'Ambassade ottomane de Londres, une adresse le remerciant d'avoir rétabli la Constitution dans ses États et d'avoir fait construire le chemin de fer du Hedjaz, aujourd'hui terminé. Cette adresse est contenue dans deux écrins d'argent, ornés de perles, d'un beau travail ; l'Ambassade la fera remettre au Sultan aussitôt qu'on en aura achevé la traduction (1).

(1) *I.*, 17. 11. 1908.

CHINE

Nos lecteurs se souviennent de l'étonnement avec lequel on apprit naguère en Europe, par les agences télégraphiques, que « la Chine avait décidé de confier à l'Allemagne la protection des sujets ottomans résidant en territoire chinois ». Peu après, le Gouvernement chinois démentait cette information, en faisant connaître qu'il n'avait rien décidé du tout, n'ayant pas été consulté.

Il serait, en effet, invraisemblable que le Gouvernement chinois, qui est très au courant de la propagande si curieuse à laquelle se livrent, en Chine, certains émissaires musulmans, étrangers aux pays, en connexité avec des étrangers non musulmans, dût se montrer disposé à la faciliter. Le souvenir des grandes insurrections musulmanes est resté trop vif, dans la Chine officielle, pour que ses représentants ne sentent pas également le besoin de faire preuve d'une tolérance libérale envers ses sujets musulmans et la nécessité de prévenir les intrigues musulmanes étrangères.

Quoi qu'il en soit, la question posée reste intéressante. Elle est en même temps amusante par quelques détails. On connaît la thèse des milieux favorables à la tentative imprévue dont le résultat paraît devoir être d'amener la Turquie constitutionnelle à faire la dépense d'une Légation turque à Pékin.

Des sujets ottomans résidant en Chine se seraient adressés *eux-mêmes*, sans prévenir le Gouvernement turc, à la Légation d'Allemagne à Pékin. L'ambassadeur d'Allemagne à Constantinople avertit alors la Sublime Porte en déclarant que l'Allemagne serait disposée à rendre ce service. Le Gouvernement ottoman adhéra à cette suggestion en oubliant que la question avait des précédents.

A ce moment, les sujets ottomans résidant en Chine étaient peu nombreux. Nous avons déjà entretenu nos lecteurs des deux principaux, Ali Rizâ et Hassan Hafiz. Ces deux personnages, sur l'œuvre desquels nous avons reçu d'intéressants renseignements que nous publierons dans quelque temps, et qui rentrent en Europe, n'étaient pas seulement de simples sujets ottomans, mais bien des fonctionnaires ottomans, car ils touchaient un traitement mensuel de 200 taëls. Mais comme beaucoup de fonctionnaires de l'époque pré-constitution-

nelle, ils recevaient ce traitement sans régularité et même, l'éloignement aidant, ils avaient fini par ne plus le recevoir du tout. Sans se soucier des dispositions prises à Constantinople, Ali Rizâ et Hassan Hafiz s'adressèrent à la Légation de France pour obtenir qu'on leur payât leur traitement, et, si nous en croyons notre correspondant de Pékin, ils réussirent, en effet, à se faire payer ainsi par le Gouvernement impérial ottoman.

Les Musulmans de Pékin.

La Revue du Monde musulman *a déjà publié diverses notes très intéressantes sur les Musulmans de Pékin, dues à M. d'Ollonne : nous avons eu le plaisir de recevoir de lui de nouveaux documents. Nos lecteurs nous sauront gré d'en commencer ici l'utilisation. M. Vissière, à qui nous avons communiqué une partie de l'envoi reçu par nous, a bien voulu en faire pour les lecteurs* de la Revue *un intéressant commentaire.*

Catalogues de Livres.

On trouvera plus loin une analyse du catalogue des livres non chinois possédés par l'Ahong de la mosquée de Kiao tseu lou tong. A ce sujet, nous devons faire observer que le catalogue publié et analysé par la *Revue* de mars 1908 n'est pas celui de la bibliothèque de la mosquée de San li ho, mais celui de la bibliothèque privée du Ahong. Cette rectification n'est pas sans importance, car il ne faudrait pas croire qu'il existe des bibliothèques publiques, ou simplement communes : nulle part on n'en trouve. Chaque Ahong possède ses livres propres ; quand son engagement est terminé, — les Ahong ne sont élus que pour trois ans ; ils peuvent, il est vrai, être réélus indéfiniment, mais de nombreuses causes amènent des changements, — il emporte ses livres avec lui. Il ne faut donc pas voir dans de tels catalogues la liste des ouvrages que connaît le public musulman : il serait parfaitement incapable de les lire. Seuls les Ahong ont des livres, parce que seuls ils peuvent les déchiffrer ; nous croyons même qu'on peut retourner la proposition et dire que seuls ils sont capables de déchiffrer les livres arabes, persans, turcs, parce que seuls ils en possèdent, et qu'ils n'en trans-

mettent la clé qu'à quelques élèves destinés, eux aussi, à devenir Ahong, si bien que la possession et l'intelligence de ces grimoires, qui confère à coup sûr l'emploi honorable et profitable de Ahong, est en somme un monopole.

Ali Rizâ et Hafiz Hassan entourés des principaux Ahong de Pékin et de leurs élèves à la mosquée de Niou Kiai.

École musulmane.

La photographie ci-jointe représente Ali Rizâ et Hassan Hafiz, entourés des principaux Ahong de Pékin et de leurs élèves, dans leur école de la mosquée de Niou Kiai, dont la *Revue* de novembre-décembre 1907 annonçait la construction. Il y a là maintenant environ 120 élèves de tout âge. Ali Rizâ et Hassan jouissent d'un grand prestige, comme venant du pays de Mahomet et à cause de leur savoir, mais non, ainsi qu'ils le voudraient, comme représentants du Commandeur des croyants. L'existence d'un calife est absolument inconnue des Musulmans chinois : il n'est pas douteux que les deux envoyés du Sultan consacrent tous leurs

efforts à en répandre la notion et ils y réussissent à un certain degré. Pour la propager, ils ont fait, l'hiver dernier, un voyage dans les provinces du Honan, du Ngan hoei, du Koang tong, afin de visiter les principaux centres musulmans de ces provinces, faciles à atteindre par chemin de fer ou par bateau. Ils repartent pour la Turquie, mais ils annoncent qu'ils reviendront, et que cette fois ils visiteront le Kansou, le Chensi, le Setchouen, le Yunnam. A noter que l'envoi annoncé de 12 élèves à Constantinople n'a pas eu lieu, sans doute pour des raisons financières.

Liste des mosquées de Pékin.

Grande mosquée du Niou Kiai (1).

Mosquées du Kiaotze hou Hong (2); de San li ho ; de Fou tchény menn ; de la rue Ts'inn che fang; de la ruelle Eull Tiao ; de la ruelle Fenntze ; de Si T'an dai bou (3) ; de la ruelle du Cheoupei ; de Nieou Jeou wan ; de Si Tohe Menn ; de Cheu Tch'a Nai près du Heou Menn; de Tong seu paileou ; de Lao mi tsang; de la ruelle Soutchou; de T'eou Ya Ts'ai, près la porte de Tsi Hoa ; de Chang Pouo ; de Hia Pouo; de la rue Ting Tze ; K'ien tze hia ; hors de la porte chyan Te ; de Ta Koan, près Te Cheug Menn ; de Ma Tien, hors la porte Tong Tche ; de Siao Kiai tze; Houo Eull che; de la ruelle Tang Tze ; de T'ang Tas ; de la ruelle Tiao Tchou ; de Pa li tchoang; de Hong Mao Tze Ying.

(1) C'est là que résident les deux envoyés du Sultan, Ali Rizâ et Hassan Hafiz.

(2) C'est la bibliothèque de l'iman de cette mosquée, la dernière en importance, dont on trouvera la liste ci-après.

(3) Cette mosquée était, jusqu'en 1900, une pagode ; au moment de la prise de Pékin par les alliés, comme c'était un des centres de réunion, on craignait de la voir brûler par les Européens. Un Ahong offrit de la sauver, en la faisant passer pour une mosquée, à condition qu'on enlevât toutes les idoles et les objets du culte, ce qui fut fait. Les notables reconnaissants lui ont ensuite fait don solennellement de la pagode, qui est maintenant une des principales mosquées de Pékin.

A propos du généralissime Tong fou hsiang et des révoltes musulmanes.

La *Revue du Monde Musulman* de février 1908 annonçait, d'après le *London and China Telegraph*, la mort du général Tong fou hsiang, présenté comme un musulman fanatique. Le journal anglais a surpris la confiance de la *Revue*. Bien loin d'être un musulman fanatique, Tong fou hsiang était l'*ennemi acharné* des Musulmans : c'est à lui principalement qu'est dû l'écrasement de la grande insurrection musulmane de 1864-1877, et de celle moins connue de 1895. Nous venons précisément de traverser les régions du Kansou, où se livrèrent les principaux combats, et nous avons réuni beaucoup de documents permettant de econstituer à peu près l'histoire de ces guerres. Aujourd'hui, nous en

Un des châteaux de Tong fou hsiang, près Kinkipou.

extrayons simplement ces quelques détails relatifs à Tong fou hsiang.

C'était, au milieu de l'anarchie créée par la révolte, un chef de partisans, d'aventuriers prêts à servir n'importe quelle cause. Le vice-roi Tso

Tsoung T'ang et le général en chef Liou Soug chan réussirent, en lui conférant un grade mandarinal, à l'avoir comme auxiliaire. Ce fut lui qui, en 1868, fit prisonnier l'inspirateur de la révolte, Ma hoa long,

Autre château de Tong fou hsiang.

regardé comme un prophète par ses partisans ; celui-ci, assiégé dans sa ville forte de Kinkipou, fut pris dans une sortie de nuit et décapité; la ville tomba entre les mains des Impériaux, qui massacrèrent une partie des Musulmans et se partagèrent leurs biens : Tong fou hsiang acquit ainsi un immense domaine.

En 1895, ce fut encore Tong fou hsiang qui fut chargé de briser la révolte de Sining fou et de Hotcheou, et y réussit. Nommé Ta joué, généralissime, il jouit alors d'un immense crédit. Quand la victoire des Européens obligea la Cour à lui infliger une disgrâce apparente, il se retira au Kansou, non pas « parce que les châtiments ne pouvaient l'y atteindre (!), » mais simplement parce que là étaient ses propriétés, dépouilles des Musulmans vaincus. Il fit construire, tout près de Kinkipou, deux immenses châteaux forts, où il s'installa avec sa famille et ses trésors, sous la garde d'environ 500 de ses anciens soldats qu'il conservait à son service personnel; beaucoup d'autres étaient établis autour de lui comme fermiers ou propriétaires de terrains enlevés aux Musulmans. Il avait dans sa forteresse 5.000 fusils Mauser, tout

prêts à leur être distribués. En réalité, il était le véritable roi du pays, et les préfets de Kinkipou et de Lintcheou ne faisaient rien sans le consulter. Telle était sa disgrâce.

A sa mort, son petit-fils, prétendant exécuter ses intentions, offrit au gouvernement pour les besoins de l'État 200.000 taëls et les 5.000 fusils. Le gouvernement, en récompense, nomma le petit-fils

Un coin des remparts.

taotai et rendit à l'ex-généralissime défunt tous les titres dont l'Europe avait exigé qu'il fût dépouillé. Ce fut au milieu d'honneurs officiels extraordinaires et avec une pompe digne de son prestige que son corps fut transporté et enterré à Kou-yuen (Kansou), son pays natal.

Sa mort a soulagé d'un grand poids les Musulmans, dont il était toujours la terreur, bien qu'il eût affecté d'un employer un certain nombre à son service, avant comme après sa disgrâce, pour mieux mater d'ailleurs leurs coreligionnaires : tels le fameux Ma ngan liang, tongling de Hotcheou (Kansou), dont nous aurons à reparler. C'est sans doute la présence de ces Musulmans dans la division qu'il conduisit à Pékin pour chasser les étrangers, durant les troubles Boxeurs de 1900, qui a pu induire en erreur, sur sa propre religion, ceux qui ne connaissaient pas son rôle antérieur, pourtant fameux par toute la Chine.

D'O.

Quelques Papiers de la mission d'Ollone en Chine.

Deux feuilles de papier à lettres rose chinois, que M. le commandant d'Ollone a fait parvenir à la direction de la *Revue*, contiennent une liste

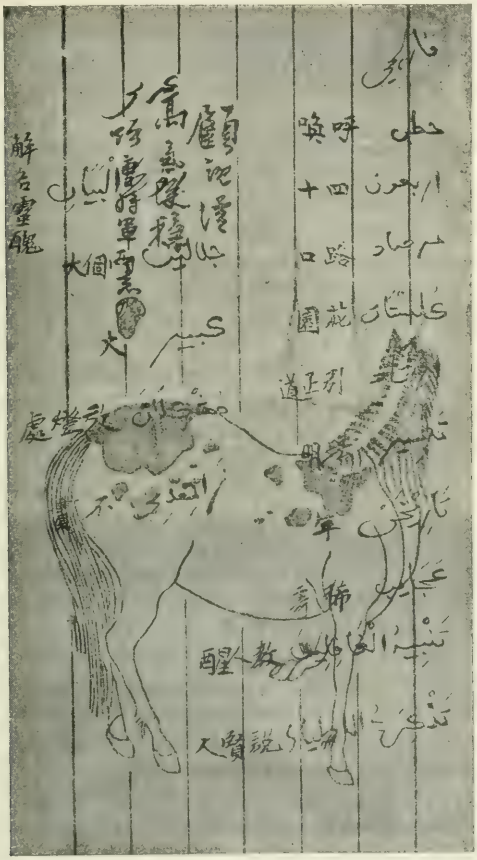

Feuille de papier à lettres rose avec dessin filigrané.

manuscrite d'ouvrages persans ou arabes appartenant à l'*Akhound* de la mosquée chinoise de « Kiao tseu lou tong ».

En regard de chacun des titres, dont M. L. Bouvat a bien voulu m'indiquer la transcription en lettres latines et donner dans les notes une explication plus détaillée, — souvent très désirable, — l'écrivain a fait figurer une traduction en caractères chinois ; j'en donne ci-dessous l'interprétation française :

Farsî (Persan).

Khoutab (1),	Hou houan,	« Appellations (*ou* Appels) »,
Arb'oûn,	Sseu che,	« Les quarante »,
Mirsâd (2),	Lou k'eou,	« Le carrefour »,
Gulistân (3),	Houa yuan,	« Le jardin »,
Irchâd (4),	Yin tcheng tao,	« Conduite dans la droite voie »,
Ta'bîr,	Fa ming,	« Eclaircissements de la loi »,
Ta'rîkhî,	Nien,	« Les années »,
'Adjâïb (5),	Hi k'i,	« Choses rares et curieuses »,
Tanbîh al-Ghâfilin (6),	Kia jen sing,	« Pour faire s'éveiller les hommes »,
Tadhkirat al-Auliyâ (7),	Chouo hien jen,	« Discours sur les sages »,
Wikâyat (8),	K'an cheou,	« Garde et surveillance »,
Dourr al-Moukhtâr,	Cheou sinan tchou-dzeu,	« La colonne (9) de l'élu »,

(1) Probablement les Sermons d'Ibn Noubâta. — *Revue*, juin 1908, p. 281 (L. B.).

(2) Ajouter *al-'Ibâd* « des Adorateurs », par Ibn Châwar Nadjm ad-Dîn Daya † 1526. — *Ibid.* (L. B.).

(3) De Sa'dî. — *Ibid.* (L. B.).

(4) Ajouter *al-Khalâïk* « des Créatures » ? — *Revue*, mars 1908, p. 521 (L. B.).

(5) Ajouter *al-Makhloûkât* « des Créatures » ; c'est l'ouvrage de Katwînî. — *Revue*, juin 1908, p. 282 (L. B.).

(6) Par Aboû'l-Laith Nasr ibn Mohammed ibn Ibrâhîm As-Samarkandî. — *Revue*, mars 1908, p. 521 (L. B.).

(7) Le célèbre recueil de biographies compilé en persan par Ferîd ed-Dîn 'Attâr ? (L. B.).

(8) Ajouter *ar-Riwâya* « de la Tradition » ; c'est le commentaire de la *Hidâya* de Marghînânî. — *Revue*, juin 1879, p. 279 (L. B.).

(9) Ici, par inadvertance sans doute, l'Akhound a écrit *tchoû-dzeu*, Colonne, pour *tchóu-dzeu*, Perle.

Hidâya (1),	Tcheng tao,	« La droite voie »,
Moukhtasar (2),	Leno ki,	« Rapide conclusion »,
Koudoûrî,	Kin leang,	« Des poids »,
Min lâ,	Touo,	« Du grand nombre »,
Kanz (3),	Tchou pao,	« Perles et joyaux »,
Mas'oûdi,	(jeu ming),	*nom d'homme*,
'Akâïd (4),	Tch'eng sin,	« Le cœur sincère »,
Khiyâlî (5),	Ssen lu,	« Pensées »,
'Abd Al-Hakîm,	(jen ming) kong touan,	« Jugements arbitraux de... (*nom d'homme*)»,
Marâh (6),	Yue,	« Musique »,
Misbâh (7),	Teng kouang,	« Lumière de la lampe ».

'Arabî (Arabe).

Roûh al-Bayân (8),	Kiai ming ling houen,	« Explication claire de l'âme » (9),
Djelâlaïn (10),	Leang-ko ta,	« Les deux grands »,
Kabîr (11),	Ta,	« Le grand »,
Mouchkilât,	Fang teng tch'ou,	« Lieux où l'on dépose la lampe »,
Zâhidî,	Pou t'an,	« Ne pas convoiter! »,
Tadjrîd (12),	Tsing chen,	« Purification du corps»,
Al-Ma'âni (13),	Tsie kouang,	« L'emprunt des lumières »,

(1) Par Marghînânî. — *Revue*, mars 1908, p. 518 (L. B.).

(2) Par Koudoûrî, dont le nom suit ; cet abrégé est étudié dans les mosquées hanéfites. — *Revue*, juin 1908, p. 280 (L. B.).

(3) Ajouter *al-Mastoûr*, *ad-Dakaïk* ou *al-'Ibâd* ? — *Ibid.* (L. B.).

(4) Les *'Akâïd al-Islâm* d'An-Nasafî ? — *Revue*, mars 1908, p. 517 (L. B.).

(5) Gloses de Khiyâlî sur le Commentaire, par Taftazânî, des *'Akâïd al-Islâm* d'An-Nasafî ? (L. B.). — *Revue*, juin 1908, p. 288.

(6) Le *Marâh al-Arwâh*, célèbre traité de grammaire. — *Revue*, juin 1908, p. 277 (L. B.).

(7) Le traité de syntaxe d'Al-Moutarizî. — *Ibid.* (L. B.).

(8) Commentaire du Coran, par Ismâ'îl Hakkî Al-Broûsawî ? — *Ibid.*, p. 281 (L. B.).

(9) L'écrivain, peu lettré, — les traits de son pinceau suffiraient à le prouver, — a écrit ici : *kiai ming* (Nom, au lieu de Clair) *ling tch'eou* (Laid, au lieu d'Ame).

(10) Commentaire du Coran par deux auteurs, Mahallî et Soyoûtî, nommés tous les deux Djelâl ad-Dîn. — *Revue*, mars 1908, p. 520 (L. B.).

(11) Le grand Commentaire du Coran de Fakhr ad-Dîn Ar-Râzi (L. B.).

(12) Peut-être le *Tadjrîd fî 'ilm al-Mantik*, traité de logique, par Nâsir ed-Dîn At-Toûsî. — *Ibid.* (L. B.).

(13) Nom d'une partie de la rhétorique (L. B.).

Fotoûhât Al-Hankî,	K'ai,	« L'ouverture »,
Zâhidî,	Houo kiao,	« La religion vivante ».

***

Sur une autre feuille semblable, la même main a rédigé une note relative à la population mahométane de Chine. En voici la traduction :

« Il y a (1) dix mille familles de musulmans, à Pékin. A 20 *li* (environ 10 kilomètres) de Pékin, à la Porte rouge du Hai-dzeu (ancien « Parc de chasse impérial), il y a plus de cent familles de musulmans. « Au sud-ouest et droit au sud, à Ma-kia-k'iao « Pont de la famille Ma' », « qui est un des principaux noms patronymiques des Chinois mahométans), il y en a plus de cent familles. Droit à l'est, les musulmans « de Tch'ang-ying (« Le long camp ») sont au nombre de huit cents « familles. Droit à l'ouest, à Tch'ang-hing-tien (« l'Auberge du succès « permanent »), il y a trente familles de musulmans.

« A Tchouo-tcheou, distant de Pékin de 130 *li* (environ 65 kilomètres), il y a plus de cent familles de musulmans.

« En dehors de cela, à des distances de plus de 1.000 *li*, des musulmans existent en tous lieux.

« Les localités où il n'y a pas de mahométans sont rares. »

***

M. d'Ollone a fait également parvenir au directeur de la *Revue du Monde musulman* un numéro du journal chinois *Tcheng-tsong Ngai-kouo pao*, « Journal patriotique » publié à Pékin, où je relève le petit article suivant, qui ne permettra pas de suspecter le loyalisme des musulmans de la capitale à l'égard de la dynastie régnante :

« Cérémonie mahométane (*Ts'ing-tchen li-tsie*). — Le troisième jour « de la dixième lune (correspondant au 27 octobre 1908) est, dans la « Religion pure et vraie (musulmane), la date du commencement du « jeûne. Ce jour-là, avant midi, les Mahométans se rendront dans les « mosquées (*li pai sseu*) pour y faire leurs ablutions, brûler des parfums, procéder aux salutations rituelles et écouter un sermon. Le « principal Directeur de la religion (*ta tchang kiao*) se tiendra devant, « conduisant la foule. Le second Chef de la religion (*eul kiao tchang*) « montera sur le lieu élevé, récitera les textes sacrés, fera la louange

(1) Pour un motif qui lui est personnel, l'écrivain a, dans sa rédaction, remplacé partout le caractère *yeoù*, Il y a, Avoir, par *yu*, Désirer.

« des Saints et des Sages d'autrefois et priera pour l'Empereur actuel. « La cérémonie terminée, chacun ira chez ses parents et amis, pour les « félicitations à leur adresser. »

Or, les Saints (*Lie cheng*, avec surélévation des caractères) comprennent les ancêtres de l'empereur régnant.

***

Enfin, une carte de visite européenne d'Ali Rizâ, qui nous vient de la même provenance, porte, avec la mention « Constantinople », les deux caractères chinois *Li* (Prunier) et *Chê* (Pierre), qui ne sont que la transcription du mot *Riza*. Il n'y a pas lieu d'attacher d'importance aux différences existant dans les caractères chinois employés pour des approximations phonétiques de cette nature.

A. Vissière.

Journaux musulmans en Chine.

Une des conséquences de l'envoi d'ulémas ottomans en Chine a été la diffusion, parmi les Musulmans de ce pays, des journaux arabes et turcs ; des quantités considérables en sont expédiées aux envoyés de Constantinople, qui se chargent d'en faire la répartition parmi leurs coreligionnaires. M. d'Ollone a bien voulu nous faire parvenir quelques spécimens de ces journaux. Ils sont de provenance ottomane, égyptienne, russe ou bulgare ; comme nos lecteurs les connaissent, pour la plupart, de longue date, nous nous bornerons à les énumérer. Ce sont :

1° Le *Terdjumân-i-Hakîket*, grand quotidien turc de Constantinople dirigé par Mehmed Djevdet Efendi, un des doyens de la presse ottomane et organe très apprécié ;

2° *Ittifâk*, autre organe quotidien turc de Constantinople, mais de fondation toute récente. C'est une feuille patriotique et libérale. Propriétaire-fondateur et rédacteur en chef : Samih.

3° *Servet-i-Funoùn*, autre quotidien récent qui tire son origine de la revue du même nom. Directeur-propriétaire : Ahmed Ihsan ; rédacteur en chef, Mahmoûd Sâdik ;

4° *Boch Boghaz* ;

5° *Kara Gueuz* ;

6° *Guevézè* ;

Tous les trois journaux satiriques de Constantinople, dont il a été rendu compte dans la *Revue*.

7° *Mîzân* : nous avons également signalé cet organe libéral ottoman ;

8° *Lissan-al-Hal*, journal arabe de Beyrouth, très répandu en Orient et publiant deux éditions, l'une quotidienne, l'autre hebdomadaire ; directeur, Khalil Sarkis ;

9° *Al-Ahwal*, autre quotidien arabe de Beyrouth ; directeur, Khalil Badaouy ;

10° *Baïroût*, feuille arabe hebdomadaire, politique, scientifique, littéraire et commerciale, publié dans la même ville ; directeur, ʿAbd Al-Kâdir Efendi ;

11° *Al-Ahrâm*, grand journal arabe du Caire, publiant deux éditions, l'une hebdomadaire, l'autre quotidienne ; propriétaire, Gabriel Bichara Takla ;

12° *Terdjumân-i Ahvâl-i Zemân*, de Baghtchi-Séraï ; nous n'avons pas besoin de donner à nos lecteurs de détails sur l'organe si connu de Ismaïl Bey Gasprinsky ;

13° *Balkan*, organe musulman en langue turque, publié par Edhem Roûhî, à Philippopoli.

On remarquera le choix éclectique de ces journaux, de provenances fort diverses. Tous ne sont pas rédigés par des Musulmans ; mais tous défendent les idées libérales et constitutionnelles qui viennent de triompher en Turquie.

L. B.

AFRIQUE

Égypte.

On sait que, le ministère de Moustafa Pacha Fahmi étant démissionnaire le 10 novembre dernier, le Khédive conféra la présidence du nouveau conseil à former à Boutros Pacha Ghali, ministre des Affaires étrangères ; ce dernier répartit les portefeuilles de la façon suivante :

Saad Pacha Zagloul (portefeuille de l'Instruction publique), Hussein Rouchdi Pacha (portefeuille de la Justice), Mohammad Saïd Bey (portefeuille de l'Intérieur), Ismaïl Sirri Pacha (portefeuille des Travaux publics et de la Marine), Ahmad Hichmat Pacha (portefeuille des Finances).

Il est intéressant de connaître sur cet événement l'opinion de la presse arabe : on s'en fera une idée d'après les appréciations du *Mokattam* dont nous trouvons un résumé dans la revue arabe *Al Moktataf*, dirigée par les deux directeurs du *Mokattam :*

« De tous les ministères égyptiens, déclare-t-on, celui qui vient d'expirer — volontairement — a été le plus durable. Ayant vu le jour le 11 novembre 1895, à la suite de la démission de Boghos Pacha Nubar, il démissionna le 11 novembre 1908, après une existence de treize années complètes, pendant lesquelles l'Égypte a vu des réformes et des progrès, a vécu des années faciles et prospères, et a enduré — ce dont elle souffre encore aujourd'hui — une crise financière, fille de l'imprudence et de la folie.

« Ce ministère s'est distingué par un caractère *constitutionnel* de fait, quoiqu'il n'ait pas eu ce caractère de droit... Cependant, la sécurité publique ne fut pas la caractéristique de ce ministère... Il est manifeste que si on n'avait pas diminué l'autorité du Gouvernement par des attaques continuelles dans la presse, la sécurité publique eût été sauvegardée, et la renommée de l'Égypte n'eût pas été atteinte en Europe au point que les milieux financiers nous ont refusé tout secours dans la la dernière crise. Aussi sommes-nous convaincus que le ministère Moustafa Pacha Fahmi n'a pas pu résister davantage aux attaques d'une certaine presse... et nous nous étonnons même qu'il ait si longtemps résisté.

« Inutile de dire que les trois assises du dernier ministère étaient : Moustafa Pacha Fahmi, président; Boutros Pacha Gâli, ministre des Affaires étrangères; et Saad Pacha Zagloul, ministre de l'Instruction publique.

« Le président donna volontairement sa démission ; les deux autres restent toujours au service de leur pays... »

Puis le *Mokattam* fait l'éloge du président démissionnaire et conclut :

« ... Les deux choses dont se plaint actuellement l'Égypte sont le manque de sécurité publique et la crise financière. Le nouveau ministère ne pourra les faire disparaître qu'en rétablissant l'autorité du Gouvernement... Le champ des réformes reste toujours immense : il y a en Égypte plus d'un million de feddans qui demandent à être aménagés pour l'agriculture ; les lignes ferrées existantes ne répondent pas à la dixième partie des besoins ; l'instruction publique n'est pas encore assez

générale ; l'industrie nationale reste toujours au berceau. Le ministère actuel n'aura pas à se débattre avec des difficultés extérieures : le Soudan est en paix ; le Nil est soumis à ses ingénieurs ; les relations extérieures de l'Égypte sont excellentes. Il ne reste au ministère nouveau qu'à s'occuper activement des intérêts intérieurs du pays... »

C. D.

MAROC

Une Lettre du Sultan Moulay Abdelhafid.

Il est de plus en plus évident que l'occupation d'Oudjda d'abord, la prise de Casablanca ensuite, et enfin l'occupation des Chaouïa par les troupes françaises ont été les véritables raisons qui ont provoqué la chute de Moulay Abdelaziz et ont donné à son frère Moulay Abdelhafid la popularité sans cesse grandissante qui a amené sa proclamation à Marrakech et dans le Sud d'abord, puis à Fès, puis à Tétouan, à El Qçar El Kbir et dans le Gharb, et enfin à Tanger et dans le Maroc tout entier. Moulay Abdelhafid a habilement exploité la situation, assez facile d'ailleurs, qui lui était faite, en se posant nettement comme le champion de la guerre contre l'envahisseur.

Faut-il appeler cette guerre la guerre sainte, et cette défense du territoire rentre-t-elle exactement dans ce que l'on appelle *El djihad fi Sabil Allah* ? Cela peut se discuter, attendu que la véritable guerre sainte consiste à conquérir le territoire de l'infidèle pour obliger cet infidèle à se convertir à l'Islam. Tel n'est pas le motif de l'appel de Moulay Abdelhafid. Il ne s'agit pas d'envahir le territoire de l'infidèle, mais de défendre le territoire musulman envahi par l'infidèle. A la défense du territoire contre l'étranger s'ajoute cette circonstance aggravante que cet étranger n'est pas musulman et par le fait même la guerre devient

la guerre sainte, parce qu'elle a pour objet non seulement la défense de la patrie, mais celle du territoire de l'Islam.

Nous avons déjà publié, au mois de juin de cette année, une lettre de Moulay Abdelhafid qui se trouvait dans le registre de Si Abdelmalik El M'tougui (1). Cette lettre est datée du 9 doul hidjdja, an 1325; elle est adressée aux Aït Yousi et aux Guerouan. Nous avons pu nous en procurer une autre datée du 3 du même mois adressée à la tribu d'Ourdigha et dont nous donnons ci-dessous la traduction.

Cette dernière lettre est écrite en termes beaucoup plus énergiques que celle qui a déjà été publiée. La proclamation de la guerre sainte « El Djihad fi Sabil Allah » y est nettement formulée. Des lettres semblables ont été écrites à toutes les tribus par Moulay Abdelhafid, qui n'est arrivé au trône que par un programme de haine contre l'étranger et particulièrement contre l'étranger envahisseur.

Sans doute, ce programme n'était qu'un moyen, et aussitôt proclamé, le nouveau Sultan s'est empressé de demander la consécration des Puissances européennes et d'accepter les traités des règnes précédents, y compris l'acte d'Algésiras, pour obtenir cette consécration. Mais pour être en même temps le Sultan de l'Europe et celui de son peuple, Moulay Abdelhafid ne serait-il pas heureux de trouver l'appui de ceux-là même contre lesquels il a prêché la guerre, s'ils savaient être autre chose que des ennemis.

« A nos serviteurs dévoués de la tribu d'Ourdigha (2) tout entière, et particulièrement à ses chorfa, à ses notables et à ses « mourabitin ». Que Dieu nous dirige, que le salut soit sur nous, ainsi que la miséricorde et la bénédiction de Dieu, et ensuite : Vous n'ignorez pas ce qui est arrivé à l'Islam par la mainmise de l'ennemi sur ses grandes villes, que cet ennemi a jeté les yeux sur la grandeur des Musulmans, qu'il a violé leur indépendance et qu'il a cherché à leur imposer les règles des lois européennes (en marge, au crayon : « par l'intermédiaire de Moulay Abdelaziz »). Quand nous nous sommes rendu compte de ces choses, que l'ennemi étendait sa main sur les Musulmans et que l'injustice s'établissait et se répandait, l'indignation musulmane et notre zèle pour la foi nous ont soulevé pour défendre les peuples, et nous avons fait tous nos efforts dans l'intérêt de l'ensemble des Musulmans,

(1) *Revue du Monde musulman*, juin 1908. « Un rouage du Gouvernement marocain : la Beniqat Ech Chikaïat de Moulay Abdelhafid. » Traduction du Registre de Si Abdelmalik El M'tougui.

(2) *Ourdigha*. La tribu d'Ourdigha est à l'ouest de Bou El Jad, la Zaouïa, des chorfa Cherqaoua, entre les Tadla et les Chaouïa.

pour défendre ce pays et pour le faire revenir à l'état où il était du temps de nos ancêtres généreux et à son origine.

« Sachez que le Maître élevé, d'où viennent toutes les bénédictions, a glorifié la guerre sainte et a promis à ceux qui la feront de grandes récompenses pour le jour de la résurrection. Celui dont la grandeur est la plus élevée, dans sa glorieuse perfection, a dit : « O Croyants, vous « ferai-je connaître un capital capable de vous racheter des tourments de « l'enfer ? Croyez en Dieu et à son apôtre, combattez dans le sentier de « Dieu, faites le sacrifice de vos biens et de vos personnes ; cela vous sera « plus avantageux si vous le comprenez. Dieu vous pardonnera vos of- « fenses. Il vous introduira dans les jardins arrosés par des cours d'eau, « dans les habitations charmantes du jardin d'Eden. C'est un bonheur « immense ! Il vous accordera encore d'autres biens que vous désirez, « l'assistance de Dieu et la victoire immédiate. Annonce aux Croyants « d'heureuses nouvelles (1). » Le Très Haut a dit également : « Combat- « tez-les (les infidèles) afin que Dieu les châtie par vos mains et les cou- « vre d'opprobre, afin qu'il vous donne la victoire sur eux, et guérissez « les cœurs des fidèles (2). » Le Prophète a dit : « Si les gens s'occupent « au commerce et suivent la queue des bœufs (c'est-à-dire s'ils labourent), « et que pour cela ils renoncent à la guerre dans la voie de Dieu, Dieu « leur imposera des humiliations dont il ne leur fera grâce que s'ils « reviennent à leur religion (3). » Nos Oulema, que Dieu les agrée, ont « dit également : « Si les infidèles se sont emparés d'une partie du terri- « toire de l'Islam, il faut que ses habitants se battent contre eux jusqu'à « ce que cette région soit revenue à son état primitif ; c'est une obligation « absolue pour tous ceux qui se trouvent dans cette situation, de chasser « les infidèles (4). » Si vous vous rendez compte de cela, et que vous en soyez persuadés, vous comprendrez que vous êtes plus que d'autres dans l'obligation de faire la guerre sainte et que vous êtes désignés parmi les Musulmans pour attaquer les infidèles, ennemis de la religion, car nous connaissons la force de votre foi et votre dévouement à l'Islam.

« Nous vous écrivons cette lettre tandis que nous sommes campé avec nos troupes victorieuses près de El Qalàa, dans le pays des Seraghna, décidés à agir avec la plus grande énergie ; nous vous ordonnons la guerre dans la voie de Dieu, pour la plus grande gloire de son nom, et

(1) Qoran, traduction Kasimirski, sourate LXI « Ordre de Bataille », versets de 10 à 13 incl., p. 460.

(2) Qoran, traduction Kasimirski, sourate IX « L'Immunité ou le Repentir » verset 14.

(3) *Hadith.*

(4) Consultation du Cheikh Ali Et Tsouli, rédigée par ordre du Sultan Moulay Abderrahman, lors de la conquête de l'Algérie.

de venir avec tous vos cavaliers et tous vos tireurs dans la tribu des Chaouïa, pour la satisfaction de Dieu. Que Dieu vous aide et vous dirige et le salut. Le 3 hidjdjat el haram an 1325 » (1).

ED. MICHAUX-BELLAIRE.

Lettre de Fès.

Nous n'avons pas besoin d'attirer l'attention de nos lecteurs sur la curieuse lettre ci-dessous, écrite par un habitant de Fès et dont l'intérêt dans les circonstances présentes se révèle de soi-même.

Louange à Dieu Unique.

Que Dieu répande ses bénédictions sur notre Seigneur Mohammed et sur sa famille.

20 chaoual an 1326.

Et ensuite : Sachez que le *Grand Patron* (le Sultan Abdelhafîd) ne s'occupe aujourd'hui que de réunir de l'argent et de vendre les places. Chaque jour il nomme un amel, un amin, ou un fonctionnaire qui ne reste pas trois jours en fonction sans qu'il en vienne un autre pour le remplacer. Quiconque veut avoir une place, quelle qu'elle soit, doit en apporter le prix ; il monte au Dar el-Makhzen, obtient audience et remet la somme qu'il a apportée, mais il est à peine en fonction que son remplaçant est nommé. Il a donné l'ordre aux gens de Fès de lui prêter 100.000 douros afin de les remettre aux Français pour qu'ils sortent de Casablanca, et leur a donné en gage Dar ed-Debibagh, 'Ain el-Khemis et Thar er-Rekha pour en jouir jusqu'à ce qu'il leur rende leur argent. Aussitôt, le Makhzen a levé un impôt sur les négociants de Fès, et chaque commerçant a dû payer 500 douros ou plus. Ils ont, à l'heure actuelle, versé 60.000 douros et continuent à verser le reste.

(1) Le sceau de Moulay Abdelhafid, imprimé en tête de sa lettre, porte, au centre, le nom du Sultan : « Abdelhafid bel Hasan ben Mohammed », avec la devise : « Dieu est son protecteur et son maître ». En exergue les noms des quatre premiers Khalifes : « Aboubekr, Omar, Othman, Ali », et un vers de la *Borda* de l'Imam El Bouciry :

« Celui dont l'avènement est favorisé par l'Envoyé de Dieu, quand même il rencontrerait les lions dans la plaine, ceux-ci prendraient la fuite. »

L'argent est versé au Fondaq en-Nedjarin, en présence d'un Naïb du Makhzen, des 'Adoul et des Oumana. Tout le monde se trouve dans une situation très pénible et demande la délivrance. Il ne reste des askars que le régiment de Ben Sa'ïd es-Sousi, qui compte 300 hommes, et environ 200 autres soldats. Ils sont sans vêtements et sans solde. Depuis le 20 de ramadhan, la solde n'a été payée ni aux askars, ni au guich, sauf le jour de la fête (l'aïd eç-ceghir); on leur a donné la solde de 7 jours qu'on leur a payée en or, en donnant au louis la valeur de 10 douros hassani. Les soldats ont changé ces louis pour 6 douros, ou même moins. Il n'y a ici personne des tribus, ni des contingents de harka ; il n'y a que les askars, qui n'ont pas d'uniformes, sauf le régiment de Ben S'aïd qui a des uniformes blancs ou khaki. Il a fait venir El-M'rani et lui a demandé : « Où est l'argent que les tribus t'ont remis ? » El-M'rani déclara qu'il n'avait rien reçu de personne. Il a donné l'ordre aux tribus de ne rien donner à El-M'rani, fit faire l'inventaire de ses biens, et on dit qu'il est arrêté. Il a aussi ordonné que tous ceux qui désirent des places apportassent des cadeaux qu'on lui remettrait à lui et non à d'autres, et que les Nadhirs vendissent les biens habous pour rebâtir le palais du vizir décédé, Ba-Ahmed. Il a ordonné au Qaïd d'arrêter tous ceux qui viendraient chez lui avec ou sans raison, et de les mettre en prison jusqu'à ce qu'ils donnent le nécessaire pour être relâchés. Il s'agit du Qaïd 'Abd el-Kerim ould Ba-Mohammed ech-Chergui. Son Khalifa, Ez-Zeraouthi, doit rendre la justice au Fondaq en-Nedjarin; il a pris 30 moukhaznis parmi les vagabonds de Fès et a ordonné à chaque prisonnier de donner 6 pesetas et 2 pesetas de sokhra (somme destinée aux moukhaznis). Il a fait ces jours-ci une chose extraordinaire : il a fait arrêter toutes les femmes de mauvaise vie et les a fait mettre à Sidi Fredj (prison des femmes et des fous) ; il a fait prendre les filles et leurs amis qui habitent les fondaqs et les maçrïas (1), leur a dit que leur conduite était un péché contre la religion, et que le nombre des mauvaises actions augmentait beaucoup ; et après qu'il les eut mis en prison, celui qui voulait en sortir était obligé de donner 20 douros. Il y eut des femmes qui donnèrent 10 douros et d'autres 15 et les hommes de même payèrent 20 douros, ou moins, ou davantage, selon ce que chacun possédait. Si la femme n'avait que des effets, elle donnait des effets tels que caftans, mouchoirs, ceintures et autres objets du costume des femmes. Par suite de cette situation, les gens de Fès sont dans un grand embarras ; tous les maux les accablent. On n'entend dans la bouche des fonctionnaires que ce mot : « donnez ! »

(1) Pièce située au premier étage d'une maison, et à laquelle on accède par un escalier donnant dans la rue ou dans le vestibule.

Les marchés aux enchères sont pleins et l'habileté des Fâsis est mise en défaut. Ils ne savent que prévoir ni que faire. Je veux vous raconter l'achat par El-Hadj Ahmed ben el-Chazi de la fonction d'amin au Fonsdaq en-Nedjarin pour 200 louis ; il n'est resté en fonction que trois jours et le quatrième jour a vu venir un autre amin qui l'a fait partir et a prisa place. Puis El-Irari a acheté la fonction de qadhi à Fès, mais on lui a donné le poste de Mazagan ; et lorsqu'il s'est décidé à partir, on a nommé à sa place Ben el-Qourchi. Ensuite Ben Djeloul el-Djebina, du quartier de Makhfia, a acheté au Makhzen la place d'amin à Tanger, et lorsqu'il a eu donné l'argent nécessaire pour obtenir la fonction, on lui a donné la place d'amin au magasin d'orge du Makhzen ; et d'autres choses du même genre. Les Juifs ont acheté la ferme des tabacs pour 3.200 douros avec les abattoirs et les taxes sur les animaux, moins les droits sur les animaux vendus au marché ; ceux qui manquent de bon sens élèvent le prix pour avoir la place et les Fâsis forment des groupes de tous côtés ; parmi eux certains disent : « Nous n'avions pas pensé que l'affaire tournerait ainsi ! » D'autres demandent la protection et ne peuvent l'obtenir. D'autres disent : « Nous faisons comme ceci et comme cela ! » et passent leur temps ainsi chaque jour. Les gens attendent ce qui arrivera, et les pauvres meurent de faim au milieu de tous ces discours contraires, et personne n'a pitié d'eux. Quant à Reïsouli, il sollicite le gouvernement des tribus qui sont dans le voisinage de Tanger. Le Makhzen lui a demandé 60.000 douros. Quant aux Chorfa d'Ouezzan, ils allaient dans les tribus et demandaient de l'argent pour la Harka. Lorsqu'ils eurent réuni l'argent, ils le partagèrent entre eux. Voici comment ils font : ils vont trouver le Makhzen et lui disent : « Nous forcerons les tribus à obéir et à se mettre sous la domination du Makhzen ! » Ils vont dans les tribus, mais gardent l'argent pour eux-mêmes.

Nous avons de grandes pluies ici.

Que Dieu soit loué ! Voici ce que j'ai à vous dire actuellement. Que notre Seigneur vous garde avec le bien ! Ainsi soit-il !

Pour traduction :

L. Martin.

Eugène Delacroix au Maroc.

Eugène Delacroix accompagna au Maroc, en 1832, le comte de Mornay, ambassadeur du roi Louis-Philippe auprès du sultan Moulay Abd-Er-Rahman. Ce voyage devait exercer sur le génie du peintre une puissante influence ; il en rapporta des visions ensoleillées et une foule

de notes précises, dont le souvenir apparaît en maintes de ses œuvres. Il avait eu l'intention de publier lui-même un récit de son voyage

idée qu'il ne réalisa pas : la plupart de ses dessins et carnets de notes ont été détruits ou ont disparu : l'un des plus intéressants et des mieux conservés est le carnet que possède le musée du Louvre.

Grâce au zèle éclairé de M. André Marty, un fac-simile vient d'en être publié, accompagné d'une très utile introduction de M. Jean Guiffrey (1). Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs une page de ce fac-simile, que M. André Marty — nous l'en remercions vivement — a bien voulu nous autoriser à reproduire.

M.

Sentence juridique transmettant le vicariat islamique de Moulay-Abdelaziz à Moulay-Abdelhafid (2).

Nous devons à l'obligeance de M. G.-P. Martin l'intéressante traduction suivante :

Louanges à Dieu seul !

Soit exalté celui qui évite à ses serviteurs l'impiété et agrée leur foi, leurs louanges et leurs actions de grâces !

Louanges à Dieu qui a institué le Vicariat (3) comme une parure de ce bas monde et de la Religion, qui a, par là, fait discerner les attaches des ennemis qui transgressent (sa loi) ; qui en a la sauvegarde de la prospérité, des relations et des biens (de ses serviteurs) ; qui s'en est servi pour punir les oppresseurs et les insolents errant dans les ravins de l'erreur ; qui en a fait pour ses créatures une protection veillant sur eux, les préservant, les garantissant (de tout péril).

En effet, le peuple a besoin d'un gardien (4) qui veille aux droits de Dieu sur lui, qui s'efforce à améliorer sa condition : des poésies ont été composées sur ce sujet.

(1) Le voyage de Eugène Delacroix au Maroc. Fac-simile de l'album du musée du Louvre (106 pages d'aquarelles, dessins, croquis et notes du maître). Introduction et description des albums conservés au Louvre, au musée Condé et dans les collections Etienne Moreau-Nélaton et de Mornay, par Jean Guiffrey (Paris, in-18, André Marty 1909).

(2) Document apporté aux Chaouïas, au camp de Sidi Brahim.

(3) Le prophète Mohammed fut le « Vicaire », le représentant de Dieu sur la terre, et le titre s'est transmis à ses successeurs.

(4) La forme حفيظ peu usitée, paraît avoir été employée ainsi intentionnellement, comme une évocation du nom du prince dont cet acte proclame l'avènement.

Sans le Vicariat, les voies ne nous seraient pas sûres, et les faibles d'entre nous seraient la proie des forts.

Que les bénédictions de Dieu et le salut soient sur celui dont la splendeur illumine les horizons (1), dont la voie atteint les sept étages (du ciel), qui a enseigné que Dieu — qu'il soit exalté! — a placé cette fonction (2) dans (la tribu de) Koreïch, et que Dieu a fait descendre sur lui sa parole ; — Dieu délègue son autorité à qui il veut ; — que la faveur (de Dieu) soit sur ceux de la race (du Prophète) qui ont contribué (par leur règne) à l'instauration de la Vérité rayonnante de lumières, ainsi que sur ses compagnons qui, après lui, ont sauvegardé le bon droit et protégé de la ruine (la Religion) !

Et ensuite, comme l'Imamat suprême est un pôle qu'environne l'honneur de l'Islam, comme c'est le nœud, la sauvegarde, la force cautionnante du maintien de l'harmonie dans les actes de chacun et de tous, comme c'est la plus haute et la plus noble des dignités, la plus élevée des fonctions, le plus illustre des postes, il y a eu unanimité, de la part des principaux seigneurs d'entre les « imam » de la religion (3), ainsi que des plus doctes orthodoxes du peuple (musulman), pour fixer les conditions exigibles de Celui qui s'ornerait le cou du collier (du Vicariat) et tiendrait en ses mains les rênes (du gouvernement), conditions dont l'une, la sixième, est la suffisance à maintenir dans l'ordre les affaires des Musulmans et à distinguer leurs intérêts essentiels, tels la sauvegarde de leurs frontières et la défense de celles-ci, et autres questions du même genre.

De plus, ces docteurs ont fixé que, s'il vient à ne pas remplir quelqu'une de ces conditions, son maintien (au Vicariat) cesse d'être dû, dès qu'il se trouve quelqu'un satisfaisant intégralement à toutes (ces conditions) ; bien plus, le peuple doit se détourner de lui et reconnaître celui qui est en mesure de remplir les conditions (stipulées).

Or, comme celui auquel incombaient ces conditions s'est trouvé ne les pas remplir, il a paru, il a été dévoilé, il est devenu manifeste et indubitable que les Musulmans sont restés dans une anarchie complète, depuis le décès de notre Seigneur (4) sanctifié par Dieu jusqu'à ce jour, par suite de la non-suffisance de celui qui, après lui, s'est orné le cou (du collier du Vicariat), de telle sorte qu'ils sont tombés dans des épreuves, des angoisses, dans des calamités causées par ses collusions avec l'ennemi de Dieu et de la Religion, dans la dépendance duquel il

(1) C'est le Vicaire, le Khalife.

(2) L'Imamat, la fonction de l'Imam, chef du peuple musulman.

(3) Ce sont les chefs des quatre rites, Malek, Abou-Hanifa, Chafaï, El-Hanball.

(4) Moulaï Hassane.

s'est mis sans discerner ce qui en résulterait pour lui, le jour ou le lendemain ; il en a décidé ainsi, avec l'Ennemi, dans la tombe des secrets et le mystère des dissimulations.

Mais Dieu a dévoilé leurs intrigues et mis au grand jour leurs pensées cachées.

Le malheur, en ce temps, s'est appesanti, dans le Maghrib, sur les Musulmans qui ont goûté à toutes les amertumes des dures épreuves ; sur eux ont fondu les tribulations comme fond l'aigle, et ils se sont trouvés entre les griffes et les dents de leur ennemi, qui les a entamés de tous les côtés et sur toutes leurs frontières, traitant l'Islam d'une façon qui dépasse toute imagination, et dont l'exposé fait bâiller et découvrir toutes les dents (1).

D'abord, cet ennemi s'est rendu maître de la ville d'Oudjda, il s'est appesanti sur ses habitants, de tout le poids de sa poitrine, et les a opprimés de son sabre tranchant, sans qu'ils aient pu trouver un protecteur ni un secours, et tout ce qui se trouvait dans la ville est resté en gage entre ses mains.

Des missives ont été expédiées de Fez, ornées du sceau (chérifien), et ont été lues du haut des chaires (des mosquées), pour ordonner aux Musulmans de demeurer inertes, couchés sur le tapis de l'apathie et des espoirs illusoires, dans leurs villages et dans leurs villes, par l'effet de beaux raisonnements qui n'étaient que du vent et de brillants mirages miroitants.

Aussi l'ennemi s'est établi dans la ville, l'a augmentée, y a créé des constructions nouvelles, lui a imposé les charges de ses sujets, l'a incluse dans son domaine, et s'est même emparé des tribus de sa dépendance ; et le chef de l'Islam ne s'est pas inquiété de cela, ne s'y est pas opposé, ne s'est pas porté contre l'ennemi.

Et voici que court le sixième mois depuis que l'occupation ennemie s'est accomplie.

De plus, l'ennemi a continué par Casablanca, y a suscité des troubles, tué, pillé ; il a rempli la ville des cadavres de ses habitants; des fortunes ont disparu, qui ne sauraient se compter, et aussi des richesses de toute sorte qui ne sauraient s'énumérer.

Même le bruit s'est répandu que, ne voyant personne qui s'opposât à lui, personne qui se dressât devant lui, n'eût-ce été que pour l'appeler en contestation devant les autres nations et l'inviter au respect des conventions établies, — devoir qui incombait à la plus faible ardeur religieuse, — l'ennemi a décidé de débarquer pour conquérir les boulevards (de l'Islam), Merrakech et Fès.

(1) C'est-à-dire : fait rester « bouche bée ».

Lorsque les croyants, nomades et citadins, eurent acquis la conviction, dans ces régions, que les entreprises de l'ennemi contre le pays et sa mainmise sur celui-ci ne pouvaient qu'attirer à l'Islam des histoires et des racontars, l'occurrence les inquiéta, les saisit, les effraya et troubla leurs esprits ; les tribus avoisinant les frontières appelèrent au secours, stupéfiées par ce qui se passait dans leurs régions, de grands malheurs et d'adversités.

L'effroi redoubla chez les gens de Merrakech pour plusieurs raisons, et spécialement pour tout ce qu'ils apprenaient par les journaux sur les calamités qui se succédaient.

Nombre de gens se réunirent, d'entre les notables de la cité merrakechienne, d'entre les autorités chargées de la direction de ses affaires, d'entre ses Chorfa, ses Oulama, ses Cadhis, ses gens de Zaouïas; à cette réunion se joignirent ceux qui se trouvaient là, d'entre les gouverneurs et les notables des tribus, et ceux de Fès amenés par leur commerce; et tous soumirent la situation (politique) à leurs Oulama, leur demandant de déterminer, par une sentence conforme à la Loi, ce qu'il devait en être.

Les Oulama répondirent que celui qui s'était orné le cou (du collier du Vicariat) avait cessé d'avoir droit à l'obéissance de l'assemblée, qu'au contraire il était obligatoire de lui retirer du cou ce collier, et qu'aucune excuse ne justifiait que l'on différât la guerre sainte, spécialement à cause de l'envahissement du pays par l'ennemi.

Ils réfléchirent et examinèrent, échangeant leurs avis réciproques, faisant abstraction de leurs désirs et de leurs préférences, qui pourrait les conduire dans la voie droite et juste, les guider vers ce qui serait le bien de la Religion et la vérité, saisir le drapeau de cette sublime fonction (1) et le dresser à l'entrée de la route orthodoxe.

Or, leur choix ne s'est porté, et leur unanimité ne s'est réalisée, que sur celui qui a réuni les diverses vertus et les grâces, dont tout homme juste reconnaît l'illustre et haute origine, qui possède toute science et tout savoir, le très intelligent, le très habile, le pieux, le plus noble des savants et le plus savant des nobles, le noble, le magnanime, le fort, le très courageux, l'homme de bon conseil, de discernement, bienfaisant, généreux, célèbre, l'homme de bonheur et de félicité, notre Seigneur et notre Maître Abd-El-Hafide, fils de notre Seigneur et Maître Hassane, fils de Sidi Mohammed ben Abd-er-Rahmane ben Hecham.

En conséquence, acte a été dressé de cette unanimité, en cette ville de Merrakech, pour la reconnaissance de ce prince, dont les provinces attendaient l'avènement, et elles l'ont reconnu; que Dieu fasse ses jours

(1) C'est-à-dire : le Vicariat.

fortunés, qu'il fasse flotter, pour le règne de la justice, ses drapeaux et ses étendards, par l'effet de cette présente reconnaissance, à laquelle ont assisté les notables et autres, signataires de l'original de cet acte, lequel est conforme à la Sunna.

L'Assemblée s'est trouvée à l'abri de toute violence et de tout endoctrinement.

Tous se sont obligés à se conformer à cet acte, qu'ils ont agréé et trouvé bon ; ils se sont engagés à écouter et à obéir ; et de même celui dont cette reconnaissance a orné le cou (du collier du Vicariat) s'est obligé à se consacrer (à cette fonction) en se conformant aux principes de la Loi pure, glorieuse, épanouie.

Les assistants ont porté, contre eux-mêmes, témoignage de ce qui précède, et il suffit que Dieu en soit témoin.

A la date du 26 *Redjeb* 1325 (24 *août* 1907).

Pour traduction : G.-P. Martin.

LES LIVRES ET LES REVUES

Le Djihâd ou guerre sainte selon l'école malékite (1).

Extrêmement condensé, puisqu'il doit être appris par cœur, le Précis de législation musulmane de Sidi Khalîl manque de clarté, et, pour le comprendre, on ne peut se passer des commentaires. M. E. Fagnan, le savant professeur de l'École supérieure des lettres d'Alger, a eu l'heureuse idée, extrayant de cet ouvrage le chapitre relatif à la guerre sainte, de compléter sa traduction par les passages, mis entre crochets, des commentateurs qui en précisent les dispositions. Le lecteur a, de la sorte, l'opinion exacte et complète des docteurs du rite malékite sur ce point important, et les travaux estimables des prédécesseurs de M. Fagnan, Haneberg et Perron entre autres, ne devront pas faire négliger le sien.

Les conditions du Djihâd sont assez connues ; nous n'insisterons pas sur les dix-sept premiers titres du chapitre de Sidi Khalil qui le concerne. Mais le dix-huitième, relatif aux courses de chevaux et concours militaires, recommandés par le docteur malékite comme préparation à la guerre sainte, mérite d'attirer l'attention, à une époque où les États musulmans songent, plus que jamais, à leur réorganisation militaire. Les lecteurs des *Archives Marocaines* savent, de plus, quel rôle social jouent, au Maroc, certaines associations au caractère aussi religieux que militaire. Considérés juridiquement comme des contrats synallagmatiques, les concours de vitesse entre chevaux et chameaux, ainsi que ceux de tir, sont chose louable. Les prix doivent être des objets de vente licite, et, en tirant les flèches, « le mieux est de proclamer le nom de Dieu, sans que le tireur dise autre chose ».

(1) Alger, Typographie Adolphe Jourdan, 1908, in-8, 20 p.

Le Coran (1).

M. J. Graciá Bravo donne une traduction littérale de la traduction faite, sur le texte arabe, par M. Kasimirski. M. Garciá Bravo a dû se servir de l'édition parue à Paris, en 1857, chez Charpentier, 40, rue Bonaparte, car les notes qui accompagnent la traduction du célèbre orientaliste se retrouvent mot pour mot dans la traduction de M. Garciá Bravo et avec le même numérotage.

Seule, la préface de l'auteur espagnol diffère un peu, et il s'est contenté de résumer en quelques pages la notice biographique assez longue que M. Kasimirski avait placée en tête de son ouvrage : cependant certaines phrases se retrouvent, presque les mêmes. Les quelques lignes qui terminent la préface de l'ouvrage espagnol ont une provenance autre : il est facile de s'apercevoir que le savant docteur a voulu s'adresser aux descendants des implacables ennemis des Maures : « Le Coran a détruit l'idolâtrie et prescrit un monothéisme farouche, la prière, les ablutions, l'aumône, le respect des vieillards, des femmes et des enfants, le pèlerinage de la Mecque et le jeûne à certaines époques, mais en revanche il a institué la polygamie, la loi du talion et la guerre sainte, et il est cause du retard et de l'état presque sauvage dans lequel se trouvent les nations qui n'ont pas abandonné la religion musulmane. »

Notes de bibliographie turque.

Le Club de Salut public, *Selâmet-i Umoûmiyè Clubi*, met en vente, au profit de son œuvre, un Commentaire de la Constitution ottomane. Ce commentaire, *Cherh-i Siyâsî*, *Cher'h-i Kânoûn-i Asâsî*, est de Hasan Rizâ ibn Mohammed Dervîch, et paraît par livraisons de seize pages, de format in-16 carré, sous une couverture en couleur.

Pendant le dernier mois du jeûne, Yanni Martoghlou a édité une série de contes facétieux de Mohammed Hilmî, réunis sous ce titre : *Ramazân Guidjèlèri Eylendjèlèri*, « Les Amusements des Nuits de Ramadan » (2). Nous avons sous les yeux le premier fascicule de cette

(1) Traduction par M. Joaquin Garciá Bravo, docteur ès lettres et en philosophie. Barcelone, Imprimerie Veuve de Luis Tasso, Arco del Teatro, 21 et 23.

(2) En vente, au prix de 10 paras la livraison, 72, rue Eski-Zabtié, à Constantinople (Imprimerie Ikbâl-i Millet, au Vezîr Khan).

collection; il compte 15 pages de format petit in-8, accompagnées d'illustrations et du portrait de l'auteur; deux autres fascicules devaient suivre. Cette amusante publication mérite d'attirer l'attention de ceux de nos savants amis de l'étranger qui ont consacré à la littérature populaire ottomane des travaux aussi nombreux qu'appréciés.

Signalons aussi l'apparition de *Vatan ou Hurriyet Charkese*, « L'Orient patriotique et Libéral », recueil de poésies de Huseïn Tahsîn, dont le premier fascicule, plaquette in-16 de 16 pages, vient de paraître à Constantinople (Imprimerie Artin Asadourian).

Notes de bibliographie égyptienne.

Sirat Edh-Dhahir Beïbars (Biographie d'Edh-Dhahir Beïbars).

Cet ouvrage est divisé en cinquante fascicules. Les neuf premiers ont déjà été publiés. Il s'imprime aux frais de El Hadj Mohamed Amîn Derbal, propriétaire de la Librairie Scientifique (El-Mektebè El-Ilmyiè), rue El Halwadji, au Caire. Le prix de la souscription à cette publication est de 50 piastres; chaque fascicule séparément est mis en vente au prix de 2 piastres.

Kitab Kalimat et-Tawhid (Traité de l'unité de Dieu), par le Cheikh Hoseïn Wali, professeur à l'École de droit.

Kitab et-Tawali es-Saadiyyeh (les Horoscopes, ou les Nouvelles Lunes de Saad); traité de grammaire anglaise par Khalil Efendi Saad (ou Saïd) publié par la Librairie des Sciences (Mektebet El-Mearif).

En Russie.

Le petit roman de Châkir Mohammedoff, *Khan Keze*, « La Fille du Khan », a paru il y a peu de temps. Il est en vente, chez tous les libraires de Baktchi-Seraï, au prix de 15 kopeks. Châkîr Moham-

medoff, qui est l'un des jeunes rédacteurs de *Terdjumân*, a publié cet ouvrage à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du journal; il en a offert un magnifique exemplaire, imprimé en lettres d'or et portant sur la première page un envoi élogieux, à son directeur.

Un nouvel alphabet, composé d'après la méthode orale inventée par Ismaïl Bey Gasprinsky, et dont Ismaïl Hakkî est l'auteur, a été soumis, par l'autorité scolaire du district de Yalva, à l'examen d'une Commission.

A Astrakhan, l'Imprimerie Menlâ 'Abdurrahmàn 'Omaroff et Cie édite un Recueil de Khotbas, *Khutbèlèr Medjmoû'ase*, par Niyâzî Noûr Mohammedzâdè : dans ce recueil, les prédicateurs trouveront des modèles de prônes pour le vendredi et les jours de fêtes musulmanes. L'ouvrage comprend deux parties, l'une en arabe, l'autre en turc; toutes les questions importantes de religion et de morale y sont traitées.

L'Imprimerie Kharitonoff, de Kazan, a fait paraître une Concordance des mesures légales (musulmanes) avec les mesures actuelles, *Evzâni-Char'iyèyi Evzân-i' Asriyè Tatbîk*, par Tâhir Efendi, professeur à l'école Mohammediyè.

" Marruecos (1) "

Les sultans du Maroc (Ricardo Ruiz).

M. Ruiz donne la liste, par ordre chronologique, de tous les sultans du Maroc depuis Moulay Idris (764).

Il note en quelques mots les faits saillants du règne de chacun d'eux.

Notes géographiques et militaires (José A. Cabrera).

Étude sur la ville d'El Qcar el-Kbir et sur le Lekkous.

Choses du Maroc : réformes et progrès (M. ben I.).

L'auteur étudie quelle serait la meilleure des deux solutions pos-

(1) *Sommaire du n° 3* (1er octobre 1908) :
Les sultans du Maroc, par M. Ricardo Ruiz; Notes géographiques et militaires, par M. José A. Cabrera; Quelques considérations sur l'adduction des eaux à Tanger, par P. Z.; Choses du Maroc : Réformes et progrès, par M. ben I.; l'Oued Sebou, par M. Servando Marrenco ; Le Premier de l'An

sibles : l'« égyptification » ou la « tunisification » du Maroc... « Nous ne sommes pas, dit-il, partisan d'un système exclusif ; nous croyons que le mieux serait d'utiliser les systèmes qui ont réussi dans d'autres pays musulmans et de les appliquer au Maroc avec les modifications que la pratique et la manière spéciale d'être du pays conseilleraient... M. ben I. ajoute que les points de ressemblance entre la situation du Maroc et celle de l'Égypte sont plus grands.

Choses du Maroc : réformes et progrès (suite) (M. BEN I.).

Parmi les réformes les plus urgentes à appliquer au Maroc se trouvent celles qui tendraient à procurer à l'État des ressources pécuniaires... Pour développer la richesse du pays, l'auteur préconise l'organisation d'une « Administration des biens d'État », qui se chargerait de l'exploitation agricole et minière des immenses domaines du Makhzen. Une institution analogue existe d'ailleurs en Égypte... M. ben I. étudie quels seraient les meilleurs moyens d'arriver à cette importante réforme.

Jean Espagnol (TRIVINO VALDIVIA).

Pour l'auteur, « Jean Espagnol » est le symbole de toute la race espagnole, la réunion intime de ses vertus et de ses défauts... Aujourd'hui, « Jean Espagnol », pénétré de l'idée qu'il doit exister au Maroc avec les autres et même y prédominer, car les côtes de ce pays sont la

israélite ; Les fêtes de Kippour et de Succot, par Rechid ; Chronique marocaine, par « Brak ».

Sommaire du n° 4 (15 octobre) :

Les sultans du Maroc (suite), par M. Ricardo Ruiz ; Choses du Maroc*, par M. ben I. : * Réformes et progrès (suite) ; Jean Espagnol, par M. Trivino Valdivia ; L'adduction des eaux à Tanger, par M. Eugenio Rendos ; Chronique marocaine, par « Brak » ; Échos et notes ; Guide de l'Espagnol au Maroc.

Sommaire du n° 5 (1er novembre) :

Les sultans du Maroc, par M. Ricardo Ruiz ; L'évolution de l'Islam, par M. Luis Sorela ; Notes pour l'histoire de la presse au Maroc, par M. Adolfo Franceri ; Lumière ; Chronique marocaine ; Echos et notes ; Guide de l'Espagnol au Maroc (suite).

Sommaire du n° 6 (15 novembre) :

Les Sultans du Maroc (suite et fin), par M. Ricardo Ruiz ; Système orographique du Maroc, par M. José Alvarez Cabrera ; L'Europe au Maroc : le médecin, par le docteur Vicente Cebrian Jimeno ; Tapiro, par la rédaction ; Chronique marocaine, par « Brak » ; Echos et notes.

Sommaire du n° 7 (1er décembre) :

Notes pour l'histoire du règne de Moulay Hassan, par M. Emilio Rey Colaçao ; Le serment, par M. Maximo Aza ; Vandalisme, par M. Ricardo Ruiz ; Gerineldo ; L'Espagne au Maroc : la commission d'état-major ; Chronique marocaine, par « Brak » ; Echos et notes ; Guide de l'Espagnol au Maroc (suite).

clef des siennes, et ses terres, sœurs jumelles de son Andalousie, y vient, implantant sa langue, ses usages, ses mœurs, sa monnaie, sa mentalité, de telle sorte que, quelques efforts que fassent les compétiteurs, il leur est impossible d'aboutir à leurs fins.

Guide de l'Espagnol au Maroc.

Première partie : Textes officiels.

Traités, conventions, déclarations, actes, règlements, décrets chérifiens, et en général toutes les dispositions de caractère officiel dont la connaissance est utile pour les Espagnols qui résident au Maroc ou ont des relations avec ce pays...

L'évolution de l'Islam (Luis Sorela).

Principaux points traités : « Le congrès islamique du Caire ; l'influence qu'il pourra exercer au Maroc ne se fera probablement pas sentir immédiatement. — Extension géographique de l'Islam. — Principaux États musulmans. — Tolérance religieuse. — Panislamisme. — Solidarité humaine »...

Notes pour l'histoire de la Presse au Maroc (Adolfo Franceri).

L'auteur fait l'historique de la Presse au Maroc... Il passe en revue tous les journaux parus : *L'Écho de Tétouan*, le premier fondé (1er mars 1860). — *Al Maghreb el Aksa* (1883). — *Le Réveil du Maroc*. — *The Times of Morocco* (1886). — *El Eco Mauritano* (1886), etc., etc...

Lumière.

Étude sur l'établissement de la lumière électrique à Tanger.

Système orographique du Maroc (José Alvarez Cabrera).

L'auteur montre combien grandes seraient les difficultés que rencontrerait une expédition militaire faite dans la partie montagneuse du Maroc, à cause du système orographique très compliqué et très spécial de ce pays.

Tapiro.

Article consacré à M. Tapiro « habitant de Tanger, — artiste incomparable..., presque patriarche de l'aquarelle », — et à l'étude des œuvres qu'il a dans les différents musées de l'Espagne ou de l'étranger et dans les collections particulières...

Notes pour l'histoire du règne de Moulay Hassan (Emilio Rey Colaçao).

Principaux points traités : Mort de Sidi Mohammed. — Proclamation de Moulay Hassan à Merrakech. — Son entrée à Rabat et à Méquinez. — Soumission des tribus berbères.— Le prétendant Moulay el-Kbir. — Expédition infructueuse contre les Gaiata... Dans la région rifaine... — Contre les Beni Snasen...

Le serment (Maximo Aza).

Étude sur le serment dans la loi musulmane.

Vandalisme (Ricardo Ruiz).

L'auteur indique les différents peuples qui ont été successivement les maîtres de Tanger : Phéniciens, Romains, Vandales, Arabes, Portugais, Anglais, — et il regrette amèrement que les souvenirs historiques soient si peu nombreux dans l'ancienne capitale de la Mauritanie tingitane... « De l'antique splendeur tingitane, dit-il, aucun monument, aucune de ces précieuses reliques que les peuples cultivés gardent jalousement, n'a échappé à la destruction naturelle et implacable du temps, et à la non moins terrible barbarie des hommes... Les éléments seuls, — les sables, — sont venus, par miracle, favoriser un tant soit peu la conservation de précieux documents... » M. Ruiz parle de la récente découverte d'une nécropole romaine qui a été faite, dans les terrains de la Société Immobilière, par la Mission scientifique... « Par bonheur, ajoute-t-il, le sympathique directeur de la Mission scientifique française, M. Ed. Michaux-Bellaire, est venu faire des fouilles dans les sous-sols du futur boulevard avec tout son enthousiasme et toute son intelligence, et déjà quelques tombeaux et des vestiges qui contribueront sans doute à l'histoire du glorieux passé de Tanger se trouvent en lieu sûr »... En terminant, l'auteur réclame la création d'un musée à Tanger...

Gerineldo.

Texte du vieux « romancero » qui a servi de canevas à un drame joué récemment à Madrid, au « Teatro-Espanol », et écrit par MM. Cristobal de Castro et Lopez Alarcon.

La Commission d'état-major.

Anciens chefs et anciens membres de cette commission... Comment elle est actuellement composée... Ses travaux (cartes, croquis de villes, plans...)

Décembre 1908.

X. Lecureul.

Papers on Malay subjects Published by direction of the Government of the Federated Malay States. (1)

L'administration des Établissements anglais du Détroit continue, avec la plus louable activité, la série de ses *Malay Papers*. Ces brochures, destinées surtout à donner aux futurs fonctionnaires de la Péninsule, sous la forme la plus succincte, l'aperçu le plus complet et le plus précis de l'histoire, des mœurs, des lois, de la littérature, en un mot de toute la civilisation des peuples qu'il auront à administrer, sont, à ce titre, pleines de renseignements précieux et sûrs pour tous ceux qui s'intéressent aux peuples de race malaise.

Nous avons pu déjà dire ici (2) tout le bien que nous pensons de cette intelligente tentative. Après l'histoire de Pérak, voici que nous est révélée la législation de la Péninsule. Des monographies postérieures en feront connaître les auteurs juridiques les plus appréciés.

I. — L'esquisse sur le caractère général et les trois grandes écoles de jurisprudence malaise est due à M. Wilkinson, ce qui nous en garantit d'avance tout l'intérêt. Ce qui en ressort avec le plus d'évidence quand on l'a lue, c'est l'erreur naturelle, mais indéniable, dans laquelle sont tombés tous les Européens venus d'abord en Malaisie. Même des hommes aussi éminents que Raffles, Newbold et Maxwell n'ont pas été éloignés de croire, pour avoir trouvé des recueils écrits de lois malaises dans leurs explorations administratives, que le droit malais formait une sorte de *corpus* et que, pour bien administrer, il n'y avait plus qu'à appliquer les divers articles de ces codes aux populations placées sous leur égide. Or il apparaît bien aujourd'hui que ces soi-disant codes n'ont joué jusqu'ici qu'un rôle minime ou même nul dans la vie des Malais. Écrits soit pour mettre une arme d'exaction dans la main de puissants autocrates, soit par dilettantisme pur de théoriciens en droit, quelquefois les deux ensemble, ils ne sauraient en aucun cas être pris pour base du droit malais. Le problème se présente sous un aspect beaucoup plus complexe et offre plus de difficultés à résoudre.

(1) R. J. Wilkinson, F. M. S. Civil service, General Editor. **Law** : Part I. *Introduction sketch*, by R. J. Wilkinson ; Part II. *The ninety-nine laws of Perak*. Edited and translated by J. Rigby, Supervisor of Customs, Larut, Kuala Lumpur, 1908, 2 vol. in-8, 68 et 86 p.

(2) Voir *Revue du Monde musulman*, mars et juin 1908, p. 571 sqq. et 313 sqq.

Pour se faire une idée à peu près nette de la question, il faut d'abord admettre que les lois malaises d'usage réel ne furent guère confiées à l'écriture, que constamment violées par des souverains despotes ou des juges iniques, elles varient avec les divers États péninsulaires, qu'enfin elles sont souvent en contradiction avec les prescriptions légales de l'Islam qu'elles pensent suivre. En outre, elles sont exprimées au moyen de dictons ou de métaphores dont le sens intime défie souvent l'interprétation européenne. Il est malaisé, par exemple, à un administrateur anglais de comprendre exactement comme un juriste indigène des axiomes dans le genre de ceux-ci :

Les poules sont juges dans leur propre domaine.

Les chèvres bêlent,
Les buffles meuglent,
Les coqs chantent,
Les rouges-gorges gazouillent.

Il lui est aussi difficile de se reconnaître dans l'inextricable réseau des lois de Menangkabau (1). Néanmoins, pour ceux qui ne mettent pas leur joie à résoudre des logogriphes, les vieilles lois malaises ne manquent ni de bon sens ni d'intérêt quand on sait les étudier, et la meilleure clef, pour M. Wilkinson en est, bien entendu, l'histoire.

On admet généralement aujourd'hui que les Malais peuplant la Péninsule n'y vinrent ni à la même époque, ni par les mêmes chemins. Quelques-uns s'y rendirent directement et apportèrent avec eux la pure loi malaise de Menangkabau, l'*adat pĕrpateh* ou droit coutumier. D'autres y abordèrent par la voie de Palembang, ceux-là apportèrent la loi patriarcale ou *adat tĕmĕnggong*, parce que l'ancien royaume de Palembang, gagné par la vieille civilisation hindo-javanaise avait délaissé les coutumes de Menangkabau. D'où deux écoles de droit absolument distinctes dans la Péninsule : l'*adat pĕrpateh* en vigueur dans les Negri Sambilan (2) et Naning, et l'*adat tĕmĕnggong*, au moins

(1) Ancien royaume malais situé dans la partie intérieure de Sumatra, entre le royaume de Palembang et la rivière de Siak. Le dialecte malais de Menangkabau est parlé à Padang, dans le Haut Djambi, probablement sur le haut cours de la rivière de Kwantar et dans les pays du centre de la presqu'île de Malacca.

(2) Negri Sambilan = les Neuf États, nom donné à un groupe de petites républiques situées entre Selangor, Malacca, Pahang et Johore. Autrefois indépendantes, elles font partie des États fédérés malais et sont administrées maintenant par un résident anglais qui habite à Seremban. 5.334 kilomètres carrés, 121.000 habitants. Ville principale et port : Port-Dickson.

à l'état fragmentaire, dans les autres États de la Péninsule. A ces deux écoles, la religion en adjoignit une troisième, le *hukum shara'* ou droit musulman. Les Malais, en bons musulmans, déclarent accepter tous les enseignements légaux de l'Islam, même lorsqu'ils sont en contradiction flagrante avec l'*adat* locale. Ils prétendent même que cette *adat* en est le complément ou le commentaire. Il en est de cette affirmation comme de l'orthodoxie de leur Islam, si souvent teinté d'hindouisme et d'animisme; il y a eu juxtaposition mais non évolution d'une chose à l'autre.

En réalité, les trois systèmes de droit des Malais Péninsulaires sont radicalement distincts et inconciliables : l'*adat pĕrpateh*, toute démocratique, s'adresse aux gens du commun, à la masse, et s'exprime sous la forme à la fois subtile et très simple de la philosophie proverbiale; l'*adat tĕmĕnggong*, tout autocratique, s'adresse surtout aux princes et s'exprime dans des digestes (en malais : *undang-undang*), œuvres de scribes de cour, pour glorifier le râja, exalter son pouvoir et parfois aussi pour procurer un plaisir intellectuel à ses rédacteurs.

Le *hukum shara'*, théocratique par définition, s'adresse aux gens éclairés et est conservé en des traités très soignés, mais traduits ou inspirés de l'arabe.

Le premier devoir de l'étudiant désireux de ne pas se fourvoyer dans le droit malais est donc de se pénétrer d'abord de sa nature composite et de ne pas, sous l'influence de nos idées européennes, chercher l'uniformité là où elle n'existe pas, ni accorder plus d'attention aux lois écrites qu'aux traditionnelles. D'autant plus que les prétendus codes de Benkoulen et Palembang ou le code de Malacca ne sont que des compilations sans réelle autorité légitime, bons seulement à nous donner une peinture fidèle d'un thème législatif poussé à ses conséquences extrêmes. A prendre trop au sérieux certains codes malais, on arriverait à des conclusions d'une plaisante absurdité. L'auteur du Code de Malacca prétend, par exemple, qu'un pêcheur a droit de propriété et de pêche sur tout ce que son hameçon a happé au passage, même involontairement, même un spectateur quelconque de sa pêche. Il n'y a pas à examiner si en aucun temps cette facétie de juriste a pu avoir force de loi.

C'est justement parce qu'elles nous révèlent des théories juridiques que ces *undang-undang* écrits sont intéressants et aident à mieux comprendre soit les *adat tĕmĕnggong*, dont elles forment la substance, soit les *adat pĕrpateh* ou coutumes. De même, il serait absurde de mépriser la lumière qui peut venir des maximes ou dictons juridiques, dus seulement à la tradition orale, et qui ont force de loi dans les Negri

Sambilan. Analogues à bien des axiomes occidentaux : « Possession vaut titre », « Charbonnier est maître chez soi », etc., mais plus nombreux et basés sur l'expérience et non sur les déductions de légistes, ils ont plus d'autorité et constituent la presque totalité de l'*adat pĕrpateh*. Ces sentences avaient un grand pouvoir dans le pays de Menangkabau et, connues de tous, permettaient aux plaideurs qui s'y référaient de forcer parfois un juge malintentionné à faire justice.

On le voit, il existe encore à Malacca trois systèmes principaux de jurisprudence :

I. L'*adat pĕrpateh*, ou ancien droit coutumier de Menangkabau;

II. L'*adat tĕmĕnggong*, ou vieille jurisprudence princière de Palembang ;

III. Le *hukum shara'*, ou loi musulmane.

Ces divers systèmes sont aussi différents d'aspect que d'origine.

Le premier est de beaucoup le plus intéressant pour les « malaïstes ». L'étudiant en vieux droit malais qui, d'après l'existence de prisons vastes et bien bâties et d'une nombreuse police organisée aujourd'hui dans la Malaisie britannique, concluerait que ces choses ont toujours existé dans la vie simple des anciens villages malais, commettrait une grossière erreur. A peine quelques princes dans les États du nord possédaient-ils des geôles rudimentaires et de petites bandes mal famées décorées du nom de police, mais dans les villages la vie était toute communale et paternelle. Dans les Negri Sambilan, l'emprisonnement, les mutilations, la torture, le fouet, la marque au fer rouge étaient répudiés comme pénalités, la première constituant surtout une charge pour la communauté et les autres une injure si grave qu'elles provoquaient nécessairement le désir de la vengeance dans le cœur de tout vrai Malais.

La mort, l'esclavage et l'exil n'étaient appliqués qu'aux malfaiteurs notoirement incorrigibles. C'est pourquoi l'*adat pĕrpateh* était un ensemble de lois des plus doux, indulgent aux premiers délits qu'elle cherchait à effacer par une compensation ou une restitution. Elle était surtout basée sur l'idée des responsabilités collectives et considérait les membres de la communauté comme solidaires entre eux, à l'égal de ceux d'une famille. Comme la famille, elle ne rejetait que les coupables incapables de s'amender et, ne voulant pas voir sa tolérance dégénérer en faiblesse dangereuse, elle appliquait le bannissement, l'esclavage ou la mort aux incorrigibles. D'ailleurs elle était juste, ne tolérait aucun délai en matière criminelle, ne brutalisait ou dégradait jamais, sous prétexte de le punir, un délinquant à sa première faute, frappait avec rigueur le récidiviste opiniâtre et, s'exprimant de façon presque puérile, restait intelligible au plus humble membre de la communauté.

Bien différente était l'autocratique *adat tĕmĕnggong*. Son but était de fournir au chef malais le moyen d'extorquer de grosses amendes aux délinquants, de les réduire en esclavage à son profit, ou bien de les punir de façon cruelle s'ils méconnaissaient son autorité ou contrevenaient à ses ordres. Même appliquée dans un esprit impartial, l'*adat tĕmĕnggong* est une justice impitoyable, plus répressive que moralisatrice.

Le *hukum shara'* théocratique, dont l'application était préférée quand le prince indigène, effrayé par l'âge ou par une grave maladie, éprouvait le besoin de faire son salut en réformant ses sujets, était moins cruel, mais plus oppressif peut-être que l'*adat tĕmĕnggong*, car il multipliait les délits confondus avec les péchés : les combats de coqs, l'usage de l'opium, le jeu, la fornication, la fréquentation irrégulière de la mosquée, le port de certains vêtements (1), les coups de gongs aux noces et bien d'autres menues pratiques de la vie ordinaire étaient punies pêle-mêle, mais avec sévérité par la loi religieuse. Enfin son inaptitude à établir une distinction entre les crimes et les péchés opprimaient les consciences, tandis que la multiplicité de ses défenses inclinait à l'hypocrisie.

A condition de ne pas confondre la loi avec les juges corrompus qui l'appliquent, il est certain que le *hukum shara'* marque un plus haut degré d'intellectualité que l'*adat tĕmĕnggong*; néanmoins elle est presque aussi inhumaine. L'*adat pĕrpateh* claire, rapide et bienveillante est autrement féconde et moralisatrice. M. Wilkinson n'est pas loin de la déclarer supérieure à certains égards même à la loi anglaise — nous pourrions dire française ou européenne — plus lente, plus formaliste, souvent obscure à la fois pour la masse, les jurés et les témoins, et malgré l'adoucissement qu'y apportent l'intégrité et l'humanité des juges, parfois d'une dureté qui la rapprocherait plus de l'*adat tĕmĕnggong* que de l'*adat pĕrpateh*. C'est à coup sûr le plus bel éloge qui puisse être décerné à cette dernière.

En fait, cette coutume si simple qu'elle est compréhensible aux plus humbles et que nul juge ne peut contre elle défendre ou excuser une décision injuste, si humaine qu'elle ne consent ni à tuer, ni estropier ou défigurer un criminel, peut-être amendable, qu'elle refuse même de l'asservir à un travail de prison improductif, est un beau témoignage en faveur de la pure civilisation malaise.

M. Wilkinson donne ensuite un aperçu historique et de curieux détails sur l'organisation sociale des peuples régis autrefois dans la Péninsule par l'*adat pĕrpateh* et par l'*adat tĕmĕnggong*.

(1) Sur les défenses édictées dans les anciens temps par les rois malais, voir le *Sejarah Malayu* ou Annales malaises, trad. A. Marre, p. 64 sqq.

Ce fut vers le milieu du dix-septième siècle que des émigrés malais venus de Menangkabau, et dont les descendants s'intitulent « fils de Menangkabau », s'installèrent dans l'intérieur de Malacca, à Siak d'abord. Ils admirent la suprématie de Johore, mais se choisirent un prince de leur race et de lignée royale. Ce prince, Râja Melewat, installé en 1770, est l'ancêtre des princes souverains des Negri Sambilan. Tous ces faits ont été conservés dans une série de dictons en vers, précieux pour écrire l'histoire politique de ces princes et leur hiérarchie. En voici quelques-uns :

Notre suzerain est Johore,
Nous avons des attaches avec Siak,
Menangkabau est notre maître,
Notre plus grand chef est le gouverneur de Sri Menanti,
Notre second chef local est le Yamtuan Muda de Remban.

La population des Negri Sambilan se compose d'une série de petites communautés matriarcales. La descendance tribale s'y établit par les femmes : un individu appartient à la famille de sa mère jusqu'à ce que le mariage le fasse passer dans celle de sa femme. Les femmes seules possèdent le sol, mais ne peuvent sortir du lieu qu'elles habitent; le mari doit s'établir dans le village de sa femme, non la femme dans celui du mari. L'exogamie est formelle. Telle est la constitution de la famille aux Negri Sambilan à l'opposite de ce qui se passe en Europe et dans la majeure partie de l'Orient. Il en résulte qu'aux Negri Sambilan les femmes forment des communautés riches, compactes, cohérentes, fortes de traditions communes et de parentés étroites, tandis que les hommes n'y sont qu'une masse hétérogène appartenant aux tribus les plus diverses, sans lien de parenté entre eux et dénués de toute possession territoriale. Par suite, la position de la femme est prépondérante et le mari criminel encourt d'un seul coup l'hostilité de tout le parentage de sa femme, ce qui le dégoûte par avance du méfait; en cas de divorce, il lui serait impossible de se remarier. Certains adages de droit coutumier de Menangkabau font ressortir de façon assez piquante cette situation toute utilitaire et inférieure de l'homme :

L'homme marié doit être l'humble servant de sa belle-mère;
S'il est intelligent, je tâcherai de le cajoler;
S'il est stupide, je veillerai à ce qu'il travaille,
Telles les racines aériennes du banian il sera mon abri;
Tel son épais feuillage, il sera mon ombre.

Ce dicton humoristique montre à quel point le pouvoir des parents de la femme est étendu aux Negri Sambilan. Faut-il ajouter que, grâce à cette conception sur laquelle repose toute l'organisation sociale et les lois, les Negri Sambilan sont peut-être les plus actifs, les plus travailleurs et les plus industrieux de toute la Péninsule.

De là aussi le caractère de douceur et de solidarité collective de son droit coutumier. L'individu lésé était indemnisé par la famille de la femme de son offenseur; s'il avait commis un grave délit dans un moment d'exaltation, il n'était pas considéré par ce seul fait comme un criminel et, à l'aide de la parenté de sa femme, il pouvait compenser le tort qu'il avait porté et se sentir absous; enfin il était jugé par des gens forcément apparentés à sa femme, la communauté à vrai dire ne formant par les femmes qu'une vaste famille, donc portés à la bienveillance envers lui, comme envers la partie adverse et n'ayant pas de liens assez étroits envers lui-même pour glisser à son égard à une pernicieuse tolérance. On voit que cette *adat pĕrpateh* ou droit coutumier présente le plus vif intérêt pour ceux qui désirent y saisir sur le vif la peinture exacte des mœurs malaises primitives; elle ne touche pas seulement le juriste, mais l'historien et l'ethnographe.

L'*adat tĕmĕnggong* présente un autre genre d'intérêt.

A la source de toute tradition dans les États malais du Sud, est un ancien royaume hindouisé : Palembang ou Sarbaza, qui florissait entre 930 et 1375 de J.-C., et qui finalement périt, en même temps que sa fille la cité de Singapore, au cours d'une terrible guerre contre les Javanais de Madjapahit. Dans les dernières années du quatorzième siècle, les anciens États de Palembang et de Singapore disparaissent et sont remplacés par le fameux sultanat de Malacca, dont s'empara en 1511 le Portugal par les armes d'Alphonse d'Albuquerque. Les vieilles coutumes de Palembang, apportées jadis par des colons de Sumatra à Singapore, et de celle-ci à Batavia, furent transportées alors par les fugitifs de Malacca à l'île de Bintang, mais en 1526 le vice-roi portugais Mascarenhas pille et brûle les nouveaux établissements malais, dont le sultan dut s'enfuir à Kampar dans l'île de Sumatra (1). Après diverses aventures, les descendants des vieux souverains de Malacca trouvèrent, sur les hauteurs de la rivière de Johore où les lourds galions portugais ne pouvaient les poursuivre, un refuge d'ailleurs temporaire, car, en 1613 et en 1615, les flottes à petit tirant d'eau des Atchinois brûlent Johore

(1) Kampar est actuellement le chef-lieu d'un des territoires que les Hollandais nomment « Kamparlanden », c'est-à-dire les pays situés sur la rive droite et la rive gauche de la rivière de Kampar, une des plus grandes de Sumatra et qui prend sa source aux monts Barisan.

et emmenèrent captif à Atcheh le sultan Alaedin Riyat Shah III. La prise de Malacca par les Hollandais, en 1641, rendit un peu de vie à Johore, mais, en 1677, elle fut encore pillée et brûlée par les gens de Djambi. Vingt-deux ans plus tard, le dernier descendant des princes de Malacca, sultan Mahmud Shah II, mourait assassiné à Kota Tinggi. Des guerres civiles et des troubles s'en suivirent naturellement; vers 1717, Johore devint la proie d'un aventurier sumatranais, Râja Kechil, qui s'en proclama souverain sous le nom d'Abdul Jalil Rahmat Shah et transféra sa capitale de Johore à Riau.

En 1722, Riau fut prise par les Bugis, qui proclamèrent sultan un de leurs meneurs politiques, Sulaiman Shah, comme sultan de Johore, Lingga et Pahang. Les descendants de la famille de Sulaiman Shah sont représentés aujourd'hui par les sultans de Trengganu et Lingga et par la famille royale dépossédée de Kampong Glam. Les descendants des grands officiers d'état de Sulaiman Shah — son *Bĕndahara* et son *Tĕmĕnggong* (1) — sont maintenant sultans de Johore et de Pahang. Ceux des partisans bugis de Sulaiman Shah sont représentés par le sultan de Selangor et le Yamtuan Muda de Riau. Enfin le sultan actuel de Perak prétend descendre de la plus vieille dynastie, celle des sultans de Malacca, dont la lignée directe a pris fin en 1699 de notre ère.

Cet aperçu historique permet de comprendre la diffusion de la vieille jurisprudence de Palembang dans les États les plus importants de la Péninsule malaise et, malgré tout, son infériorité morale en comparaison de l'*adat pèrpateh* des villages des Negri Sambilan.

L'*adat tĕmĕnggong*, qu'il serait illusoire de se représenter comme une collection de lois d'une cohésion parfaite, n'est au fond que la vieille jurisprudence de Menangkabau, la vraie loi des Malais, mais altérée par de longs siècles de despotisme hindou et musulman. La différence entre l'*adat* autocratique et patriarcale de Perak et l'*adat* matriarcale et démocratique des Negri Sambilan réside plutôt dans la manière d'appliquer la loi que dans cette loi elle-même. Dans l'ancienne loi de Perak les titres et les dignités passaient aux hommes, les terres et les maisons restant aux femmes; il y a là une survivance de la vieille conception matriarcale des Malais, qui accorde beaucoup plus à l'élément féminin que n'en tolérait la loi musulmane ou même hindoue. La persistance du vieux droit matriarcal est encore sensible dans ce

(1) Le *Bĕndahara* (= skr. *Bhāṇḍārin*) est le titre d'un haut dignitaire d'état malais, une sorte de sénéchal de rang presque aussi élevé que l'héritier présomptif. — Le *Tĕmĕnggong* est également un haut dignitaire, qui remplissait autrefois la charge d'amiral ou de chef d'armée.

passage des anciennes « Minutes » du Conseil d'état de Perak : « Il est « de règle chez les Malais d'un certain rang et position que le mari « installe une maison particulière à l'usage de sa femme quand il se « marie. Celle-ci a le droit d'y vivre après son mariage et, même si elle « divorce, la maison reste à son usage durant toute sa vie... »

En somme, l'*adat tëmënggong* est l'*adat përpateh* appliquée non plus par le peuple, mais par un chef autocrate et sous la double influence de l'Inde et de l'Islam. Dès que la loi ne fut plus la propriété de la multitude, elle perdit sa forme proverbiale et son caractère d'indulgence : elle devint aussi flottante, indéfinie, à la merci de l'appréciation des chefs et des juges et tomba en rapide décadence. L'autocratie a d'ailleurs trop d'intérêt à multiplier les délits et laisser peser la menace de sa justice sur tous pour ne pas être hostile à une jurisprudence intelligible et claire.

Ce qui a mis un certain temps les lois écrites des Malais en relief, c'est, nous l'avons vu, l'importance que les Européens y ont d'abord ajoutée pour le seul fait qu'elles étaient écrites. De là l'erreur de leur accorder toute autorité et de croire que pour établir la justice dans la Péninsule, pour le bonheur général, il n'y avait qu'à faire appliquer par des juges indigènes les *Quatre-vingt-dix-neuf lois de Pérak* ou les *Codes de Malacca*. Mais, sans insister une fois de plus sur cette opinion que démentent les faits, il y a lieu d'admettre que c'est surtout au point de vue historique que l'*adat tëmënggong* mérite d'attirer l'attention.

Le *hukum shara'* en Malaisie britannique a pris une teinte particulière comme l'Islamisme lui-même.

Bien que le Coran doive être pour tout fidèle musulman toute la loi en matière de jurisprudence, il a paru, on le sait, insuffisant; il y a été ajouté la masse des *hadiths* et l'*ijma'* ou « consensus » des autorités citées par les grands juristes de l'Islam. Ces quatres personnages, Abu Hanifah, qui fut torturé et mourut en prison pour avoir refusé d'être juge; Malik, qui fut fouetté, par ordre du calife Al-Mansur, comme hérétique; Shafeï, à la vie retirée et toute d'étude, et Ibn Hanbal, persécuté par le calife Al-Mamun pour avoir déclaré le Coran existant de tout temps et non créé, ne furent pas des interprètes officiels de la loi, mais, aux yeux du musulman, des saints, des martyrs et des savants qui par leurs mérites avaient droit de le devenir. D'accord sur les points principaux et presque tous unis par d'étroits liens, puisque Malik instruisit Shafeï et celui-ci Ibn Hanbal, leurs doctrines juridiques eurent des fortunes diverses. Tandis que la Turquie moderne, le nord de l'Inde et le Turkestan devaient rester à l'hanifisme, le Maroc et

l'Algérie devenaient malékites, et si les hanbalites, plus fanatiques, ne gardèrent des adhérents que dans les déserts de l'Arabie, Shafeï rallia à son autorité l'Égypte, le sud de l'Arabie, le sud de l'Inde et l'Archipel malais.

Les Malais péninsulaires sont donc Shaféites, mais dans la mesure même où ils sont musulmans, sans intégralité. Ils ont accepté le droit islamique sans peine dans toutes les matières purement religieuses, comme le contrôle des waqfs ou la levée du zakat seulement ; pour les affaires d'ordre purement pratique et de leur vie journalière, ventes, achats de terres ou de maisons, fermages, successions, chefs et sujets préféraient de beaucoup leur propre droit coutumier; de sorte que le *hukum shara'* prit pied très lentement dans la Péninsule; les autorités britanniques, en s'introduisant dans plusieurs de ces États, en ont encore limité la portée en ce qui concerne la validité des mariages et des divorces et la légitimation des enfants.

Un excellent résumé de ce droit musulman, souvent comparé au droit anglais, clôture l'estimable travail dont nous nous occupons sur la vieille jurisprudence des Malais de la Péninsule. Presque toutes les données en paraissent dès aujourd'hui définitivement acquises, et il faut remercier M. Wilkinson d'avoir étudié avec tant de conscience un difficile problème.

II. — La deuxième brochure, due à M. J. Rigby et accompagnée d'une introduction de M. Wilkinson, est destinée à illustrer tout ce qui a été dit dans la précédente sur l'*adat tĕmĕnggong* par l'exposé de *The ninety-nine laws of Perak*. Le code qui porte ce nom n'a pourtant jamais été homologué par une autorité législative quelconque et, par suite, il était susceptible d'être contredit ou remanié par l'arbitraire volonté du souverain. Tel quel, il offre un curieux compromis entre l'*adat pĕrpateh* et le *hukum shara'*. Les naïves traditions du pays lui attribuent pour auteur Nushirwan et son ministre Buzurjmihr, qui, à la suite d'une invraisemblable expédition en Malaisie, y aurait laissé cette médiocre compilation à la famille des Saiyids de Perak.

Car — et ce n'est point là un de ses moins curieux caractères — ce code ne peut prétendre à être érigé en jurisprudence nationale, c'est un simple livre d'avis écrits sur des questions de droit conservé par une famille privée et en usage parmi les membres de cette famille. L'extension qu'il peut prendre vient seulement de ce que les Saiyids de Perak, très versés par tradition dans le droit religieux, ayant fourni nombre de *manteri* ou ministres, de savants et de saints, étaient qualifiés pour donner des conseils au sultan en matière de jurisprudence.

S'il est assez facile de déterminer dans les *Quatre-vingt-dix-neuf lois de Perak* ce qui est malais et ce qui est musulman, il l'est moins, en dehors de toute légende sur Nushirwan, d'en expliquer par endroits la teinte persane et chiite. Les Saiyids, qui ont eu le code en leur possession, prétendent bien descendre de Zainu 'l-abedin, fils d'une fille du dernier roi Sassanide et d'Husain, arrière-petit-fils du Prophète; il paraît surtout avéré qu'ils sont d'ascendance chiite, et c'est grâce à leur influence que dans la sunnite Perak les controverses sont souvent tranchées avec un recueil de décisions légales chiites.

M. J. Rigby n'a pu avoir en main l'original du code, mais deux copies à peu près identiques lui ont servi à établir le texte. *The ninety-nine laws of Perak*, accompagnées d'une traduction très fidèle, sont rangées sous quatre rubriques : I. Droit public (constitutionnel, administratif et criminel); II. Propriété; autres droits et devoirs des individus; III. Esclavage. Sorcellerie. Miscellanées; IV. Relations des sexes.

ANTOINE CABATON.

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

VOLUME VI

NUMÉRO 9. — Le Rajkumar College de Rajkot, *par* D. MENANT . 1
Le Nouveau Régime turc et Tripoli, *par* N. SLOUSCH. 52
La Tripolitaine sous la domination des Karamanli, *par* N. SLOUSCH 58
NUMÉRO 10. — Les Kurdes persans et l'invasion ottomane (*suite*), *par* GHILAN 193
La Tripolitaine sous la domination des Karamanli (*suite*), *par* N. SLOUSCH 211
NUMÉRO 11. — Moḥammerah, *par* L. MASSIGNON 385
Découverte d'une nécropole romaine à Tanger, *par* M. BESNIER 410
Fouilles dans la nécropole romaine de Tanger, *par* MICHAUX-BELLAIRE 419
La Tripolitaine sous la domination des Karamanli (*fin*), *par* N. SLOUSCH 433
NUMÉRO 12. — Relation exacte de la capture de Sir Harry Mac Lean, *trad.* L. MARTIN. 577
Les Sociétés savantes, les publications officielles et les bibliothèques de l'Inde, *par* L. BOUVAT. . 599
Les non-musulmans dans le monde de l'Islam, *par* M. SCHWAB 622

NOTES ET DOCUMENTS

VOLUME VI

NUMÉRO 9. — L'Islam dans l'Inde, *par* MOHAMMED DJINGUIZ. . . 85
Les « Wasm » gravées par les nomades sur les murs ruinés de Nedjmi, *par* L. M 119

Les Ecoles tunisiennes de jeunes musulmanes, *par* B. Chantre 12
L'Elevage de l'autruche et les indigènes algériens, *par* Léon Montière 130
Quelques jeux au Maroc, *par* Xavier Lecureul . 136
Numéro 11. — La Dernière Querelle entre Rifâ'yin et Qâdiryin, *par* L. Massignon 454
L'Hôpital des enfants Hamidié de Constantinople, *par* L. Bouvat 462
L'Organisation de l'enseignement en Égypte, *par* L. Bouvat 468
Les Deunmeh. Une secte judéo-musulmane de Salonique, *par* N. S. 483
Le Pèlerinage de Sidi-Boumèdiène, le deuxième jour d'el-Aïd-es-Saghir, *par* Aboubekr Abdesselam ben Choaïb 496
La Famille impériale de Turquie 499
Numéro 12. — Les Pèlerinages populaires à Bagdâd, *par* L. M. . 640
Liste officielle des familles nobles de Bagdâd, *par* L. M. 651
Le Djebel Gharian. Les Troglodytes de Tripolitaine, *par* N. Slousch. 653
Les quatre plus grands pèlerinages du Nord-Marocain, par X. Lecureul. 661

AUTOUR DU MONDE MUSULMAN

VOLUME VI

Numéro 9. — Congrès des Orientalistes, *par* Moïse Schwab . . 143
Empire ottoman 151
Les Crétois en Cyrénaïque, *par* N. S. 151
L'Enseignement de la langue turque à Tripoli, *par* N. S. 153
Redjeb Pacha, *par* N. S. 154
Une Banque agricole musulmane à Tripoli, *par* N. S. 157
Derna, *par* N. S. 158
La Caricature en Turquie 160
Perse 180
Sattar Khan, *trad.* A.-L.-M. Nicolas 180
Proclamation des martyrs de Tauris. 187
Le Chah déclaré apostat 190
Les Persans de Calcutta 191
A Recht 191
A Tauris. 192
En Birmanie 192
Numéro 10. — *Europe* 233

Russie 233
Roumanie 236
Crète 236
Empire ottoman 237
Une Amulette. 251
Un Tragédien turc 254
L'Ancien Régime 286
Le Nouveau Régime 258
Le Chemin de fer du Hedjaz 262
A Benghazi, *par* N. S. 265
A Tripoli, *par* N. S. 272
Égypte 280
El-Azhar et la vie religieuse en Égypte 280
Les Confréries religieuses 283
Le Congrès musulman universel, *par* L. B. 284
Afrique italienne. 284
Maroc. 286
Abyssinie 288
Harrar 288
Afrique centrale britannique, *par* M. D. 291
Asie 291
Perse. 291
Indes, *par* D. M. 294
Birmanie 303
Indes néerlandaises 304
L'Enseignement en 1906. 304
Sumatra (côte occidentale). 310
Règlement musulman de 1832 en Palembang . . . 313
Pèlerinage 313
Amérique 314
L'Islam dans l'Amérique centrale et dans l'Amérique du Sud, *par* MOHAMMED DJINGUIZ 314
NUMÉRO 11. — *Europe* 509
Angleterre 509
Crète 510
Bosnie-Herzégovine 510
Russie. 511
Empire ottoman, *par* L. B. 514
Les Elections législatives dans le vilayet de Beyrouth, *par* R. 525
Les Examens de doctorat à la Faculté française de médecine de Beyrouth, *par* R. 527
Un Collaborateur de la Revue 528
Perse, *par* A. L. C. 530
La Constitution et les Ulémas 532
Le Club national de Tauris 534
Béloutchistan 539
Philippines. 539
Afghanistan 540
Indes 542
Indes néerlandaises. 557
Afrique du Sud, *par* M.-L. B. 557

NUMÉRO 12. — *Amérique* 671
Europe 671
Autriche 671
Russie 672
Empire ottoman 674
Les Maghrabim à Jérusalem, *par* N. SLOUSCH . . 676
En Palestine, *par* N. S. 679
Lettre de Damas 680
Cyrénaïque 680
Asie 681
Perse 681
Traduction de la proclamation adressée par les Modjtéheds de Nedjef aux Puissances étrangères . 686
Lettre de Tauris, *par* FIKRE et KALEM 687
Straits Settlements 695
Chine 696
Les Musulmans de Pékin 697
Catalogues de livres 697
Ecole musulmane 698
Liste des mosquées de Pékin 699
A propos du généralissime Tong fou hsiang et des révoltes musulmanes, *par* D'O 700
Quelques papiers de la mission d'Ollone en Chine, *par* A. VISSIÈRE 703
Journaux musulmans en Chine, *par* L. B. . . . 707
Afrique 708
Egypte, *par* C. D. 708
Maroc 710
Une lettre du Sultan Moulay Abdelhafid, *par* Ed. MICHAUX-BELLAIRE 710
Lettre de Fès, *trad.* L. MARTIN 713
Eugène Delacroix au Maroc, *par* M. 715
Sentence juridique transmettant le Vicariat islamique de Moulay Abdelaziz à Moulay Abdelhafid, *trad.* G. P. MARTIN 717

LA PRESSE MUSULMANE

VOLUME VI

NUMÉRO 10. — La Nouvelle Presse ottomane 319
Un Journal féminin de Constantinople 337
Une Revue persane à Constantinople 339
Le « Soûr Esrâfil » à Paris 339
La Presse en Russie 340
La Presse à Jérusalem, *par* N. S. 340
Un Nouveau Journal algérien 341
L' « Indicateur Marocain » 341
La Presse arabe de Tunisie, *par* L. BOUVAT . . . 342

NUMÉRO 11. — Le Premier Journal publié à la Mecque 561
La Nouvelle Presse ottomane 562
En Palestine 570
En Russie 571
Journaux ourdous 571
En Tunisie 572
En Amérique 572

LES LIVRES ET LES REVUES

VOLUME VI

NUMÉRO 10. — Notes de bibliographie turque 348
Notes de bibliographie persane 350
Les Juifs de Perse aux dix-septième et dix-huitième siècles. 351
Dans l'Inde 352
Histoire d'Egypte de Makrîzî. 354
Traités des Ecrivains célèbres, *par* C. D. 356
Sahara algérien, *par* M. 357
Projet de codification du droit musulman, *par* E. AMAR 362
En Algérie 370
Dans la région de Tlemcen 373
« Marruecos », *par* MARTIN. 374
La Sagesse de l'Orient 376
Un Livre de lecture pour les jeunes filles musulmanes 377
La Religion musulmane et la Civilisation 377
Deux manuscrits du « Châh Nâmè » 378
NUMÉRO 12. — Le Djihâd ou guerre sainte selon l'école malékite 722
Le Coran 723
Notes de bibliographie turque 723
Notes de bibliographie égyptienne. 724
En Russie 724
« Marruecos », *par* X. LECUREUL. 725
Papers on Malay Subjects, *par* A. CABATON . . . 729

BIBLIOGRAPHIE

VOLUME VI

NUMÉRO 10. — Livres. 379
Revues 382
NUMÉRO 11. — Livres. 573

PRESSE

ALGÉRIE

El-Djezaïr. — VI, **10**, 341.
Mobacher. — VI, **10**, 343.

AMÉRIQUE

Medjellet El-Djami'a. — VI, **11**, 572.

ARABIE

Hedjâz. — VI, **11**, 561.

CHINE

Tcheng-tsong Ngarkouo pao. — VI, **12**, 706.

ÉGYPTE

El-Ahrâm. — VI, **12**, 708.

MAROC

L'Indicateur marocain. — VI, **10**, 341.
Lissan-ul-Maghreb. — VI, **10**, 344.

PALESTINE

Al-Ahmal. — VI, **12**, 708.
Baïroût. — VI, **12**, 708.
El Kouds. — VI, **11**, 571.
Habazelet. — VI, **10**, 340.
Haomer. — VI, **10**, 341.
Hapoel Haza'ir. — VI, **10**, 340.
Hashkafa. — VI, **10**, 340.
Hazevi. — VI, **10**, 340.
Lisân-ul-Hal. — VI, **11**, 571 ; **13**, 708.
Qouds ech-Chérif. — VI, **10**, 340.
Tora mi-zion. — VI, **10**, 340.

RUSSIE

Akalchini. — VI, **10**, 340.
Iktisâd. — VI, **11**, 571.
Nechadouri. — VI, **10**, 340.
Terdjumân. — VI, **10**, 340.
Terdjumân-i Ahvâl-i Zemân. — VI, **12**, 708.
Tifliskaïa Novosti. — VI, **10**, 340.
Yachan. — VI, **10**, 340.

TUNISIE

Al-Basîra. — VI, **10**, 343.
Al-Mounir. — VI, **10**, 346.
Al-Mouz'idj. — VI, **10**, 345.
Ar-Raïd At-Toûnisi. — VI, **10**, 343.
Arrochdiya. — VI, **10**, 344.
Edhar-el-Hak. — VI, **10**, 344.
El-Adliya. — VI, **10**, 346.
El-Basira. — VI, **10**, 343.
El-Hadira. — VI, **10**, 343.
El-Hakika. — VI, **10**, 346.
El-Koustass. — VI, **10**, 346.
El-Ma'aref. — VI, **10**, 345.
El-Mourched. — VI, **10**, 345.
Ennasiha. — VI, **10**, 345.
Essawab. — VI, **10**, 344.
Ettakaddom. — VI, **10**, 347.
Et-Taraki. — VI, **10**, 344.
Ez-Zohra. — VI, **10**, 343.
L'A. — VI, **11**, 572.
Lisân al-Oumma. — VI, **10**, 347.

TURQUIE

Achyân. — VI, **10**, 336.
'Aïlé. — VI, **10**, 337.
Al Ittihad Al Othmani. — VI, **10**, 325.
'Asker. — VI, **10**, 537.
As San'â. — VI, **11**, 561.
Bâghtché. — VI, **10**, 335.
Balkan. — VI, **12**, 708.
Boch Boghaz. — VI, **12**, 707.
Byzantia. — VI, **10**, 336.
Chakadje. — VI, **11**, 568.
Chark. — VI, **10**, 320.
Chems. — VI, **10**, 08.
Chems el-Adaleh. — VI, **10**, 325.

Chu'oûn-i Houkoûkiyé (Revue). — VI, **11**, 566.
Dalkavouk Baña Bak. — VI, **10**, 330.
Demet (Revue). — VI, **11**, 565.
Diogène. — VI, **10**, 327.
Djellâd. — VI, **11**, 569.
Djeridè (Revue). — VI, **11**, 567.
Djin Gueuz. — VI, **10**, 331.
Djoum' a. — VI, **11**, 563.
Efkiâr-i 'Askeriyè (Revue). — VI, **11**, 567.
Elafourouk. — VI, **11**, 569.
Envâr-i Hurriyet. — VI, **11**, 570.
Envâr-i 'Uloûm. — VI, **10**, 335.
Esope. — VI, **10**, 327.
Feïz. — VI, **11**, 570.
Feïz-i Hurriyet. — VI, **10**, 321.
Ferdâ. — VI, **10**, 325.
Ghagha Bouroun. — VI, **10**, 334.
Guevezè. — VI, **10**, 334, **12**, 707.
Gulèndjli Sahnè-i Meddâh. — VI, **10**, 332.
Hâdjivâd. — VI, **10**, 330.
Hokkabâz. — VI, **11**, 568.
Houkoûk-i-Oumoûmiyé. — VI, **11**, 563.
Hurriyet. — VI, **10**, 320.
Ikbâl. — VI, **11**, 563.
Istichârè (Revue). — VI, **11**, 566.
Ittifâk. — VI, **10**, 320, **12**, 707.
Ittihâd vè Terekki. — VI, **10**, 322.
Kalem. — VI, **10**, 326.
Kalimat-al-Hakk. — VI, **11**, 564.
Karagueuz. — VI, **10**, 329, **12**, 707.
Kara Kouch. — VI, **11**, 569.
Karnaval. — VI, **11**, 568.
Khânoumlara Makhsoûs Ghazetase. — VI, **10**, 337.
Khayâl. — VI, **10**, 334.
Kokorok. — VI, **10**, 335.
Kutubkhâné (Revue). — VI, **11**, 566.
La Constitution. — VI, **11**, 564.
Mahkîoum. — VI, **11**, 568.
Mechkât. — VI, **10**, 322.
Mehâsen (Revue). — VI, **11**, 565.
Mekiârim ul-Akhlâk (Revue). — VI, **11**, 566.
Metîn. — VI, **10**, 320.
Mirât-i 'Alem. — VI, **10**, 332.
Misbâh. — VI, **11**, 563.
Mizân. — VI, **11**, 708.
Mou'allim (Revue). — VI, **11**, 564.
Muchhir (Revue). — VI, **11**, 565.
Muhît (Revue). — VI, **11**, 567.
Mukhbir. — VI, **11**, 563.
Musavver Mevsim. — VI, **10**, 325.
Muzaffer. — VI, **10**, 324.
Nasr ed-Dîn Khodja. — VI, **11**, 569.
Nedjât-i Millet (Revue). — VI, **11**, 567.
Nedjm-i Terekki. — VI, **10**, 325.
Nekréguioû. — VI, **11**, 568.
Papaghan. — VI, **11**, 569.
Resimli Kitâb (Revue). — VI, **11**, 564.
Sadâyi Hakk. — VI, **10**, 321.
Sébât. — VI, **10**, 324.
Serât-i Mustekîm. — VI, **10**, 336.
Seyyârè. — VI, **10**, 324.
Tamoûz. — VI, **10**, 320.
Tcheghrak. — VI, **11**, 569.
Tchenzerak. — VI, **10**, 334.
Temâchâ. — VI, **10**, 324.
Terdjumân i Hakîket. — VI, **11**, 707.
Thamarât al-Founoûn. — VI, **10**, 325-326.
Tidjarêt vè Sanâï' Ghazetase. — VI, **10**, 336.
Toun Toun. — VI, **11**, 569.
Tuloû'. — VI, **10**, 322.
Yèni Gazetta. — VI, **10**, 320.
Zevzek. — VI, **10**, 323.
Zouhouri. — VI, **10**, 330.

BIBLIOGRAPHIE

(m.) mention ou citation — (c. r.) compte rendu.

A Holiday in the Happy Valley, Major SWINBURNE (m.), VI, 12 605
Arabian Wisdom, J. WORTABED (m.), VI, 10 377
A Record of the Aitchinson College at Lahore, 1877-1901, G. C. GODLEY (m.), VI, 9 5

A Sketch of Anglo-Indian Literatur, M. E.-F. Daten (c. r.), VI, 12 . . 604
Aux monuments bouddhiques et jainas du Girnar, D. Menant, VI, 9 . 11
Bombay, a study in Indian administration, W. Hunter (m.), VI, 9, 29, 32, 37, 47
Catalogue of the Arabic, Hindostani, Persian and Turkish Manuscripts in the Mulla Firuz Library, Rehatsek (c. r.), VI, 12 618
Catalogue of the Persian and Arabic Manuscripts in the Oriental Public Library at Bankipore. Persian Poets, Firdousi to Hafiz, prepared by Maulavi Abdul Muxtadir (c. r.), VI, 12 614
Cherh-i Siyâsî, Cherh-i Kânoûn-i Asâsî, Hasan Riza ibn Mohammed Dervîch (c. r.), VI, 12. 723
Chroniques poétiques de Babaï ben Loutf et Babaï ben Farhad, W. Bacher (c. r.), VI, 10 351
Collection of treaties, engagements and sunnuds, Aitchison (m.), VI, 9. 19
Description géographique de l'Espagne et de l'Afrique, El-Bekri (m.), VI, 11. 412
Dorsoun Ali ballo badi, Sultan Medjid Ghanizadè, VI, 10 349
Ethnology of India, Campbell (m.), VI, 9 9
Étude sur les Chadouliyas, A. Joly (c. r.), VI, 10. 370
Étude sur le Titteri, A. Joly (c. r.), VI, 10. 370
Evzâni-Char'ryèyi Evzân-i 'Asriyè Tatbîk, Tahir Efendi (m.), VI, 12. . 725
Fastes des provinces africaines sous la dominatien romaine, A. Pallu de Lessert (m.), VI, 11 412
Fétâvâyi Chèrîfè, 'Abdullah Djevdet Bey (c. r.), VI, 10 349
Firdûsî Schâhnâme. Zwei persischen Handschriften mit Miniaturen aus den Jahren 1067 und 1079 d. H., VI, 10 378
Géographie ancienne du Maroc, M. Besnier (m.), VI, 11 410
Guzarat and the Guzaratis, Malabari (m.), VI, 9. 4
Hilyat al-Adhhân fî ta'lîm al-kirâ'at al-'arabiya w'al-lisân li-banât al-Islâm, J. Desrayaux (c. r.), VI, 10 377
Histoire d'Égypte de Makrizi, trad. E. Blochet (c. r.), VI, 10 354
Histoire de la vie de Hiouen Thsang, Saint-Julien (m.), VI, 9. . . . 8
Histoire des révolutions de l'empire du Maroc, Braithwaite (m.), VI, 9 137
History of the suppression of infanticide in Western India, Wilson (m.), VI, 9 19
Ikindji II, VI, 10 349
Islam and Christianity in India and the Far East, Rev. E.-M. Wherry (c. r.), VI, 10 352
Jalálu'd-Dîn Rûmi, F. Hadlond-Davis (m.), VI, 10. 377
Jámí, F. Hadlond-Davis (m.), VI, 10. 377
Kafz-i Sehhat-i Melboûsât, Mohammed Fakhrî Pacha (m.), VI, 10. . . 348
Khan Keze, Chakir Mohammedoff (c. r.), VI, 13 724
Khutbèlèr Medjmoû'ase, Myazi Nour Mohammedzadè (c. r.). VI, 12. . 725
Kitab et-Tawali es-Saadiyyeh, Khalil Efendi Saad, VI, 12 724
Kitab Kalimat et-Tawhid, Cheikh Hosein Wali (m.), VI, 12. 724
La Légende de Sidi Ali ben Malek, sa postérité, A. Joly (c. r.), VI, 10. 373
La Religion musulmane et la Civilisation, Aboubekr Abdesselam ben Choaïb (c. r.), VI, 10 377
L'Armée romaine d'Afrique, R. Cagnat (m.), VI, 11 412
Le Coran, J. Garcia-Bravo, VI, 12. 723
Le Criminel sur le trône, Aknouni (m.), VI, 10. 349

L'Écriture arabe appliquée aux langues dravidiennes, J. Vinson (m.), VI, 12. 606
Legends of Innagadh, Major Watson (m.), VI, 9 8
Les anciens Évêchés de l'Afrique septentrionale, de Mas-Latrie (m.), VI, 11. 412
L'Islamisme et la Science, E. Renan (m.), VI, 10 362
Liste des ouvrages de M. Blochet (m.), VI, 19. 354
List of Arabic and Persian Mss. acquired on behalf of the Government of India by the Asiatic Society of Bengal during 1903-1907, Maulvi Hiday et Husain (m.), VI, 12 606
Ma'loumou I'lâm (c. r.), VI, 10. 349
Marruecos (c. r.), VI, 10 374
Missions au Sahara, E.-F. Gautier et R. Chedeau (c. r.), VI, 10. . . 357
Musevver Rustem u Sohrâb, 'Abbas Aga Ghaïbof (c. r.), VI, 10 . . . 348
Numismatique de l'Ancienne Afrique (m.), L. Muller (m.), VI, 11 . . 410
Osoûl-è Ademiyet, Mirza Malcome Khan et Mirza 'Abbaskouli Khân Kazvîni (m.), VI, 10 350
Papers on Malay subjects, published by direction of the Government of the Federated Malay States. Introduction Sketch by Wilkinson. The ninety-nine laws of Perak, by J. Rigby (c. r.), VI, 12 729
Plagues and Pleasures of Life in Bengal, lieutenant-colonel Cunninghâm (m.). VI, 12 605
Polemische und Apologetische Literatur in arabische Sprache zwischen Muslimen, Christen und Inden, M. Steinschneider (m.), VI, 12. 625
Précis de législation musulmane, Sidi Khalîl (m.), VI, 12 722
Projet de codification du droit musulman (c. r.). VI, 10 362
Publications et Bibliothèques de l'Inde (c. r.), VI, 12 599
Publications du *Habl oul-Matîn* (m.), VI, 10 350
Quelques semaines en Orient, S. Jourda (m.), VI, 12 622
Ramazân Guidjèlèri Eylendjèlèri, Yanni Martoghlou (c. r.), VI, 12. . 723
Ras Mala, Forbes (m.), VI, 9 11
Recherches sur la Géographie comparée de la Maurétanie Tingitane, Ch. Tissot (m.), VI, 10 410
Report on the Antiquities of Kathiawar and Kachh, Burgess (m.), VI, 9 8
Report on the Rajkumar College, Rajkot, 1906-07 et 1907-08, VI, 9 . . 40
Rulers of India, Earl of Mayo, W. Hunter (m.), VI, 9 27
Sah and Gupta Coins, E. Thomas (m.), VI, 9 8
Servet-i Funoûn (m.), VI, 12 707
Sirat Edh-Dhahir Beïbars (c. r.), VI, 12 724
Tarîkh-i Djihân, Dunyâ nè olnouch nè oladjak, 'Akif Efendi (c. r.), VI, 10. 348
The Awakening of the soul, d'Ibn Tofaïl, *trad.* P. Bronnle (m.), VI, 10 377
The Churches and Monasteries of Egypt and some neighbouring countries, attributed to Abu-Salih the Armenian, B. Evetts (m.), VI, 12. 624
The Indian Country-Side, M. Scott O'Connor (m.), VI, 12 605
The Keatingue Rajkumar College, Kathiawar, C. Wodehouse (m.), VI, 9 31-36
The Mayo College, a record of twenty years, 1875-1895, Sherring, VI, 9. 5

The moorish Empire, Budgett-Meakin (m.), VI, 11 414
The Parsees at the Court of Akbar and Dastur Meherjeerana. Jivanji Jamsheedji Modi, VI, 12 618
The Religion of the Koran, A.-N. Wollaston (m.), VI, 10 376
The Rose-Garden of Sa'di, Cranmer-Byng, VI, 10. 377
The ruling chiefs of Western India, Nawabzadah Nasrullah Khan (m.) VI, 9 35
Traité des Écrivains célèbres, M. Kurd-Ali (c. r.), VI, 10 356
Travels in Western India, Tod (m.), VI, 9. 7-14
Travels through the Empire of Morocco, J. Buffa, VI, 11 415
Usages du Droit coutumier dans la région de Tlemcen, Aboubekr Abdesselam ben Choaïb (c. r.), VI, 10 373
Vatan ou Hurriyet Charkese, Huseïn Tahsin (c. r.), VI, 12 724
Wisdom of the East Series, L. Cranmer-Byng et Dr S.-A. Kapadio (c. r.), VI, 10. 376
Zeb-un-nisa, princess and poetess, Krishnalal M. Ihaveri (m.), VI, 9 . 5
Zulm u'Adl. Mohammed Kadrî Nasih Efendi (c. r.), VI, 10 349

Le Gérant : Drouard.

16-1-09. — Tours, Imprimerie E. Arrault et Cie

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée par

LA MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

OLUME VI — SEPTEMBRE 1908 — NUMÉRO IX

Le Rajkumar College de Rajkot . . . . . D. MENANT 1

Le nouveau régime turc et Tripoli . . . . . N. SLOUSCH 52

La Tripolitaine sous la domination des Karamanli . N. SLOUSCH 58

Notes et Documents. MOHAMMED DJINGUIZ. — L. M. — B. CHANTRE. — L. MONTIÈRE. — X. LECUREUL 85

L'Islam dans l'Inde. — Les « wasm » gravées par les nomades sur les murs ruinés de Nedjmi. — Les écoles tunisiennes de jeunes musulmanes. — L'élevage de l'autruche et les indigènes algériens. — Quelques jeux au Maroc.

Autour du Monde Musulman. M. SCHWAB. — N. S. — L. B. A.-L.-M. NICOLAS. 143

Congrès des Orientalistes. — Empire ottoman : Les Crétois en Cyrénaïque. — L'enseignement de la langue turque à Tripoli. — Redjeb Pacha. — Une banque agricole musulmane à Tripoli. — Derna. — La caricature en Turquie. — Perse. — Sattar Khan. — Proclamation des martyrs de Tauris. — Le chah déclaré apostat. — Les Persans de Calcutta. — A Recht. — A Tauris.

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, 28, RUE BONAPARTE (VI°)

PRIX DU NUMÉRO MENSUEL : 3 FR. ; FRANCO PAR POSTE : 3 FR. 50

ONNEMENT : PARIS, 25 FR. ; DÉPARTEMENTS ET COLONIES, 28 FR. ; ÉTRANGER : 30 FR.

TOUS DROITS RÉSERVÉS

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée sous la direction de : A. Le CHATELIER

COMITÉ DE DIRECTION :

MM. H. CORDIER — O. HOUDAS. — Cl. HUART.
Julien VINSON. — VISSIÈRE.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. L. BOUVAT. — A. CABATON. — A. FEVRET. — F. FARJENEL
N. SLOUSCH.

BUREAU DE LA REVUE :

28, RUE BONAPARTE, 28

ARCHIVES MAROCAINES

Vol. XII

La Pierre de Touche des Fétwas de Ahmad-al-Wanscharîsî. Choix de consultations juridiques des Faqîhs du Maghreb, traduites ou analysées, par Émile Amar (Tome I). In-8 . . . . . 12 fr. »

Ernest LEROUX, Éditeur, 28 rue Bonaparte

LA « REVUE DU MONDE MUSULMAN »

EST EN VENTE DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

ALGÉRIE

Alger. Ad. Jourdan.
Michel Rutt.
Constantine. D. Braham.
Tlemcen. Th. Desbonnet.

ALLEMAGNE

Berlin. A. A. Asher et Cie.
Bonn. Fried. Cohen.
Breslau. W. Koebner.
Francfort. J. Baer et Cie.
Gotha. Justus Perthes.
Hambourg. C. Boysen.
Lucas Grässe.
Leipzig. F.-A. Brockhaus.
O. Harrassowitz.
K.-W. Hiersemann.
Simmel et Cie.
A. Twietmeyer.
Voss Sortiment.
Munich. Buchholz.
Riedel.

ALSACE

Strasbourg. E. d'Oleire.
F. Staat.
C. Schmidt.
Treuttel et Wurtz.

ANGLETERRE

Londres. Dulau et Cie.
H. Grevel et Cie.
D. Nutt.
Luzac et Cie.
Bernard Quaritch.
Bristol. William George's Sons.
Cambridge. Deighton, Bell et Cie.
Édimbourg. Otto Schulz.
Oxford. B.-H. Blackwell.
Parker and Son.

AUTRICHE

Vienne. W. Braumüller.
Guillaume Frick.
Gerold et Cie.

BELGIQUE

Bruxelles. H. Lamertin.
Misch et Thron.

BOHÊME

Prague. Bursik et Kohont.
Calve.
Topic.

CHINE

Shanghai. } Kelly and Walsh.
Hongkong. }

DANEMARK

Copenhague. Hagerup.
Reitzel.

ÉGYPTE

Alexandrie. L. Schuler et Cie.
Le Caire. Delbourgo et Cie.
Finck et Baylaender.

ESPAGNE

Madrid. Dossat.
Adrian Romo.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New York. Lemcke et Büchner.

FRANCE

Amiens. Courtin Hecquet.
Bordeaux. Feret et fils.
Clermont-Ferrand. Delaunay.
Grenoble. E. de Vallée.
Libourne. Malleville.
Lyon. L. Brun.
Cumin et Masson.
Marseille. Carbonnel.
Montpellier. Coulet et fils.
Nancy. Grosjean-Maupin.
Nimes. Lavagne-Peyrot.
Reims. L. Michaud.
Toulouse. Ed. Privat.

GRÈCE

Athènes. Beck et Barth.
Const. Elefteroudakis.

HOLLANDE

Amsterdam. Feikema. Caarelsen et Cie.
Frédérik Müller.
La Haye. Martinus Nijhoff.
Stockum et fils.
Rotterdam. Kramers et fils.

INDE

Bombay. Thacker et Cie.
Calcutta. Thacker, Spink et Cie.

INDO-CHINE

Hanoï. E. Schneider.

ITALIE

Rome. Bocca frères.
Loescher et Cie.
B. Lux.
Bologne. L. Beltrami.
Florence. Lumachi.
Seeber.
Gênes. L. Beuf.
Milan. Bocca frères.
U. Hoepli.
Naples. Detken et Rocholl.
Pise. Spoerri.
Turin. Bocca frères.
Venise. Ferd. Ongania.

MAROC

Tanger. La « Dépêche marocaine ».

NORVÈGE

Christiania. Jacob Dybwad.

POLOGNE

Varsovie. Gebethner et Wolff.

PORTUGAL

Lisbonne. Ferreira et Oliveira.

ROUMANIE

Bucarest. Socec et Cie.

RUSSIE

Saint-Pétersbourg. C. Ricker.
M.-O. Wolff.
Zinserling.
Moscou. A. Lang.
Odessa. G. Rousseau.
Riga. W. Kymmel.

SUÈDE

Stockholm. A.-B. Nordiska Bokhandeln.

SUISSE

Berne. A. Francke.
Fribourg. Otto Gschwend
Genève. Philippe Durr.
Eggimann.
Kundig.
Lausanne. B. Benda (Sach Sr).
Vevey. E. Schlesinger

TUNISIE

Tunis. Danguin.

TURQUIE

Constantinople. E. Heydrich.
Otto Keil.

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, VIe

CURTIUS, DROYSEN, HERTZBERG

HISTOIRE GRECQUE, traduite en français sous la direction de M. A. Bouché-Leclercq, membre de l'Institut. — Ouvrage couronné par l'Académie française (Prix Langlois) et par l'Association pour l'Encouragement des Etudes grecques (Prix Zographos). Douze volumes in-8, dont un Atlas. Les 12 volumes, pris ensemble. . . . . 100 fr. »

ERNEST CURTIUS

HISTOIRE GRECQUE. 5 volumes in-8 . . . . . 37 fr. 50

J.-G. DROYSEN

HISTOIRE DE L'HELLÉNISME. 3 forts volumes in-8 . 30 fr. »
Tome I. — Histoire d'Alexandre le Grand. — Tomes II et III. — Les successeurs d'Alexandre. Les Diadoques. Les Épigones.

G.-F. HERTZBERG

HISTOIRE DE LA GRÈCE SOUS LA DOMINATION ROMAINE. 3 forts volumes in-8. . . . . 30 fr. »

A. BOUCHÉ-LECLERCQ

ATLAS POUR L'HISTOIRE GRECQUE. In-8 . . . 12 fr. »

A. BOUCHÉ-LECLERCQ

HISTOIRE DES LAGIDES. 4 volumes in-8 . . . . . 36 fr. »

JEAN DE NETTANCOURT-VAUBÉCOURT

SUR LES GRANDES ROUTES DE L'ASIE MINEURE. Lesparcours ferrés de la péninsule. Lignes des chemins de fer « Ottoman d'Anatolie » et de « Bagdad » Lignes « d'Aïdin » et de « Cassaba ». — In-4 oblong, 40 planches et une carte. . 12 fr. »

SALOMON REINACH
De l'Institut

CULTES, MYTHES ET RELIGIONS. 3 volumes in-8, fig. . . . . 22 fr. 50

O. HOUDAS
Professeur à l'École des Langues orientales vivantes

L'ISLAMISME. Nouvelle édition. Un beau volume in-18. . 3 fr. 50
(Couronné par l'Académie française).

Tours. — Imp. E. Arrault et Cie.

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée par

LA MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

OLUME VI — OCTOBRE 1908 — NUMÉRO X

Les Kurdes persans et l'invasion ottomane (*Suite*). . . GHILAN 193

La Tripolitaine sous la domination des Karamanli (*Suite*) N. SLOUSCH 211

Autour du monde musulman. A. L. C. — L. B. — M. — N. S. — MICHAUX-BELLAIRE. — MOHAMMED-DJINGUIZ. — D. M. . . . 233

Europe : Russie. — Roumanie. — Crète. — Empire ottoman. — Une amulette. — Un tragédien turc. — L'ancien régime. — Le nouveau régime. — Le chemin de fer du Hedjaz. — A Benghazi. — A Tripoli. — Égypte : El-Azhar et la vie religieuse en Égypte. — Les confréries religieuses. — Le Congrès musulman universel. — Afrique italienne. — Maroc. — Abyssinie : Harrar. — Afrique centrale britannique. — Asie : Perse. — Indes. — Birmanie. — Indes néerlandaises : L'Enseignement en 1906. — Sumatra. — Règlement musulman de 1832 en Palembang. — Pèlerinage. — Amérique : l'Islam dans l'Amérique centrale et dans l'Amérique du Sud.

La Presse musulmane. L. B. — N. S. 319

La nouvelle presse ottomane. — Un journal féminin de Constantinople. — Une revue persane à Constantinople. — Le *Soûr Esrâfil* à Paris. — La presse en Russie. — La presse à Jérusalem. — Un nouveau journal algérien. — L'*Indicateur marocain*. — La presse arabe de Tunisie.

Les Livres et les Revues. L. B. — M. — C. D. — E. AMAR. — MARTIN. 348

Notes de bibliographie turque. — Notes de bibliographie persane. — Les Juifs de Perse aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Dans l'Inde. — *Histoire d'Égypte* de Makrizî. — Traité des Ecrivains célèbres. — Sahara algérien. — Projet de codification du droit musulman. — En Algérie. — Dans la région de Tlemcen. — *Marruecos*. — La sagesse de l'Orient. — Un livre de lecture pour les jeunes filles musulmanes. — La religion musulmane et la civilisation. — Deux manuscrits du « Châh Nâmè ».

Bibliographie 379

Livres. — Revues.

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, 28, RUE BONAPARTE (VIe)

PRIX DU NUMÉRO MENSUEL : 3 FR. ; FRANCO PAR POSTE : 3 FR. 50

ONNEMENT : PARIS, 25 FR. ; DÉPARTEMENTS ET COLONIES, 28 FR. ÉTRANGER : 30 FR.

TOUS DROITS RÉSERVÉS

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée sous la direction de : A. Le CHATELIER

COMITÉ DE DIRECTION :

MM. H. CORDIER — O. HOUDAS. — Cl. HUART.
Julien VINSON. — VISSIÈRE.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. L. BOUVAT. — A. CABATON. — A. FEVRET. — F. FARJENEL
N. SLOUSCH.

BUREAU DE LA REVUE :

28, RUE BONAPARTE, 28

ARCHIVES MAROCAINES

Vol. XII

La Pierre de Touche des Fétwas de Ahmad-al-Wanscharisî. Choix de consultations juridiques des Faqîhs du Maghreb, traduites ou analysées, par Émile Amar (Tome I). In-8 . . . . . 12 fr. »

Ernest LEROUX, Éditeur, 28 rue Bonaparte

LA « REVUE DU MONDE MUSULMAN »

EST EN VENTE DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

ALGÉRIE

Alger. Ad. Jourdan.
Michel Ruff.
Constantine. D. Braham.
Tlemcen. Th. Desbonnet.

ALLEMAGNE

Berlin. A. A. Asher et Cie.
Bonn. Fried. Cohen.
Breslau. W. Koebner.
Francfort. J. Baer et Cie.
Gotha. Justus Perthes.
Hambourg. C. Boysen.
Lucas Grässe.
Leipzig. F.-A. Brockhaus.
O. Harrassowitz.
K.-W. Hiersemann.
Simmel et Cie.
A. Twietmeyer.
Voss Sortiment.
Munich. Buchholz.
Riedel.

ALSACE

Strasbourg. E. d'Oleire.
F. Staat.
C. Schmidt.
Treuttel et Wurtz.

ANGLETERRE

Londres. Dulau et Cie.
H. Grevel et Cie.
D. Nutt.
Luzac et Cie.
Bernard Quaritch.
Bristol. William George's Sons.
Cambridge. Deighton, Bell et Cie.
Édimbourg. Otto Schulz.
Oxford. B.-H. Blackwell.
Parker and Son.

AUTRICHE

Vienne. W. Braumüller.
Guillaume Frick.
Gerold et Cie.

BELGIQUE

Bruxelles. H. Lamertin.
Misch et Thron.

BOHÊME

Prague. Bursik et Kohont.
Calve.
Topic.

CHINE

Shanghai. *Hongkong.* Kelly and Walsh.

DANEMARK

Copenhague. Hagerup.
Reitzel.

ÉGYPTE

Alexandrie. L. Schuler et Cie.
Le Caire. Delbourgo et Cie.
Finck et Bayhaender.

ESPAGNE

Madrid. Dossat.
Adrian Romo.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New York. Lemcke et Büchner.

FRANCE

Amiens. Courtin Hecquet.
Bordeaux. Feret et fils.
Clermont-Ferrand. Delaunay.
Grenoble. E. de Vallée.
Libourne. Malleville.
Lyon. L. Brun.
Cumin et Masson.
Marseille. Carbonnel.
Montpellier. Coulet et fils.
Nancy. Grosjean-Maupin.
Nîmes. Lavagne-Peyrot.
Reims. L. Michaud.
Toulouse. Ed. Privat.

GRÈCE

Athènes. Beck et Barth.
Const. Elefteroudakis.

HOLLANDE

Amsterdam. Feikema, Caarelsen et Cie.
Frédérik Müller.
La Haye. Martinus Nijhoff.
Stockum et fils.
Rotterdam. Kramers et fils.

INDE

Bombay. Thacker et Cie.
Calcutta. Thacker. Spink et Cie.

INDO-CHINE

Hanoï. E. Schneider.

ITALIE

Rome. Bocca frères.
Loescher et Cie.
B. Lux.
Bologne. L. Beltrami.
Florence. Lumachi.
Seeber.
Gênes. L. Beuf.
Milan. Bocca frères.
U. Hoepli.
Naples. Detken et Rocholl.
Pise. Spoerri.
Turin. Bocca frères.
Venise. Ferd. Ongania.

MAROC

Tanger. La « Dépêche marocaine ».

NORVÈGE

Christiania. Jacob Dybwad.

POLOGNE

Varsovie. Gebethner et Wolff.

PORTUGAL

Lisbonne. Ferreira et Oliveira.

ROUMANIE

Bucarest. Socec et Cie.

RUSSIE

Saint-Pétersbourg. C. Ricker.
M.-O. Wolff.
Zinserling.
Moscou. A. Lang.
Odessa. G. Rousseau.
Riga. W. Kymmel.

SUÈDE

Stockholm. A.-B. Nordiska Bokhandeln.

SUISSE

Berne. A. Francke.
Fribourg. Otto Gschwend
Genève. Philippe Durr.
Eggimann.
Kundig.
Lausanne. B. Benda (Sach Se).
Vevey. E. Schlesinger

TUNISIE

Tunis. Danguin.

TURQUIE

Constantinople. E. Heydrich
Otto Keil.

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, VIe

NUMISMATIQUE CONSTANTINIENNE

Iconographie et Chronologie. Description historique des émissions monétaires, par JULES MAURICE.

TOME PREMIER. — Un beau volume in-8, accompagné de 5 tableaux et de 23 planches . . . . . **25 fr.**

LES CATACOMBES DE ROME

par MAURICE BESNIER, professeur à l'Université de Caen.

Un volume in-18, avec 20 planches hors texte. . . . . **4 fr.**

RÉPERTOIRE DE LA STATUAIRE GRECQUE ET ROMAINE

par SALOMON REINACH, membre de l'Institut.

Nouvelle édition, 4 tomes in-18 . . . . . **20 fr.**

PLATONIS CODEX PARISINUS A.

Œuvres philosophiques de Platon. Fac-similé en phototypie, de la grandeur exacte de l'original du manuscrit grec 1807 de la Bibliothèque nationale.

Publié par H. OMONT, de l'Institut.

2 volumes in-folio, contenant environ 700 planches, cartonnés. **400 fr.**

DEMOSTHENIS CODEX Σ

Fac-similé du manuscrit grec 2934 de la Bibliothèque Nationale.
Publié par H. OMONT, de l'Institut.

1.100 planches en 2 forts volumes in-folio, cartonnés. . . **500 fr.**

PAPYRUS GRECS

Publiés sous la direction de PIERRE JOUGUET.
Avec la collaboration de P. COLLART, J. LESQUIER, M. XOUAL.

Tome I, fasc. 2. Papyrus ptolémaïques.

Souscripion au tome I (4 fascicules) . . . . . **25 fr.**

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE L'AFRIQUE CHRÉTIENNE, depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe

par PAUL MONCEAUX.

Tomes I à III. 3 volumes in-8 . . . . . **25 fr.**

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE LATINE DANS LES GAULES

par RENÉ PICHON.

Tome I. In-8. . . . . **7 fr. 50**

Tours. — Imp. E. ARRAULT ET Cie.

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée par

LA MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

VOLUME VI — NOVEMBRE 1908 — NUMÉRO XI

Mohammerah . . . . . L. MASSIGNON. 385

Découverte d'une nécropole romaine à Tanger. MAURICE BESNIER. 410

Fouilles dans la nécropole romaine de Tanger. MICHAUX-BELLAIRE. 419

La Tripolitaine sous la domination des Karamanli (*Fin*) N. SLOUSCH. 433

Notes et documents. L. MASSIGNON. — L. BOUVAT. — N. S. — ABOUBEKR ABDESSELAM BEN CHOAÏB. 454

La dernière querelle entre Rifâ'yîn et Qâdiryîn. — L'Hôpital des enfants Hamidie de Constantinople. — L'Organisation de l'enseignement en Egypte. — Les Deunmeh. Une secte judéo-musulmane de Salonique. — Le Pèlerinage de Sidi-Boumédiène, le deuxième jour d'el-Aïd-es-Saghir. — La Famille impériale de Turquie.

Autour du monde musulman. L. B. — R. — A. L. C. — M. — L. B. 509

Europe : Angleterre. — Crète. — Bosnie-Herzégovine. — Russie. — Empire Ottoman. — Les élections législatives dans le vilayet de Beyrouth. — Les examens de doctorat à la Faculté française de médecine de Beyrouth. — Un collaborateur de la Revue. — Perse. — La Constitution et les Ulémas. — Le Club national de Tauris. — Béloutchistan. — Philippines. — Afghanistan. — Indes. — Indes néerlandaises. — Afrique du Sud.

La Presse musulmane . . . . . BOUVAT. 561

Le premier journal publié à la Mecque. — La Nouvelle Presse ottomane. — En Palestine. — En Russie. — Journaux ourdous. — En Tunisie. — En Amérique.

Bibliographie 573

Livres.

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, 28, RUE BONAPARTE (VIe)

PRIX DU NUMÉRO MENSUEL : [illegible] FR. : FRANCO PAR POSTE : 3 FR. 50

ABONNEMENT : PARIS, 25 FR. : DÉPARTEMENTS ET COLONIES, 28 FR. ÉTRANGER : 30 FR.

TOUS DROITS RÉSERVÉS

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée sous la direction de : A. Le CHATELIER

COMITÉ DE DIRECTION :

MM. H. CORDIER — O. HOUDAS. — Cl. HUART.
Julien VINSON. — VISSIÈRE.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. L. BOUVAT. — A. CABATON. — A. FEVRET. — F. FARJENEL
N. SLOUSCH.

BUREAU DE LA REVUE :

28, RUE BONAPARTE, 28

ARCHIVES MAROCAINES

Volumes XII et XIII.

La Pierre de Touche des Fétwas de Ahmad-al-Wanscharisi. Choix de consultations juridiques des Faqîhs du Maghreb, traduites ou analysées, par Émile Amar, 2 volumes in-8. Chacun. . . . . 22 fr. »

Ernest LEROUX, Éditeur, 28, rue Bonaparte

Tome VI. In-8 . . . . . 10 fr. 50

Étude sur l'histoire des Juifs au Maroc, par N. Slousch (suite). — Les tribus arabes de la vallée du Lekkoûs, par Michaux-Bellaire et Salmon (suite). — L. R. Blanc. El Ma'âni, conte en dialecte marocain. — L. Mercier. Influence du berbère et de l'espagnol sur le dialecte marocain. — La mentalité religieuse dans la région de Rabat et de Salé. — Coufourier. Description géographique du Maroc d'Az-Zyany (traduction). — Salmon. Liste de villes marocaines.

Tome VII. In-8 . . . . . 12 fr.

Tétouan. 2e partie. Historique, par A. Joly. — La géographie économique du Maroc, par M. Besnier. — Rabat, par L. Mercier. — L'administration marocaine à Rabat, par L. Mercier. — Deux contes marocains en dialecte de Tanger, par L. R. Blanc. — Le Dhaher des Cibâra, par L. Coufourier. — L'alchimie à Fès, par G. Salmon. — A. L. C. G. Salmon, chef de mission.

Tome VIII. In-8. . . . . 12 fr.

Sur quelques noms de plantes en arabe et en berbère, par G. Salmon. — Les mosquées et la vie religieuse à Rabat, par L. Mercier. — L'industrie à Tétouan, par A. Joly. — Chronique de la vie de Moulay El-Hassan, par L. Coufourier. — Un récit marocain du bombardement de Salé par le contre-amiral Dubourdieu, en 1852, par L. Coufourier. — Tétouan (suite), par A. Joly.

Tomes IX et X. In-8. Chacun . . . . . 12 fr.

Kitâb elistiqsâ li-Akhbâri doual Elmâgrib elaqsâ. Le livre de la recherche approfondie des événements des dynasties de l'extrême Magrib. Œuvre du très docte savant, de l'unique des temps, le seul du siècle, l'océan de science, le chroniqueur, le cheikh Ahmed ben Khâlêd Ennâsiri Esslâoui.
4e partie. Chronique de la dynastie Alaouie du Maroc (1631 à 1894), traduite par Eugène Fumey, premier drogman de la Légation de France au Maroc.

Tome XI. In-8, en 3 fascicules . . . . . 12 fr.

1. Les Musulmans d'Algérie au Maroc, par Ed. Michaux-Bellaire. — Une fetoua de Cheikh Sidia, par le même.
2. L'organisation des finances au Maroc, par le même. — Description de Fès, par le même.
3. Internement au Maroc de Si Sliman ben Kaddour et des Oulad Sidi Cheikh Karaba de sa famille en 1876, par le même. — L'industrie à Tétouan (suite), par A. Joly. — Traduction de la fetoua du Faqih Sidi Ali El-Tsouli (suite), par Ed. Michaux-Bellaire. — Khorâfa d'Ali Ch-Châtar, par L. R. Blanc. — Traduction d'une note sur l'alchimie, par Ed. Michaux-Bellaire.

Tomes XII et XIII. 2 volumes in-8. Chacun . . . . . 12 fr.

La pierre de touche des Fe'was de Ahmad Al-Wanscharisi. Choix de consultations juristiques des Faqihs du Maghreb, traduites ou analysées par Emile Amar.

I. — Statut personnel : La pureté. — La prière. — Les funérailles. — La zakât (aumône légale). — Jeûne et retraite spirituelle. — Pèlerinage. — L'égorgement (rituel). — Des serments et des vœux. — La guerre sainte. — Tributaires. — Meurtres, coups et blessures. — Crimes et délits. — Hérésies et blasphèmes. — Innovations blamables (bida'). — Le mariage. — La dissolution du mariage.
II. — Statut réel : Les monnaies. — Les ventes. — Le nantissement. — La transaction.

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, VIe

ARCHIVES MAROCAINES

Publication de la Mission Scientifique du Maroc

Tome I. In-8, en 3 fascicules . . . . . 10 fr. 50

G. Salmon. L'administration marocaine à Tanger. — Le commerce indigène à Tanger. — La Qaçba de Tanger. — Les institutions berbères. — Superstitions populaires dans la région de Tanger. — Les mariages musulmans à Tanger. — Les dolmens d'El-Mriés. — Michaux-Bellaire. Les impôts marocains. — Besnier. Géographie ancienne du Maroc. — Recueil des inscriptions antiques du Maroc. — G. Salmon. Les Chorfa Idrisides de Fès, etc.

Tome II. In-8, en 3 fascicules . . . . . 12 fr.

G. Salmon. Essai sur l'histoire politique du Nord marocain. — Confréries et Zaouyas de Tanger. — Marabouts. — Propriété foncière dans le R'arb. — Michaux-Bellaire et Salmon. El Qçar El-Kebir. Une ville de province au Maroc Septentrional (avec une carte et 7 planches). — N. Slousch. La colonie des Maghrabins en Palestine. — Salmon. L'opuscule de Chaikh Zemmoury sur les Chorfa et les tribus du Maroc. — A. Joly. L'Ouerd des Ouled Sidi Bounou.

Tome III. In-8, en 3 fascicules . . . . . 10 fr. 50

L'art musulman (Bibliographie), par Ronflard, Bouvat et Rioche. — Salmon. Les Chorfa Filala et Djilala de Fès. — Ibn Rahmoun. — A. Joly. Le siège de Tétouan par les tribus des Djebala (1903-1904). — Salmon. Contribution à l'étude du droit coutumier du Nord marocain. — De l'association agricole.

Tome IV. In-8 . . . . . 12 fr.

Les tribus arabes de la vallée du Lekkoûs, par Michaux-Bellaire et Salmon. — Tétouan, par A. Joly, Xicluna et L. Mercier (6 planches et 52 illustrations). — Etude sur l'histoire des Juifs au Maroc, par N. Slousch. — Notes et renseignements, par L. Mercier, G. Salmon, L. Bouvat.

Tome V. In-8, en 3 fascicules. . . . . 10 fr. 50

1. Michaux-Bellaire et Salmon. Les tribus de la vallée du Lekkoûs (suite). — Salmon. Catalogue des manuscrits d'une Bibliothèque privée de Tanger. — L. Mercier. Notes sur Rabat et Chella. — Bouvat. Extraits de la presse musulmane.
2. Tétouan, 2e partie. Historique, par A. Joly, Xicluna et L. Mercier. — Rezzoûk. Notes sur l'organisation politique et administrative du Rif. — René Leclerc. Les Salines de Tanger. — L. Bouvat. Extraits de la presse musulmane.
3. Tétouan, 2e partie. Historique, par A. Joly, Xicluna, L. Mercier. — Michaux-Bellaire. La science des Ronâyâ. — Une histoire de rapt.

Tours. — Imp. E. Arrault et Cie.

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée par

LA MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

VOLUME VI — *DÉCEMBRE 1908* — *NUMÉRO XII*

Relation exacte de la capture de Sir Harry Mac Lean 577

Les Sociétés savantes, les publications officielles et les bibliothèques de l'Inde . . . . . L. Bouvat. 599

Les non-musulmans dans le monde de l'Islam . . M. Schwab. 622

Notes et documents. — L. M. — N. Slousch. — X. Lecureul. . 640

Les Pèlerinages populaires à Bagdâd. — Liste officielle des familles nobles de Bagdâd. — Le Djebel Gharian : les Troglodytes de Tripolitaine. — Les quatre plus grands pèlerinages du Nord-Marocain.

Autour du monde musulman. — L. Bouvat. — N. Slousch. — Fikre et Kalem. — d'Ollonne. — A. Vissière. — M. — C. D. — Ed. Michaux-Bellaire. — L. Martin. — G.-P. Martin 671

Amérique. — *Europe* : Autriche. — Russie. — *Empire ottoman.* — Les Maghrabim à Jérusalem. — En Palestine. — Lettre de Damas. — Cyrénaïque. — *Asie*: Perse. — Traduction de la proclamation adressée par les Modjtéheds de Nedjef aux Puissances étrangères. — Lettre de Tauris. — Straits Settlements. — *Chine.* — Les Musulmans de Pékin. — Catalogues de livres. — Ecole musulmane. — Liste des mosquées de Pékin. — A propos du généralissime Tong tou Hsiang et des revoltes musulmanes. — Quelques Papiers de la mission d'Ollone en Chine. — Journaux musulmans en Chine. — *Afrique* : Egypte. — *Maroc* : Une lettre du sultan Moulay Abdelhafid. — Lettre de Fès. — Eugène Delacroix au Maroc. — Sentence juridique transmettant le Vicariat islamique de Moulay Abdelaziz à Moulay Abdelhafid.

Les Livres et les Revues. — L. Bouvat. — M. — X. Lecureul. — A. Cabaton. 722

Le Djihâd ou guerre sainte selon l'école malékite. — Le Coran. — Notes de bibliographie turque. — Notes de bibliographie égyptienne. — En Russie. — « Marruecos ». — Papers on Malay subjects.

Table des matières 741

PARIS

Ernest LEROUX, ÉDITEUR, 28, RUE BONAPARTE (VIe)

PRIX DU NUMÉRO MENSUEL : 3 FR. ; FRANCO PAR POSTE : 3 FR. 50

ABONNEMENT : PARIS, 25 FR. ; DÉPARTEMENTS ET COLONIES, 28 FR. ÉTRANGER : 30 FR.

TOUS DROITS RÉSERVÉS

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée sous la direction de : A. Le CHATELIER

COMITÉ DE DIRECTION :

MM. H. CORDIER — O. HOUDAS. — Cl. HUART.
Julien VINSON. — A. VISSIÈRE.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. L. BOUVAT. — A. CABATON. — A. FEVRET. — F. FARJENEL
N. SLOUSCH.

BUREAU DE LA REVUE :

28, RUE BONAPARTE, 28

ARCHIVES MAROCAINES

Volumes XII et XIII.

La Pierre de Touche des Fetwas de Ahmad-al-Wanscharisi. Choix de consultations juridiques des Faqihs du Maghreb, traduites ou analysées, par Émile Amar, 2 volumes in-8. Chacun. . . . . 12 fr. »

Ernest LEROUX, Editeur, 28, rue Bonaparte

Tome VI. In-8 . . . . . 10 fr. 50

Étude sur l'histoire des Juifs au Maroc, par N. Slousch (suite). — Les tribus arabes de la vallée du Lekkous, par Michaux-Bellaire et Salmon (suite). — L. R. Blanc. El Ma'âni, conte en dialecte marocain. — L. Mercier. Influence du berbère et de l'espagnol sur le dialecte marocain. — La mentalité religieuse dans la région de Rabat et de Salé. — Coufourier. Description géographique du Maroc d'Az-Zyany (traduction). — Salmon. Liste de villes marocaines.

Tome VII. In-8 . . . . . 12 fr.

Tétouan. 2e partie. Historique, par A. Joly. — La géographie économique du Maroc, par M. Besnier. — Rabat, par L. Mercier. — L'administration marocaine à Rabat, par L. Mercier. — Deux contes marocains en dialecte de Tanger, par L. R. Blanc. — Le Dhaher des Cibâra, par L. Coufourier. — L'alchimie à Fès, par G. Salmon. — A. L. C. G. Salmon, chef de mission.

Tome VIII. In-8. . . . . 12 fr.

Sur quelques noms de plantes en arabe et en berbère, par G. Salmon. — Les mosquées et la vie religieuse à Rabat, par L. Mercier. — L'industrie à Tétouan, par A. Joly. — Chronique de la vie de Moulay El-Hassan, par L. Coufourier. — Un récit marocain du bombardement de Salé par le contre-amiral Dubourdieu, en 1852, par L. Coufourier. — Tétouan (suite), par A. Joly.

Tomes IX et X. In-8. Chacun . . . . . 12 fr.

Kitâb Elistiqsâ li-Akhbâri Doual Elmâgrib elaqsâ. Le livre de la recherche approfondie des événements des dynasties de l'extrême Magrib. Œuvre du très docte savant, de l'unique des temps, le seul du siècle, l'océan de science, le chroniqueur, le cheïkh Ahmed ben Khâléd Ennâsiri Esslâoui. 4e partie. Chronique de la dynastie Alaouie du Maroc (1631 à 1894), traduite par Eugène Fumey, premier drogman de la Légation de France au Maroc.

Tome XI. In-8, en 3 fascicules . . . . . 12 fr.

1. Les Musulmans d'Algérie au Maroc, par Ed. Michaux-Bellaire. — Une fetoua de Cheikh Sidia, par le même.

2. L'organisation des finances au Maroc, par le même. — Description de Fès, par le même.

3. Internement au Maroc de Si Sliman ben Kaddour et des Oulad Sidi Cheikh R'araba de sa famille en 1876, par le même. — L'industrie à Tétouan (suite), par A. Joly. — Traduction de la fetoua du Faqih Sidi 'Ali El-Tsouli (suite), par Ed. Michaux-Bellaire. — Khorâfa d'Ali Ch-Châtar, par L. R. Blanc. — Traduction d'une note sur l'alchimie, par Ed. Michaux-Bellaire.

Tomes XII et XIII. 2 volumes in-8. Chacun . . . . . 12 fr.

La pierre de touche des Fetwas de Ahmad Al-Wanscharisî. Choix de consultations juridiques des Faqihs du Maghreb, traduites ou analysées par Emile Amar.

I. — Statut personnel : La pureté. — La prière. — Les funérailles. — La zakât (aumône légale). — Jeune et retraite spirituelle. — Pèlerinage. — Égorgement rituel. — Des serments et des vœux. — La guerre sainte. — Tributaires. — Meurtres, coups et blessures. — Crimes et délits. — Hérésies et blasphèmes. — Innovations blâmables (bien). — Le mariage. — La dissolution du mariage.

II. — Statut réel : Les monnaies. — Des ventes. — Le nantissement. — La transaction.

Tome XIV. In-8. . . . . 12 fr.

Hébræo-Phéniciens et Judéo-Berbères. Introduction à l'histoire des Juifs et du Judaïsme en Afrique, par Nahum Slouschz.

Tome XV. Fasc. 1. In-8 . . . . . 4 fr.

ERNEST LEROUX, EDITEUR

28, RUE BONAPARTE, VIe

ARCHIVES MAROCAINES

Publication de la Mission Scientifique du Maroc

Tome I. In-8, en 3 fascicules . . . . . 10 fr. 50

G. Salmon. L'administration marocaine à Tanger. — Le commerce indigène à Tanger. — La Qaçba de Tanger. — Les institutions berbères. — Superstitions populaires dans la région de Tanger. — Les mariages musulmans à Tanger. — Les dolmens d'El-Mriés. — Michaux-Bellaire. Les impôts marocains. — Besnier. Géographie ancienne du Maroc. — Recueil des inscriptions antiques du Maroc. — G. Salmon. Les Chorfa Idrisides de Fès, etc.

Tome II. In-8, en 3 fascicules . . . . . 12 fr.

G. Salmon. Essai sur l'histoire politique du Nord marocain. — Confréries et Zâouyas de Tanger. — Marabouts. — Propriété foncière dans le R'arb. — Michaux-Bellaire et Salmon. El Qçar El-Kebir. Une ville de province au Maroc Septentrional (avec une carte et 7 planches). — N. Slousch. La colonie des Maghrabins en Palestine. — G. Salmon. L'opuscule de Chaikh Zemmoury sur les Chorfa et les tribus du Maroc. — A. Joly. L'Ouerd des Ouled Sidi Bounou.

Tome III. In-8, en 3 fascicules . . . . . 10 fr. 50

L'art musulman (Bibliographie), par Ronflard, Bouvat et Rioche. — G. Salmon. Les Chorfa Filala et Djilala de Fès. — Ibn Rahmoun. — A. Joly. Le siège de Tétouan par les tribus des Djebala (1903-1904). — Salmon. Contribution à l'étude du droit coutumier du Nord marocain. — De l'association agricole.

Tome IV. In-8 . . . . . 12 fr.

Les tribus arabes de la vallée du Lekkoûs, par Michaux-Bellaire et Salmon. — Tétouan, par A. Joly, Xicluna et L. Mercier (6 planches et 52 illustrations). — Étude sur l'histoire des Juifs au Maroc, par N. Slousch. — Notes et renseignements, par L. Mercier, G. Salmon, L. Bouvat.

Tome V. In-8, en 3 fascicules. . . . . 10 fr. 50

1. Michaux-Bellaire et Salmon. Les tribus arabes de la vallée du Lekkoûs (suite). — G. Salmon. Catalogue des manuscrits d'une Bibliothèque privée de Tanger. — L. Mercier. Notes sur Rabat et Chella. — L. Bouvat. Extraits de la presse musulmane.

2. Tétouan, 2e partie. Historique, par A. Joly, Xicluna et L. Mercier. — Rezzoûk. Notes sur l'organisation politique et administrative du Rif. — René-Leclerc. Les Salines de Tanger. — L. Bouvat. Extraits de la presse musulmane.

3. Tétouan, 2e partie. Historique, par A. Joly, Xicluna, L. Mercier. — Michaux-Bellaire. La science des Rouâyâ. — Une histoire de rapt.

16-1-09. — Tours, imprimerie E. Arrault et Cie.

DS
36
R4
t.6

Revue du monde musulman

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY